

+ CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME de la Métropole



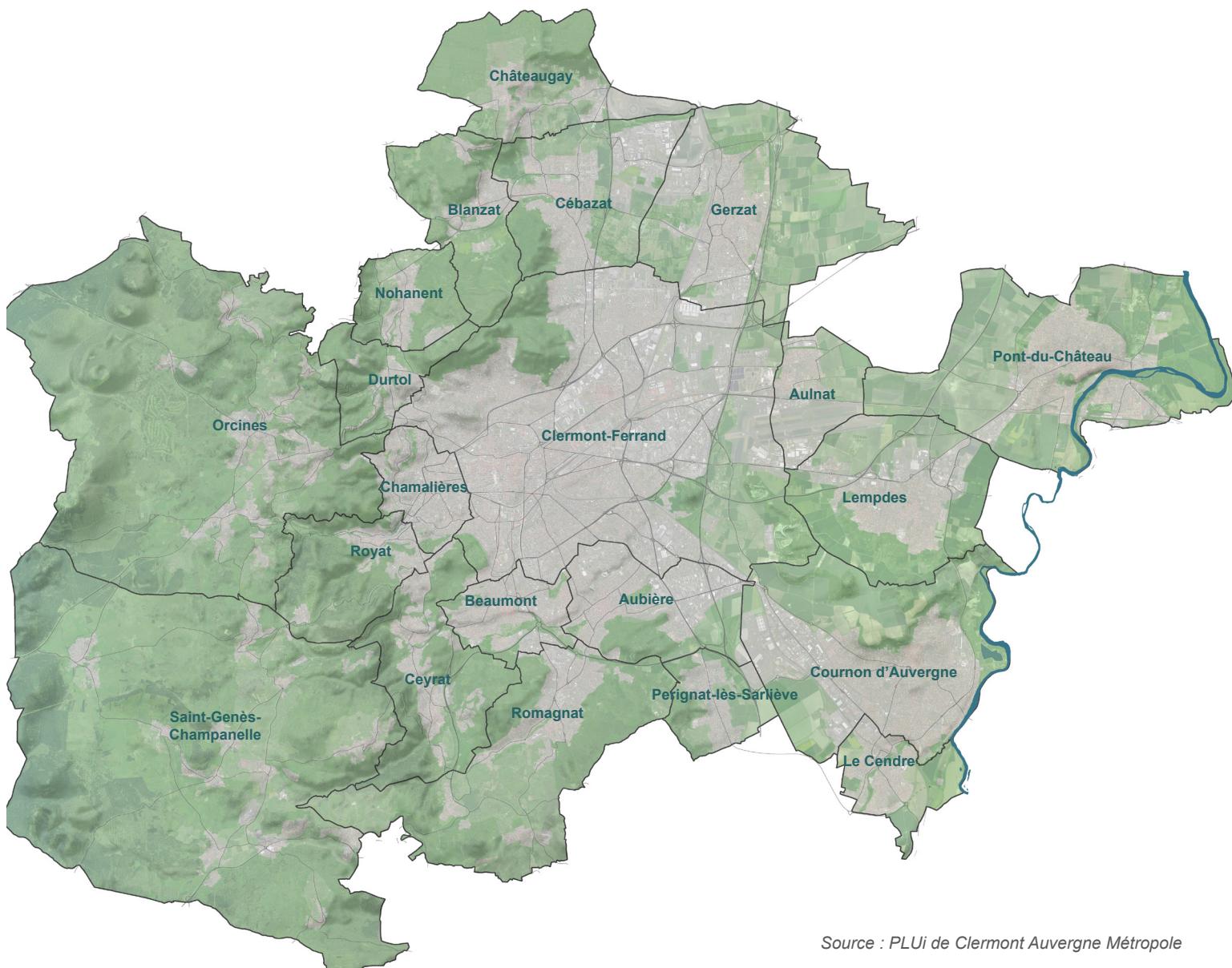
RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1 / DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PLUi APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

Le tome 1 du Rapport de présentation intègre conjointement le diagnostic territorial du PLU de la Métropole et l'Etat Initial de l'Environnement requis au titre de l'évaluation environnementale. Ce diagnostic territorial et environnemental a été réalisé entre mi-2018 et 2020 afin d'établir des constats et des enjeux qui ont guidé la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce document a été actualisé début 2024 à la lueur des nouvelles données disponibles.

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : LES 21 COMMUNES



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

Utilisation de l'orthophoto 2019 :

Partenariat RTGE - CRAIG – 2016 - projet cofinancé par l'Union européenne - fonds européen de développement régional FEDER

SOMMAIRE

PERSPECTIVES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	4
1 / ARMATURES ET DYNAMIQUES	13
1.1 LE FAIT MÉTROPOLITAIN	14
1.2 LE TISSU ÉCONOMIQUE	23
1.3 LES ZONES D'ACTIVITÉS ET LE FONCIER ÉCONOMIQUE	28
1.4 LES COMMERCES	36
1.5 LES ÉQUIPEMENTS	40
1.6 LES MOBILITÉS	45
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	61
2 / DÉMOGRAPHIE ET HABITAT	65
2.1 UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE	66
2.2 DES SIGNES DE FRAGILITÉ	
DANS LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL	74
2.3 UNE MÉTROPOLISATION À PLUSIEURS VITESSES	82
2.4 L'HABITAT ET LE BÂTI EXISTANT	98
2.5 DES BESOINS À MIEUX PRENDRE	
EN COMPTE DANS L'OFFRE D'HABITAT À DÉVELOPPER	106
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	126
3 / RESSOURCES	131
3.1 L'EAU	132
3.2 LES SOLS ET SOUS-SOLS	150
3.3 L'ENERGIE	159
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	163
4 / RISQUES, NUISANCES, POLLUTIONS	165
4.1 LES RISQUES NATURELS	166
4.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	174
4.3 LES POLLUTIONS	176
4.4 LES NUISANCES	193
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	199
5 / PAYSAGES	201
5.1 LE SOCLE PHYSIQUE	202
5.2 LES PAYSAGES PERÇUS	214
5.3 LES COMPOSANTES DES PAYSAGES	220
5.4 UNE LECTURE TRANSVERSALE DU TERRITOIRE	
PAR LES COURS D'EAU	242
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	256
6/ PATRIMOINE NATUREL, TRAME VERTE ET BLEUE	261
6.1 LES ZONAGES ET Outils DE PROTECTION	262
6.2 LES MILIEUX ET LES ESPÈCES REMARQUABLES	266
6.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE	271
6.4 LES ZONES HUMIDES	288
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	289
7 / FORMES URBAINES ET URBANISATION	291
7.1 HISTOIRE URBaine ET PATRIMOINE	292
7.2 LES TISSUS URBAINS	298
7.3 LA NATURE EN VILLE	322
7.4 LES ENTRÉES DE VILLE	326
7.5 L'URBANISATION DU TERRITOIRE	332
SYNTHESE ET PERSPECTIVES	340

FOCUS INTRODUCTIF / PERSPECTIVES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si les changements climatiques jalonnent l'histoire géologique de la Terre, il est aujourd'hui reconnu par la communauté scientifique que les activités humaines, depuis le 19^{ème} siècle, perturbent et modifient les équilibres climatiques et naturels.

Face à ce constat, les projets de planification et de développement de territoires ont un rôle important à jouer pour s'assurer que les orientations et choix qui seront décidés pour le futur PLU de la Métropole influenceront des modes de gestion plus respectueux de ces équilibres.

Les caractéristiques climatiques du territoire

Les paramètres climatiques proposés dans ce paragraphe s'appuient sur une station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Clermont-Ferrand, station de référence représentative du climat du territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole est sous influence continentale et est caractérisé par une sécheresse hivernale et de forts orages en fin de printemps et été. Le phénomène des pluies cévenoles touche la région de Clermont-Ferrand. Ces épisodes pluvieux intenses se produisent essentiellement en fin d'été. Ils sont caractérisés par des cumuls de pluie très importants sur des délais très courts.

La moyenne des précipitations annuelles est de l'ordre de 580 mm entre 1981 et 2010. La moyenne des précipitations mensuelle est de 48 mm.

Le régime de précipitations présente cependant une grande variabilité d'une année à l'autre. Les jours de pluie (où la pluviométrie est supérieure à 1 mm) sont en moyenne plus fréquents aux mois d'avril, mai et juin (plus de 9 jours de pluie en moyenne), ce qui correspond à des mois de forte précipitation.

Les mois d'août et septembre ne présentent pas plus de jours de pluie que la moyenne annuelle (respectivement 6,4 et 7,5 jours pour une moyenne de 7,2 jours), mais présentent un cumul de précipitation supérieur à la moyenne (respectivement 61,9 et 65,6 mm). Ce phénomène est lié aux orages estivaux et aux épisodes cévenols.

Le climat se caractérise également par des hivers froids (une moyenne hivernale d'environ 4°C entre 1981 et 2010) et des étés relativement chauds (plus de 20°C en moyenne entre juillet et août).

Concernant l'évolution des températures maximales, il est à noter une augmentation des températures maximales moyennes de l'ordre de +1,9°C à Clermont-Ferrand entre 1953 et 2016. Le suivi du nombre de journées estivales, où la température maximale dépasse +25°C, montre une augmentation entre les périodes 1957-1986 et 1987-2016 de l'ordre de 13 jours pour Clermont-Ferrand.

Le nombre de jours de forte chaleur et le nombre de jours de canicule par année augmentent sensiblement à partir de 1953 avec des pics en 2003 et en 2015 et 2019.

Les évolutions futures du climat de la métropole

En 2013, Clermont Communauté et la Ville de Clermont-Ferrand ont lancé conjointement une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique. Cette étude, menée par le groupement Météo France - Mosaïque environnement avait pour objectifs d'analyser l'évolution du climat du territoire, d'évaluer les conditions climatiques futures et d'identifier les impacts des modifications du climat sur les secteurs à enjeux (la santé, la ressource en eau, l'économie, etc.).

•Les températures : augmentation globale

L'analyse prospective du climat indique une hausse des températures moyennes de 2°C dans un futur proche, 4-5°C dans un futur lointain (2071-2100) ainsi qu'une augmentation du nombre de jours chauds et des périodes de canicules

• Les précipitations : une alternance de période de sécheresse et de fortes pluies

L'analyse indique une hausse de 10 à 30 % dans un futur proche à lointain des précipitations hivernales, mais pas de modifications importantes des précipitations printanières et automnales.

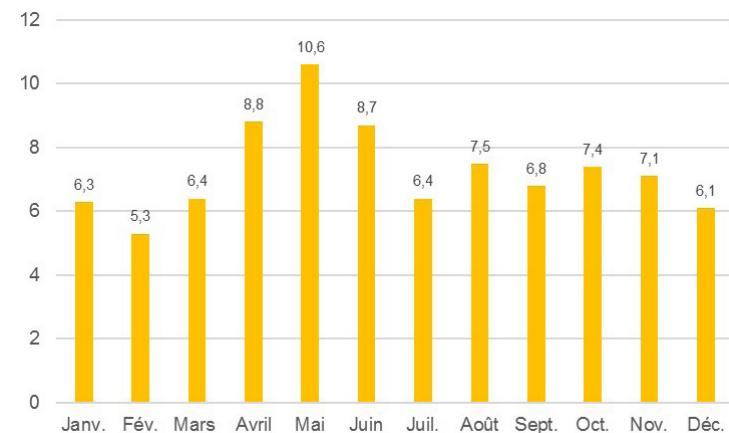
Les simulations ponctuelles sur Clermont-Ferrand et sur Orcines font apparaître des tendances affirmées à moyen et long termes :

- augmentation de l'intensité des précipitations dans un futur proche,
- augmentation des périodes de sécheresse estivales dans un futur lointain.

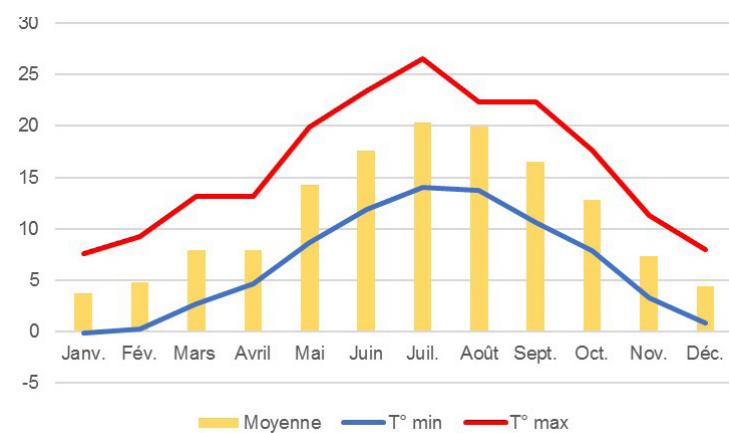
Moyenne des précipitations mensuelles (en mm) entre 1981 et 2010 sur la station de Clermont-Ferrand



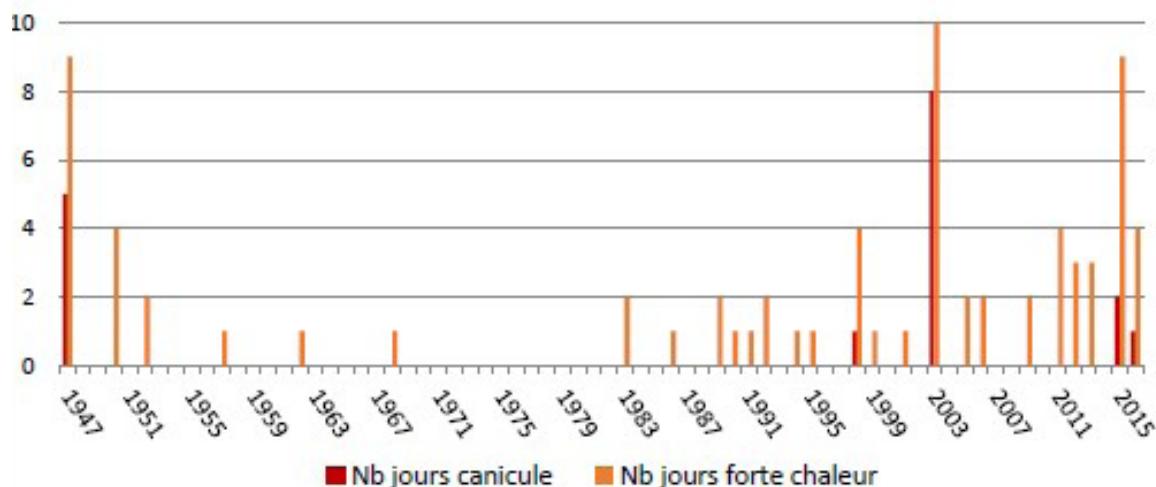
Nombre de jours de pluie (où la pluviométrie est supérieure à 1 mm) mensuel entre 1981 et 2010 sur la station de Clermont-Ferrand



Températures maximales, minimales et moyennes mensuelles entre 1981 et 2010 sur la station de Clermont-Ferrand



Evolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur à Clermont-Ferrand



Les grandes tendances à l'échelle de l'Auvergne

Une étude exploratoire (2010) des effets potentiels des changements climatiques sur les territoires de la MEDCIE du Grand Sud-Est (Mission d'Études et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes) a été menée aux horizons 2030 et 2050 sur 5 régions dont l'Auvergne. Cette étude présente :

- d'une part, une description détaillée des changements climatiques régionaux probables (évolution des températures et précipitations), à partir d'un travail de simulation réalisé par Météo France pour cette étude ;
- d'autre part, une analyse qualitative des principaux impacts attendus sur le territoire dans une approche sectorielle.

Les projections climatiques réalisées avec le modèle ARPEGE de Météo France fin 2010 permettent de dégager des tendances pour l'Auvergne, mais les résultats présentés doivent être considérés en tenant compte des incertitudes inhérentes à ce type de projection, qui augmentent d'autant plus que l'échelle d'analyse est fine.

Dans le scénario le plus défavorable, la moyenne annuelle des températures pourrait augmenter sur l'Auvergne de 1,5°C à l'horizon 2030, de 2°C en 2050 et 3,5°C en 2080. Ce réchauffement serait très important (supérieur à la moyenne annuelle) en été dès 2050 et encore plus en 2080 (jusqu'à +5°C pour la moyenne saisonnière des températures moyennes).

Le nord de la région, du fait de l'influence continentale, serait la zone la plus exposée au réchauffement en été (en termes de températures moyennes), et la plus touchée par les jours de forte chaleur en été (avec des températures supérieures à 35°C). Les précipitations moyennes pourraient diminuer fortement sur l'Auvergne : entre -10 et -25% (selon les zones) de précipitations cumulées sur l'année à l'horizon 2080 dans les scénarios les plus défavorables. L'ouest du territoire auvergnat devrait connaître la baisse de précipitations la plus importante.

Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)

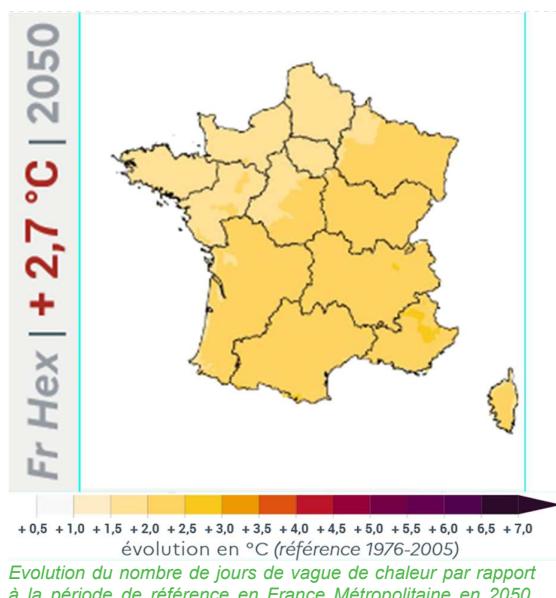
Le dernier rapport du GIEC (AR6, APCC 2021) a mis en avant une approche visant à documenter le climat mondial pour différents niveaux de réchauffement. L'objectif est de décrire le climat dans un monde à un niveau de réchauffement donné, plutôt qu'à une échéance et pour un scénario d'émission donné. Cette perspective permet d'évoquer les sujets d'adaptation au changement climatique et non d'atténuation du changement climatique (diminution des émissions de gaz à effet de serre). On parle ainsi du climat

pour un niveau de réchauffement planétaire de +2°C par rapport à la période préindustrielle.

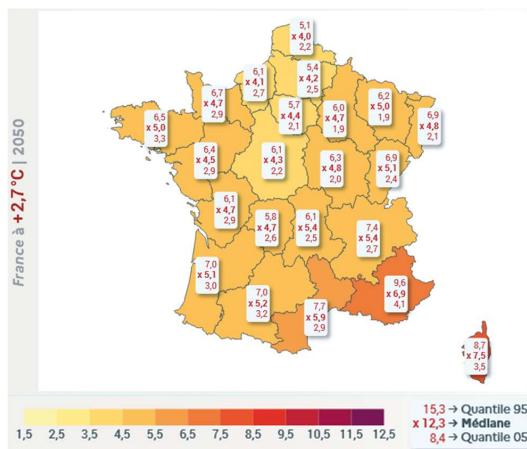
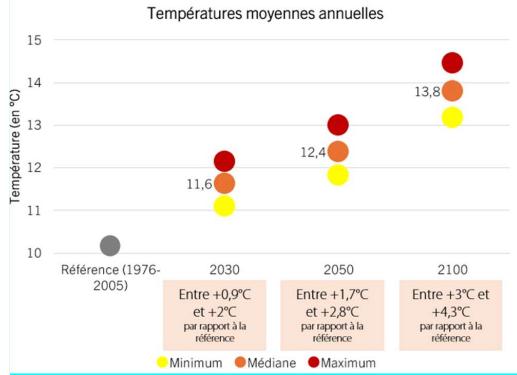
En 2023, la France s'est dotée au niveau national d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Cette trajectoire est définie à partir du scénario tendanciel du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat) et sert aujourd'hui de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France. Dans ce scénario, le réchauffement mondial se poursuit et atteint +3°C en 2100 à l'échelle mondiale par rapport à l'ère préindustrielle, soit environ +4°C à l'échelle nationale. Il prend en compte les politiques mondiales en place pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et les engagements des Etats tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'accord de Paris.

Sur le territoire métropolitain, la TRACC est décrite par les indicateurs présentés ci-dessous. Le portail ClimaDiag permet de disposer de ces indicateurs à l'échelle de l'EPCI. Les résultats médians, ainsi que les résultats minimums et maximums (intervalle de confiance de 90%) sont accessibles pour chaque indicateur. L'évolution des indicateurs est étudiée au regard de la période de référence (1976-2005).

D'après ces données, le territoire métropolitain connaîtra tout d'abord une hausse des températures annuelles moyennes, particulièrement marquée en été et en automne. Entre +0,9°C et +2°C d'ici 2030 par rapport à la période de référence (1976-2005) sont à attendre, puis entre +1,7°C et +2,8°C à horizon 2050 et entre +3°C et +4,3°C à horizon 2100. A l'inverse le nombre de jours de gel par an décroîtra avec les années, perturbant les cycles biologiques naturels.



Au-delà de l'augmentation des températures, ce sont notamment les épisodes d'extrêmes chaleurs qui se multiplieront, avec un accroissement du nombre de jours annuels où la température est supérieure à 35°C, du nombre de nuits où la température est supérieure à 20°C et du nombre de vagues de chaleur (période de chaleur inhabituelle et persistante). Pour ce dernier indicateur, la TRACC sur le territoire métropolitain estime que le nombre de jours comptés comme vague de chaleur passera de sept jours en 2030 à 10 jours en 2050, puis 24 jours en 2100 (valeur médiane), contre 1 jour compté sur la période de référence.

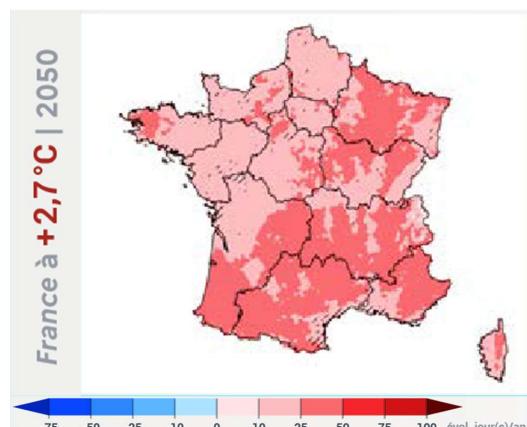


Evolution du nombre de jours de vague de chaleur par rapport à la période de référence en France Métropolitaine en 2050, valeur médiane (Source MeteoFrance)

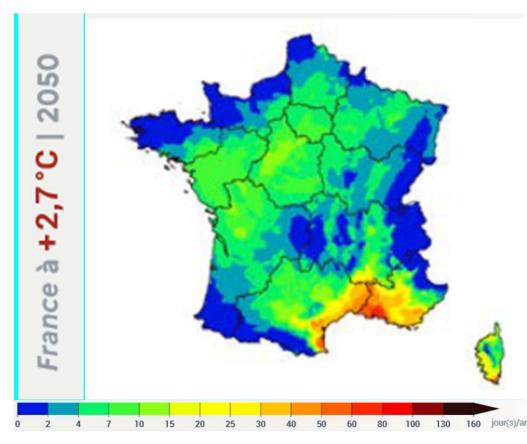
Concernant les précipitations, le cumul annuel évoluera peu d'ici l'horizon 2100, mais une baisse modérée à forte en été et, à l'inverse, une hausse modérée à forte en hiver sont cependant probables. Les événements extrêmes (pluies quotidiennes maximales) seront probablement légèrement plus fréquents et plus intenses (augmentation du cumul quotidien). Contre 3 jours de précipitations remarquables observés durant la période de référence, 4 jours seront observés à horizon 2030 (valeur médiane), et 7 jours à horizon 2100 (valeur maximale).

Avec l'augmentation des températures et l'évolution saisonnière du cumul de précipitations, le changement climatique aura également de fortes conséquences sur le cycle de l'eau et la ressource en eau disponible. L'évapotranspiration de la végétation connaîtra une hausse, diminuant ainsi la recharge des sols et des nappes. Le nombre de jours avec sol sec sur le territoire métropolitain passera ainsi de 29 jours (période de référence) à 33 jours en été en 2030, puis 36 jours en été 2050 et 50 jours en 2100 (valeur médiane).

Une évolution du risque de feux de forêt est également à attendre sur le territoire, passant de 1 jour avec risque significatif de feu de végétation (période de référence) à 3 jours en 2050 puis 4 jours en 2100 (valeur médiane).



Evolution du nombre de jours de vague de sol secs par rapport à la période de référence en France Métropolitaine en 2050, valeur médiane (Source MeteoFrance)



Evolution du nombre de jours avec risque significatif de feu de forêts par rapport à la période de référence en France Métropolitaine en 2050, valeur médiane (Source MeteoFrance)

Vulnérabilité et prospective à l'échelle du territoire de Clermont Auvergne Métropole

Ressources en eau

Disponibilité en eau à l'étiage

L'Allier amont apparaît comme un territoire à faible vulnérabilité vis-à-vis de cet indicateur. Cependant, selon les scénarios d'exposition modélisés, ce niveau de vulnérabilité peut s'avérer élevé. Ce secteur est davantage sujet à l'incertitude liée au changement climatique qui ne permet pas de préfigurer aisément les effets sur ce territoire.

Bilan hydrique des sols en fin d'été :

Cet indicateur est relatif à l'assèchement des sols au cours du printemps et de l'été, qui aura des conséquences sur leur capacité à accueillir des cultures très sensibles à l'assèchement du sol. La vulnérabilité du sous-bassin de l'Allier amont est qualifiée de moyenne à élevée pour plus de la moitié des projections. Cet indicateur montre ainsi qu'une modification du bilan hydrique des sols est attendue et par voie de conséquence, des effets sur l'agriculture (modification des cultures).

Capacité d'autoépuration des milieux aquatiques :

La capacité d'autoépuration des cours d'eau sera touchée par l'élévation de la température et la baisse des débits, qui créent des conditions favorables à l'eutrophisation. Une hydromorphologie dégradée accentue le phénomène. L'Allier amont semble être un sous-bassin peu vulnérable sur cet indicateur.

Risques naturels

Les épisodes de crues torrentielles de type cévenol pourraient devenir plus fréquents. Par ailleurs, les modifications en ce qui concerne la pluviométrie ont également un impact en termes de risques de mouvements de terrain. Les infrastructures et superstructures en général (bâtiments, infrastructures de transport) pourraient être menacées par ces deux phénomènes, mais aussi par le retrait-gonflement des sols argileux (notamment en Limagne).

Biodiversité

L'Auvergne se caractérise par une grande diversité des milieux et des espèces aussi bien floristiques que faunistiques et constitue également une voie de migration piscicole et ornithologique. Le déclin de la biodiversité en montagne est un impact probable du changement climatique. Néanmoins, pour l'Auvergne, il n'est pas certain que le bilan soit négatif en nombre d'espèces, car la région, qui compte relativement peu d'espèces caractéristiques de l'altitude, va gagner des espèces méditerranéennes.

L'Auvergne bénéficie d'un cortège floristique

important, à travers les milieux ouverts et de prairie. Cet atout est cependant menacé par le changement d'usage des terres, qui peut être amplifié par le changement climatique. En effet, de nombreux habitats (tourbières, zones humides, prairies, etc.) pourraient être impactés car liés à des activités humaines elles-mêmes menacées. Le développement des espèces invasives constitue également un impact potentiel.

Forêt

L'Auvergne, une des premières régions forestières françaises (5^{ème} rang des régions productrices de bois d'œuvre), est marquée par la forte présence d'espèces sensibles aux conditions climatiques (sapins, épicéas, hêtres). Le stress hydrique et les canicules de la seconde moitié du 21^{ème} siècle pourraient provoquer une baisse de la productivité voire le dépérissement de certains arbres. Par ailleurs, la production forestière étant pluriannuelle, des variations brutales de températures ou des épisodes climatiques extrêmes (impacts possibles du changement climatique) peuvent entraîner des pertes importantes et donc avoir un impact sur la production pendant plusieurs années.

De plus, les mécanismes de protection des arbres au froid ont tendance à s'amoindrir avec la hausse des températures.

Agriculture : cultures et élevage

La céréaliculture intensive en Limagne est fortement tributaire de l'irrigation. Or, au niveau de cette plaine, l'évapotranspiration dépasse la pluviométrie : le bilan hydrique est donc négatif sur l'année, et la hausse des températures risque de renforcer le problème. Le conflit lié à l'usage de l'eau pourrait s'amplifier.

Par conséquent, il existe un risque en ce qui concerne la productivité des grandes cultures en Auvergne. Celle-ci pourrait également être impactée par les variations brutales de la température et par des événements climatiques extrêmes (orages, grêles...)

L'élevage pourrait être impacté par le stress hydrique et thermique (via la production fourragère notamment), par le développement des maladies à vecteurs voire par une diminution de la qualité des productions d'élevage.

Une compétition entre la mise en culture des sols et l'élevage pourrait survenir en moyenne montagne, et se traduire par un changement d'occupation des sols.

Santé

Le risque de surmortalité et d'augmentation de la morbidité en milieu urbain pendant les canicules et les épisodes de rupture de températures, le développement de maladies allergènes sont des menaces en Auvergne, accentuées par le vieillissement de la population qui conduit à une augmentation de la population vulnérable. La multiplication du phénomène d'îlots de chaleur en milieu urbain fortement minéralisé renforce la vulnérabilité du territoire, avec des impacts directs sur la santé et la qualité de vie en ville.

Tourisme

Dans l'éventualité d'une baisse de la disponibilité en eau, une concurrence entre usages pourrait apparaître et se traduire par des effets sur les sports en eau vive et la baignade. Les épisodes de canicule ont également un impact sur le tourisme urbain. En revanche, les températures plus clémentes en altitude pourraient entraîner une augmentation du tourisme rural et du tourisme estival en montagne (à l'image de l'été 2018 où la météo favorable s'est traduite par un taux de satisfaction élevé des professionnels et une hausse de 12% du revenu moyen par chambre pour les professionnels de l'hébergement), accentuée par le développement du tourisme de proximité (impact du prix de l'énergie).

Energie

La biomasse forestière pourrait diminuer (à long terme), avec un impact direct sur la ressource bois-énergie. La hausse des températures et de l'ensoleillement pourrait en revanche entraîner une diminution des consommations énergétiques de chauffage et une augmentation de la production d'énergie d'origine solaire, notamment pour les chauffe-eaux.

Bâtiment et infrastructures de transports

Une partie de l'habitat auvergnat apparaît inadaptée aux nouvelles conditions climatiques et notamment aux hausses de température (isolation, type de matériaux...) De plus, les infrastructures en général pourraient être menacées par la hausse des risques d'inondation, de glissements de terrain et de retrait-gonflement des sols argileux (notamment en Limagne) tant pour les constructions que pour les canalisations enterrées.

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité reconnue de tous et dont les premiers effets se font déjà sentir même à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole. La prospective met en évidence des conséquences sur tous les domaines qui intéressent l'élaboration d'un projet de planification du territoire. En effet, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'aléas associés aux risques naturels et la modification des milieux structurant l'environnement d'aujourd'hui appellent la Métropole à intégrer le changement climatique dans les orientations qu'elle va prendre pour son développement futur.

LES OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

La France a engagé une démarche d'adaptation au changement climatique à la fin des années 90 qui vient compléter le dispositif de lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre). Cette démarche vise à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.

La Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (novembre 2006) exprime le point de vue de l'Etat sur la manière d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit, d'ores et déjà, de préparer le territoire à affronter les bouleversements nés d'une dérive climatique planétaire qui affecteront aussi bien les modes de vie des Français que l'ensemble des secteurs. Quatre grandes finalités sont identifiées dans cette démarche face au changement climatique : sécurité et santé publique ; aspects sociaux : les inégalités devant le risque; limiter les coûts, tirer parti des avantages ; préserver le patrimoine naturel.

Cette Stratégie se décline en plans nationaux :

- **le 1^{er} Plan National d'adaptation au changement climatique 2011-2015** était intersectoriel et interministériel. Il portait sur 20 domaines : actions transversales, santé, eau, biodiversité, risques naturels, agriculture, forêt, pêche et aquaculture, tourisme, énergie et industrie, infrastructures et services de transport, urbanisme et cadre bâti, information, éducation et formation, recherche, financement et assurance, littoral, montagne, action européenne, internationale et gouvernance. La logique poursuivie est d'incorporer l'adaptation au sein de l'ensemble des politiques publiques.

- **Le 2^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022** a pour objectif de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus. En cohérence avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris et avec les objectifs pertinents des autres conventions internationales, la France devra s'adapter à la part de changement climatique que les émissions passées de gaz à effet de serre accumulées dans l'atmosphère rendent désormais inéluctable. L'hypothèse retenue est une hausse de la température moyenne mondiale de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle même si la France agit sur le plan national et international pour limiter cette hausse à 1,5°C. La politique nationale d'adaptation constitue donc le complément essentiel de notre politique d'atténuation du changement climatique qui vise à atteindre la neutralité carbone. Elle

vise également à éviter les contradictions des différentes actions d'adaptation entre elles et avec les actions de protection de l'environnement. Elle reconnaît la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'adaptation et recherche, partout où cela est possible, des synergies en privilégiant les solutions fondées sur la nature. Elle s'inscrit également dans le principe de la transition écologique et solidaire.

Au-delà de l'adaptation au changement climatique, le gouvernement a rendu public le 6 décembre 2018 **le projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) révisée**. Elle dessine le chemin de la transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone en 2050. Ce principe de neutralité carbone impose de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que notre territoire peut en absorber via notamment les forêts ou les sols. Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Pour atteindre la neutralité carbone, la SNBC fixe les 4 objectifs suivants :

- **décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050** et se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : les ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et l'électricité décarbonée ;

- **réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs**, en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique et en développant la sobriété (le scénario se fonde sur des besoins de la population en légère diminution dans l'ensemble des secteurs par rapport au scénario tendanciel, associé à un changement important des modes de consommation, sans perte de confort) ;

- **diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie** (par exemple de l'agriculture, ou des procédés industriels) ;

- **augmenter les puits de carbone (naturel et technologique)** pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050 tout en développant la production de biomasse. Une tension certaine sur les ressources en biomasse est à prévoir du fait de la structure actuelle du système très tournée vers les combustibles liquides et gazeux.

A l'échelle régionale, la Loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) dont la vocation est de définir les grandes orientations et

objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique. Le Schéma Régional Eolien qui lui est annexé définit en outre les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le SRCAE de la Région Auvergne et le schéma régional éolien, approuvé le 20 juillet 2012 par arrêté préfectoral, a fait l'objet d'une annulation par la Cour administrative d'appel de Lyon (arrêt du 3 mai 2016) au motif qu'il n'avait pas fait l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à son approbation.

Les SRCAE et leur annexe sont intégrés dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) prévus par la loi Notre. Le Schéma

Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. La lutte contre le changement climatique est une des thématiques abordée dans ce document. Ainsi, les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) devront décliner les objectifs du SRADDET.

Vis-à-vis de la thématique climat, le SRADDET Auvergne « Ambition Territoires 2030 » affiche un objectif régional d'atteindre une baisse de 30% de GES, d'origine énergétique et non énergétique, à l'horizon 2030.

Objectif de diminution des émissions de GES du SRADDET

Secteur	Part des émissions	Objectifs nationaux 2028	Objectifs nationaux 2050
Transports	27 %	- 29 %	- 70 %
Résidentiel-tertiaire	20 %	- 54 %	- 87 %
Agriculture	19 %	- 12 %	- 50 %
Industrie	18 %	- 24 %	- 75 %
Production d'énergie	12 %		
Traitement des déchets	4 %	- 33 %	- 80 %

Un scénario tendanciel conduirait à -13 % de GES. L'**objectif régional est d'atteindre une baisse de 30% des GES, d'origine énergétique et non-énergétique, à l'horizon 2030** par rapport aux émissions constatées en 2015 s'attaquant en priorité aux secteurs les plus émetteurs, à savoir dans l'ordre les transports le bâtiment (résidentiel-tertiaire), l'agriculture et l'industrie.

*Extrait du support de la réunion des PCAET du 28 novembre 2018 du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes
(Source : Ambition Territoires 2030 et Région Auvergne-Rhône-Alpes)*

LES LEVIERS DU PLUi EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le PLUi se place à une échelle d'action stratégique dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique : il est à l'interface entre les aménagements opérationnels et les documents de planification territoriale sur les grands territoires.

Limitation de l'artificialisation des sols, intégration de la biodiversité dans les espaces urbains, organisation des formes urbaines, accompagnement des nouvelles formes de mobilité ou encore réduction de la sensibilité aux risques climatiques sont d'autant de sujets que peut intégrer un PLUi en amont.

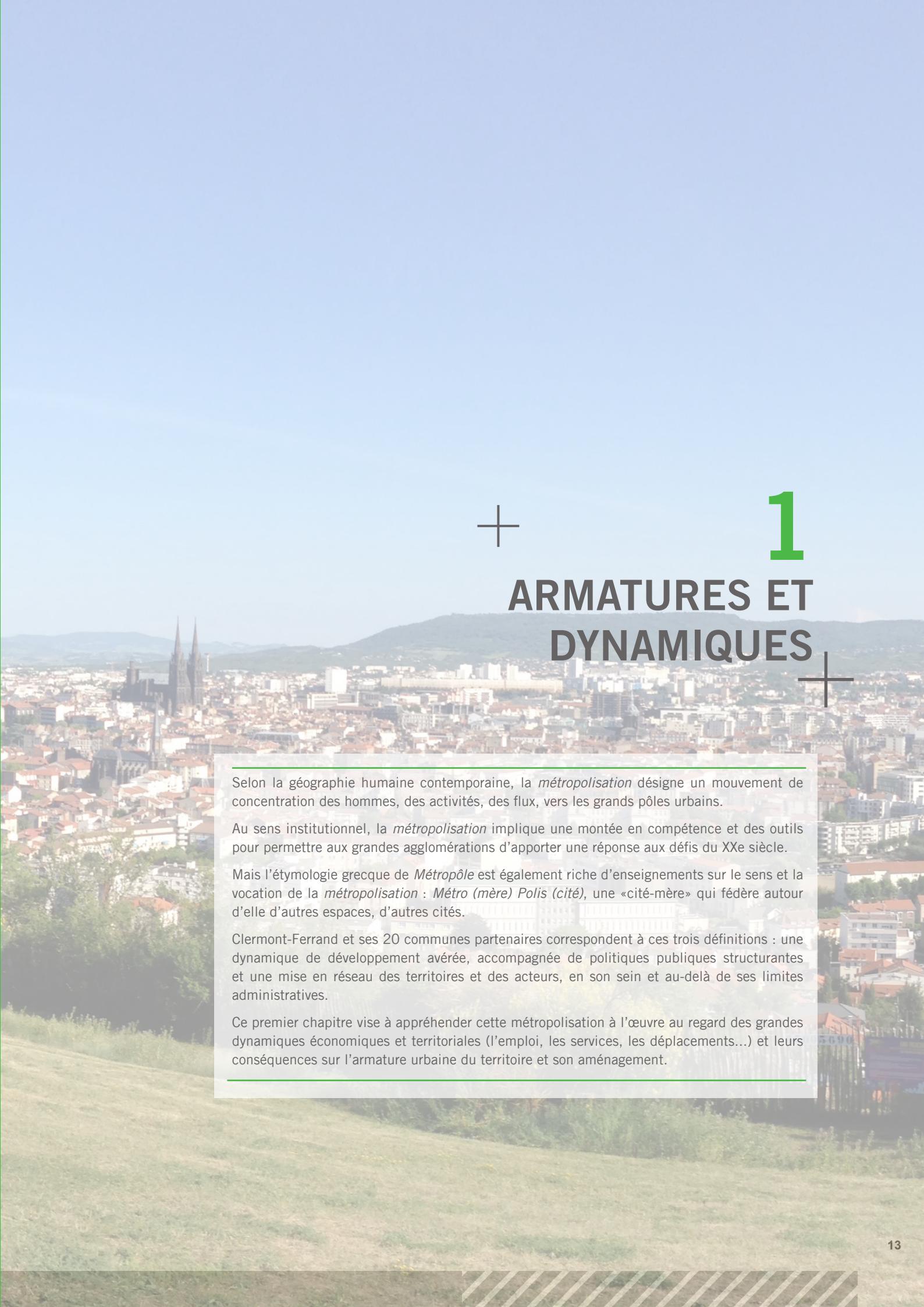
Ces questions fondamentales gagnent à être pensées de manière intégrée dans ce document qui a un fort impact opérationnel. Elles constituent également une opportunité de porter un nouveau regard sur les enjeux du territoire.

Les leviers d'actions concrets sont multiples, et le Club PLUi a publié un référentiel complet identifiant 150 déclinaisons possibles sous la forme de recommandations méthodologiques ou de pistes d'action.

Grâce aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et au règlement, la structure porteuse peut inciter, accompagner ou contraindre à une meilleure intégration des enjeux du changement climatique sur le territoire. Il est notamment possible de travailler sur :

- L'augmentation des possibilités de mobilité (transports en commun, modes actifs, partagés) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- L'accompagnement au développement de la production et le stockage d'énergie renouvelable par des mesures d'incitations et de bonifications ;
- La favorisation des capacités de stockage de gaz à effet de serre des espaces naturels et agricoles par le maintien de la qualité des milieux naturels via un zonage et un règlement adaptés ;
- L'amélioration de la résilience du territoire face aux risques naturels en anticipant les répercussions des futures conditions climatiques sur les modes d'urbanisation ;
- La réduction des besoins et du temps de déplacement en diversifiant les fonctions (résidentielle, économique, services) ;
- L'amélioration du bien-être en ville pour réduire les effets des îlots de chaleur en milieu urbain en végétalisant les espaces urbanisés et en optant pour des teintes claires en façades des constructions.

De nombreuses autres pistes d'actions sont possibles et à imaginer en fonction des sensibilités propres au territoire.



1

ARMATURES ET DYNAMIQUES

Selon la géographie humaine contemporaine, la *métropolisation* désigne un mouvement de concentration des hommes, des activités, des flux, vers les grands pôles urbains.

Au sens institutionnel, la *métropolisation* implique une montée en compétence et des outils pour permettre aux grandes agglomérations d'apporter une réponse aux défis du XXe siècle.

Mais l'étymologie grecque de *Métropole* est également riche d'enseignements sur le sens et la vocation de la *métropolisation* : *Métra* (*mère*) *Polis* (*cité*), une «cité-mère» qui fédère autour d'elle d'autres espaces, d'autres cités.

Clermont-Ferrand et ses 20 communes partenaires correspondent à ces trois définitions : une dynamique de développement avérée, accompagnée de politiques publiques structurantes et une mise en réseau des territoires et des acteurs, en son sein et au-delà de ses limites administratives.

Ce premier chapitre vise à appréhender cette métropolisation à l'œuvre au regard des grandes dynamiques économiques et territoriales (l'emploi, les services, les déplacements...) et leurs conséquences sur l'armature urbaine du territoire et son aménagement.

1.1 LE FAIT MÉTROPOLITAIN

UNE NOUVELLE MÉTROPOLE AU SEIN D'UNE NOUVELLE GRANDE RÉGION

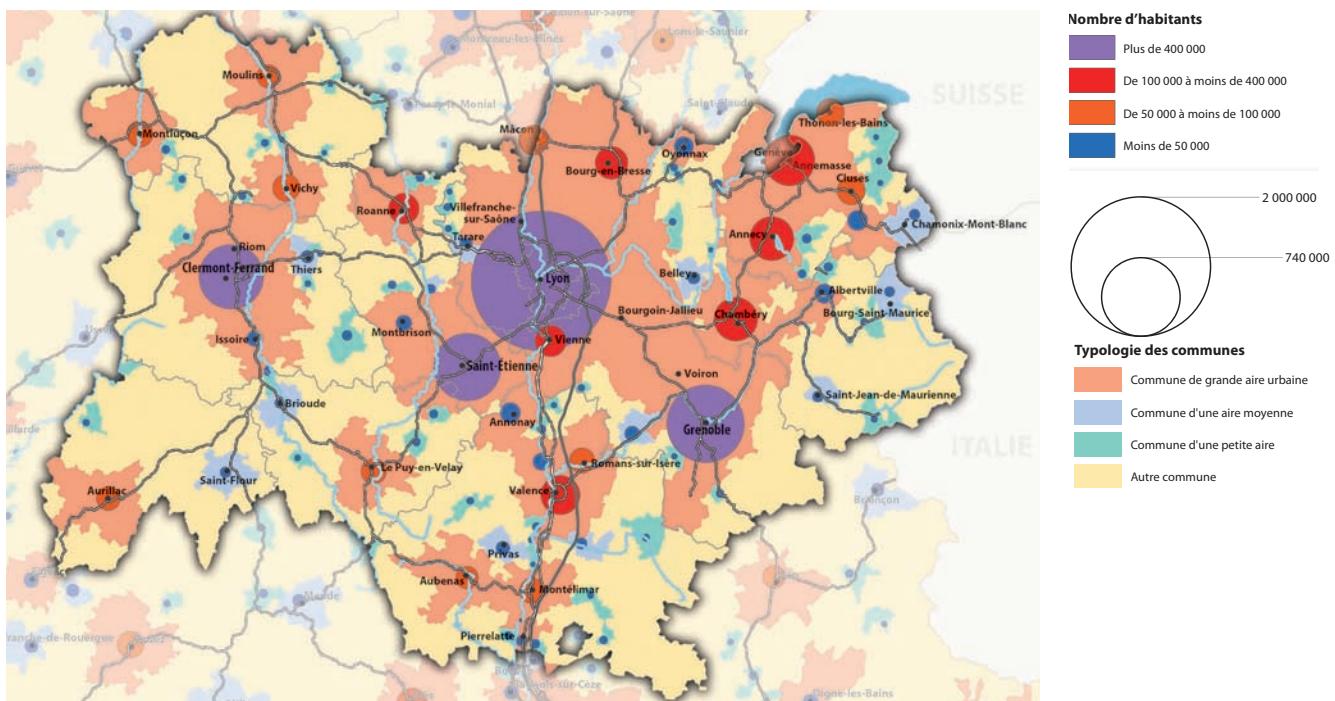
Carrefour géographique du centre de la France et capitale historique de l'Auvergne, rayonnant sur l'ensemble du Massif Central, Clermont-Ferrand fait partie des grands pôles urbains qui structurent le territoire national.

Regroupées en communauté d'agglomération dès 1999, puis en communauté urbaine en 2017, les 21 communes du territoire deviennent Métropole au 1^{er} janvier 2018. Forte de 295 821 habitants (INSEE 2020), Clermont Auvergne Métropole est, au niveau national, le 20^{eme} établissement intercommunal le plus peuplé, au sein de la 17^{eme} «aire d'attraction des villes», avec 508 000 habitants. Parmi les «nouvelles métropoles», elle figure à la 14e place (hors Métropole du Grand Paris) en termes de population, la plaçant dans la catégorie des «métropoles intermédiaires».

Le nouveau statut de métropole, avec ses champs de compétence étendus, intervient dans une refonte du contexte institutionnel national avec la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes au sein d'une nouvelle grande région.

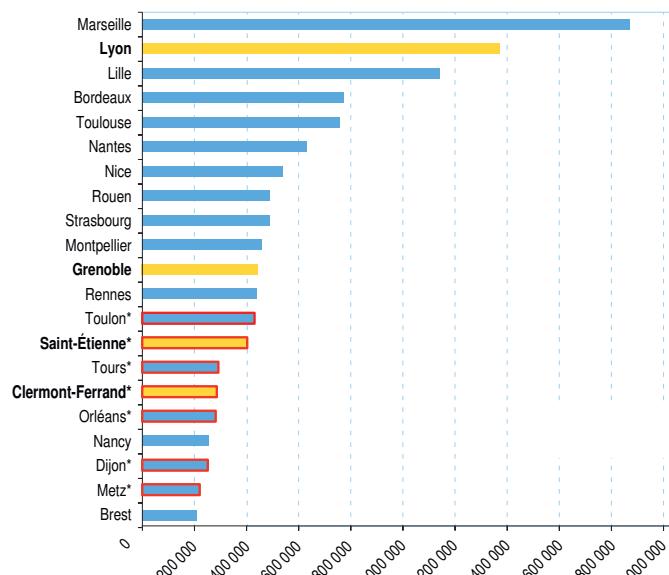
Elle implique des opportunités pour le développement, avec l'intégration du territoire à la 2^e région française en termes de population, d'emploi et de création de richesses, mais constitue également un défi en termes d'équilibre territorial, avec d'une part, la prépondérance de l'agglomération lyonnaise et d'autre part, un jeu concurrentiel accru entre les métropoles en termes d'attractivité économique et résidentielle, au niveau national autant que régional.

Les aires urbaines de la région Auvergne Rhône Alpes



Source : Atlas AURA 2015

Populations des 21 Métropoles régionales



Source : INSEE 2018 (selon les données 2020, la métropole clermontoise «remonte» d'une place en dépassant celle de Tours)

A cet égard, Clermont Auvergne Métropole entend se positionner comme métropole d'équilibre de l'Ouest régional, jouant un rôle de locomotive entraînant l'ensemble des territoires et agglomérations de l'ancien espace auvergnat (Moulins, Vichy, Aurillac,...), capitalisé autour de ses fonctions administratives, ses équipements à vocation régionale et son dynamisme économique.

Le fait métropolitain s'exprime autour de la valorisation des atouts du territoire

Les processus de métropolisation à l'œuvre à l'échelle nationale associant polarisation des emplois et des savoirs, attractivité résidentielle et mise en réseau des territoires autour des grandes agglomérations s'expriment ici autour des singularités de la métropole clermontoise :

- Une augmentation constatée du rythme de la croissance démographique, qui passe de +0,2% par an entre 2006 et 2011, à +0,64% entre 2014 et 2020. A titre de comparaison, ces taux de croissance oscillent entre +0,16% et +0,21% pour les métropoles de Grenoble et de Saint-Etienne. Cette augmentation est notamment ici portée par un solde migratoire qui redevient excédentaire, phénomène assez rare parmi les territoires métropolitains.
- Une part de l'emploi dédiée aux cadres des fonctions métropolitaines (CFM) supérieures aux autres métropoles dites «intermédiaires», et portée de manière très significative par la recherche et l'innovation industrielle. A titre d'exemple, Clermont Métropole figure en tête des classements nationaux pour les dépôts de brevet par des salariés (baromètre Arthur Loyd 2020).

Ce dernier constat résulte d'un écosystème économique performant, avec la présence d'industrie de pointe et de deux groupes de dimension internationale (Michelin et Limagrain) ainsi que par une présence universitaire et des structures de recherche développée avec :

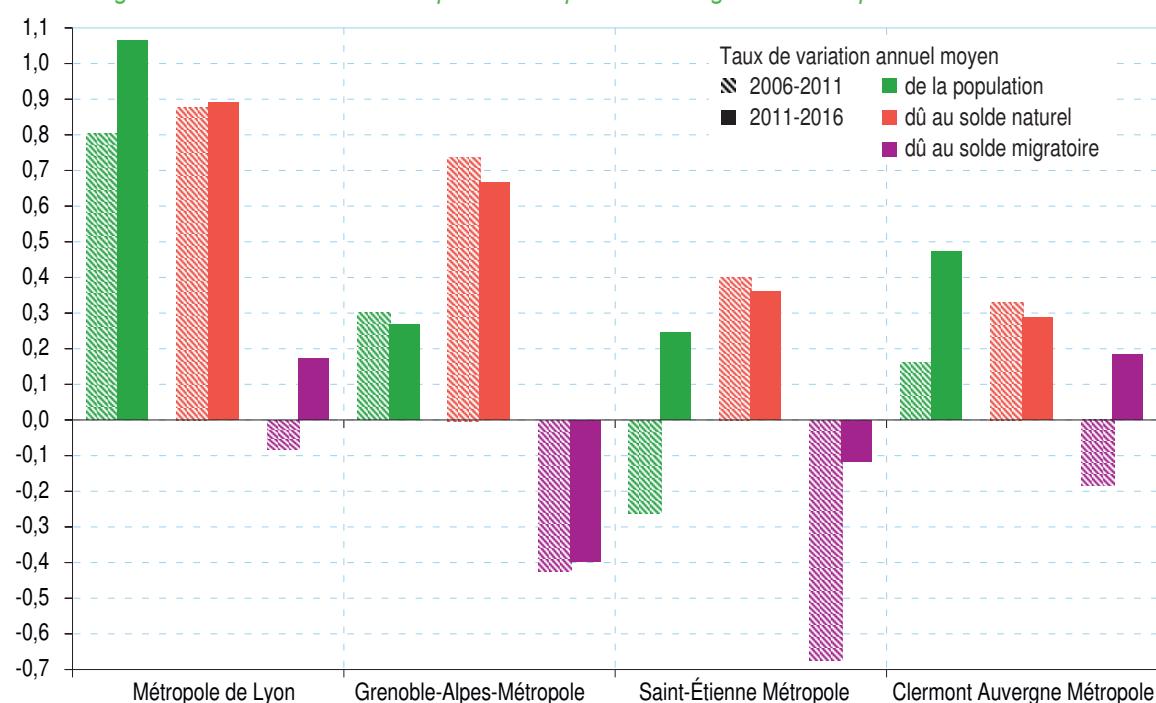
- Environ 38 000 étudiants dont 2 universités ayant récemment fusionné, 6 écoles d'ingénieurs, une école de commerce, une école d'architecture et une école supérieure d'art ;

- 34 laboratoires de recherche et plus de 3000 chercheurs au sein de structures publiques ou privées.

Si la métropole clermontoise a longtemps souffert de la réputation d'une ville industrielle et d'une ville «noire», en lien avec sa pierre volcanique caractéristique, elle a su réorienter son image au travers de ses atouts en matière de cadre de vie qui contribuent à l'attractivité métropolitaine :

- Des paysages et espaces naturels remarquables entre Val d'Allier et Chaîne des Puys, aux portes du Parc Régional des Volcans d'Auvergne. L'inscription au Patrimoine de l'Unesco de l'ensemble tectono-volcanique de la chaîne des Puys et de faille de Limagne en 2018 vient conforter la visibilité du territoire avec des retombées attendues en termes de développement du tourisme et d'attractivité résidentielle. Cette inscription implique par ailleurs la mise en place d'un plan de gestion afin de préserver les qualités paysagères du site ;
- Une vitalité culturelle et une excellence sportive, soutenue activement par la collectivité. Celles-ci s'expriment à la fois par une gamme d'équipements structurants et de proximité en développement constant, une vitalité du tissu associatif, ainsi que l'organisation de grands évènements.
- Une métropole «à taille humaine» et qui défend un certain art de vivre, à la fois par une bonne articulation des temps du quotidien, des structures et filières dédiées au bien-être, la mise en valeur des produits locaux et de la gastronomie ainsi qu'une richesse patrimoniale et archéologique.

Soldes migratoires et naturels dans les quatre métropoles d'Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes no 75 - Janvier 2019

Néanmoins, des freins à l'attractivité métropolitaine subsistent, principalement liés à l'accessibilité

Par sa localisation, le territoire est intrinsèquement en retrait des grands axes d'échanges nationaux et européens tels que le couloir rhodanien. La finalisation au début des années 2010 de l'A89 puis les améliorations de l'A75 (passage à 2 x 3 voies entre la jonction avec l'A71 et la Jonchère) lui permettent néanmoins une bonne accessibilité autoroutière. En revanche, la plateforme aéroportuaire joue ici un rôle essentiellement local et orienté vers les vols d'affaires (31e aéroport français en 2018 en termes de fréquentation), avec tout de même neuf rotations quotidiennes vers Paris.

La desserte ferroviaire est généralement identifiée

comme un point noir pour l'accessibilité de la métropole, à l'écart des infrastructures à grande vitesse. Si la ligne intercités Paris / Clermont-Ferrand propose une fréquence relativement satisfaisante, avec une amélioration progressive du service, elle pâtit d'un temps de parcours long.

Il en va de même avec les liaisons vers Lyon, avec une fréquence assez limitée et un temps de trajet supérieur à l'automobile, ce qui constitue un handicap dans la nouvelle géographie régionale (2h15, comparé à 40min pour Saint-Etienne et 1h25 pour Grenoble).

INDICATEURS : COMPARAISON AU SEIN DES MÉTROPOLES «INTERMÉDIAIRES»

POPULATION	FONCTIONS MÉTROPOLITAINES <i>part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi</i>	INVENTEURS <i>nombre d'inventeurs pour 1000 CFM (dépôt de brevet par les salariés)</i>
Tours	292000	
Clermont-Ferrand	286000	Clermont-Ferrand 10,9
Orléans	282000	Orléans 10,8
Nancy	256 000	Nancy 10
Dijon	252000	Tours 9,5
Metz	220000	Dijon 9,3
		Metz 8,4
 NOMBRE D'ÉTUDIANTS <i>Rentrée 2016</i>	 HABITAT / REVENUS <i>nombre d'années de revenus pour acheter un T3 dans l'ancien</i>	 FRÉQUENTATION GARE <i>en million / année</i>
Nancy	50978	Tours 8,4
Clermont-Ferrand	38192	Clermont-Ferrand 10,1
Dijon	35524	Nancy 7,7
Tours	30907	Metz 7,2
Metz	22564	Dijon 5,9
Orléans	19047	Orléans 5,1
		Clermont-Ferrand 4

Source : FNAU, Metroscope 2018 - données à l'échelle métropolitaine

Métropole Nature



source : sciencesetavenir.fr.
Thierry Zoccolan/AFP

La Chaîne des Puys, classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2018

Métropole étudiante et innovante



source : Université Clermont Auvergne



source : laMontagne.fr

Sport et Bien-être



source : clermontauvergne.com



source : L'Express

Culture



source : Clermont ISFF



source : laMontagne.fr



source : Clermont Auvergne Opéra

Patrimoine et Art de vivre



source : auvergne-destination.com



source : lecomptoirdeschefs.com

FOCUS / LE TOURISME

Le tourisme constitue une activité économique majeure sur le territoire en progression ces dernières années avec plus de 1,5 Millions de nuitées enregistrées en 2023 contre 1,37 Millions en 2018 (la fréquentation totale, nuitées réalisées par les opérateurs numériques incluses, est de plus de 1,9 M de nuitées). L'offre disponible en hébergement marchand est en progression passant de 13 400 lits marchands en 2018 à 15 240 en 2023.

Le tourisme au sein de la métropole est structuré autour de quatre filières :

- le tourisme d'affaires,
 - le tourisme urbain et culturel,
 - le tourisme de santé et de bien-être,
 - le tourisme sportif et de loisirs nature.
- La métropole clermontoise se positionne notamment comme porte d'entrée et point d'étape au sein d'un archipel touristique territorial plus vaste (les volcans, le Forez, Vichy, Volvic, Thiers...) avec, à sa périphérie immédiate, des pôles touristiques de renommées nationales : Gergovie, le Puy de Dôme et le parc Vulcania. L'inscription UNESCO offre également des perspectives de développement, notamment à l'échelle internationale. Néanmoins, les acteurs de la filière soulèvent l'enjeu des conditions d'accès aux sites périphériques qui pourraient être améliorées.
- Le tourisme est aujourd'hui principalement porté par le tourisme d'affaires (70 % de clientèle affaires en moyenne). Ce segment disposerait d'une faible marge de progression (accessibilité, baisse des déplacements professionnels, poids de Michelin dans le tourisme d'affaires...) s'il n'était pas également alimenté par le tourisme événementiel et de congrès, avec plus d'une centaine d'événements organisés chaque année sur le territoire. Certains grands congrès et évènements peuvent constituer des pics de fréquentation touristique tel que le sommet de l'élevage (115 000 visiteurs).

- Le tourisme urbain et culturel s'appuie sur la valorisation du patrimoine historique et le dynamisme de la vie culturelle clermontoise. Chaque année, ce sont près de 450 000 spectateurs qui participent aux événements et festivals organisés sur la métropole. Cependant Clermont-Ferrand ne bénéficie pas aujourd'hui d'un positionnement favorable au développement d'une offre de type «city-break» (tourisme urbain sur une courte durée, week-end...). Les projets culturels en cours d'étude visent à pérenniser le tourisme urbain et culturel au-delà des seuls évènements (plan musée, réalisation de la «cité du court», label « pays d'art et d'histoire »). L'offre hôtelière dans «l'hypercentre» (Plateau, Jaude, Gare) ne représente cependant qu'un tiers du total

métropolitain avec une offre dans des quartiers plus périphériques ou dans les zones d'activités relativement importante et une concurrence accrue des plateformes en ligne de location.

L'adéquation avec l'offre commerciale de centre-ville est également à poursuivre (amplitude horaire, diversité de l'offre...).

- Le tourisme de santé et de bien-être est principalement porté par la station thermale de Royat-Chamalières ayant enregistré près de 190 000 nuitées en 2023. Elles sont principalement effectuées au sein de meublés de tourisme avec un prépondérance de la clientèle locale (55% en provenance du Puy-de-Dôme). Des actions sont à poursuivre pour renforcer l'attractivité de la station thermale et la diversification de sa clientèle. Un projet de modernisation et de revalorisation des thermes de Royat et de Royatonic devrait démarrer en 2025.
- Le tourisme sportif et de loisirs «nature» peut s'appuyer sur les compétitions et équipements sportifs (matchs de rugby et de football, golfs, circuits de Charade,...) et sur les nombreuses activités de plein air. Ces dernières ont un véritable potentiel de développement, accompagné par la Métropole (tel que le centre d'activités et de loisirs verts l'Escapad' à Saint-Genès-Champanelle). Il s'agit à la fois :
 - de mieux valoriser certains sites et parties du territoire moins identifiés, notamment le Val d'Allier et ses activités liées à l'eau, mais également d'autres sites d'intérêt du patrimoine naturel et géologique sur le territoire ;
 - de gérer ainsi la surfréquentation et l'accès aux principaux sites, avec une plus grande diversité de parcours et des aménagements précautionneux des milieux et des paysages.

En zone de montagne, des sites ont été acquis par les collectivités à des fins de réhabilitation et de requalification pour développer des aménités en lien avec le tourisme, la découverte du patrimoine naturel et les départs de chemins de randonnées (Auberge du Col de Ceyssat et Camp de la Fontaine du Berger à Orcines, installations du site du Puy Giroux à Romagnat).

L'essor du «tourisme vert» s'exprime notamment par le constat d'une forte augmentation des locations de meublés sur les communes d'Orcines et Saint-Genès-Champanelle qui attirent une clientèle en quête de séjours plus « nature » (10% du total des locations de meublés).

- La Métropole a conduit une étude sur l'hébergement hôtelier dans le cadre de la définition d'une stratégie touristique. Elle pointe une certaine surcapacité hôtelière avec un fort développement des chaînes hôtelières au détriment des hôtels traditionnels (qui connaissent par ailleurs la concurrence des plateformes de location de type «AirBnB»). De nombreux nouveaux hôtels ont été

intégrés à des programmes immobiliers mixtes, sans réelle pertinence vis-à-vis des localisations et au regard des capacités existantes. Ainsi, si le nombre de lits hôteliers a légèrement progressé entre 2018 et 2023 (+200 lits), le nombre de structures hôtelières a en revanche baissé (-10)

affectant particulièrement les petits établissements historiquement implantés. Ce phénomène est également alimenté par la conversion d'hôtels en hébergement d'urgence dans le quartier de la gare (enjeux relatifs à la paupérisation du secteur, nouveau Quartier de la Politique de la Ville)

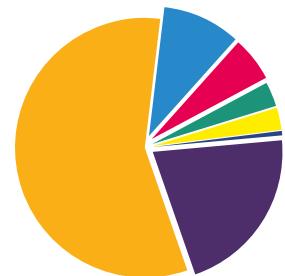
Chiffres clés :

(sources : Bilan tourisme 2023 et direction du Tourisme CAM)

Nombre et capacité des établissements touristiques de la Métropole Hors logements commercialisés exclusivement sur des plateformes en ligne

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE	CAPACITÉ EN LITS
Hôtels	67	8 640
Auberges collectives (auberge de jeunesse, hostel, gîtes d'étape et de groupe, maisons d'accueil de groupes...)	8	631
Résidences de tourisme et assimilés	9	1 931
Campings et aires de camping-cars	6	1 822
Chambres d'hôtes	22	159
Meublés de tourisme classés et non classés	640	2 019
Autres formes d'hébergement	14	41
TOTAL	766	15 243

Source : base de données taxe de séjour - chiffres au 4 mars 2024

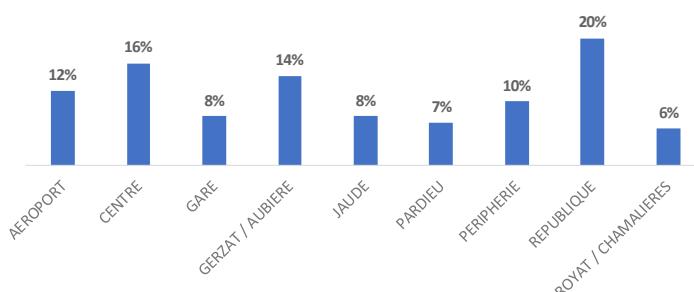


Répartition des nuitées par type d'hébergement

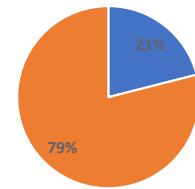
Hôtels.....	57,4 %
Résidences de tourisme et assimilés.....	9,7 %
Campings et aires de camping-car	5,5 %
Auberges collectives.....	3,1 %
Meublés de tourisme, chambres chez l'habitant, hébergements insolites.....	2,9 %
Chambres d'hôtes.....	0,5 %
Locations opérateurs numériques*	20,9 %

* Les offres présentes sur Airbnb/Abritel/Le Bon Coin... sont essentiellement des logements meublés mais peuvent également être des chambres hôtelières, des chambres d'hôtes...

REPARTITION HOTELIERE PAR QUARTIER



PART DE FRANCHISE COMMERCIALE DES HÔTELS DE LA METROPOLE



■ INDEPENDANT ■ FRANCHISE / GROUPE

UNE MÉTROPOLISATION QUI REPOSE SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE

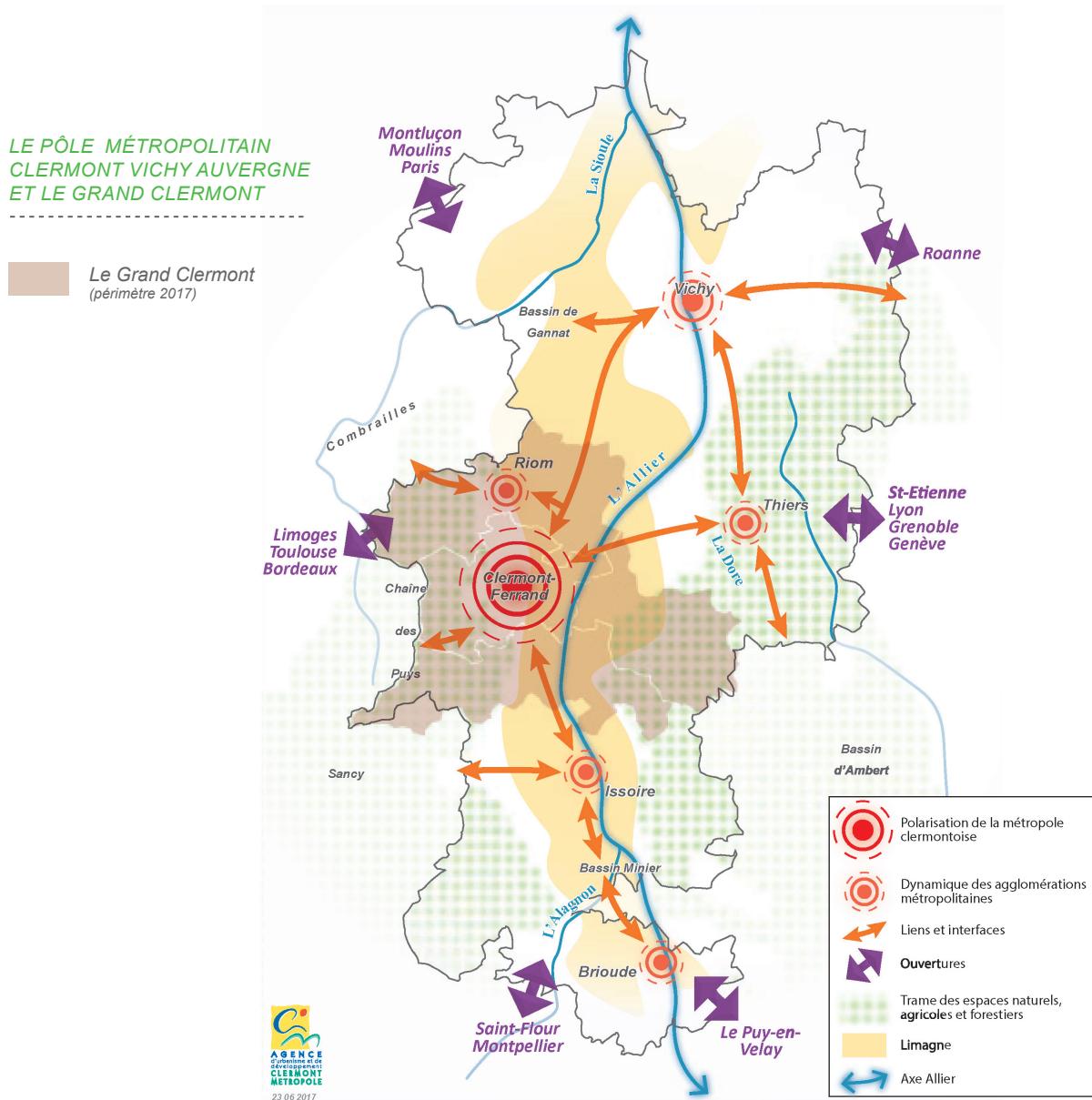
Le processus de métropolisation est néanmoins à appréhender à une échelle plus large que le périmètre de Clermont Auvergne Métropole et de ses 21 communes. En témoignent les dynamiques récentes, en termes:

- de démographie (2014-2020 : +11 000 habitants pour CAM ; +19 000 pour son aire d'attraction), en lien avec un développement de la périurbanisation et une certaine vitalité des pôles urbains secondaires, même si la croissance démographique reste portée majoritairement par le territoire métropolitain ;
- d'économie (162 000 emplois sur le territoire métropolitain et 212 000 pour son aire d'attraction) avec une organisation «multipolaire» des filières locales.

Les proximités géographiques, notamment entre l'agglomération clermontoise et de Riom, renforcées par l'armature des réseaux de transports structurants, ont nécessité une articulation des politiques de développement, afin d'organiser des

complémentarités économiques et territoriales, y compris entre territoires urbains et ruraux. Le Grand Clermont constitue ainsi un espace de coopération sur lequel une réflexion prospective à l'horizon 2030 a été menée dès 2011 dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (CF. Focus ci-après). Le SCOT du Grand Clermont comprenait à son approbation le 29 novembre 2011, 409 446 habitants et 108 communes réparties en 10 intercommunalités. Il compte depuis 2017, 4 intercommunalités, 104 communes et 430 258 habitants.

La naissance du pôle métropolitain Clermont-Vichy Auvergne en 2013 vient concrétiser un nouvel espace de dialogue entre les territoires, englobant les pôles urbains de Vichy, Thiers, Issoire et Brioude et totalisant 700 000 habitants. Cet ensemble géographique s'appuie autant sur la réalité des échanges entre territoires que sur un espace géographique cohérent, avec l'Allier comme fil conducteur. En 2015, les élus du Pôle métropolitain ont défini une stratégie et des actions à mener autour de 5 défis : économie et tourisme, transports et mobilités, sport, culture et rivière Allier.



FOCUS / LE SCOT DU GRAND CLERMONT

Le SCoT du Grand Clermont, approuvé le 29 novembre 2011, prône un modèle de développement urbain en archipel, structuré autour :

- d'un cœur métropolitain, regroupant les centres agglomérés de Riom et de la première couronne clermontoise. Les communes de CAM intégrées au cœur métropolitain sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Romagnat et Royat ;
- de pôles de vie, ville relais contribuant aux équilibres territoriaux (Pont-du-Château sur le territoire de CAM) ;
- des territoires périurbains (Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Orcines, Perignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle sur le territoire de CAM).

Cette armature territoriale vise à renforcer les proximités entre emplois, services et habitat et s'intègre dans une stratégie de développement prônant une compacité des formes urbaines et la préservation des espaces agricoles et naturels.

Le SCoT fixe des objectifs de développement avec l'accueil d'au moins 50 000 nouveaux habitants d'ici 2030, correspondant à la construction de 45 000 logements, soit en moyenne 2 250 logements par an jusqu'en 2030. Cela correspond à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole à 32 430 logements, dont 1200 logements au maximum pour les territoires périurbains (+ 400 avec le bonus).

Le SCoT fixe par ailleurs, une surface maximale globale de 575 ha pour les développements résidentiels(hors infrastructures) en renouvellement urbain et en extension, sans toutefois définir de manière ciblée une enveloppe chiffrée pour les extensions urbaines «habitat».

Au-delà des orientations en termes de démographie et de production de logements, le Scot décline une stratégie visant notamment à :

- Accentuer le développement économique, en particulier au travers de la programmation de nouvelles zones d'activités (Cf. sections suivantes) ;
- Organiser les déplacements et le maillage en équipements
- Articuler développement urbain et préservation de l'environnement ;
- Valoriser les entrées de ville et les secteurs de renouvellement stratégiques (les EVRUP, Espaces de Valorisation et de Requalification des espaces Urbains Prioritaires).

La modification n°6 du SCoT, approuvée en décembre 2019, vise à intégrer le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour guider les opérateurs dans leurs choix d'implantation et améliorer les équilibres et

complémentarités entre commerce de centre-ville et de périphérie.

La révision du SCoT du Grand Clermont a été prescrite le 08 décembre 2022 afin de prendre en compte le nouveau contexte institutionnel et réglementaire (SRADDET, loi Climat et Résilience...) et opérer un changement de paradigme en intégrant de nouveaux sujets, notamment relatifs à l'artificialisation des sols et à la transition écologique du territoire.

Un bilan d'évaluation de l'application du SCOT à 12 ans a été réalisé en 2023 par l'agence d'urbanisme Clermont Massif Central. Il met notamment en exergue :

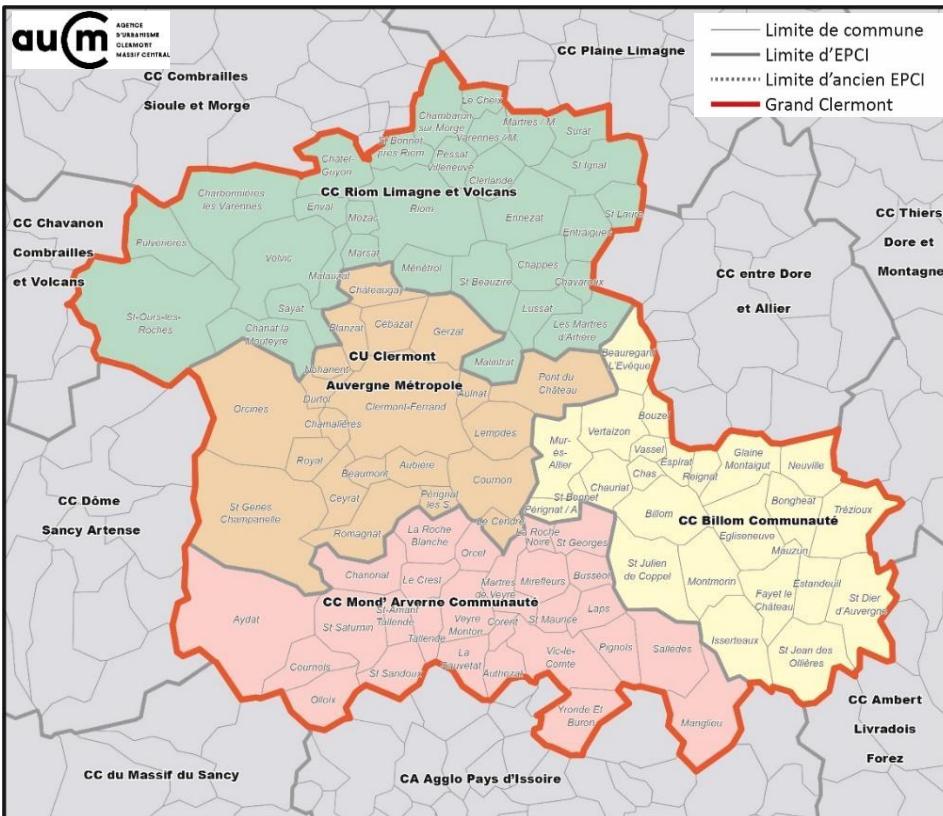
- une attractivité du territoire à la hauteur des attendus formulés avec 430 840 habitants en 2019, soit 908 habitants de plus que le scénario du SCoT (429 932 habitants prévus en 2019) ;
- des équilibres démographiques qui restent stables malgré la structuration territoriale promue par le SCoT. Le cœur métropolitain tient son rôle d'accueil des nouveaux arrivants mais sans progresser. Les pôles de vie progressent, mais peu. Les espaces périurbains continuent à capter une part croissante des nouveaux habitants ;
- une concentration des emplois qui se maintient dans le cœur métropolitain et dans les pôles de vie, répondant aux objectifs du projet de territoire ;
- des grands équilibres d'occupation des sols qui sont maintenus. La consommation des terres agricoles, naturelles et forestières ralentit mais reste une réalité ;
- des consommations foncières au sein des zones d'activités (PDS et ZACIL) moins importantes que les volumes admis par le SCoT, avec un manque de disponibilités immédiates en lien avec les temporalités d'aménagement des zones ;
- des consommations foncières pour produire des logements souvent disproportionnés au regard du nombre de logements produits, notamment dans les territoires périurbains.

A mi-parcours du SCoT, 61% des surfaces foncières autorisées pour produire de «nouveaux» logements ont été consommées tandis 49% des «nouveaux» logements autorisés ont été construits.

Sur Clermont Auvergne Métropole, 50% de l'objectif de production de logements est réalisé sur la période 2012-2021 pour 55% de l'objectif de consommation foncière, soit un objectif d'efficacité foncière non atteint, mais de manière moins significative que sur les autres territoires du Grand Clermont.

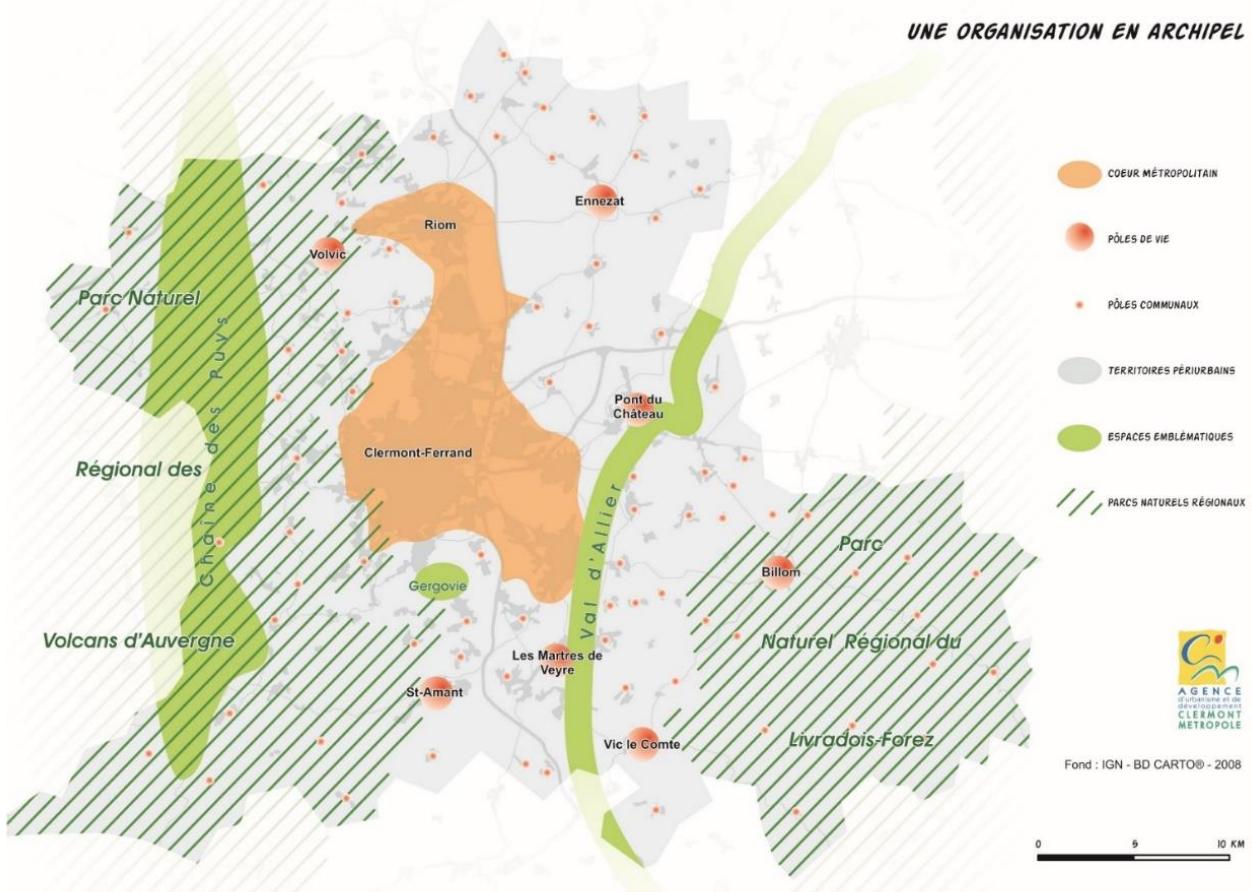
75% des consommations foncières et des logements produits ont été réalisés à l'intérieur de la tâche urbaine à vocation d'habitat de 2011 sur le territoire du Grand Clermont, soit 25% en extension urbaine.

LES EPCI DU GRAND CLERMONT



Source : Bilan 2023 du SCoT - agence d'urbanisme Clermont Massif Central

L'ORGANISATION EN ARCHIPEL



Source : Bilan 2023 du SCoT - agence d'urbanisme Clermont Massif Central

1.2 LE TISSU ÉCONOMIQUE

Un rôle de locomotive sur le grand territoire

Le taux de concentration des emplois de la métropole (138%) montre que la collectivité polarise plus largement sur son bassin de vie les flux liés à l'emploi, avec en 2020, 163 000 emplois présents sur le territoire pour une population active résidente ayant un emploi de 118 000 personnes. Ce taux de concentration de l'emploi est bien supérieur à la moyenne nationale (122%) et figure parmi les plus élevés des métropoles françaises (2e derrière Nancy). Les actifs entrants sont nombreux (35% des emplois sont occupés par des personnes habitant à l'extérieur de la métropole) et les résidents de la métropole sortant travailler à l'extérieur ne représentent qu'environ 10% des actifs. D'une part, le territoire concentre de nombreux pôles d'activités dans son périmètre, d'autre part, l'éloignement d'autres grands bassins d'emplois limite les flux sortants. La métropole polarise ainsi un bassin d'emploi de plus de 492 000 habitants et 191 communes sur le grand territoire (communes ou au moins 40% de la population active travaille sur le territoire métropolitain).

Le nombre d'emplois était resté stable entre 2010 et 2015 avec un certain rééquilibrage vers les territoires voisins (+ 2000 emplois sur la même période) avec une répartition déconcentrée des grandes filières d'excellence et des sites de production. En revanche, la seconde moitié des années 2010 montre un inversement de tendance avec + 6000 emplois sur le territoire métropolitain entre 2014 et 2020.

La métropole est ainsi l'épicentre d'un écosystème économique dépassant ses frontières, avec notamment des filières structurées sur le grand territoire autour de deux pôles de compétitivité (ViaMéca et Céréales Vallée) et six clusters régionaux (Nutravita, E2ia, AURA industrie 4.0, Digital League, Analgesia Institute et Le Damier). Ce rôle de locomotive, de centre de décision, est également marqué par une internationalisation des entreprises présentes (plus de 200 entreprises exportatrices et 37 entreprises dont la tête de groupe est étrangère).

Une tradition industrielle et une économie tertiarisée

La répartition des emplois sur le territoire confirme une orientation vers l'économie de service portée à la fois :

- par la sphère «présentielle» (les activités nécessaires au fonctionnement du territoire) en lien avec son poids démographique ;
- par une part des emplois publics qui reste importante (malgré une baisse ces dernières années, notamment dans le domaine de la santé) avec des fonctions administratives héritées de son ancien statut de capitale régionale et la présence d'équipements métropolitains structurants, notamment universitaires et de recherche ;

- un développement des services marchands, services aux entreprises et aux particuliers. Ces derniers totalisent en moyenne ces dernières années 85% des créations d'entreprises et sont le reflet d'un dynamisme de l'entrepreneuriat du tissu économique local (moyenne annuelle de 2000 créations d'entreprises, bien qu'en ralentissement depuis la crise sanitaire).

Le secteur tertiaire est complété par la présence d'activités de production, liée à la tradition industrielle du territoire avec des groupes de dimensions internationales, mais également un réseau de PME qui forme un écosystème dynamique.

Il est également à noter que le secteur de l'industrie connaît une tertiarisation de ses emplois, avec un développement des activités de recherche, du numérique et des services administratifs, en raison de la présence de groupes internationaux, notamment Michelin et de filières d'excellence associant activités de production et innovation technologique (exemple : Campus Michelin de Ladoux, pôle de formation et de recherche sur le site de Cataroux).

Le territoire métropolitain entend capitaliser sur son héritage industriel et de territoire d'innovation. Il est ainsi doublement labellisé Territoire d'industrie et Rebond Industriel en 2023. L'industrie représente sur la métropole 6.000 établissements représentant 66.000 emplois (toutes catégories socioprofessionnelles confondues).

Des filières d'excellence stratégiques au service de l'innovation

Ces filières sont regroupées en 5 domaines d'activité stratégiques, qui représentent près de 40 000 emplois :

• Industrie du futur et mobilités (16 000 emplois) :

Une filière industrielle portée d'une part par des entreprises phares du territoire (Michelin, Trelleborg) et un ensemble de réseau sous-traitants et d'autre part par les activités de recherche en robotique et numérique (Sigma, Limos,...) ainsi qu'un vivier de start-up.

• Prévention-santé bien être et nutrition (7 000 emplois) :

Une filière qui associe innovation numérique (Almerys) industrie pharmaceutique (CPS, Théa, Cyclopharma) et de nombreuses structures de recherche (CNRH) avec une mise en réseau autour des clusters régionaux (Nutravita, Analgesia).

• Numérique (2 200 emplois) :

Ce domaine en développement s'appuie sur de nombreuses start-ups et bénéficie de structures d'accompagnement et d'hébergement (Innovergne, Le Bivouac, constitution du «Quartier numérique»,...),

mais également d'une implication des grands groupes (IBM, Michelin,...) et d'un réseau de PME locales.

- Agriculture, agroalimentaire et environnement (2 000 emplois) :**

Une filière ancrée de longue date sur le territoire avec une multiplicité d'acteurs (Limagrain, entreprises agroalimentaires, centre de recherche) et labellisé au sein du pôle de compétitivité Céréales Vallée.

- Industrie Culturelle et Créatives (1300 emplois) :**

Un domaine émergent qui bénéficie du cluster Le Damier, mais qui reste à structurer et à développer.

Ces domaines stratégiques sont complétés par d'autres filières bien implantées sur le territoire, notamment l'aéronautique et la mécanique.

Cet environnement économique, associant puissance industrielle, entrepreneuriat, centres universitaires et de recherche, constitue un terreau favorable pour le développement, avec une valorisation des savoir-faire au service de l'innovation. Le territoire bénéficie à ce titre d'une labellisation «French-Tech» depuis 2016. Par ailleurs, le baromètre Arthur Loyd des métropoles positionne Clermont-Ferrand 1^{re} dans sa catégorie pour ses performances économiques, marquées par

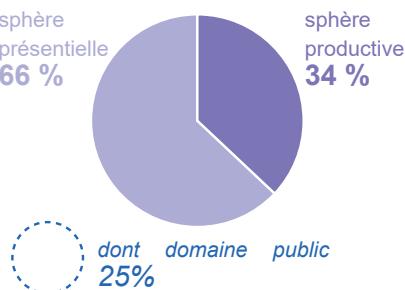
la croissance continue des fonctions métropolitaines supérieures, la création d'emplois à haute valeur ajoutée et son potentiel d'innovation.

Une vitalité économique à conforter

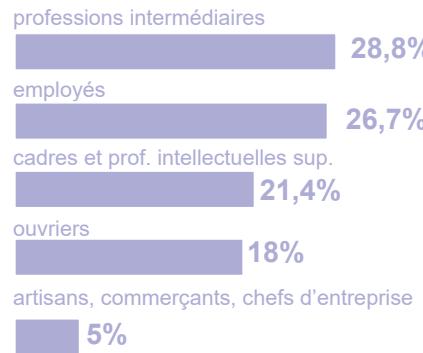
Si les perspectives de développement sont orientées vers l'économie du XXI^e siècle, le territoire connaît également des fragilités, ciblées par les acteurs économiques. Elles concernent :

- l'accessibilité avec un sentiment «d'insularité» du territoire qui nuit aux échanges internationaux,
- des faiblesses s'agissant des capacités d'accueil des entreprises et le foncier économique immédiatement disponible, mais aussi s'agissant de la qualité et de la fonctionnalité des zones d'activités,
- la question du positionnement dans le jeu concurrentiel des métropoles, avec la nécessité de valoriser des «atouts» différenciés permettant d'identifier et de faire valoir les singularités clermontoises.

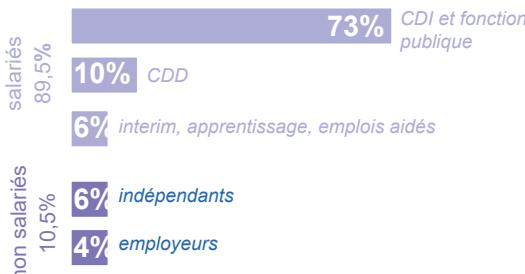
Les sphères de l'économie fin 2021
(en nombre d'emplois salariés)



Les catégories socioprofessionnelles en 2020

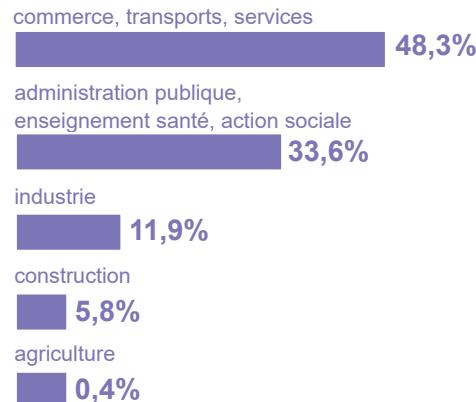


Les statuts et conditions d'emploi en 2020



Source : INSEE

Les emplois par secteurs d'activités en 2020



FOCUS / LA MÉTROPOLE DES SAVOIRS

Avec ses 35 000 étudiants et ses 6000 chercheurs, l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers incontournables de l'attractivité du territoire, à la fois au regard des flux résidentiels, et du développement économique, avec des synergies et coopérations avec les acteurs économiques.

La fusion en 2017 de l'Université Blaise Pascal et de l'Université d'Auvergne, devenue Université Clermont Auvergne, participe d'une volonté de renforcer le positionnement et la visibilité clermontoise, notamment dans le nouveau contexte régional, vis-à-vis des pôles universitaires de Lyon et Grenoble.

Cet objectif de maintenir un pôle pluridisciplinaire attractif s'exprime dans la démarche de label I-Site qui vise à favoriser la structuration d'une dynamique de recherche d'excellence, dans un contexte international de plus en plus compétitif. La démarche I-Site associe université, écoles d'ingénieurs et centres de recherche autour de quatre domaines scientifiques prioritaires :

- les agro-écosystèmes durables dans un contexte de changement global,
- les risques naturels catastrophiques et la vulnérabilité socio-économique,
- les systèmes et services innovants pour les transports et la production,
- la mobilité personnalisée comme facteur clé de la santé.

Ces champs d'intervention sont ainsi orientés vers les principaux défis du XXI^{ème} siècle et contribuent à la volonté de développer l'innovation et une recherche de pointe sur le territoire, en lien avec les acteurs économiques.

Dans cette même optique, des études sont en cours pour mieux capitaliser sur le label French Tech, le développement et les synergies autour des filières du numérique, notamment autour du thème de la mobilité.

C'est également l'ambition du Hub Innovergne pour intensifier les relations avec les acteurs socio-économiques en matière de transfert technologique et d'accompagnement des étudiants dans une démarche de création entrepreneuriale à partir de leurs projets de recherche.

Par ailleurs, la question de «la ville campus» ou du «campus dans la ville» fait l'objet de réflexions à la fois en terme :

- de qualité de vie et d'accueil pour les étudiants (logements, vitalité culturelle, associative et sportive...);
- de meilleure intégration des sites d'enseignement dans la trame urbaine, notamment le campus des Cézeaux.

L'université poursuit une stratégie tournée vers le développement durable et le décloisonnement des sites :

- l'opération « Éco-campus » débutée en 2014 fixe le cadre opérationnel des actions à mener, notamment en ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments.

- le schéma directeur immobilier de l'université adopté en 2020, vise à la réorganisation et la rénovation du bâti existant avec l'ambition d'ouvrir les lieux universitaires à un plus large public (espaces thématiqués, développement des tiers lieux, maison de l'innovation aux Cézeaux pour rendre accessible la recherche, ouverture d'un learning center en 2024...).

Egalement, le concept de «Quartier Campus» entend développer un quartier dédié à la vie étudiante, adapté à leur mode de vie et à leurs attentes sur le quartier Kessler Rabanesse (tiers lieu, espaces réservés aux associations, au co-working, lieu festif et culturel...).

La question «des savoirs dans la ville» s'exprime par l'intégration de Clermont-Ferrand au réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes. Une Ville apprenante développe l'apprentissage et la transmission des savoirs tout au long de la vie pour chaque citoyen par des politiques qui fournissent inspiration, savoir-faire et bonnes pratiques. Elle promeut un apprentissage inclusif, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur.

L'économie du savoir est également portée par les entreprises privées, à l'image du renforcement des pôles de formation et de recherche sur le site Michelin de Cataroux.

Les établissements d'enseignement supérieur :

- Université Clermont Auvergne
- Sigma Clermont
- VetAgro Sup
- AgroParis Tech
- ENSA de Clermont-Ferrand

Les organismes de recherche :

- Les structures affiliées au CNRS: Fédération des Recherches en Environnement (FRE), Maison des Sciences de l'Homme (MSH), Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC),
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)
- Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI)

FOCUS / LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Synthèse / introduction du Diagnostic agricole et foncier, réalisé par la Safer et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme.

L'AGRICULTURE COMME VALEUR AJOUTEE DU TERRITOIRE

L'activité agricole participe grandement au dynamisme du territoire, par son caractère multifonctionnel qui est à la croisée entre l'économie, le paysage, l'environnement, l'alimentation et la cohésion des territoires.

C'est une activité-clé d'un territoire urbain et périurbain, dans un contexte qui favorise une agriculture de proximité, rémunératrice des agriculteurs. L'enjeu du maintien de l'agriculture est de faire le lien entre les zones rurales et les espaces urbains de ce territoire à travers ses actions multifonctionnelles et la préservation d'emplois non délocalisables.

Une activité économique génératrice d'emplois

Malgré une baisse constante du nombre d'exploitations agricoles, l'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs, d'emplois saisonniers importants au regard de différentes productions (maraîchage, maïs, semence, viticulture) et également d'emplois indirects (administration, agroalimentaire...). La Métropole regroupe ainsi la quasi-totalité des organismes professionnels agricoles et organismes en lien avec l'agriculture avec près de 4000 emplois. Elle regroupe également des centres de recherche (2 sites INRA, 1 Site IRSTEA), un lycée et 2 grandes écoles spécialisées en agriculture (Lycée agricole de Marmilhat, VetAgroSup à Lempdes, AgroParisTech à Aubière). Les deux principales laiteries du département (Theix et Gerzat), essentielles au fonctionnement des filières concernées, sont également sur le territoire de la Métropole.

En termes d'événements professionnels agricoles, le Sommet de l'élevage organisé chaque année à Cournon est un rendez-vous européen de grande renommée avec 1 500 exposants et 95 000 visiteurs professionnels. Son impact économique est important pour la métropole, notamment pour le secteur du machinisme agricole, mais aussi pour le secteur hôtelier. Autre salon à portée nationale, Vinidôme regroupe 460 exposants pour 50 000 visiteurs. D'autres salons agricoles sont également présents sur la Métropole tout au long de l'année.

Il existe également une connexion entre l'agriculture de plaine et celle de montagne, notamment pour la fourniture de pailles et de céréales dans les exploitations d'élevage. L'agriculture de plaine a ainsi une interrelation économique avec celle de plateaux et montagnes faisant vivre d'autres territoires, au-delà de celui de la Métropole.

Une activité qui fait le paysage et le cadre de vie

Par la diversité de ses agricultures, le territoire métropolitain offre des paysages variés. Les prairies sur le site inscrit à l'UNESCO en secteur de montagne laissent apparaître les reliefs volcaniques et les plateaux en bord de faille qui offrent une ouverture des paysages sur la plaine de Limagne depuis ces points hauts. La plaine de Limagne, bien que fortement grignotée par l'urbanisation, offre une diversité de couleurs évolutives au gré des saisons au regard de ses différentes productions (céréalières, oléo protéagineuses et maraîchères). Les espaces de coteaux alternent entre espaces naturels, zones de prairies et plantations viticoles ou arboricoles, limitant ainsi l'enrichissement et les risques d'incendie. Les quelques centres équestres du territoire offrent une possibilité d'activités de loisir de pleine nature.

Des productions variées et de proximité

Associée à la question du cadre de vie, tant au niveau des questions paysagères qu'au niveau de l'alimentation, l'agriculture de la Métropole offre une palette importante de productions diverses et variées. La majorité des produits boulanger vendus dans la métropole est issue du blé produit en Limagne. Il en était de même en grande partie du sucre par la production de betterave qui est amenée à trouver de nouveaux débouchés suite à la fermeture récente de la plus vieille sucrerie de France (Sucrerie Bourdon).

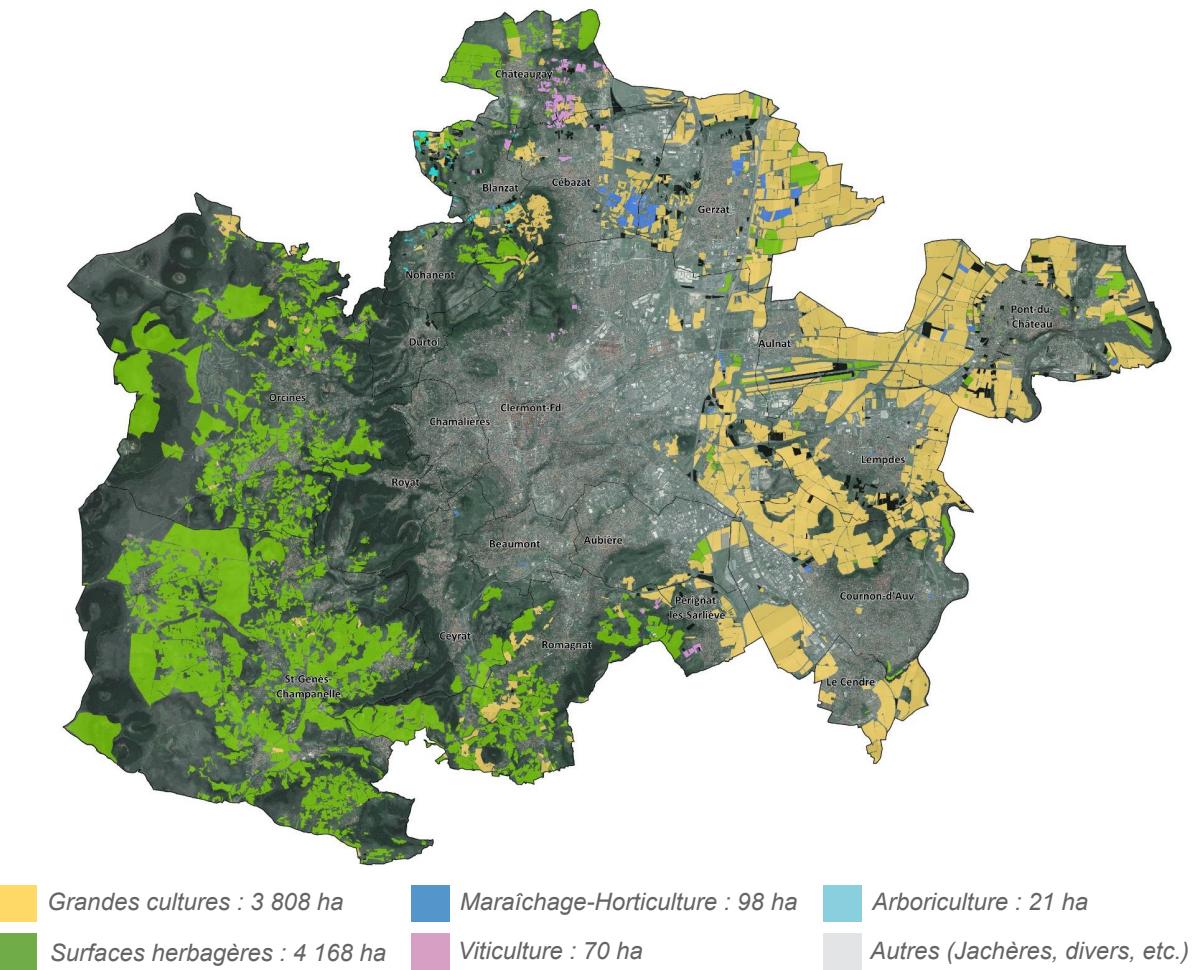
La ceinture maraîchère principalement le long du Bédat ne permet pas une autonomie alimentaire en légumes de la métropole, mais y contribue en partie.

La présence de la vigne et les actions de reconquête (effectives, en cours ou en réflexion), sur les communes d'Aubière, Châteaugay, Cébazat, Cournon et Clermont-Ferrand montrent une volonté de développer cette production dont l'AOP et la production sont reconnues au niveau national voire au-delà.

Les vergers, peu présents sur la Métropole ont vocation à se développer pour répondre à la demande en agriculture de proximité.

L'élevage a enfin une place non négligeable dans son lien avec les consommateurs en offrant des produits laitiers et carnés de qualité, mais souffrant d'un manque de structures d'abattage (seulement un petit abattoir sur le site de l'INRA) et de découpe dont la réflexion est à considérer au niveau départemental.

Clermont Auvergne Métropole s'est par ailleurs engagée dans une politique d'accompagnement de développement de l'agriculture locale au travers du projet «Ceinture Verte». Il vise à relocaliser une part significative de l'alimentation des concitoyens en aménageant plusieurs fermes maraîchères et en apportant un accompagnement technico-économique aux agriculteurs ainsi installés.



Chiffres clés :

- L'espace agricole productif représente 28% de la superficie totale du territoire, soit 8 550 ha.
- 68% du potentiel agricole est exploité, 32% non exploités, dont 64% des secteurs classés AOP Côtes d'Auvergne.
- 7% de la surface agricole est exploitée en agriculture biologique, soit 588 ha.
- 147 exploitations agricoles ont leur siège situé sur le territoire métropolitain. Le nombre d'exploitations a diminué de 67% en 30 ans.
- 170 exploitants agricoles résident sur le territoire.
- Une perte de 670 ha d'espaces cadastrés agricoles depuis 2008, soit l'équivalent de la superficie de 12 exploitations. Chaque année, 0,52% de l'espace agricole de Clermont Auvergne Métropole disparaît.
- 616 ha sont exploités dans les zones « U » et « AU » des documents d'urbanisme, soit 7 % de l'espace agricole productif du territoire. 117 exploitations sont concernées, dont 18 pour plus de 20 % de la SAU de l'exploitation.
- Consommation foncière masquée de 13ha/an sur des terrains acquis par des particuliers pour un usage d'agrément.

FOCUS /

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND CLERMONT ET DU PARC LIVRAIS FOREZ

Le PNR Livradois-Forez et le PETR du Grand Clermont ont mené conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT). Il a pour objectifs d'améliorer le taux d'auto-provisionnement du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.

Le scénario du PAT à l'horizon 2050 porte notamment sur :

- un rééquilibrage du régime alimentaire,
- l'atteinte d'un niveau global de 50% d'autonomie alimentaire en consacrant notamment 4000 ha supplémentaire au maraîchage, aux cultures légumières de plein champ et aux vergers,
- le maintien d'une production laitière et une transition de l'élevage vers un modèle extensif,
- le développement des filières et de l'accès aux produits locaux.

1.3 LES ZONES D'ACTIVITÉS ET LE FONCIER ÉCONOMIQUE

Une géographie de l'emploi qui structure l'espace métropolitain

Le développement urbain, historiquement lié à l'essor industriel, a conduit à la présence de grands sites de production au cœur de l'agglomération (les sites Michelin des Carmes puis de Cataroux et de la Combaude, la Banque de France à Chamalières,...).

La nécessité d'adapter les outils aux standards contemporains a entraîné un déplacement progressif des sites de production du cœur urbain avec notamment une réorientation des sites historiques Michelin vers le tertiaire et les activités de recherche/développement ainsi qu'à l'aménagement du Pôle de Ladoux au Nord du territoire (au total, les sites Michelin représentent 11 000 emplois sur la métropole). De même, le déménagement de l'imprimerie de la Banque de France à Vic-le-Comte est programmé.

Ces redéploiements géographiques concernent également l'économie tertiaire et institutionnelle avec notamment la fermeture de l'Hôtel Dieu ou du site historique de La Montagne et leur reconstitution au sein de l'Entre deux villes.

Néanmoins, le cœur urbain reste un pôle d'emploi majeur du territoire avec le centre de Clermont, au travers de ses fonctions commerciales et de services, entouré dans l'épaisseur des boulevards par une ceinture universitaire et institutionnelle englobant les faubourgs attenants de Chamalières.

La localisation des grands équipements joue en effet un rôle majeur dans la géographie des emplois et organise ici une certaine multipolarité du territoire au-delà de son centre : le campus des Cézeaux à Aubière, l'hôpital Nord à Cébazat, le site de Marmilhat à Lempdes, L'INRAE à Saint-Genès-Champanelle...

Les zones d'activités économiques (ZAE) concentrent 40% des emplois du territoire (environ 65 000), plus ou moins anciennes, développées le long des grands axes de communication :

- une frange Est centrale, avec l'importante zone du Brézet, complétée plus récemment par la zone de Claveloux et le secteur des Gravanches venant faire la jonction avec la zone de Gerzat Sud et qui totalise environ 20 000 emplois ;

- un faisceau Sud Est, de La Pardieu à Cournon-Le Cendre ou s'égrène différentes zones représentant plus de 28 000 emplois ;

- un faisceau Est reliant le Brezet à Pont du Château qui a connu un agrandissement récent avec l'aménagement de la ZA de Fontanille et cumulant au total plus de 5000 emplois ;

- Une polarité Nord, regroupant plus de 7000 emplois, y compris les effectifs importants du site Michelin de Ladoux.

En dehors des zones établies, d'autres sites de production et petites zones artisanales en périphérie

immédiate des tissus urbains des communes, viennent compléter la géographie économique du territoire.

L'emploi au sein des ZAE s'est renforcé au cours des dernières années (+4000 emplois estimés entre 2018 et 2023). Les enjeux de la qualité des zones pour leurs usagers et de leur accessibilité font l'objet de démarches et projets en cours au travers de programmes de requalification, de l'élaboration d'une charte de développement durable et du renforcement des mobilités alternatives à l'automobile (schéma cyclable, projet Inspire, étude d'un «RER métropolitain»).

Etat de l'offre et de la demande en immobilier et foncier économique

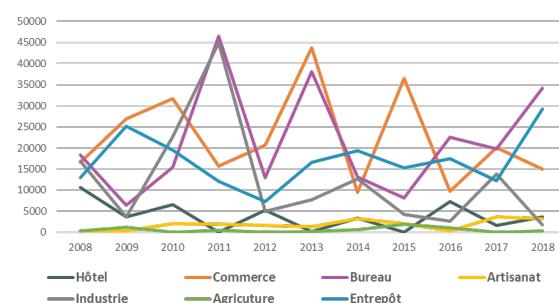
Une étude du CEREMA en 2021 indiquait :

- un solde moyen de 500 établissements supplémentaires par an entre 2016 et 2019 sur le territoire (solde entre création et radiation), porté principalement par le commerce, les services et le tertiaire (en lien avec une forte proportion de petites entreprises dans le volume des établissements).

- une moyenne de 80 000m² par an de locaux d'activités développés sur le territoire métropolitain entre 2013 et 2018, dont 55% pour le tertiaire et le commerce. Cette prépondérance des m² de commerces et de bureaux concerne autant l'offre en ZAE que l'offre urbaine. Ainsi, la commune de Clermont-Ferrand représente à elle seule plus des deux tiers des mises en chantier de locaux tertiaires ou commerciaux. Au total sur le territoire métropolitain, 16% des établissements tertiaires seraient implantés en ZAE et 28% des établissements commerciaux.

- l'analyse tendancielle de l'activité de construction montre également une augmentation significative des m² dédiés aux entrepôts (en lien avec le développement de la logistique à l'échelle nationale) et dans une moindre mesure, un développement de l'hôtellerie et de l'artisanat. Si l'activité de construction de m² tertiaire reste dynamique, la construction de surfaces commerciales tend à diminuer sur le temps long.

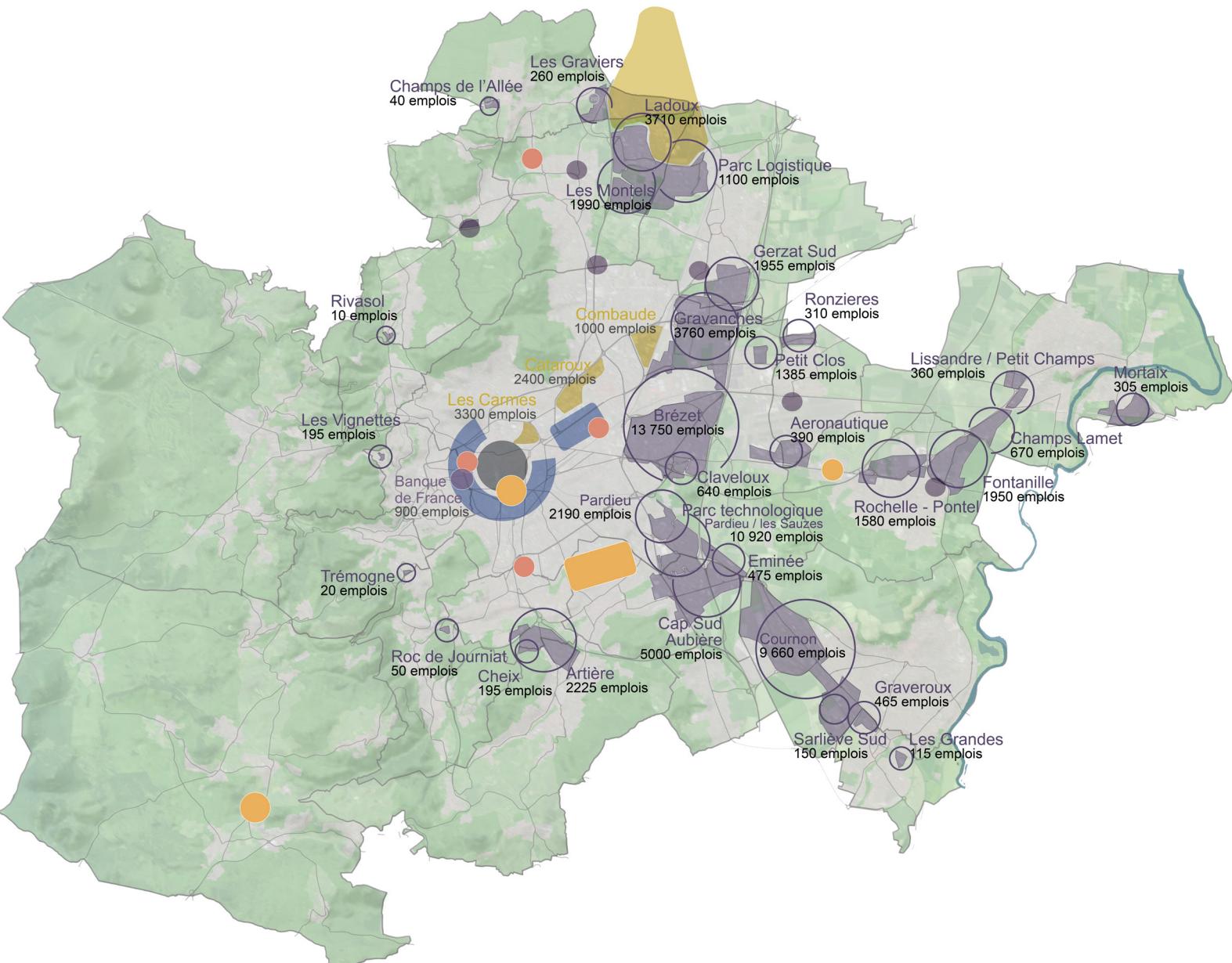
Evolution des m² d'activités construits 2008-2018



Source : CEREMA, données Sitadel

Les constructions à vocation commerciale restent néanmoins à un niveau élevé et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du ScoT

LES PÔLES D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE



pôles d'emploi

- zones d'activités
- sites Michelin
- autres sites industriels / activités hors zones d'activités
- pôles d'emploi recherche / formation
- pôles d'emploi santé
- centre ville de Clermont et ceinture tertiaire et institutionnelle
- gare et entre-deux-villes

Source : DAE / Clermont Métropole
Inventaire ZAE 2023

principaux établissements publics en effectifs

CHU de Clermont Ferrand	4900 emplois
Université Clermont Auvergne	3 320 emplois
Ville de Clermont Ferrand	2 600 emplois
SNCF	2 300 emplois
Hopital Saint Marie	900 emplois
DGFIP	900 emplois
ADAPEI	900 emplois
INRA Clermont Theix	900 emplois

Source : CCI 63

du Grand Clermont vise à maîtriser les nouvelles implantations dans la métropole (Cf. section commerces) ;

Les demandes pour le tertiaire s'orientent principalement vers une offre immobilière pour de petites surfaces avec une certaine fluidité entre l'offre et la demande. Les locaux tertiaires représentent environ 60% de l'offre en immobilier d'activités, principalement à la location. Selon la direction de l'accompagnement des entreprises de Clermont Auvergne Métropole, 25 000m² de bureaux seraient disponibles début 2024 soit un volume en hausse lié aux développements de programmes immobiliers privés, hors commercialisation des ZAE suivis par la collectivité.

De manière générale, l'adéquation entre l'offre et la demande s'effectue de manière satisfaisante à la location, notamment pour le tertiaire. En revanche, l'offre à l'achat (tous secteurs d'activités) semble insuffisante.

Selon l'étude du CEREMA, les demandes d'implantation non satisfaites au sein des ZAE représenteraient ainsi environ 102 ha en 2021. Elles relèvent pour 24% de l'industrie, 39% des secteurs du transport et de la logistique et 21% pour le commerce (en m² demandés). 53% des demandes concernent des surfaces supérieures à 5000m². L'insatisfaction des besoins résulterait à la fois :

- de l'inadaptation des surfaces de terrains ou des locaux existants ;
- de la faible disponibilité en terrains libres aménagés ;
- ainsi que des choix de commercialisation au sein des ZAE suivis par la collectivité afin d'assurer une cohérence des implantations vis-à-vis de la vocation des zones et de la stratégie de développement.

Le rythme de commercialisation du foncier (hors aménagements publics) au sein des ZAE suivies par la collectivité est en moyenne de 13ha/an depuis le milieu des années 1990. Complétés par les développements privés, les besoins en foncier économique s'élèveraient à 20 ha/an selon l'étude CEREMA en suivant une trajectoire «fil de l'eau». Celle-ci peut néanmoins être réinterrogée à la lueur des besoins d'optimisation du foncier en lien avec la réduction des consommations d'espaces et de l'artificialisation, ainsi que de la réorientation des activités accueillies au sein des ZAE (avec notamment une diminution des surfaces commerciales et tertiaires en faveur d'activités artisanales, industrielles ou logistiques).

L'offre : le potentiel en renouvellement et extension

Un inventaire des ZAE, requis au titre de la loi Climat et Résilience, a été réalisé par Clermont Auvergne Métropole en 2023. Sur l'ensemble des ZAE, un taux de vacance de l'ordre de 6% est constaté (unités foncières vacantes depuis au moins 2 ans), soit environ 200 unités foncières sur les 3350 étudiées. Ce taux peut être considéré comme relativement faible compte tenu des besoins liés à la vacance structurelle (les temps de rotation et de reprise du parc existant).

L'analyse montre toutefois des disparités au sein des ZAE, avec des taux de vacance supérieurs à 10% qui affectent principalement les «petites zones», plus anciennes et dans la continuité des tissus urbains (ZA Les Grandes, les Vignettes, Roc de Journiat...) mais également de plus grandes zones telles que celles de l'Artière ou des Ronzières. Ces taux sont notamment liés à des processus en cours de mutation vers l'habitat sur les franges des ZAE. En volume, les zones principalement concernées par la vacance sont les grandes zones, anciennes, de Cournon-Le Cendre et du Brézet sur lesquels des projets et études de requalification sont engagés.

Cette analyse peut être complétée par une étude menée en 2018 sur les locaux vacants et friches au sein de 4 secteurs (Brezet, Cournon-Le Cendre, Clermont Sud-Aubière, Rochelle-Fontanille). Sur les 39 terrains identifiés, 24 étaient constitués de «petits terrains» à la configuration parcellaire complexe (lanière) ou relevant de petits locaux tertiaires enserrés dans des zones à dominante «productive».

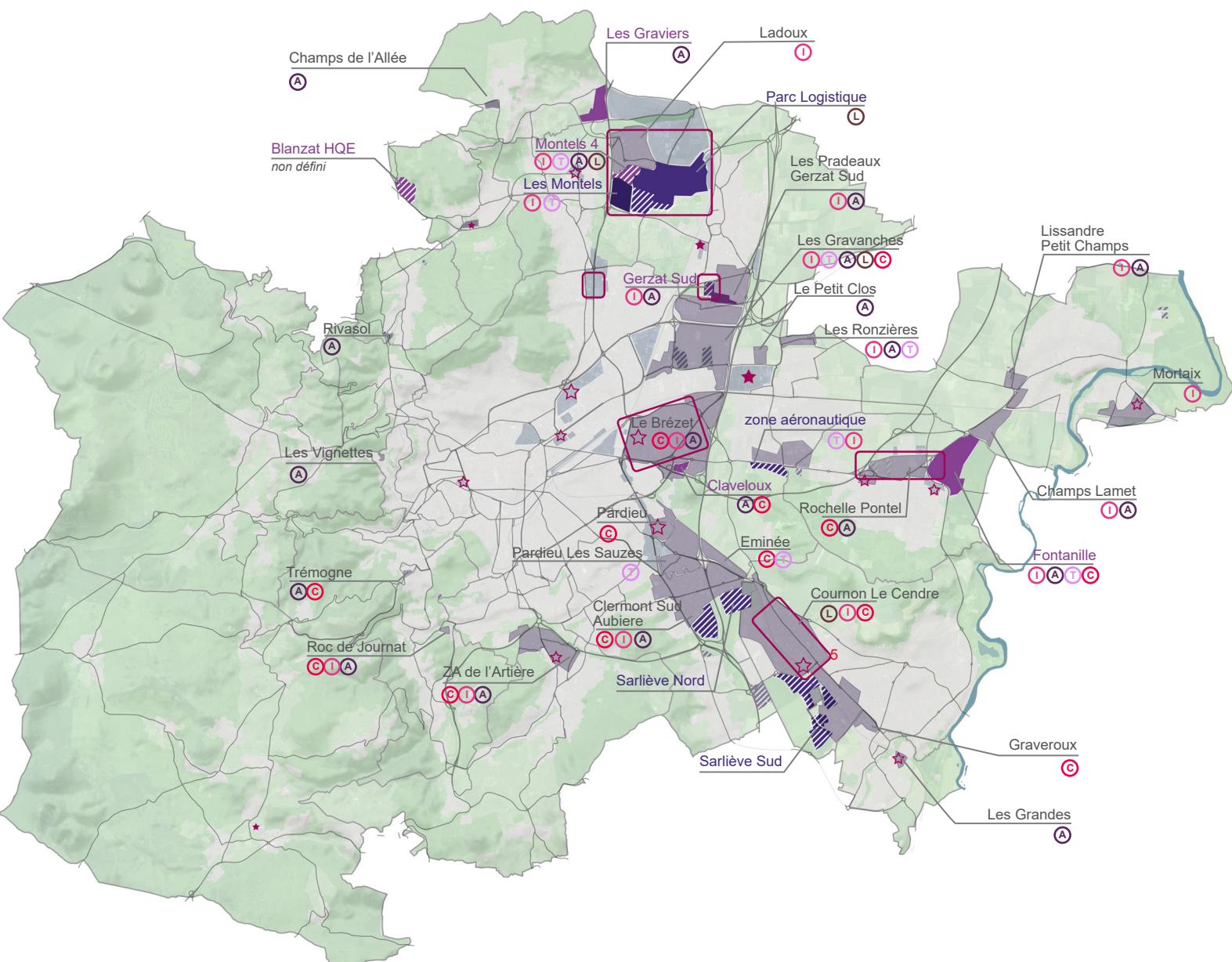
L'offre foncière immédiatement disponible (terrain nu aménagé) au sein des ZAE suivies par la collectivité est en baisse continue sur la métropole. Elle correspondrait à 25 ha début 2024 (principalement au sein des ZAC des Gravanches, des Montels III et dans une moindre mesure du parc logistique) ce qui équivaudrait à 2 ans de commercialisation au regard du rythme moyen des dernières décennies. Environ 6 ha sont également disponibles sur le secteur de l'aéroport et sont réservés pour des activités en lien avec la filière aéronautique et un terrain de 2,7 ha doit faire l'objet d'un appel à projet au sein de la ZAC de la Fontanille à Lempdes.

La rareté des terrains libres aménagés ne facilite pas l'implantation d'entreprises industrielles ou artisanales et ne permet pas une souplesse d'adaptation du foncier aux cahiers des charges des entreprises. Ce manque de disponibilité à court terme pourrait s'avérer pénalisant pour l'accueil d'activités productives ou de pointe, notamment dans un contexte régional où les zones des aires lyonnaise et grenobloise arrivent à saturation.

Face à ces constats, Clermont Auvergne Métropole a :

- d'une part, poursuivis les travaux et les études pour finaliser l'aménagement du pôle d'activités économique Nord (Ladoux, parc logistique, Montels) avec la réalisation d'une voie structurante depuis la M2 en 2021 et l'élaboration d'un plan guide. Les travaux d'aménagement sont prévus pour 2026 avec environ 15 ha qui pourraient être commercialisés horizon 2029. Une étude de faisabilité est également en cours pour l'aménagement de la dernière tranche de la ZAE de Gerzat Sud (4,2 ha) ;
- d'autre part, engagé des études de requalification des zones d'activités plus anciennes (Rochelle-Pontel à Lempdes, le Brézet à Clermont-Ferrand, la zone de Cournon-Le Cendre) permettant d'améliorer à terme les qualités et les fonctionnalités des zones et d'activer le potentiel en reconversion de friches et locaux vacants identifiés, de l'ordre de 20 ha (dont

LES ZONES D'ACTIVITÉS, VOCATIONS ET ESPACES DE PROJET



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

Les zones d'activités

- Parc de Développement Stratégique (PDS) aménagé
- non aménagé / non commencé
- Zone d'activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL) aménagée
- non aménagée / non commencée
- autres zones d'activités existantes
- autres zones d'activités en extension dans les documents d'urbanisme communaux
- principaux sites et tissus à vocation économique hors ZA

Vocations principales

- (A) artisanale
- (I) industrielle
- (L) logistique
- (T) tertiaire, technologique, services
- (C) commerciale

Projets / potentiels

- ★ mutation urbaine en cours ou envisagée
- ★ principales friches d'activités hors ZAE
- secteurs de projets ou d'études en cours

un projet à l'étude de 7 ha sur les grands entrepôts du Brézet).

Deux sites industriels significatifs constituent également une offre foncière potentielle suite à l'arrêt des activités :

- le site Luxfer à Gerzat, sur lequel une réflexion est engagée sur la mutation des espaces de stationnement en frange de site afin d'organiser une couture urbaine avec le centre-ville de la commune. Une surface de 3 ha pourrait être mobilisée pour une reprise en activités ;

- le site Cristal Union (sucrerie Bourdon) à Clermont-Ferrand en limite d'Aulnat, d'une surface totale de 45 ha mais dont une partie des bassins de lagunage devraient être préservée pour répondre aux besoins de l'agriculture locale. Une surface de 29 ha pourrait accueillir de nouvelles activités.

Ce potentiel de mobilisation en renouvellement urbain peut être complété :

- ponctuellement par de plus petits sites identifiés au sein des communes, tels que la reconversion de locaux de l'INRAE à Saint-Genès-Champanelle ou d'une ancienne scierie à Blanzat ;

- la reconversion de grands sites industriels dans le centre dense de la Métropole (Banque de France, Cataroux-Les Pistes), mais dont la vocation serait à réorienter vers davantage de mixité fonctionnelle ou des programmes spécifiques, répondant moins aux problématiques de raréfaction du foncier pour les activités productives ou logistiques. Le vaste secteur des terrains militaires des Gravanches pourrait également constituer un gisement pour l'accueil d'activités, mais le ministère des Armées a signalé son intention de rester sur la zone.

L'offre foncière potentielle supplémentaire à moyen ou long terme est ainsi principalement constituée d'extensions urbaines :

- inscrites dans les PLU communaux, plus ou moins anciens et parfois non mis en compatibilité avec les documents de rang supérieurs (SCoT, PPRNPI), ce qui rend l'aménagement des zones impossible (ex : secteur de Sarliève Sud sur la commune de Pérignat-lès-Sarliève). Les principaux tènements mobilisables sont situés sur la zone des Gravanches à Clermont-ferrand en dehors de la ZAC (15 ha) ;

- ou inscrites dans le SCOT en tant que Parcs de Développement Stratégique (PDS Sarliève Nord et Sud, zone aéronautique) ou que Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL de la zone HQE de Blanzat). Ces zones totalisent en 2024 une surface non aménagée de l'ordre 145 ha.

Ces surfaces importantes, délimitées par le SCoT en 2011, sont néanmoins à réinterroger au regard des objectifs de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels et forestiers (ENAF) inscrits dans la loi Climat et résilience en 2021 (-50%). Au total, l'ensemble des consommations d'ENAF potentielles pour les activités inscrites dans les documents d'urbanisme représenterait près de 300 ha, ce qui impliquerait qu'aucune extension ne soit admise en parallèle pour l'habitat ou les

équipements. Un des enjeux du PLU de la Métropole sera ainsi la sélection et la redélimitation des zones à urbaniser économiques au regard :

- de leurs localisations et des investissements déjà réalisés par la collectivité (réalisation de voirie, études de faisabilité, périmètres opérationnels et acquisitions foncières...) ;

- d'une stratégie du moindre impact sur l'environnement et les activités agricoles ;

- des positionnements stratégiques de la politique économique métropolitaine, notamment orientée vers les filières d'excellence et industrielles.

Il est également à noter que certains documents d'urbanisme communaux promeuvent une certaine mixité des fonctions avec une mutation progressive vers un tissu mixte habitat/activités sur plusieurs ZAE : le Brézet, en lien avec le projet Saint-Jean, les parcs technologiques des Sauzes et de la Pardieu, l'émergence d'une polarité urbaine autour de la gare de Sarliève, la reconversion de zones anciennes à Pont-du-Château, Lempdes, Romagnat ou Le Cendre. Ces mutations pourraient entrer en contradiction avec les besoins de préservation du foncier économique et de qualité du cadre de vie. Elles sont à calibrer au regard des différents contextes des zones et de la pertinence d'y organiser des coutures urbaines multifonctionnelles.

Friche dans la zone d'activité de Cournon en 2019



Aménagement de la ZA Fontanille à Lempdes en 2018



Des zones d'activités plus ou moins attractives et en quête de redéploiement stratégique

L'offre en immobilier et foncier économique fait ainsi face à plusieurs fragilités :

- un parc industriel et artisanal vieillissant et ne facilitant pas la reprise des sites, notamment au sein des zones d'activités plus anciennes au cadre moins attractif. Des zones artisanales sont parfois également mitées par de l'habitat (Cébazat, Aulnat,

Le Cendre, Romagnat) initialement ceux des artisans, avec l'apparition de conflits d'usages ;

- la localisation des disponibilités n'est pas toujours en adéquation avec les demandes. De même, les secteurs les plus attractifs au vu de leur localisation à proximité immédiate du centre urbain (Brézet, Pardieu) sont aujourd'hui saturés ;

- un manque de lisibilité des vocations des zones avec une grande mixité des secteurs d'activités présents, notamment dans les zones les plus anciennes, développées sans positionnement stratégique, avec un mitage commerciale ou de services. Des exceptions à ce constat néanmoins, les parcs tertiaires et technologiques de la Pardieu et des Sauzes, la zone aéronautique et le parc logistique qui sont bien identifiés dans leurs vocations principales ;

- une concurrence des territoires voisins, avec parfois des zones qui affirment un positionnement plus marqué susceptible d'attirer les investisseurs (Biopole, Lézoux, Combronde, Logiparc...) ;

- une accessibilité routière globalement très satisfaisante, mais une desserte par les transports en commun inégale, pouvant pénaliser certains secteurs.

S'agissant des principales zones, il est notamment identifié :

- sur le Brézet, un manque de cohérence liée à l'ancienneté de la zone, composée d'opérations successives, et qui dispose d'un bâti relativement obsolète et qui arrive à saturation. La zone reste néanmoins attractive de par sa localisation. L'arrivée à terme d'une ligne de transport collectif structurante (ligne B jusqu'à Aulnat) est l'occasion de mettre en œuvre sa requalification et d'envisager des recompositions foncières. La mutation vers un tissu mixte sur l'ensemble de la zone est à réinterroger au regard de son attractivité et de l'intérêt de disposer de foncier productif à proximité immédiate du centre urbain ;

- un secteur des Gravanches en cours de finalisation, mais qui manque de lisibilité avec un positionnement à la fois industriel et commercial. Le DAAC prévoit le renforcement du pôle commercial autour de la thématique de l'équipement de la maison, mais toutefois à limiter pour ne pas fragiliser le commerce urbain et pour réservier le foncier périphérique aux activités trouvant plus difficilement leur place en ville ;

- le secteur Ladoux / Montel / Parc logistique qui bénéficie de l'attractivité liée aux sites Michelin, avec un positionnement industriel et logistique complété par du tertiaire supérieur. Si le secteur dispose de perspective d'évolution, un déficit d'accessibilité fonctionnelle est pointé pour les zones des Montels et du parc logistique, ainsi qu'en transports en commun. Les services aux usagers de la zone sont également à renforcer ;

- un secteur de la Pardieu/Les Sauzes bien ciblé dans son orientation tertiaire et qui bénéficie d'une

bonne desserte et d'un environnement urbain qualitatif, avec néanmoins un parc immobilier qui n'est pas toujours adapté aux demandes actuelles ;

- le secteur Clermont-Sud / Aubière, avec un positionnement commercial affirmé sur les grands axes, davantage mixte sur les voies secondaires (entrepôts, artisanats...). Son développement par agrégats successifs nuit à la lisibilité et aux circulations internes de la zone ;

- la zone de Cournon / Le Cendre avec une mixité entre industries, artisanats et commerces avec un bâti assez peu qualitatif et un besoin global de requalification. Elle reste attractive néanmoins, par sa localisation.

Parallèlement, des réflexions et des actions sont conduites par la métropole et les communes :

- s'agissant des conditions d'accueil et de développement des entreprises, avec l'ensemble des zones d'activités «communautaires» qui ont été équipées en très haut débit dès le milieu des années 2000, un support à l'implantation et à la mise en réseau des entreprises, la création de structures d'accueil (hôtels d'entreprises ou d'artisans, pépinières, espace de coworking) ;

- s'agissant de la requalification des parcs d'activités vieillissants (cf. ci-dessus) ;

- s'agissant de l'accompagnement d'un redéploiement tertiaire dans le centre urbain, notamment dans l'entre-deux villes, du site de Cataroux-Les Pistes à Saint-Jean en passant par les abords de la gare.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie économique et opérationnelle globale définie fin 2016 et visant à :

- Créer et valoriser des espaces de collaboration;
- Faire de Clermont une place d'affaires;
- Poursuivre une politique d'innovation urbaine.

FOCUS / LES ÉQUILIBRES EMPLOIS / POPULATION AU SEIN DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

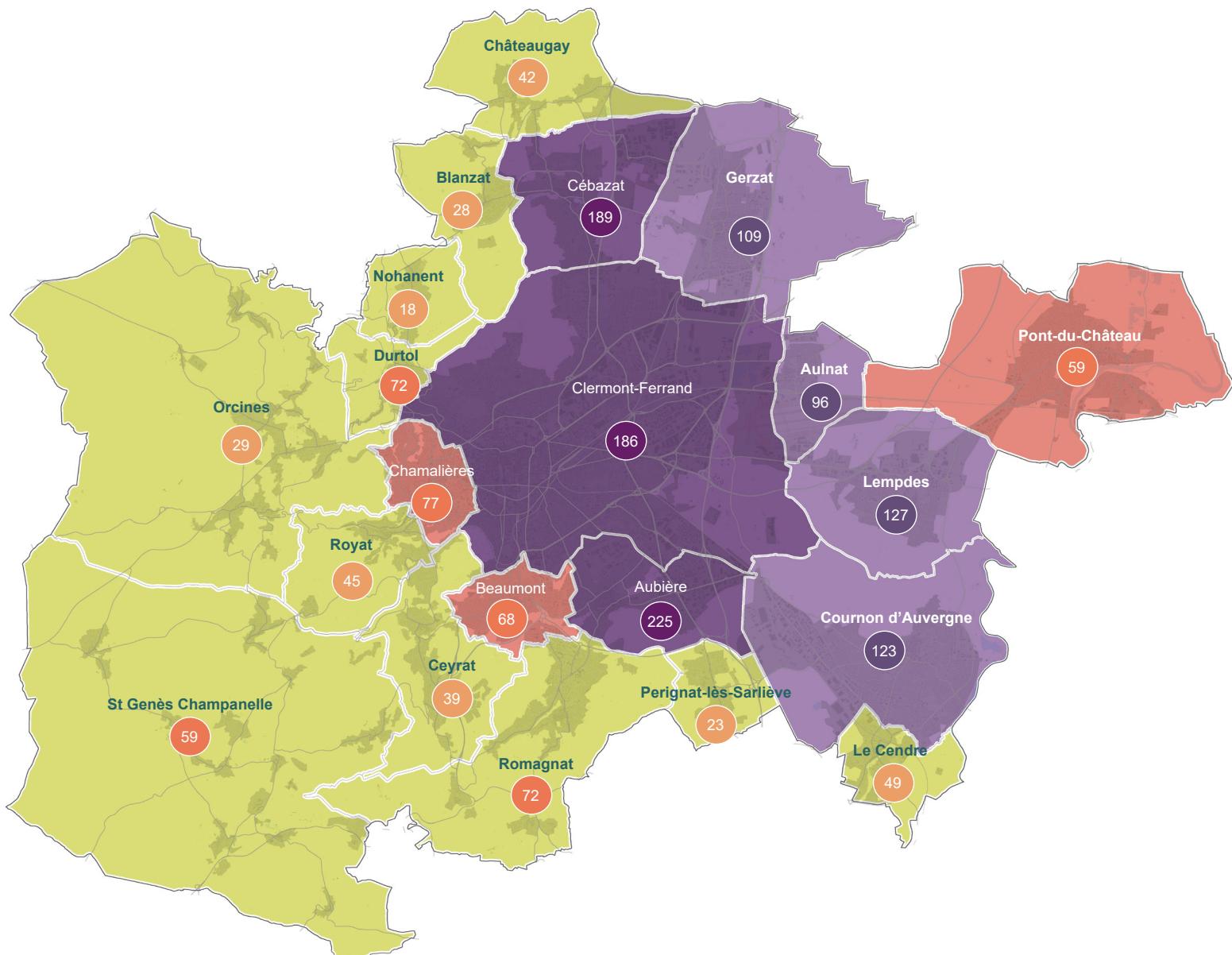
Les répartitions communales, entre démographie, population active et emplois présents, dessinent une géographie caractérisant les communes :

- Un poids incontestable de Clermont-Ferrand, qui représente près de 50% de la population de la métropole et 65% de ses emplois.
- Des communes dont le poids des emplois présents dépasse leur poids résidentiel au sein de l'armature métropolitaine : Aubière et dans une moindre mesure Cébazat, en raison de leurs zones d'activités importantes et de la présence de grands équipements (campus des Cézeaux, Hôpital Nord).
- Des communes avec un certain équilibre entre poids résidentiel et part des emplois : Gerzat, Aulnat, Lempdes et Cournon d'Auvergne. Pour ces deux dernières communes, il est à noter un taux de concentration des emplois élevé, lié aux nombreux secteurs d'activités en présence. De même, Cournon d'Auvergne, deuxième commune de la métropole par sa population, l'est aussi pour son nombre d'emplois.

- Des communes dont la vocation est majoritairement résidentielle, mais qui disposent tout de même d'un gisement en emplois conséquents : Chamalières (+ de 5000 emplois), Beaumont et Pont-du-Château (+ de 3000 emplois)
- Des communes avant tout résidentielles, plus éloignées des grands axes routiers autour desquels s'organisent les zones d'activités et qui dessinent une couronne périurbaine à l'ouest du territoire.
- Au total, 44% des actifs travaillent au sein de leur commune de résidences et près de 90% des actifs résidents travaillent sur le territoire de la métropole, soit une forte proximité entre habitat et emplois qui est à croiser avec les mobilités domicile-travail, pour lesquelles l'usage de la voiture individuelle est prédominant (70,4% des déplacements domicile-travail en 2020).

COMMUNE	POPULATION 2020	% métropolitain	DONT ACTIFS AVEC EMPLOI 2020	EMPLOI TOTAL 2020	% métropolitain	TAUX DE CONCENTRATION DES EMPLOIS	part des actifs qui travaillent dans une autre commune que leur de résidence
Aubière	10 581	3,6%	3 875	8 801	5,4%	224,7	73,2
Aulnat	4 103	1,4%	1 643	1 594	1,0%	96,2	82,2
Beaumont	10 630	3,6%	4 506	3 088	1,9%	67,7	84,9
Blanzat	3 795	1,3%	1 455	421	0,3%	28,5	90,0
Cébazat	8 951	3,0%	3 163	6 040	3,7%	188,8	79
Le Cendre	5 525	1,9%	2 199	1 076	0,7%	48,6	83,7
Ceyrat	6 338	2,1%	2 560	1 022	0,6%	39,1	88,9
Chamalières	17 196	5,8%	7 072	5 675	3,5%	76,8	78,2
Châteaugay	3 104	1,0%	1 298	554	0,3%	42,2	88,5
Clermont Ferrand	147 284	49,8%	56 509	106 577	65,4%	186,1	28,6
Cournon d'Auvergne	20 356	6,9%	7 801	9 740	6,0%	123,3	74,3
Durtol	2 065	0,7%	754	554	0,3%	71,9	85,7
Gerzat	10 395	3,5%	4 177	4 544	2,8%	107,6	79,6
Lempdes	8 669	2,9%	3 493	4 989	3,1%	142,0	79,3
Nohanent	2 223	0,8%	951	174	0,1%	18,0	93,1
Orcines	3 545	1,2%	1 595	476	0,3%	29,3	88,3
Perignat-lès-Sarliève	2 718	0,9%	1 163	275	0,2%	23,4	89,3
Pont-du-Château	12 324	4,2%	5 353	3 230	2,0%	59,5	83,2
Romagnat	7 833	2,6%	3 172	2 309	1,4%	71,8	84,0
Royat	4 395	1,5%	1 718	797	0,5%	45,4	89,3
St-Genès-Champanelle	3 791	1,3%	1 747	1 040	0,6%	59,2	80,2
TOTAL	295 821		116 204	162 976			

LES ÉQUILIBRES EMPLOIS / POPULATION AU SEIN DE LA MÉTROPOLE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole
données INSEE 2020

Poids des emplois > poids résidentiel dans l'armature métropolitaine

équilibre entre le poids résidentiel et des emplois

commune principalement résidentielle

commune principalement résidentielle, mais avec un nombre d'emplois important

Taux de concentration des emplois (pop active / nbre d'emplois)

180 100 60 20

élevé faible

1.4 LES COMMERCES

UNE ARMATURE COMMERCIALE STRUCTURÉE AUTOUR DE POLARITÉS PÉRIPHÉRIQUES

L'appareillage commercial de la métropole est constitué d'environ 1 950 établissements représentant environ 621 000 m² de surfaces commerciales en 2019. Il s'organise d'une part entre le centre de Clermont-Ferrand (15 % de la surface commerciale) et d'autre part, de grands ensembles commerciaux périphériques qui s'étendent le long des infrastructures routières et des entrées de ville, principalement autour d'une dorsale Nord-Sud (A71-75, RD 2009). Dans cette armature, les polarités commerciales de proximité apparaissent résiduelles.

La Métropole bénéficie d'une aire de chalandise étendue (30-60 min) et ne souffre pas de la concurrence d'autres pôles urbains. La structure de l'offre commerciale est comparable aux agglomérations de taille similaire, avec une «mise à niveau» effectuée au début des années 2010 avec l'implantation de nouvelles enseignes (IKEA, Centre Jaude...).

A l'échelle du Grand Clermont, il est constaté sur la décennie 2010-2020 une augmentation rapide et continue des grandes et moyennes surfaces de périphérie portée essentiellement par la métropole clermontoise, et supérieure au rythme de croissance de la population et de la consommation des ménages, dans un contexte de forte évolution des comportements d'achat (e-commerce).

Sur Clermont Auvergne Métropole, les 3/4 des établissements commerciaux sont situés en centralité ou en dehors des pôles commerciaux identifiés au sein du DAAC, mais représentent un peu moins d'un tiers des surfaces de vente. L'essentiel des surfaces commerciales est ainsi localisé dans les pôles périphériques du DAAC (*source CCI 2022, données 2019*). *L'analyse des données 2017 et 2019 montre néanmoins un certain tassement des surfaces de vente dans les polarités.*

Un commerce de centre-ville qui montre des signes de regain, mais reste fragile

Le centre de Clermont possède de nombreux atouts liés à son cadre urbain, son accessibilité multimodale, sa vocation touristique et la présence de près de 300 CHR (café, hôtel, restaurant), ainsi qu'une grande diversité de l'offre et la présence de grandes enseignes, notamment au sein des deux centres commerciaux qui encadrent la place de Jaude. Il présente néanmoins des fragilités, liées aux évolutions du commerce et des comportements d'achats (e-commerce) et à la concurrence des zones commerciales périphériques.

Ainsi, certains secteurs connaissent une déprise commerciale avec de nombreuses cellules vacantes, notamment autour de la rue du Port et au-delà de l'hypercentre, dans le quartier de la gare. Face à cette déprise, des travaux de requalification des espaces publics sont engagés et plus globalement, la

collectivité a mis en place des outils et des actions pour renforcer la vitalité commerciale de centre-ville (manager de centre-ville, droit de préemption, événementiel, reconquête des Halles Saint-Pierre...). Le classement national Procos 2019 place ainsi le centre-ville de Clermont en tête des meilleures évolutions pour le commerce de centre-ville (dans l'hypercentre, la vacance commerciale a diminué de 9,1% en 2015 à 7,7% en 2018).

Des polarités commerciales de proximité restreintes

En dehors du centre-ville de Clermont, le commerce de proximité au sein des bourgs et des quartiers est très limité, à l'exception des centres de Chamalières et de Royat qui dispose d'un appareillage commercial plus conséquent, soutenu par la présence de restaurants et des établissements touristiques. Dans les autres communes, le commerce de centre-bourg est en forte diminution, réduit dans les plus petites communes à la présence de commerces «de première nécessité» (boulangerie, supérette/épicerie, coiffeur, café, éventuellement une pharmacie). Leur localisation s'est déplacée au fur et à mesure des ruelles historiques vers les boulevards encadrant les bourgs.

La mise en place des ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) sur 17 communes de la Métropole pourra contribuer à la préservation et au renforcement de l'offre commerciale de proximité en centre-bourg.

Aussi, certaines communes disposent de petits pôles commerciaux au sein du tissu résidentiel représenté par quelques cellules commerciales ou la présence d'un petit supermarché (Cournon, Pont du Château, Cébazat, Gerzat, Romagnat).

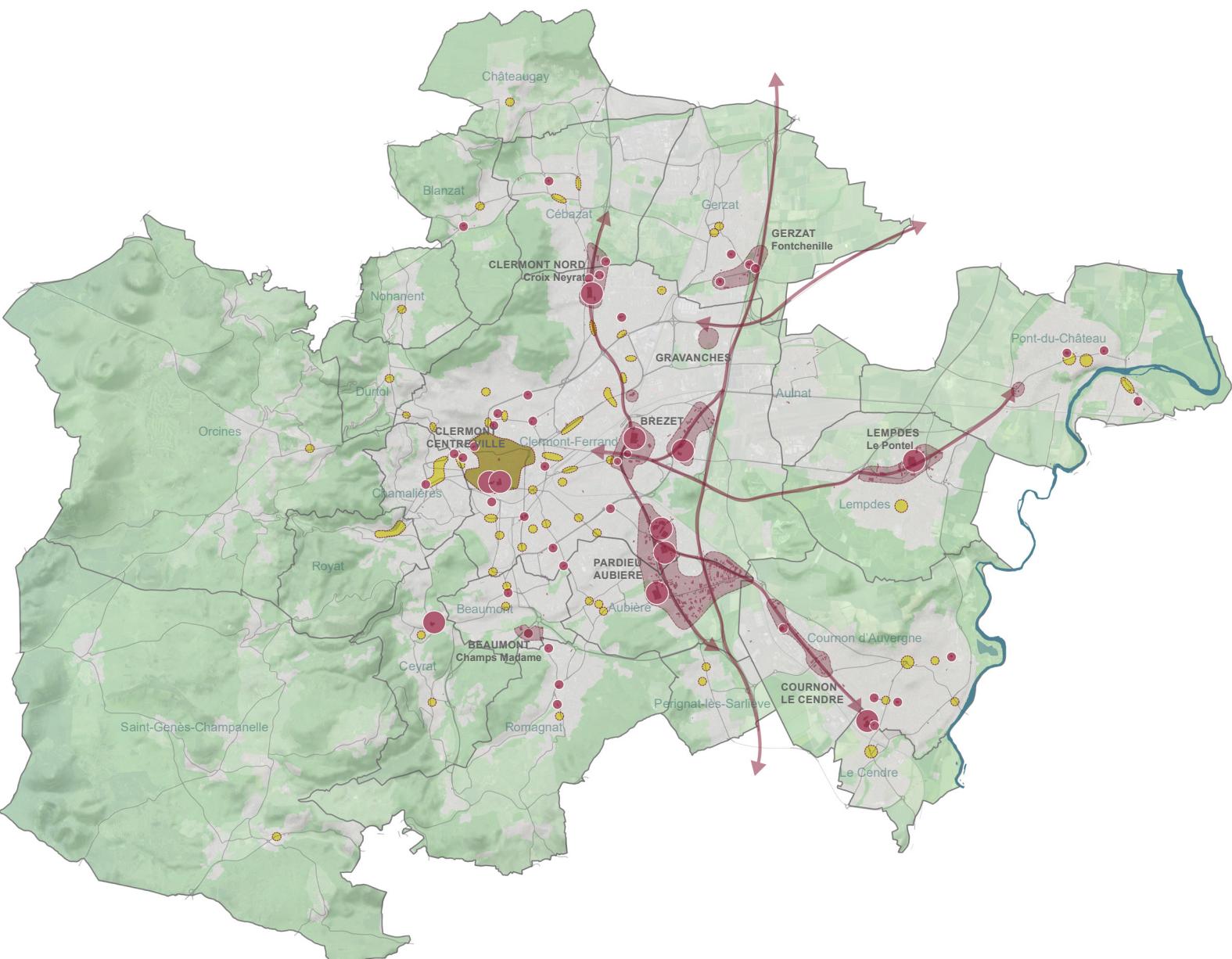
A Clermont-Ferrand, les polarités de proximité s'organisent principalement autour des grands axes interquartiers et dans quelques rues historiquement commerçantes (Montferrand, la Glacière, Vallières)

De grandes zones commerciales périphériques, implantées au droit des grandes infrastructures et aux aires de chalandise étendues, structurent le fonctionnement de la métropole.

Le secteur Clermont-Sud Aubière est le principal pôle commercial avec 230 commerces actifs et 168 078 m² de surface de vente en 2019. Cette force de l'offre, constituée principalement de grandes surfaces (68% de surfaces > 1000m²), en fait un pôle de «destination». Il présente néanmoins un certain délitement avec plusieurs polarités structurantes quelque peu noyées au sein d'un tissu commercial issu d'une sédimentation progressive sans aménagement d'ensemble. La lisibilité et la qualité urbaine de la zone en font un espace contraint, avec peu de possibilités d'évolution des magasins structurants. Des projets de restructuration urbaine, avec intégration de logements, sont notamment à l'étude au Nord de la zone sur le secteur de la Pardieu.

Le Sud de la métropole est également complété des

L'ARMATURE DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

- centres commerciaux,
hypermarchés
- centre-ville commerçant de
Clermont-Ferrand
- supermarchés, hard discount
- polarités de proximité
- zones commerciales

zones de Cournon/le Cendre (81 commerces actifs et 39 084 m² de surfaces de vente), développées progressivement le long de l'axe de la D7702, sans vocation commerciale spécifique affirmée, ainsi que du secteur plus restreint de Champs Madame à Beaumont.

Au centre de l'axe Nord-Sud, le secteur du Brezet (70 commerces et 68 945 m² de surface de vente) , présente une organisation discontinue, enserré dans un tissu d'activité mixte ancien et peu qualitatif. Il est néanmoins stratégique en raison de sa localisation de «porte urbaine» en lien direct avec le centre de Clermont. Le secteur du Pontet à Lempdes constitue son prolongement naturel vers l'Est. Zone également ancienne et moins qualitative, elle reste le 4e pôle commercial de l'agglomération, bénéficiant notamment de la proximité de Pont du Château, moins doté en grandes surfaces commerciales.

Au Nord, le territoire est moins structuré, souffrant d'une certaine «hypertrophie» des zones du Sud de la Métropole et d'une concurrence vis-à-vis de l'aire de chalandise des pôles commerciaux de Riom. Le secteur de la Croix Neyrat qui a connu une restructuration récente avec de nouveaux équipements renforçant son attractivité (multiplexe) reste vulnérable avec des rendements limités. De manière générale, le modèle des hypermarchés avec galeries commerciales associées montre des signes d'essoufflement tel que les centres Nacarat, ou Auchan Nord. Ces deux polarités sont dans un contexte urbain en évolution et leur devenir sur le long terme doit être intégré aux réflexions urbaines.

Le secteur des Gravanches, occupé aujourd'hui par IKEA, est un secteur en devenir permettant un certain rééquilibrage au sein de l'armature commerciale métropolitaine, avec une orientation thématique envisagée autour de l'équipement de la maison.

Des politiques de rééquilibrage

Face aux risques de déstabilisation de l'existant, au sein des zones commerciales périphériques, mais surtout, de concurrence aux commerces de centre-ville, Clermont Metropole s'est dotée d'une stratégie commerciale à l'horizon 2030 afin de définir une cohérence d'ensemble qui vise :

- à privilégier le commerce de centre-ville et centre-bourg,
- rééquilibrer la structure périphérique Nord/Sud,
- engager une politique de requalification des secteurs périphériques,
- conforter le maillage du territoire et l'offre de proximité en évitant la dispersion de l'offre en dehors des polarités existantes.

Ces ambitions sont portées dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) intégré au SCoT du Grand Clermont en 2019, qui promeut un développement commercial durable et maîtrisé. Il définit une hiérarchie des polarités commerciales, en plafonnant les surfaces de ventes globales dans les polarités périphériques et en y limitant les créations de petites surfaces.

Le DAAC prévoit néanmoins une possibilité d'extension commerciale en périphérie dans le cadre de la finalisation de la zone des Gravanches en complément de l'enseigne IKEA. Le secteur d'extension possible identifié dans le DAAC à Cournon d'Auvergne fait déjà l'objet d'un projet économique non commercial en cours de construction.

Volume des établissements commerciaux et des surfaces de vente des pôles commerciaux du DAAC

POLARITÉS COMMERCIALES	SURFACE DE VENTE 2019	NOMBRE DE COMMERCES 2019	M ² DE LOCAUX VACANTS*
POLES METROPOLITAINS			
CLERMONT SUD AUBIERE	168 078 m ²	230	7 885 m ²
CLERMONT GRAVANCHES	24 000 m ²	1	-
POLES INTERMEDIAIERS			
CLERMONT BREZET	68 945 m ²	70	2 644 m ²
LEMPDES LE PONTEL	56 491 m ²	72	1 500m ²
COURNON LE CENDRE	39 084m ²	81	1 522 m ²
CLERMONT GRAVANCHES	24 000 m ²	1	-
CLERMONT NORD	19 772 m ²	35	2 110m ²
POLES LOCAUX			
Beaumont	11 301 m ²	4	-
Brézet Est	8 850 m ²	4	-
Gerzat	8 919 m ²	12	1 100 m ²
Pont-du-Château Ouest	2 245 245m	8	-

* Fermeture de commerces de +300 m² entre 2017 et 2019 sans repreneurs fin 2019

Source : Observatoire CCI63 2022 (données 2019)

Un commerce de centre-ville dynamique alliant grands centres commerciaux et rues piétonnes...



... mais avec certains secteurs plus en retrait et fragilisés (ex. rue du Port)



Des projets urbains récents ...

qui intègrent des commerces de proximité sur le pourtour des bourgs...



Perignat-lès-Sarlièves



Ceyrat

La zone commerciale Sud à Aubière...

...un secteur étendu, sédimenté par des opérations commerciales isolées successives avec un manque de lisibilité et de qualité urbaine



1.5 LES ÉQUIPEMENTS

LES ÉQUIPEMENTS, ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU FAIT MÉTROPOLITAIN

La métropole clermontoise dispose d'une gamme d'équipements dense et riche, avec un bon niveau de services de proximité dans les communes et de grands équipements structurants qui contribuent au rayonnement de la métropole au-delà de ses frontières. La localisation des équipements participe à la définition d'une armature territoriale, aux équilibres entre les communes et à la constitution de polarités de proximité ou d'échelle métropolitaine. A cet égard, il est à noter :

- **Une forte concentration des équipements culturels, d'enseignement et universitaire dans l'hypercentre de Clermont-Ferrand**, renforcée par les projets récents (rénovation de l'Opéra, construction de la Scène Nationale) et en cours (projet de bibliothèque universitaire sur le site de l'Hôtel Dieu, Fonds régional d'art contemporain dans la Halle aux blés...).
- **Des pôles d'équipements qui s'égrènent le long de l'axe du tramway** participant à la recomposition du territoire de l'Entre deux Villes (CHU, projet de lycée à Saint-Jean) et en structurant des portes urbaines (La Pardieu, Henri Dunant, l'entrée Nord avec le renforcement de l'offre culturelle et de loisirs de Champratel et les travaux d'agrandissement du Stade G. Montpied). Le tramway dessert également le Campus des Cézeaux et ses équipements associés.
- **Une répartition équilibrée des équipements entre les communes au regard de leur poids démographique et de leur localisation**, proche ou éloignée, par rapport à la ville-centre. A cet égard, la répartition des équipements scolaires est caractéristique, avec la présence d'établissements primaires dans l'ensemble des communes, puis une répartition

des établissements du secondaire (collège et lycée) relative au nombre d'habitants, mais également aux proximités géographiques (Cébazat-Gerzat, Orcines, Ceyrat...).

Le territoire dispose de 26 collèges (dont 10 établissements privés) et de 26 lycées (dont 10 établissements privés). 13 collèges sont localisés à Clermont-Ferrand et 20 lycées, dont le nouveau lycée professionnel sur le secteur Saint-Jean.

• **Un maillage d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire qui complète la centralité clermontoise** et diffuse le fait métropolitain sur l'ensemble du territoire : le campus des Cézeaux à Aubière, les grandes installations sportives et de loisirs de l'Ouest du territoire (liées aux fonctions thermales à Royat et Chamalières, golfs, circuit de Charades, Dojo de Ceyrat...), la grande halle d'Auvergne à Cournon, l'Hôpital Nord à Cébazat, le campus agronomique à Lempdes,...

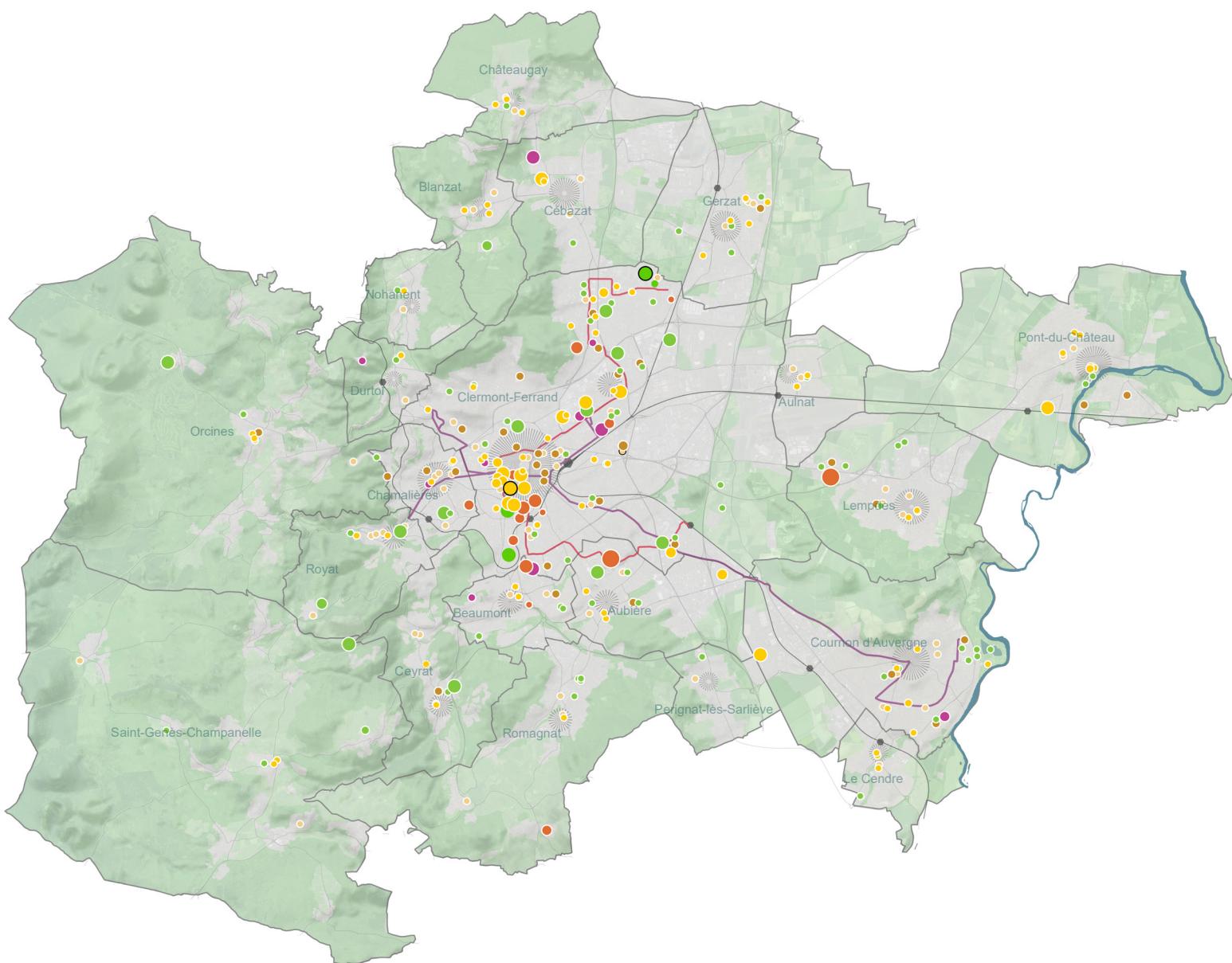
• **Un renforcement des équipements culturels et sportifs dans les communes**, lié à la politique de construction d'équipements communautaires de proximité (complexes sportifs, salles de spectacle, équipements polyvalents..). Cette politique ambitieuse est en voie d'achèvement avec la réalisation de la médiathèque de Pont-du-Château.

Elle est associée à une politique culturelle et sportive intégrant les complémentarités à l'échelle métropolitaine (mise en réseau des bibliothèques et médiathèques, mutualisation des équipements sportifs entre clubs professionnels, universitaires et scolaires...).

Répartition des établissements d'enseignement secondaire

COMMUNE	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	COMMUNE	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Aubière	2 collèges	Durtol	-
Aulnat	-	Gerzat	1 collège
Beaumont	1 collège	Lempdes	1 collège, 1 lycée
Blanzat	-	Nohanent	-
Cébazat	-	Orcines	1 collège
Le Cendre	-	Perignat-lès-Sarliève	-
Ceyrat	1 collège	Pont du Château	2 collèges, 1 lycée
Chamalières	2 collèges, 2 lycées	Romagnat	1 lycée
Clermont-Ferrand	13 collèges, 20 lycées	Royat	-
Châteaugay	-	St-Genès-Champanelle	-
Cournon d'Auvergne	2 collèges, 1 lycée		

L'ARMATURE DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

Enseignement

- école, groupe scolaire
- collège, lycée
- université, cycle supérieur, formation

Santé

- hôpital, clinique

Culture / événementiel

- musée, cinéma, salle de spectacle, bibliothèque, médiathèque, équipement polyvalent, congrès

Sports / loisirs

- Stade, complexe sportif, piscine, golf, ...

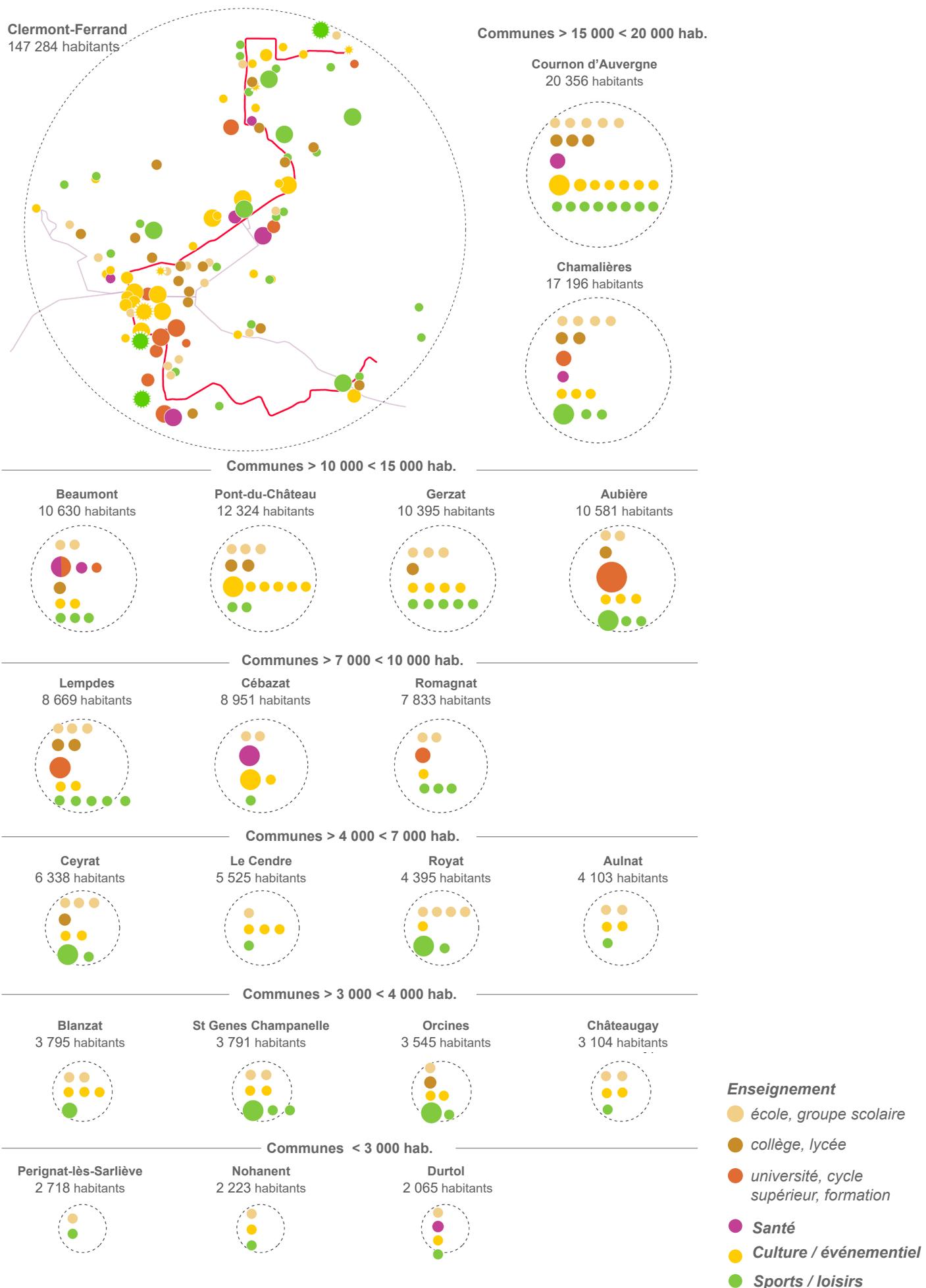
Rayonnement

- local
- supracommunal

Repères

- Tram A
- Bus B et C (avant mise en place du nouveau réseau)
- Gares
- centres-bourgs / centralités
- équipements en projet, en cours

EQUIPEMENTS ET ARMATURE



Des équipements culturels récents implantés dans les centralités des communes...



Blanzat



Lempdes

... ou à proximité des transports structurants dans une logique métropolitaine



Pont du Château

Une gamme d'équipements sportifs complète et riche, répartie sur le territoire

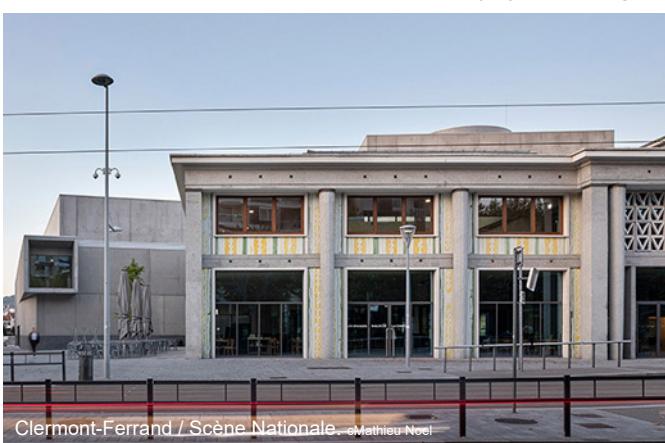


Cournon d'Auvergne



Ceyrat

Des projets d'envergure récents dans la ville-centre



Clermont-Ferrand / Scène Nationale. ©Mathieu Noël



Clermont-Ferrand / Stade Philippe Marcombes

ENSEIGNEMENT

- La Région ARA a construit un lycée professionnel sur le quartier Saint-Jean. Desservi par l'extension future de la ligne B, il accueille environ 1 100 élèves.

CULTURE

- Le projet Comedie de Clermont / Scène Nationale a ouvert ses portes en 2020. Il comporte notamment deux salles de spectacles de 900 et 350 places ;
- Le fonds régional d'art contemporain Auvergne (FRAC) s'installera dans le centre-ville de Clermont-Ferrand à l'horizon 2025, au sein de l'ancienne Halle au Blé réhabilitée ;
- La réalisation par la région d'un grand centre muséal en lien avec Gergovie est à l'étude à proximité de la Grande Halle d'Auvergne ;
- De nombreux projets culturels sont portés par la Métropole :
 - la Grande bibliothèque de Clermont Auvergne Métropole, s'installera sur le site de l'ancien Hôtel-Dieu. Elle regroupera notamment la bibliothèque de Jaude et du Patrimoine (actuellement située à côté du musée Lecoq) ;
 - la mise en réseau des médiathèques, intégrant les équipements existants et la nouvelle médiathèque à Pont-du-Château,
 - le Pôle culturel de Croix Neyrat, intègre le déménagement de l'actuelle médiathèque et un espace musical notamment ;
 - le Plan Musées, au travers d'un plan d'actions visant à des rénovations (accessibilité, mise aux normes..) et à donner une meilleure visibilité aux équipements existants. Il comporte également la création d'un centre de conservation dont la localisation est à l'étude ;
 - la création de la « Cité du court ». La filière du Court Métrage a besoin de davantage d'espace pour fonctionner toute l'année (500 m² actuellement, non suffisants). Une étude conjointe de la métropole et la Région a été menée en juin 2019. Ce projet culturel accueillerait également des surfaces pour les industries culturelles et créatives notamment. Le Court métrage souhaite conserver la Jetée et rester sur «l'Allée des Arts». Une cité «multisite» est envisagée, pour permettre l'accueil d'entreprises, de productions... ;
 - un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à l'étude en lien avec la candidature au label Pays d'Art et d'histoire.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Le schéma directeur immobilier de l'université a été adopté en 2020. Ce schéma concerne peu l'investissement dans des constructions nouvelles, mais plutôt des réorganisations et rénovations autour du bâti existant (Gergovia, Carnot, Présidence de l'Université, bâtiment Kessler ex-LMV...) avec l'ambition de décloisonner les lieux universitaires (espaces thématiqués, développement des tiers lieux, création d'un learning center, maison de l'innovation aux Cézeaux avec pour ambition de rendre accessible la recherche...).
- L'ESC Clermont prévoit d'agrandir son campus Trudaine à l'horizon 2025.
- A noter, le projet Hall 32 à l'initiative de Michelin intégrant de nombreux acteurs publics et privés, a été inauguré en 2019 sur le site de Cataroux. Il constitue un centre d'apprentissage et de formation continue innovant autour du thème des industries de demain. Cette polarité a vocation à être renforcée dans le cadre de la reconversion progressive du secteur Cataroux/Les Pistes.

SPORT / LOISIRS

- Le stade Philippe Marcombe à Clermont-Ferrand a connu une restructuration complète en «parc sportif» intégré à son environnement avec une diversification des pratiques sportives
- L'extension du Stade Gabriel Montpied est prévue pour augmenter sa capacité d'accueil. Ce projet s'intègre dans un contexte plus large avec la volonté d'associer des aménagements urbains en direction des Vergnes. Il s'agit également d'en faire un lieu vivant au quotidien avec un gymnase accessible à la population dans l'enceinte du stade, de la restauration, d'autres usages qui sont en cours de définition. Par ailleurs, les surfaces et emprises de parking seront réorganisées.
- La construction sur Les Vergnes d'une piscine en remplacement de la piscine Tournesol de la Croix de Neyrat est également à l'étude.
- Les PLU communaux prévoient de nombreux nouveaux espaces dédiés aux sports et loisirs, généralement en extension des complexes existants. La pertinence de leur réalisation sera à réinterroger lorsqu'il sont situés sur des espaces agricoles ou naturels à forts enjeux.

1.6 LES MOBILITÉS

LES DÉPLACEMENTS

Principaux flux de déplacements internes et externes

Clermont Auvergne Métropole constitue un pôle urbain majeur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des flux de déplacements en relation avec le territoire et à l'intérieur de celui-ci se font quotidiennement. Une Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) a été réalisée en 2012 puis une Grande Enquête Mobilité de fin 2022 à fin 2023. Elles permettent de qualifier et de quantifier ces différents flux.

Les communes de Clermont Auvergne Métropole (CAM) ont des caractéristiques différentes les unes des autres, induisant ainsi des besoins et des solutions de mobilité différents :

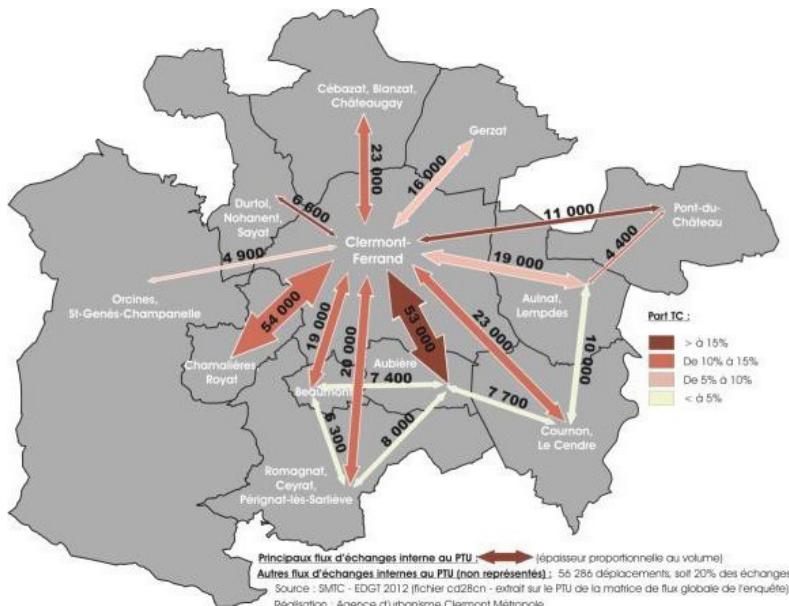
- des zones urbaines, périurbaines ou avec une armature plus dispersée (les nombreux «villages» sur les communes de l'Ouest du territoire) ;
- des communes avec plus d'emplois que d'actifs (Clermont-Ferrand, Cébazat, Gerzat, Aulnat, Lempdes, Cournon et Aubière) ;
- des communes à dominante résidentielle très importante comme Châteaugay, Blanzat, Nohanent, Orcines, Royat, Ceyrat, Pérignat-lès-Sarliève, Le Cendre.

Les flux internes à CAM représentent environ 931 500 déplacements en 2023, en légère baisse par rapport à 2012 (1 075 000/jour), notamment en lien avec le développement récent du télétravail (13% des actifs de la métropole télétravailleront régulièrement).

Si la synthèse des données de l'enquête 2023 n'établit pas de déclinaison communale, l'enquête de 2012 permet d'appréhender les répartitions des déplacements. Ils sont :

- en premier lieu, de proximité (commune ou regroupement de communes proches), dont 459 000

Carte des principaux flux internes d'après l'EDGT 2012



déplacements sur Clermont-Ferrand, 51 000 sur Cournon / Le Cendre, 41 000 sur Chamalières/Royat ;

- en échange entre les communes de CAM. Les flux en échange sont très nettement orientés vers la ville de Clermont-Ferrand avec 250 000 déplacements entre Clermont-Ferrand et les autres communes (dont 53 000 en liaison avec Aubière et 54 000 avec Chamalières-Royat).

Il est constaté également des flux importants entre les communes des franges Est et Sud :

- avec 10 000 déplacements par jour entre Aulnat et Lempdes ;
- et environ 8 000 déplacements par jour entre Aubière et ses communes limitrophes.

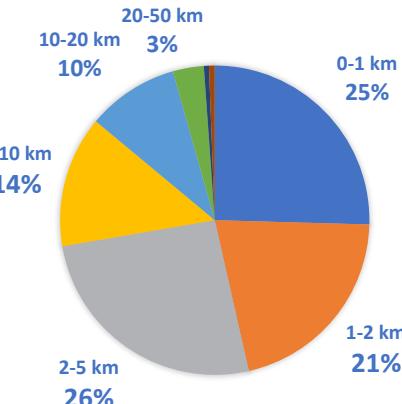
Ces communes ont une part d'emplois importante et des commerces et équipements qui induisent des échanges entre elles.

L'enquête de 2023 tend à confirmer cette analyse d'une prépondérance des déplacements de proximité (tous modes) avec :

- 15 min en moyenne pour l'ensemble des déplacements et 21 minutes pour les déplacements domicile-travail ;
- 25% des déplacements qui sont effectués sur une distance de moins d'1km et 46% sur moins de 2km.

Les résidents de la métropole consacrent en moyenne 50 minutes à se déplacer par jour (ensemble des déplacements de la journée).

Répartition des déplacements par classes de distances en 2023



Source :Grande Enquête mobilité 2022 2023 - SMTC

Motifs de déplacements

Le motif Domicile-Travail habituel représente 22% des motifs. La part du motif Domicile-Ecoles/Universités est de 14%. Ce taux plus élevé que les territoires voisins s'explique par la présence des différentes universités, écoles et internats sur la ville de Clermont-Ferrand et les communes proches.

Répartition modale

La répartition modale des déplacements était en 2012 à 59% en voiture contre 8% en transports collectifs, 30% à pied et 2% en deux roues.

Les données 2023 montrent une baisse significative des déplacements en voiture au sein des parts modales (51% soit -8%). Les modes actifs (marche et vélo) et les déplacements en transports en commun ont connu une progression (+7% cumulé pour les TC, le vélo et la marche).

L'analyse comparative 2012-2023, non pas en part (%) mais en volume de déplacements, montre :

- une baisse significative des déplacements en voiture (475 000 déplacements par jour soit moins 163 000 par rapport à 2012) ;
- une stabilité en transports en commun (81 000 par jour environ) ;
- une légère baisse des déplacements à pieds (321 500 déplacements par jour soit moins 9 000 par rapport à 2012) ;
- une forte augmentation des déplacements en vélo (24 000 déplacements par jour contre 7800 en 2012).

Cette répartition modale varie également en fonction des distances parcourues :

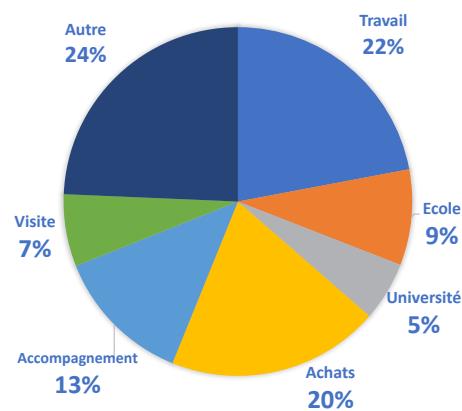
- les déplacements de moins de 1 km se font à 80% à pieds, 16% en voiture ;
- les parts modales du vélo et des transports collectifs augmentent pour les distances entre 1 et 5km, puis baissent lorsque les distances sont plus longues ;
- la voiture prédomine à partir des déplacements de plus de 2km ;
- la part modale du train est la plus élevée pour les déplacements de 50 à 100km (16% des déplacements).

Les données du recensement INSEE 2020 sur les déplacements domicile-travail montrent que 70% que des déplacements domicile travail sont réalisés en voiture à l'échelle de la métropole.

Les données sur la commune de Clermont-Ferrand montrent des différences notables : les déplacements en voiture ne représentent plus que 57,8% et les parts des transports en commun, du vélo et de la marche sont plus élevées (respectivement 17,6%, 4,3%, et 15,5%).

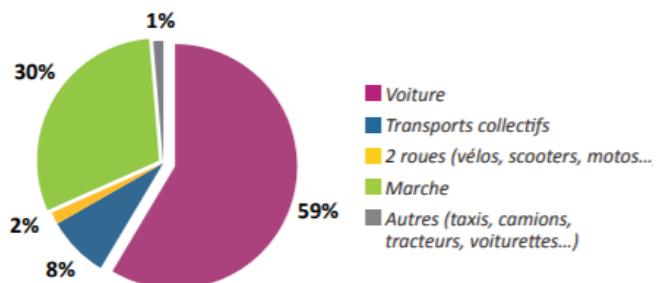
Le temps de trajet moyen domicile-travail est de 25 minutes à l'échelle de la métropole et seuls 6,2% des actifs habitent à plus de 30 minutes (tous modes) de leur lieu de travail.

Motifs de déplacements en 2023

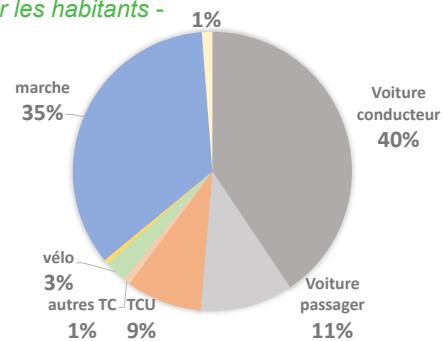


Source :Grande Enquête mobilité 2022 2023 - SMTC

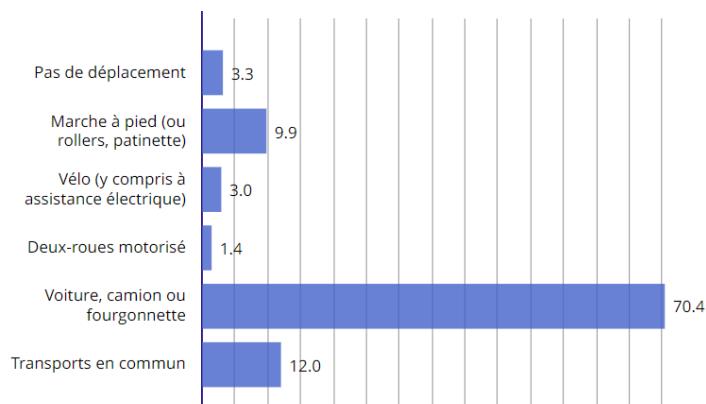
Part des différents modes de transports utilisés par les habitants (tous motifs) - EDGT 2012



Part des différents modes de transports utilisés par les habitants - Enquête 2022-2023



Part modale des déplacements domicile-travail (INSEE 2020)



Motorisation des ménages

Les données du recensement INSEE 2020 relatif à l'équipement automobile des ménages montrent au total sur la métropole :

- qu'environ 20% des ménages ne disposent pas de véhicules ;
- qu'un peu plus de la moitié ne possède qu'une voiture ;
- qu'environ 28% des ménages possèdent deux voitures ou plus.

Ainsi 79,5% des ménages possèdent au moins un véhicule, soit près de 119 000 ménages dont 100 000 disposerait d'un emplacement réservé au stationnement (garage, box ou place de parking pour un usage personnel). 8% des ménages n'auraient ainsi pas d'emplacement réservé.

Au total, le parc automobile des résidents métropolitains peut ainsi être évalué autour de 165 000 véhicules pour un usage au quotidien ou plus ponctuel (week-end, vacances...).

Des différences notables apparaissent entre les communes, en lien avec leur localisation, la proximité des emplois et services, les compositions familiales, sociales et générationnelles, ainsi que la qualité de l'offre alternative en mobilité. Les ménages disposant d'au moins 2 voitures sont ainsi majoritaires dans les communes plus éloignées du centre urbain, avec des profils sociaux plus familiaux et aisés. Les communes où la part des ménages sans véhicules est plus importante sont celles du centre urbain, bien desservies et avec des compositions sociales plus marquées (population défavorisée ou plus âgée ou plus jeune et étudiante).

Le taux d'occupation des véhicules est globalement très faible avec en moyenne 1,03 personne par voiture, ce qui laisse entrevoir des marges de progression sur l'augmentation «des passagers», dans une dynamique de covoiturage ou de mutualisation des déplacements (par exemple au sein des entreprises).

Équipement automobile des ménages (INSEE 2020)

COMMUNE	AUCUNE VOITURE	1 VOITURE	AU MOINS 2 VOITURES
Aubière	21,5	48	30,5
Aulnat	13,6	52,4	34
Beaumont	12,9	53,4	33,7
Blanzat	6,7	42,7	50,6
Cébazat	9,8	45,8	44,4
Ceyrat	6,8	41,3	51,9
Chamalières	16,3	58,4	25,3
Châteaugay	7,2	37,6	55,2
Clermont-Ferrand	28,4	54,4	17,2
Cournon-d'Auvergne	10,1	49	40,9
Durtol	8,8	41,3	49,9
Gerzat	10,6	50,4	39
Le Cendre	7,1	42,8	50,1
Lempdes	9,7	45,5	44,8
Nohanent	5,5	38,7	55,8
Orcines	3,5	33,3	63,2
Pérignat-lès-Sarliève	7,6	37,6	54,8
Pont-du-Château	7,2	45	47,8
Romagnat	8,7	46	45,3
Royat	16,7	46,3	37
Saint-Genès-Champanelle	3,8	29,7	66,5
TOTAL METROPOLE	20,5	51,3	28,2

FOCUS / LOGISTIQUE, MARCHANDISES ET LIVRAISONS

Flux logistiques et mouvements de marchandises

Une étude réalisée fin 2022 dans le cadre du programme InterLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) analyse les mouvements de marchandises sur le territoire. Chaque semaine, environ 212 000 mouvements de marchandises seraient effectués sur le territoire dont :

- 163 000 mouvements générés par des établissements économiques (commerces, activités...)
- et 49 000 mouvements réalisés par les ménages (achats avec livraison).

Cette estimation ne prend pas en compte les flux logistiques liés «en direct» entre artisans, la distribution du courrier ou les flux de chantiers.

S'agissant des flux logistiques liés aux activités :

- 55% concernent la commune de Clermont-Ferrand (89 000 mouvements hebdomadaires). Les autres communes les plus concernées sont Aubière et Cournon d'Auvergne (avec respectivement 7% et 9%), en lien avec les zones d'activités économiques ou commerciales ;
- le centre-ville de Clermont-Ferrand représente à lui seul 11% des mouvements de la métropole ;
- environ 68% des opérations sont réalisées par des véhicules utilitaires légers ;
- 48% des opérations sont réalisées par un intermédiaire, 52% «en direct» par l'expéditeur ou le destinataire ;
- l'artisanat et les services sont les principaux générateurs de mouvements (29%), suivis par le petit commerce (21%) dont 10 000 mouvements liés aux hôtels, cafés et restaurants ;
- les secteurs à «fort impact logistique» (commerce de gros, industrie, transport et logistique) représentent 35% des mouvements.

S'agissant des livraisons des ménages

- 54% concernent la commune de Clermont-Ferrand (26 500 livraisons par semaine sur un total de 49 000 à l'échelle métropolitaine), principalement dans les faubourgs Sud et Ouest de la ville ainsi que dans les quartiers de la Gauthière et des Vergnes.
- Les autres communes génèrent moins de flux, sauf dans certains quartiers de Chamalières qui ont des taux plus élevés.

Infrastructures de la distribution urbaine

Les aires de livraison représentent environ 400 places de stationnement, principalement localisées au centre-ville de Clermont-Ferrand.

Sur le territoire, la réglementation est différente d'une commune à l'autre en ce qui concerne :

- les limitations de circulation des poids lourds au niveau du tonnage. Elles sont en place sur les communes de Clermont-Ferrand, de Gerzat et d'Aubière ;

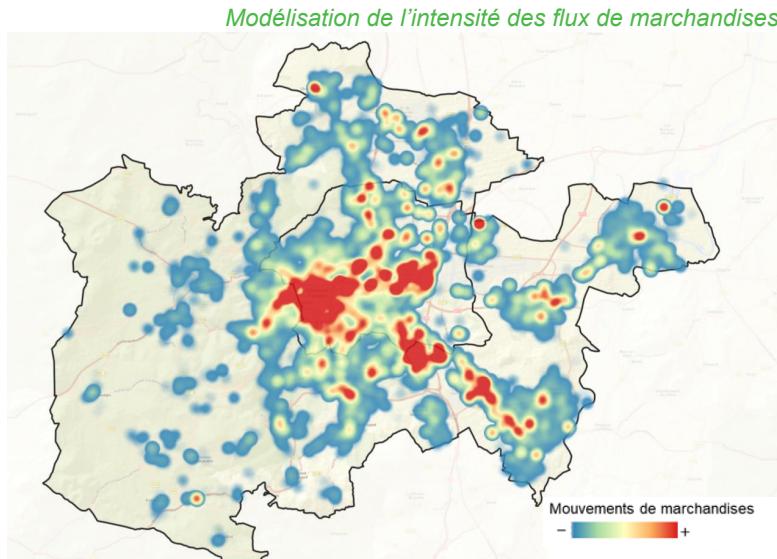
- les horaires de livraisons. Les plages horaires ne sont pas du tout homogènes sur le territoire.

La gestion du dernier kilomètre fait l'objet d'une prise en compte particulière avec des études et des actions engagées par la collectivité.

Une feuille de route logistique urbaine durable a été définie en octobre 2019 permettant de constituer la colonne vertébrale d'une stratégie métropolitaine avec le maillage logistique à l'échelle de la Métropole, l'accueil des marchandises sur l'espace public, la transition énergétique, la réduction des émissions de polluants locaux et la fonction servicielle de la logistique urbaine. Les objectifs sont :

- de définir un maillage logistique performant à l'échelle de la Métropole avec des actions de hiérarchisation et de spatialisation des plateformes, le développement d'une offre logistique en cœur dense, l'intégration de ratios logistiques dans les documents de planification ;
- d'améliorer l'accueil des marchandises sur le domaine public en s'appuyant sur le développement des points d'accueil, en mettant en place une stratégie globale au service de l'efficience des aires de livraisons, en proposant une réglementation adaptée aux besoins et contraintes de tous les acteurs ;
- d'accompagner la transition énergétique et la réduction des émissions de polluants locaux par la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE). Cette dernière a été créée en juillet 2023 et ne concerne que les véhicules professionnels. Elle est établie sur le centre «étendu» de Clermont-Ferrand.

Des enjeux en matière d'infrastructures, de développement logistique, de desserte urbaine, d'organisation et de flux logistiques ont été identifiés. Un enjeu important est notamment de retrouver des plateformes de distribution aux portes de la ville, puis d'organiser la desserte du dernier kilomètre avec de petits véhicules, en intégrant notamment davantage la question logistique au sein des constructions et des opérations d'aménagement.



UNE MÉTROPOLE STRUCTURÉE PAR/POUR LA VOITURE

Desserte routière

La métropole a une desserte routière attractive permettant une accessibilité à l'ensemble des communes et des territoires voisins, avec :

- une connexion immédiate au réseau autoroutier depuis le cœur urbain et une portion gratuite du réseau ;
- des routes départementales et métropolitaines structurantes ;
- un réseau maillé de boulevards-avenues qui entourent le centre de Clermont-Ferrand.

Le gabarit des voiries est généreux, voire surdimensionné avec un nombre de voies de circulation important. De nombreux axes routiers pénètrent sur Clermont-Ferrand depuis le réseau à forte capacité (réseau autoroutier et VRU). La métropole clermontoise ne dispose pas d'un système de rocade complet entourant le centre urbain, en raison notamment du socle topographique. En conséquence, de nombreuses voies express ont été réalisées, parcourant l'espace urbain en son cœur et renforçant le caractère routier. L'organisation du réseau routier induit une convergence des flux de trafic vers le centre de la métropole, principalement sur les boulevards de ceinture, l'axe Eugène Gilbert/Lafayette, l'avenue Couthon... Les nuisances sont importantes dans ce secteur urbain dense (bruit, pollution, accidentologie).

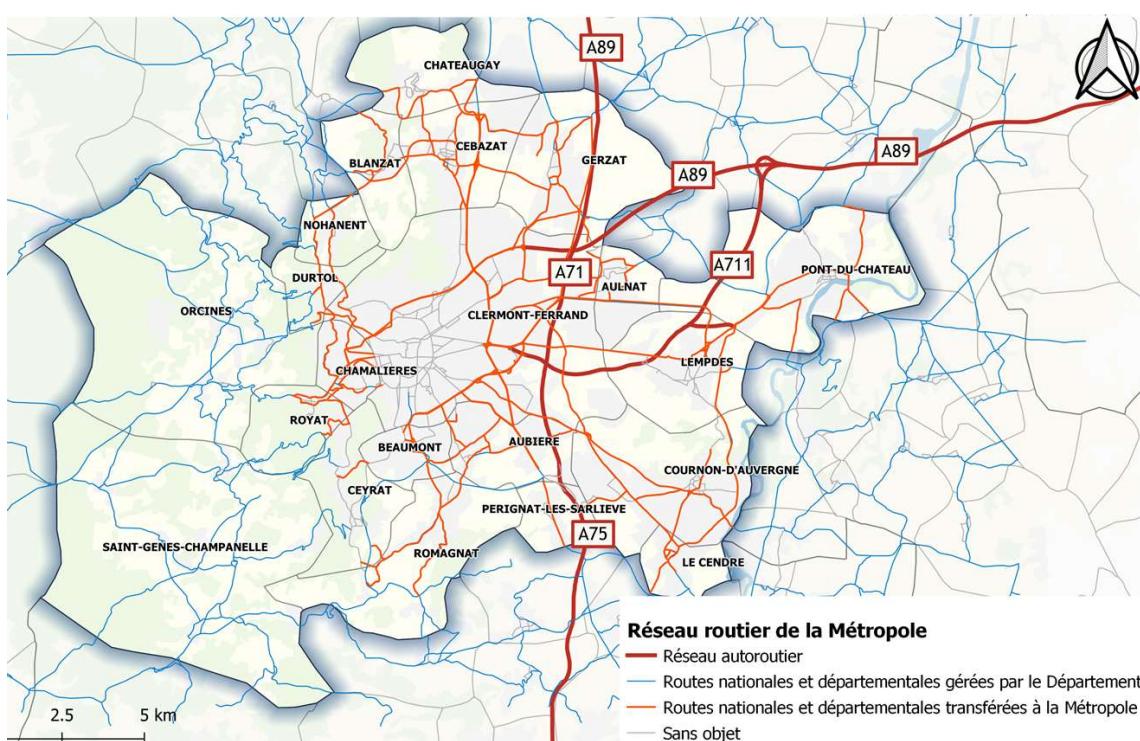
Globalement, les capacités de circulation sont confortables sur les axes structurants de pénétrantes et de contournement.

Les temps de parcours pour accéder en voiture à Clermont-Ferrand depuis les différentes communes sont inférieurs à 30min (Source : Atlas Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole 2016), ce qui assure l'attractivité de la voiture par rapport aux autres modes de déplacements. En fait, les temps de parcours entre la voiture et les transports collectifs sont très différents selon les secteurs, car le niveau de desserte en transport collectif (itinéraires, fréquences, amplitude) n'est pas le même selon les territoires.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan des Déplacements Urbains (PDU), la volonté a été très marquée de réduire l'espace dédié à la voiture particulière et les déplacements automobiles internes à la zone dense. Le PDU a pour objectif la diminution de la part modale de l'automobile de 57% à 50% sur le territoire métropolitain en visant 37% sur la ville-centre à l'échéance 2030.

Pour atteindre ces objectifs de répartition modale, le PDU a identifié la nécessité d'une révision de plan de circulation et la mise en œuvre d'une stratégie de stationnement métropolitaine. Cette étude réalisée en 2022 a permis de préfigurer une réorganisation des sens de circulation, en lien avec la refonte du réseau de transport collectif (projet INSPIRE). Ainsi des travaux ont été mis en œuvre, notamment sur les boulevards de ceinture du centre de Clermont-Ferrand (mise en double sens des boulevards Sud). Elle est aussi l'occasion de réinterroger ou réorienter des projets d'infrastructures routières comme la Liaison Urbaine Sud-Ouest et le contournement de Gerzat. Si ces projets «au long court» visaient initialement

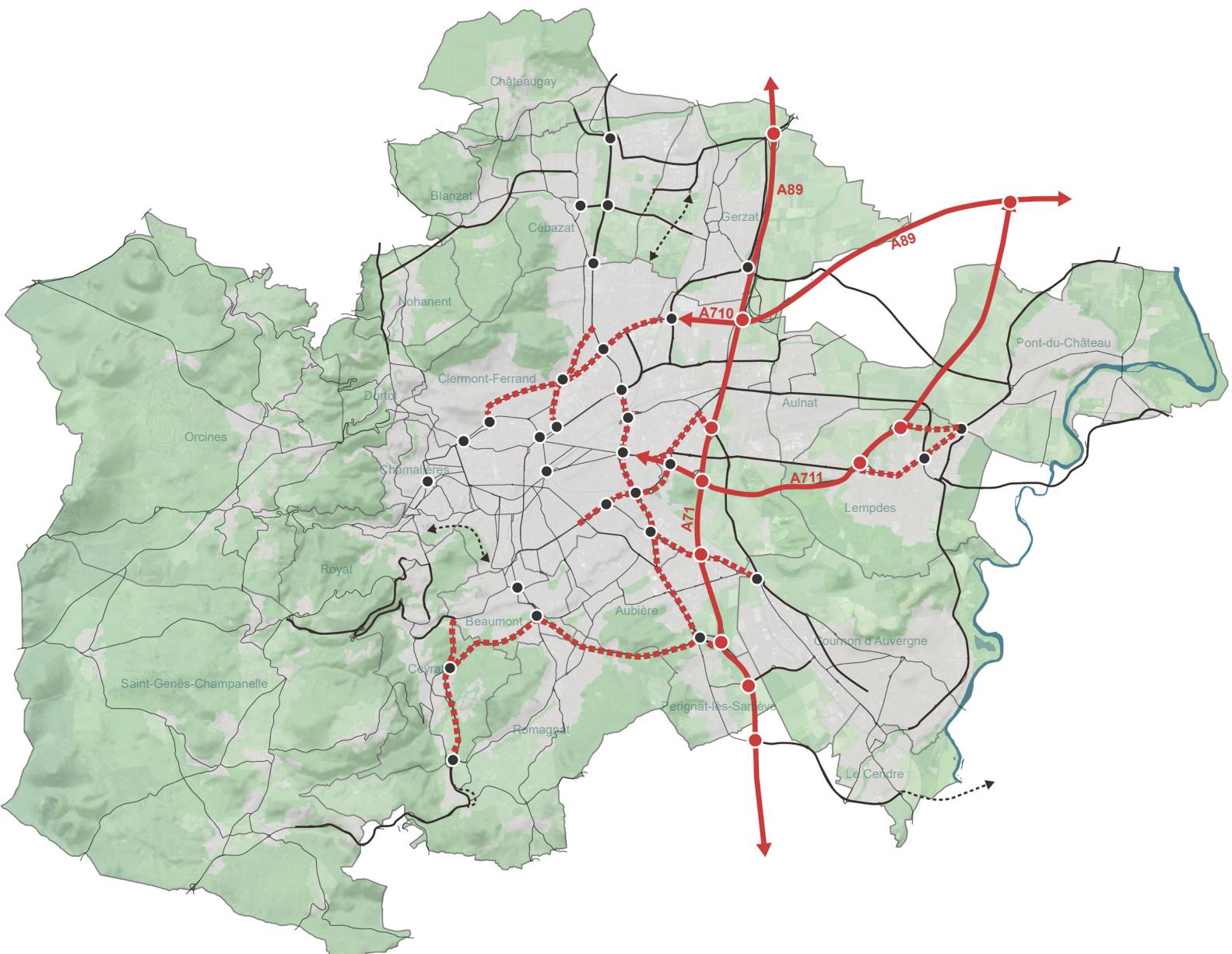
Réseau routier et transfert de compétence



Le 1er Janvier 2019, le Conseil départemental a transféré 240km de son réseau routier à Clermont Auvergne Métropole (sur les 410 que compte la Métropole, ce qui représente 3% du réseau routier départemental). Cela concerne principalement les voiries à vocation urbaine et donc moins les routes situées à l'ouest sur le secteur de la Chaîne des Puys

Source : diagnostic circulation - SARECO

UN MAILLAGE ROUTIER DENSE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

- autoroutes
- échangeurs
- routes et axes structurants
- ||||| sections routières et voies express en milieu urbain
- grands carrefours et échangeurs urbains
- voies avec un rôle de contournement ou de liaison rapide (avec accès privés directs limités notamment)
- projets de liaisons / contournements

à améliorer les fonctionnalités routières et protéger les centres-villes, leur effet sur les objectifs de report modal pourrait entrer en contradiction en augmentant l'attractivité routière. Ils évoluent ainsi vers un principe «d'éco-voies» dédiées principalement aux mobilités alternatives.

L'élargissement à 2x3 voies de l'A75 en entrée sud de la métropole, entre Clermont-Ferrand et Le Crest, est finalisé. Il a consisté à créer sur 10.5 kilomètres une voie supplémentaire dans chaque sens de circulation visant à améliorer la fluidité du trafic et renforcer le niveau de sécurité.

Les enjeux de maîtrise des flux automobiles, de requalification des centres des communes, de développement durable sont importants sur le territoire. Les flux de circulations ont un impact fort en termes de santé, de nuisances sonores et d'émissions de polluants, impactant principalement la ville-centre et les communes traversées par les grands axes (Cf. section Nuisances sonores et pollutions).

Stationnement voiture

La part des déplacements en voiture découle principalement de la possibilité de se stationner à son domicile, sur son lieu de travail, pour faire des achats... Le stationnement est en fait un levier très important de toute politique d'organisation des déplacements.

Le stationnement public sur les communes du territoire est très majoritairement non réglementé, sauf sur Clermont-Ferrand et Chamalières où la gestion du stationnement est payante et limitée dans le temps. Sur certaines communes, le stationnement est limité dans le temps mais pas payant (zone bleue) comme à Aubière, Beaumont, Cournon d'Auvergne, Pont-du-Château ou Gerzat. Dans le cadre de la mise en oeuvre du réseau Inspire, un développement du stationnement public au sein des parcs-relais est en cours, parfois au travers de mutualisation avec les stationnements d'équipements ou d'établissements existants. En revanche, la réalisation de lignes de bus en site propre, la mise en œuvre du schéma cyclable et le renforcement de la végétalisation des voies vont conduire à de nombreuses suppressions de possibilité de stationnement sur l'espace public.

Le stationnement à domicile ou dans un emplacement réservé à proximité est globalement satisfaisant (92% des ménages disposent d'un emplacement). Néanmoins, 19 000 ménages motorisés ne posséderaient pas d'emplacement individuel réservé au stationnement.

Il est constaté un engorgement du stationnement sur l'espace public ou du stationnement anarchique dans certains secteurs de la métropole, notamment :

- au sein des centres-bourgs dont les constructions anciennes disposent peu de garages et dans lesquels les poches de stationnements publics restent limitées ;
- dans certains lotissements, avec des garages privatisés qui sont parfois détournés de leurs usages (transformation en pièce de vie, en atelier ou espace

de stockage) ou qui ne sont pas ou peu utilisés par commodité, les configurations de l'espace public permettant de stationner (de manière plus ou moins réglementaire) ;

- dans certains secteurs résidentiels de Clermont-Ferrand qui ont connu une densification avec des programmes immobiliers ne comportant pas suffisamment de stationnements.

Un enjeu est notamment souligné s'agissant de la production de nouveaux logements locatifs sociaux, avec une dissociation des emplacements du logement, sans obligation de louer et avec des tarifs qui seraient dissuasifs.

Les résultats de l'EDGT 2012 mettent en évidence que, globalement, il n'y a pas de problème de stationnement sur le lieu de travail. La proportion d'usagers ayant des difficultés à se stationner sur leur lieu de travail est faible et minoritaire. Néanmoins, du stationnement anarchique sur l'espace public est constatée sur certaines zones d'activités, telles que le Brézet.

Exemples du non-usage des garages...



... et de l'encombrement des espaces publics





FOCUS /

INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

Dans le cadre du PLUi de Clermont Auvergne Métropole, un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités doit être réalisé. Le tableau ci-dessous présente les capacités pour chaque type d'usages.

STATIONNEMENT PARCS RELAIS PAYANTS		TOTAL PARCS RELAIS EXISTANTS 2 290 places
Henri Dunant / Clermont-Ferrand	550 places	
Les Pistes / Clermont-Ferrand	400 places	
STATIONNEMENT PARCS RELAIS DE PROXIMITÉ		
Croix-de-Neyrat / Clermont-Ferrand	200 places	
Margeride / Clermont-Ferrand	110 places	
La Pardieu / Clermont-Ferrand	120 places	
NOUVEAUX PARCS RELAIS (INSPIRE)		
Cristal Parc / Clermont-Ferrand	170 places	
Stade / Durtol	40 places	
Le Breuil / Royat	120 places	
L'Astragale / Cournon d'Auvergne	150 places	
Gymnase Raymond Boisset / Cournon d'Auvergne	100 places	
Le Gallion / Gerzat	200 places	
Montboissier- Cimetière / Pont-du-Château	90 places	
Complexe sportif Jean-Marie- Bellime / Cébazat	40 places	
PARCS RELAIS À L'ÉTUDE (INSPIRE)		TOTAL PARCS RELAIS EXISTANTS ET À L'ÉTUDE 3 305 places
Secteur Aéroport / Aulnat	50 places	TOTAL PARCS RELAIS EXISTANTS ET À L'ÉTUDE 3 305 places
Centre routier du Brézet / Clermont-Ferrand	275 places	
Secteur Ernest-Cristal / Clermont-Ferrand	280 places	
Grande Halle d'Auvergne / Cournon d'Auvergne	15 places	
Parking de la clinique / Durtol	70 places	
Parking du cimetière / Aulnat	20 places	
Grassette / Lempdes	15 places	
Piscine Marcel-Bouba / Lempdes	70 places	
Place de la Liberté / Orcines	20 places	
Sounely Gravins / Pérignat-lès-Sarliève	70 places	
Parking du Bourg / Saint-Genès-Champanelle	60 places	
Chatrat / Saint-Genès-Champanelle	20 places	
Pont de Vallières / Clermont-Ferrand	60 places	
Stade Michel-Brun: Romagnat	60 places	
STATIONNEMENT PARKINGS OUVERTS PUBLICS		TOTAL PARCS RELAIS ET PARKINGS PUBLICS EXISTANTS 5 075 places
Parking 1er mai / Clermont-Ferrand	278 places	TOTAL PARCS RELAIS ET PARKINGS PUBLICS EXISTANTS 5 075 places
Parking Blaise Pascal / Clermont-Ferrand	470 places	
Parking Mediatheque-Allagnat / Clermont-Ferrand	113 places	
Parking Saint Pierre / Clermont-Ferrand	173 places	
Parking Fontgieve / Clermont-Ferrand	193 places	
Parking Poterne/Cathédrale / Clermont-Ferrand	410 places	
Parking Vercingetorix / Clermont-Ferrand	286 places	
Parking Gambetta / Clermont-Ferrand	484 places	
Parkings Chamalières	190 places	
Parking Royat	188 places	
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE		
Clermont-Ferrand	10343 places	
Chamalières	2163 places	
Royat	188 places	
STATIONNEMENT VELOS (8 003 places)		
Parc à vélos Vercingétorix	20 places	
Parc à vélos Blaise Pascal (projet en cours)	20 places	
Parc à vélos Saint Pierre	20 places	
C.Vélo BOX	150 places	
C.vélo VLS	680 places	
Arceaux vélos (Clermont-Ferrand)	7113 places	
BORNES ELECTRIQUES (156 places)		
Bornes de recharge publiques	36 places	
Bornes de recharge privées (ex : sur aire de stationnement commerciale)	120 places	

Les données ont été fournies par les services de la Métropole (parkings publics et stationnement sur voirie) et reprises des sites internet ou en open data (site de Clermont-Ferrand Métropole ; site de c.vélo ; sites de Territoire d'énergie Puy-de-Dôme et Chargemap pour les bornes de recharge).

LES TRANSPORTS COLLECTIFS : UN NOUVEAU RÉSEAU POUR UNE RÉVOLUTION DES MOBILITÉS

Le projet Inspire, initié par les objectifs du PDU et en cours de mise en œuvre, vise à améliorer la desserte de l'ensemble du territoire métropolitain par la création de deux lignes à haut niveau de services (ligne B et C) et la reconfiguration de l'ensemble du réseau. A cela s'ajoutent des objectifs de développement de l'intermodalité (création de parcs relais), d'apaisement et de requalification des espaces publics.

Le réseau actuel

Le réseau de transports collectifs urbain est aujourd'hui structuré autour :

- du tramway, mis en service en 2006 et étendu en 2013, qui a permis de modifier l'organisation des déplacements et la configuration urbaine des secteurs traversés.
- d'une offre en bus au centre de l'agglomération qui est attractive avec notamment des lignes « fortes » (lignes B, C, 4, 3) et des fréquences inférieures à 15min en heures de pointe. En revanche, il existe des disparités en termes de niveau d'offre (fréquence, amplitude horaire, week-end). 5 lignes (A, B, C, 3, 4) concentrent 42 % du nombre total de courses journalières de semaine et 80 % de la fréquentation ;
- l'offre vers les autres communes est plus réduite en termes de fréquence. Seules les communes d'Orcines et Saint-Genès-Champanelle ne sont pas desservies par des lignes régulières mais par des lignes de transports à la demande.

Le réseau routier interurbain permet également une desserte des communes avec le réseau Transdôme, avec une majorité de lignes à vocation scolaire.

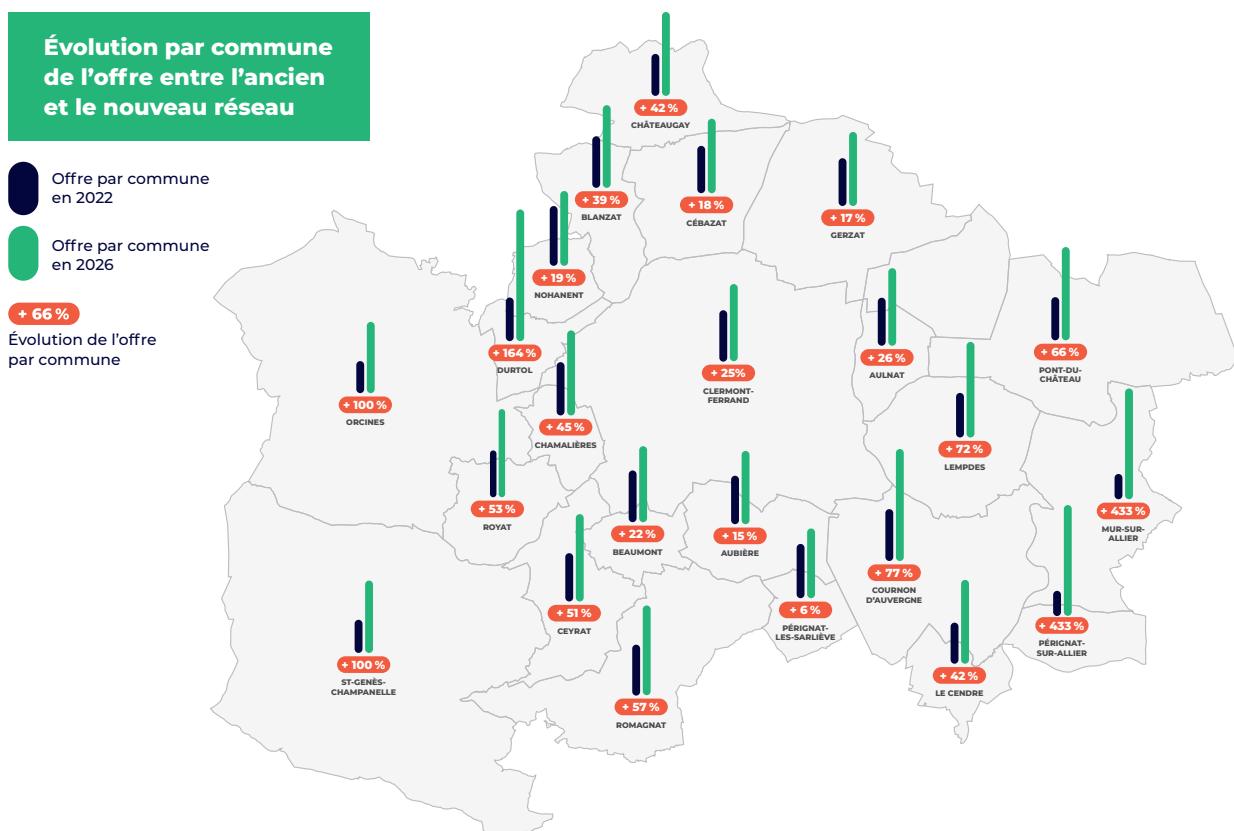
Le réseau futur

La mise en œuvre du réseau Inspire à l'horizon 2026 permettra :

- de proposer 20 km supplémentaires de lignes de bus ;
- de desservir 90% des habitants et 92% des emplois du territoire métropolitain ;
- d'augmenter les vitesses des bus et leurs régularités ;
- de favoriser le report modal et une moindre utilisation de la voiture individuelle

La reconfiguration du réseau s'appuie :

- sur la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) B, de Royat à Aulnat desservant Chamalières, le centre de Clermont, la gare, les secteurs en mutation de l'entre-deux-villes et de Saint Jean, la zone du Brézet, l'aéroport ;
- sur la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) C, de Durtol à Cournon d'Auvergne desservant le centre de Clermont, le secteur de la Pardieu, les zones d'activités économiques et de la Grande Halle d'Auvergne, les secteurs de restructuration urbaine de Cournon d'Auvergne (gare de Sarliève, ZAC République...) ;
- sur des lignes de bus structurantes, qui desservent les communes et quartiers densément peuplés (Cébazat, Gerzat, Lempdes, Pont-du-Château, Aubière, Beaumont, Romagnat, Ceyrat, Royat) ainsi que la plupart des grands équipements et services urbains de la métropole ;
- sur des lignes de bus complémentaires, fonctionnant en semaine, avec une offre renforcée aux heures de pointe. Elles desservent notamment Blanzat, Nohanent, Perignat-lès-Sarliève ;



- sur des lignes de bus de proximité, permettant de relier des communes sans passer par Clermont-Ferrand, d'assurer une desserte locale ou en rabattement vers les autres lignes. Elles constituent en particulier une nouvelle offre sur des secteurs non desservis auparavant (Orcines, Saint-Genès-Champanelle, le pôle d'activité économique Nord...);
- sur des services complémentaires aux lignes régulières (transport sur réservation, ligne de nuit, expérimentation de «taxibus»...) ;
- sur la création de nouveaux parcs relais, favorisant l'intermodalité, notamment depuis les territoires voisins.

Ce nouveau réseau s'articule également autour d'une stratégie de transformation urbaine, en accompagnement de la requalification d'espaces publics dans les centres-villes et les zones d'activités, de la végétalisation et la création de pistes cyclables. Il est un élément moteur pour les projets en renouvellement urbain en cours et à venir dans le cadre du PLU de la Métropole.

L'offre urbaine est complétée par une offre ferroviaire TER, avec cependant un niveau de desserte inégal avec :

- des liaisons relativement performantes vers Clermont-Ferrand depuis Vichy, Riom et Issoire ;
- des liaisons plus faibles des gares ou haltes périphériques.

Pour la desserte du territoire, il existe plusieurs gares ou haltes ferroviaires : Clermont-Ferrand, Le Cendre-Orcet, Sarlieve-Cournon, Royat-Chamalières, Durtol-Nohanent, Gerzat, Aulnat, Pont-du-Château, ainsi que Clermont-la-Pardieu et la Rotonde comme halte ferroviaire.

Ces gares sont situées dans des milieux urbains plus ou moins denses, des zones mixtes (habitats-emplois) et pour certaines dans des zones d'emplois métropolitaines comme la gare de Clermont-La Pardieu et la gare de Sarlieve-Cournon.

Globalement, la fréquence de desserte des différentes gares du territoire n'est pas très attractive et l'offre n'est pas assez cadencée pour être véritablement concurrentielle à la voiture, alors que les temps de parcours sont pourtant rapides.



La gare de Clermont-Ferrand, point d'intermodalité stratégique

La fréquentation des gares est très variable (selon une étude de l'Agence d'urbanisme sur la valorisation de la croix ferroviaire du Grand Clermont de janvier 2019), avec :

- moins de 100 passagers par jour pour les gares sur la branche Nord ;
- environ 700 passagers pour les trois gares sur la branche Est (Aulnat Aéroport, Pont-du-Château et Vertaizon) ;
- environ 3 500 passagers pour l'ensemble des 5 gares de la branche Sud (Clermont la Pardieu, Sarliève Cournon, Le Cendre Orcet, Les Martres de Veyre et Vic-le-Comte) ;
- environ 100 passagers répartis sur les 4 gares de la branche Ouest (Clermont la Rotonde, Royat-Chamalières, Durtol-Nohanent, Volvic).

Des potentiels de développement urbain et économique existent autour de certaines gares qui pourraient être mis en exergue :

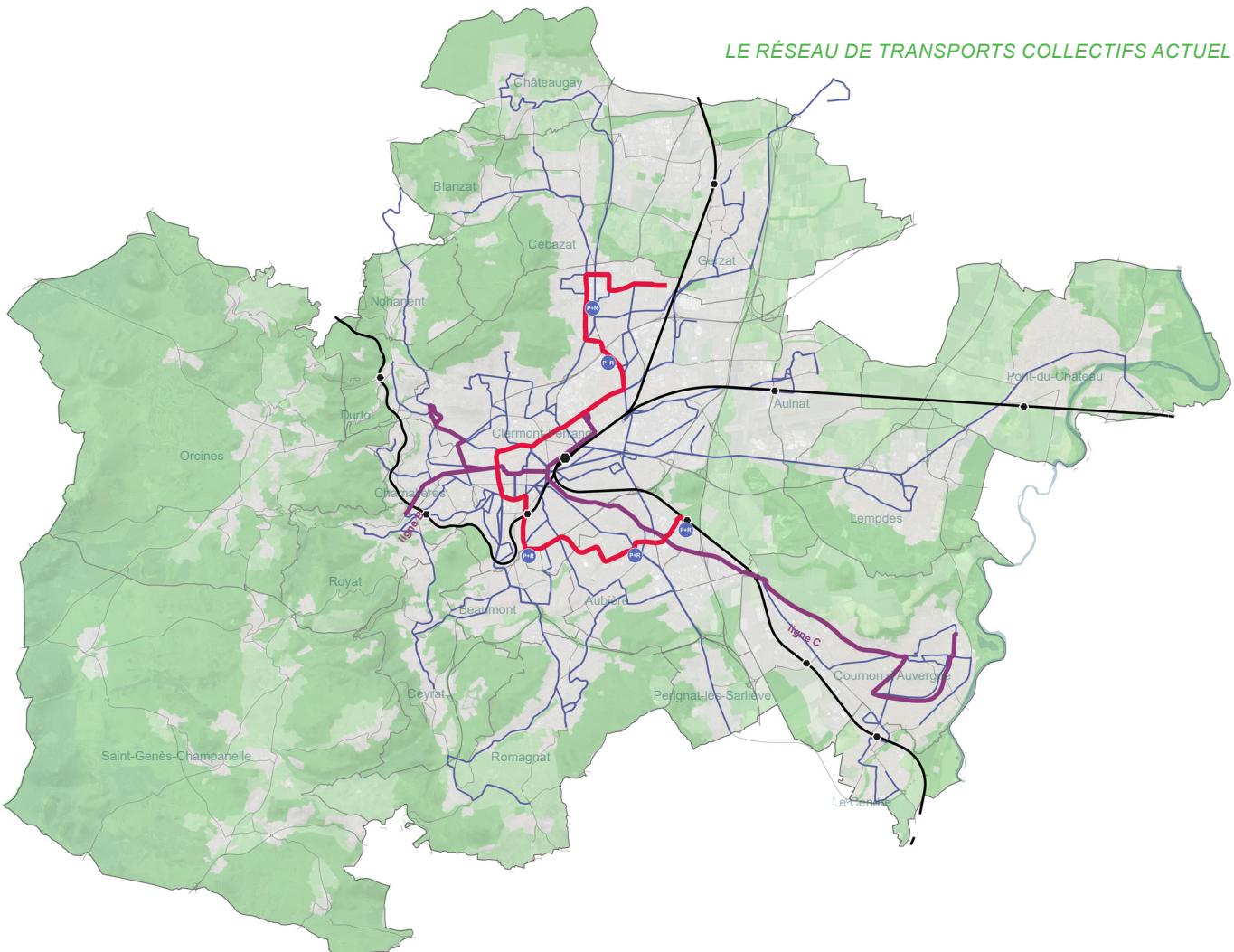
- les abords de la gare de Clermont-Ferrand font l'objet de nombreux projets de renouvellement urbain, en lien avec la restructuration de l'entre-deux-villes, et à terme du quartier Saint-Jean ;
- les haltes de la Rotonde et de la Pardieu s'inscrivent également dans un contexte urbain en évolution (NPNRU Saint-Jacques Nord, mutation progressive de Clermont Sud) ;
- la gare de Sarlieve-Cournon fait l'objet d'un projet de restructuration urbaine de l'ensemble du secteur ;
- à Pont-du-Château, la finalisation du secteur de La Pradelle vient conforter le quartier de la gare.

Le développement de la desserte ferroviaire du territoire est un levier essentiel pour valoriser cette infrastructure de transports et la placer comme une véritable alternative à la voiture, d'autant plus que la desserte ferroviaire permettra ainsi une intermodalité forte avec le futur réseau Inspire. Ainsi, un projet de «RER métropolitain» est à l'étude sur le grand territoire avec la candidature du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne au nouveau dispositif national.



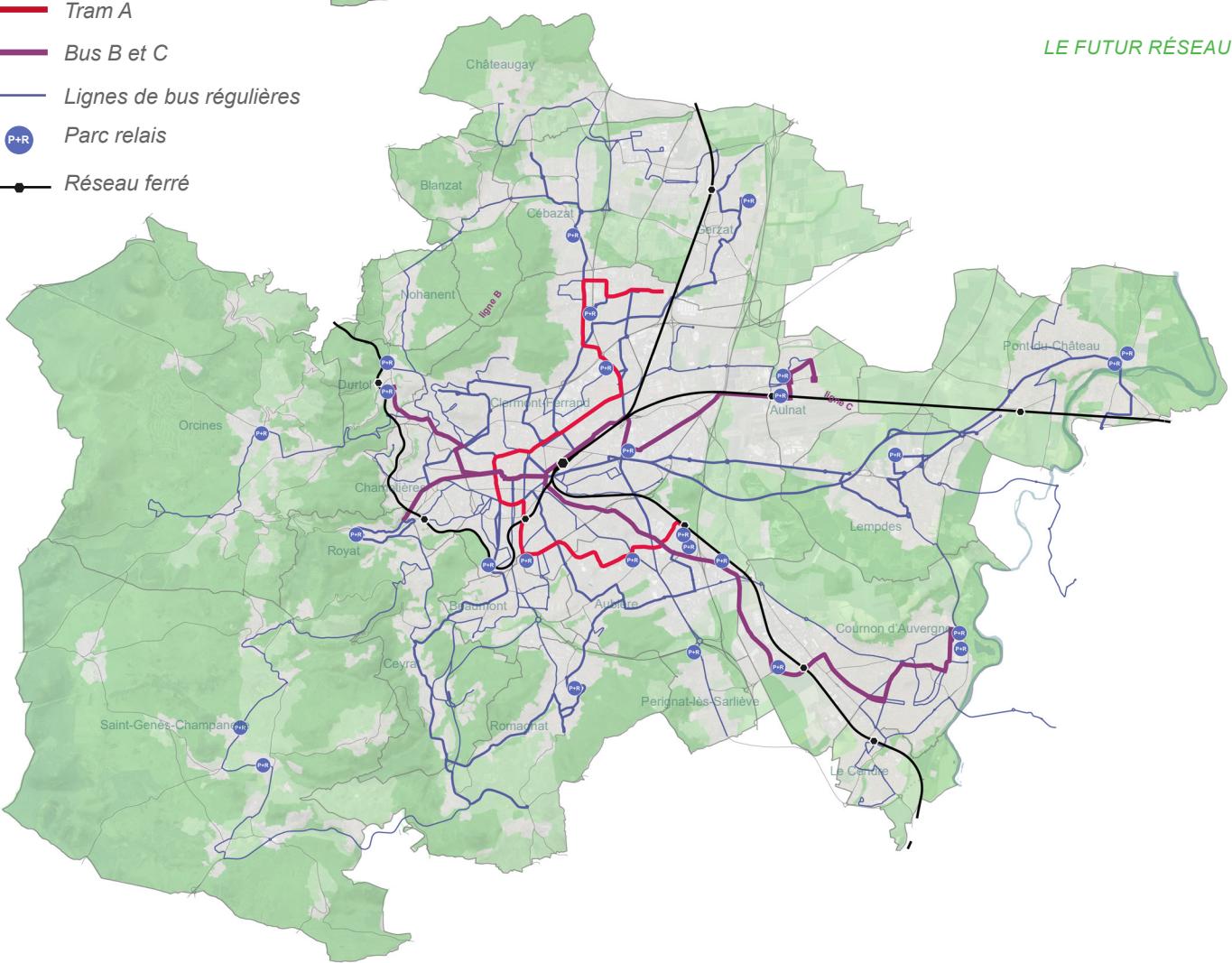
Nouveau aménagement autour de la gare de le Cendre pour renforcer son attractivité et l'intermodalité

LE RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS ACTUEL



- Tram A
- Bus B et C
- Lignes de bus régulières
- (P+R) Parc relais
- Réseau ferré

LE FUTUR RÉSEAU



Le vélo

La part modale du vélo est en progression entre 2012 et 2023 pour atteindre 3%. En volume, cette augmentation est nette, avec en moyenne 24 000 déplacements en vélo par jour en 2023 contre 7800 en 2012.

La topographie du territoire constraint certains déplacements. La pertinence du vélo classique est en effet plus centrée sur la zone urbaine car il existe de fortes déclivités sur le territoire. Le vélo à assistance électrique peut venir remédier à ces contraintes physiques. De plus, de nombreuses zones plates sont propices à l'usage du vélo mais beaucoup sont occupées par des espaces aménagés pour la voiture (zones d'activités avec de grands axes de circulation, poids lourds...).

Le réseau cyclable existant montre également de nombreuses discontinuités à l'échelle métropolitaine, y compris entre les tronçons déjà aménagés, que le schéma cyclable métropolitain vise à corriger.

Elaboré en 2018, il entend mettre en place 365 km de réseau structuré, dont 223 km de liaisons continues. Il s'appuie sur :

- le développement d'un réseau structurant de radiales depuis le centre de Clermont-Ferrand vers les autres communes ;
- la constitution d'un réseau local irriguant les quartiers et parfois complété par des voies mixtes partagées ou à vitesses limitées ;
- la création de 5400 arceaux de stationnement supplémentaires et du développement des parcs de stationnement vélos (ex : Vélo box).

Le projet d'aménagement de la voie verte le long de l'Allier constitue également un maillage intercommunal venant compléter le schéma cyclable métropolitain. La métropole a également élaboré un code de la rue à des fins pédagogiques pour limiter les conflits d'usages entre les différentes mobilités.

Un service de vélos en libre-service (VLS) de courtes et longues durées a été mis en place en 2013. Le service est disponible principalement sur la commune de Clermont-Ferrand. Des stations sont aussi présentes à Chamalières et sur le campus des Cézeaux.

En 2023, le service VLS C-Vélo compte 52 stations et 680 vélos en libre-service. L'usage de ce service est en constante augmentation depuis sa mise en place.

La généralisation progressive des zones à 30km/h dans les zones résidentielles est une mesure du PDU qui va ainsi permettre de pacifier les circulations et permettre un partage de la voirie entre les différents usagers, enjeu fort de la politique des déplacements. Les zones apaisées (zone 30, zone de rencontre) sont aujourd'hui principalement localisées au droit des centres bourgs anciens, dans certains quartiers pavillonnaires, notamment dans les cités-jardins, ainsi qu'au droit des secteurs de grands ensembles sur Clermont-Ferrand.

La marche

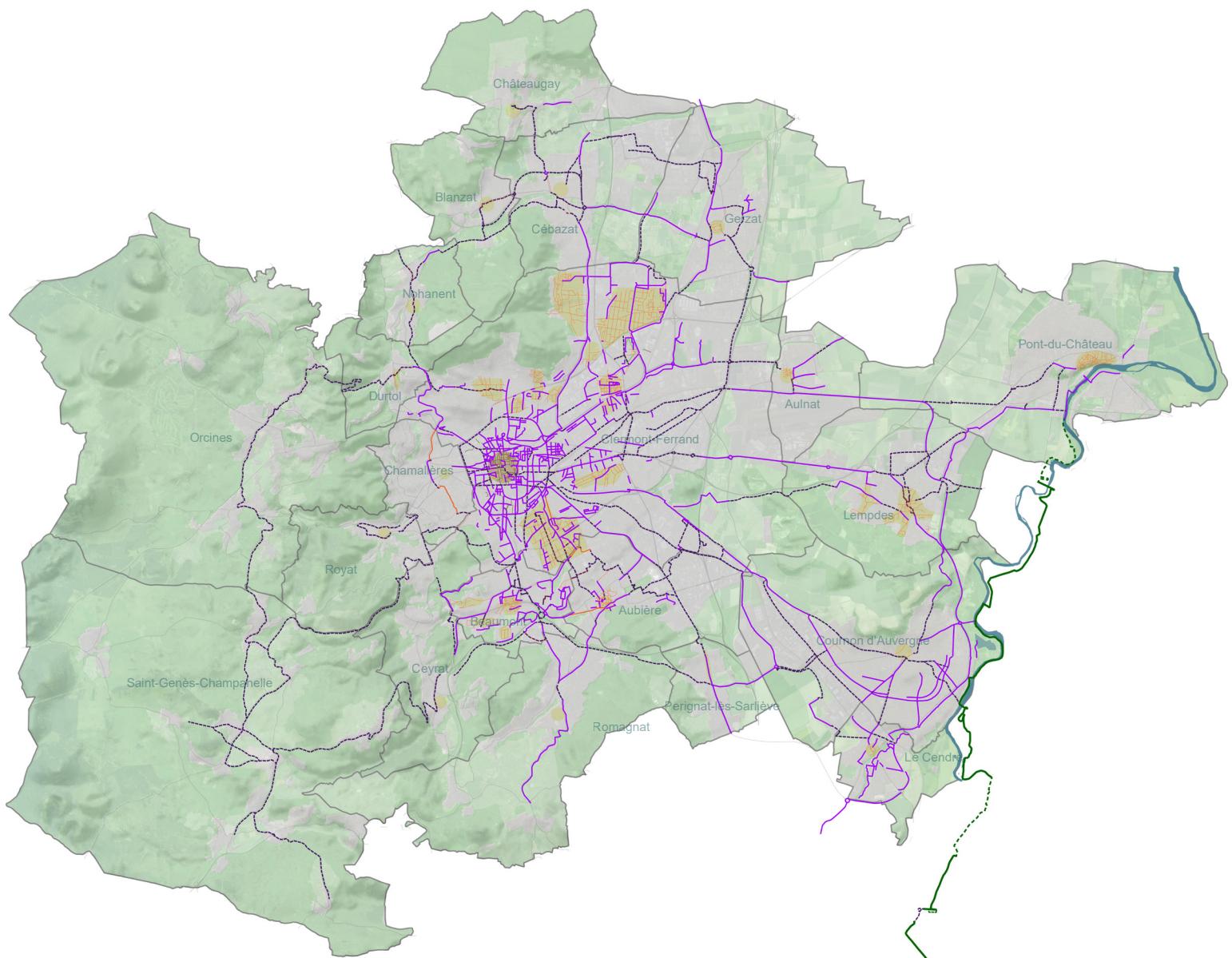
La marche est un mode de déplacement pertinent pour des distances relativement courtes. D'après l'EDGT, elle est très nettement majoritaire (80%) pour les déplacements de moins de 1 km, correspondant à des cheminements vers les centres des communes, vers des établissements scolaires, sportifs... proches des lieux d'habitat. Cette proportion chute très vite, car pour des déplacements de 1 à 2 km, la voiture reprend le dessus et la marche ne représente alors plus que 22%.

Le principal secteur dédié aux piétons est la butte de Clermont avec une aire piétonne étendue et renforcée en 2021. Des projets d'extension de la zone piétonne sont à l'étude.

Des axes de cheminements dédiés sont également présents dans l'ensemble des communes, soit en lien avec la présence d'équipements ou d'espaces de nature (ex : le long des cours d'eau à Aubière, Beaumont ou Cébazat), soit au sein des trames résidentielles, notamment pavillonnaires. Ces axes permettent d'assurer une porosité des tissus urbains en facilitant l'accès aux centralités, équipements et arrêts de transports collectifs. Le confort des cheminements en direction des espaces de nature périphériques et sentiers de promenade est également un enjeu. Certaines communes développent des aménagements pour constituer des itinéraires continus dédiés aux modes doux pour traverser l'espace urbain au contact de la nature (ex : projet via BoisCeyrat à Ceyrat, coulée verte à Gerzat, chemin de tour de ville à Aulnat...).

L'aménagement de l'espace public est également un outil permettant de concrétiser les volontés de sécuriser et faciliter les déplacements piétons et vélos, d'améliorer la qualité des espaces. Des espaces publics structurants ont récemment été aménagés (avenue Charras, place des Carmes...) et des projets sont en cours (secteur Delille-Salford,...) notamment en lien avec la mise en place du réseau Inspire (allée du Cardo dans le centre de Clermont-Ferrand, place de la République à Cournon d'Auvergne...).

LE RÉSEAU CYCLABLE EXISTANT ET LES ZONES APAISÉES



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

- axes cyclables existants
- - - axes cyclables projetés
- voie verte
- voies mixtes, partagées, apaisées
- centres bourgs et zones apaisées
- centre piéton de Clermont



Piste cyclable le long de l'axe du tramway
à Clermont-Ferrand



Aménagement cyclable rue Jules Guesde à Gerzat



©Jodie Way
Voie verte Lempdes / Pont-du-Château



Voie piéton / cycle, quartier de la Pradelles



Allée piétonne arborée à Aulnay



Circulations apaisées dans la vallée de l'Artière à Beaumont



Cheminement au sein d'une opération récente à Cournon
d'Auvergne



Rue apaisée de centre-bourg à Cébazat



Contre-allée arborée à Chamalières



Départ de chemin vers les espaces agrinaturels à Pérignat-
lès-Sarliève

Les nouveaux usages

A côté des mobilités « traditionnelles », de nouveaux modes de déplacements et de nouveaux usages se développent comme :

L'autopartage

L'autopartage est pour l'instant peu développé sur le territoire au niveau de services privés de location de véhicules. Le SMTC souhaite développer l'autopartage entre particuliers habitants dans les quartiers qui sont inscrits au contrat de Ville.

Cet usage partagé de la voiture individuelle doit être développé sur le territoire. L'expérimentation de voies réservées aux covoitureurs pour l'accès au centre du territoire ou aux grandes zones d'emplois, annoncée dans le PDU, permettrait de proposer des mesures concrètes et incitatives.

Le covoiturage

D'après l'EDGT, seulement 8% des personnes pratiquent régulièrement le covoiturage. Pour comparaison sur Dijon métropole, environ 17% des personnes utilisaient régulièrement (tous les jours ou presque, deux déplacements par semaine au minimum) le covoiturage. Plusieurs plateformes, Covoiturageauvergne.net, Mov'Ici.auvergnerhonealpes.fr, covoitici.fr, zouzoucar.com... offrent la possibilité de covoiturer pour différents motifs, sur différentes destinations. Au niveau du département, des aires de covoiturage ont été identifiées dans le cadre du Schéma Départemental des Aires de Covoiturage en 2016. Deux aires d'intérêt départemental (> 30 places) sont présentes sur le

territoire (Gerzat et Ceyrat), complétées par 13 autres aires d'intérêt local (Cébazat, Durtol, Orcines, Royat, Saint-Genès-Champanelle, Beaumont, Aubière, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pont-du-Château).

Le télétravail

La crise sanitaire de la Covid-19 a induit de nouvelles habitudes de déplacements comme le développement du télétravail. La généralisation de cette pratique a modifié les déplacements, avec des mobilités pendulaires moins marquées mais une apparition d'autres déplacements sur la journée. Une étude réalisée par l'ADEME en juin 2020 met en évidence qu'en « travaillant depuis la maison, nous contribuons à réduire de 69 % le volume des déplacements par rapport à un jour passé sur le lieu de travail. Un constat loin d'être neutre quand on sait l'impact de nos déplacements domicile-travail sur l'environnement, que ce soit en matière d'émissions de gaz à effet de serre ou de qualité de l'air. Les actifs en situation d'emploi sont responsables de 56 % de l'ensemble des déplacements (tous modes confondus) réalisés par les Français un jour moyen de semaine et de 52 % du kilométrage associé. La généralisation du télétravail, incluant 18 % des actifs qui deviendraient télétravailleurs, permettrait l'évitement quotidien de 3,3 millions de déplacements, soit 42,9 millions de km, un jour de semaine. »

La relocalisation des lieux de travail à son domicile, mais aussi des activités non professionnelles exercées sur le temps professionnel au plus proche du domicile permet de développement des déplacements à pied.

FOCUS / LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAIN (PDU)

Le Plan de Déplacements Urbains sur l'agglomération clermontoise, approuvé en 2019, est un document de planification qui doit permettre d'organiser l'offre de mobilité sur le territoire pour les 10 prochaines années, à l'horizon 2030. C'est donc un élément important à prendre en compte dans le cadre de la réalisation du PLU intercommunal. En effet, les liens entre urbanisme et transports ne sont plus à justifier. La proposition d'une action y faisant référence dans le PDU «Articuler mobilité et urbanisme le long des lignes fortes et autour des lieux intermodaux» en est d'ailleurs la preuve.

Dans le cadre de la révision du PDU, 5 axes stratégiques ont été définis :

1/ Aller vers une Métropole harmonieuse et peu énergivore :

- Réviser le schéma de voirie et modérer les vitesses sur le réseau interne et d'échange avec la zone dense du ressort territorial
- Renforcer l'intégration urbaine et le rôle multimodal des voiries pénétrantes
- Créer des zones à faibles émissions (ZFE)
- Poursuivre la transition énergétique des parcs de véhicules
- Développer le réseau de bornes de recharge électriques et engager une réflexion sur les énergies alternatives
- Elaborer un schéma de logistique urbaine

2/ Offrir un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs :

- Améliorer le partage, la sécurité et la qualité de l'espace public
- Articuler mobilité et urbanisme le long des lignes fortes et autour des lieux intermodaux
- Mettre en œuvre le schéma cyclable métropolitain
- Elaborer et mettre en œuvre un schéma piéton
- Développer une stratégie de stationnement (VP et PL) au service du report modal et de l'attractivité des centralités

3/ Transmettre et promouvoir la mobilité durable :

- Faire des plans de mobilité un instrument opérationnel pour la mobilité durable
- Initier des programmes d'éducation à la mobilité notamment dans les établissements scolaires
- Faciliter et promouvoir l'usage de la voiture partagée (covoiturage et autopartage)
- Proposer des terrains d'expérimentation pour la recherche et l'innovation dans le domaine des mobilités durables

4/ Décliner l'offre de mobilité selon les territoires, les personnes et les modes de vie :

- Restructurer le réseau de transport urbain autour d'un réseau armature de lignes TCSP
- Fiabiliser et optimiser les grilles horaires des dessertes ferroviaires
- Réorganiser l'offre interurbaine routière autour du ferroviaire et de 3 nouveaux axes express vers les pôles de vie
- Rendre accessible la chaîne de déplacement au sein du ressort territorial du SMTC

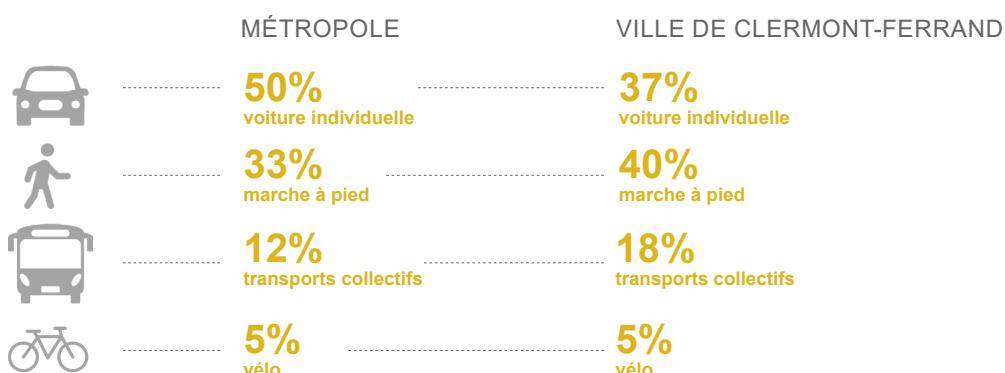
5/ Fluidifier la mobilité et promouvoir la multimodalité :

- Déployer un nouveau système billettique moderne, évolutif et interopérable
- Développer l'information multimodale
- Faciliter les correspondances entre les lignes de transports collectifs, en aménageant des pôles d'échanges et en coordonnant les horaires

Les différentes actions et mesures engagées vont dans le sens de mise en place de ces axes stratégiques.

Ils se concrétisent sous la forme des objectifs de répartition modale retenus pour 2030 avec une forte diminution de la part de la voiture au profit des modes actifs et des transports collectifs.

Les objectifs de parts modales du PDU à l'horizon 2030





SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Clermont Auvergne Métropole, territoire de 295 000 habitants, au sein d'une aire urbaine de 500 000 habitants, s'inscrit dans un nouveau contexte institutionnel avec un rôle de capitale de l'Ouest à construire au sein de la nouvelle géographie régionale. Elle peut s'appuyer sur des espaces de coopération avec les territoires voisins (le Grand Clermont, le pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne,...) pour maintenir sa dynamique de développement avérée : un regain démographique depuis les années 2010, une stabilité des emplois dans un contexte économique incertain, une montée en puissance des fonctions métropolitaines supérieures portée par la présence universitaire, la recherche, l'innovation technologique et industrielle.

Son identité affirmée, celle d'une « Métropole Nature », associée aux filières d'excellence qui la caractérisent et à l'effervescence de sa vie culturelle et sportive, sont des supports laissant présager une poursuite du développement métropolitain. Ces vecteurs d'attractivité identifiés sont alors à réaffirmer et à enrichir dans le cadre d'une prospective à long terme : Quelles synergies entre ces différents atouts ? Quel modèle de développement pour demain ? Quels défis appréhender en matière de planification et d'aménagement ?

Un positionnement stratégique autour de la Métropole Nature, dans la poursuite de l'inscription de la Chaîne des Puys et de la Faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco, implique une nouvelle forme de soin pour le territoire autour d'un écrin paysager préservé. Le soutien au développement de l'agriculture locale et d'une alimentation de qualité, implique de ménager les espaces agricoles et d'anticiper les effets du changement climatique sur ces activités. Pour autant, l'excellence industrielle et technologique est à pérenniser et les besoins en foncier d'activités identifiés nécessitent d'aménager de nouveaux espaces pour conforter la dynamique économique, au risque d'une trop grande dispersion des générateurs d'emplois et de déplacements sur le grand territoire. Un équilibre est certainement à rechercher, notamment en retrouvant des gisements fonciers au sein des zones d'activités existantes, parfois vieillissantes et moins adaptées à la demande actuelle des acteurs économiques.

La forte concentration des emplois au sein du territoire de la métropole est en effet une chance pour inscrire le développement dans un cycle vertueux vis-à-vis de la transition écologique et énergétique, en rapprochant lieux de travail, d'habitat, de services. Pour autant, si 90% des habitants travaillent sur le territoire même de la métropole, ils sont chaque jour 70% à utiliser, seuls, leur voiture pour aller travailler. L'armature urbaine du territoire s'est construite sur une ossature essentiellement routière, avec des extensions résidentielles dans des communes moins dotées en emplois et avec le développement de grandes zones d'activités le long des infrastructures. Il en va de même pour les développements commerciaux, avec des ensembles périphériques inégalement répartis et déstabilisant les besoins en proximité au sein des centres-villes et centres-bourgs. Un changement de paradigme est à imaginer autour des nouveaux leviers proposés par le Plan de Déplacements Urbains. Le nouveau réseau Inspire, le schéma cyclable, le développement de l'intermodalité, sont l'occasion de mieux articuler les temps du quotidien et de repenser la localisation des projets urbains et des nouvelles activités économiques, non pas sous le seul prisme de l'accessibilité routière, mais au regard de l'ensemble des modes de déplacements. A cet égard, la valorisation de l'étoile ferroviaire et des quartiers de gares se révèle stratégique, à l'échelle de la métropole, du bassin d'emplois et au-delà dans ses connexions régionales et nationales.

SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUES

LE FAIT METROPOLITAIN

- Une nouvelle armature territoriale régionale qui implique des opportunités pour le développement, mais qui constitue également un défi avec un jeu concurrentiel accru entre les métropoles en termes d'attractivité économique et résidentielle, au niveau national autant que régional.
- Clermont Auvergne Métropole entend se positionner comme métropole d'équilibre de l'Ouest régional, jouant un rôle de locomotive entraînant l'ensemble des territoires et agglomérations de l'ancien espace auvergnat (Moulins, Vichy, Aurillac,...).
- Un processus de métropolisation à l'œuvre (croissance démographique avec solde migratoire qui redévient excédentaire, augmentation des emplois des fonctions métropolitaines), qui repose

sur une valorisation des atouts de la Métropole :

- réorientation de l'image « ville industrielle » vers « La Métropole nature », à l'appui notamment de l'inscription UNESCO ;
- les performances économiques et la vitalité étudiante et culturelle ;
- une métropole « à taille humaine ».
- Des freins à l'attractivité métropolitaine subsistent, principalement liés à l'accessibilité, avec notamment l'enjeu de l'amélioration de la desserte ferroviaire à l'échelle régionale et nationale.
- La nécessité d'une articulation des politiques de développement, afin d'organiser des complémentarités économiques et territoriales sur le grand territoire, notamment entre espaces urbains, périurbains et ruraux.

LA METROPOLE DES SAVOIRS

- Avec ses 35 000 étudiants et ses 6000 chercheurs, l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers incontournables de l'attractivité du territoire, à la fois au regard des flux résidentiels, et du développement économique, avec des synergies et coopérations avec les acteurs économiques.
- Des champs d'intervention sont orientés vers les principaux défis du XXI^e siècle et contribuent à la volonté de développer l'innovation et une recherche de pointe sur le territoire, en lien avec les acteurs économiques.
- L'enjeu de «la ville campus» ou du «campus dans la ville» à la fois en terme :
 - de qualité de vie et d'accueil pour les étudiants (logements, vitalité culturelle, associative et sportive...)
 - de meilleure intégration des sites d'enseignement dans la trame urbaine, de décloisonnement des sites... et des savoirs (Clermont-Ferrand au réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes)

LE TISSU ECONOMIQUE

- Un fort taux de concentration des emplois qui est un atout (90% des habitants travaillent sur le territoire de la métropole)
- La métropole est l'épicentre d'un écosystème économique dépassant ses frontières, avec notamment des filières structurées sur le grand territoire. Un rôle de locomotive à poursuivre.
- Une tradition industrielle, mais une économie tertiarisée.

Le secteur de l'industrie connaît lui-même une tertiarisation de ses emplois, avec un développement des activités de recherche, du numérique et des services administratifs, en raison de la présence de groupes internationaux.

- Des filières d'excellence stratégiques au service de l'innovation.
- Un dynamisme de l'entrepreneuriat du tissu économique local (moyenne annuelle de 2000 créations d'entreprises ces dernières années, dont 1500 entreprises individuelles).
- Une vitalité économique à conforter.

Si les perspectives de développement sont orientées vers l'économie du XXI^e siècle, le territoire connaît également des fragilités, ciblées par les acteurs économiques. Elles concernent :

- l'accessibilité avec un sentiment «d'insularité» du territoire qui nuit aux échanges internationaux.
- des faiblesses s'agissant des capacités d'accueil des entreprises et le foncier économique, mais aussi s'agissant de la qualité et de la fonctionnalité des zones d'activités
- la nécessité de valoriser des «atouts» différenciants permettant d'identifier et de faire valoir les singularités clermontoises.

LE TOURISME

- Un tourisme porté essentiellement par le tourisme d'affaires, filière qui dispose d'une faible marge de progression.
- Une offre hôtelière surcapacitaire qui tend à se standardiser, notamment avec de nombreux nouveaux hôtels au sein des projets urbains. Une offre, qui concurrence l'hôtellerie locale historique de centre-ville, à mieux canaliser.
- Nécessité de diversification de l'offre d'hébergements et plus largement de valorisation du territoire : tourisme urbain, nature, santé bien être, tourisme événementiel et culturel.
- Un enjeu d'accessibilité aux espaces naturels et touristiques périphériques et d'anticipation de la surfréquentation des sites.

LES ACTIVITES AGRICOLES

- L'activité agricole participe grandement au dynamisme du territoire, par son caractère multifonctionnel qui est à la croisée entre l'économie, le paysage, l'environnement, l'alimentation et la cohésion des territoires.
- Une agriculture diversifiée et des interrelations entre agriculture de plaine et de montagne.
- Néanmoins :
 - 68% du potentiel agricole est exploité, 32% non exploités, dont 64% des secteurs classés AOP Côtes d'Auvergne. Des enjeux de reconquête agricole, notamment pour la viticulture ou le maraîchage dans le cadre du développement des circuits courts ;
 - Un enjeu de préservation des terres agricoles vis-à-vis de l'urbanisation.

LES ZONES D'ACTIVITES ET LE FONCIER ECONOMIQUE

- L'ensemble des zones d'activités concentre 40% des emplois du territoire (environ 65 000), principalement le long d'une dorsale économique le long des grandes infrastructures routières.
- Une offre en locaux et immobilier d'entreprise (tertiaires et industriels) orientée vers la location et avec une adéquation offre/demande pour le tertiaire... plus par défaut s'agissant des activités productives devant la rareté du foncier immédiatement disponible et adapté aux besoins spécifiques des activités.
- Des réserves foncières importantes en extension, notamment au sein des parcs d'activités fléchés dans le SCOT, mais des secteurs à réinterroger vis-à-vis des enjeux de préservation des espaces agricoles et naturels.
- En corollaire, un enjeu de recyclage du foncier économique existant avec :
 - des sites industriels qui ont cessé leur activité,
 - des projets de requalification des zones existantes,

- un accompagnement à développer pour inciter à l'optimisation des formats (compacité, mutualisation...)

En parallèle, un besoin de limiter les concurrences sur le foncier économique (mutation vers l'habitat, développements tertiaires, de commerces et services...) pour privilégier les activités qui trouvent moins leur place en ville au sein des ZAE.

- Des zones d'activités plus ou moins attractives et en quête de redéploiement stratégique :

- Un mitage des zones artisanales (habitat, commerce) avec la nécessité de trouver du foncier pour les artisans et éviter les phénomènes de relégation à l'extérieur du territoire métropolitain.
- Une offre tertiaire à mieux canaliser et à orienter vers le centre urbain selon un principe de mixité des fonctions. (la majorité des demandes en immobilier tertiaire concernent des surfaces petites surfaces).
- Un saut qualitatif à poursuivre (haut débit, services aux entreprises, qualités environnementales des zones).
- Un enjeu de mieux identifier la vocation de chaque zone et du type d'activités que l'on souhaite voir s'y installer.

LES COMMERCES

- Un appareillage commercial complet et fonctionnel en termes de diversité et de densité de l'offre, rayonnant sur une vaste aire de chalandise.
- Mais :
 - une augmentation rapide et continue du plancher commercial des grandes et moyennes surfaces de périphérie sur la décennie précédente, supérieure au rythme de croissance de la population et de la consommation des ménages.
 - Une hypertrophie commerciale au Sud de la métropole. Des enjeux de rééquilibrages.
 - Un modèle des hypermarchés avec galeries commerciales associées qui montre des signes d'essoufflement, notamment en lien avec les évolutions des comportements des consommateurs (e-commerce).
 - Un enjeu à anticiper : le développement possible de friches commerciales dans les zones périphériques.
 - Un commerce de centre-ville qui montre des signes de regain, mais reste fragile et des polarités commerciales de proximité et de centres-bourgs relativement restreintes.
 - Un Document d'Aménagement et Artisanal et Commercial (SCoT du Grand Clermont) qui vise au rééquilibrage centre/périphérie.

LES EQUIPEMENTS

- La métropole clermontoise dispose d'une gamme d'équipements dense et riche, avec un bon niveau de services de proximité dans les communes et de grands équipements structurants qui contribuent

au rayonnement de la métropole au-delà de ses frontières.

- Un renforcement des équipements culturels et sportifs dans les communes, lié à la politique de construction d'équipements communautaires de proximité.
- De nombreux projets, notamment pour la culture et le sport. Un enjeu de décloisonnement et « d'ouverture sur la ville » et ses habitants.

LA MOBILITÉ

- Une métropole qui reste essentiellement routière :
 - 70% des déplacements domicile-travail en voiture alors que 90% des actifs résidents travaillent sur le territoire même de la métropole ;
 - Pas de rocade, mais des voies express en ville.
- Des actions fortes issues du PDU qui sont à l'œuvre. Une révolution des mobilités métropolitaines avec de nombreux projets notamment :
 - La réalisation du réseau Inspire avec les lignes structurantes B et C, puis la réorganisation du réseau bus.
 - Le schéma cyclable métropolitain.
- De forts enjeux (sociaux et environnementaux) de réduction de la part modale de la voiture... Une politique qui nécessite d'articuler les développements urbains et les déplacements.
- Des déplacements à inscrire dans une logique interterritoriale sur le grand territoire :
 - la valorisation de l'étoile ferroviaire,
 - de nouveaux lieux et services pour le report modal (parking-relais, covoiturage...).
- Un enjeu qualitatif et sanitaire d'apaiser les centres et les tissus urbains par un espace public favorable aux modes doux (piétons et vélos).
- Des stationnements très présents dans l'espace urbain avec des problématiques particulières d'encombrement des espaces publics.



2

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT



Différents indicateurs témoignent du dynamisme métropolitain :

- Les dynamiques démographiques et résidentielles se sont renforcées.
- Les actions menées par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de ses différentes politiques, notamment le Programme Local de l'Habitat (3^{ème} PLH en cours de mise en œuvre) et la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, ont contribué à améliorer la qualité, la diversité et l'adéquation de l'offre d'habitat aux différents profils de ménages dans leur diversité et dans les différents secteurs du territoire.

Cependant, le modèle de développement résidentiel actuel de la Métropole présente des signes de fragilité : la métropolisation ne bénéficie pas à tous les ménages (départ de ménages actifs vers les territoires limitrophes, lié notamment aux prix de l'immobilier), ni à toutes les composantes territoriales - communes et quartiers (des disparités socioterritoriales qui restent d'actualité).

Autant de défis à relever pour la Métropole de demain : mieux répondre aux besoins en logements et offrir des parcours résidentiels, améliorer l'équité sociale et spatiale dans l'accès au logement...

Les analyses ci-après ont été réalisées initialement fin 2018 / 2019. Elles sont par conséquent fondées sur des données de 2015 ou 2016. Cette version du diagnostic intègre une actualisation des principales données, à partir des dernières sources statistiques disponibles.

2.1. UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE

UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE EN PROGRESSION PAR RAPPORT AUX ANNÉES 2000

La population de la Métropole est en progression constante depuis 1990 : elle est passée de 270 032 habitants en 1990 à 286 190 en 2015. Depuis 2010, le taux d'évolution de la population est de +0,4% en moyenne par an, il est deux fois supérieur à la dynamique constatée au début des années 2000.

Les derniers chiffres du recensement confirment cette dynamique, avec une évolution annuelle moyenne de +0,47% entre 2016 et 2022.

La croissance de la population repose sur la combinaison d'un solde naturel et d'un solde migratoire positifs.

Le solde migratoire est légèrement positif entre 2010 et 2015 (+0,1% par an), après une période de net repli dans les années 2000 (-0,2% par an) : la Métropole accueille désormais davantage de personnes qu'elle n'en perd. Elle fait figure d'exception parmi les

Métropoles de comparaison, tout comme Dijon Métropole et Angers Loire Métropole.

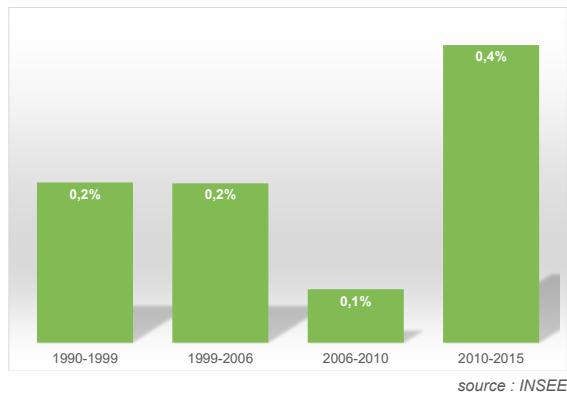
Les dernières données fournies par l'Insee confirment le redressement du solde migratoire (+0,3% par an entre 2016 et 2022).

Le solde naturel est positif (+0,3% par an en moyenne) et stable depuis le début des années 1990. Il est néanmoins inférieur au solde constaté dans les EPCI et Métropoles de comparaison. Seule Limoges Métropole a un solde naturel inférieur (+0,2% par an) à celui de Clermont Auvergne Métropole. Le niveau du solde naturel est à mettre en corrélation avec le vieillissement de la population et le départ de jeunes ménages notamment vers les territoires limitrophes (cf. chapitre suivant).

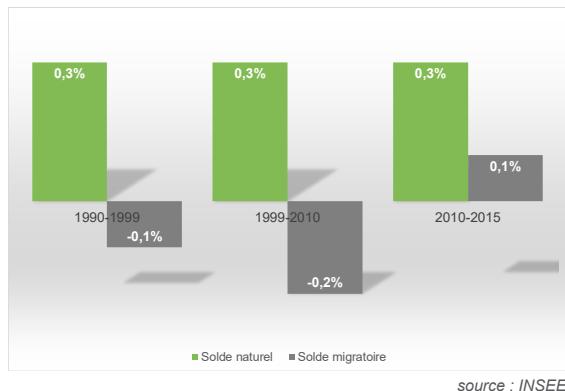
Solde naturel = naissances - décès
Solde migratoire = arrivées - départs



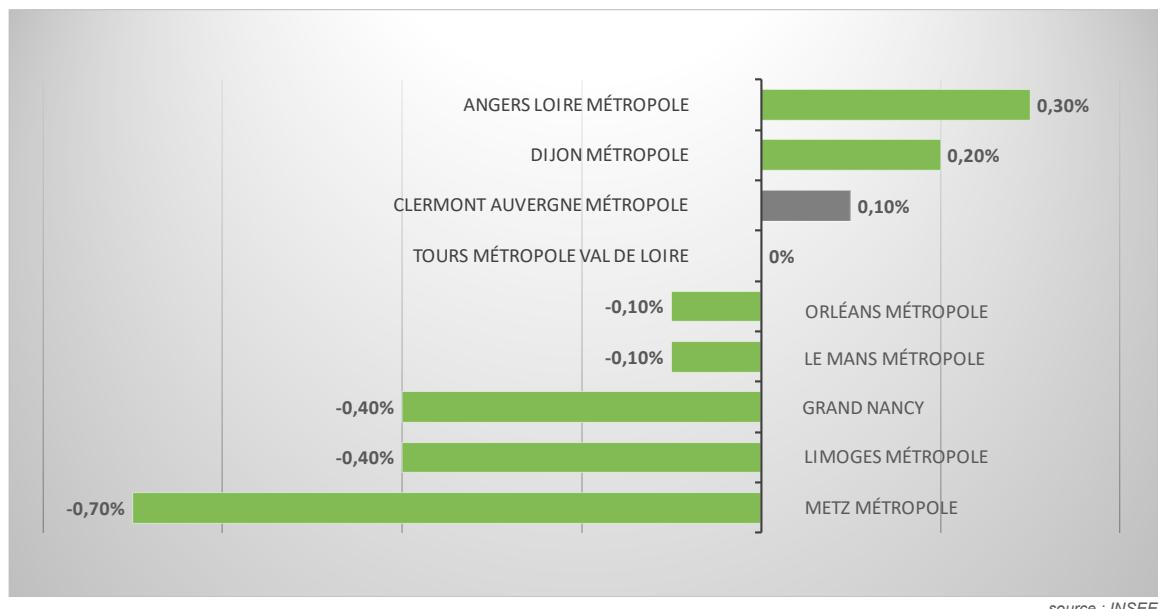
Taux d'évolution annuel moyen de la population



Taux d'évolution dû au solde naturel et au solde migratoire



Taux d'évolution annuel moyen de la population dû au solde migratoire entre 2010 et 2015



ENTRE 2015 ET 2017, UNE ATTRACTIVITÉ EXTRA-DÉPARTEMENTALE MAIS UN SOLDE MIGRATOIRE DÉFICITAIRE AVEC LES TERRITOIRES LIMITROPHES

La Métropole est globalement excédentaire : elle accueille davantage de personnes qu'elle n'en perd.

Elle est très nettement excédentaire par rapport au «reste de la France»⁽¹⁾ et au reste de la Région .

Elle est déficitaire vis-à-vis du reste du Grand Clermont et, plus globalement, du reste du département du Puy-de-Dôme.

⁽¹⁾ territoires de France Métropolitaine hors région Auvergne Rhône Alpes

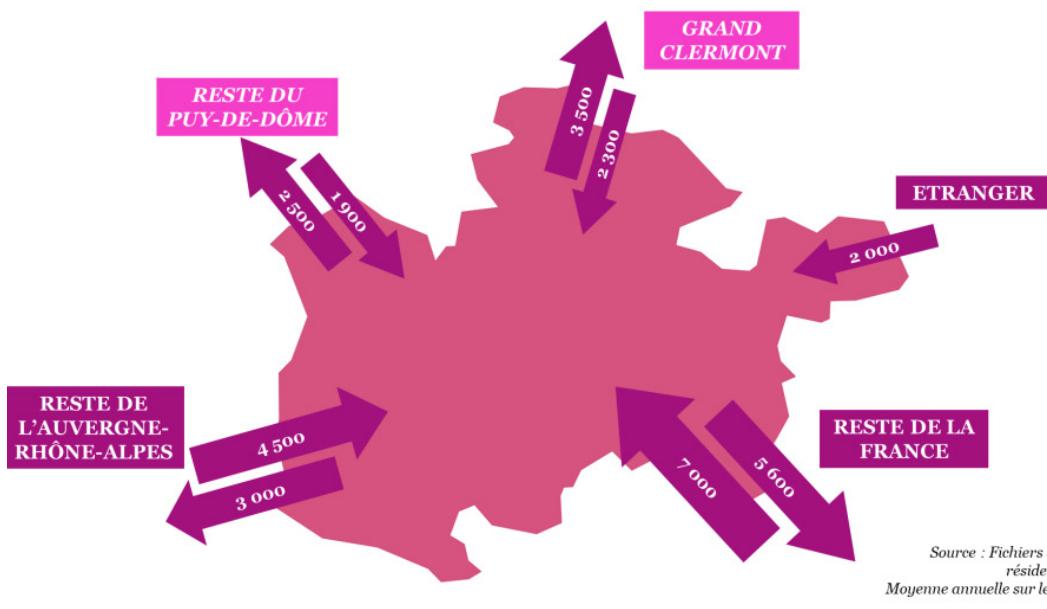
NB : Les volumes indiqués sur la carte et dans le tableau correspondent à la moyenne des flux observés en 2015, 2016 et 2017.

TERRITOIRE	MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES		
	Nombre d'arrivants	Nombre de sortants	Solde
Grand Clermont hors CAM	2 300	3 500	- 1 200
Puy-de-Dôme hors Grand Clermont	1900	2 500	- 600
Auvergne Rhône Alpes hors Puy-de-Dôme	4 500	3 000	1 500
Reste de la France	7 000	5 600	1 400
Etranger	2 000	(2)	/
TOTAL hors Etranger	17 700	14 600	3 100

source : INSEE, Fichier des migrations résidentielles 2015, 2016, 2017
(localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure)

(2) Les départs vers l'étranger ne sont pas comptabilisés dans la base INSEE

Migrations résidentielles



source : diagnostic du Programme Local de l'Habitat, réalisation : Espacité

Les flux avec le «reste de la France» : une attractivité vis-à-vis des étudiants et des jeunes en formation

La Métropole est excédentaire pour toutes les tranches d'âge inférieures à 80 ans..

Elle attire notamment des jeunes et en particulier des étudiants (+ 2 600 étudiants par an).

Ces ménages s'orientent pour l'essentiel vers le parc locatif privé au moment de leur installation dans la Métropole.

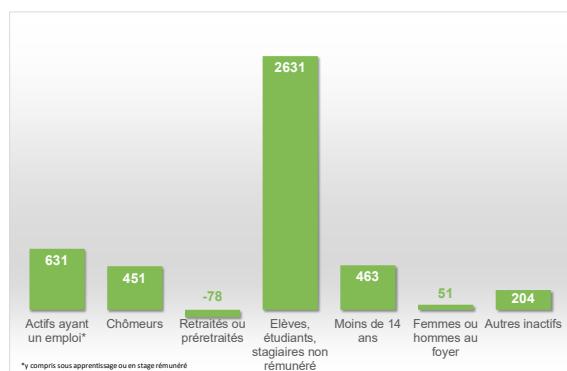
Solde migratoire par tranches d'âge



Solde migratoire selon le statut d'occupation



Solde migratoire selon l'activité



source : INSEE, Fichier des migrations résidentielles 2015, 2016, 2017 (localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure)

UN NIVEAU DE REVENUS DES MÉNAGES PLUS ÉLEVÉ QUE DANS D'AUTRES MÉTROPOLES

Le revenu médian disponible par Unité de Consommation s'élève à 23 020 € en 2021 à l'échelle de la Métropole (dernières données mises à disposition par l'Insee).

Il est globalement dans la « fourchette haute » de ce qui est observable dans les EPCI et les Métropoles de comparaison.

Unité de Consommation (UC)

Système de pondération permettant de comparer les niveaux de vie des ménages, quelle que soit leur taille et leur composition.

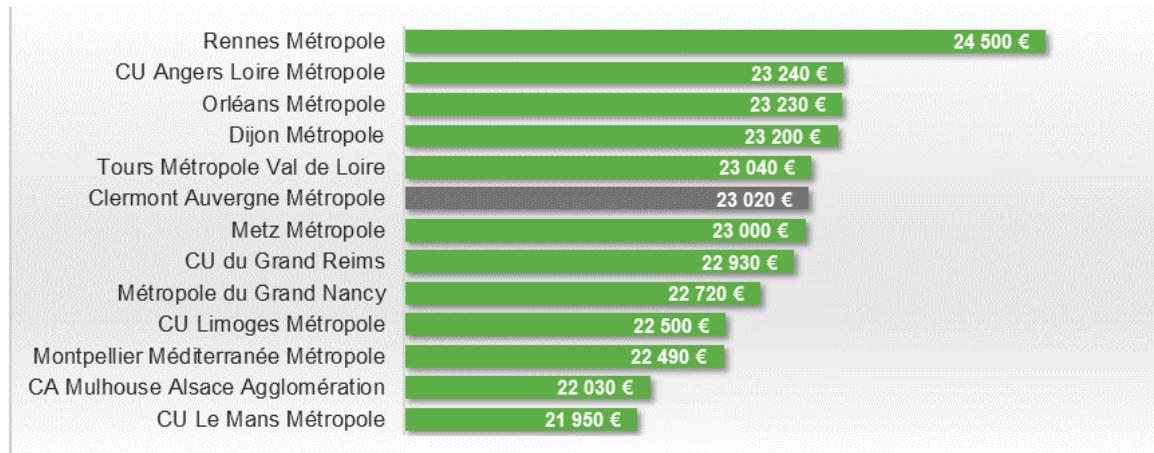


1 UC = premier adulte du ménage

0,5 UC = autres personnes de 14 ans ou plus

0,3 UC = enfants de moins de 14 ans

Médiane du niveau de vie des ménages en 2021



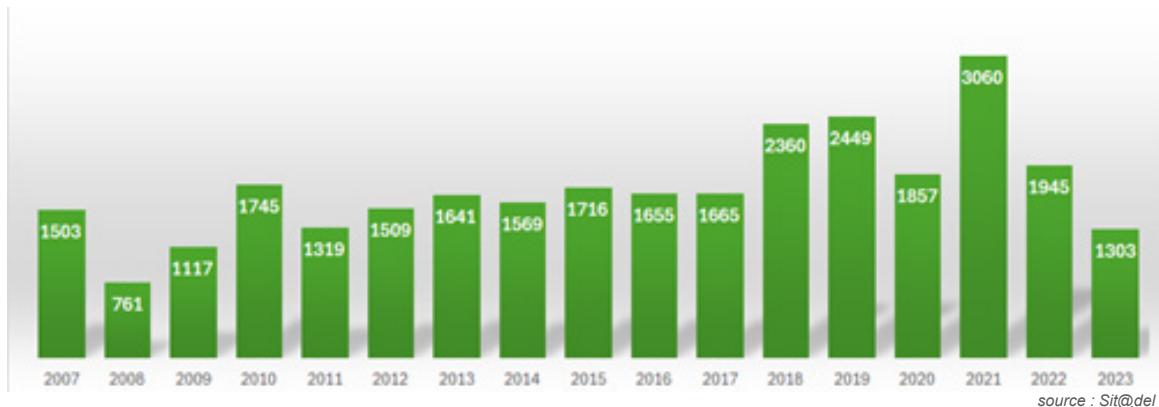
source : INSEE

UNE PRODUCTION ET UN MARCHÉ DU LOGEMENT DYNAMIQUES

Une production de logements en progression

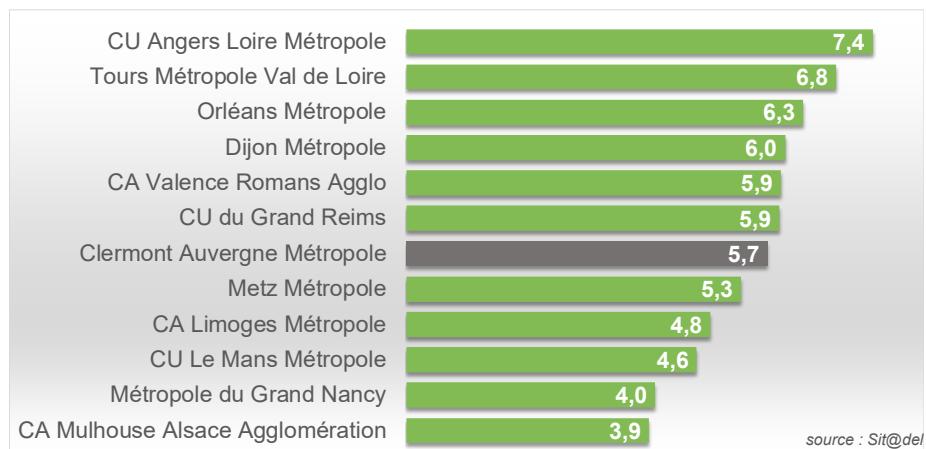
Entre 2007 et 2021, environ 1 700 logements neufs ont été mis en chantier en moyenne par an. La dynamique de production s'est globalement renforcée depuis 2018, avec un volume de mises en chantier annuel dépassant les 2 000 logements, voire les 3 000 logements en 2021.

Nombre de logements mis en chantier entre 2007 et 2021



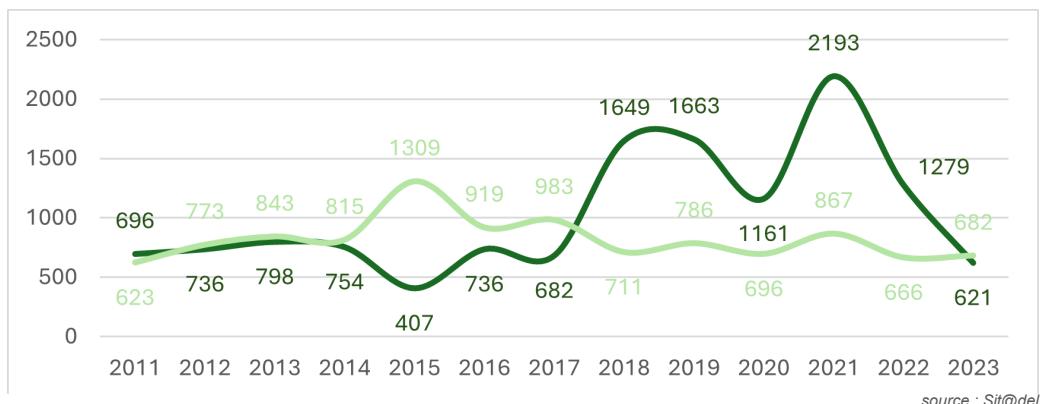
Avec 5,7 logements mis en chantier par an pour 1000 habitants, Clermont Auvergne Métropole se place dans la moyenne des Métropoles et EPCI de comparaison.

Nombre de logements mis en chantier entre 2007 et 2017



Jusqu'en 2017, le volume d'ouverture de chantiers était proche de l'équilibre entre Clermont-Ferrand et le reste des communes. L'année 2018 marque une inversion des tendances, avec une reprise très nette est sur la commune de Clermont-Ferrand. Cette situation est principalement liée à l'évolution du dispositif de défiscalisation Pinel et à la mise en œuvre de grands projets. Les volumes pour 2023 sont à considérer avec prudence du fait de la conjoncture actuelle (crise du logement).

Evolution du nombre de logements mis en chantier entre 2007 et 2023 en distinguant Clermont-Ferrand et les autres communes de la Métropole



L'objectif fixé dans le PLH 2 pour la période 2014-2019 (2 350 logements neufs en moyenne par an) n'est pas atteint : sur la période 2014-2018, environ 8 700 logements ont été mis en chantier, soit en moyenne 1 740 par an. L'objectif est atteint à 74%.

Pour autant, il convient de rappeler que :

- Cet objectif était particulièrement ambitieux.
- Le volume de logements nouveaux produits ces dernières années a été relativement soutenu.

Différents outils ont contribué à la production de logements : mise en œuvre de grands projets, révision ou modification des documents d'urbanisme de 16 des 21 communes pour les mettre en conformité avec le PLH 2...

La progression du collectif au sein des logements produits, de 66% à 72% entre 2014 et 2017, a permis de contribuer à optimiser la consommation foncière pour l'habitat.

Le PLH 3 (2023-2028) a fixé un objectif de production de 12 000 logements d'ici 2028 (2 000 en moyenne par an) :

- 43% de ces logements contribueront à répondre aux besoins liés au point mort (réduction de la taille moyenne des ménages, renouvellement du parc de logements, développement des logements occasionnels).
- 57% de la production permettra de contribuer à la croissance démographique visée (0,75% par an).

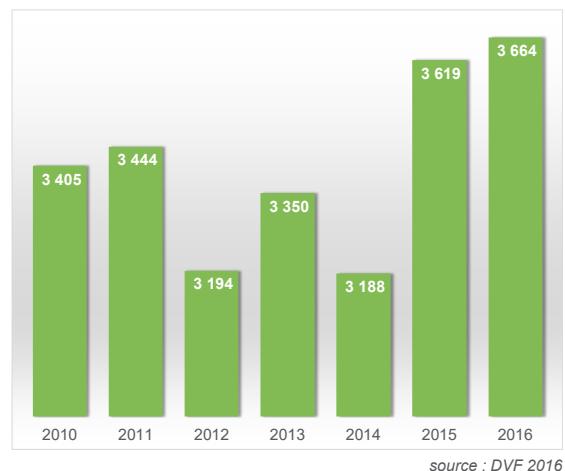
Un marché immobilier dynamique

Le volume de logements mis en vente et vendus a nettement progressé depuis 2015, dans des proportions nettement supérieures aux tendances constatées à l'échelle de la région ou de la Métropole de Lyon.

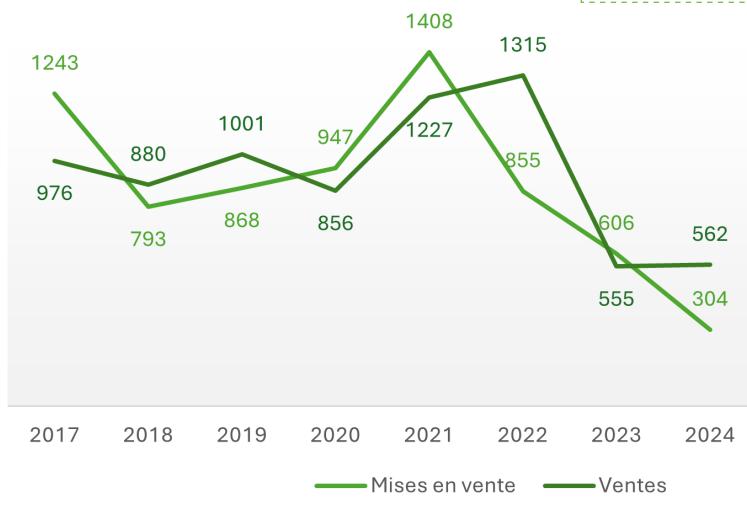
Selon les acteurs, ce regain de dynamisme s'expliquerait par une conjoncture de facteurs favorables tant pour les acquéreurs occupants que pour les investisseurs : dispositif Pinel, baisse des taux d'intérêt, renforcement du Prêt à Taux Zéro...

Dans « l'ancien » (marché d'occasion), le marché est également dynamique : en 2016, son dimensionnement est globalement dans la moyenne constatée à l'échelle nationale, à savoir 12,80 transactions pour 1 000 habitants (12,77 à l'échelle de la France).

Nombre de transactions dans l'ancien à l'échelle de CAM

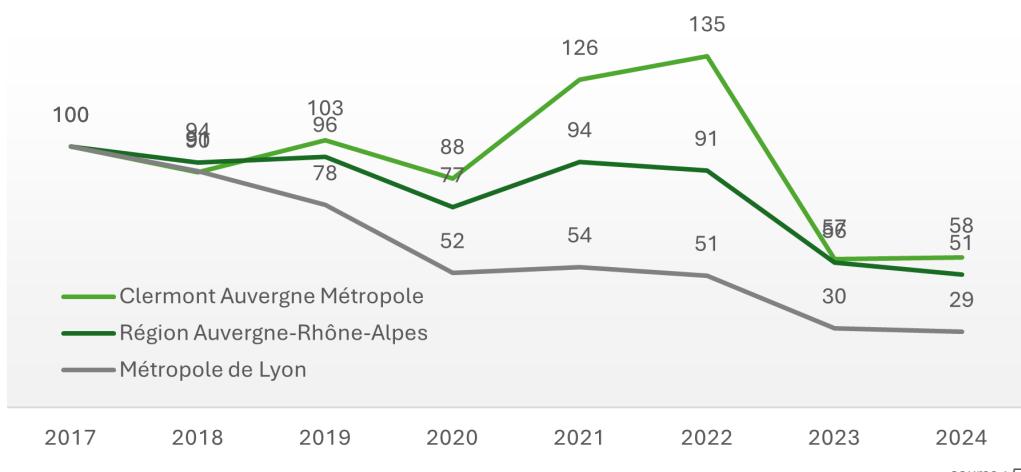


Les données récentes confirment cette dynamique, avec plus de 4 000 transactions chaque année depuis 2017, et un pic en 2021 avec 4 400 transactions dans l'ancien. Dans le neuf, le nombre de logements mis en vente et vendus a nettement diminué depuis 2022, ce qui est comparable à la tendance actuellement constatée aux niveaux national et régional (crise du logement).



Evolution des mises en ventes et des ventes sur le marché de la promotion immobilière

Evolutions comparées du nombre de logements neufs mis en vente



Un point de vigilance : des premiers impacts de l'évolution des dispositifs nationaux de financement du logement

- Des 1^{ers} impacts de la disparition du dispositif Pinel (avantage fiscal pour l'investissement locatif) en zone B2 : une baisse des mises en vente et des ventes en 2018, avec un recentrage géographique sur la zone B1 (Clermont-Ferrand et Chamalières). La zone B2 n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation Pinel. Il est désormais uniquement disponible en zone B1. Ce changement aura des impacts sur la promotion immobilière privée sur le territoire. Les premiers effets sont déjà visibles sur l'année 2018. En effet, les chiffres de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) indiquent une baisse de 47% du nombre de logements mis en vente entre 2017 et 2018 (658 en 2018 et 1 243 en 2017).

Le marché de la promotion se resserre sur la zone B1 (Clermont-Ferrand et Chamalières) :

- En 2017, 89% de la promotion immobilière privée a été réalisée sur ces deux communes.
- En 2018, ce taux atteint 94%. Seulement 40 logements ont été mis en vente hors de ces deux communes.

Les modifications d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro auront également des impacts sur la production et la vente de logements dans le neuf. Le nombre de Prêts à Taux Zéro accordés dans le neuf a connu une baisse significative en 2018, du fait des évolutions récentes explicitées précédemment. A l'échelle nationale, elle est de l'ordre de 35%. La baisse est plus accusée sur la Métropole, de l'ordre de 46% (236 PTZ en 2017 contre 127 en 2018). A noter cependant que le volume semble se stabiliser voire légèrement repartir à la hausse en 2019 (148).

Entre 2017 et 2018, la diminution du nombre de PTZ accordés dans l'ancien est encore plus marquée (-55%), contre - 21% à l'échelle nationale

- Les incertitudes pesant sur la production de logements locatifs sociaux.

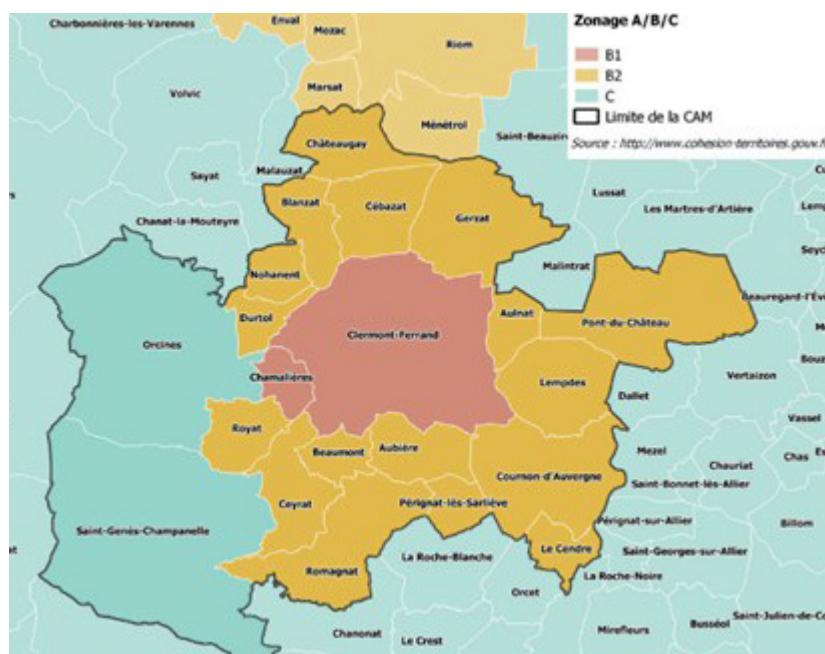
Trois éléments de contexte pourraient avoir des impacts sur la production de logements locatifs sociaux dans les prochaines années :

- La baisse du nombre de logements privés produits du fait de la disparition du Pinel en zone B2 pourrait se traduire par une diminution de la production de logements locatifs sociaux – en effet, une partie de cette offre est réalisée en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) grâce à la mise en œuvre des clauses de mixité sociale.
- L'effet du dispositif de Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) sur les fonds propres des bailleurs et la capacité de ces derniers à maintenir des investissements importants pour la production et la requalification de l'existant.
- La mobilisation des bailleurs dans la reconstitution de l'offre locative sociale qui sera démolie dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La modification des règles de financement du logement a des impacts conséquents sur le marché immobilier, elle est porteuse de risques mais aussi d'opportunités pour repenser la programmation de logements et son adéquation aux besoins des ménages et des ambitions de la Métropole :

- Comment soutenir le développement de l'accession aidée à la propriété dans l'ancien ?
- Comment réorienter l'offre nouvelle en direction des propriétaires occupants ?
- Comment accompagner le développement d'une offre locative de qualité et à des niveaux de prix accessibles sans dispositif de défiscalisation ?

La réponse à ces enjeux reposera sur la capacité des opérateurs locaux à expérimenter et innover pour développer de nouveaux produits.



Des effets de concurrence a priori limités entre les résidences principales et secondaires

Le poids des résidences secondaires et occasionnelles reste très limité (3,3% des logements en 2017 selon l'Insee), comparativement aux moyennes constatées aux échelles départementale (10,2%), régionale (11,8%) et nationale (9,8%).

A noter cependant que :

- Leur proportion est en progression : elles représentaient 2% des logements en 2007

Les chiffres du dernier recensement (2022) confirment la progression des résidences secondaires et logements occasionnels : ces derniers représentent 4,0% des logements en 2022, contre 2% en 2007.

En date du 20 juillet 2020, 70 à 90 logements sont proposés à la location saisonnière sur le site de Airbnb, ce qui représente un volume de logements raisonnable à l'échelle de la Métropole (0,1% du parc de logements). Une étude est actuellement menée par la Métropole avec le Comité Régional du Tourisme pour évaluer l'ampleur de la location saisonnière. Ces éléments permettront de mesurer les effets de concurrence avérés ou potentiels avec la location à titre de résidence principale.

- Elle est très variable selon les communes du territoire :

- Très faible à Pont-du-Château (0,4%), Aulnat (0,6%) ou Cébazat (0,9%).
- Supérieur à la moyenne de la Métropole à Clermont-Ferrand (3,8%), Saint-Genès-Champanelle (4,4%), Orcines (4,7%) ou encore Royat (8,3%).

2.2. DES SIGNES DE FRAGILITÉ DANS LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

DES TENDANCES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES PLUS FAVORABLES DANS LES TERRITOIRES LIMITROPHES...

Des ménages « actifs » davantage représentés dans les territoires limitrophes

Le poids des « actifs » (personnes âgées de 25 à 64 ans) au sein de la population est nettement plus élevé dans les territoires limitrophes de la Métropole.

Une dynamique démographique deux à trois fois plus forte dans les territoires limitrophes

Le taux d'évolution de la population entre 2010 et 2015 a été deux à trois fois supérieur dans les territoires limitrophes du nord et de l'est.

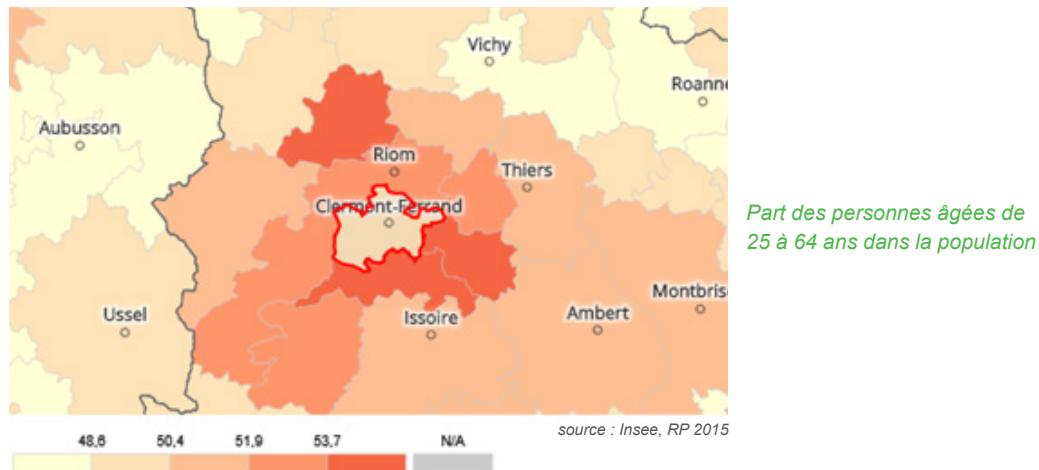
+1,0% par an en moyenne pour la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans,

+1,3% en moyenne par an pour la Communauté de Communes entre Dore et Allier,

+1,0% par an en moyenne pour la Communauté de Communes Billom Communauté.

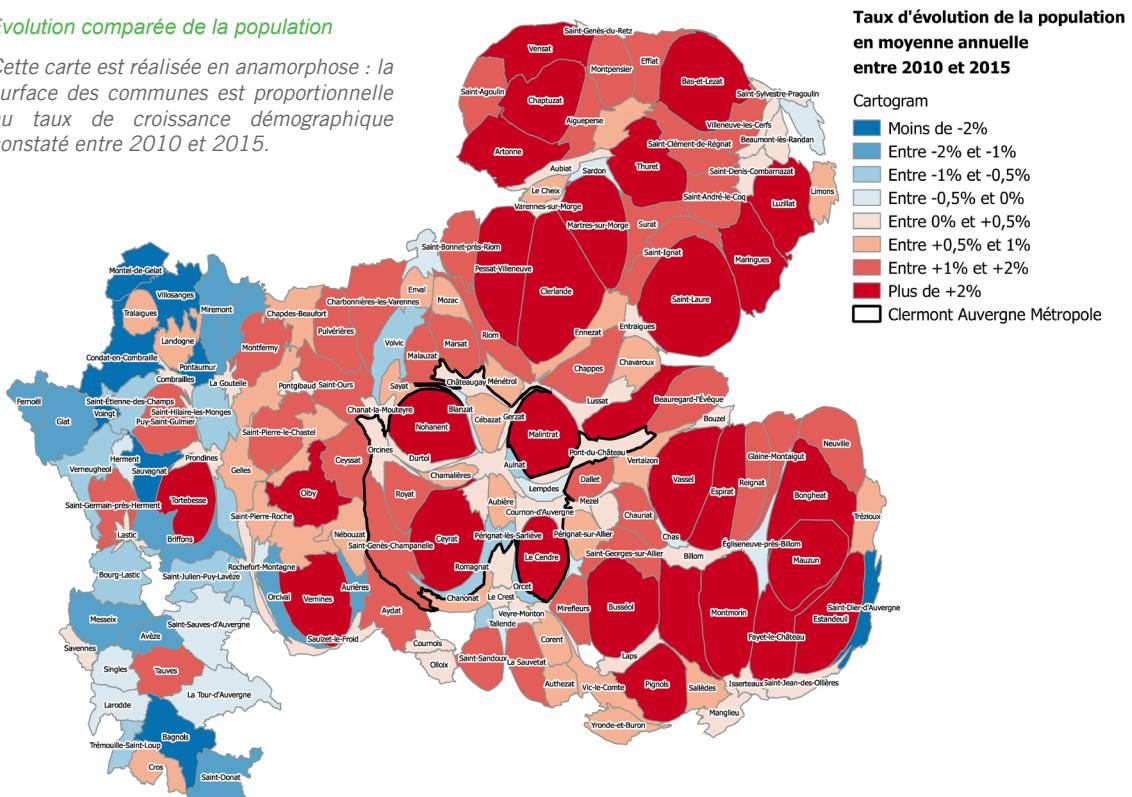
L'évolution démographique dans les territoires limitrophes est en partie alimentée par le desserrement résidentiel des ménages de la Métropole clermontoise.

Les chiffres du dernier recensement relativisent ces constats : la différence d'évolution démographique entre la métropole clermontoise et ses EPCI voisins du nord et de l'est s'est réduite (+0,7 % en moyenne par an pour la Communauté de Communes entre Dore et Allier entre 2016 et 2022) voire s'est inversée (+0,4% pour les Communautés de Communes Riom Limagne et Volcans et Billom Communauté).



Evolution comparée de la population

Cette carte est réalisée en anamorphose : la surface des communes est proportionnelle au taux de croissance démographique constaté entre 2010 et 2015.



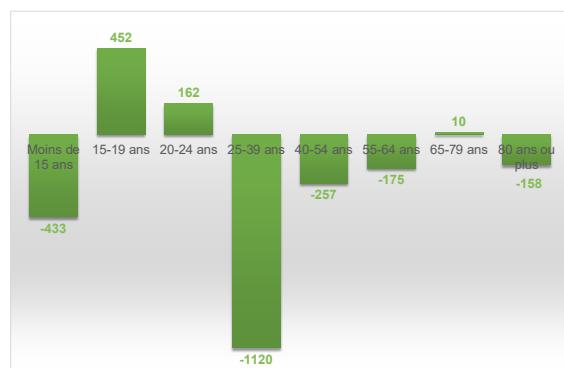
source : Insee 2010, 2015 - réalisation NovaScopia

...EN PARTIE ALIMENTÉE PAR LE DESSERREMENT RÉSIDENTIEL DES MÉNAGES ACTIFS DE LA MÉTROPOLE

Des ménages quittent la Métropole pour s'installer dans les territoires limitrophes : le solde entre les entrées et les sorties avec le reste du Puy-de-Dôme est déficitaire, d'environ 4 780 personnes par an.

Ce sont pour l'essentiel des jeunes actifs âgés de 25 à 39 ans qui accèdent à la propriété.

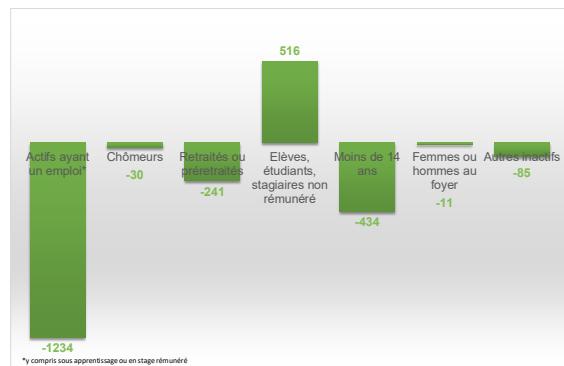
Solde migratoire par tranches d'âge avec le reste du département



Solde migratoire selon le statut d'occupation avec le reste du département



Solde migratoire selon l'activité avec le reste du département



* compris sous apprentissage ou en stage rémunéré
source : INSEE, fichier des migrations résidentielles

Entre 2010 et 2017, dans les territoires limitrophes de la Métropole, une primo-accession dans le neuf 3 à 4 fois plus développée

La primo-accession peut être mesurée au travers du nombre de Prêts à Taux Zéro accordés pour 1 000 habitants. Elle est davantage développée dans les territoires limitrophes de la Métropole :

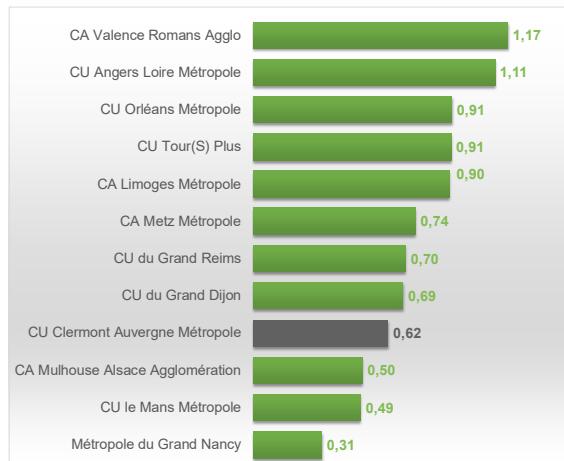
- 1,8 PTZ (neuf et ancien confondus) ont été accordés en moyenne par an pour 1 000 habitants sur le territoire de la Métropole entre 2010 et 2017.
- Dans les territoires limitrophes, le nombre de PTZ accordés pour 1 000 habitants est supérieur à 2 voire plus de 3.

Le constat est encore plus marqué s'agissant des PTZ accordés pour une acquisition dans le neuf :

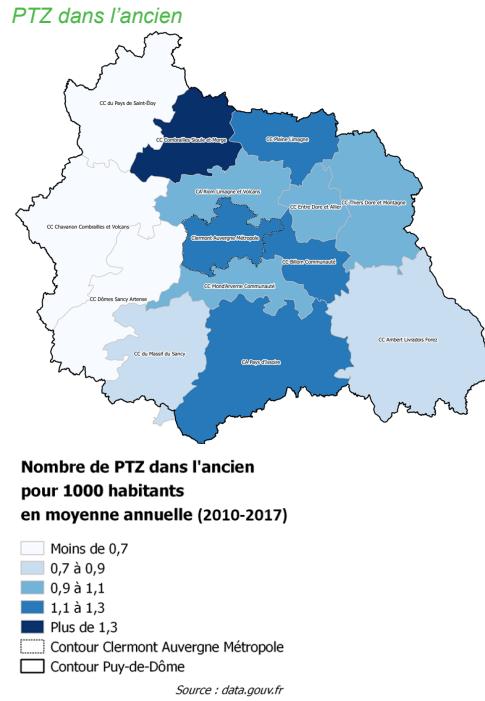
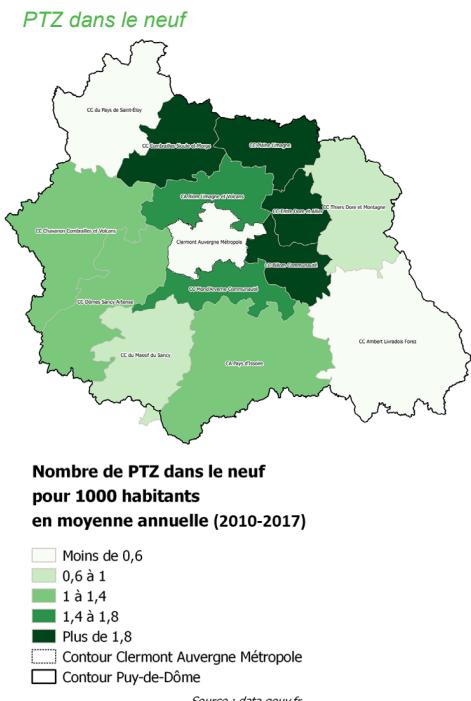
- 0,6 PTZ accordé pour 1 000 habitants en moyenne par an sur la Métropole.
- 1,7 PTZ pour la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans ; 2,6 PTZ pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier...

A contrario, le niveau de primo-accession pour une acquisition dans l'ancien est relativement significatif, comparativement aux territoires limitrophes, mais aussi et surtout aux métropoles et agglomérations de comparaison.

Nombre annuel moyen de PTZ dans le neuf pour 1000 habitants entre 2010 et 2017



source : data.gouv.fr



FOCUS

Le développement de l'accession aidée à la propriété : un enjeu identifié dans le PLH 2 (2013-2019) qui reste d'actualité et confirmé dans le PLH 3 (2023-2028)

Le diagnostic du PLH avait d'ores et déjà posé le constat d'une dynamique démographique modérée et relativement fragile, en imputant cette tendance à un phénomène de périurbanisation observable en interne au sein de la Métropole mais aussi au-delà vers les territoires limitrophes.

« Clermont Communauté est une « pompe aspirante et refoulante » qui attire les étudiants mais qui peine à maintenir les familles ». Le cœur urbain attire de nombreux ménages, de taille réduite et plutôt jeunes ou étudiants issus de la région Auvergne et du territoire national ». Il attire également des ménages modestes voire très modestes nécessitant parfois un accompagnement social spécifique. Il repousse en périphérie voire à l'extérieur de l'agglomération un volume supérieur de ménages actifs familiaux ».

Une action limitée du PLH 2 sur la fidélisation des ménages qui quittent le territoire pour s'installer dans les territoires limitrophes : un enjeu majeur pour la Métropole dans les prochaines années

Bien que l'objectif (tous types de produits confondus) très ambitieux fixé dans le PLH 2 n'ait pas été atteint, le volume de logements nouveaux produits ces dernières années s'est avéré quantitativement suffisant pour soutenir la croissance démographique du territoire. Pour autant, les produits développés n'ont pas permis de créer les conditions d'une fidélisation des familles, notamment en termes de prix mais aussi de formes d'habitat, de typologie...

Pour rappel, le PLH 2 (2014-2019) visait à dédier 10 à 15% de la production neuve à l'accession sociale, soit 230 logements en moyenne par an.

nombre d'agréments PSLA

A horizontal bar chart comparing the percentage of respondents feeling safe walking alone at night across four years. The y-axis lists the years 2015, 2016, 2017, and 2018. The x-axis represents the percentage, with major tick marks at 32, 64, 81, and 144. Each year has a green horizontal bar extending to its corresponding value. The bars are separated by small gaps.

Year	Percentage (%)
2015	32
2016	81
2017	64
2018	144

La rareté et les prix élevés du foncier peuvent expliquer le faible voire l'absence de développement de ce produit sur certains secteurs de la Métropole.

Il existe un potentiel de développement du PSLA avec des conditions de réussite :

- Le prix est un critère majeur de succès différenciant le produit PSLA de ce que proposent les opérateurs privés.
 - Comme pour le PLS, le prix est à envisager à l'échelle du bien global, plutôt qu'au m².
 - Il requiert des modalités de commercialisation similaires à celles pratiquées par les opérateurs pour le marché libre. Les bailleurs sociaux produisant des PSLA ont développé de nouvelles approches de commercialisation ces dernières années (salons de l'habitat radio...).

La politique de l'habitat a peu pesé sur les niveaux de prix des produits développés dans l'offre nouvelle. Comme l'illustrent les analyses des pages suivantes, les prix sont élevés et ont progressé ces dernières années. L'offre en accession sociale/ abordable est quantitativement limitée sur le territoire de la Métropole. Le PLH 3 (2023-2028) a réaffirmé l'ambition de développer de l'accession abordable à la propriété : l'objectif est de dédier 20% de la production à ce segment, en mobilisant les différents produits (PSLA, Bail Réel Solidaire, vente de logements ou de terrains à des prix inférieurs à ceux du marché grâce à la TVA à taux réduit ou dans des opérations réalisées dans des secteurs de mixité sociale...)

COMMENT EXPLIQUER LE DÉPART DE MÉNAGES ACTIFS DANS LES TERRITOIRES LIMITROPHES ?

Différents paramètres peuvent « jouer » dans le choix résidentiel des ménages de quitter la Métropole pour s'installer dans les territoires limitrophes. Faute d'éléments qualitatifs sur les attentes et les choix résidentiels des ménages, on peut faire l'hypothèse que deux facteurs ont un impact sans doute significatif : la structure de l'offre d'habitat et les niveaux de prix de l'immobilier.

- **La structure de l'offre d'habitat à l'échelle de la Métropole, une majorité de logements locatifs**

46,9% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire. Cette proportion est inférieure à la moyenne observée dans les EPCI de même strate démographique. Le poids des locataires privés est plus élevé (33,4%).

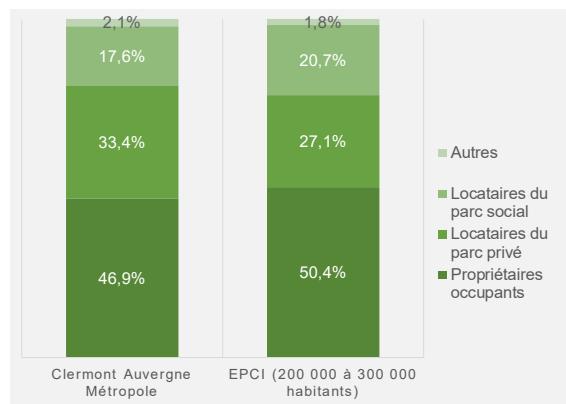
La répartition des résidences principales est restée relativement stable depuis 1999.

- **Des prix de l'immobilier élevés au regard des capacités financières des ménages locaux**

Les prix de marché tous biens confondus (neuf / ancien - collectif / individuel) sont globalement moins élevés dans les territoires limitrophes.

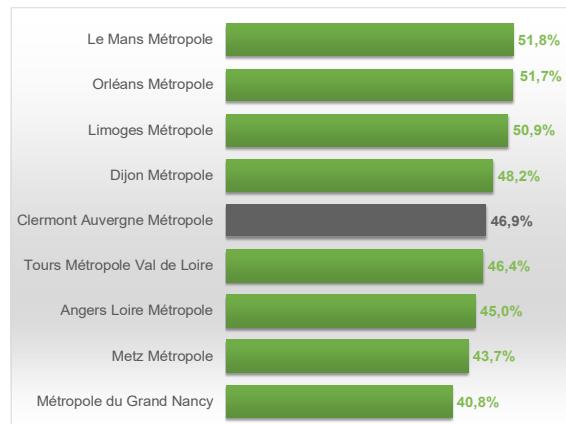
Ce constat s'est renforcé sur les dernières années : en 2020, 46,1% des ménages de CAM étaient propriétaires de leur résidence principale, contre 46,9% en 2015, la proportion est de 46,5% en 2022

Poids des statuts d'occupation en 2015



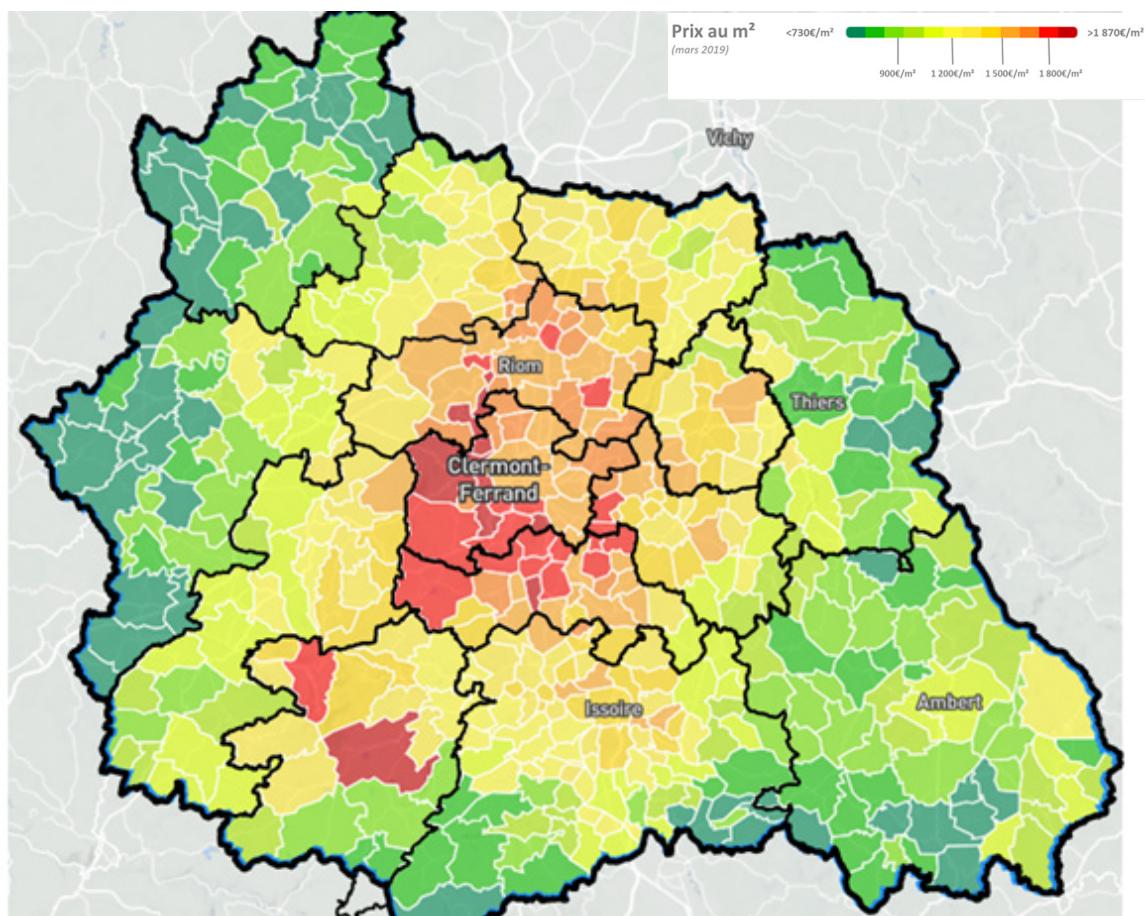
source : Insee 2015

Poids des propriétaires occupants en 2015



source : Insee 2015

Prix moyen, tous biens confondus (neuf/ancien, collectif/individuel)



source : meilleursagents.com ; juillet 2025

ZOOM SUR LA PROMOTION PRIVÉE

Une offre essentiellement composée de petits logements collectifs, expliquant le poids croissant des investisseurs parmi les acquéreurs

Les logements réalisés en promotion privée sont essentiellement :

- des logements collectifs – 90 à 94% selon les années. Le nombre de logements proposés en habitat individuel groupé reste quantitativement limité : 44 ventes en moyenne par an entre 2014 et 2018 ;
- des petits logements (produits investisseurs) – les T1 et T2 représentent 41% de l'offre et 56% des ventes en 2018.

Les caractéristiques des logements proposés expliquent le poids croissant des investisseurs parmi les acquéreurs de logements. Leur poids a nettement progressé en 2018, les propriétaires occupants n'ont représenté que 36% des acquéreurs, alors que la proportion entre propriétaires occupants et investisseurs étaient jusque là restée relativement équilibrée.

Les prix de l'offre neuve sont particulièrement élevés :

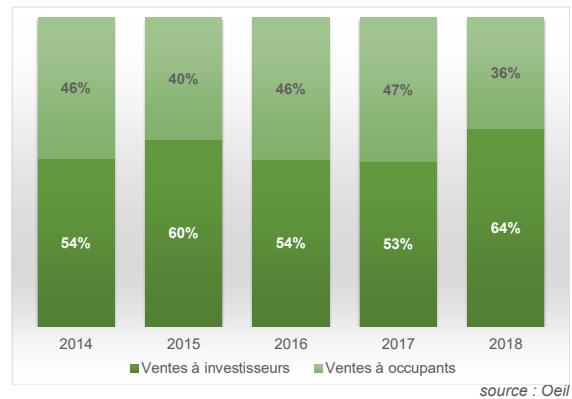
• En collectif :

Le prix moyen est d'environ 3 300 € par m². Pour un T4, le prix moyen de vente parking compris atteint 351 723 € en 2018.

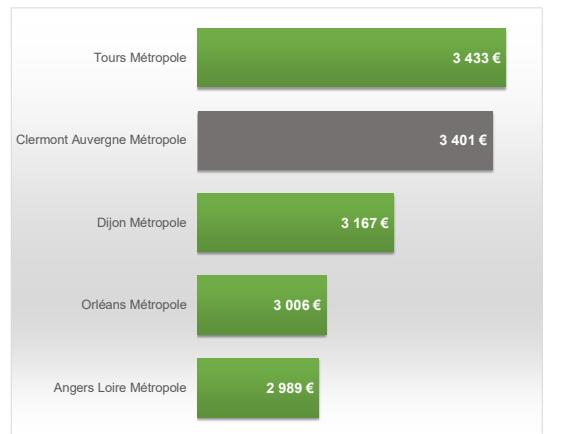
Le prix observé en moyenne à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole est dans la fourchette « haute » des prix constatés dans les métropoles de comparaison (3 401 € / m² au 3ème trimestre 2018). Le prix a connu une progression significative entre 2017 et 2018 (+7,1%), alors qu'il a légèrement progressé voire même baissé dans les autres Métropoles.

Les gammes de prix les plus abordables ont fortement reculé : 47% des ventes se situaient à moins de 2 700 € par m² en 2014 ; en 2018, cette gamme de prix ne représente que 16% des ventes.

Evolution du poids des ventes à investisseurs / à occupants

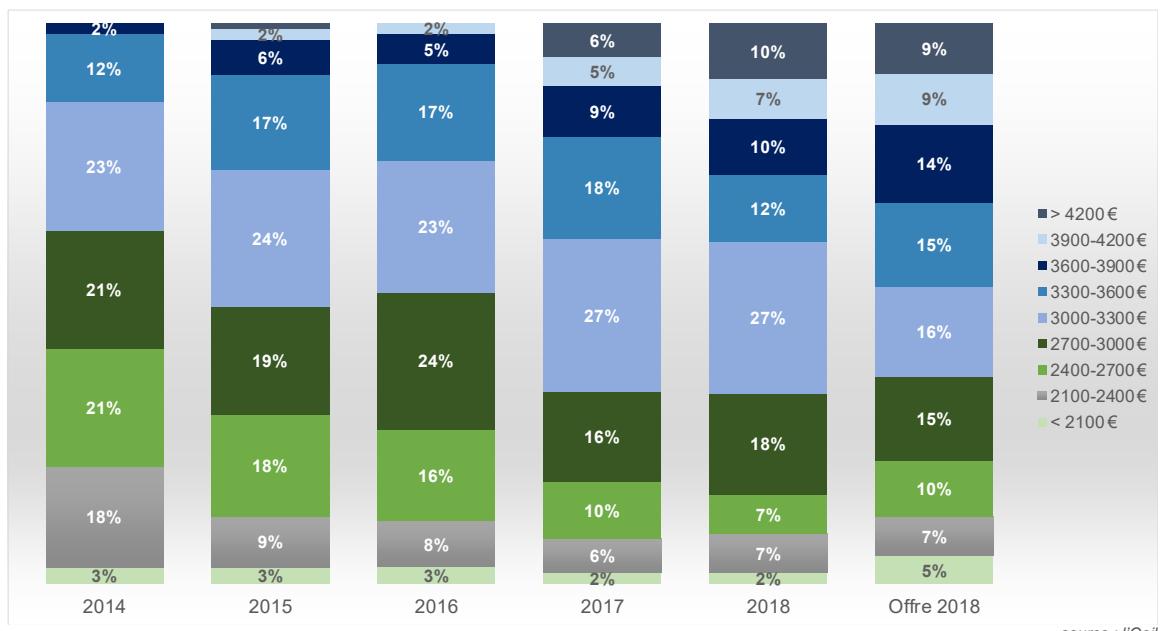


Prix moyen du m² habitable des logements collectifs réservés au 3^{ème} trimestre 2018 (hors parking, TVA taux normal)



A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole comme dans le reste des métropoles de comparaison, les prix immobiliers du neuf ont fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, en 2023, le prix de vente moyen des logements collectifs sur la métropole clermontoise était de 4 190 € du m² habitable (contre 3 401 € / m² en 2018). Il reste inférieur à celui observé à Tours Métropole (4 425 €) mais est néanmoins supérieur à ceux de Dijon Métropole (3 791 €), Orléans Métropole (4 054 €) et Angers Loire Métropole (4 060 €).

Evolution des ventes par gammes de prix



Pour l'individuel :

Le prix moyen de vente des maisons neuves est compris entre 196 000 et 280 000 € selon la typologie en 2018.

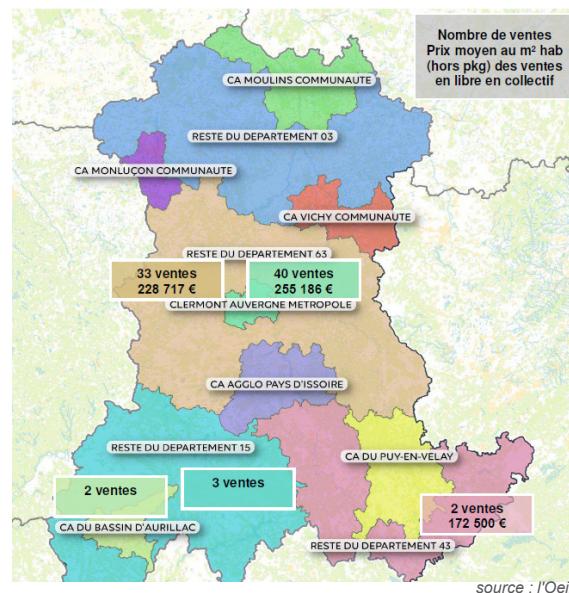
Les prix observés à l'échelle de la Métropole sont supérieurs à ceux pratiqués dans les territoires limitrophes : pour la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, le prix moyen de vente d'une maison neuve est en 2017 inférieur de 14% à celui observé sur la Métropole, soit 182 385 € (ce qui correspond globalement au budget des ménages primo-accédants et ménages modestes).

Des prix des terrains à bâtir moins élevés autour de la Métropole

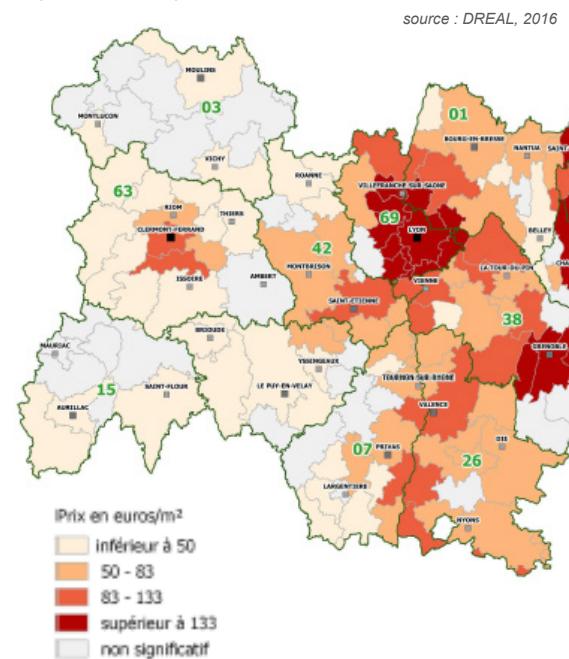
Le prix des terrains est plus élevé sur la Métropole que sur les territoires voisins. Il faut compter un minimum de 200 000 € pour réaliser ce type de projet dans les secteurs les moins chers de la Métropole. (source : diagnostic 3 QPV ©Adéquation)

Selon l'analyse réalisée par Villes Vivantes sur la période 2012-2017, dans le cadre du projet de la Grande Plaine, la part de propriétaires occupants sur la métropole est limitée dans les opérations de promotion (moins d'un quart des occupants, voire une proportion moindre dans certains segments). A l'inverse, la proportion de propriétaires occupants est très élevée dans les lotissements et l'individuel diffus. Ces deux filières de production ont constitué des leviers non négligeables pour le développement de l'offre en accession à la propriété.

A noter également que l'âge médian dans ces filières est légèrement moins élevé que celui observé dans les opérations de promotion classique (quarantaine versus la cinquantaine). Ce constat est notamment à mettre en lien avec les différentiels de niveaux de prix.



Les prix des terrains par EPCI en 2016



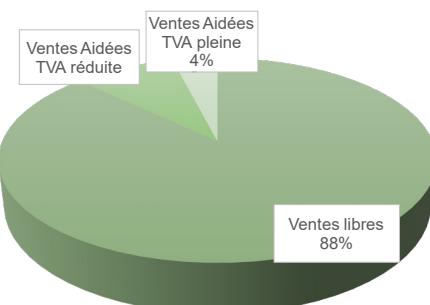
Le volume d'accession aidée à la propriété dans la promotion neuve dans le neuf reste quantitativement limité :

Le poids des ventes « aidées » dans le total des ventes est relativement limité :

- 13% des ventes en 2018.
- Le nombre de Prêt à Taux Zéro accordés dans le neuf pour 1 000 habitants est peu élevé : entre 2010 et 2017, 0,6 PTZ dans le neuf pour 1 000 habitants en moyenne par an.
- Entre 2014 et 2016, 145 agréments PSLA ont été délivrés.

Une montée en puissance de l'accession aidée : entre 2015 et 2019, 79 PSLA ont été agréés en moyenne par an.

Part des ventes aidées sur le total des ventes en 2018



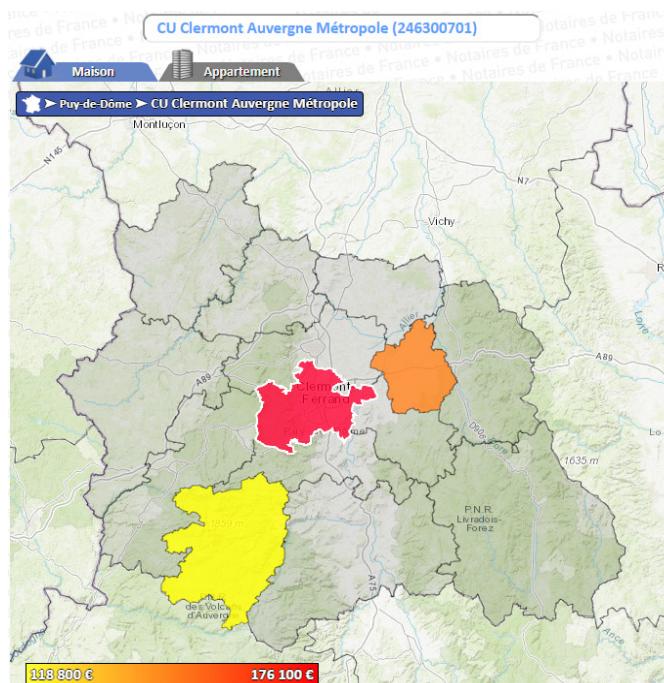
ZOOM SUR LE MARCHÉ « D'OCCASION »

Un marché financièrement plus accessible, mais à des niveaux de prix supérieurs à ceux des territoires limitrophes

Le prix moyen constaté dans le marché d'occasion à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole est de :

- 176 100 € pour une maison ; les prix oscillent entre 140 800 € et 240 000 €. Le prix médian des maisons est orienté à la baisse : - 4,8% sur un an et - 3,8% sur 5 ans.
- 1 750 € / m² dans le collectif ; les prix oscillent entre 1 420 et 2 100 € / m². Le prix moyen dans le collectif est orienté à la hausse : +3,9% sur un an et 6,6% sur 5 ans.

Les prix sont globalement dans la fourchette basse des prix observés sur les Métropoles de comparaison. En revanche, ils sont supérieurs à ceux constatés



dans les territoires limitrophes. Pour les maisons, le prix médian est :

- De 148 100 € pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, soit inférieur de 16% à celui de la Métropole.
- Et de 150 500 € à l'échelle du département.

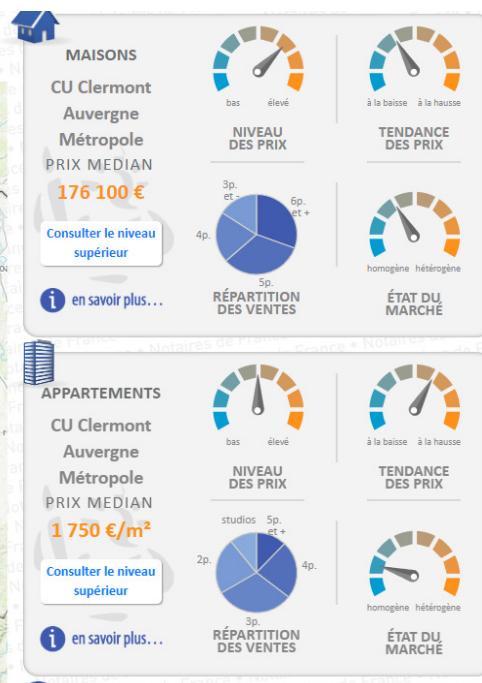
Les données 2020 confirment ces constats :

Comparaison prix médian par m² sur différents territoires

EPCI	Maisons anciennes	Ecart de prix avec Clermont Auvergne
CA Riom Limagne et Volcans	1 720 €	-18%
CC entre Dore et d'Allier	1 480 €	-30%
CC Mond'Averne Communauté	1 910 €	-9%
CC Billom Communauté	1 430 €	-32%
CC Dômes Sancy Artense	1 080 €	-49%

Sources : immobilier.notaires.fr / DVF pour Clermont Auvergne Métropole

Source tableau : diagnostic du PLH 3 (2023-2028), réalisation Espacité



source : baromètre immobilier des notaires - données au 1^{er} mars 2019

ZOOM SUR LE PARC LOCATIF PRIVÉ

Un niveau de loyer moyen d'environ 10 € / m² ; des niveaux de loyer plus élevés que dans les territoires limitrophes et notamment pour les petites typologies .

Le niveau de loyer moyen de Clermont Auvergne Métropole est de 10,10 €/m² en 2018 (source : Clameur). Il est relativement comparable au loyer moyen observé dans les Métropoles de comparaison: 10,30 €/m² pour Tours Métropole et Metz Métropole ; 10,80 €/m² pour Orléans Métropole.

Selon Clameur, le niveau de loyer moyen à l'échelle

de Clermont Auvergne Métropole est resté stable (+0,3%) entre 2017 et 2018.

Les niveaux de loyer privés sont plus élevés s'agissant des petites typologies (13,50 €/m² pour les T1).

Les niveaux de loyers élevés dans le parc privé contribuent à renforcer l'attractivité des logements locatifs sociaux, qui proposent des niveaux de loyers financièrement plus accessibles (écart de 1 à 2 en moyenne à l'échelle de la Métropole).

Les niveaux de loyer sont moins élevés dans les territoires limitrophes.

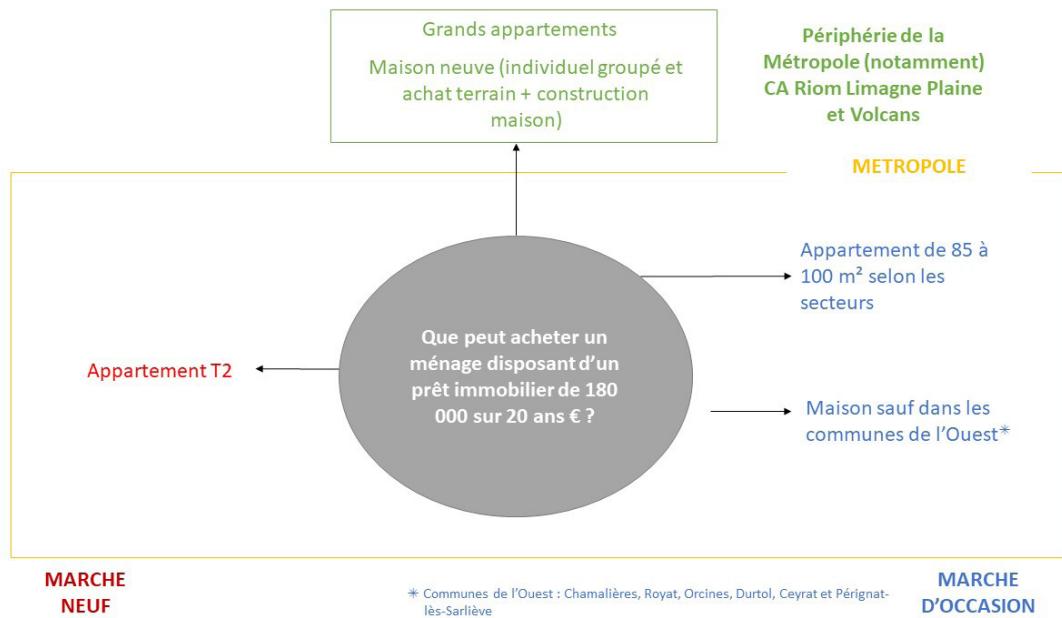
APPARTEMENTS

	Loyer - €					Loyer - €/m ²				
	T1	T2	T3	T4	T5	T1	T2	T3	T4	T5
Clermont-Fd*	-	620	890	-	-	10.3	9.6	-	-	-
Clt Auv. Mét.	-	620	850	1035	1170	-	9.8	9.4	8.4	8.2
Riom LV	-	550	715	-	-	8.2	8.0	-	-	-
Gd Clermont*	-	590	800	1000	1115	-	9.0	8.7	8.1	7.9
Rural	-	455	650	745	-	-	6.9	7.0	6.7	-
Puy-de-Dôme	440	560	770	935	1015	9.6	8.6	8.4	7.8	7.3

* Effectifs faibles : le niveau de loyer doit être abordé avec précaution

source : ADIL 63

Mise en perspective des prix de l'immobilier et des capacités financières des ménages : que peut s'acheter un ménage disposant d'un budget à l'achat de 180 000 € ?



UN NOUVEAU CONTEXTE DE FINANCEMENT DU LOGEMENT : OPPORTUNITÉS ET RISQUES POUR LA FIDÉLISATION ET L'ACCUEIL DES PRIMO-ACCÉDANTS SUR LA MÉTROPOLE

Un élément de contexte plutôt peu favorable : la modification des conditions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro

Pour rappel, le PTZ dans le neuf est encore accessible en zone B2, mais avec une quotité diminuée de moitié et il disparaîtra prochainement. En B1 (Clermont-Ferrand et Chamalières, ainsi que Beaumont et Aubière depuis octobre 2023), le PTZ n'est plus éligible pour une acquisition dans l'ancien.

Ces évolutions risquent d'avoir des conséquences importantes sur l'ensemble de la chaîne de production du logement et notamment sur l'accès aidée à la propriété, notamment :

Pour le B1 :

- Disparition du PTZ dans l'ancien en zone B1 moindre réinvestissement du parc existant par les propriétaires occupants.
- Recentrage des opérateurs sur la zone B1 disposant encore du Pinel – maintien voire augmentation de la proportion d'investisseurs dans les ventes.

Pour le B2 :

- Disparition programmée du PTZ dans le neuf impacts sur la primo-accession dans le neuf dans les communes concernées, c'est-à-dire sur la majeure partie du territoire.

Des perspectives de développement de la vente de logements locatifs sociaux : des opportunités et des risques

Dans le contexte de mise en place de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) et pour être en mesure de maintenir leurs fonds propres, les bailleurs sociaux visent un développement de la vente de logements locatifs sociaux – globalement, le nombre de ventes pourrait être multiplié par deux.

Cette perspective est porteuse d'opportunités : offrir des parcours résidentiels aux locataires du parc social, contribuer au développement d'une offre en accession sociale voire très sociale sur le territoire...

Mais elle appelle également un point de vigilance : la vente de logements contribuera à faire diminuer le stock de logements locatifs sociaux et – si elle n'est pas compensée par la production neuve – à accentuer la pression sur le parc social qui est significative à l'échelle de la Métropole (près de 4 demandes pour une attribution).

Un autre facteur pourrait avoir des conséquences importantes sur la capacité des ménages du territoire à accéder à la propriété, notamment pour les primo-accédants et les ménages modestes : l'évolution des taux d'intérêt des prêts immobiliers. Actuellement, les taux sont relativement bas. La hausse des taux contribuerait à exclure davantage de ménages du marché immobilier métropolitain.

Enfin, les objectifs de diversification de l'offre d'habitat visés dans les trois quartiers concernés par le NPNRU devraient également contribuer à développer une offre en accession attractive pour des primo-accédants, notamment dans les quartiers des Vergnes et de la Gauthière : la programmation envisagée porte sur la production de logements individuels groupés à un prix de sortie maximum de 2 400 € / m².

2.3. UNE MÉTROPOLISATION À PLUSIEURS VITESSES

DES SITUATIONS ET DES DYNAMIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES CONTRASTÉES AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

6 communes ont perdu des habitants entre 2016 et 2022 ; des dynamiques démographiques très favorables sur la partie Ouest de la Métropole

La croissance démographique moyenne constatée à l'échelle de la Métropole (+0,5% en moyenne par an entre 2016 et 2022) cache des disparités entre les communes :

- La population a diminué dans 6 communes : Beaumont (-0,3% / an), Châteaugay (-0,2% / an), Cournon d'Auvergne (-0,1% / an), Durtol (-0,3% / an), Gerzat (-0,4% / an) et Royat (-1,3% / an).
- Les communes de l'Ouest de la Métropole ont connu des tendances démographiques globalement plus favorables – les taux de croissance ont été supérieurs à 1% par an dans certaines communes : Nohanent, Royat, Ceyrat...
- Clermont-Ferrand a gagné des habitants (+0,6% par an), ce qui constitue une spécificité par rapport à des villes-centres de métropoles comparables

9 des 21 communes ont eu un solde naturel négatif entre 2010 et 2015 : le nombre de décès y a été supérieur à celui des naissances. D'autres communes ont un taux d'accroissement naturel très soutenu (Gerzat, Saint-Genès-Champanelle).

De la même manière, le solde migratoire - qui est légèrement positif à l'échelle de la Métropole - est déficitaire sur 7 communes dont Clermont-Ferrand. Les communes les plus dynamiques se trouvent majoritairement dans les zones péri-urbaines.

En 2015, 10 communes comptent davantage de personnes de 65 ans et plus que de personnes de moins de 20 ans

L'indice de vieillissement de la population (*nombre de personnes de 65 ans et plus rapporté au nombre de personnes de moins de 20 ans*) a nettement progressé à l'échelle de la Métropole : il est passé de 61,9 en 1999 à 87,9 en 2015.

Ce constat s'est renforcé : l'indice de vieillissement atteint 91,5 en 2022.

Le vieillissement de la population est un phénomène qui concerne toutes les communes de la Métropole : l'indice a progressé sur l'ensemble du territoire.

Le vieillissement de la population est cependant plus ou moins marqué selon les communes :

- En 2015, 10 communes ont un indice de vieillissement supérieur à 100, ce qui signifie que les personnes de 65 ans et plus sont plus nombreuses que celles de moins de 20 ans : Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Cournon d'Auvergne, Durtol, Romagnat et Royat. Il est particulièrement élevé dans les communes de Chamalières (146,8), Blanzat (143,3) et Durtol (142,4).
- A l'inverse, l'indice de vieillissement est inférieur à la moyenne de la Métropole dans les communes de Châteaugay, Clermont-Ferrand, Gerzat, Nohanent, Pérignat-Lès-Sarliève, Pont du Château et Saint-Genès-Champanelle.

Entre 1999 et 2015, certaines communes ont connu un processus particulièrement fort de vieillissement de la population : Aulnat, Blanzat, Cébazat, Cournon d'Auvergne, Durtol et Romagnat.

Le vieillissement s'est poursuivi entre 2015 et 2022. Seulement 3 communes ont vu leur population légèrement rajeunir : Aulnat, Cébazat et Clermont-Ferrand. Dans les autres communes, le vieillissement de la population s'est poursuivi. Certaines communes ont connu au cours de cette période un vieillissement très important de leur population.

Une taille moyenne des ménages variant entre 1,73 et 2,51 personnes par ménage ; une réduction de la taille moyenne des ménages dans 16 communes

En 2015, la taille moyenne des ménages est très contrastée entre les communes :

- Elle est particulièrement faible et inférieure à la moyenne de la Métropole dans 2 communes : Chamalières (1,73) et Aubière (1,83). Cette situation est le reflet d'un vieillissement relativement avancé de la population dans ces communes.
- Elle est identique à la moyenne de la Métropole à Clermont-Ferrand et à Royat (1,94).
- Elle est nettement plus élevée dans certaines communes : Nohanent, Orcines, Saint-Genès-Champanelle. Dans ces communes, les profils de ménages familiaux sont davantage représentés.

La taille moyenne des ménages est orientée à la baisse dans la majorité des communes (16 des 21 communes).

Elle est stable pour la commune de Nohanent et a progressé dans les communes de Beaumont, Le Cendre, Chamalières, Châteaugay et Durtol.

Entre 2015 et 2022, la taille moyenne des ménages a continué à baisser à l'échelle de la Métropole, passant de 1,94 personnes par ménage à 1,89. Elle a baissé dans toutes les communes.

En 2022, elle est contrastée selon les communes :

- Elle est particulièrement faible et inférieure à la moyenne de la Métropole dans certaines communes : Aubière (1,76), Chamalières (1,66) et Clermont-Ferrand (1,77).

A l'inverse, la taille moyenne des ménages reste supérieure à 2 dans 16 communes.

Evolution de la population 2010, 2016, 2022

Communes	Population			Taux d'évolution de la population en moyenne annuelle	
	2010	2016	2022	2010-2016	2016-2022
Aubière	9 621	10 185	10 273	1,0%	0,1%
Aulnat	4 171	4 027	4 127	-0,6%	0,4%
Beaumont	10 933	10 976	10 787	0,1%	-0,3%
Blanzat	3 824	3 735	3 729	-0,4%	0,0%
Cébazat	7 611	8 275	8 949	1,5%	1,4%
Le Cendre	4 696	5 330	5 455	2,3%	0,4%
Ceyrat	5 341	6 372	6 548	3,2%	0,5%
Chamalières	17 081	17 282	17 591	0,2%	0,3%
Châteaugay	3 152	3 179	3 143	0,1%	-0,2%
Clermont-Ferrand	139 860	142 686	147 751	0,3%	0,6%
Cournon-d'Auvergne	19 244	20 126	20 020	0,8%	-0,1%
Durtol	1 960	2 006	1 964	0,4%	-0,3%
Gerzat	10 393	10 534	10 268	0,2%	-0,4%
Lempdes	8 354	8 306	8 646	-0,1%	0,7%
Nohanent	1 878	2 229	2 246	3,1%	0,1%
Orcines	3 296	3 364	3 584	0,3%	1,1%
Pérignat-lès-Sarliève	2 696	2 675	2 875	-0,1%	1,2%
Pont-du-Château	10 612	11 191	12 422	0,9%	1,8%
Romagnat	8 089	7 634	7 905	-0,9%	0,6%
Royat	4 473	4 798	4 420	1,2%	-1,3%
Saint-Genès-Champanelle	3 155	3 525	3 974	2,0%	2,1%
Clermont Auvergne Métropole	272 812	280 112	288 283	0,5%	0,5%

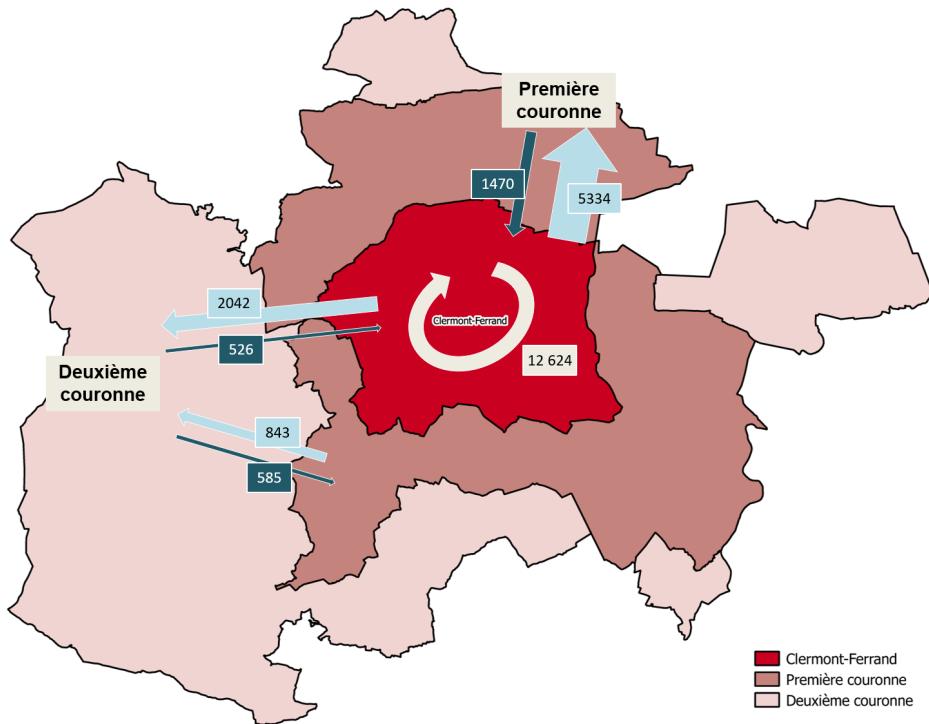
Communes	Indice de vieillissement		
	2010	2016	2022
Aubière	68	85	100
Aulnat	42	103	97
Beaumont	62	101	126
Blanzat	42	143	165
Cébazat	78	128	124
Le Cendre	60	96	102
Ceyrat	71	113	115
Chamalières	120	147	178
Châteaugay	56	75	107
Clermont-Ferrand	63	75	70
Cournon-d'Auvergne	46	101	117
Durtol	73	142	172
Gerzat	37	71	92
Lempdes	45	93	116
Nohanent	59	85	96
Orcines	48	88	103
Pérignat-lès-Sarliève	58	74	113
Pont-du-Château	49	75	73
Romagnat	52	123	142
Royat	92	106	132
Saint-Genès-Champanelle	34	55	64
Clermont Auvergne Métropole	62	88	92

*Evolution de l'indice de vieillissement
2010, 2016, 2022*

Communes	Indice de vieillissement		
	2010	2016	2022
Aubière	1,85	1,83	1,76
Aulnat	2,24	2,16	2,11
Beaumont	2,02	2,01	1,89
Blanzat	2,34	2,25	2,14
Cébazat	2,22	2,21	2,19
Le Cendre	2,30	2,33	2,24
Ceyrat	2,27	2,23	2,22
Chamalières	1,72	1,73	1,66
Châteaugay	2,38	2,38	2,23
Clermont-Ferrand	1,81	1,79	1,77
Cournon-d'Auvergne	2,24	2,19	2,07
Durtol	2,23	2,24	2,18
Gerzat	2,35	2,29	2,14
Lempdes	2,25	2,19	2,07
Nohanent	2,36	2,36	2,30
Orcines	2,41	2,35	2,28
Pérignat-lès-Sarliève	2,50	2,38	2,24
Pont-du-Château	2,43	2,31	2,30
Romagnat	2,24	2,18	2,06
Royat	2,01	1,94	1,95
Saint-Genès-Champanelle	2,54	2,51	2,46
Clermont Auvergne Métropole	1,96	1,94	1,89

Evolution de la taille moyenne des ménages 2010, 2016, 2022

FOCUS /
UN PHÉNOMÈNE DE DESSERREMENT RÉSIDENTIEL INTERNE À LA MÉTROPOLE



NB : Les volumes indiqués sur la carte et dans le tableau correspondent à la moyenne des flux observés en 2013, 2014 et 2015.

source : INSEE, Fichier des migrations résidentielles 2013, 2014, 2015 (localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure)

La Ville de Clermont-Ferrand perd des habitants vis-à-vis du reste de la Métropole ; entre 2013 et 2015, elle a perdu 5 380 personnes en moyenne par an, soit environ 2 690 ménages.

Le desserrement clermontois alimente principalement la première couronne, à savoir les communes limitrophes.

La 1^{ère} couronne est elle-même déficitaire vis-à-vis des communes de seconde couronne : elle perd davantage d'habitants qu'elle n'en gagne.

Qui sont les profils de ménages qui quittent la périphérie pour s'installer sur la ville-centre ?

50% d'entre eux sont des personnes seules ou des couples sans enfants ; 27% sont des couples avec enfants.

68% sont locataires au terme de leur mobilité (48% dans le parc privé, 20% dans le parc locatif social) ; seulement 20% accèdent à la propriété.

38% relèvent de catégories socio-professionnelles supérieures (cadres, professions intermédiaires) et 31% sont retraités.

Quels sont les profils de ménages qui quittent la commune de Clermont-Ferrand pour s'installer dans le reste de la Métropole ?

35% ont entre 25 et 39 ans et 19% moins de 15 ans (enfants) ; 15% ont entre 40 et 54 ans. Ce sont pour l'essentiel de jeunes ménages primo-accédants et, dans une moindre mesure, des ménages en âge d'une secundo-accession.

38% sont des couples avec enfants et 19% des couples sans enfant.

35% sont propriétaires au terme de leur mobilité et 37% locataires du parc privé.

32% sont déclarés sans activité professionnelle, 18% sont employés, 16% professions intermédiaires et 12% ouvriers.

Les revenus des ménages : des écarts de revenus importants entre les communes et les quartiers de la Métropole

Pour rappel, les niveaux de revenus des ménages de Clermont-Auvergne-Métropole se situent dans la moyenne haute des Métropoles et EPCI de comparaison.

Pour autant, il existe de fortes disparités entre les communes et les quartiers. A titre d'exemple, la médiane du niveau de vie des ménages varie entre 18 883 € à Aulnat et 27 001€ à Pérignat-lès-Sarliève.

Clermont-Ferrand et Aulnat présentent les plus faibles revenus médians de la métropole, ce qui est à la fois dû au profil de la population dans ces deux communes (présence de jeunes), mais également à la structure du parc de logements (davantage de logements locatifs aidés).

Une coupure est observable entre l'Est et l'Ouest de la Métropole. En effet, les revenus les plus élevés sont concentrés à l'Ouest de Clermont-Ferrand alors que les plus faibles sont situés à l'est.

Ces disparités sont également observables entre les quartiers. Ainsi, bien que Clermont-Ferrand présente les revenus les plus bas de la métropole, le revenu médian dans certains quartiers est équivalent à celui des communes les plus aisées tandis que, dans d'autres quartiers, celui-ci est bien inférieur (moins de 13 000€ pour les quartiers de la Rotonde et du Torpilleur Sirocco).

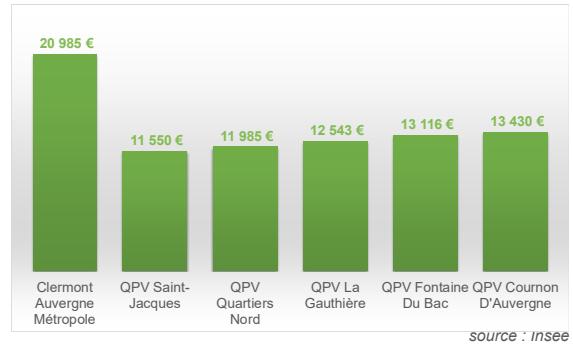
Autre indicateur témoignant des disparités socio-économiques entre les communes et les quartiers : le taux de pauvreté. Il est très variable selon les communes. Avec un taux de pauvreté à 21,4%, Clermont-Ferrand accueille une part significative des ménages pauvres de la Métropole. Au sein de la ville même, il existe d'importantes disparités : d'un

quartier à l'autre, le taux de pauvreté peut varier de moins de 10% à plus de 40%.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le revenu médian des ménages est nettement inférieur à celui constaté en moyenne à l'échelle de la Métropole, de 36 à 44% selon les quartiers.

Dans ces quartiers, le revenu des ménages est loin d'être homogène. En effet, il est plus faible pour les locataires du parc social que pour les autres ménages (locataires du parc privé et propriétaires occupants).

Médiane du revenu disponible en 2014

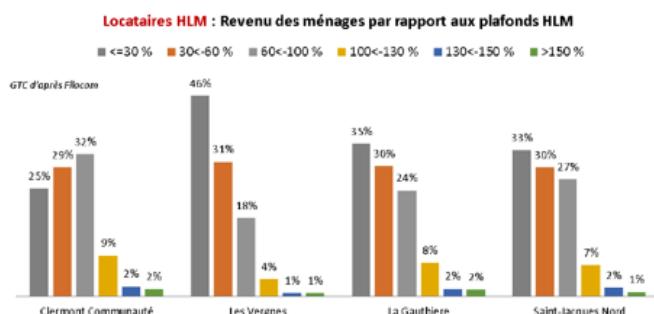
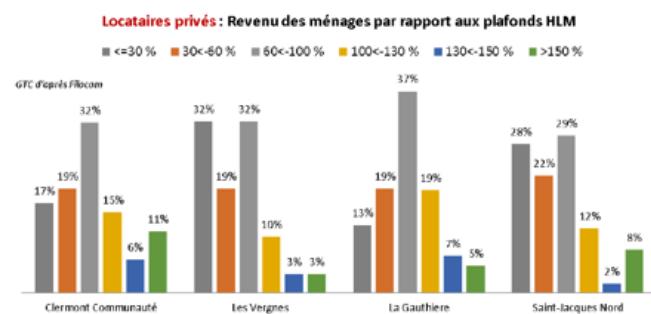
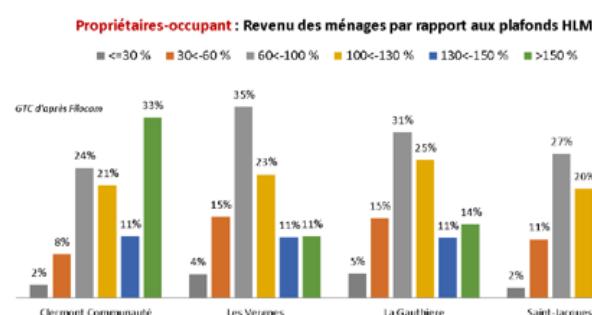


Ce constat reste d'actualité. La hausse des revenus médians a été plus forte dans le reste de la Métropole que dans ses 5 QPV*.

En 2021, le revenu disponible médian par UC était de 13 160 à 14 740 € pour l'ensemble des QPV, contre 23 020 € pour la CAM.

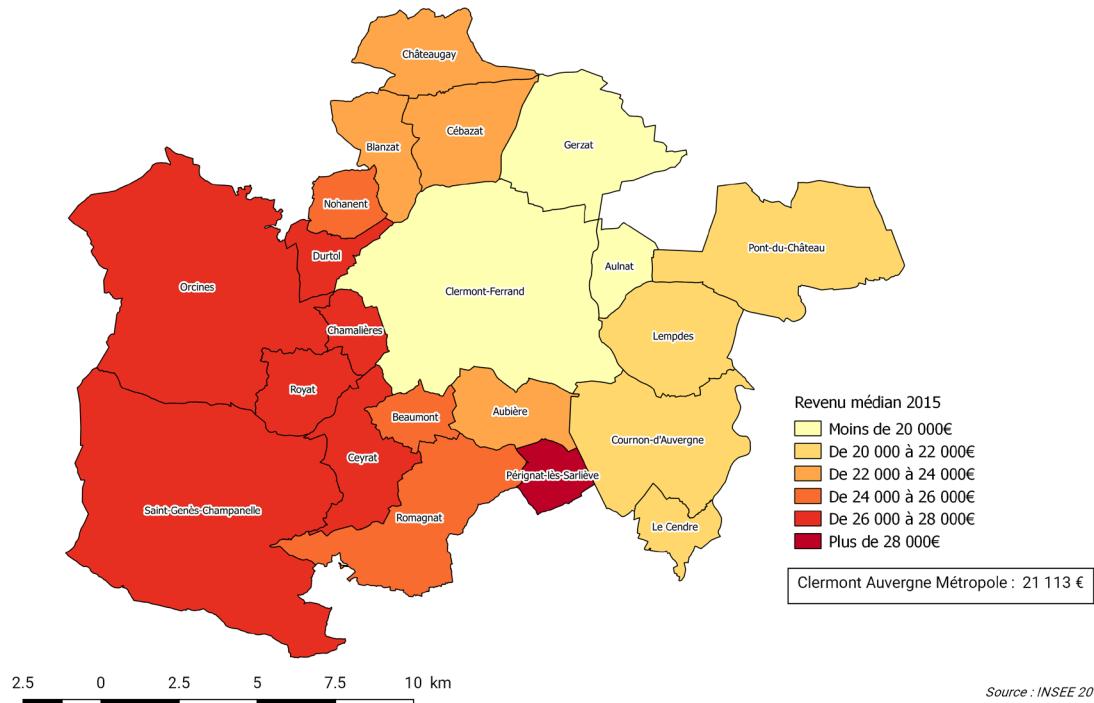
* Le quartier de la gare à Clermont-Ferrand est devenu QPV en janvier 2024 (6 QPV sont désormais présents sur le territoire).

Dans le parc locatif social, certaines résidences situées en dehors des quartiers prioritaires présentent une fragilité d'occupation. Ces résidences ne sont pas uniquement localisées à Clermont-Ferrand.

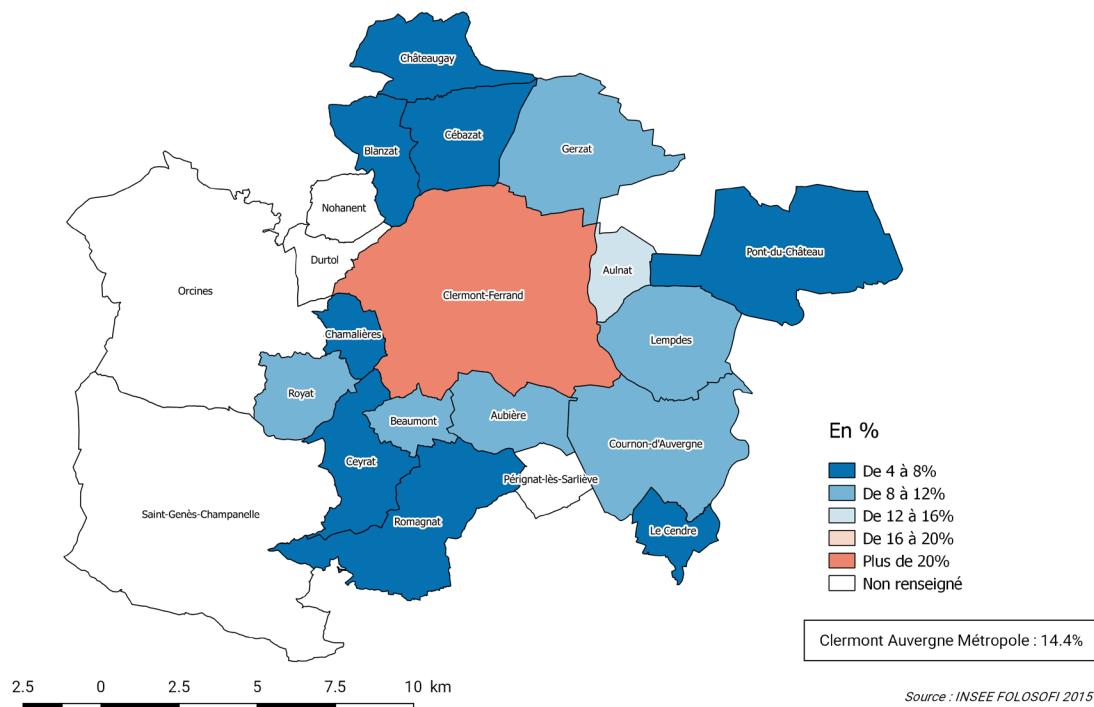


source : Etude Habitat - Clermont Auvergne Métropole
Rapport de diagnostic - Adéquation, Guy Taïeb Conseil

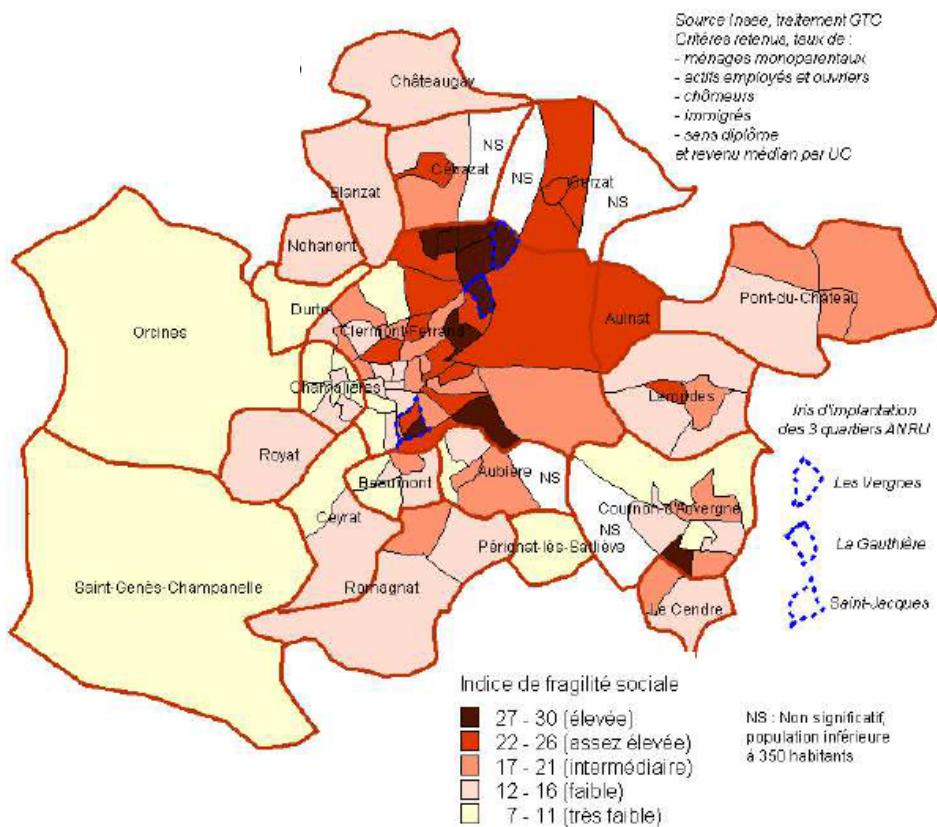
Revenu médian par unité de consommation en 2015



Taux de pauvreté en 2015

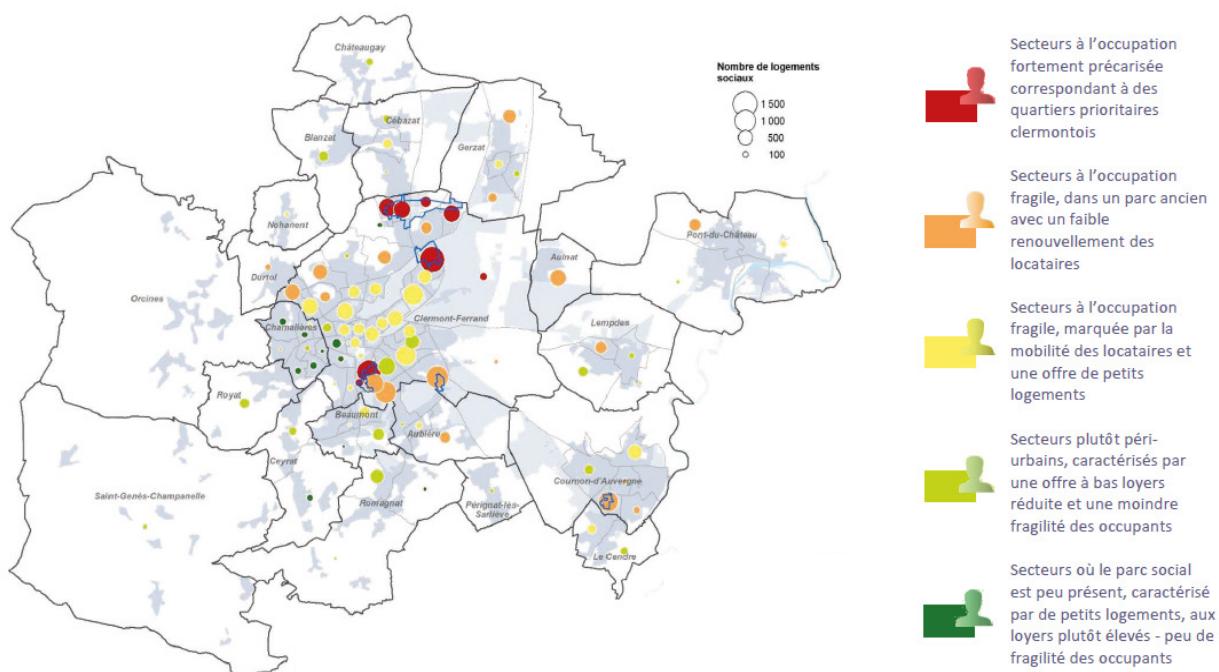


Indicateur de fragilité sociale en 2013 (communes et quartiers IRIS)



Source : Etude réalisée par Adéquation dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU

Synthèse des déséquilibres : les profils de territoire



source : Conférence Intercommunale du Logement - 2017

DES DISPARITÉS À METTRE EN LIEN AVEC LA STRUCTURE DE L'OFFRE D'HABITAT ET LES PRIX DE L'IMMOBILIER

Des dynamiques de développement résidentiel inégales

Entre 2007 et 2016, 5,7 logements ont été mis en chantier en moyenne par an pour 1 000 habitants à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole. La dynamique de construction neuve de logements a été très hétérogène entre les communes : de moins de 2 logements par an pour 1 000 habitants à Beaumont jusqu'à 14 à Ceyrat.

Une structure de l'offre d'habitat qui reste géographiquement spécialisée, malgré les actions par la Métropole, les communes et leurs partenaires

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans l'ensemble des communes hors Clermont-Ferrand. La proportion de propriétaires occupants varie néanmoins selon les communes : 49% à Aubière, 54% à Chamalières, 67% à Cébazat, 74% à Blanzat et plus de 80% à Orcines et Saint-Genès-Champanelle.

Le taux de propriétaires occupants est peu élevé sur la commune de Clermont-Ferrand (32%), y compris comparativement à d'autres villes-centres de Métropoles de taille comparable.

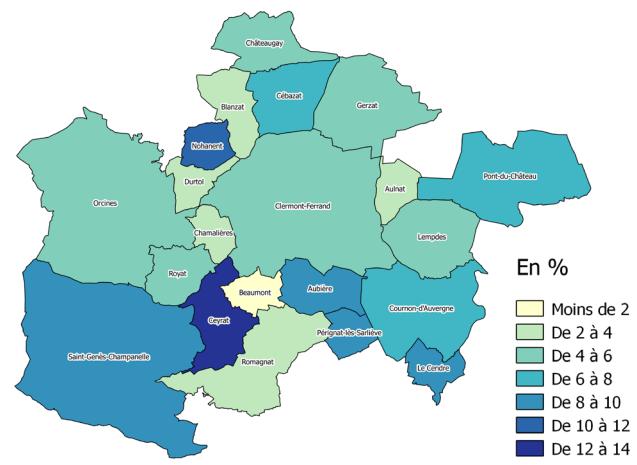
Le parc locatif privé est concentré pour l'essentiel :

- Dans la commune de Clermont-Ferrand : 69% des logements locatifs privés sont situés sur la ville-centre. Cette offre est concentrée dans le centre-ville : elle représentent jusqu'à 75% du parc de résidences principales dans certains quartiers.
- Dans une moindre mesure, dans les communes de Chamalières, d'Aubière, de Royat et de Beaumont.
- Dans les autres communes, le parc locatif privé représente à peine 10% du parc de résidences principales.

67% des logements locatifs sociaux sont situés sur la commune de Clermont-Ferrand. L'offre est plus développée dans les communes de l'Ouest de la Métropole : Aulnat, Cournon d'Auvergne... A noter cependant que la production récente a contribué à un rééquilibrage territorial de l'offre. C'est principalement dans la partie ouest de la Métropole que l'offre s'est proportionnellement le plus développée.

Au-delà de l'amélioration de la réponse aux besoins en logements et à la demande exprimée, la production de logements locatifs sociaux a joué un rôle significatif dans la sortie des opérations privées de promotion. Entre 2012 et 2017, selon l'analyse réalisée par Villes Vivantes, les logements locatifs sociaux ont représenté entre 44 et 56% des logements dans les opérations de promotion de moins de 100 logements.

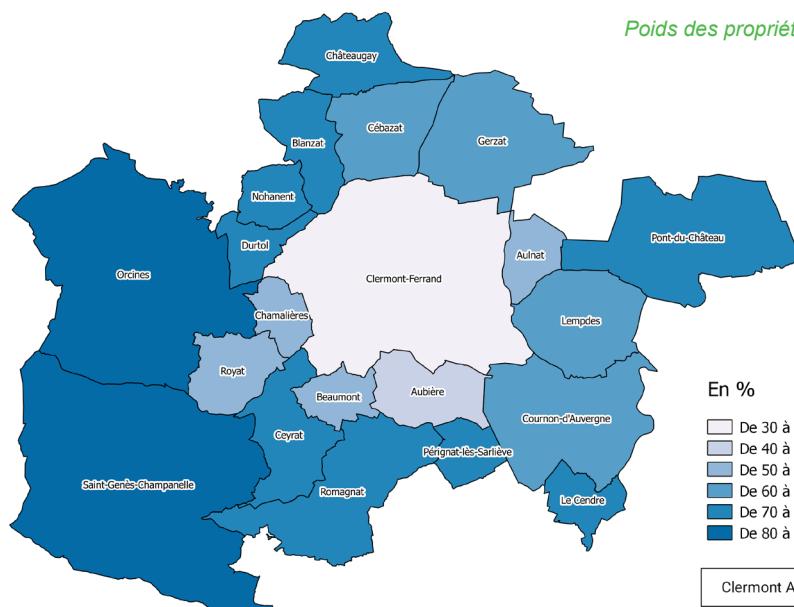
Indice de construction neuve entre 2007 et 2016



Selon les derniers chiffres du recensement, les constats restent globalement d'actualité :

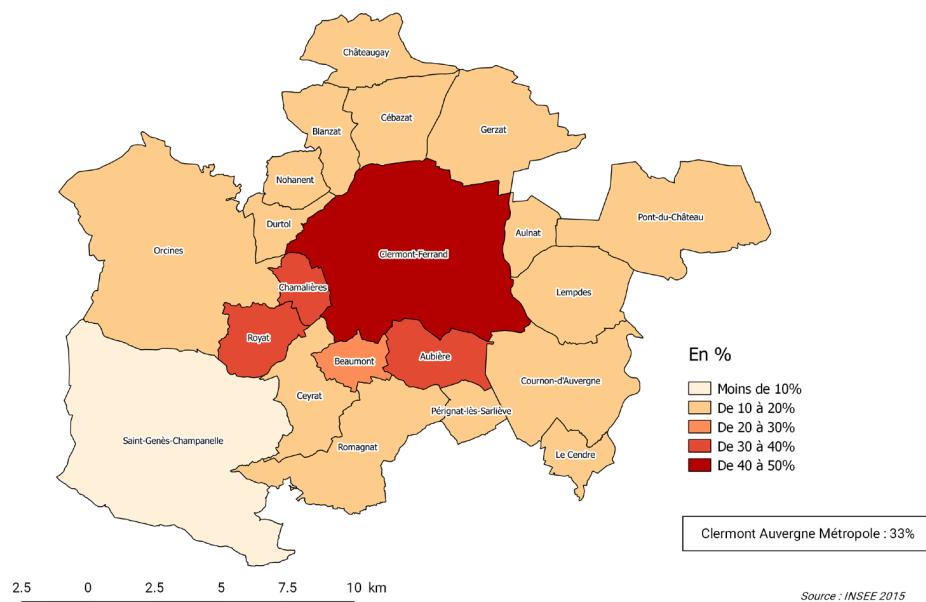
- Maintien du poids des propriétaires occupants à Clermont-Ferrand. (31,8% en 2022 pour 32% en 2015).
- Concentration des logements locatifs à Clermont-Ferrand (70% en 2022).

Poids des propriétaires occupants dans les résidences principales en 2015

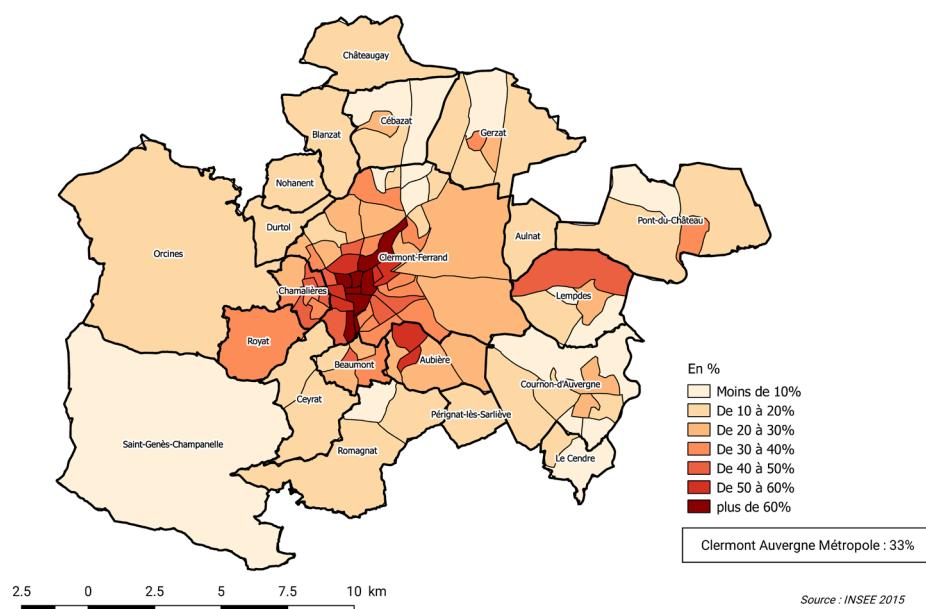


Clermont Auvergne Métropole : 47%

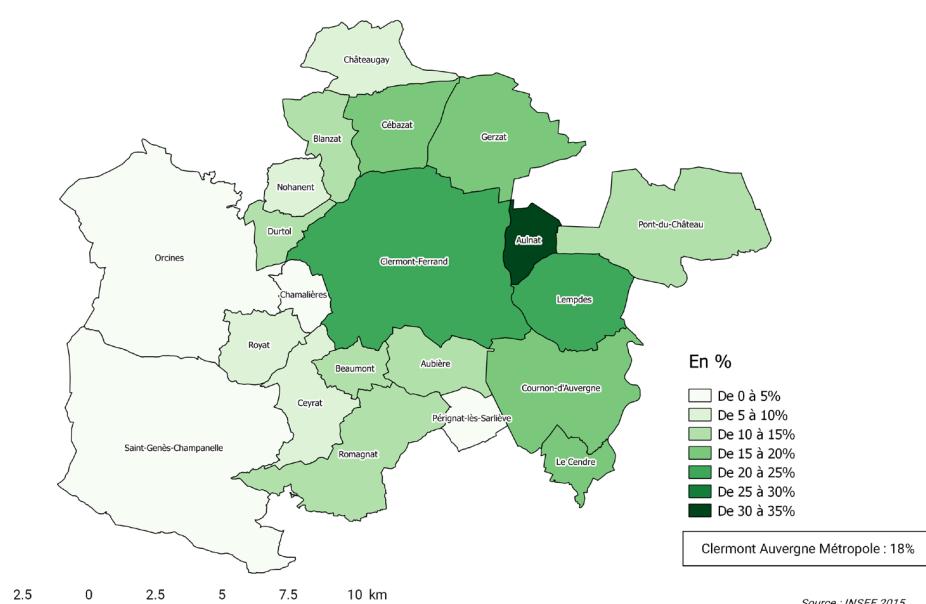
Poids des locataires du parc privé dans les résidences principales en 2015



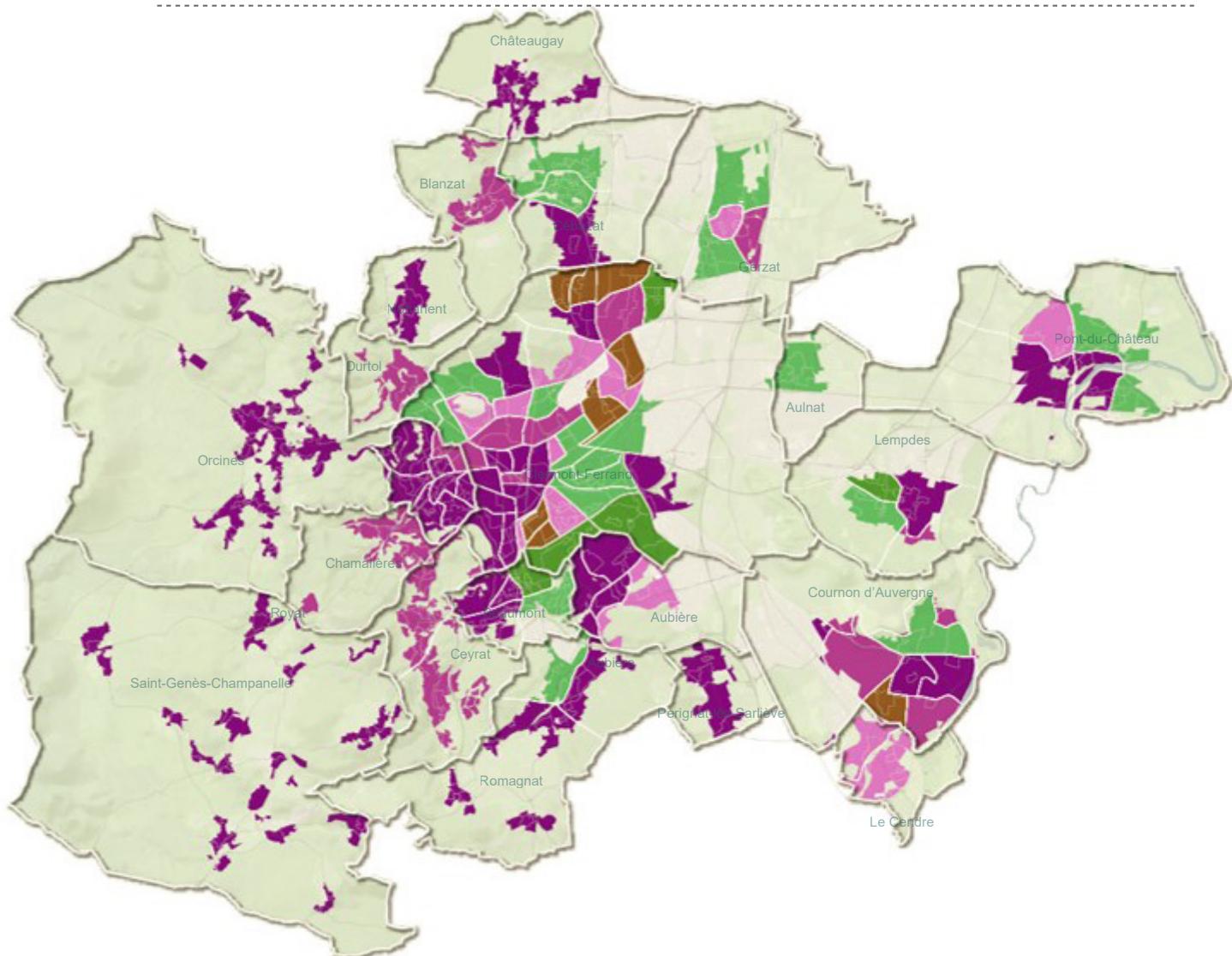
Poids des locataires du parc privé dans les résidences principales en 2015 à l'échelle des IRIS



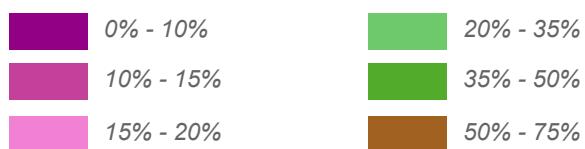
Poids des locataires du parc social dans les résidences principales en 2015



**PART DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
DANS LE PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR IRIS EN 2018**



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole



Des politiques conduites par la Métropole (PLH et Conférence Intercommunale du Logement) pour infléchir les disparités socioterritoriales :

Les différents diagnostics réalisés à l'échelle de la Métropole ont mis en lumière les disparités socio-territoriales ; les politiques menées par la Métropole ont visé à infléchir ces disparités, à les corriger :

- Au travers d'actions sur l'offre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2014-2019, notamment dans l'axe d'intervention n°3 – « veiller à l'équilibre social de l'habitat ».
- Plus récemment via la politique de peuplement et d'attributions définie et validée dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (cf. Focus ci-après).

L'accompagnement de la Métropole a permis ces dernières années de développer de manière significative le parc locatif social et de contribuer au rééquilibrage territorial de ce segment d'offre.

Le bilan du PLH 2 sur ce volet est globalement positif : l'objectif (602 logements en moyenne par an) est nettement dépassé.

Entre 2014 et 2018, 704 logements PLUS-PLA-I ont été agréés en moyenne par an, les objectifs ont été largement dépassés (117%). Pour autant, la tension reste significative et soutenue.

Différents outils et leviers ont permis de contribuer à la production de logements locatifs sociaux :

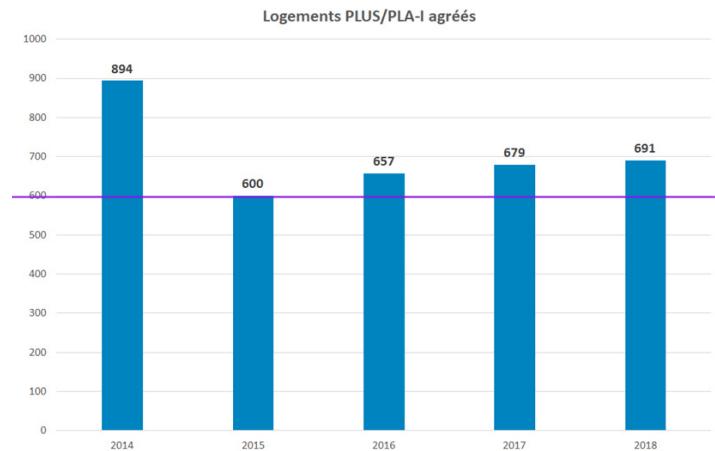
- Des outils financiers : garanties d'emprunt et subventions de Clermont Auvergne Métropole, prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, subventions de l'Etat...
- Des outils réglementaires, notamment l'application de clauses de mixité sociale. L'impact de cet outil dans la production de logements locatifs sociaux est très variable selon les bailleurs et les sous-secteurs de la Métropole. Pour autant, la part de production en VEFA semble être orientée à la hausse, y compris pour les organismes qui ne la pratiquaient jusqu'à présent que très ponctuellement.

A noter que la VEFA a également favorisé et facilité la sortie d'opérations de promotion immobilière.

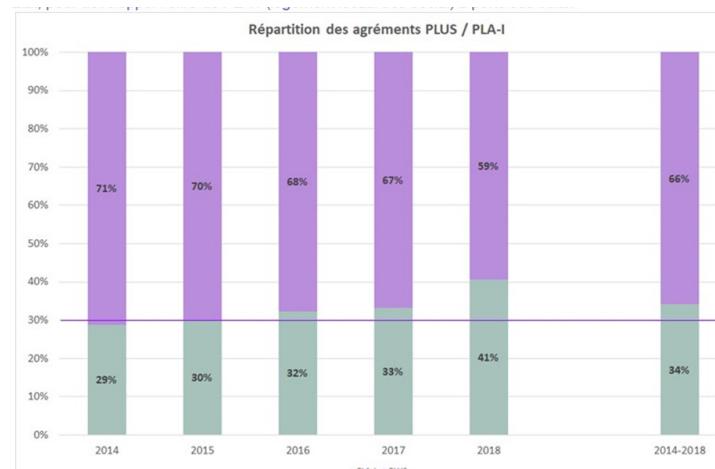
La politique mise en place par la Métropole depuis 2010 (réaliser 20 à 25% de PLA-I dans toute opération), appuyée par les services de l'Etat, pour développer l'offre de PLA-I (logement locatif très social) a porté ses fruits.

Le rééquilibrage territorial de l'offre de logements locatifs sociaux est à l'œuvre :

Le « taux SRU » a progressé dans la majorité des communes entre 2014 et 2017 témoignant des efforts engagés par ces dernières et la Métropole. La progression du parc locatif social a été significative dans les communes de l'Ouest de la Métropole. 7 communes sont déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU : Beaumont, Blanzat, Ceyrat, Chamalières, Pont-du-Château, Romagnat et Royat.



N.B. : pour rappel, l'objectif a été revu en 2014 suite passage du taux SRU de 25 à 20% pour les communes déficitaires



A noter que la production de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I a été significative après 2018 (549 en 2019, 423 en 2020, 414 en 2021 et 623 en 2022). Les besoins restent néanmoins soutenus, compte tenu du volume de demandes.

La vigilance est de mise pour les communes d'Orcines et de Saint-Genès-Champanelle qui pourraient passer le seuil d'application de la loi SRU (3 500 habitants).

Le rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux reste un enjeu majeur pour Clermont Auvergne Métropole :

- L'offre reste – en « stock » - géographiquement concentrée. 67% des logements locatifs sociaux de la Métropole sont localisés sur la commune de Clermont-Ferrand. 22% des logements sont en QPV (Quartier Politique de la Ville).
- La concentration géographique est particulièrement marquée pour le parc à bas loyer et les logements financièrement accessibles aux demandeurs du 1er quartile.

Le rééquilibrage de l'offre est nécessaire pour :

- Atteindre le taux de 20% tel que fixé dans le cadre de la loi SRU pour les communes déficitaires ou celles qui pourraient l'être dans les prochaines années.

- Mettre en œuvre les objectifs et orientations définis dans le cadre de la Conférence intercommunale du Logement, en particulier l'atteinte du taux de 25% d'attributions hors QPV pour les demandeurs du 1er quartile et les ménages concernés par les projets de renouvellement urbain.

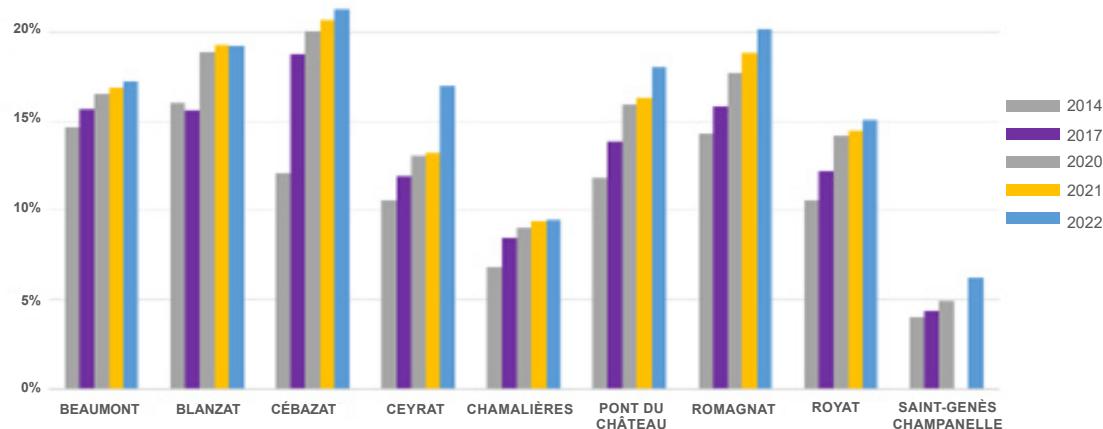
La remise à plat de la spatialisation dans le cadre des politiques mises en œuvre par la Métropole doit permettre :

- D'éviter le risque d'une concentration de la production dans des secteurs déjà bien dotés.
- D'aller plus loin dans le rééquilibrage territorial

de l'offre, pour améliorer la mixité et les équilibres socio-territoriaux entre les communes et les quartiers de la Métropole, créer des conditions favorables à la mise en œuvre des orientations et des objectifs de la Conférence Intercommunale du logement.

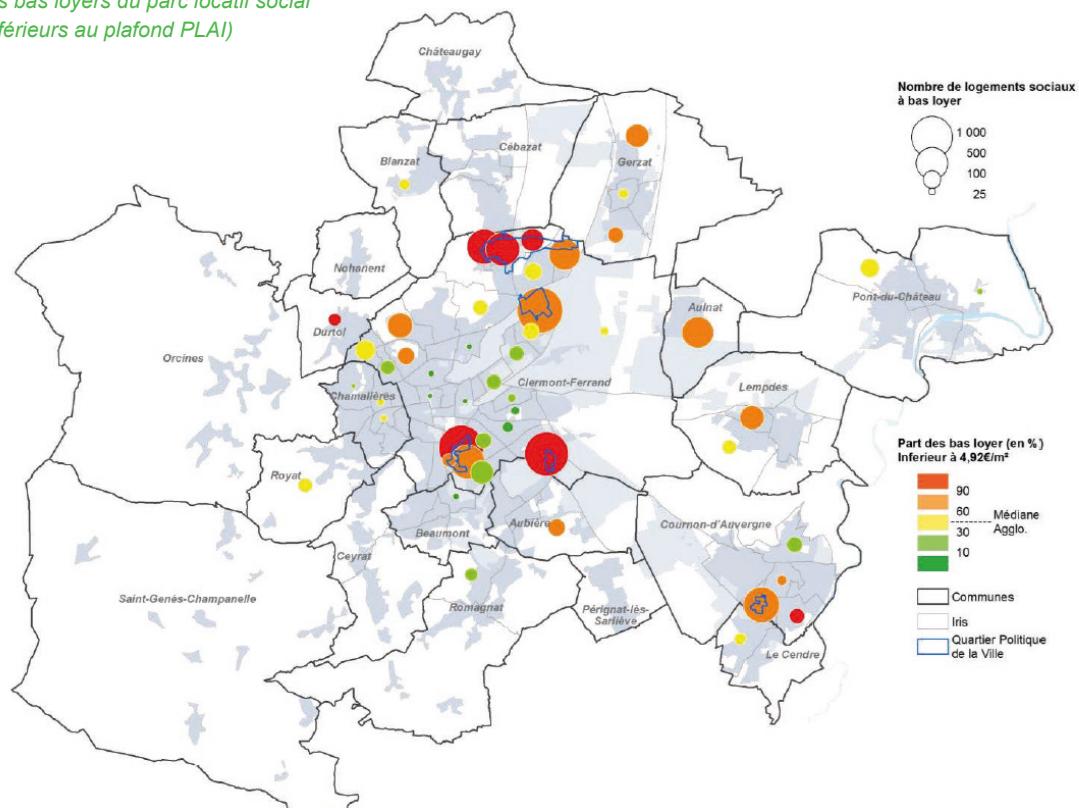
La Métropole agit désormais sur les attributions et le peuplement en concertation avec ses partenaires dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Elle a défini avec ses partenaires des orientations partagées en matière de peuplement et d'attributions. Ces dernières sont traduites opérationnellement dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Evolution du taux SRU entre 2014 et 2022



Le taux SRU a progressé sur les différentes communes. Depuis 2014, 4 communes ont atteint le taux de 20% : Aubière et Le Cendre au 1er janvier 2016, Cébazat au 1er janvier 2018 et Romagnat au 1er janvier 2022.

Les bas loyers du parc locatif social (inférieurs au plafond PLAI)



FOCUS /

Une politique partenariale de peuplement et d'attribution définie dans le cadre de la conférence intercommunale du logement

Les lois pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (loi ALUR) et la loi Egalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 rendent obligatoires pour les intercommunalités tenues de se doter d'un Programme Local de l'Habitat ou ayant la compétence habitat et dotées d'au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville, la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cette instance partenariale de pilotage a pour rôle de définir des orientations en matière d'attributions de logements sociaux.

La délibération du 16 octobre 2015 du conseil communautaire de Clermont Auvergne Métropole a approuvé l'installation de la CIL sur le territoire intercommunal afin de définir les orientations partagées de la politique des attributions de logements sociaux visant l'amélioration de la mixité sociale, de l'information et de l'accueil des demandeurs de logement social.

Les orientations stratégiques visant à renforcer la mixité sociale et le droit au logement ont été validées en Conférence Intercommunale du Logement.

Les orientations stratégiques visant à renforcer la mixité sociale et le droit au logement ont été validées en Conférence Intercommunale du Logement le 20 novembre 2018.

La CIL du 22 mai 2019 a rendu un avis favorable sur la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) et le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs

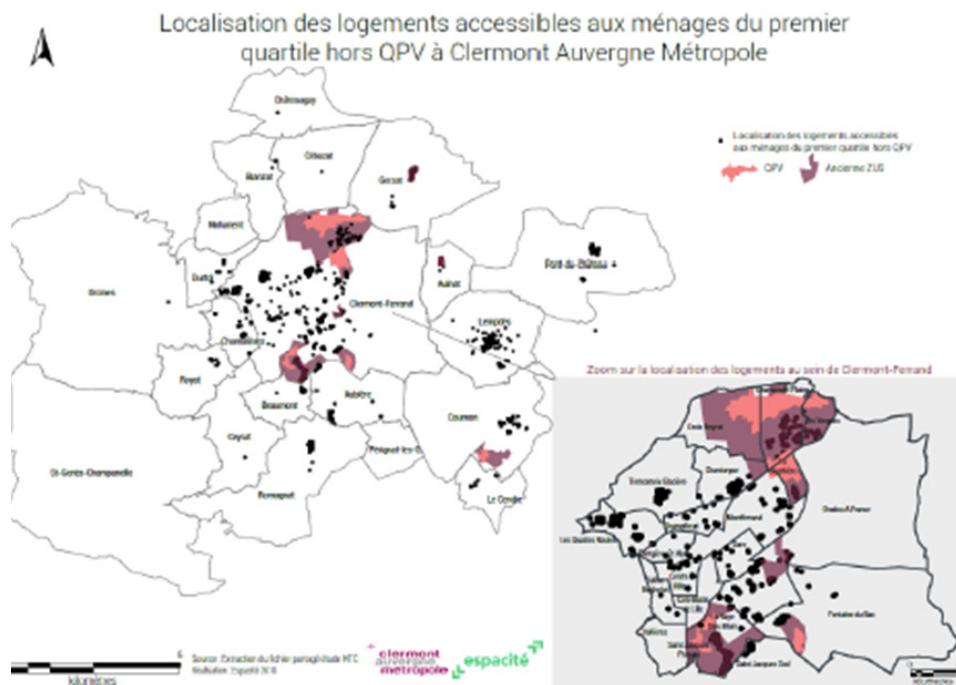
Les orientations visant à renforcer la mixité sociale

- 1 Atteindre l'objectif de 25% d'attribution hors QPV, et hors ZUS jusqu'en 2021, aux ménages du premier quartile, auquel devra contribuer chaque réservataire.
 - 2 Favoriser les attributions aux ménages au premier quartile en dehors des résidences les plus fragiles et en dehors des anciennes Zones Urbaines Sensibles.
 - 3 Au-delà du premier quartile, porter une attention particulière aux attributions aux demandeurs du deuxième quartile, tant en termes de localisation que de satisfaction de ces demandes.
 - 4 Mobiliser l'ensemble des leviers locaux pour permettre l'atteinte de l'objectif 25%.
 - 5 Réserver au moins 50% des attributions aux ménages des deuxième, troisième et quatrième quartile dans les quartiers prioritaires.
 - 6 Analyser la répartition des attributions par quartile au sein des QPV afin de favoriser le rééquilibrage à l'échelle de la Métropole.
 - 7 Mobiliser les leviers visant à renforcer l'attractivité des quartiers.
- #### Les orientations visant à renforcer le droit au logement
- 8 Engager un travail collectif sur l'analyse de la demande de logement social des publics prioritaires et sur les attributions bénéficiant à ces ménages afin d'identifier le profil des ménages à prioriser.
 - 9 Pour chaque réservataire et pour les bailleurs sociaux, réaliser 25% d'attribution aux ménages reconnus DALO et à défaut aux autres ménages prioritaires.

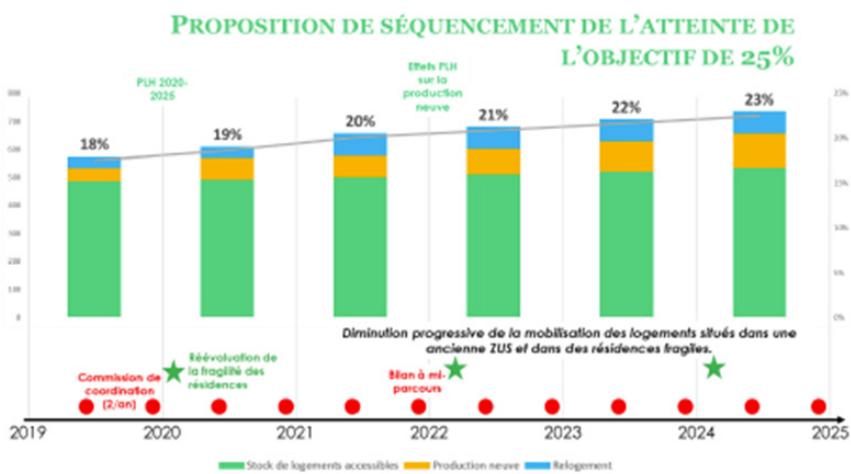
FOCUS / suite

La Convention Intercommunale des Attributions (CIA) a permis d'identifier les conditions et les leviers pour mettre en œuvre les orientations.

1. Cartographie des logements accessibles aux ménages du premier quartile de la demande



2. Proposition de séquencement et de mobilisation des leviers pour l'atteinte de l'objectif d'attribution hors QPV bénéficiant aux ménages du premier quartile



FOCUS /

UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF DES CLAUSES DE MIXITÉ SOCIALE MISES EN PLACE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE ET CONTRIBUER À SON RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Le bilan de la mise en place des clauses de mixité sociale est globalement positif. L'offre s'est développée dans les communes qui en étaient peu dotées, notamment dans la partie Ouest de la Métropole.

Le point de vue des acteurs est relativement unanime : le bilan est positif. La mise en œuvre des clauses de mixité sociale a permis de soutenir le développement du logement locatif social et d'en « produire dans des secteurs où cette offre ne se serait pas développée – ou difficilement – sans cet outil ».

Entre 2014 et 2016 (source : bilan du PLH 2), 15,6% des logements auraient été produits en VEFA. Cette proportion serait actuellement plus élevée : pour Auvergne Habitat, 50% des logements seront produits en VEFA en 2018 – idem en 2019.

Ces logements ne posent pas de difficultés de gestion aux bailleurs, une fois livrés.

Des points de vigilance ont été mis en évidence par les acteurs interrogés au cours du diagnostic :

- Eviter les situations de détournement de la règle – certains opérateurs proposent un nombre de logements juste en dessous du seuil imposant l'intégration de logements locatifs sociaux.
- Que les opérateurs appliquent le même niveau d'exigence que pour la partie privée des opérations, notamment en termes de localisation – éviter que les logements locatifs sociaux ne soient positionnés dans les emplacements les moins attractifs.

- Que les VEFA ne deviennent pas le seul outil de production du logement locatif social.

- Affiner les secteurs d'application de la clause afin de diminuer le % attendu dans certains secteurs déjà bien dotés en logement locatif social.

- Attention au volume de production de PLS – certains logements locatifs sociaux sont réalisés en PLS « investisseurs » - or, le créneau de ce produit est très étroit compte tenu de son faible écart avec les niveaux de loyer du marché libre.

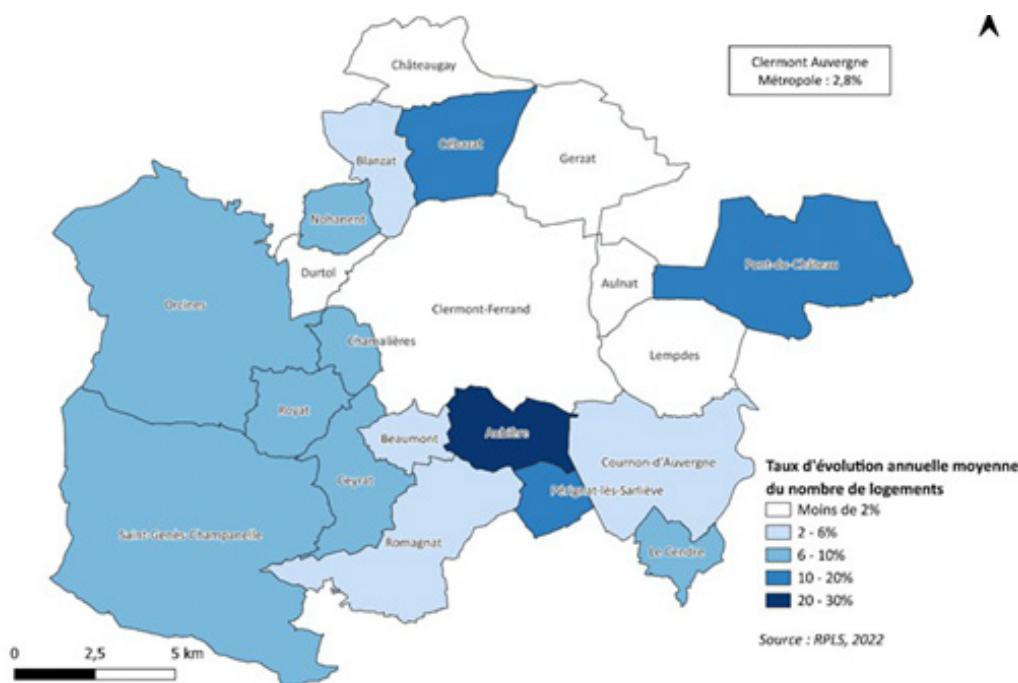
A noter que la clause a également contribué à faciliter la sortie des opérations privées.

Il convient de rappeler que 6 communes restent déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU.

communes déficitaires	Taux de logements locatifs sociaux au 1er janvier 2022 en application de l'article 55 de la loi SRU
Beaumont	17,20
Blanzat	19,26%
Ceyrat	16,98%
Chamalières	9,49%
Pont du Château	18,02%
Royat	15,09%

Le taux a progressé dans ces différentes communes témoignant des efforts engagés par ces dernières et la Métropole.

Taux d'évolution annuel moyen du nombre de logements sociaux entre 2013 et 2021



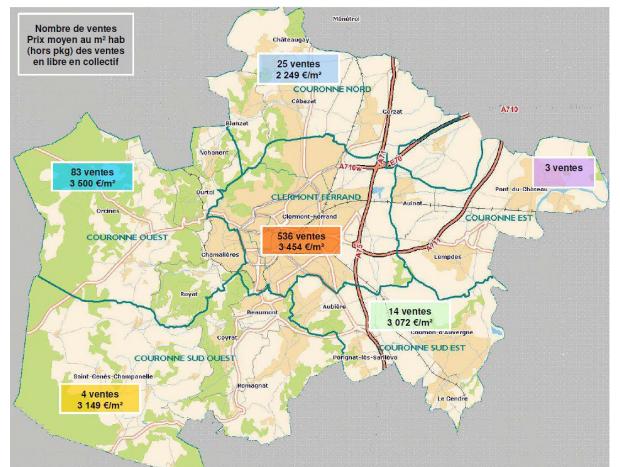
Une gamme de prix diversifiée à l'échelle de la Métropole

La gamme des prix est diversifiée au sein de la Métropole :

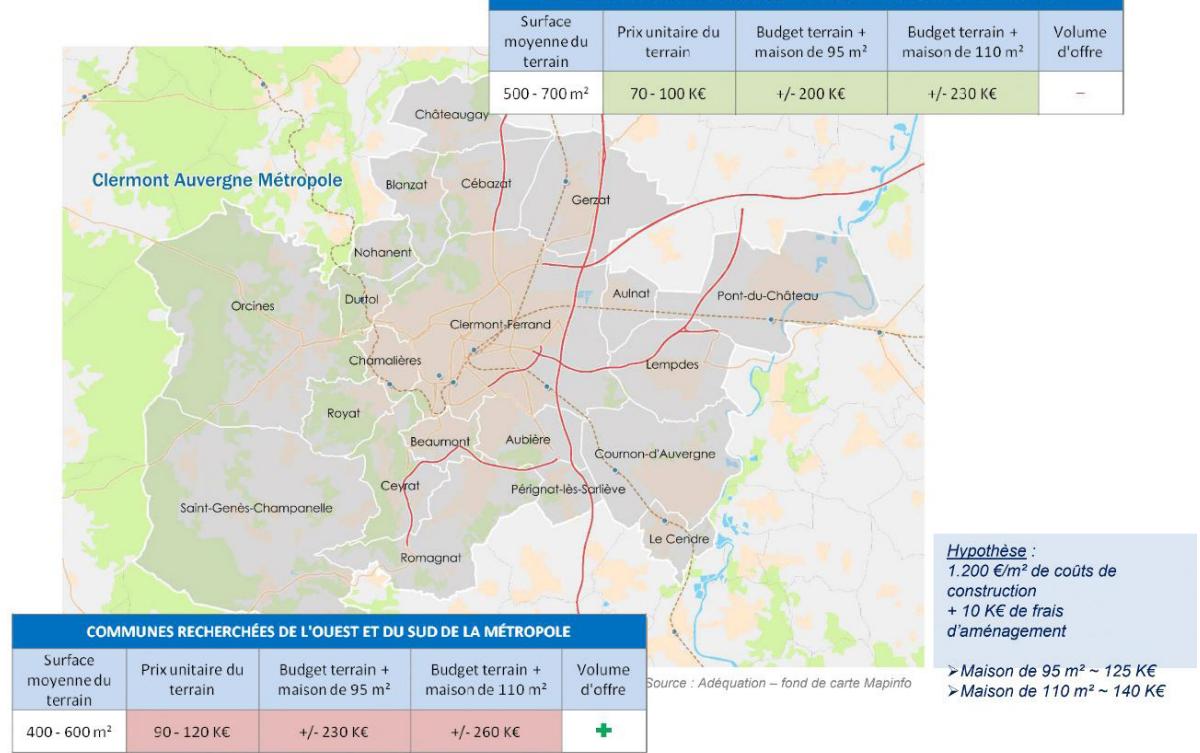
- Dans le collectif neuf, entre 2 249 et 4 060 €/ m² selon les secteurs (source : L'œil).
- Dans l'ancien, de 159 000 à 278 000 € selon les communes pour les maisons ; de 800 € à 2 700 €/ m² pour les appartements.
- Lots de terrain à bâtir + construction d'une maison :
 - Un minimum de 200 – 230 000 € dans les communes du nord et de l'Est de la Métropole, plus de 230 000 € dans les communes du Sud et de l'ouest (source : diagnostic 3 QPV Adéquation).
 - Selon la Chambre des Aménageurs Fonciers, les prix des terrains à bâtir sont très différents entre les communes de la Métropole (de 50 à 75 000 € à Orcines ou Saint-Genès-Champanelle jusqu'à 250 000 € voire 300 000 € à Beaumont, Royat, Durtol et Chamalières) et y compris au sein même des communes.

Cependant, l'essentiel du volume des transactions a lieu sur les communes où les niveaux de prix sont les plus élevés.

Statistiques par secteurs



Marché de la construction pour soi / lot à bâtir



source : © Adéquation - Guy Taïeb Conseil - Etude Habitat 3 QPV - Clermont Auvergne Métropole - Phase 1 : Diagnostic

2.4. L'HABITAT ET LE BÂTI EXISTANT

DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE OU ENGAGÉES PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, AVEC L'APPUI DE SES PARTENAIRES

Clermont Auvergne Métropole a mis en œuvre et engagé des actions pour favoriser la rénovation, la requalification du parc de logements existants, social et privé.

Des interventions sur le parc privé :

- Sur les copropriétés :
 - Un travail de diagnostic approfondi est en cours sur 6 à 8 copropriétés fragiles.
 - Mise en place en cours d'un dispositif « Veille et Observation des Copropriétés » (VOC).
 - Diagnostic des copropriétés situées dans les quartiers NPNRU.
 - Accompagnement de 16 copropriétés énergivores pour la réalisation de travaux de réhabilitation.
- L'élaboration d'un schéma de transition énergétique et écologique et la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (rénover plus demain).
- Lutte contre l'habitat indigne : des visites techniques sont réalisées suite à des signalements dans le cadre des Comités Techniques et Sociaux (CTS) et du PDLHI. En 2017, 24 visites techniques ont été réalisées.
- Un programme d'Intérêt Général communautaire couvrant la période 2016-2020.
- Un Programme d'Intérêt Général « quartiers anciens » porté par la Ville de Clermont-Ferrand entre 2012 et 2017.
- Une OPAH sur le quartier Gare à Clermont-Ferrand entre 2011 et 2016.

Globalement, dans ces trois opérations structurées (PIG et OPAH) :

- Les objectifs ont été atteints ou presque s'agissant des propriétaires occupants et des travaux concernant la rénovation thermique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- Le bilan est nettement plus mitigé concernant les objectifs de lutte contre l'habitat indigne et pour les propriétaires bailleurs. Ce constat n'est pas spécifique à la Métropole clermontoise : en effet, ce sont généralement les objectifs qui sont sur la plupart des territoires les plus complexes à atteindre.

Des interventions sur le parc locatif social :

- Dans le cadre du PRU 1, des interventions importantes ont été menées sur le parc locatif social dans les quartiers Champratel, Croix-Neyrat, La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques nord à Clermont-Ferrand ainsi que sur le Patural à Gerzat :
 - La démolition de 713 logements.
 - La construction de 688 logements.
 - La construction de 159 logements en accession sociale à la propriété.
 - La démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants.
 - La réhabilitation de 3 901 logements.
 - L'amélioration de la qualité de service de 2 601 logements.

- Poursuite de la rénovation urbaine dans trois quartiers projets d'intérêt national dans le cadre du NPRU : les Vergnes, La Gauthière et Saint-Jacques Nord.

Le PRU concerne à l'échelle de l'agglomération environ 4 480 logements, dont 3 570 logements sociaux.

Le NPNRU prévoit les interventions suivantes :

- La démolition de 1 292 logements. Ils seront reconstruits selon le principe établi des 3 tiers (1/3 sur la commune de Clermont-Ferrand dans les secteurs peu pourvus en logements locatifs sociaux, 1/3 dans les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU, 1/3 sur les autres communes de la Métropole dans les secteurs peu pourvus en logements locatifs sociaux).
- Une programmation ambitieuse en matière de diversification de l'offre d'habitat dans les quartiers concernés.
- Accompagnement financier des bailleurs sociaux pour la rénovation thermique du parc. La Métropole a fixé un objectif ambitieux de 600 logements publics énergivores par an.

PDLHI = Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

PIG = Programme d'Intérêt Général

OPAH = Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PRU = Programme de Renouvellement Urbain

NPRU = Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain

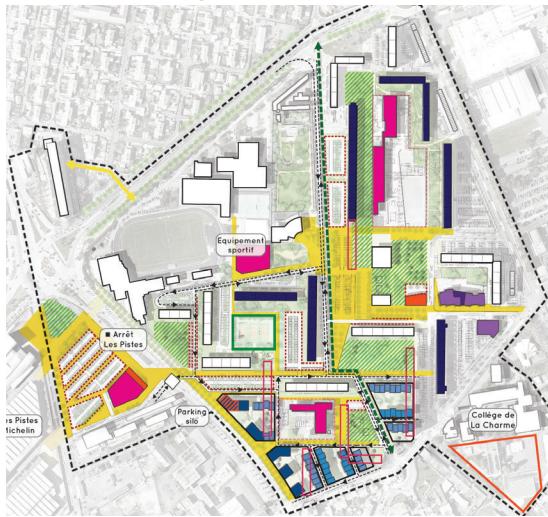
FOCUS /

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

En décembre 2014, trois quartiers de la métropole ont été retenus au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPRU), parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU : les Vergnes, la Gauthière et Saint-Jacques Nord.

La signature en novembre 2019 d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain formalise l'accompagnement de l'ANRU et des autres partenaires pour la réalisation opérationnelle des projets.

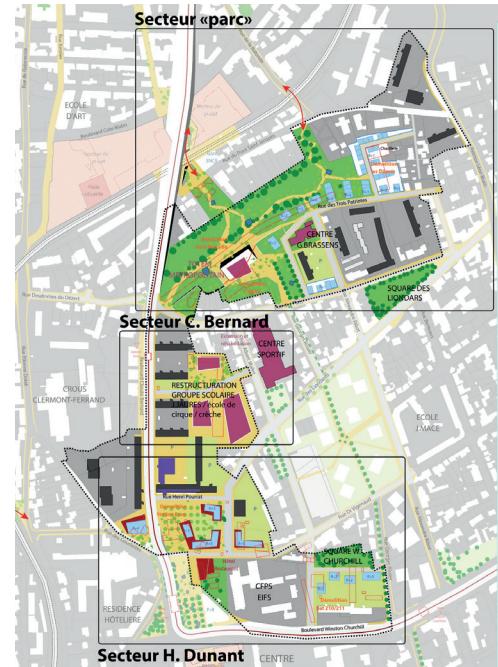
La Gauthière - Plan guide



La Gauthière

- Ouvrir le quartier sur l'ouest et le boulevard Léon Jouhaux.
- Compléter l'aménagement de l'espace central et restructurer le centre commercial.
- Valoriser le groupe scolaire, créer des espaces de convivialité, aménager les espaces publics.
- Poursuivre la réhabilitation de l'habitat et accueillir de nouveaux logements (environ 430 déconstructions, 150 nouveaux logements, 530 logements réhabilités).

Saint-Jacques Nord - Plan guide



Saint-Jacques Nord

- Relier le quartier au centre-ville.
- Favoriser le vivre ensemble en diversifiant l'offre de logements (environ 330 logements réhabilités, 230 nouveaux logements, 595 logements démolis, dont la Muraille de Chine).
- Redynamiser la place Henri-Dunant.
- Développer l'attractivité du quartier en misant sur ses nombreux atouts.
- Bâtir un quartier plus aéré, qui répond mieux aux attentes écologiques.

Les Vergnes - Plan guide



Les Vergnes

- Créer un lieu de vie en cœur de quartier étendu jusqu'à la plaine du Bédat.
- Développer une liaison avec la Grande Plaine en améliorant l'ensemble des circulations.
- Compléter l'offre en équipements publics.
 - Développer l'attractivité de l'habitat (environ 320 logements réhabilités, 155 nouveaux logements, 270 démolis).
 - Renforcer l'offre économique artisanale et l'entrepreneuriat.

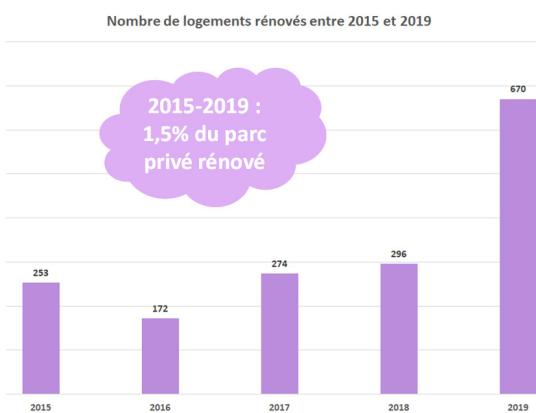
FOCUS / L'ACTION MENÉE SUR LE PARC PRIVÉ EXISTANT PAR LA MÉTROPOLE

Des résultats plutôt encourageants, un effort à poursuivre

Le PIG communautaire 2011-2015 s'est achevé avec des résultats plutôt satisfaisants, les objectifs de la période 2014-2015 ayant notamment été atteints à 189%.

Le second PIG communautaire 2015-2020 a connu des débuts plus difficiles, mais qui restent globalement satisfaisants si on regarde l'ensemble de la période 2015-2017.

Les objectifs fixés dans la convention de délégation des aides à la pierre ont été globalement atteints sur la période 2015-2019, liée notamment à une nette montée en puissance en 2019.



Entre 2015 et 2019, 93% des logements ayant bénéficié de financements pour travaux concernent des propriétaires occupants. Les objectifs ont été dépassés pour les propriétaires occupants (107%) mais ne sont pas atteints pour les propriétaires bailleurs (62%) - Rappel de l'objectif des avenants de fin de gestion 2015-2019 = 89% PO/11%PB

La non-atteinte des objectifs s'agissant des propriétaires bailleurs n'est pas spécifique à Clermont Auvergne Métropole, un constat similaire est fait sur de nombreux territoires. Pour autant, cet enjeu de mobilisation des propriétaires bailleurs pour développer du parc locatif de qualité et financièrement accessible reste un sujet à travailler.

S'agissant des propriétaires occupants, le degré d'atteinte des objectifs varie selon la nature des travaux :

Bilan concernant le financement des logements de propriétaires occupants entre 2015 et 2018 (absence de données 2019)			
	Objectifs	Réalisations	Taux d'atteinte de l'objectif
Propriétaires occupants	1006	897	89%
dont logements indignes et très dégradés	43	18	42%
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	663	611	92%
dont aide pour l'autonomie de la personne	300	268	89%

Au global, pour 2015-2018, l'objectif a été atteint

à hauteur de :

- 92% pour les travaux de lutte contre la précarité énergétique
- 89% en ce qui concerne l'autonomie de la personne
- Mais uniquement à 42% en ce qui concerne l'habitat indigne et très dégradé

Le bilan mitigé concernant l'habitat indigne et très dégradé est à relativiser : en effet, ce sont des dossiers complexes, s'inscrivant dans le temps long pour être résolus.

La Métropole a mis en place en 2017 un nouveau régime d'aide pour les copropriétés fragiles dans le cadre du programme Habiter Mieux (341 logements entre 2017 et 2019). Entre 2017 et 2019, aucun logement dans une copropriété fragile ou dégradée n'a pu être pris en compte dans le dispositif mais des actions sont en cours pour investir davantage ce sujet :

- Travail de diagnostic approfondi en cours sur 6 à 8 copropriétés fragiles.
- Mise en place d'un dispositif « Veille et Observation des Copropriétés » (VOC).
- Diagnostic des copropriétés situées dans les quartiers NPNRU.
- Accompagnement de 16 copropriétés énergivores pour la réalisation de travaux de réhabilitation

Des dispositifs existants qui pourraient être davantage mobilisés

Entre 2011 et 2016, les aides du Programme Habiter Mieux ont été proportionnellement moins mobilisées dans le Puy-de-Dôme (2 699 logements financés par l'ANAH) que dans les départements voisins du Cantal, de l'Allier et de la Haute-Loire.

L'éco-PTZ est peu mobilisé sur le territoire : entre 2009 et 2019, 1 652 éco-PTZ ont été accordés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, soit en moyenne 150 par an.

Entre 2014 et 2019, 0,37 éco-PTZ ont été accordés pour 1 000 habitants en moyenne par an contre 0,51 à l'échelle du département (autre référence : Grand Besançon Métropole = 0,50

UN TAUX DE VACANCE EN LÉGÈRE PROGRESSION À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE, MAIS GÉOGRAPHIQUEMENT CIRCONSCRIT

Deux sources de données sont disponibles pour l'analyse de la vacance : Insee et Filocom. Ces deux sources peuvent parfois être contradictoires, notamment sur l'évolution du taux de vacance. Le choix a été fait d'utiliser les données INSEE pour étudier l'évolution de la vacance sur la durée tandis que les données Filocom, plus détaillées, mais non disponibles sur une longue période, sont utilisées pour caractériser le parc de logement vacant.

En 2015, le nombre de logements vacants à l'échelle de la Métropole s'élève à :

- 13 762 logements selon l'Insee, soit 8,5% du parc de logements.
- 15 692 logements selon Filocom, soit 9,5% du parc de logements.

Le taux de vacance est légèrement plus élevé que la moyenne de la France métropolitaine (8% en 2015).

Les deux sources de données indiquent une légère progression de la vacance ces dernières années :

- Insee : + 217 logements en moyenne par an entre 2010 et 2015, soit une hausse de + 1,7% par an.
- Filocom : + 110 logements en moyenne par an entre 2009 et 2015, soit une progression de 0,7%.

Cette hausse mérite cependant d'être nuancée :

- Selon l'Insee, la progression de la vacance a été légèrement moins élevée que celle constatée à l'échelle du département sur la même période (+2% par an entre 2010 et 2015).
- La progression de la vacance sur la période 2010-2015 serait moins importante que celle observée dans les années 2000 (passage de 7,4 à 8,5% de taux de vacance) et elle concerne plus fortement la ville de Clermont que le reste de la Métropole.

Evolution du taux de vacance entre 1968 et 2015



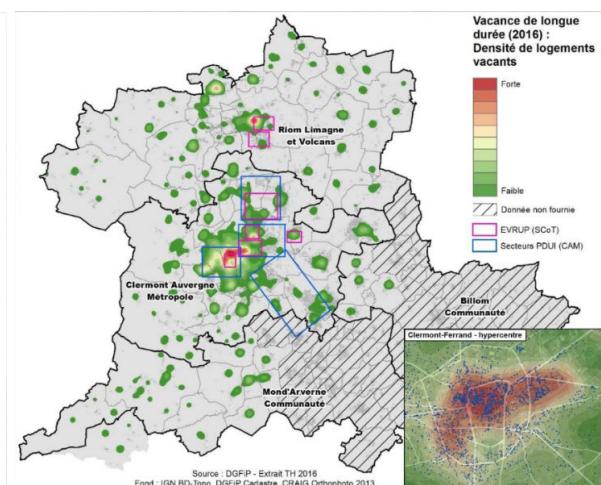
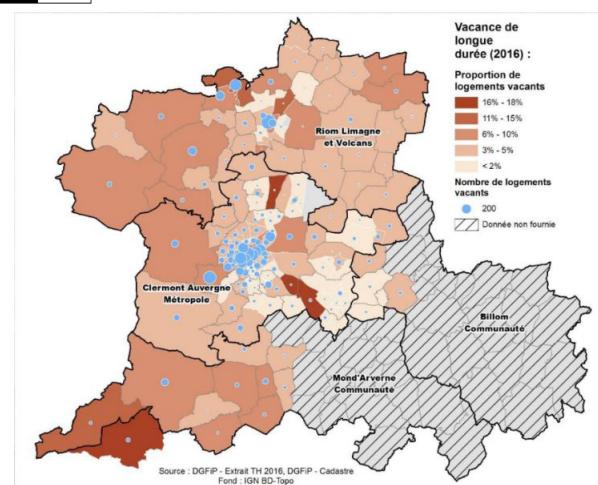
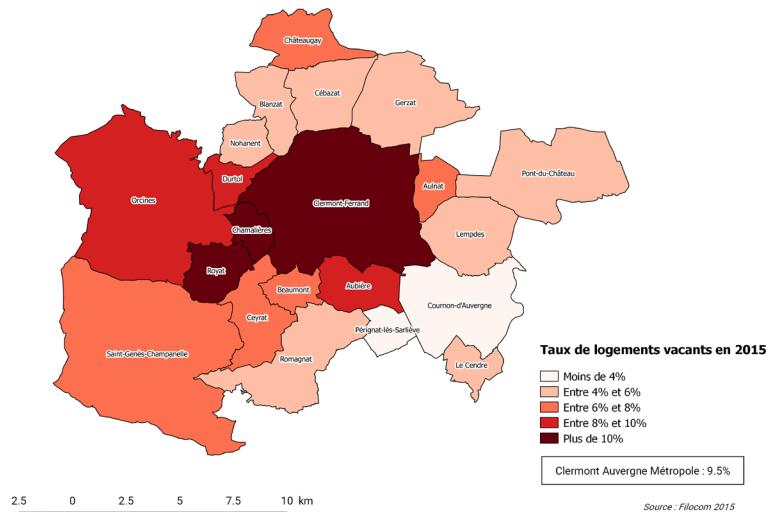
Le taux de vacance a diminué sur les dernières années pour atteindre 8,3% en 2020, soit 14 000 logements vacants environ selon l'INSEE.

Le taux de vacance est resté stable (8,5% en 2022, soit 14 685 logements concernés).

Ce volume est à relativiser : selon les données LOVAC, en 2021, 3 759 logements privés sont vacants depuis plus de 2 ans sur la Métropole.

La vacance est concentrée dans certains secteurs, notamment :

- La Ville de Clermont-Ferrand : 67% des logements vacants sont situés sur la ville-centre (pour rappel, la commune représente 55% des logements de la Métropole). Certains quartiers sont davantage concernés, notamment l'hypercentre.
- Les communes de Chamalières et Royat et plus ponctuellement dans d'autres communes (Aubière, Durtol, Orcines...)



source : approche des logements potentiellement vacants sur le territoire du Grand Clermont, Observatoire de l'habitat

FOCUS / LES CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Les caractéristiques du parc de logements vacants à l'échelle de la Métropole sont les suivantes :

- 90% des logements vacants sont privés ; la vacance est moins développée dans le parc locatif social – 10% des logements vacants sont des logements locatifs sociaux (18% du parc de logements).
- Une étude est en cours à l'échelle du Grand Clermont sur la vacance. Selon les premiers résultats, 7 900 logements seraient vacants depuis plus de 2 ans à l'échelle de la Métropole (soit un taux de vacance de 5%), dont 4 100 logements sur la commune de Clermont-Ferrand.
- 81% des logements vacants sont des appartements ; le taux de vacance est de 11,9% dans le parc collectif, contre seulement 5,1% dans le parc individuel.
- 51% des logements vacants sont des T1/T2 alors que ces typologies ne représentent que 30% du parc global de logements.
- Le parc vacant est plutôt ancien : 47% des logements datent d'avant 1947. A noter cependant que près de 10% des logements vacants sont récents (construits après 2000).
- 7% des logements vacants sont de catégorie cadastrale 7 et 8 (1% du parc global de logements).
- Les seniors – plus de 60 et notamment plus de 75 ans sont surreprésentés parmi les propriétaires.

Ce qu'il faut retenir de la vacance en croisant les différentes sources de données : le taux de vacance « structurelle » (plus de 2 ans) est a priori quantitativement limité. Pour autant :

- La vacance constitue un point de vigilance dans la mesure où elle semble orientée à la hausse (tendances similaires entre les sources Insee et Filocom).
- Même si la vacance structurelle est limitée à l'échelle de la Métropole (5% selon l'étude en cours à l'échelle du Grand Clermont), elle n'en constitue pas moins un « vivier » pour produire de nouveaux logements et à l'inverse, si elle n'est pas traitée, elle peut avoir des incidences fortes sur l'image et le fonctionnement des secteurs concernés.

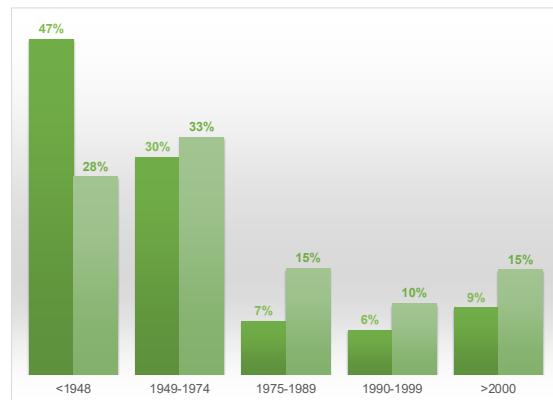
Pour pouvoir mettre en place des moyens d'actions adaptées, il est nécessaire de :

- Quantifier, qualifier et localiser la vacance, en distinguant la vacance structurelle et la vacance conjoncturelle.
- Mieux comprendre les causes de la vacance qui peuvent être multiples (logements en mauvais état et / ou inadaptés aux attentes des ménages, environnement peu attractif ou déprécié, propriétaires âgés ne souhaitant ou ne pouvant pas s'engager dans des travaux de rénovation nécessaires pour une mise en location...).
- Sur cette base, définir un plan d'actions adapté, en alimentant la réflexion avec les exemples de leviers mobilisés sur d'autres territoires et qui renvoient à différents registres : outil de repérage et de suivi de la vacance, sensibilisation auprès des propriétaires de logements vacants, appui financier aux propriétaires bailleurs pour la remise sur le marché de leur logement, combiné ou non à un dispositif d'accompagnement technique et juridique (pour la mobilisation des aides, le suivi des travaux...), mise en place de mesures coercitives (taxe sur les logements vacants...).

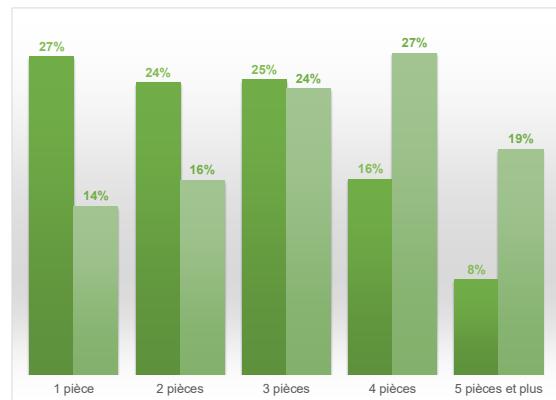
L'étude menée actuellement à l'échelle du Grand Clermont pourra contribuer à apporter des éléments de réponse adéquats en tout ou partie.

Dans le cadre du diagnostic, un travail spécifique a été mené pour géolocaliser les logements vacants ainsi que les logements de « mauvaise qualité » (catégories cadastrales 7 et 8) ; ce travail n'a pu aboutir compte tenu de l'impossibilité d'exploiter les données Majic disponibles pour le territoire.

Répartition du parc selon l'année de construction



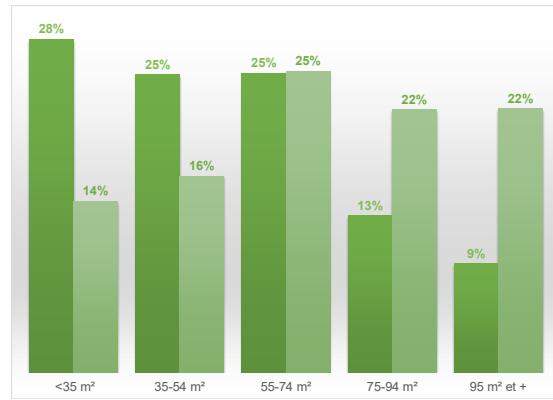
Répartition du parc selon le nombre de pièces



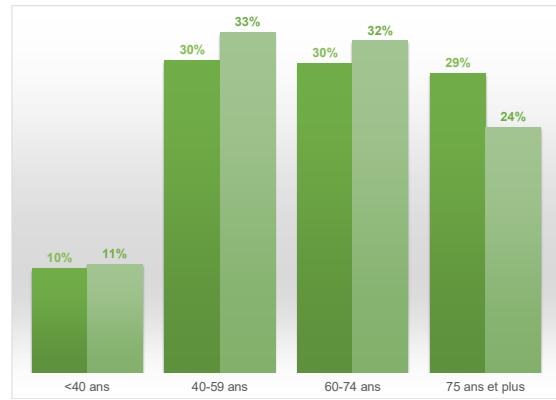
■ Logements vacants
■ Logements

source : Filocom 2015

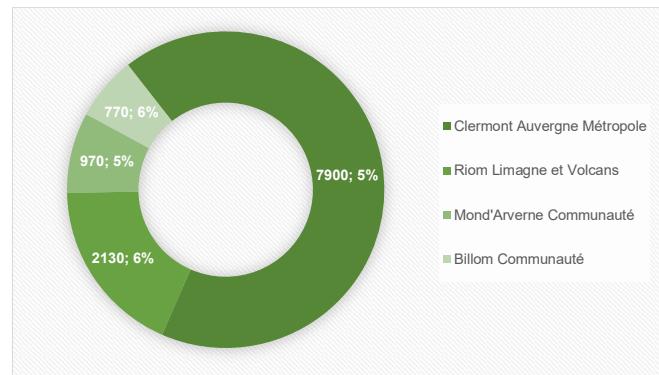
Répartition du parc selon la surface du logement



Répartition du parc selon l'âge de la personne physique



La vacance structurelle dans les EPCI du Grand Clermont (volume et taux)



DES ENJEUX D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES LOGEMENTS EXISTANTS

Malgré les actions engagées, les besoins d'intervention restent importants sur le parc de logements existant, sur différentes dimensions :

- La lutte contre la vacance de logements – cf. partie précédente.
- La rénovation thermique du parc :
 - A l'échelle de la Métropole, 41% des résidences principales datent d'avant 1970. Cette proportion varie selon les communes, entre 21% à Cournon d'Auvergne et 49% à Royat.
 - Le « résidentiel » est le plus gros secteur de consommation d'énergie (34%). A l'échelle de la Métropole, le potentiel de logements à rénover au sein du parc de propriétaires occupants (étiquettes énergétiques E, F et G) est estimé à 29 100 logements (soit 44% de ce segment d'offre).
- La lutte contre l'habitat indigne : environ 3 000 logements seraient potentiellement indignes sur le territoire (données 2013), soit 2,6% du parc de logements privés - cette proportion est quasiment deux fois inférieure à celle observée à l'échelle du département (4,6%).

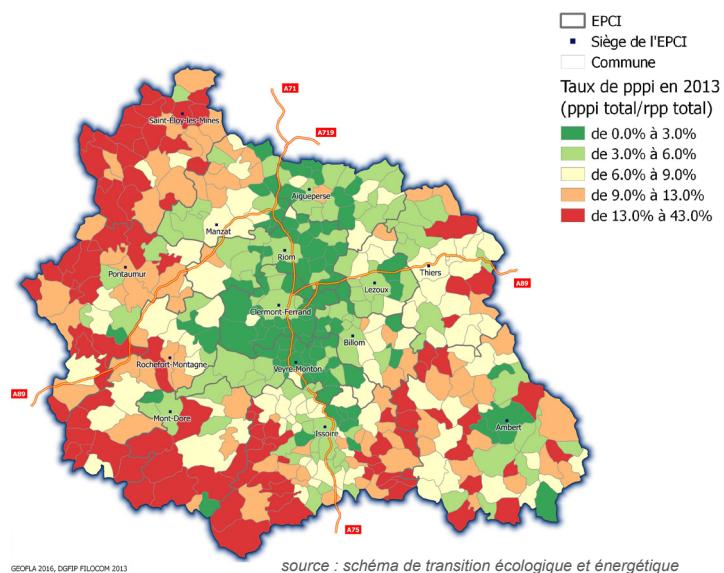
Selon les acteurs, certaines adresses reviennent régulièrement dans les demandes d'aide auprès du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

- L'amélioration du confort des logements.

Environ 13 700 propriétaires occupants (20%) ont des revenus annuels inférieurs à 20 000 € ; ces ménages n'ont pas nécessairement la capacité financière pour entretenir leur logement dans la durée

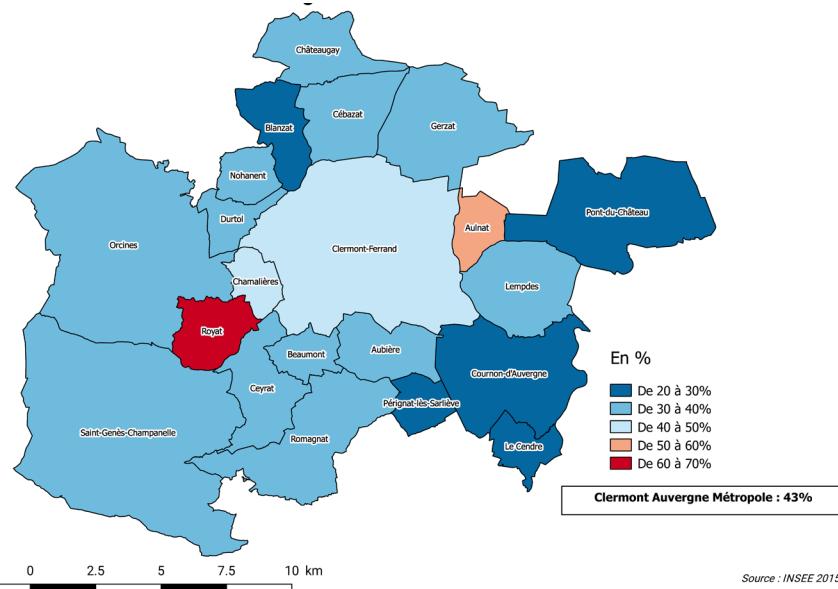
- L'adaptation des logements au vieillissement de la population : 1 habitant sur 4 a 60 ans et plus.
- L'action sur les copropriétés – des actions sont en cours mais ont eu jusqu'à présent des effets limités

Poids des logements potentiellement indignes au sein du parc privé en 2013



GEOPLA 2016, DGFiP FILOCOM 2013

Part des logements construits avant 1970



Zoom sur la vulnérabilité énergétique :

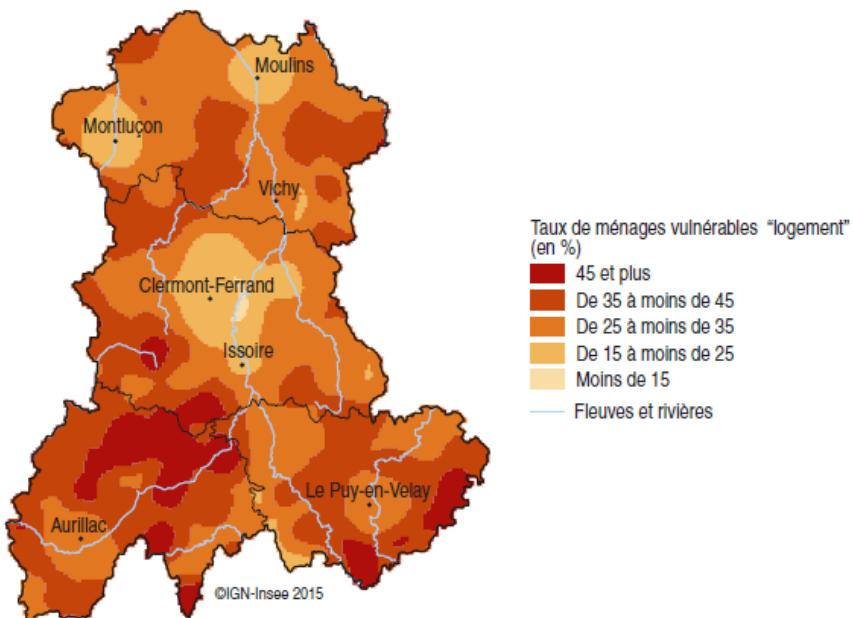
Selon l'Insee, une personne est en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement si plus de 8% de ses revenus sont consacrés à se chauffer.

Une analyse réalisée par l'Insee en 2015 indique que plus d'un ménage auvergnat sur 4 est vulnérable du point de vue de ses dépenses de chauffage.

Cette proportion est inférieure à Clermont Auvergne Métropole : 16% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique. Pour autant environ 14 350 ménages seraient concernés.

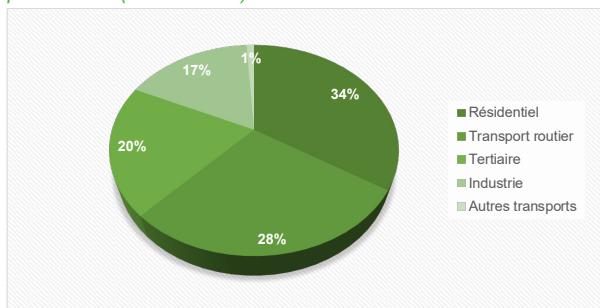
Une forte proportion de ces ménages sont des ménages pauvres (74% de ménages en vulnérabilité énergétique parmi les 10% de ménages les plus pauvres) et des jeunes ménages.

Taux de vulnérabilité énergétique "logement"



Sources : Insee, Recensement 2008, Enquête Revenus fiscaux et sociaux, RDL ; SoeS ; Anah.

Répartition de la consommation énergétique finale territoriale par secteur (CAM - 2015)



source : OREGES

2.5. DES BESOINS À MIEUX PRENDRE EN COMPTE DANS L'OFFRE D'HABITAT À DÉVELOPPER

UNE RÉDUCTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ET UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Une progression du nombre de ménages liée à deux effets combinés : l'augmentation de la population et la réduction de la taille moyenne des ménages

Le nombre de ménages a globalement progressé entre 2010 et 2015, en moyenne de 0.7% par an à l'échelle de la Métropole.

L'augmentation du nombre de ménages est liée à un la combinaison de deux phénomènes : la progression de la population et la réduction de la taille moyenne des ménages.

La réduction de la taille moyenne des ménages est la conséquence de plusieurs facteurs combinés, tels que le vieillissement de la population, les évolutions sociétales (séparations, divorce...).

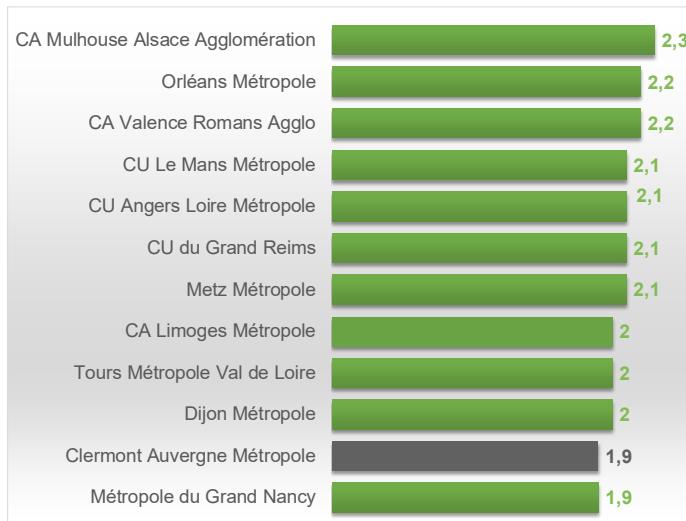


La taille moyenne des ménages est orientée à la baisse : elle est passée de 1,96 personnes par ménages en 2010 à 1,94 en 2015. La taille moyenne des ménages de la Métropole a donc continué à baisser dans un contexte de relative stabilisation à l'échelle départementale.

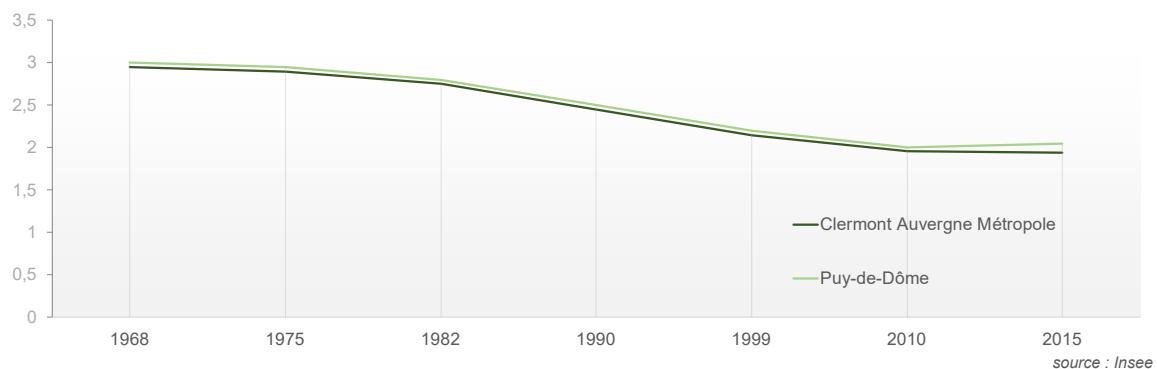
En 2015, la taille moyenne des ménages de Clermont Auvergne Métropole se situe dans la fourchette basse des EPCI et Métropoles de comparaison.

Les chiffres du recensement confirment cette tendance : la taille moyenne des ménages continue de diminuer. Elle est passée de 1,94 personnes par ménage en 2016 à 1,89 en 2022 à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole.

Taille moyenne des ménages en 2015



Evolution de la taille des ménages (nombre moyen d'occupants par résidence principale)



Un vieillissement de la population significatif et qui concerne l'ensemble du territoire métropolitain ; une diminution de la tranche d'âge « jeunes actifs » (30-44 ans)

- L'indice de vieillissement est plus prononcé que dans les EPCI et Métropoles de même taille

La population de la Métropole vieillit : l'indice de vieillissement a progressé, de 61,9 en 1999 à 87,9 en 2015.

Le nombre de personnes de 60 ans et plus a progressé en nombre (environ 1 320 personnes supplémentaires par an entre 1999 et 2015) et en poids dans la population.

Les personnes de 60 ans et plus représentaient 19% de la population en 1999 ; en 2015, un habitant sur 4 de la Métropole a 60 ans ou plus.

Le vieillissement de la population n'est pas spécifique à la Métropole clermontoise, mais cette tendance est accentuée par le départ de certains ménages actifs hors du territoire (dont témoigne également le solde naturel).

- Le vieillissement de la population concerne toutes les communes de la Métropole

En 1999, l'indice de vieillissement était inférieur à 70 pour la grande majorité des communes et supérieur à 110 pour seulement 2 communes.

En 2015, seule une commune montre un indice inférieur à 70 et 10 communes sur les 21 de la métropole présentent un indice supérieur à 100, confirmant la tendance au vieillissement de la population.

- Un recul des moins de 60 ans et notamment de la tranche d'âge des 30-44 ans

Le nombre de personnes de moins de 60 ans est orienté à la baisse. La tranche d'âge qui a le plus diminué est celle des 30-44 ans (baisse de 345 personnes par an entre 1999 et 2015).

Le poids des 30-44 ans dans la population est passé de 20% en 1999 à 18% en 2015. Il est inférieur à celui observé dans d'autres Métropoles, notamment Metz (18,8%), Orléans, Reims (18,8%)...

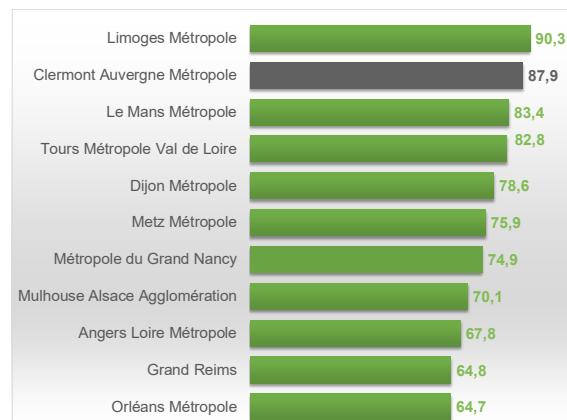
Indice de vieillissement :

nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans

Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est prononcé.

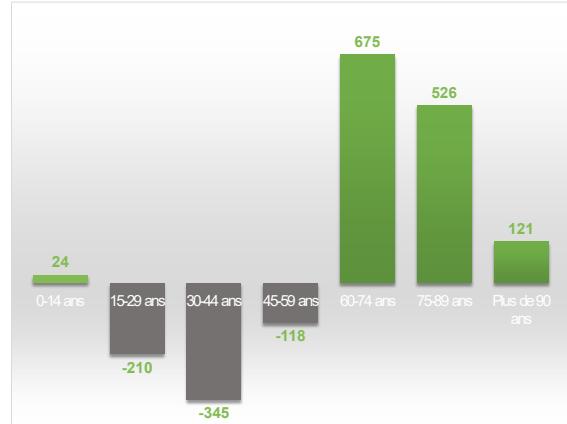


Indice de vieillissement en 2015



source : Insee

**Gain / perte de population par classe d'âge entre 1999 et 2015
(en moyenne annuelle)**



source : Insee

Les chiffres les plus récents montrent une inflexion des tendances, avec une croissance des 15-29 ans (+0,44% par an en moyenne entre 2014 et 2020) et des 30-44 ans (+0,66%). Les données pour la période 2016-2022 confirment cette inflexion : +0,76% par an pour les 15-29 ans et 0,76% par an pour les 30-44 ans.

La métropole clermontoise continue néanmoins de perdre des habitants de 45 à 59 ans (-0,23% par an entre 2016 et 2022).

Une progression significative des personnes seules et un recul des couples avec enfants

En 2015, 46% des ménages de la Métropole sont des personnes seules.

Cette proportion se situe dans la moyenne haute de ce qui est observable dans les autres Métropoles. Ce constat est à mettre en lien avec le degré de vieillissement de la population.

Le volume et la part des personnes seules continuent de progresser : elles représentaient 49,5% des ménages en 2022.

La part de couples avec enfants est inférieure à 20% : ces derniers représentent moins de 1 ménage sur 5. Dans les EPCI limitrophes, la part de couples avec enfants est plus élevée ; 29% pour la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, 34% pour Billom Communauté...

Entre 1999 et 2015, la composition familiale des ménages du territoire métropolitain a connu des transformations importantes.

En lien avec le vieillissement de la population, un risque de spécialisation de la vocation résidentielle ; une diversité de leviers à mobiliser pour répondre à ces besoins et améliorer les équilibres générationnels

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène nouveau. La Métropole avait identifié cette problématique dans le PLH 2 :

« Le vieillissement de la population est préoccupant sur l'agglomération clermontoise. Plus marqué dans les communes des centralités, le vieillissement tend à se renforcer dans les années à venir.

3 ménages sur 4 se composent de moins de 2 personnes. Ce phénomène national de baisse de la taille des ménages est majeur sur l'agglomération avec une taille moyenne de 2,1 personnes par ménage. Les ménages sont de plus en plus petits à mesure qu'on se rapproche des communes les plus centrales ».

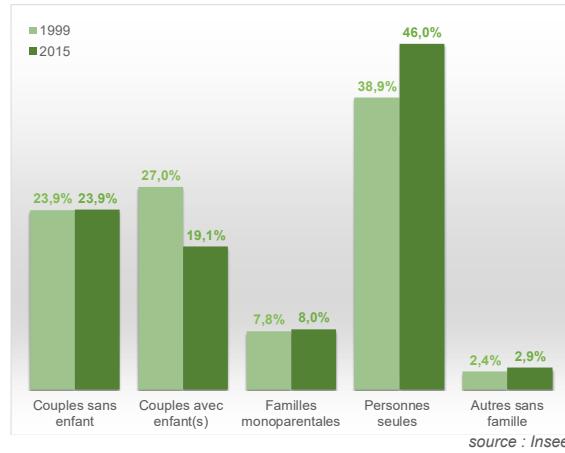
Le vieillissement de la population et son corollaire, la diminution de la taille moyenne des ménages soulève deux enjeux et défis majeurs pour la Métropole :

- Répondre aux besoins en logement des seniors dans leur diversité.
- Améliorer les équilibres générationnels et sociaux en fidélisant les familles.

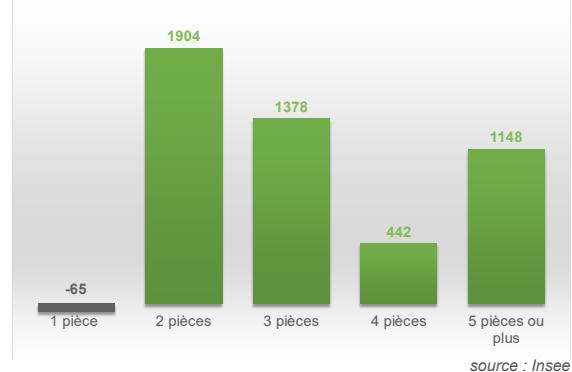
Le PLH 2 a engagé des actions sur ces sujets (montée en puissance du produit PSLA pour les familles, adaptation des logements au vieillissement dans le parc privé...) mais ces dernières sont à amplifier au regard des enjeux et défis à relever dans les prochaines années

le parc privé...) mais ces dernières sont à amplifier au regard des enjeux et défis à relever dans les prochaines années.

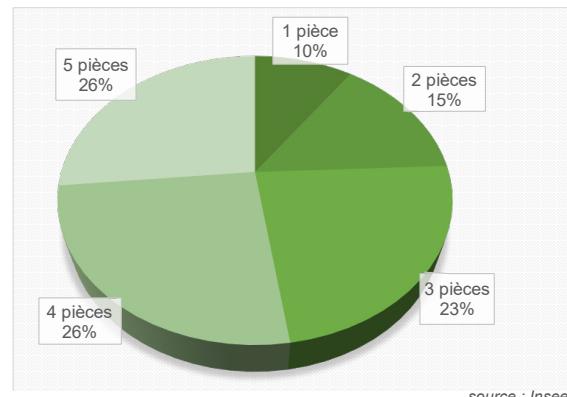
Evolution de la composition des ménages de CAM



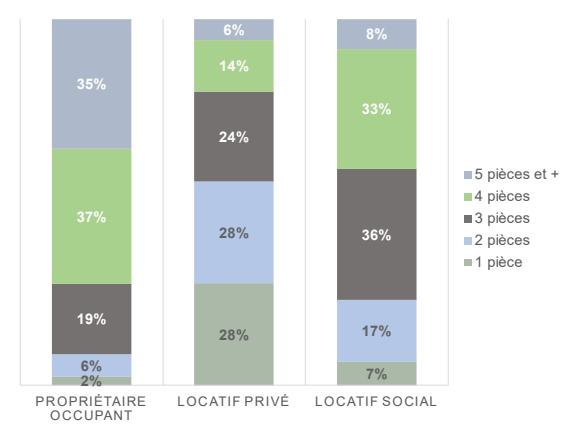
Evolution du nombre de résidences principales par typologie entre 2010 et 2015



Structure du parc de logements en 2015



Typologies dans les différents segments d'offre à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole



UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT EN COURS, À POURSUIVRE POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES ATTENTES

Malgré la diversification en cours des typologies de l'offre d'habitat, plus de la moitié des logements sont des T4 et +

En 2015, le parc est constitué pour l'essentiel de grands logements : 53% sont des T4 et +. Le parc de petits logements (1 et 2 pièces) ne représente que 25% du parc de logements.

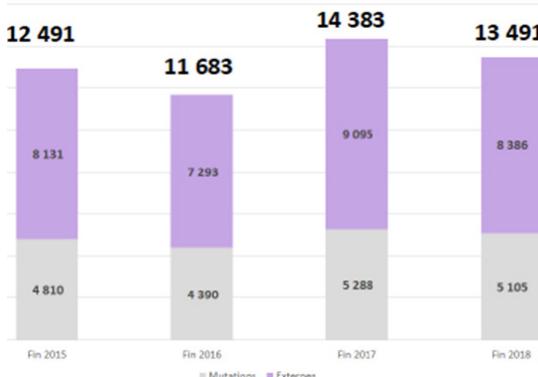
Entre 2010 et 2015, le parc s'est diversifié : ce sont les T2 et les T3 qui ont quantitativement le plus progressé au sein du parc de résidences principales.

Le degré de diversité de l'offre en termes de typologie est très variable selon les segments :

- Le parc locatif social offre une diversité de typologies : 24% de T1-T2, 36% de T3 et 41% de T4 et +.
- Le parc locatif privé est constitué pour plus de la moitié (56%) de petits logements T1 et T2.
- Les grands logements (T4 et +) sont prédominants dans le parc de propriétaires occupants (72%).

Une pression sur le parc locatif significative ; des demandeurs avec des niveaux de revenus très modestes

Les objectifs de production fixés dans le PLH ont été atteints. Pour autant, malgré cet effort de production significatif, la pression sur le parc locatif social reste significative et la demande soutenue – malgré une légère baisse entre 2017 et 2018.



Trois indicateurs illustrent cette tension :

- 62% des demandes sont des demandes externes.
- La tension sur le parc locatif social a progressé : 3,6 demandes pour 1 attribution en 2015 contre 3,9 demandes pour 1 attribution en 2018.
- Le taux de vacance commerciale dans le parc locatif social est faible et orienté à la baisse depuis 2015.

80% des demandeurs externes ont un niveau de revenus inférieur à 60% des plafonds HLM, soit des revenus correspondant aux plafonds de ressources du logement locatif très social (PLA-I).

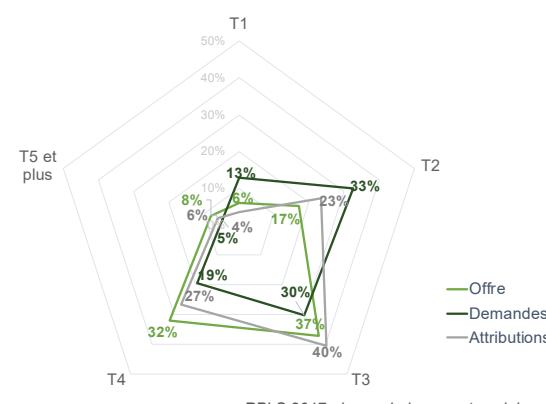
L'offre de logements financièrement accessible pour les demandeurs relevant du PLA-I (logements à bas loyer) est géographiquement concentrée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les communes de l'est de l'agglomération (Gerzat, Aulnat, Cournon un quartier de Lempdes).

A l'inverse, cette offre est peu développée dans les autres secteurs de la Métropole. La politique menée par la Métropole, avec l'appui des services de l'Etat – réaliser 20 à 25% de PLA-I dans toute opération depuis 2010 – a permis de développer le segment du parc à bas loyer sur l'ensemble de la Métropole. Pour autant, les impacts sur le stock de logements disponibles et mobilisables restent encore limités.

Les données récentes confirment une plus forte tension pour les ménages les plus modestes. En 2020, 62% des demandeurs avaient des revenus inférieurs à 40% des plafonds PLUS, contre seulement 53 % des attributaires.

En 2017, 46% des demandes portent sur du T1/T2, et 30% sur du T3. Malgré la réorientation de la production des bailleurs sur les petits logements ces dernières années, l'offre de logements existante s'avère insuffisante en T1-T2 et plutôt surreprésentée en T4.

Mise en perspective de l'offre de logements locatifs sociaux, des demandes et attributions selon la typologie du logement



Une offre qui reste relativement « classique » ; des innovations et nouveaux produits / formules à tester

A quelques exceptions près, l'offre développée sur le territoire de la Métropole reste relativement « classique » : logements collectifs, habitat individuel groupé...

Les innovations restent très ponctuelles, certains produits développés et testés sur d'autres Métropoles sont peu présents voire « absents » de la programmation.

Or, ces produits ont un rôle essentiel à jouer dans la mesure où ils permettront de :

- Contribuer à diversifier la réponse aux besoins en logements.
- Promouvoir le territoire vis-à-vis des différents profils de ménages : l'innovation constitue un avantage concurrentiel différenciant par rapport aux territoires limitrophes (opérations « phares », « vitrines »).

Ces innovations et expérimentations pourraient porter sur différents axes / dimensions :

- Modularité et réversibilité.
- Mixité générationnelle et sociale et mixité des produits (accession / locatif).
- Intégration d'offres de services dans la conception des produits habitat.
- Développement de l'accession aidée, abordable à la propriété.

- Une offre d'habitat modulaire et réversible (une offre d'habitat qui puisse s'adapter aux évolutions des besoins et de la demande, des ménages en place)
- L'habitat intergénérationnel, qui pourrait prendre plusieurs formes:
 - Réserver quelques places pour les seniors dans les résidences dédiées aux jeunes.
 - Développement de résidences / quartiers intergénérationnels.
 - Rénovation d'un habitat ancien à visée intergénérationnelle.
- L'offre locative de qualité pour les salariés en mutation arrivant sur le territoire.
- L'intégration d'espaces de vie partagés dans la conception d'une ou deux opérations immobilières « pilotes ».
- Une offre d'habitat seniors en centre bourg dans le cadre d'une opération de restructuration urbaine.
- La mise en place d'outils permettant de dissocier le foncier et l'immobilier et proposer ainsi une offre d'accession abordable à la propriété pérenne, par exemple la création d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS).

A noter qu'une opération est en cours sur le quartier de Champratel/ La grande plaine (Bamba), développant de nouvelles formes d'accompagnement et de commercialisation sur des lots individuels denses.

Par exemple :

Habitat participatif dans l'écoquartier de Trémontel



Résidence Cocoon'Âges dans le quartier de Champratel



Projet "Le Clos des Vignes" : village intergénérationnel de 40 logements à Clermont-Ferrand

LES BESOINS EN LOGEMENTS DES JEUNES

Le "public jeune" renvoie à différents profils de population, avec des besoins et des attentes différenciées en termes de logement et d'hébergement.

Le public « jeune » désigne les personnes âgées de 16 à 30 ans. Mais au-delà de la classe d'âge, le public « jeune » recouvre une hétérogénéité de profils :

- Les étudiants qui pour une partie d'entre eux sont de nouveaux arrivants sur le territoire.
- Les jeunes actifs en début de parcours professionnel et résidentiel qui peuvent connaître des parcours plus ou moins linéaires.
- Les jeunes en stage en formation professionnelle ou en alternance : ils sont parfois dans l'obligation de disposer de plusieurs logements simultanément : lieu de formation - lieu de travail ou de stage.
- Les jeunes en rupture d'insertion professionnelle et sociale et qui, pour certains s'inscrivent dans des parcours d'errance ou d'itinérance...

Cette diversité renvoie à une diversité d'attentes et de besoins d'habitat, pour constituer une « chaîne » en adéquation avec les parcours de formation, d'insertion et d'emploi :

- Hébergement d'urgence de jeunes en difficulté.
- Hébergement avec des durées variables de jeunes en stages ou CDD de courte et de moyenne durées.
- Accueil temporaire lié aux rythmes d'alternance de formation.
- Logement dit « de stabilisation » (baux glissants, intermédiation locative...), permettant une transition entre des dispositifs spécifiques et le logement autonome.
- Logement autonome pour les jeunes actifs.
- Logement pour les étudiants...

Quelques caractéristiques sur les publics jeunes sur le territoire de Clermont-Auvergne Métropole

En 2015, 68 034 personnes sont âgées de 15 à 30 ans, soit 24% de la population. Ces publics se répartissent de la manière suivante :

- 30% ont entre 15 et 19 ans.
- 40% entre 20 et 24 ans.
- 31% entre 25 et 29 ans.

Ils vivent en majorité dans la commune de Clermont-Ferrand (64%).

En 2022, 70 776 personnes sont âgées de 18 à 30 ans.

Revenu médian selon la tranche d'âge en 2015



Les ménages de moins de 30 ans ont des niveaux de revenus inférieurs à ceux de la moyenne des ménages, de près de 20%.

Des publics jeunes qui sont majoritairement logés dans le parc locatif privé ; un poids croissant des jeunes accueillis dans le parc locatif social

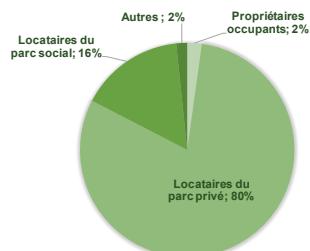
80% des ménages de moins de 25 ans résidant dans un logement autonome sont logés dans le parc locatif privé. Or, les niveaux de loyer constatés sur le territoire métropolitain pour les petites typologies (12,6 € / m²) sont peu compatibles avec les niveaux de revenus des jeunes.

La proportion de jeunes accueillis dans le parc locatif social a progressé de manière significative – de 10% en 2009 à 16% en 2015.

Differents paramètres peuvent expliquer que le parc locatif privé joue un rôle plus significatif dans l'accueil des jeunes :

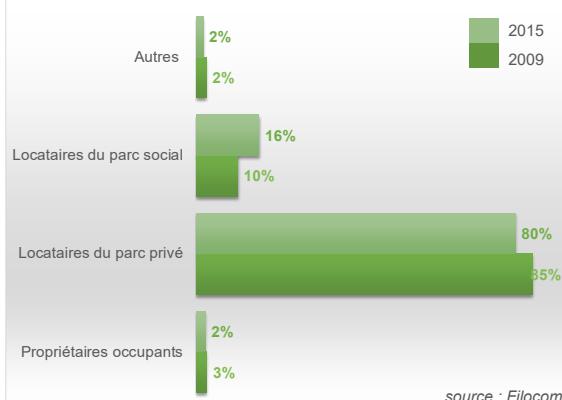
- Les délais d'attente pour accéder à un logement locatif social ne sont pas toujours compatibles avec les besoins et la situation des publics jeunes (besoin d'un logement rapidement). Ce d'autant plus que la pression sur le parc locatif social est significative sur le territoire métropolitain, en particulier pour les petites typologies. La pression de la demande en logement social demeure particulièrement forte pour les petits logements : plus de 1 000 demandes ont été enregistrées à Clermont-Ferrand en 2015 pour 101 attributions, soit plus de 10 demandes pour 1 attribution. La demande en T1 sur l'agglomération est concentrée sur la commune de Clermont-Ferrand.
- Selon les acteurs, les jeunes ont tendance à privilégier et s'orienter spontanément vers le parc privé : cela permet d'éviter les formalités administratives d'une part, et certains bailleurs privés seraient moins regardants que les bailleurs sociaux sur la question des ressources.

Statut d'occupation des ménages de moins de 25 ans en 2015



source : Filocom

Statut d'occupation des ménages de moins de 25 ans en 2015



Une offre de petits logements de droit commun concentrée sur la ville-centre

En 2015, le parc de logements à l'échelle de la Métropole comprend :

- 13 864 T1 – soit 10% de l'offre de logements.
- 20 889 T2 – soit 15% de l'offre de logements.

L'offre de petits logements est fortement concentrée sur la commune de Clermont-Ferrand :

- 80% des T1.
- 70% des T2.

La proportion de T1 est de 14% sur la commune de Clermont-Ferrand et 19% pour Aubière ; dans les autres communes – à l'exception de Royat (12%) – la part de T1 dans le parc de logements est inférieur à 7%.

Une offre relativement développée de Foyers de Jeunes Travailleurs, exclusivement localisée dans la commune de Clermont-Ferrand

Il existe sur le territoire 456 places en Foyer de Jeunes Travailleurs.

Le taux d'équipement – 5,1 places en FJT pour 1000 jeunes de moins de 25 ans- est plutôt satisfaisant. Il est supérieur à ce qui peut être observé dans d'autres agglomérations : 3,5 places pour 1000 jeunes dans l'ex-région Rhône-Alpes, 3,3 places pour 1000 jeunes au niveau national...

La métropole se place d'ailleurs dans la moyenne haute par rapport aux autres métropoles de comparaison.

Une offre pour les jeunes globalement concentrée dans la ville-centre et, dans une moindre mesure, dans les communes limitrophes

L'offre dédiée ou s'adressant aux jeunes est fortement concentrée dans la ville-centre (Foyers de Jeunes Travailleurs, petits logements locatifs privés...) et, dans une moindre mesure dans certaines communes limitrophes : Aubière, Royat, Chamalières...

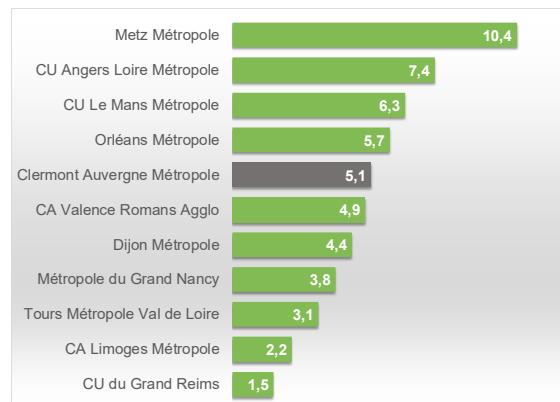
Clermont-Ferrand assure un rôle classique dévolu aux villes-centres dans l'accueil des jeunes.

Pour autant, se pose la question des solutions à proposer aux jeunes dans les autres secteurs de la Métropole : développement de la colocation, conventionnement de petits logements dans le parc privé...

Cet enjeu est d'autant plus important que :

- Environ 24 460 jeunes âgés de 16 à 29 ans résident dans la Métropole hors de Clermont-Ferrand, soit 36%.
- L'accueil des jeunes est un levier pour améliorer les équilibres générationnels dans certaines communes / quartiers ayant connu un processus de vieillissement significatif de la population ces dernières années.

Nombre de places en Foyer de Jeunes Travailleurs pour 1000 jeunes de moins de 25 ans



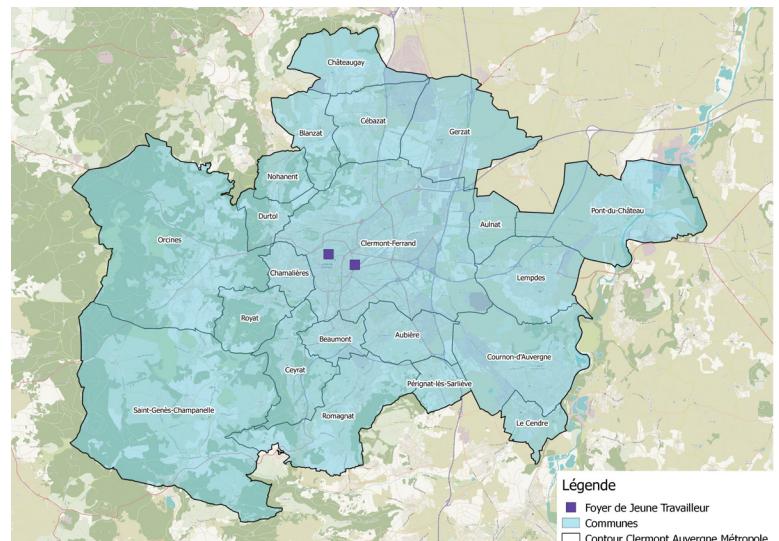
source : FINESS 2019, Insee 2015

	HÉBERGEMENT EN INTERNAT	HÉBERGEMENT EN DIFFUS
Résidence Corum Saint-Jean	318	20
FJT le Phare	96	22
Total	414	42

source : FINESS 2019



Une offre exclusivement située sur la commune de Clermont-Ferrand



source : FINESS 2019



FOCUS / LES BESOINS EN LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS

Un taux de présence des étudiants supérieur aux Académies de Nancy-Metz et Tours-Orléans ; une attractivité du pôle universitaire qui dépasse largement les frontières régionales

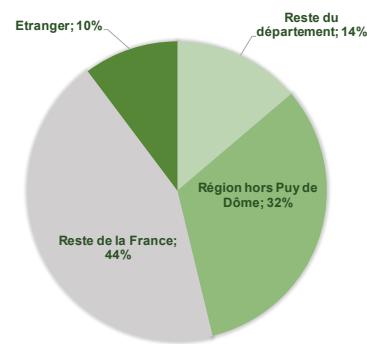
L'Académie de Clermont-Ferrand accueille 45 397 étudiants. Elle est le troisième pôle d'enseignement supérieur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, après Lyon et Grenoble. Les effectifs sont relativement stables depuis 2012. La fonction de la Métropole dans l'accueil des étudiants (159 étudiants pour 1 000 habitants) est cependant plus marquée que dans les EPCI de comparaison – à l'exception de Dijon.

En 2015, 5 687 nouveaux étudiants se sont installés sur le territoire. L'attractivité du pôle étudiant clermontois dépasse les frontières régionales : en 2015, 44% des nouveaux arrivants venaient d'autres régions françaises et 10% de l'étranger. Le pôle d'enseignement est également prisé par les jeunes du reste du département et de la région.

Des nouveaux besoins en lien avec le développement de l'apprentissage

L'Académie a accueilli 8 501 apprentis à la rentrée 2017. Le nombre d'apprentis devrait progresser dans les prochaines années (ambition d'augmenter de 10% le nombre d'apprentis d'ici 2021 portée par la Région).

Origine géographique des 5 687 nouveaux étudiants qui se sont installés sur la Métropole en 2015



source : Insee

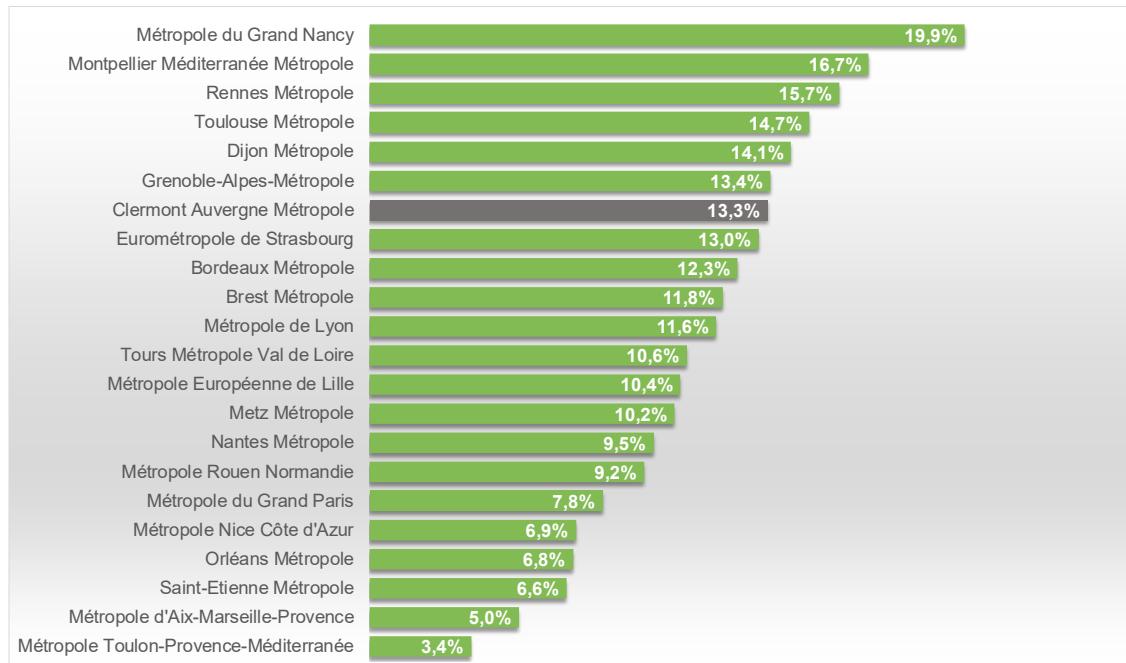
Les formations en apprentissage relèvent pour l'essentiel des niveaux IV (Baccalauréat) et V (CAP et BEP).

Clermont-Ferrand est une des villes étudiantes où le coût de la vie est le plus abordable :

33ème sur 40 parmi les plus villes universitaires (*source : Classement des villes en fonction du coût de la vie étudiante, UNEF, 2018*).

Le loyer moyen des étudiants clermontois s'élève à 375 € ce qui représente 48% de leur budget mensuel.

Part des étudiants dans la population totale à la rentrée 2016



source : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extraites annuelles au 15 mars 2018), INSEE RP 2015



FOCUS / LES BESOINS EN LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS

Trois paramètres doivent être pris en compte dans l'analyse des besoins en logements des étudiants :

- Une part importante des étudiants est originaire d'un autre département voire de l'étranger et n'a de ce fait pas la possibilité d'être logé au domicile familial.
- Le souhait majoritaire parmi les étudiants d'être logés à proximité du centre-ville, des pôles d'enseignement supérieur et des transports.
- La relativement faible solvabilité des étudiants. Dans l'Académie de Clermont-Ferrand, 44,8% des étudiants sont boursiers (contre 37,4% à l'échelle nationale).

Le territoire de la Métropole offre une diversité de solutions de logements pour les étudiants :

- Des résidences étudiantes : en 2017, la Métropole comptait 11 résidences privées et 18 résidences CROUS.

L'offre proposée par le CROUS est diversifiée : elle se compose de chambres traditionnelles (19%), de chambres rénovées (34%), de studettes (10%), d'appartements T1, T1 bis ou T2 (34%), de logements HLM (2%) et d'hébergement ponctuel grâce à la Maison Internationale Universitaire (1%). (*Sources : Rapports d'activité CROUS Clermont-Ferrand 2017 et 2016.*)

3 850 des 4 050 lits du CROUS d'Auvergne sont concentrés à Clermont-Ferrand. Il existe trois types de logements / formules :

- Un groupe de résidences classiques (environ 2000 places), constitué de chambres de 9,80m², avec des baux de septembre à juin.
- Un groupe de logements (environ 2000 places également) dans le cadre de construction en AOT avec les bailleurs sociaux, avec des conventions de location pendant 35 ans, constitué de studios de 15-20m² (surtout du 18m²), avec des baux de 12 mois.
- Au total 60 à 80 colocations. Les logements en colocation semblent moins recherchés que dans les autres villes accueillant des étudiants.

L'offre du CROUS est financièrement nettement plus abordable que le parc locatif privé et les résidences étudiantes privées. Après déduction des aides au logement, le reste à charge se situe entre 110 et 150€, ce qui en fait une offre très abordable

pour les étudiants clermontois.

Les résidences du CROUS ont été réhabilitées avec l'appui financier de Clermont Auvergne Métropole. Le travail de réhabilitation de l'offre du CROUS sera terminé pour la rentrée 2021. Le taux de réhabilitation du parc sera alors de 94% (rythme de réhabilitation d'un bâtiment par an).

Pour rappel, dans le parc privé, le loyer moyen des petites typologies est de 12,6 € / m², soit un niveau de loyer de 315 € pour 25 m².

- **L'offre en résidence privée** est estimée à 1200 logements, chambres et studios confondus (recensement réalisé par NovaScopia). Dans les résidences étudiantes privées, le loyer mensuel s'élève pratiquement au double de ceux pratiqués dans les résidences du CROUS et ne sont, de ce fait, accessibles qu'aux étudiants les plus «aisés» :

- T1 (environ 18m²) : entre 440€ et 470€
- T2 (environ 30m²) : environ 600€

Source : analyse des annonces en ligne

• Des formules développées par le bailleur social

Logidôme : réservation d'appartements pour le CROUS (68 en 2017), expérimentation depuis 2016 d'un dispositif de colocation solidaire (« Kap'S ») : Au sein du quartier prioritaire de la Gauthière, des étudiants s'engagent à mener un projet solidaire avec les habitants en contrepartie d'un loyer modéré.

- **Des petits logements dans le parc locatif privé :** selon LocService.fr qui réalise chaque année une enquête sur le coût du logement dans les villes étudiantes françaises, le montant des loyers à Clermont-Ferrand se situe dans la moyenne basse par rapport aux autres villes étudiantes (hors Ile-de-France).

Selon les acteurs interrogés, un nombre croissant d'étudiants a recours à la colocation ; cette formule permet d'avoir des espaces de vie plus importants en diminuant les coûts. Plus le nombre de colocataires est important, plus le coût diminue : environ 303€ pour deux colocataires dans un T3 et 227€ pour quatre colocataires dans un T5.



FOCUS / LES BESOINS EN LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS

L'offre actuelle répond-elle aux besoins des étudiants ?

Il n'existe pas de donnée statistique sur la vacance dans le parc de résidences étudiantes ; pour autant, la consultation des sites Internet dédiés semble indiquer en mars 2019 qu'un certain nombre de logements sont disponibles et immédiatement dans les résidences privées.

D'après une analyse des annonces en ligne le 18/03/2019, environ 4% des logements en résidence privée seraient vacants. Faut-il l'analyser comme la conséquence d'une situation de suroffre ou une inadéquation des structures privées aux capacités financières des étudiants ?

Ce que l'on peut dire à ce stade :

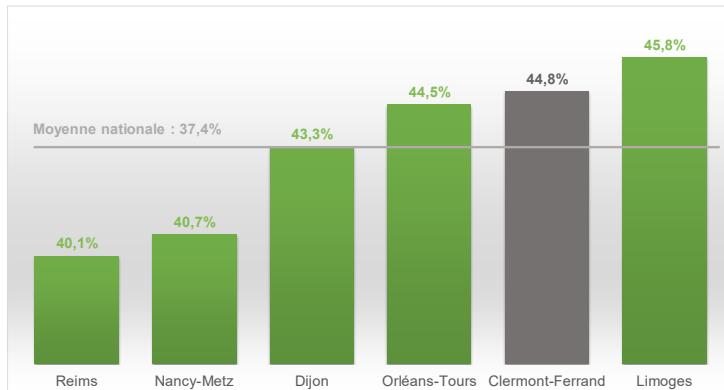
- A l'échelle nationale, l'offre du CROUS permet de loger 7% des étudiants. A l'échelle de la Métropole, le parc du CROUS (4 050 lits) est en mesure de loger 8,9% des étudiants. Le taux d'équipement en résidences étudiantes publiques est donc meilleur que la moyenne nationale.
- Il n'y aurait a priori pas de forte tension sur le parc : « tous les étudiants boursiers qui en font la demande sont logés par le CROUS ». L'offre du CROUS reste attractive.
- Les résidences privées sont en mesure de loger 2,6% des étudiants. Cependant, les niveaux de loyer sont particulièrement élevés dans les résidences étudiantes privées, ce qui peut expliquer qu'un certain nombre de logements soient disponibles.
- Au total, 11,6% des étudiants de la métropole peuvent se loger en résidence étudiante (CROUS ou privée).
- L'offre est essentiellement localisée sur les communes de Clermont-Ferrand et d'Aubière, à proximité des établissements d'enseignement supérieur.

- Il s'agirait plutôt d'un problème d'inadéquation plutôt que de « suroffre ».

Les entretiens menés au cours de la phase de diagnostic ont permis de mettre en évidence des retours plus qualitatifs :

- Il n'y a a priori pas de concurrence entre le logement du CROUS et le logement privé (les clientèles ne sont pas les mêmes).
- En ce qui concerne l'évolution des besoins, il n'y a pas d'offre spécifiquement développée pour les étudiants ou alternants présents une partie de l'année seulement, ou par période. Une réflexion en ce sens avait été menée à Lyon, avec la création d'une résidence dédiée à l'apprentissage, avec un fonctionnement particulier.
- Les enjeux concernant le PLU de la Métropole sont notamment relatifs à l'enjeu d'articulation / de coordination des différents acteurs du logement étudiant « attention au développement quantitatif anarchique ». Il serait intéressant de créer une instance / un groupe de travail dédié au logement étudiant, avec des échanges annuels. L'objectif est d'éviter la suroffre (actuellement 1000 créations de logements privés sont en cours de discussion, îlot hôtel Dieu, rue Kessler...)
- Il s'agit d'être vigilant au devenir des résidences privées : la gestion est assurée pendant 8 ans, puis les propriétaires peuvent être amenés à gérer les logements. Cela peut créer des copropriétés de petits logements de 18-20m².

Taux de boursiers sur critères sociaux par académie



source : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extraites annuelles au 15 mars 2018)

**FOCUS /
LES BESOINS EN LOGEMENTS DES ÉTUDIANTS**

Offre de logement étudiant proposé par le CROUS

LOGEMENTS	LOYER MENSUEL en €	SUPERFICIE en m ²	RESTE À CHARGE PRÉVISIONNEL POUR UN ÉTUDIANT BOURSIER APRÈS DÉDUCTION CAF en €	DURÉE DU CONTRAT
Chambres traditionnelles	161	9	108	10 mois
Chambres rénovées	246,30	9	134,30	10 mois
Chambres rénovées Montluçon	220,20	9	110,20	10 mois
Studettes	282	14	158	12 mois
Studios	Environ 320	18 à 22	Environ 140	12 mois
Colocation Amboise	264	13m ² chambre/ 17m ² espaces communs	152	12 mois
Colocation Les Lauréats	309	12m ² chambre/ 44m ² espaces communs + balcon	155	12 mois

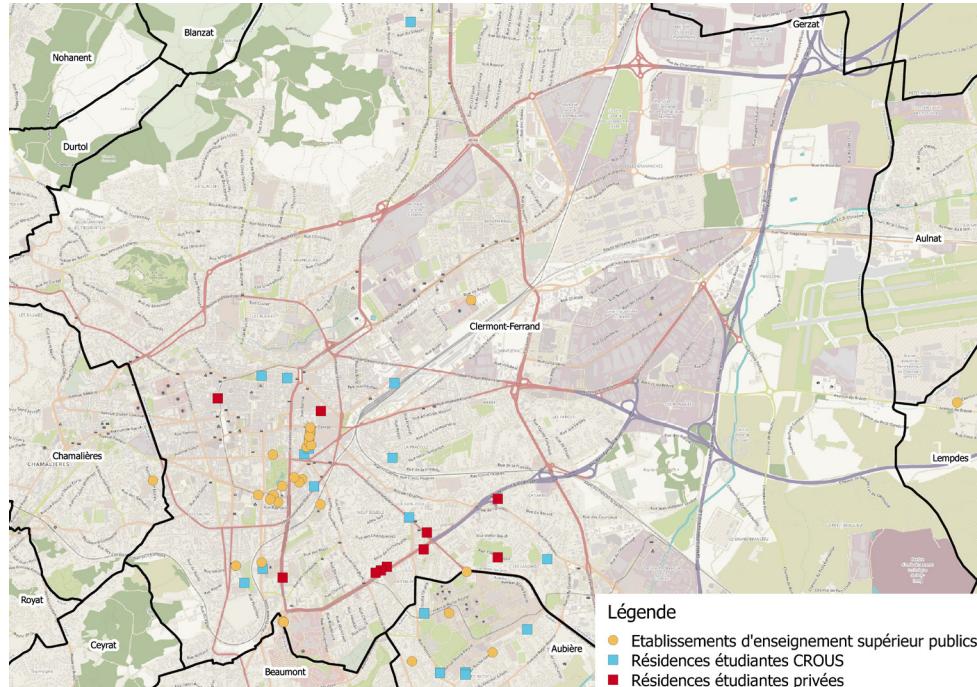
source : Info CROUS en poche 2018-2019

Vacance dans les résidences étudiantes privées au 18/03/2019

Résidences	Nombre de Logements	Nombre de logements vacants au 18/03/19
Nemea Appart'Etud - Résidence Clermont Centre	99	12
STUDÉA CLERMONT 1	121	10
Stud'City Résidence Sacha Guitry	121	4
Stud'City Résidence Boris Vian	96	2
Stud'City Résidence Saint-Exupéry	146	3
Stud'City Résidence Jean Cocteau	133	4
Stud'City Résidence Jacques Prévert	92	1
Les Estudines Clermont Ferrand Les Cezeaux	-	11
Les Estudines George Sand	227	-
Stud'City Résidence Jules Verne	130	-
Les Estudines Résidence Sarah Bernhardt	-	-
TOTAL	1165	47

source : analyse des annonces en lignes

Localisation des résidences étudiantes de la Métropole



source : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extraction annuelle au 15 mars 2018), analyse des annonces en ligne

Des jeunes en difficulté d'accès à des solutions d'hébergement et / ou de logement adapté sur le territoire

Selon les acteurs interrogés, certains profils de jeunes isolés, avec de faibles ressources, rencontrent des difficultés pour accéder à une solution d'hébergement et / ou de logement adapté sur le territoire de la Métropole.

Les parcours et profils de ces jeunes sont relativement diversifiés :

- Sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et qui n'ont pas encore atteint l'âge (25 ans) pour pouvoir bénéficier du RSA.
- Des jeunes arrivés sur le territoire afin de suivre des études et qui seraient restés, dans une situation relativement précaire, sur le territoire, en recherche d'emploi.
- Des jeunes migrants isolés...

Une partie de ces jeunes ont des problèmes de santé, notamment psychique et psychologique. Ils sont très isolés, et souvent en rupture familiale. Les offres actuelles ne permettent pas de répondre ou du moins uniquement partiellement aux besoins de ces publics.

A noter qu'il existe des aides / des dispositifs pour favoriser l'accès à l'hébergement et au logement de ces publics : fonds d'aide aux jeunes de la mission locale, mise à disposition de places au sein de l'internat de l'AFPA pour des publics de la Mission Locale...

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Le logement d'abord », un travail sera engagé avec l'association Alteris pour mettre en place des solutions de logement pérennes et accompagnées pour les jeunes sortants de l'ASE et les jeunes en difficulté.

LES BESOINS EN LOGEMENTS DES SENIORS

Une diversité de profils de seniors

La population des «seniors» désigne globalement les personnes de 60 ans et plus, c'est-à-dire celles qui sont sorties ou qui sont sur le point de sortir de la vie active. Cependant, cette catégorie de population recouvre une pluralité de situations (dépendance/ autonomie, niveaux de revenus...) et renvoie à des besoins et des attentes variées en termes de parcours résidentiels.

Pour mesurer cette diversité des situations et des besoins en logements, il convient de dissocier la catégorie « seniors » en plusieurs sous-catégories, catégories renvoyant à l'âge et, indirectement au degré d'autonomie, à l'état de santé. Le degré d'autonomie/ de dépendance est une question centrale en matière d'habitat.

Trois grandes classes d'âge sont à distinguer, renvoyant à des besoins et enjeux différenciés en matière de logement :

- Les 60-74 ans : les besoins et les attentes des ménages âgés de 60 à 74 ans ne sont pas différents de ceux des autres ménages. Lorsque ces personnes changent de résidence, il s'agit essentiellement d'une mobilité de confort.
- Les 75-85 ans : à partir de 75 ans, l'avancée en âge et l'apparition des premiers problèmes de santé ont un effet sur les besoins en logements et les trajectoires résidentielles des ménages. Les ménages recherchent un logement qui leur garantit sécurité (adaptation) et commodité (proximité des services et des équipements). Le changement de résidence s'accompagne très souvent d'un changement de statut d'occupation, le statut de locataire est alors préféré à celui de propriétaire.
- Les 85 ans et plus : ce sont des personnes plus fragiles, voire plus dépendantes. C'est à partir de cet âge que certains seniors entrent en maisons de retraite ou en établissements médicalisés. La perte d'autonomie n'est pas uniquement physique, elle peut également être sociale.

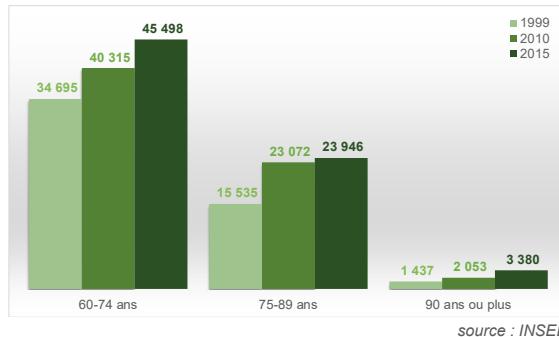
Les données récentes confirment le vieillissement de la population :
- 47 630 habitants ont entre 60 et 74 ans en 2020 ; soit 16,1% de la population contre 15,6% en 2014. Ils sont 46 857 en 2022 et représentent 15,8 % de la population.
- 28 766 habitants ont 75 ans ou plus en 2020, soit 9,7% de la population contre 9,5% en 2014. Leur poids au sein de la population a continué à progresser (10,3% de la population en 2022).

Une progression de 40% de la population senior depuis 1999

Entre 1999 et 2015, le poids des personnes de 60 ans et plus a progressé d'environ 40% (+ 21 158 personnes).

Le vieillissement de la population sera amené à se poursuivre dans les prochaines années.

Evolution des seniors par tranches d'âge depuis 1999



source : INSEE

Des ménages avec un niveau de revenu médian plus élevé que la moyenne des ménages ; un revenu qui décroît avec l'avancée dans l'âge et qui devrait être orienté à la baisse dans les prochaines années

Les séniors (60 ans et plus) ont dans l'ensemble un niveau de revenus supérieur à celui de la moyenne des ménages ; cependant, les revenus des ménages seniors pourraient être orientés à la baisse, du fait de la diminution des pensions de retraite.

Compte tenu de la baisse prévisible des niveaux de retraites, la solvabilité financière des ménages âgés devrait connaître des évolutions sensibles dans les prochaines années et être orientée à la baisse. Il convient d'ailleurs de noter que le niveau de revenus médian des 75 ans et plus est inférieur à celui des personnes de 64 ans et plus.

La précarisation des seniors est en cours, comme en témoigne le nombre croissant des publics concernés parmi les ménages ayant recours aux aides du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Revenu médian selon la tranche d'âge en 2015



source : Insee, filosofi

Une taille des ménages qui évolue avec l'âge ; une majorité des seniors est propriétaire occupant

Une majorité des jeunes retraités (60-75 ans) vit en couple. Après 75 ans, plus de la moitié des personnes concernées vit seule.

Les seniors sont en majorité propriétaires occupants : entre 61 et 74% selon les classes d'âge. Ils sont moins représentés que les autres tranches d'âge dans le parc locatif, privé et social.

Pour autant, le nombre de ménages logés dans le parc locatif social est loin d'être anodin : 5 083 ménages, soit 20% des locataires du parc.

Des besoins en logements diversifiés : offre neuve et adaptation du parc existant

Les besoins en logements des seniors sont diversifiés :

- Des « offres » de logements de droit commun, en location comme en accession : appartements, lots de terrain à bâtir... Selon la Chambre des aménageurs lotisseurs, certains ménages proches de la retraite se portent acquéreurs d'un logement en individuel groupé : dans certains lotissements, ces ménages peuvent représenter jusqu'à un tiers des acquéreurs.
- Des alternatives entre le logement actuellement occupé (grande maison dans le tissu pavillonnaire) et la maison de retraite : des offres de résidences dédiées adaptées au niveau de revenus des ménages. Les bailleurs sociaux se sont saisis de cette réflexion en proposant des solutions de logements adaptés aux personnes âgées : domotique, salle commune avec des animations (généralement gérée par le CCAS), une entrée sécurisée, à proximité des lieux de services.

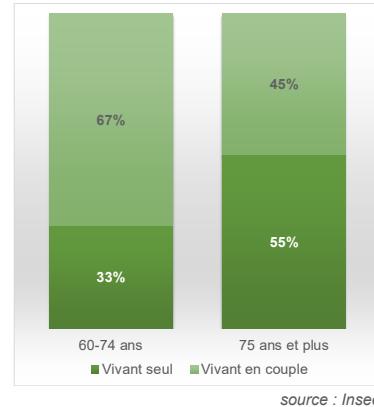
Quelques projets à destination des seniors sont actuellement envisagés dans certaines communes du territoire ou sont en cours de réalisation (exemple de la résidence Simone Veil de 22 logements à Romagnat en cours de réalisation par l'Ophis).

La future résidence Simone Veil à Romagnat



Dans l'offre neuve, deux points de vigilance sont à mettre en évidence : l'adéquation des niveaux de loyers avec les capacités financières des ménages et l'optimisation quantitative et qualitative de la nouvelle offre pour une complémentarité des programmes (attention aux effets de concurrence).

Mode de cohabitation des seniors en 2015



source : Insee

Pour permettre le maintien à domicile, des besoins d'adaptation dans le parc locatif social et privé. L'ampleur actuelle des interventions n'est pas adaptée aux enjeux à venir dans les prochaines années :

- Entre janvier 2014 et juin 2017, 193 dossiers de propriétaires occupants ont bénéficié d'un financement pour des travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. L'objectif visé initialement – 165 logements – est donc dépassé. Les objectifs inscrits dans le cadre de la délégation des aides à la pierre en concertation avec les services de l'Etat sont peu élevés – 59 logements en 2018 – au regard des besoins actuels et futurs (pour rappel, en 2015, 9 078 ménages propriétaires occupants sont âgés de 80 ans et plus à l'échelle de la Métropole).

Une montée en puissance de la dynamique d'adaptation : plus de 100 dossiers par an à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole en moyenne par an

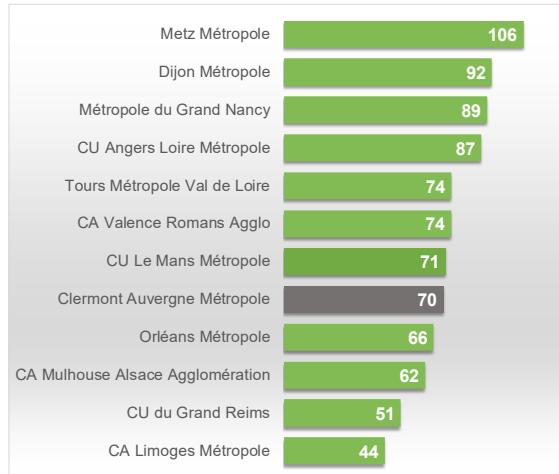
- Dans le parc locatif social, l'adaptation des logements est réalisée au cas par cas. Cette solution est-elle tenable sachant que 6% des locataires ont plus de 80 ans et 14% entre 65 et 79 ans ?

Les perspectives / sujets de réflexion sont les suivants :

- L'accompagnement des communes dans le recensement des besoins, tout en veillant à ne pas provoquer de situation de surenchérissement.
- La réalisation d'une offre en adéquation avec les revenus des personnes âgées, en prenant en compte la part grandissante des ménages disposant de petites retraites et avec une vigilance sur la localisation des programmes.
- Le renforcement du lien avec les services sociaux pour encourager le recours aux aides permettant ainsi de favoriser le maintien à domicile.
- Le retour des seniors vers les centralités : des opportunités de développement d'habitat inclusif dans les centres-bourgs.

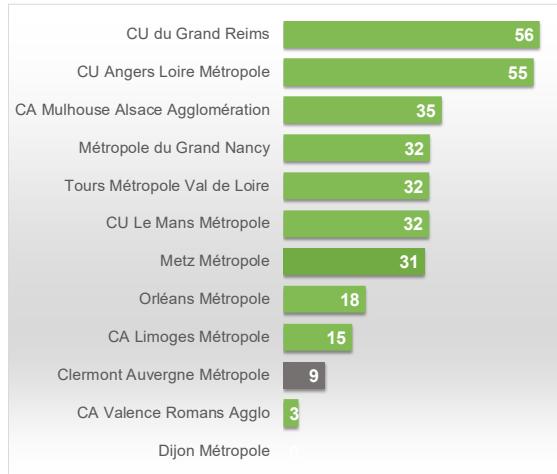
Le taux d'équipement en établissements d'accueil pour les personnes âgées est peu satisfaisant. Avec 70 lits pour 1000 séniors de 75 ans ou plus, Clermont Auvergne Métropole se place dans la « fourchette basse » par rapport aux métropoles de comparaison. Le nombre de places en résidence autonomie est lui aussi particulièrement faible par rapport aux autres EPCI : seulement 9 places pour 1000 séniors.

Nombre de lits en EHPAD pour 1000 seniors (75 ans et +)



source : FINESS, Insee 2015

Nombre de places en résidence autonomie pour 1000 seniors



source : FINESS, Insee 2015

La Métropole dispose de :

- 35 EHPAD proposant au total environ 2 565 places. Cette offre représente environ 35% des places disponibles à l'échelle du Puy de Dôme.
- 4 foyers-logements représentant 249 places.
- 1 MARPA de 19 places.

L'offre est majoritairement concentrée à Clermont-Ferrand qui compte 14 EHPAD et 2 résidences sociales. Cependant, la plupart des communes de la métropole disposent d'un voire deux EHPAD.

Liste des EHPAD de la Métropole

EHPAD				
Commune	Nombre d'EHPAD	Lits	Loyer min	Loyer max
AUBIERE	1	80	2 273 €	- €
AULNAT	1	67	1 770 €	- €
BEAUMONT	1	27	2 273 €	- €
BLANZAT	2	123	1 704 €	- €
CEBAZAT	2	170	1 554 €	- €
CEYRAT	2	143	1 797 €	- €
CHAMALIERES	2	175	1 668 €	- €
CLERMONT FERRAND	13	903	1 617 €	3 060 €
CLERMONT FERRAND CEDEX 1	1	70	1 680 €	- €
DURTOL	1	80	2 760 €	- €
GERZAT	1	80	2 274 €	- €
LE CENDRE	2	178	1 529 €	1 618 €
LEMPDES	1	82	1 757 €	- €
PONT DU CHATEAU	2	188	1 594 €	1 668 €
ROMAGNAT	1	58	1 691 €	- €
ROYAT	2	141	1 821 €	- €
Clermont Auvergne Métropole	35	2565	1 529 €	3 060 €

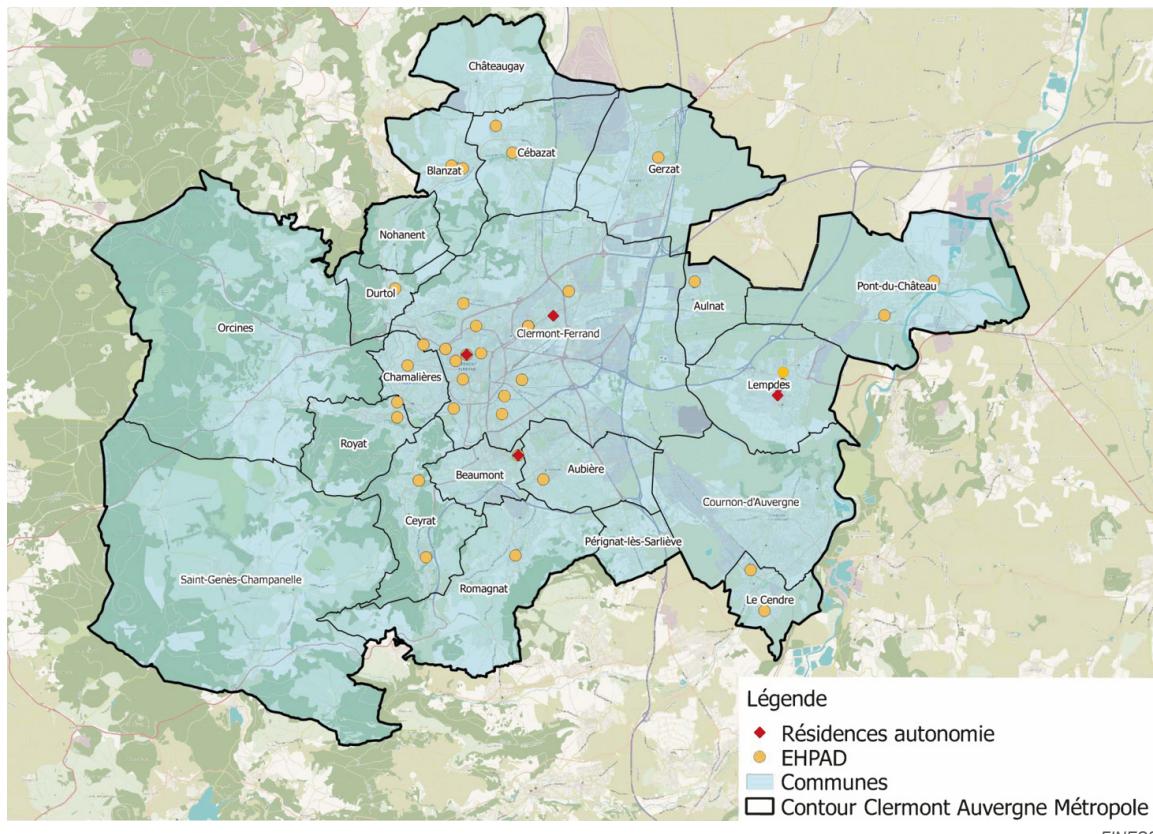
source : FINESS , analyse des sites des EHPAD

Liste des résidences autonomie de la Métropole

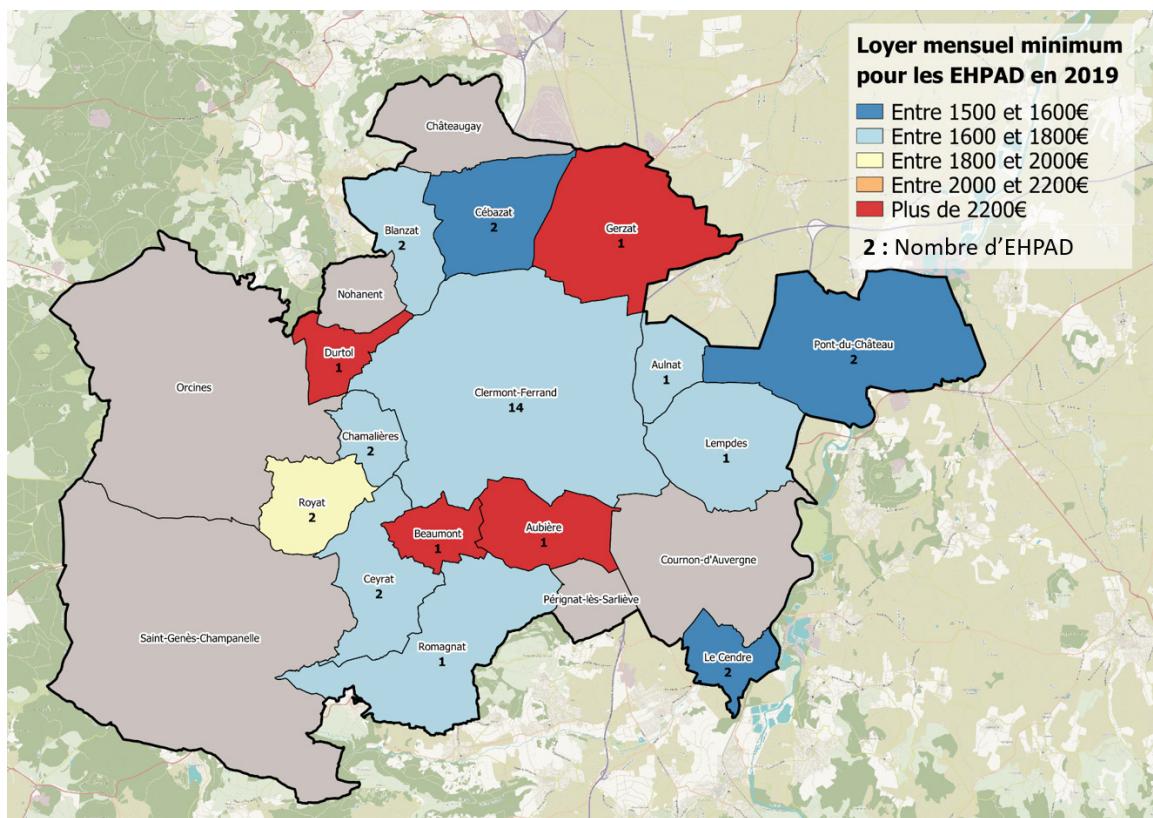
Résidence Autonomie				
Commune	Nombre d'EHPAD	Lits	Loyer min	Loyer max
BEAUMONT	1	63	925 €	1 225 €
CLERMONT FERRAND	2	116	548 €	948 €
LEMPDES	1	70	823 €	1 124 €
Clermont Auvergne Métropole	4	249	548 €	1 225 €

source : FINESS , analyse des sites des résidences autonomie

Localisation des EHPAD et des résidences autonomie de la Métropole



Loyer mensuel minimum pour les EHPAD en 2019 et nombre d'EHPAD par commune



Les loyers pour un lit en EHPAD sont traditionnellement élevés. L'accessibilité financière pour ce type de logement médicalisé peut donc être difficile pour certaines familles. En revanche, cette accessibilité financière est très contrastée entre les établissements et donc entre les communes : les loyers vont de 1 529€ à Le Centre à 2 760€ à Durtol.

LE DISPOSITIF ACCUEIL, HÉBERGEMENT, INSERTION

La Métropole accueille une part significative des ménages défavorisés bénéficiaires des minima sociaux et du minimum vieillesse du département.

La Métropole, le Pays de Saint-Eloy et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne concentrent plus de bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) et de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) que la moyenne départementale.

L'offre d'hébergement d'insertion, d'hébergement spécialisé et de logements temporaires présente sur le Puy-de-Dôme est de 1 037 places, dont 534 hors hébergement spécialisé.

L'offre est quasi exclusivement concentrée à Clermont-Ferrand.

Le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) en vigueur pour la période 2017-2022 prévoit le développement d'offres (résidences sociales et maisons relais) essentiellement en dehors de Clermont-Ferrand.

Le projet de création d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale, porté par le Département et qui sera soutenu financièrement par les intercommunalités – dont la Métropole – permettra de développer du logement financièrement accessible et accompagné dans le parc privé et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie du logement d'abord.

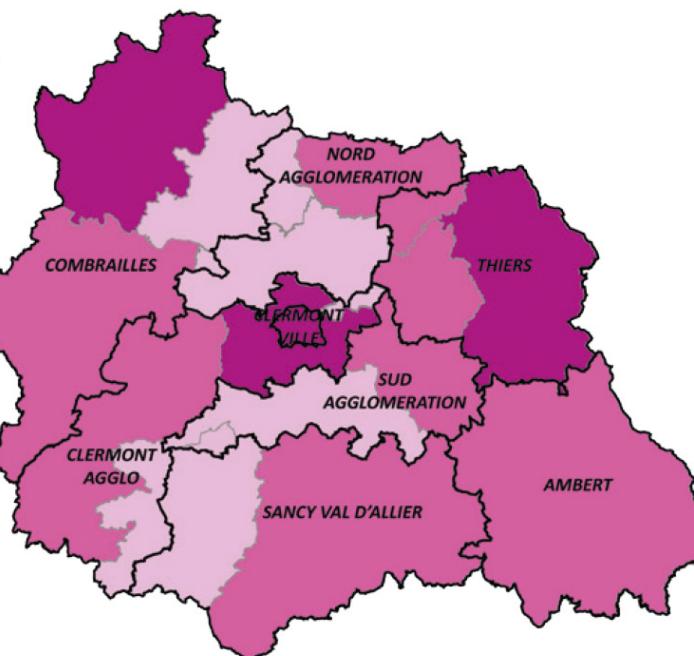
Concentration des publics défavorisés

Critères croisés : part des ménages allocataires RSA, part des bénéficiaires de l'AAH chez les plus de 20 ans part des bénéficiaires de l'ASPA chez les plus de 60 ans

Département :
Part des ménages allocataires RSA : 5,9 %
Part des bénéficiaires AAH : 1,8 %
Part des bénéficiaires de l'ASPA : 2,71 %

- Limite territoires d'action sociale
- Limite nouveaux EPCI

Forte concentration
Concentration modérée
Faible concentration



source : PDALHPD 2017-2019

Etat des lieux de l'offre d'hébergement d'insertion et spécialisée de logements temporaires à l'échelle du département du Puy-de-Dôme (nombre de places disponibles au 31/12/2015)

		NOMBRE DE PLACES AU 31/12/2015	NOMBRE DE PLACES AUTORISÉES / EN COURS DE CRÉATION
HEBERGEMENT D'INSERTION	CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE	157	0
	STABILISATION	19	0
	AUTRE	18	0
HEBERGEMENT SPECIALISE	CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEUR D'ASILE	309	168
	LIT HALTE SOINS SANTÉ	20	6
ALT Insertion		19	0
LOGEMENT ACCOMPAGNE	MAISONS RELAIS PENSIONS DE FAMILLE	63	0
	RÉSIDENCE ACCUEIL	28	0
	RÉSIDENCES SOCIALES	210	0
	MEUBLÉS SOCIAUX	10 à 22	0
	BAUX GLISSANTS	20	-

source : PDALHPD 2017-2019

LES GENS DU VOYAGE

Le premier schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été approuvé le 18 mars 2002. Il a été révisé et approuvé le 19 décembre 2012 pour la période 2012-2018, puis le 5 mai 2023 pour la période 2023-2028. Il porte plusieurs priorités :

- Permettre et accompagner les modes de sédentarités choisis par les Voyageurs ;
- Permettre et accompagner les modes d'itinérances choisis par les Voyageurs ;
- Créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle ;
- Communiquer, sensibiliser et former.

Le diagnostic du Schéma départemental pour Clermont Auvergne Métropole est le suivant.

- Environ 50% des ménages installés sur les 3 aires permanentes d'accueil en fonctionnement sont en résidentialisation permanente.
- Il n'existe pas de projets socio-éducatifs, ni de comité de suivi technique, pour ces aires.
- 2 sites relativement emblématiques de l'ancrage territorial des Voyageurs font l'objet de projets d'aménagements : le site de Crouël à Clermont-Ferrand et le site de La Rodde/Les Plantades à Gerzat ; ces sites concentrent environ 120 ménages.
- Le phénomène d'itinérance forcée s'est renforcé sur les dernières années, pour devenir récurrent, avec un nombre croissant de ménages sans aucune solution de stationnement ou d'installation. Ces ménages, au nombre d'environ 90 (plus de 260 personnes) constituent, sur la quasi-totalité de l'année, la majeure partie des stationnements illicites sur 5 communes de la métropole. Ces ménages ont un fort ancrage territorial et demeurent en attente d'une offre d'installation pérenne en termes d'accueil et surtout d'habitat.
- Des activités de ferraillage sont exercées sur plusieurs sites de la métropole, de façon soutenue.
- L'ancrage des Voyageurs sur le territoire amène à

envisager la prise en compte du besoin d'amélioration ou de sécurisation des modes d'habitat existants sur différents sites mais également à poursuivre la production d'une offre d'habitat spécifique. On estime à 276, le nombre de ménages en attente d'une solution pérenne d'habitat et d'amélioration de leurs conditions de vie.

A l'origine, la Métropole avait créé 7 aires d'accueil. 4 aires d'accueil sont actuellement fermées, suite à des actions de dégradation menées par une famille. 3 aires sont en fonctionnement. En outre, le Schéma prévoit les actions suivantes en matière d'habitat :

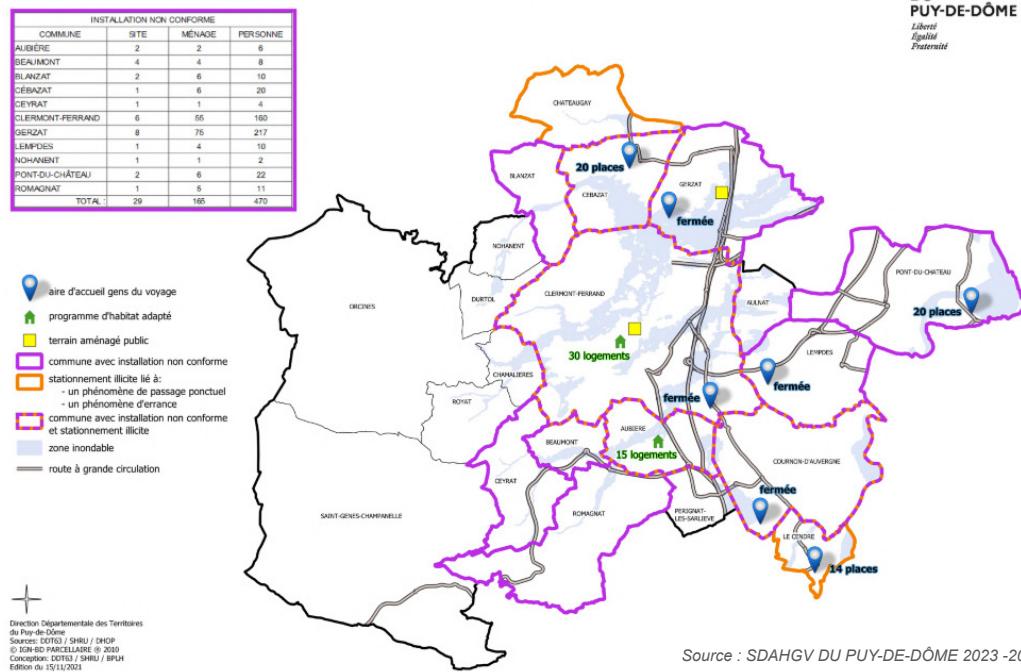
- La situation des 29 sites d'habitat informel présentant un problème de conformité devra être étudiée. La mise en conformité de 22 sites (70 terrains) peut faire l'objet d'une étude (certains sont concernés par les actions en cours sur le secteur de La Rodde/Les Plantades à Gerzat). Ils concernent 147 ménages.

Seuls 7 sites ne peuvent faire l'objet d'aucune mise en conformité (en raison notamment d'une trop grande distance des réseaux) et la relocalisation des 18 ménages concernés devra être envisagée avec un accompagnement vers une offre d'habitat alternative.

- Face au défi que représente la production d'une offre d'habitat, et compte tenu des délais de réalisation, 5 à 6 terrains temporaires d'installation seront mis à disposition par la Métropole afin de doter les 90 ménages en itinérance forcée de conditions de vie dignes et ainsi de limiter et contrôler les installations et stationnements non conformes.

Une bonification des aides PLAI est permise dans le cas de projets de sédentarisation, ainsi Clermont Auvergne Métropole fixe le plafond de subvention à 15 000€ par logement concernant la sédentarisation des gens du voyage (contre 11 500€ pour un PLAI « classique »). Une AMO spécifique pour un accompagnement des familles dans le cadre de leur projet d'habitat est en outre financée par l'Etat. Au total 7 PLAI ont été financés entre 2015 et 2016.

Schéma départemental des gens du voyage - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
État des lieux (mise à jour: septembre 2021)



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT VOLONTARISTE MENÉE PAR LA MÉTROPOLE DEPUIS 2002 ; POINTS CLÉS DU BILAN FINAL DU PLH 2014-2019

Clermont Auvergne Métropole mène depuis 2002 une politique de l'habitat volontariste sur l'ensemble de l'agglomération. Après un premier Programme Local de l'Habitat 2006-2012, le second PLH 2014-2019 de Clermont Auvergne Métropole a été adopté par le Conseil communautaire le 28 février 2014. Ce PLH définit les objectifs et principes pour répondre aux besoins en logement et indique les moyens pour y parvenir.

bilan du PLH réalisé dans le cadre de l'élaboration du 3ème PLH pour la période 2023-2028 a permis d'évaluer la réalisation des actions inscrites au sein des quatre orientations :

● Action non-engagée ou peu avancée ● Travail amorcé mais objectifs partiellement atteints ● Bon état d'avancement / objectifs atteints

Orientation 1 : Une Métropole pilote de l'habitat		Orientation 3 : Une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat abordable et durable	
Orientation 2 : Une Métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré		Orientation 4 : Une Métropole qui soutient un habitat solidaire	
Action 1.1 : Partager la vision stratégique de l'habitat et communiquer auprès du public et développer les partenariats et l'innovation	●	Action 3.1. : Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable	● ●
Action 1.2. : Développer les outils de suivi et d'observation du PLH	●	Action 3.2. : Poursuivre et consolider les actions sur le parc privé existant	● ●
Action 1.3. : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme	● ●	Action 3.3. : Mettre en place une stratégie foncière partenariale pour atteindre les objectifs de production de logements	●
Action 2.1. : Mettre en place une stratégie de peuplement métropolitaine via la CIL visant à guider les politiques d'attributions des logements sociaux	●	Action 4.1. : Soutenir l'habitat des personnes en situation de fragilité et favoriser l'accès et le maintien dans le logement	● ●
Action 2.2. : Engager un programme ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers retenus au titre du NRU	●	Action 4.2. : Développer un habitat social pour les jeunes	●
Action 2.3. : Poursuivre la diversification des produits immobiliers	●	Action 4.3. : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap	●
		Action 4.4. : Organiser les conditions d'accueil et les parcours résidentiels des gens du voyage présents sur la Métropole	●

Source : diagnostic du PLH 2023-2028, réalisation : Espacité

Les conclusions sont les suivantes

Des objectifs quantitatifs atteints, des projets ambitieux initiés

- Des objectifs de production et de réhabilitation de logements sociaux atteints mais une localisation des logements locatifs sociaux insuffisamment orientée vers les communes déficitaires en logement social.
- Une mise en œuvre ambitieuse de la réforme de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (territorialisation des objectifs, mise en place d'un réseau d'accueil, adhésion au fichier partagé, charte de la vente HLM, etc.)
- L'instauration d'un cadre de mise en œuvre de la politique du Logement d'abord
- Un NRU ambitieux pour les quartiers des Vergnes, de la Gauthière et Saint-Jacques avec un montant de 389 millions d'euros de travaux et un cadre partenarial pour le relogement (1292 démolitions, une reconstitution au 1 pour 1, 502 logements en diversification, 988 réhabilitations)
- Une mobilisation continue des dispositifs d'intervention sur le parc privé et le lancement de la plateforme de rénovation énergétique Rénover + demain (PIG qui atteint ses objectifs, pôle département LHI, Observatoire des Copropriétés , travail sur la vacance).

Des points d'attention et d'amélioration

- Un PLH 2 perçu comme un outil tourné vers la production de logement social plutôt que comme une feuille de route générale
- Un déficit d'instances de pilotage, de suivi et d'outils d'observation partagés propres au PLH
- Une stratégie foncière à affirmer

Le programme d'actions du PLH 3 (2023-2028) vise à répondre à ces points de vigilance, notamment à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance visant à associer très largement les acteurs de l'habitat.



Orientation 1
Habiter une métropole attractive et durable
Développer l'offre de logements en favorisant un équilibre territorial et la transition écologique

Action 1 : Produire 12 000 logements d'ici à 2028 afin de répondre aux besoins et rééquilibrer l'offre

Action 2 : Mettre en œuvre une stratégie foncière permettant de produire une offre accessible et durable

Action 3 : Favoriser le renouvellement urbain pour produire une offre nouvelle

Action 4 : Fédérer les acteurs autour de la construction et de la rénovation durable

Action 5 : Favoriser la transition énergétique du parc de logements

Action 6 : Prévenir et agir contre la dégradation des copropriétés

Action 7 : Lutter contre l'habitat indigne

Orientation 2
Habiter une métropole solidaire
Apporter des réponses à la demande sociale en logement, favoriser la solidarité et la cohésion territoriale

Action 8 : Mettre en œuvre la réforme de la demande et des attributions au sein du parc social

Action 9 : Favoriser le droit au logement pour tous en produisant du logement locatif social

Action 10 : Amplifier la production de logement en accession abordable

Action 11 : Favoriser l'accès direct et le maintien dans le logement des publics les plus précaires et répondre aux besoins d'hébergement

Action 12 : Renforcer et diversifier l'offre en logement pour les personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap

Action 13 : Développer une offre adaptée aux besoins des publics jeunes et renforcer leur accompagnement

Action 14 : Répondre aux besoins des gens du voyage sur le territoire

Orientation 3
Habiter une métropole citoyenne et innovante
Rendre les habitants acteurs de leur parcours résidentiel et de la qualité de leur logement

Action 15 : Elaborer un projet pédagogique pour sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs parcours résidentiels

Action 16 : Innover dans la concertation avec les habitants

Action 17 : Mettre en œuvre le plan partenarial de gestion de la demande et d'informations des demandeurs de logements sociaux

Action 18 : Faire de la Métropole un territoire incubateur de projets innovants et de qualité

Orientation 4
Une métropole pilote de l'habitat
Assurer le pilotage, le suivi et l'observation de la politique de l'habitat

Action 19 : Renforcer la gouvernance partenariale du PLH, son pilotage et son animation

Action 20 : Crée un Observatoire Métropolitain de l'Habitat et du Foncier

Action 21 : Mettre en place des outils et indicateurs de suivi de la politique Habitat



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

1. UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ; DIFFÉRENTS INDICATEURS ILLUSTRENT CE DYNAMISME :

- Une croissance démographique positive, en progression par rapport aux années 2000.
- Une croissance de la population qui repose sur le solde naturel... mais aussi sur le solde migratoire (légèrement positif), ce qui est un cas de figure plutôt rare parmi les Métropoles de comparaison.
- Un excédent migratoire vis-à-vis des autres départements de la Région et, plus largement, du « reste de la France », qui est notamment liée à l'attractivité de la Métropole vis-à-vis des étudiants.
- Un niveau de revenu médian des ménages dans la moyenne « haute » des Métropoles de comparaison.
- Un rythme de production de logements en progression.
- Un marché du logement globalement dynamique : une progression des mises en vente et des ventes entre 2013 et 2018.

2. DES SIGNES DE FRAGILITÉ DANS LE « MODÈLE » DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MÉTROPOLITAIN

:

Un desserrement résidentiel de la Métropole vers les territoires limitrophes

- La dynamique démographique est deux à trois fois plus élevée en périphérie de la Métropole, le poids des actifs plus important.
- Dans les territoires limitrophes, une dynamique démographique alimentée en partie par le desserrement de ménages actifs qui quittent la Métropole pour accéder à la propriété ; la primo-accession est 3 à 4 fois plus développée dans les territoires autour de la Métropole.
- Un desserrement qui s'explique notamment par la structure de l'offre d'habitat dans la Métropole (davantage de locatif que d'accession) et par les caractéristiques - notamment les prix - des produits proposés dans le neuf.

Perspectives : des opportunités et des risques pour la fidélisation et l'accueil des primo-accédants sur le territoire de la Métropole

- Des impacts à prévoir sur la primo-accession en lien avec l'évolution du Prêt à Taux Zéro ; deux risques majeurs : baisse de la primo-accession dans le neuf en zone B2 et de la primo-accession dans l'ancien en zone B2.
- Des perspectives de développement de l'accession sociale voire très sociale du fait d'une augmentation des objectifs de vente de logements locatifs sociaux portés par les bailleurs.
- Un niveau de primo-accession qui pourrait également être impacté par l'évolution des taux d'intérêt des prêts immobiliers.

Une métropolisation à plusieurs vitesses : toutes les communes et les quartiers ne bénéficient pas de la même dynamique

- 5 communes ont perdu des habitants entre 2010 et 2015 ; 9 des 21 communes ont un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances).
- 10 communes comptent davantage de personnes de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans.
- Revenus des ménages : des écarts importants entre les communes et les quartiers de la Métropole.
- Un phénomène de desserrement résidentiel interne à la Métropole : Clermont-Ferrand perd des habitants, notamment vis-à-vis de la « 1ère couronne », à savoir les communes limitrophes.
- Des disparités et des dynamiques contrastées à mettre en lien avec la structure de l'offre d'habitat, la dynamique de développement de l'offre et les niveaux de prix de l'immobilier.



3. DES ACTIONS À POURSUIVRE SUR LE BÂTI ET L'HABITAT EXISTANT :

- Des actions mises en œuvre et engagées sur le parc existant, social et privé.
- Des besoins d'intervention pour améliorer la qualité des logements existants et l'adapter à l'évolution des attentes et des besoins des ménages, à l'évolution des modes d'habiter.
- Un taux de vacance en légère progression à l'échelle de la Métropole, mais géographiquement circonscrit
- Des enjeux et opportunités de reconquête dans les centres-villes et centres-bourgs.

4. DES BESOINS À MIEUX PRENDRE EN COMPTE DANS LA RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR L'OFFRE D'HABITAT À DÉVELOPPER

- 46% des ménages de la Métropole sont des personnes seules ; une taille moyenne des ménages orientée à la baisse, une évolution qui est notamment liée au processus de vieillissement de la population.
- Une diversification en cours des typologies de l'offre d'habitat ; pour autant, plus de la moitié des logements sont des grands logements (T4 et +).
- Une pression sur le parc locatif social significative et qui est plutôt orientée à la hausse ; des demandeurs avec des niveaux de revenus très modestes (80% des demandeurs ont des niveaux de revenus relevant du logement locatif très social PLAI-I).
- Une offre qui reste relativement « classique » ; des innovations et nouveaux produits / formules à tester ; Au-delà d'une analyse des besoins par public / profil de ménages, quelle place pour tester et expérimenter ou encourager de nouvelles formes / formules d'habitat plus inclusives, partagées, vectrices de mixité ?
 - Quartiers / habitat intergénérationnel
 - Co-living, colocation
 - Habitat participatif
 - Logement modulaire, réversible...

Les jeunes

- Une diversité de profils de publics : jeunes actifs, étudiants, stagiaires, jeunes sans ressources...
- Des publics jeunes qui sont majoritairement logés dans le parc locatif privé ; un poids croissant des jeunes accueillis dans le parc locatif social .
- Une offre relativement développée en Foyers de Jeunes Travailleurs et en résidences étudiantes ; un développement récent de résidences étudiantes privées, à des niveaux de loyers élevés au regard des capacités financières des étudiants.
- Des jeunes en difficulté d'accès à des solutions d'hébergement et / ou de logement adapté sur le territoire.

Les seniors : une diversité de profils et de besoins nécessitant de :

- Diversifier l'offre proposée dans le neuf : du logement « classique » pour les jeunes retraités aux résidences dédiées financièrement adaptées pour des ménages plus âgés...
- Développer des offres inclusives : en centre-bourg, habitat intergénérationnel...
- Amplifier les actions d'adaptation du parc existant, dans le parc social et privé

Les ménages en parcours d'insertion / de réinsertion

- Une offre Hébergement, Accueil, Insertion développée.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du logement d'abord, un enjeu renvoyant principalement au développement d'une offre de logements accompagnés, d'insertion ; un projet d'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) à l'échelle départementale qui pourra contribuer - combiné à la mobilisation de mesures d'accompagnement social - au développement de solutions adaptées.

Les Gens du Voyage ; 4 enjeux

- Redonner aux aires d'accueil leur fonction initiale (accueil itinérant). En volume, le nombre d'aires d'accueil est jugé suffisant, mais la difficulté réside dans le fait que les ménages se sédentarisent.



- Trouver des solutions pour régulariser les situations illégales par exemple via la création de terrains familiaux.
- Trouver une solution pour l'accueil des grandes migrations : la Métropole est concernée par l'obligation de créer une aire de grand passage.
- Permettre la sédentarisation des gens du voyage qui le souhaitent.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Différents indicateurs sont « au vert » : une croissance démographique positive et deux fois supérieure au niveau constaté dans les années 2000, un solde migratoire de nouveau légèrement positif, un marché immobilier dynamique...

Pour autant le modèle de développement actuel présente différents signes de fragilité :

- Les trajectoires démographiques et socio-résidentielles sont contrastées entre les communes avec une ligne de « fracture » entre l'Ouest et l'Est.
- Le territoire, notamment le cœur urbain, se spécialise dans l'accueil de petits ménages (jeunes et seniors) : il attire des ménages, notamment des jeunes et des actifs du fait de son dynamisme économique et des opportunités en termes d'emplois mais peine à fidéliser les familles qui s'installent notamment dans les territoires limitrophes, où les niveaux de prix de l'immobilier sont les plus attractifs.

Le desserrement résidentiel se réalise en partie au sein de la Métropole mais aussi au-delà, contribuant ainsi au vieillissement de la population et à la détérioration des équilibres générationnels au sein de la population.

- Les disparités socioterritoriales entre les communes et les quartiers (notamment entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres) restent prégnantes, comme en témoignent les indicateurs exploités dans le diagnostic, en particulier celui des revenus.
- Les besoins d'intervention et de reconquête du parc existant restent importants. Au-delà des actions menées ou en cours (PIG, copropriétés, plateforme Rénover Plus Demain), il conviendra de mener une réflexion dans le cadre du futur PLH sur les outils complémentaires à mettre en place non seulement pour favoriser la rénovation énergétique mais aussi pour lutter contre la vacance, l'habitat indigne... Il conviendra d'examiner l'intérêt et les conditions de mobiliser de nouveaux outils plus coercitifs, comme par exemple la taxation sur les logements vacants, la mise en place du permis de louer...

Différentes études en cours contribueront à alimenter le contenu de la politique menée sur ce sujet : étude sur la vacance à l'échelle du Grand Clermont pilotée par l'Agence d'Urbanisme, réalisation en cours par le CAUE d'une étude et d'un référentiel sur les centres anciens (réhabilitation et démolition-reconstruction...), une étude pour la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le centre-ville de Clermont-Ferrand...

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat (PLH 2) et, plus récemment, de la politique de peuplement et d'attribution (Conférence Intercommunale du Logement), la Métropole a validé des orientations et mis en œuvre des actions pour remédier à ces signes de fragilités. Le bilan des actions menées est globalement positif même si des marges de progrès sont observés notamment sur trois dimensions : la diversification des produits, l'amélioration globale de l'accession financière de l'offre et le réinvestissement / la revalorisation et adaptation du parc de logements existant.

Pour autant et malgré les efforts engagés jusqu'à présent, ces enjeux restent d'actualité.

Le PLH, le PLUI et l'ensemble des politiques mises en œuvre par la Métropole doivent permettre de relever les défis actuels et futurs (lutte contre le changement climatique, métropolisation, intégration dans une nouvelle région, cohésion territoriale et sociale...) :

- Comment conforter le rôle de la Métropole dans le pilotage et comme « autorité organisatrice de l'habitat » sur son territoire ?
- Comment faire de l'habitat un levier de développement de la métropole et un facteur d'attractivité pour les familles ? Comment soutenir le développement d'un habitat abordable ? Quels autres « avantages comparatifs » proposer en termes de cadre de vie sur le territoire de la Métropole pour fidéliser les familles ?

- Comment favoriser un développement résidentiel équilibré entre les différentes composantes territoriales de la Métropole ? Comment favoriser la mixité sociale, notamment au travers de la mise en œuvre des orientations de la loi SRU mais plus largement de la diversification des produits habitat ?
- Comment accompagner le développement d'un habitat durable, dans le parc existant et l'offre nouvelle ? Quelles ambitions se fixer pour proposer un parc attractif et « moderne », avec quels moyens de mise en œuvre ? Quelles actions de reconquête et de redynamisation dans les centres-bourgs ?
- Comment mieux répondre à la diversité des besoins en logements dans un souci de mixité et d'inclusion : jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap, ménages avec des revenus très modestes personnes en parcours de (ré)insertion, Gens du Voyage ?
- Comment conduire des expérimentations locales associant des opérateurs sociaux et privés pour tester les « produits » abordables de demain, tant en location qu'en accession, construire des « produits locaux » pour être moins dépendants des évolutions du financement du logement au niveau national (PTZ, produits de défiscalisation...) ?
- Comment favoriser la diversification des filières de production du logement pour élargir le panel d'offres proposées sur le territoire et développement des produits financièrement plus abordables ?

L'enjeu pour la Métropole est au travers de sa politique locale de l'habitat de conforter et pérenniser la dynamique d'ensemble tout en favorisant de meilleurs équilibres en interne, garantie d'un modèle de développement durable et performant :

- Pour conforter les dynamiques démographiques et résidentielles à l'échelle de la Métropole :
- Amplifier les interventions sur le parc existant (rôle prépondérant dans la réponse aux besoins en logements), notamment le parc privé
- Poursuivre le développement du logement locatif social, avec des produits adaptés à la demande
- Améliorer globalement l'accessibilité financière des produits habitat, notamment dans le neuf, pour l'accession à la propriété
- Fidéliser la tranche 25-64 ans = actifs, familles, primo-accédants (logement abordable) Développer l'accession à la propriété pour mieux fidéliser les actifs et familles sur le territoire
- Être en mesure de proposer une diversité de produits complémentaires sur le territoire de la Métropole
- Répondre aux besoins en logements liés au vieillissement (adaptation de l'offre et des typologies)
- Mieux mesurer les besoins en logements des jeunes
- Poursuivre la diversification des typologies pour mieux répondre à la diversité des besoins en logements
- Pour développer une dynamique métropolitaine impliquant l'ensemble des communes du territoire dans une logique de solidarité intercommunale
- Organiser la dynamique de production de logements (au regard des ambitions démographiques du territoire) entre les communes et les quartiers
- Poursuivre la diversification des statuts d'occupation sur l'ensemble du territoire
- Améliorer les équilibres socio-territoriaux entre les différentes communes et quartiers de la Métropole (attributions, développement de l'offre...)
- Développer des solutions adaptées aux différents contextes communaux : mieux appréhender les besoins de requalification / adaptation / renouvellement du parc privé sur l'ensemble du territoire, avec deux axes stratégiques : centres-bourgs et copropriétés
- Montrer à voir l'ensemble des communes, avec leurs caractéristiques
- Créer du lien, des flux entre les communes, mobilités résidentielles, quotidiennes, de loisirs...



3

RESSOURCES



Un projet de planification et développement d'un territoire doit se construire en tenant compte de la capacité intrinsèque du territoire à supporter ce projet. Cela implique de disposer d'un état des lieux et d'un diagnostic des ressources du territoire concerné. En fonction de la richesse (atouts) ou de la faible disponibilité (faiblesses) des ressources ou encore des éventuelles pressions sur ces dernières, le projet de développement d'un territoire se construira différemment car les besoins seront différents.

Concernant les thématiques environnementales, il est également nécessaire de pouvoir appréhender les modes de gestion autour des ressources du territoire pour disposer d'une vision globale et identifier les leviers d'optimisation pour la construction d'un projet commun. C'est l'objet du présent chapitre décliné autour de la gestion des ressources : l'eau, le sous-sol et les énergies.

3.1 L'EAU

LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Hydrographie

Clermont Auvergne Métropole prend place en rive gauche de l'Allier au niveau des limites communales de Le Cendre, Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Pont-du-Château. Le réseau hydrographique du territoire métropolitain s'inscrit ainsi au sein du bassin versant Allier aval.

L'organisation du relief déterminée par l'histoire géologique de la région induit une organisation générale du réseau hydrographique de direction Est/Ouest faisant le lien entre la Chaîne des Puys (altitude maxi 1 465 m) et le Val d'Allier (altitude 300 m). Ainsi, la Tiretaine et l'Artière naissent dans le socle cristallin, au pied de la Chaîne des Puys.

Cinq bassins versants principaux se succèdent en parallèle du nord au sud du territoire avec des eaux qui s'écoulent des reliefs à l'ouest vers la plaine et l'Allier à l'est : le Rif, le Bédat, le ruisseau la Tiretaine, l'Artière et, ponctuellement, l'Auzon avec leur réseau d'affluents concentrés surtout sur les reliefs.

Le bassin-versant du Rif :

Cette masse d'eau (code GR1587) se caractérise par de très faibles débits, et une mauvaise qualité d'eau. Les poissons sont absents naturellement (assez à l'étiage). Le ruisseau est couvert dans la partie basse de Châteaugay (Pompignat). Sorti du territoire communautaire, il s'écoule dans la plaine de Limagne où il est entièrement recalibré et rectifié (avec des rejets domestiques très présents).

Le bassin-versant du Bédat :

Le Bédat prend sa source à Ternant sur la commune d'Orcines. Il traverse le nord du territoire et rejoint la Morge, affluent de l'Allier, en aval du territoire. L'aval du Bédat montre une grande artificialisation du lit et des berges qui lui vaut son classement en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM) au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

- Le Bédat amont (code GR1536) : Masse d'eau caractérisée globalement par une bonne qualité d'eau et une vie piscicole bien préservée. La présence depuis 2004 d'un bassin écrêteur de crue (plan d'eau permanent de 2 ha) dans la partie intermédiaire du bassin versant semble impacter le transport solide (capture des sédiments). La partie aval de la masse d'eau est marquée par la présence de nombreux ouvrages transversaux limitant la continuité piscicole (non classés / L214-17). La végétation de berges est dégradée, notamment dans les larges secteurs à berges aménagées en espace vert.

- Le Bédat aval (code GR0264) : Masse d'eau très dégradée sur le plan morphologique (couverture à Gerzat, et recalibrage et surcreusement

en Limagne). La qualité d'eau se détériore fortement (notamment en période pluvieuse). La population piscicole est relictuelle. Des îlots de renouée exotique sont présents. La ripisylve qui s'est implantée sur des talus très verticaux, est vieillissante et est composée quasi exclusivement de robiniers faux acacia.

Le bassin-versant de la Tiretaine :

La Tiretaine prend sa source à la Font de l'Arbre, sous le Puy de Dôme. L'écoulement est libre jusqu'à Chamalières puis se sépare en deux tronçons : la Tiretaine Sud, totalement busée, qui va rejoindre l'Artière, et la Tiretaine Nord. La Tiretaine Nord est busée à hauteur du bâtiment de l'INSEE (3 place Charles de Gaulle 63400 Chamalières). Elle ressort en aérien à Fontgiève et traverse le siège social de Michelin puis les Carmes. Elle se sépare alors en deux tronçons souterrains :

- un tronçon totalement busé et artificiel qui remonte au Nord-est et va rejoindre le Bédat,
- un tronçon correspondant au tracé naturel qui repasse à surface libre après la voie ferrée. Il est ensuite de nouveau busé sous l'A75 jusqu'aux Ronzières, avant de rejoindre le ruisseau des Ronzières au Bugheas pour devenir le ruisseau des Guelles et se joindre au Bédat dans la plaine (à Saint-Beauzire).

Une seule masse d'eau de ce bassin-versant est concernée par Clermont Auvergne Métropole : il s'agit de la Tiretaine Nord (code GR1494). La moitié des linéaires de cette masse d'eau est très préservée (bonne qualité d'eau, état piscicole très satisfaisant, bonne qualité morphologique). Il est noté toutefois la présence forte d'essences végétales envahissantes (renouée et balsamine). L'autre moitié du linéaire est totalement artificialisée (couverture) et n'existe plus en tant que milieu.

Le bassin-versant de l'Artière :

L'Artière prend sa source au lieu-dit Manson, au-dessus de Charade. Les premiers usages sont localisés à Aubière. Le cours d'eau repasse en surface libre après la voie ferrée jusqu'au confluent avec la Tiretaine Sud. Puis l'Artière est busée jusqu'à Aulnat où elle repasse définitivement en aérien ce qui lui vaut un classement en masse d'eau fortement modifiée (MEFM) au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. L'Artière est un des affluents de l'Allier : elle rejoint cette rivière à l'aval du territoire métropolitain.

Ce bassin-versant est composé de deux masses d'eau, concernant toutes deux le territoire métropolitain :

- L'Artière amont (code GR1230) : Masse d'eau caractérisée globalement par une bonne qualité d'eau et une vie piscicole bien préservée. Un bassin écrêteur de crue de 3,5 ha dans le lit majeur du cours d'eau constitue paradoxalement une annexe

zone humide intéressante. Le milieu rivulaire reste toutefois impacté (légèrement) par de multiples ouvrages interrompant la circulation des poissons.

- L'Artière aval (code GR0266) : L'extrême amont de la masse d'eau reste en bon état écologique malgré le contexte périurbain. Les populations de truite sont en bon état, mais sont perturbées par la présence d'ouvrages infranchissables et un déficit en habitats piscicoles. Sur Aubière, d'anciens micro-barrages sont source de dysfonctionnements morphologiques et, également, d'insécurité pour les personnes et les biens. La situation du milieu aquatique se dégrade très fortement dans les parties fortement aménagées en aval de la zone urbaine et de la plaine de Limagne. La masse d'eau est très dégradée sur le plan morphologique (couverture en zone urbaine et recalibrage ; surcreusement en Limagne et érosions de berge). La qualité d'eau se détériore fortement (notamment en période pluvieuse). La population piscicole est relictuelle. Des îlots de Renouée exotique sont présents. La ripisylve disparaît complètement en Limagne. Le transport solide semble très impacté notamment par la présence d'un piège à graviers implanté dans

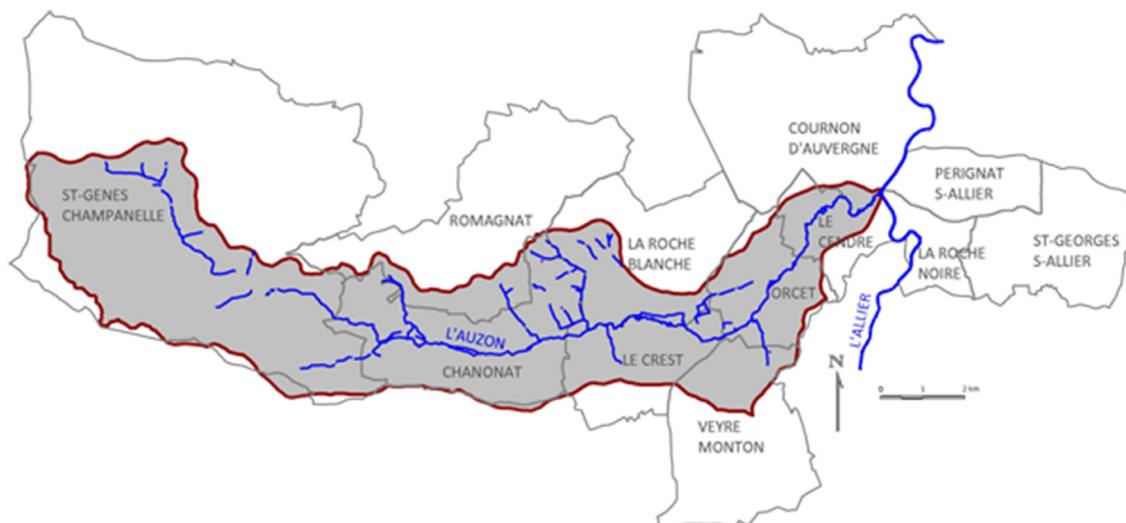
le lit du cours d'eau au niveau du bassin écrêteur de crue de Crouël (Clermont-Ferrand).

Le bassin-versant de l'Auzon :

Prenant sa source à Beaune-Le-Chaud à 900 m d'altitude, l'Auzon est un affluent direct de l'Allier. La longueur totale du réseau hydrographique avoisine les 40 km (27 km pour le cours d'eau principal et près de 13 km pour les affluents). La surface du bassin versant est d'environ 60 km².

(Source : SAGE Allier Aval, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, SIE Loire-Bretagne, Contrat Territorial des rivières de l'Agglomération Clermontoise 2012-2016, Contrat Territorial de la Vallée de l'Auzon)

Le bassin versant de l'Auzon



L'Artière à Aulnat



Hydrologie

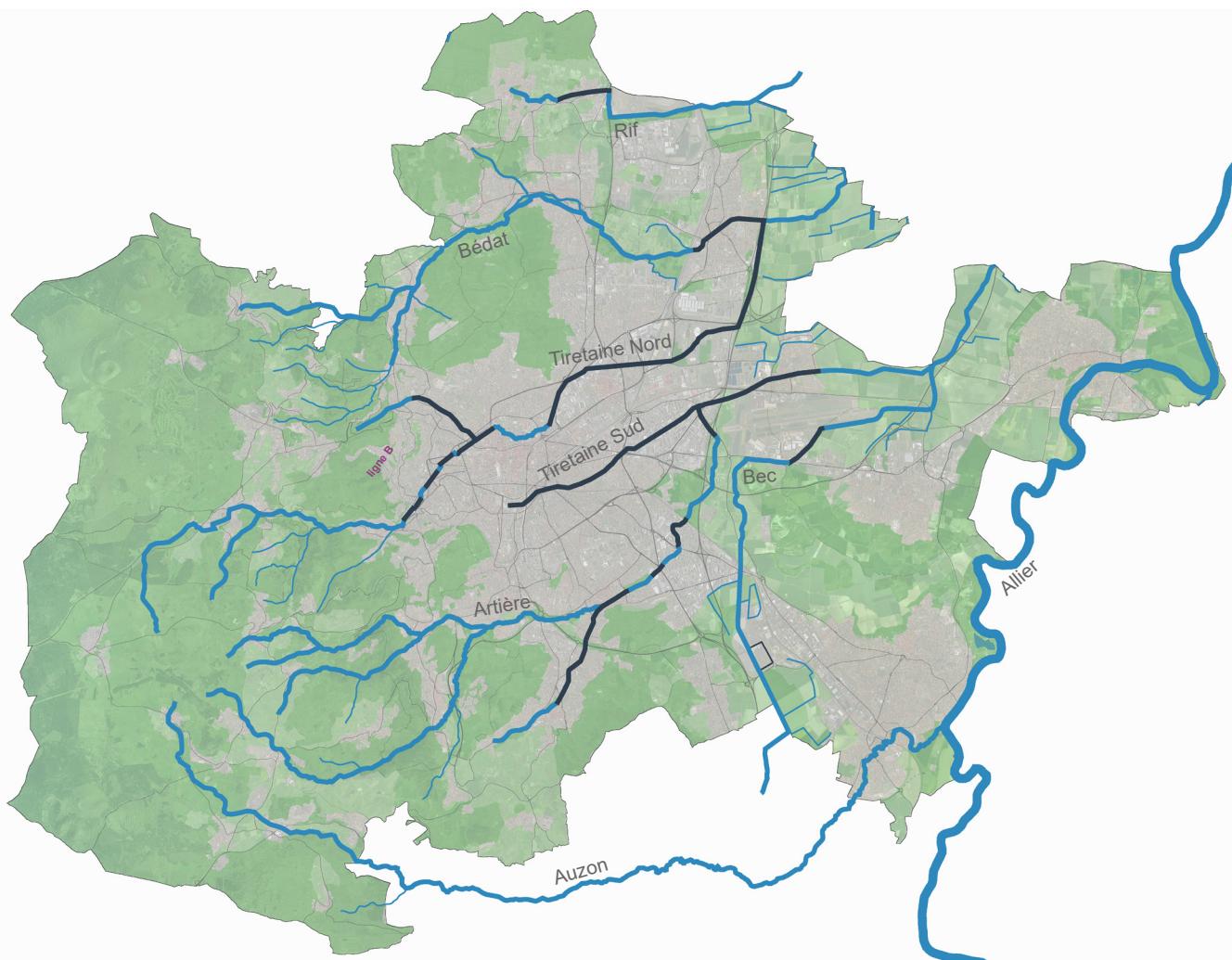
L'hydrologie de la rivière Allier est dépendante de la gestion du barrage de Naussac. En effet, cet ouvrage a pour objectif de soutenir les débits de l'Allier et de la Loire afin de respecter les Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) fixés par le SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux). Cette gestion est fixée par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne.

Le débit moyen annuel de l'Allier passe de 29 m³/s à l'amont du territoire à 150 m³/s environ à sa confluence avec la Loire. Les principales augmentations sont liées à l'Alagnon (+12 m³/s) en amont de Clermont Auvergne Métropole, à la Dore (+20 m³/s), et à la Sioule (+25 m³/s), ces deux dernières rejoignant l'Allier en aval de Clermont.

Auvergne Métropole. Autrefois très sévères, les étiages de l'Allier sont à présent soutenus par la retenue de Naussac. Les étiages les plus sévères connus sont ceux de 1949, avec des débits relevés de 0,5 m³/s à Vieille-Brioude et 6 m³/s au Bec. En 2003, la situation a conduit à des rééquilibrages de gestion afin que Naussac soutienne le débit de la Loire à l'aval de Nevers. Cependant, durant ces étés, les affluents ont été particulièrement touchés.

Les affluents de plaine, dont ceux du territoire de Clermont Auvergne Métropole, présentent un régime beaucoup plus contrasté, avec un pic en janvier – février et des étiages naturels sévères entre juin et octobre, pouvant être accentué par les prélevements pour l'irrigation.

LES COURS D'EAU



— cours d'eau à ciel ouvert

— cours d'eau couvert

Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

Contrat Territorial « milieu aquatique » de l'Agglomération Clermontoise

Faisant suite au Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) mis en œuvre de 2004 à 2009, un Contrat territorial a été conclu sur la période 2012-2016 sur l'ensemble des rivières de l'Agglomération à l'exception de l'Auzon, objet d'un Contrat Territorial spécifique.(cf. ci-après).

Un contrat territorial a été signé par L'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 26 juillet 2019 pour une durée de trois ans. Il fait suite au bilan du contrat 2012-2016 et tient compte des orientations du nouveau programme de l'Agence de l'eau. Ce contrat a notamment permis de renaturer une portion de près de 200 mètres de la rivière Artière, sur le secteur de la « ZAC des Sauzes » située à cheval sur les communes de Clermont-Ferrand et d'Aubière

Le nouveau contrat territorial « Rivières » 2023-2025, prolongement du contrat de 2019, a été signé en juin 2023 entre Clermont Auvergne Métropole et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce contrat ambitieux vise des objectifs de restauration de milieux aquatiques et des continuités écologiques, un volet agricole (animations, projet de ferme écologique, diagnostics...) et un volet animation et sensibilisation.

Contrat Territorial de la Vallée de l'Auzon

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, l'état des lieux de la rivière Auzon en 2004 puis en 2013 met en évidence un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique pour 2015 pour les paramètres « pesticides », « morphologie » et « hydrologie ». Concernant les pesticides, ce bassin-versant est classé depuis 2006 en zone dite « prioritaire » vis-à-vis des pesticides, c'est-à-dire dans une zone où la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires est avérée et où la priorité doit se porter sur des actions en vue de la limiter.

En 2020 l'état chimique de la masse d'eau « L'Auzon depuis Chanonat jusqu'à la confluence avec l'Allier » est mauvais.

Face à ce constat, ce bassin-versant a fait l'objet d'un Contrat Territorial qui fixe des objectifs de résultats dans la lutte contre les pesticides et la restauration du milieu aquatique :

Le contrat territorial des 5 rivières (2021-2023) qui englobe le bassin versant de l'Auzon concerne 3 communes de la métropole : Saint-Genès-Champanelle, Le Cendre et dans une moindre mesure Cournon d'Auvergne. L'objectif principal de ce contrat est de rétablir et préserver l'état des masses d'eau vis-à-vis des paramètres déclassant de l'état des lieux.

MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Identification et typologie des masses d'eau souterraine

Quatre grands types d'entités hydrogéologiques sont présents sur le périmètre de Clermont Auvergne Métropole :

- les aquifères sédimentaires qui représentent à l'affleurement 60,7% du territoire soit la majeure partie, ils constituent la masse d'eau FRGG051 « Sables, argiles et calcaires du Tertiaires de la Plaine de la Limagne ». D'une superficie totale de 5368 km², cette masse d'eau se développe au-delà des limites de la métropole et se trouve à plus de 90% à l'affleurement sous des limons et des alluvions comme c'est le cas sur le territoire de la métropole ;
- les aquifères de socle répartis sur 7,3% du territoire métropolitain et représentés par la masse d'eau FRGG134 « Socle Allier aval » (superficie totale de 972 km²) ;
- les aquifères volcaniques localisés sur la frange ouest du territoire constitue la masse d'eau FRGG099 « Chaîne des Puys ». D'une superficie

totale de 227 km², cette masse d'eau affleure sur 28,6% de la superficie du territoire de la métropole, - enfin, l'aquifère des alluvions de l'Allier compose la masse d'eau FRGG052 « Alluvions Allier amont ». Cette masse d'eau alluviale couvre une superficie totale de 168 km². Elle n'affleure que sur 3,4% du territoire de la métropole.

Fonctionnalité

Les eaux comprises dans les alluvions de l'Allier ont été fortement étudiées. Ainsi, il existe une relation entre les eaux de la rivière et les eaux issues du bassin alimentant cet aquifère alluvionnaire. Cette relation semble se cantonner de part et d'autre de l'Allier sur une bande de quelques centaines de mètres d'alluvions, appelée la « nappe d'accompagnement » de la rivière Allier. En conséquence, le niveau de l'eau contenu dans la nappe d'accompagnement est quasiment identique à celui de la rivière Allier.

Le SAGE Allier Aval considère que tous les ouvrages, notamment les captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable et à l'irrigation, qui pompent dans cette nappe d'accompagnement, appellent les eaux

en provenance de la rivière Allier et consomment donc avant tout l'eau de l'Allier. En période d'étiage, lorsque le niveau de l'eau de la rivière Allier est faible, c'est l'eau en provenance du bassin alimentant la nappe (plus large que l'emprise de la nappe d'accompagnement) qui soutient le niveau de la rivière.

En revanche, l'insuffisance à ce jour des connaissances sur les aquifères volcaniques et sédimentaires ne permet pas d'en préciser la fonctionnalité.

Ressources en eau

En termes de ressource en eau souterraine, le potentiel est considéré comme :

- faible pour les aquifères sédimentaires et les aquifères du socle,
- fort à très fort pour les aquifères volcaniques de la Chaîne des Puys et les alluvions de l'Allier.

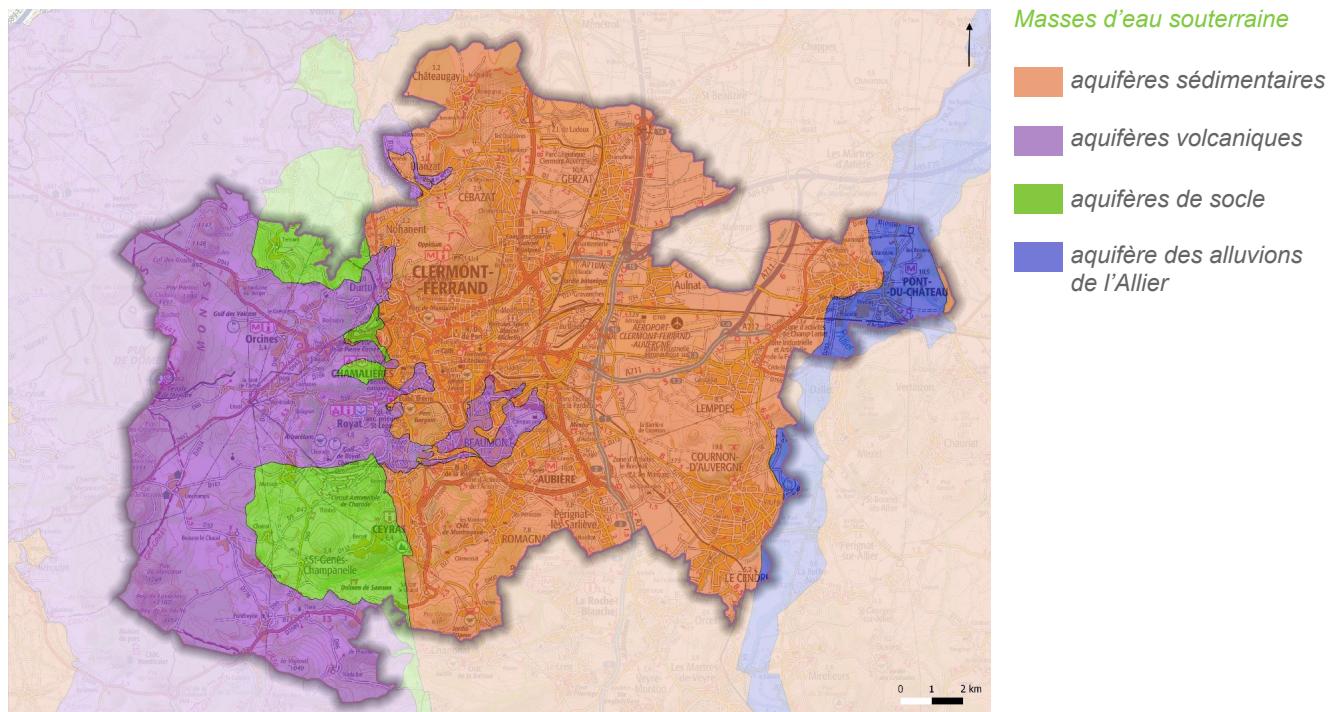
De fait, au niveau du territoire de Clermont Auvergne Métropole, les ressources en eau potable proviennent uniquement des eaux souterraines avec deux origines principales :

- des captages de la Chaîne des Puys, qui alimentent, généralement par gravité, Clermont-Ferrand, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Beaumont, Pérignat-lès-Sarliève...
- des captages dans la nappe alluviale de l'Allier (avec de nombreux puits implantés le long de la rivière Allier qui permettent de pomper l'eau de la nappe de la rivière), qui alimentent notamment les communes de Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Clermont-Ferrand... En 2016, les prélèvements d'eau potable dans la nappe de l'Allier représentent près de 90% des prélèvements pour l'eau potable à l'échelle du territoire (d'après les données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

A l'échelle du SAGE Allier aval, il est à noter que la nappe alluviale de l'Allier constitue une ressource majeure pour l'alimentation en eau potable (AEP). Plus de la moitié des prélèvements d'eau potable sont en effet réalisés à partir de cette ressource qui ne couvre pourtant que 6% de la surface du périmètre du SAGE. La majorité des captages destinés à l'AEP est implantée à proximité de la rivière. Aussi, l'essentiel de l'eau prélevée dans la nappe pour l'alimentation en eau potable provient en réalité de la rivière Allier. Les pollutions diffuses, principalement d'origine agricole dans la plaine de l'Allier aval constituent une menace sur l'alimentation en eau potable.

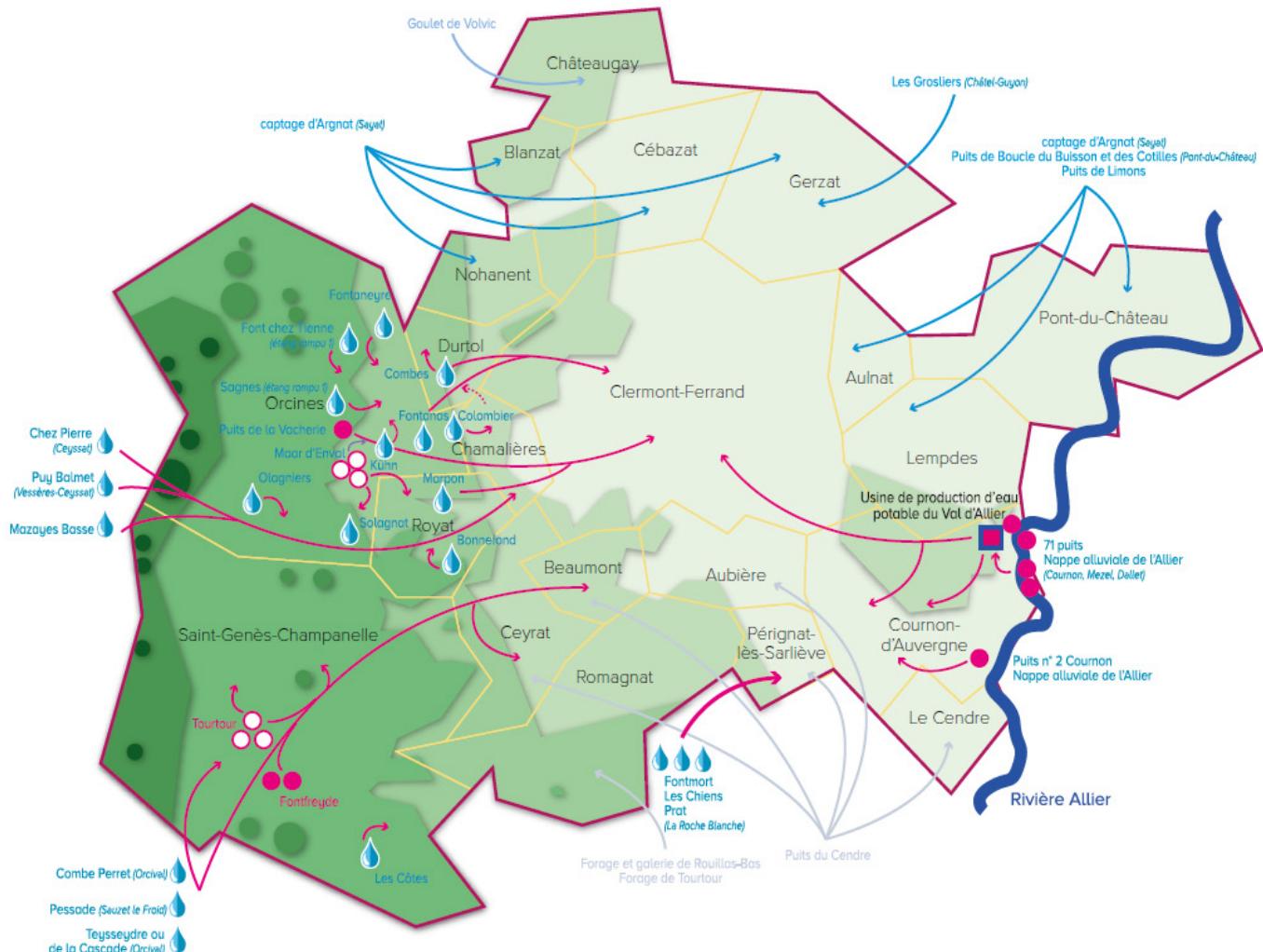
La baisse du niveau de la nappe alluviale de l'Allier, du fait des pressions sur la dynamique fluviale, entraîne des impacts pour tous les usages qui prélèvent sur cette ressource (diminution des rendements, nécessité de forer plus profond ou de trouver de nouvelles ressources ...).

La Chaîne des Puys constitue la deuxième ressource pour l'alimentation en eau potable. La qualité des eaux souterraines est relativement constante à l'échelle de la Chaîne des Puys et les eaux y sont de bonne qualité. Elle s'explique par une quasi-absence d'activités anthropiques et par le rôle de filtre que jouent les formations scoriacées, notamment dans la partie non saturée. Le niveau de pression sur cette ressource varie en fonction des sous-bassins versants émissaires de la Chaîne des Puys. Le territoire de Clermont Auvergne Métropole est concerné par les sous-bassins Tiretaine et Nohanent-Durtol. Le pourcentage de la ressource prélevée par rapport à la ressource totale est respectivement de 43 % et 73 % sur ces deux sous bassins (source étude CETE – 2008)).



Source : BD sandre - Gesteau

Localisation des ressources en eau potable sollicitées par Clermont Auvergne Métropole.



(Source : RPQS 2017, Clermont Auvergne Métropole)

Relief

- de 400 m	+ de 400 m	+ de 600 m	+ de 800 m	+ de 1 000 m	+ de 1 200 m
------------	------------	------------	------------	--------------	--------------

- Puits
- Forage
- Source
- Alimente la commune
- Transfert entre commune
- En projet

- Clermont Auvergne Métropole
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Basse Limagne (déléguataire Semerap)
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la plaine de Riom (déléguataire Semerap)
- Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la Banlieue Sud Clermontoise (déléguataire Suez)



GESTION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES EN EAU

Alimentation en eau potable

Depuis le 1er janvier 2022, Clermont Auvergne Métropole dispose de la compétence « eau potable » : la production, le transport et la distribution d'eau potable. Au 1er janvier 2022, à l'échelle du territoire de la collectivité, la compétence eau potable est gérée selon les communes :

- par la Métropole :
 - soit en régie (9 communes)
 - soit par délégation de service public (1 commune)
- par des syndicats dédiés, au sein desquels la Métropole est représentée en substitution des

communes précédemment compétentes (11 communes) :

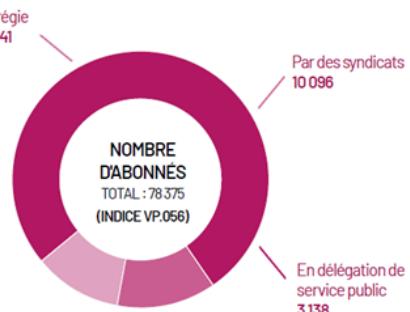
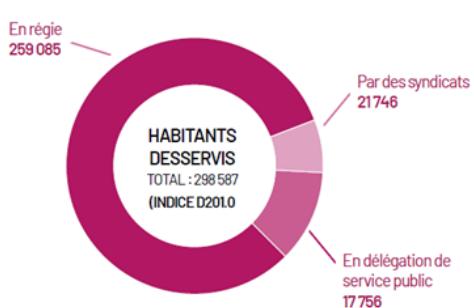
- Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la Banlieue Sud Clermontoise ;
 - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Basse Limagne ;
 - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la plaine de Riom
- La commune de Beaumont a été reprise en régie au 1er janvier 2022.

La compétence Eau potable



En termes de population desservie, le service d'eau potable relevant de la compétence de Clermont Auvergne Métropole dessert 276841 habitants au

31/12/2022 soit 68 279 abonnés, sur un territoire comptant 298 587 habitants pour 78375 abonnés soit 92% de la population métropolitaine.



Répartition de la population desservie en eau potable selon le mode de gestion
Source : RPQS 2022, Clermont Auvergne Métropole

Au niveau des communes en régie ou en délégation de service public (soit 10 des 21 communes du territoire métropolitain), le service public d'eau potable gère un linéaire de canalisations de 1057 kilomètres au 31/12/2022.

Le rendement moyen du réseau (rapport entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution) de distribution géré par la métropole est de 82,3%, proche de la moyenne nationale (81,2 % en 2021 -source : observatoire des services publics d'eau et d'assainissement)..

Le SIAEP Basse Limagne a un rendement de réseau en 2022 de 77,4 %, le SIAEP de la Plaine de Riom de 82,6 % et le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la Banlieue Sud Clermontoise à un rendement de 78,04 % en 2008.

La Métropole poursuit ses actions afin d'améliorer le rendement de ses réseaux :

- établissement d'un schéma directeur eau potable, approuvé en 2024, sur les 10 communes sur lesquelles elle a la compétence. Ces communes sont : Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol, Orcines, Royat, Beaumont, Ceyrat, Saint-Genès-Champanelle, Pérignat-lès-Sarliève. (2024) ;

- poursuite des projets de sectorisation du réseau sur Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne, engagés par les communes, pour mieux cibler les secteurs à inspecter ;

- recherche d'un meilleur taux de renouvellement des

- réseaux pour maintenir le bon état du patrimoine ou le restaurer

En 2022, Clermont Auvergne Métropole a produit un volume de 15,4 Mm³ ; le SIAEP Basse Limagne affiche une production de 5,9 Mm³, le Syndicat Mixte de la Région d'Issoire 11,1 en 2018 Mm³ et le SIAEP de la Plaine de Riom 0,44 Mm³.

Prélèvements en eau par les établissements industriels et agro-alimentaires

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole compte, en 2016, 87 établissements industriels et agro-alimentaires (une seule entreprise recensée : laiterie sur la commune de Clermont-Ferrand). Ces industries se concentrent sur la commune de Clermont-Ferrand (50%) et se trouvent également sur la commune d'Aubière (18%) et de Gerzat (9%).

Les volumes d'eau (superficielle et souterraine) prélevés par l'industrie sur le territoire sont en constante augmentation sur la période 2008/2016 avec un accroissement significatif de la demande en 2011 puis 2014. A titre indicatif, le volume utilisé par l'industrie atteint 1 301 910 m³ d'eau en 2016.

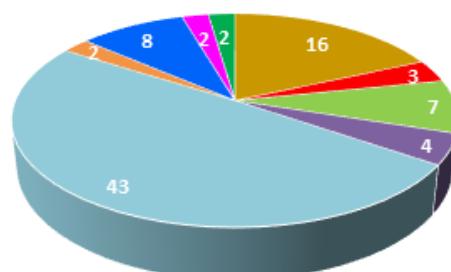
Il est à noter que les augmentations significatives de consommation d'eau sur les années 2011 et 2014 sont dues à l'exploitation de nouvelles activités. Ainsi :

- en 2011, la Société Laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA) déclare une consommation de 313 403 m³ (soit 54% des prélèvements en eau de l'année à elle seule). A cela s'ajoutent les besoins ponctuels de deux entreprises : l'entreprise de pneumatiques Michelin (65 247 m³) et les Sablières de Pont-du-Château (37 800 m³) ;

- en 2014, ce sont les Sablières de Pont-du-Château qui sollicitent significativement la ressource (615 007 m³) représentant 52,3% de la consommation d'eau annuelle sur le territoire.

Nombre et répartition des établissements industriels en 2016 sur le territoire

(Biotope, source Agence de l'eau Loire-Bretagne)



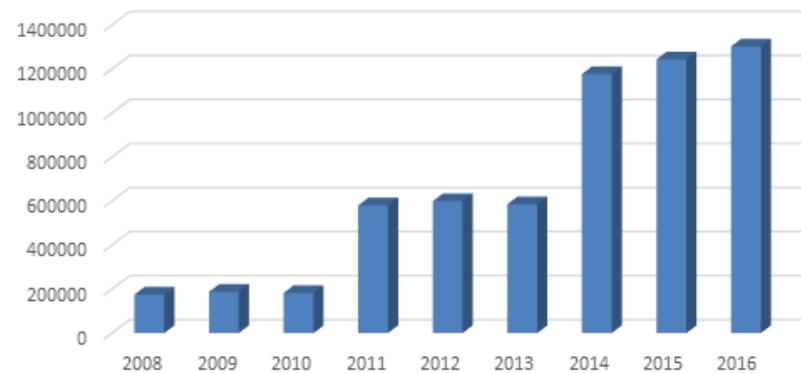
Aubière
Cébazat
Clermont-Ferrand
Gerzat

Béaumont
Chamalières
Durtol
Lempdes

Autres

Volume d'eau (m³) prélevé par l'industrie sur le territoire sur la période 2008-2016

(Biotope, source Agence de l'eau Loire-Bretagne)



Irrigation

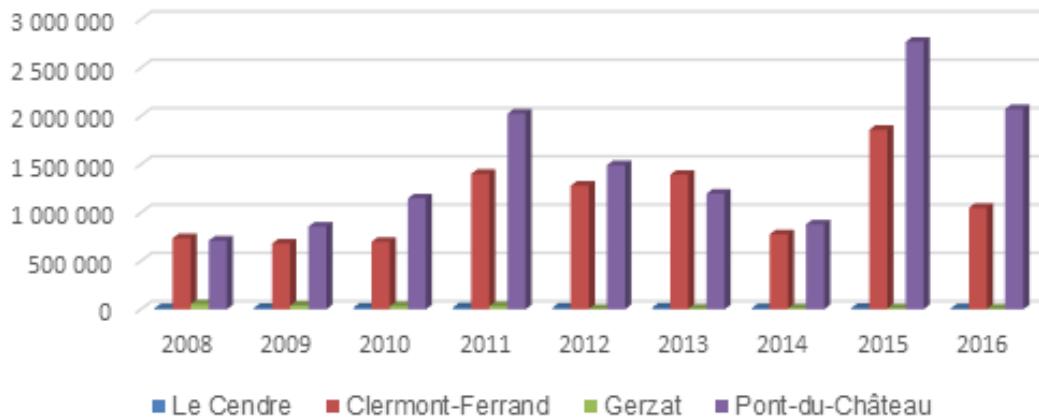
L'exploitation des données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne met en évidence que les prélevements pour l'irrigation donnant lieu à redevance concernent seulement quatre communes sur la partie Est du territoire de la métropole. En 2016, les prélevements pour l'irrigation représentent un volume de 3,1 Mm³ répartis de la manière suivante : Pont-du-Château (66%), Clermont-Ferrand (33,5%), Le Cendre (0,3%) et Gerzat (0,2%). Ce volume a doublé sur la période 2008-2016 et montre que la pression sur la ressource augmente pour satisfaire les besoins agricoles : 1,5 Mm³ en 2008 contre 3,1 Mm³ en 2016.

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des prélevements pour l'irrigation selon les communes ou également selon l'origine de la ressource.

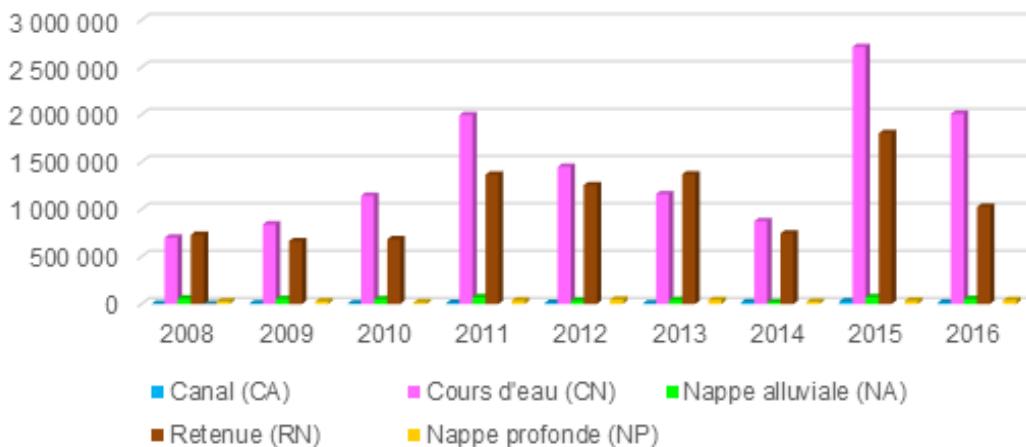
La sollicitation de la ressource a connu deux pics importants sur la commune de Pont-du-Château en 2011 et 2015. Avec une agriculture orientée sur les grandes cultures, très consommatrices en eau, l'activité agricole est de fait vulnérable aux épisodes de sécheresse tels que ceux qui se sont produits d'avril à juin 2011 puis de mars à juillet 2015 et qui expliquent ces pics de consommation.

Les prélevements pour l'irrigation sollicitent principalement les eaux superficielles comme le montrent les faibles prélevements dans les nappes souterraines. Ce sont les cours d'eau et les retenues alimentées par un prélevement dans un cours d'eau qui sont les plus sollicités en raison de leur accessibilité.

Evolution des prélevements (m³) pour l'irrigation sur la période 2008-2016
(Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne)



Evolution des prélevements (m³) pour l'irrigation sur la période 2008-2016 selon l'origine de la ressource
(Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne)



FOCUS / SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Clermont Auvergne Métropole a élaboré son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur 10 communes de son territoire, en 2024

Outil de programmation et de gestion pour la collectivité, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable doit permettre à une collectivité de disposer d'une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il a pour vocation :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable d'une collectivité (hameaux y compris),

- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution,

- d'estimer les besoins futurs et de proposer le bilan besoins/ressource sur la base:

- soit de plusieurs scénarios dont au moins un, après examen plus détaillé, est réalisable.

- soit d'un programme d'actions ou/et d'études permettant, après avoir levé les incertitudes sur les scénarios, de pouvoir en choisir un.

- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens (techniques et surtout financiers en lien avec le prix des services liés à l'eau) et éventuellement un programme de travaux permettant de gérer la phase transitoire pendant laquelle des études complémentaires sont menées pour définir le scénario.

Le SDAEP de Clermont Auvergne Métropole permet de dégager les points forts et les points faibles du service, et de définir les enjeux stratégiques et les orientations techniques et

financières à court, moyen et long terme, afin de répondre aux besoins suivants :

- Améliorer la connaissance du système d'Alimentation en Eau Potable,

- Fournir une eau en quantité suffisante toute l'année et dans des conditions de desserte optimales,

- Renforcer durablement la sécurité de l'alimentation en eau (mise en place périmètres de protection de captages, rationalisation) et gérer les risques potentiels,

- Améliorer le rendement de réseau au-delà de 85 % (seuil limite de l'engagement du Grenelle de l'environnement),

- Améliorer la qualité de l'eau distribuée,

- Optimiser les coûts induits en termes d'investissement, de fonctionnement et leur impact sur le prix de l'eau, en vue de construire le programme de renouvellement et de sécurisation du réseau et des ouvrages, équipements d'eau potable sur la base d'un schéma directeur,

- Contribuer à la rationalisation de la gestion de l'eau à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, avec un souci de cohérence avec l'approche des collectivités et syndicats des eaux limitrophes (sécurisation, maillage, secours).

Le schéma directeur est découpé selon 4 phases :

- Phase 1 : Recueil de données et état des lieux, audit patrimonial

- Phase 2 : Campagne de mesure et modélisation sous Piccolo

- Phase 3 : Etude et prospective, analyse des besoins et enjeux futurs

- Phase 4 : Simulation des scénarii & élaboration du Schéma Directeur

Un programme des travaux a été établi pour une période de 10 ans (2024-2034).

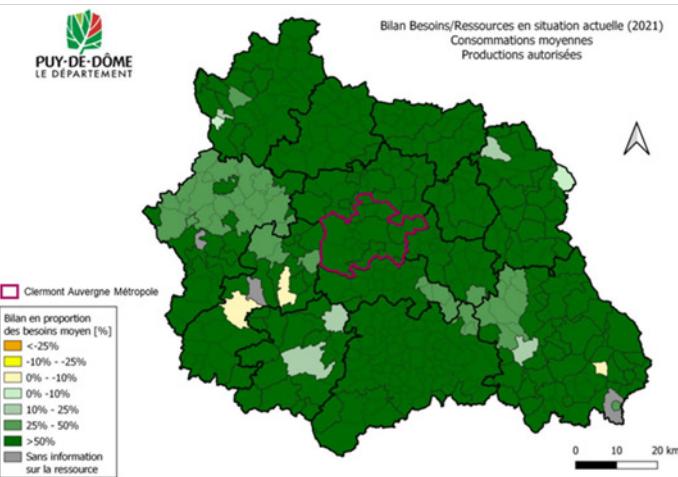
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) départemental

Le département du Puy de Dôme a réalisé récemment (2023) son propre SDAEP, permettant d'étudier le bilan besoins/ressources en situation actuelle (2021) sur l'ensemble du département, selon différents scénarios. En situation actuelle, le territoire de Clermont Ferrand Métropole présente un bilan besoins/ressources :

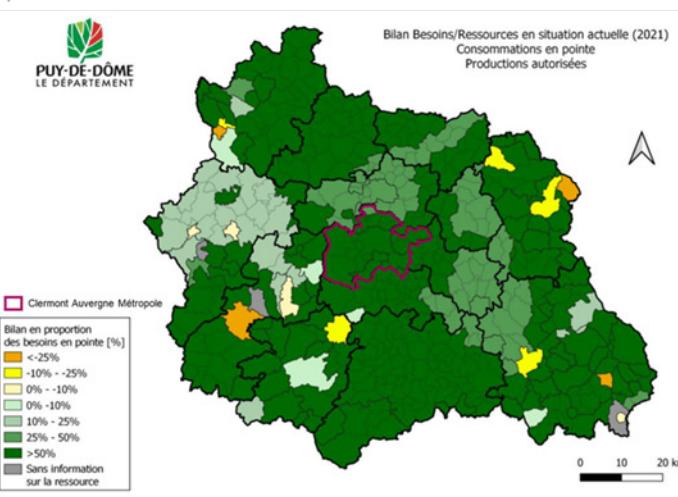
- Largement excédentaire (>50%) en situation de consommations moyennes et de production maximale par rapport aux prélèvements autorisés (figure en haut à gauche);
- Largement excédentaire (>50%) ou excédentaire (Romagnat et Aubière, bilan excédentaire entre 25% et 50%) en situation de consommations moyennes et de productions à l'étiage (situation « critique ») (figure en haut à droite) ;

- Largement excédentaire (>50%) ou excédentaire (Châteaugay, bilan excédentaire entre 25% et 50%) en situation de consommations de pointe et de productions autorisées (figure en bas à gauche);
- Excédentaire (entre 25%-50%) ou légèrement excédentaire (Châteaugay, Aubière, Romagnat et Le Cendre, bilan entre 0% et 10%) en situation de consommations de pointe et de productions à l'étiage (situation « critique ») (figure en bas à droite) ;

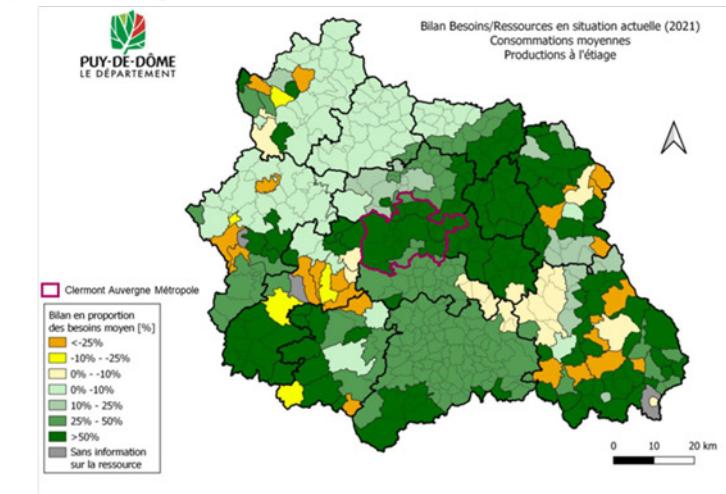
Bilan besoins/ressource en situation actuelle (2021) Consommations moyennes, productions autorisées



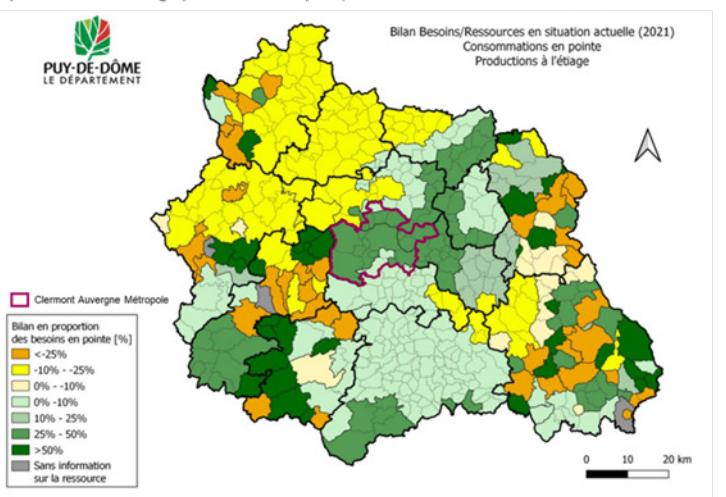
Bilan besoins/ressource en situation actuelle (2021) Consommations en pointe, productions autorisées



Bilan besoins/ressource en situation actuelle (2021) Consommations moyennes, productions à l'étiage



Bilan besoins/ressource en situation actuelle (2021) Consommations en pointe, productions à l'étiage (situation « critique »)



Source : SDAEP Puy-de-Dôme, 2023

Assainissement des eaux usées domestiques

Depuis le 1er janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole dispose de la compétence « Assainissement collectif » : collecte, transport, traitement des eaux usées. Au 1er janvier 2022 la compétence assainissement collective est gérée selon les communes (cf. carte ci-dessous) :

- Par la Métropole :
 - soit en régie ; c'est le cas pour 18 communes;
 - soit par délégation de service public, pour une commune (Chamalières,);
- Par un syndicat dédié (2 communes), le SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand) au sein duquel la Métropole est représentée en substitution des communes précédemment compétentes (Lempdes, Pont-du-Château).

La commune d'Aulnat a été reprise en régie au 1er janvier 2022.

La Métropole assure également le transport et le traitement d'effluents issus des communes de Saint-Beauzire (Biopôle Clermont-Limagne) et de la commune de Sayat, hors du territoire de la Métropole.

A l'échelle du territoire de la Métropole, ce sont 293 587 habitants qui sont desservis, représentant 78375 abonnés. Le graphique suivant illustre la répartition du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés selon les différents modes de gestion de l'assainissement collectif au niveau du territoire.

A l'échelle de l'intercommunalité, le réseau de collecte est de 1336 km dont 1182 km gérés par la Métropole. Sur cette partie, le réseau est composé d'environ 50% de réseau unitaire et 50 % de réseau séparatif eaux usées .

Le réseau d'eaux pluviales est comptabilisé à part, il représente 768 km sur la Métropole.

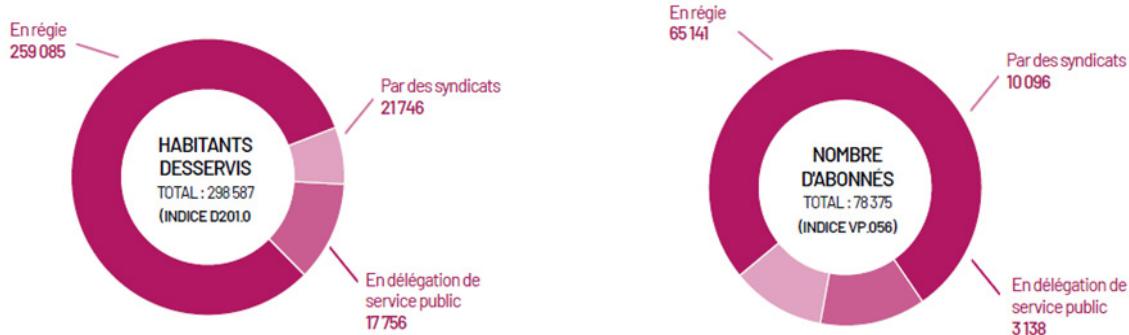
Une trentaine de kilomètres de grands collecteurs permettent d'assurer le transfert des eaux usées vers la station d'épuration principale (Station d'épuration des Trois Rivières) pour la majeure partie du territoire.

Le réseau de collecte comporte plus de 350 déversoirs d'orage. Conformément à la réglementation, les 64 déversoirs les plus importants (déversant plus de 120 kg de DB05 / jour (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours qui est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration) soit 2 000 équivalents-habitants) ont été instrumentés pour permettre un suivi de la pollution rejetée au milieu naturel.

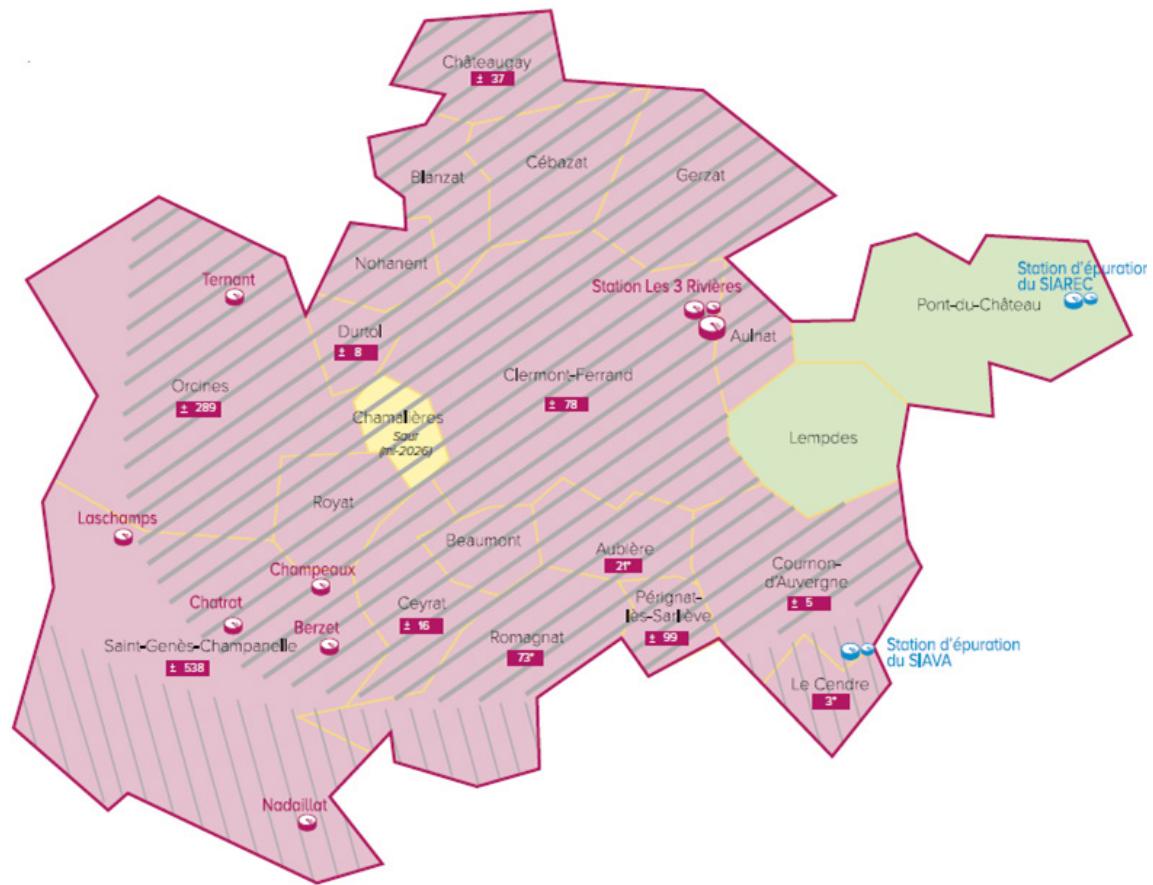
Près de 63 postes de refoulement complètent le réseau.

Répartition du nombre d'habitants et d'abonnés selon le mode de gestion

Source : RPQS 2022



Modes de gestion de l'assainissement domestique sur Clermont Auvergne métropole



Compétence assainissement collectif

- Régie directe
- Délégation de service public
- Siarec (Syndicat intercommunal d'assainissement de la région Est de Clermont-Ferrand)

Compétence assainissement non collectif

- **Nombre d'installations**
- **au 01/06/2021**

Traitemennt des eaux usées

- Station d'épuration "Les 3 Rivières" (Clermont Auvergne Métropole)
- Station d'épuration du Siava (Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Auzon)
- Station d'épuration du Siarec (Syndicat intercommunal d'assainissement de la région Est de Clermont-Ferrand)

■ Station d'épuration (en régie)

■ Station d'épuration (syndicats)

(Source : RPQS 2022)

FOCUS / SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION

Par définition, un schéma directeur d'assainissement des eaux usées définit un programme pluriannuel est hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement. Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Cet outil doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Eau en matière de « bon état » des milieux aquatiques.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SAFEGE, 2011) couvre les communes de l'Agglomération de Clermont-Ferrand soit 18 communes du territoire de la Métropole. Les communes non prises en compte sont : Le Cendre, Pont-du-Château, Lempdes et une grande partie de la commune de Cournon d'Auvergne car raccordées à d'autres stations d'épuration.

Les actions retenues par le schéma directeur sont :

- l'élimination des rejets directs dans les cours d'eau (raccordement à un réseau collectif, mise en œuvre d'un système d'assainissement autonome ou correction d'une éventuelle

inversion eaux usées/eaux pluviales au niveau d'un branchement) ;

- l'autosurveillance des réseaux (équipement des déversoirs d'orage les plus importants) ;
- l'amélioration du transfert des eaux usées par temps sec (conditions d'autocurage) ;
- l'amélioration du transfert des eaux usées par temps de pluie en intervenant sur 3 axes :
 - la modification des cotes de certains déversoirs d'orage ;
 - l'élimination des eaux claires parasites dans le réseau ;
 - la mise en place de bassins de stockage des eaux usées à vocation communautaire en vue de réduire significativement les rejets d'eaux polluées au milieu naturel à l'occasion d'évènements pluvieux. Ces bassins se localisent sur les réseaux de collecte et ont pour vocation de stocker temporairement les eaux de réseaux unitaires en vue de les restituer ensuite vers le réseau pour un traitement différé au niveau de la station d'épuration métropolitaine.

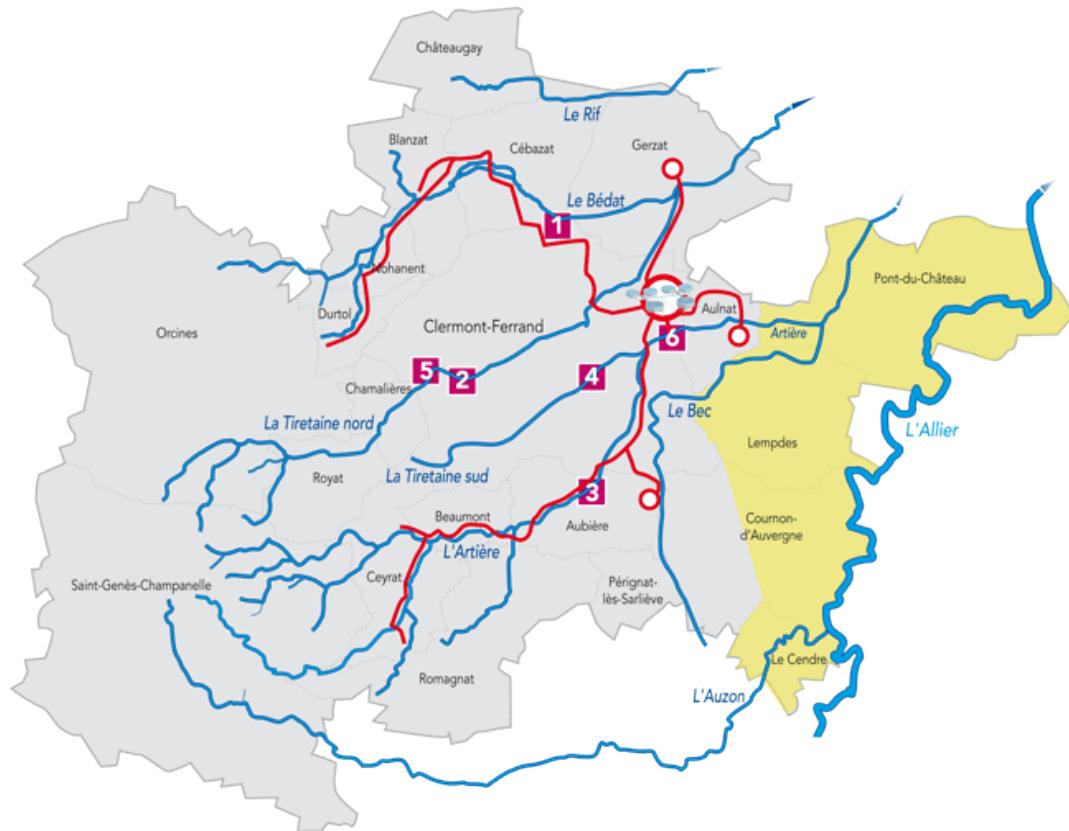
En 2018, le bassin de stockage-restitution des Vergnes se termine, celui de Belle Ombre est en démarrage de travaux et le bassin Herbet en est au stade des études d'avant-projet.

Le projet de bassin de stockage restitution des Vergnes, inséré dans son environnement urbain



(Source : site internet Métropole, 2019)

Projet de gestion des eaux usées par création de 6 bassins de stockage-restitution



- Rivières
- Station d'épuration "Les 3 Rivières"
- Zone raccordée à la station "Les 3 Rivières"
- Zone raccordée à un autre système d'assainissement
- Collecteurs eaux usées
- Stations de relèvement des eaux

Bassins de stockage/restitution des eaux usées en projet

- 1** Bassin des Vergnes (volume : 2 200 m³)
- 2** Bassin de Belle Ombre (volume : 10 000 m³)
- 3** Bassin Zac des Sauzes (volume : 4 500 m³)
- 4** Bassin d'Herbet (volume : 36 000 m³)
- 5** Bassin de Saint Alyre (volume : 3 500 m³)
- 6** Bassin de la station d'épuration (volume : 21 000 m³)

Avril 2015

(Source : site internet Métropole, 2019)

Parc des stations d'épuration

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole compte 10 stations d'épuration dont 8 sont gérées en régie et 2 par un syndicat (SIAVA, SIAREC). Au total, la capacité nominale cumulée des stations d'épuration représente 508 315 Equivalent habitant (EH) pour une charge entrante cumulée de 405 261 EH.

La station d'épuration des Trois Rivières est la principale. Elle traite les eaux usées de la majeure partie du territoire :

- 18 communes en totalité ou partiellement Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne (ZI de la pointe), Durtol, Gerzat, Nohanent, Orcines (en partie), Pérignat-les-Sarliève, Romagnat (hors Opme), Royat, Saint-Genès-Champanelle (Manson, Thèdes)
- ainsi que les eaux usées de la commune de Sayat et du Biopôle Clermont-Limagne basé à Saint-Beauzire et dépendant de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans.

Ces chiffres mettent en évidence l'importance des stations d'épuration situées sur la métropole qui accueillent des eaux usées domestiques dépassant largement les limites du territoire métropolitain. Ce sont ainsi 15 communes hors territoire qui se trouvent raccordées aux stations d'épuration de la métropole à savoir : Chanonat, Chavaroux, Le Crest, Mur-sur-Allier, Lussat, Malinrat, Les Martres-d'Artière, , Orcet, Pérignat-sur-Allier, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint- Georges-sur-Allier, Sayat, Vertaizon.

Les stations d'épuration de Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne et Pont-du-Château représentent à elles seules 79,7% de la capacité d'accueil des effluents. Elles sont toutes récentes (date de mise en service 2005 et 2006).

Un projet d'adaptation de la station d'épuration des Trois Rivières est actuellement en cours. En effet, suite à un audit technique et énergétique mené en 2014, un important plan d'investissement a été adopté en Conseil communautaire pour la période 2015 / 2024. Le plan d'investissement adopté porte sur 3 axes :

- le renouvellement des équipements : après plus de 10 ans de fonctionnement, le remplacement de certains matériels est nécessaire ;
- l'amélioration et optimisation des process existants, notamment amélioration de la sécurité des agents (risques de chute, utilisation de produits chimiques...) et diminution des consommations d'énergie, en particulier sur le traitement biologique. Ces 2 premiers points font l'objet d'une programmation sur 10 ans.
- la création d'ouvrages complémentaires : décanteur primaire et méthaniseur. Du fait de la mise en œuvre du schéma directeur et en particulier

la construction des bassins de stockage-restitution (BSR), les charges de pollution en entrée de station seront fortement augmentées par temps de pluie. Un ouvrage de décantation primaire a donc été préconisé.

Ce type d'ouvrage permettra une production de boues fortement fermentescibles. Par ailleurs, la réglementation en termes d'énergie a évolué, et il est désormais possible d'injecter dans le réseau de gaz du biométhane, solution financièrement très intéressante, avec un retour sur investissement rapide. Ainsi, un méthaniseur sera créé. Parallèlement, un bassin de stockage-restitution de 21 000 m³ est prévu en entrée de la station dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Les travaux devraient débuter en 2021 pour une mise en service en 2024.

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives à ces stations d'épuration.

*Au sens du décret n°94-359 du 3 juin 1994 et de la Directive CEE n°91/271 du 21 mai 1991, une agglomération est une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux urbaines résiduaires pour les acheminer vers un ou plusieurs systèmes d'épuration. En outre, sont considérées comme comprises dans une même agglomération, les zones desservies par un réseau de collecte raccordé à un système d'épuration unique et celles dans lesquelles la création d'un tel réseau a été décidée par une délibération de l'autorité compétente.

Clermont-Ferrand	Trois-Rivières	2005	Régie	425 000	Boues activées	328 848	52 976	4 227,69	40,1% compostage	Station d'épuration intercommunale ou 16 communes de la métropole (Aubière, Aulnat, Beaumont-Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chalmalières, Chateaugay, Clermont-Ferrand, Durtol, Gerzat, Nohant-en-Orcines, Orcines, Pérignat-lès-Sarlève, Romagnat, Royat) y sont raccordées ainsi que la commune de Sayat.
Cournon-d'Auvergne	Cournon-d'Auvergne	2006	SI Assainissement de la Vallée de l'Auzon	46 833	Boues activées	44 800	9 994	698	compostage	Reçoit en partie les eaux pluviales mélangées aux eaux usées dans les réseaux unitaires.
Orcines	Sarcenat	2010	Régie	333	Lit bactérien	Non transmis	0	/	compostage	Milieu récepteur : la rivière Artière. Cette agglomération * est conforme à la directive du conseil n°91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dite «directive ERU», mais non conforme aux obligations nationales du fait d'un réseau de collecte défectueux dans certains secteurs.
Soagnat	Soagnat	1997	Régie	100 0108	Filtre à sable	155*	27,3*	0	/	Station en fin de vie : ouvrages dégradés, effluent traité ne respecte pas les normes de rejet. Études en cours pour un raccordement aux réseaux d'assainissement pour traitement à la station d'épuration des Trois Rivières. Cette agglomération est conforme à la directive ERU mais non conforme aux obligations nationales du fait d'un réseau de collecte défectueux.
Tenant	2010	Régie	56 0650	Filtres plantés de roseaux	560	140	0	/	Mauvais fonctionnement de la station et insuffisance de son dimensionnement à l'horizon 2020 nécessitant son remplacement. Station actuellement en état de by-passée. Cette agglomération n'est conforme ni à la directive ERU ni aux obligations nationales. Un bureau d'études devrait être choisi en 2018 pour étudier la remise en état de la station.	
Pont-du-Château	Nadaillat	2005	SIAREC	30 000	Boues activées	31 505	6 194	530,75	épandage	Milieu récepteur : ruisseau de La Tretaine. Par courrier du 19/03/2018, la DDT a informé la CAM que toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le village de Solognat à Orcines, seraient refusées au titre du R11-2 pour cause d'atteinte à la salubrité publique, et ce tant que le problème de rejet direct des effluents dans le milieu naturel n'est pas réglé
Saint-Genès-Champanelle	Chatrat	1996	Régie	160	La-gunganage naturel	180*	20*	0	/	Station d'épuration intercommunale. Liste des communes raccordées sur cette station : Chavaroux, Dallet, Lemardes, Lussat, Malintrait, Les Mairies-d'Ariège, Mézel, Pont-du-Château, Saint-Bonnet-lès-Alier, Vertaizon.
Berzet	Berzet	1992	Régie	400	Lit bactérien	550*	76*	0	/	L'étude diagnostique communale (SAFEGE, 2013) a montré une quantité non négligeable d'eaux claires parasites par temps de pluie collectée par la station d'épuration. Cette étude proposait plusieurs scénarii : le remplacement de la station d'épuration (capacité insuffisante) ou le raccordement au village de Theix. Cette agglomération est conforme à la directive ERU et aux obligations nationales.
Laschamps	Laschamps	1995	Régie	200	Lit bactérien	510*	71*	0	/	L'étude diagnostique communale (SAFEGE, 2013) a montré une quantité non négligeable d'eaux claires parasites par temps de pluie collectée par la station d'épuration. Cette étude proposait plusieurs scénarii : construction d'une nouvelle station d'épuration (capacité insuffisante) ou le raccordement au réseau de Ceyrat. Cette agglomération est conforme à la directive ERU mais non conforme aux obligations nationales du fait d'un réseau de collecte défectueux. De plus le rapport SATESE 2017 mentionne que le rejet est de qualité médiocre et ne respecte pas les normes de rejet.
Champeaux	Champeaux	2012	Régie	120	Filtres plantés de roseaux	0	0	0	/	L'étude diagnostique communale (SAFEGE, 2013) proposait plusieurs scénarii : construction d'une nouvelle station d'épuration capacité insuffisante) ou la raccordement à une autre commune (village d'Enval sur la commune d'Orcines, village de Mansan sur la commune de Royat, village de Beaune). Cette agglomération est non conforme à la directive ERU et aux obligations nationales.

Assainissement non-collectif

Au 1er janvier 2022, à l'échelle du territoire de la collectivité, la compétence assainissement non collectif est gérée selon les communes :

- par la Métropole en régie (14 communes) :

Aubièvre, Beaumont, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Le Cendre, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle

- par des syndicats dédiés, auxquelles les communes ont délégué cette compétence :

- Les communes de Cébazat, Nohanent, Blanzat, Gerzat, Aulnat ont délégué la compétence au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Basse Limagne ;
- Les communes de Lempdes et Pont-du-Château ont délégué la compétence au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC).

Clermont Auvergne Métropole a lancé un nouveau marché à bons de commandes pour réaliser les contrôles d'assainissement autonome à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois (pour 2 ans).

Suite à la consultation réalisée par la Métropole, le marché a été confié à l'entreprise Suez.

Le recensement des installations est affiné au fur et à mesure des contrôles et des créations. Pour 2022, on dénombre sur l'ensemble du territoire 1 177 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) ,

Le taux de conformité des installations en 2022 est de 34,5 % pour la métropole, 93,5 % pour le SIAEP Basse Limagne et 48,2 % pour le SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand.

Assainissement des eaux industrielles et agro-alimentaires

Pour rappel, le territoire de Clermont Auvergne Métropole compte en 2016 87 établissements industriels et agro- qui rejettent des eaux usées.

A l'échelle de la métropole, les effluents industriels sont raccordés au réseau public d'assainissement pour 45,9% des établissements industriels et partiellement raccordés pour 28,7% d'entre eux. Ainsi, la grande majorité des effluents industriels produits sur la commune de Clermont-Ferrand sont traités par la station d'épuration des Trois Rivières.

Pour les 25% d'établissements industriels non raccordés, ces derniers disposent de systèmes d'assainissement qui leur sont propres avant rejet au milieu naturel. (absence de données sur le type et l'état de fonctionnement de ces unités de traitement)

3.2 LES SOLS ET SOUS-SOLS

LE RELIEF ET LA GÉOLOGIE

Le territoire présente une grande variation dans le relief, le gradient altitudinal et le type de substrat géologique. Tous ces éléments sont à l'origine d'une grande diversité de milieux et de paysages.

Le relief et la topographie

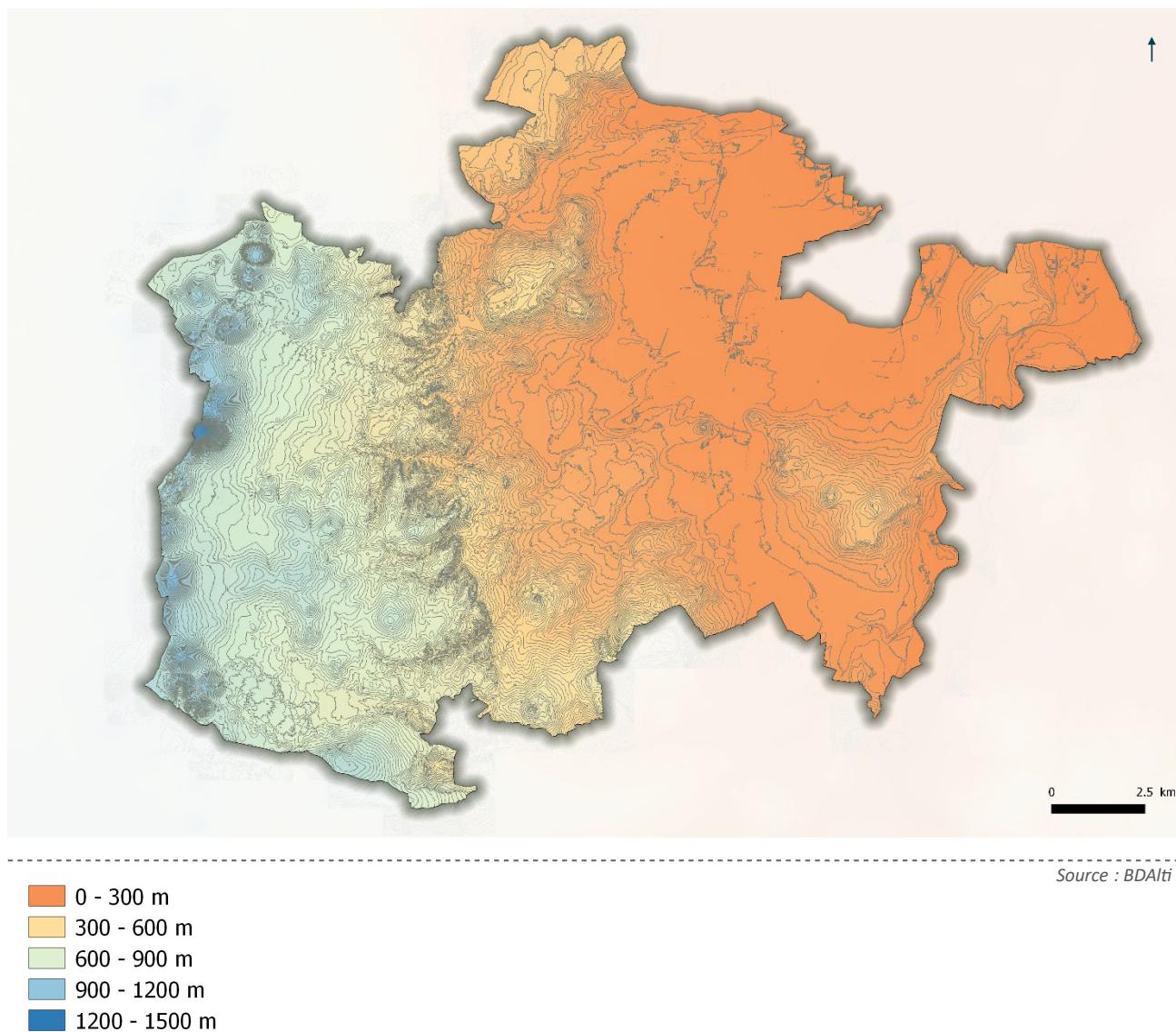
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole présente un relief très contrasté, entre la plaine de la Limagne à l'Est et la Chaîne des Puys à l'Ouest. Ces deux entités sont séparées par la grande faille de Limagne orientée Nord-Sud.

L'altitude varie de 350 mètres sur les bords de l'Allier à 1465 m au sommet du Puy-de-Dôme avec un gradient croissant d'Est en Ouest.

À l'Est de la faille de la Limagne, dans la plaine de la Limagne le relief est peu marqué, hormis au niveau de quelques anciens Puys. La faille de Limagne présente quant à elle un relief très abrupt.

À l'Ouest de la faille de Limagne, la zone de plateau montre un relief peu marqué, puis la Chaîne des Puys présente un relief très marqué au droit des nombreux Puys qui la composent.

Relief et altimétrie



La géologie

La géologie du territoire de Clermont Auvergne Métropole Clermont s'inscrit dans deux entités bien différencierées :

- La Chaîne des Puys et le plateau à l'ouest ;
- La Limagne d'Allier à l'Est.

Ces deux entités sont séparées par une grande faille (cassure de l'écorce terrestre) : la faille de la Limagne.

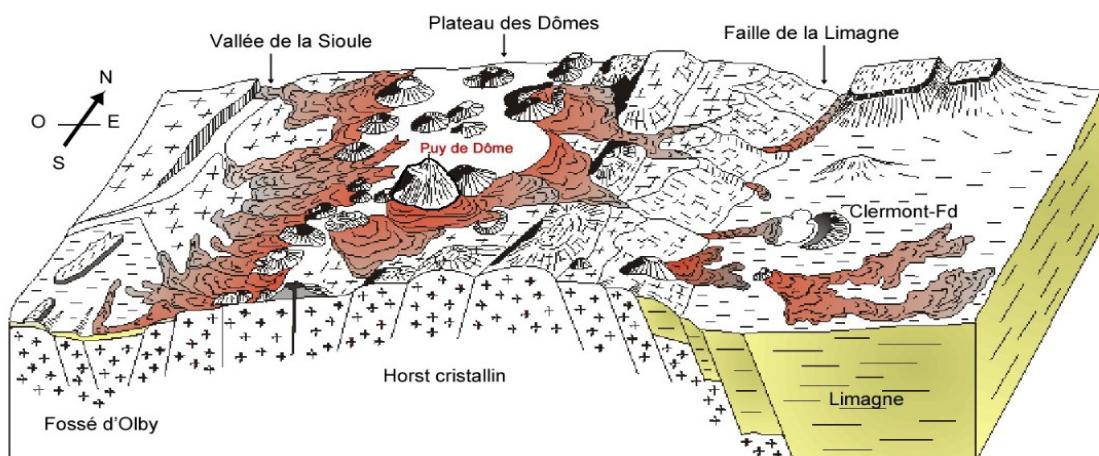
Alignée parallèlement à la Chaîne des Puys, la faille s'étend sur près de 30 km de long, depuis Enval jusqu'à Ceyrat en passant par Sayat et Royat. Sorte de mur végétal de 700 mètres de haut, elle marque la séparation entre le plateau des Dômes et la plaine de Limagne. La faille de Limagne est le résultat de la fracture dudu socle continental ancien il y a environ 35 MA. Tout une partie du continent s'est alors effondrée sur près de 3 km de profondeur et le fossé ainsi formé s'est rempli de sédiments. Cette partie effondrée constitue la plaine de Limagne. Le plateau des Dômes est la partie de ce socle continental ancien qui est restée en place.

L'entité Ouest est constituée d'un plateau granitique et métamorphique, d'une altitude moyenne de 800 m. Sur le plateau, de nombreux édifices volcaniques constituent un alignement montagneux, dont les sommets culminent généralement vers 1 200 m. Cet alignement volcanique est principalement situé en partie Ouest de la commune d'Orcines. La formation de la Chaine des Puys étant récente à l'échelle des temps géologiques (10 à 100000 ans), les différentes roches volcaniques qui sont venues recouvrir le socle

granitique ont, par endroits, recouvert les roches sédimentaires plus anciennes de la plaine de la Limagne.

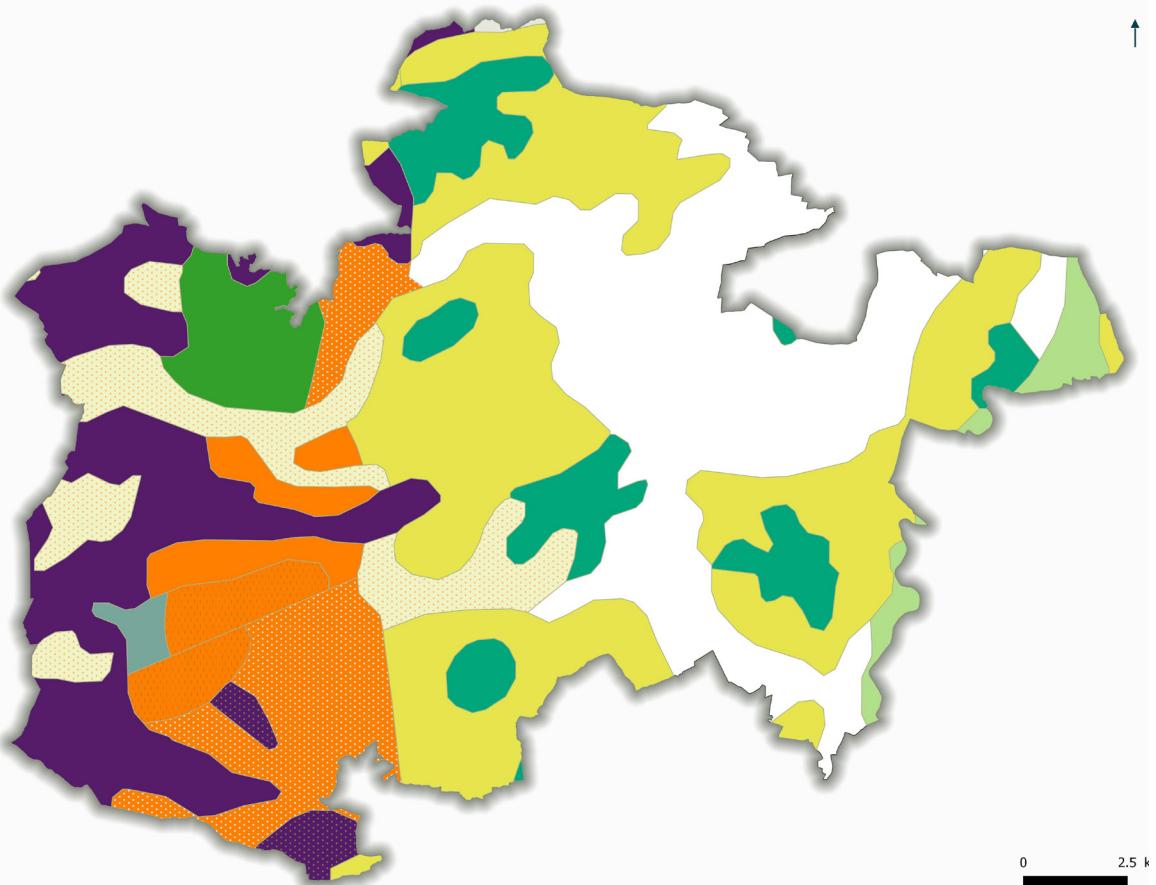
La plaine de la Limagne est remplie de sédiments essentiellement continentaux, depuis l'ère tertiaire. Ces sédiments sont essentiellement lacustres, plutôt calcaires à l'Oligocène, devenant volcaniques et fluviatiles au mio-pliocène et au Quaternaire. Dans le détail, cette partie de la Limagne comporte une morphologie complexe dans laquelle on peut distinguer :

- un haut-plateau à couverture basaltique (côtes de Clermont – Châteaugay, au Nord du territoire) ;
- des collines sableuses ou calcaires avec parfois l'émergence d'un volcan (formation carbonatées oligocènes du plateau de Cournon-d'Auvergne et Lempdes par exemple) ;
- des vallées orientées est-ouest souvent tapissées de coulées basaltiques, de larges dépressions marécageuses (les « Terres Noires ») ;
- la vallée de l'Allier.



Bloc-diagramme montrant la position morpho-structurale de la Chaîne des Puys

Géologie simplifiée du territoire



Source : BRGM

- Roche volcanique (basanites, hawaïtes, benmoréites, téphrites) du Pliocène, Pléistocène inférieur
- Roche volcanique (basanites, hawaïtes, benmoréites, téphrites) du Pléistocène supérieur, holocène
- Roche volcanique (basanites, hawaïtes, téphrites) de l'Oligocène, Miocène
- Roche volcanique (trachytes, mugéarites, phonolites, pyroclastites) du Pléistocène supérieur, Holocène
- Roche métamorphique (migmatites paradérivés) du Cambrien, Ordovivin
- Roche plutonique (granites " indifférencés") du Tournaisien, Viséen inférieur
- Roche plutonique (monzogranites, granodiorites) du Tournaisien, Viséen inférieur
- Roche plutonique (tonalites, diorites, gabbros) du Davonien moyen-supérieur
- Roche sédimentaire (sables, argiles, graviers, galets) de l'Holocène
- Roche sédimentaire (argiles, sables, graviers, galets) du Pléistocène supérieur
- Roche sédimentaire (sables, graviers, galets) du Pléistocène moyen-supérieur
- Roche sédimentaire (sables, marnes, argiles, conglomérats) de l'Oligocène, Miocène
- Roche sédimentaire (schistes, grés, charbons, conglomérats) du Viséen supérieur, Namurien

LES RESSOURCES DU SOUS-SOL

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole est situé en limite du plateau auvergnat qui surplombe la plaine d'effondrement de la Limagne. La frontière entre ces deux entités est marquée par la présence de la Chaîne des Puys, orientée Nord-Sud, qui abrite la majorité des volcans français.

Le territoire de la Métropole dispose donc de ressources géologiques variées :

- sur la partie Ouest (2/3 du territoire) : le massif cristallin sur lequel s'est édifiée la Chaîne des Puys à la suite de phénomènes volcaniques propose à la fois des roches cristallines et des roches éruptives ;
- sur la partie Est (1/3 du territoire) : la plaine de la Limagne est composée de dépôts sédimentaires d'âge tertiaire à dominante marno-calcaire, recouverts dans la partie la plus orientale du territoire par des alluvions plus ou moins récentes.

A l'échelle départementale, les constats suivants ont été dressés concernant ces ressources :

- La ressource alluvionnaire est localisée. Du fait d'une forte sollicitation, le gisement s'en trouve limité. En raison de la préservation des nappes d'accompagnement, l'exploitation des gisements alluvionnaires doit être limitée aux seuls usages justifiés pour des raisons techniques.
- Le gisement de roches volcaniques : le département du Puy-de-Dôme compte des gisements spécifiques liés au volcanisme récent (pouzzolane, lave), qui sont rares au niveau national, mais abondants au

niveau départemental. Il est donc nécessaire de préserver ces ressources et de les réservier à des usages « nobles ».

- Autres gisements de roches massives : les matériaux de terrains métamorphiques sont abondants, ils ne présentent pas d'enjeu ni contrainte particuliers, si ce n'est une gestion économique de la ressource.

Les ressources exploitées sur le territoire sont localisées au niveau de 3 sites qui exploitent des ressources alluvionnaires et roches massives.

Une activité strictement encadrée et planifiée

Malgré une grande richesse en matériaux, aux échelles régionale et départementale, l'activité d'extraction entraîne progressivement l'amenuisement de ces ressources qui ne sont pas renouvelables. La planification vise à permettre d'articuler l'exploitation aux besoins, notamment locaux.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC, voir encadré ci-dessous) est le document de référence sur l'exploitation des ressources du sous-sol. Les autorisations délivrées doivent être compatibles avec ses orientations. Il vise à assurer une gestion rationnelle et optimale des ressources.

Le SRC est opposable aux documents d'urbanisme, en particulier au SCoT, échelles adéquates pour appréhender les bassins de consommation des ressources minérales.

FOCUS / SCHÉMA DES CARRIÈRES

Le schéma régional des carrières (SRC) d'Auvergne Rhône Alpes a été approuvé, par arrêté préfectoral, le 8 décembre 2021. Il vient remplacer les schémas départementaux existants. Ce document définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substance de carrières dans la région. Il constitue un document opposable :

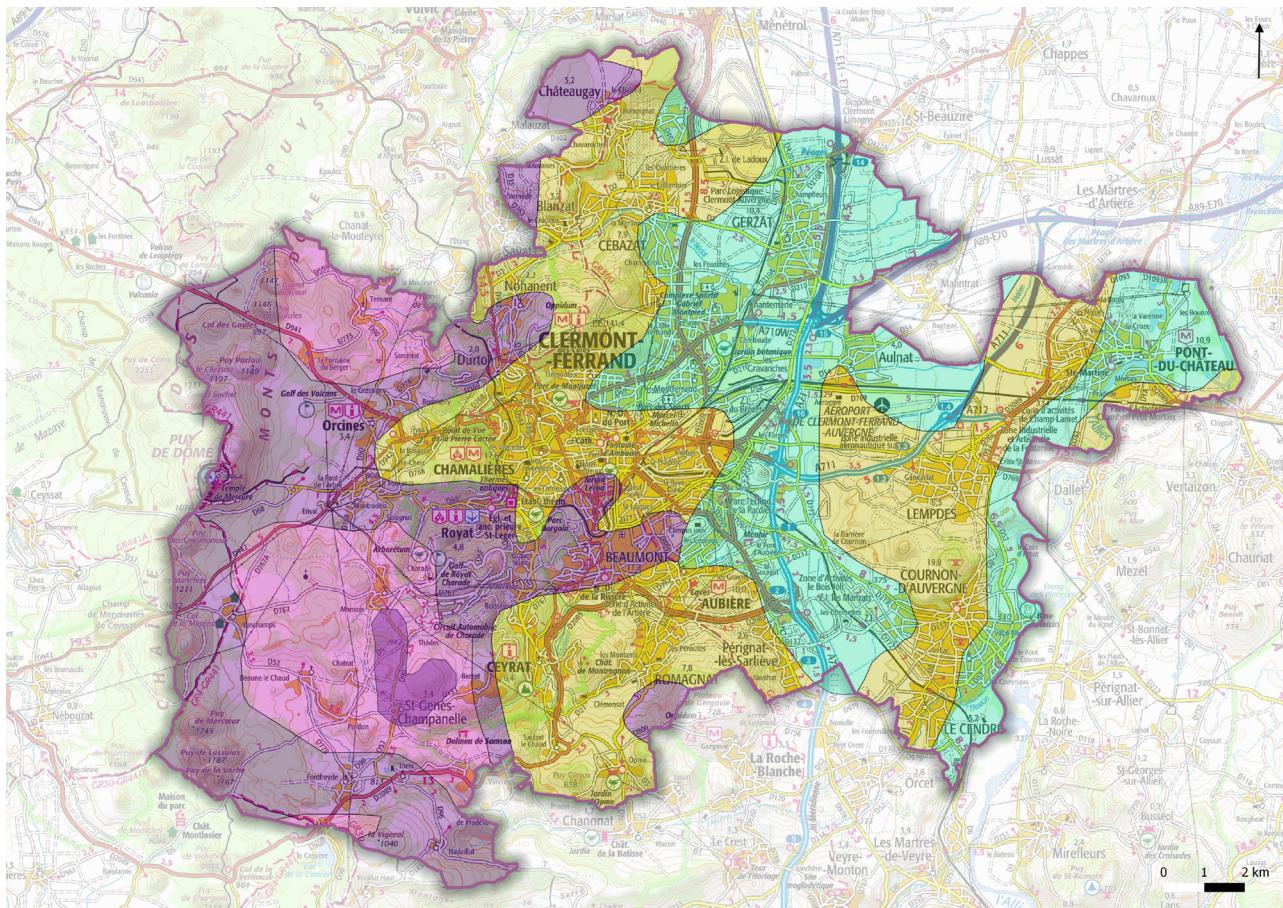
- aux autorisations de carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- aux documents d'urbanisme (SCoT notamment).

Le SRC porte différentes orientations et mesures organisées comme suit :

- Limiter le recours aux ressources minérales primaires
- Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées

- Préserver la possibilité d'accéder aux gisements dits « de report » et de les exploiter
- Approvisionner les territoires dans une logique de proximité
- Respecter un socle commun d'exigences régionales dans la conception des projets, leur exploitation et leur remise en état
- Ne pas exploiter les gisements en zone de sensibilité réhibitoire
- Eviter d'exploiter les gisements de granulats en zone de sensibilité réhibitoire
- Remettre en état les carrières dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation nette des sols
- Prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets
- Préserver les intérêts liés à la ressource en eau
- Incrire dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel
- Permettre l'accès effectif aux gisements d'intérêt nationaux et régionaux

Ressources géologiques et site d'exploitation en activité



Source : biotope sur la base de données du BRGM

Ressources géologiques

- Roches métamorphiques
- Roches volcaniques
- Roches sédimentaires
- Roches sédimentaires - quaternaire récent

Besoins

Les besoins en matériaux du département concernent le bâtiment et les travaux publics (viabilité et réseaux divers) ainsi que la viabilité hivernale (pouzzolane). La consommation moyenne annuelle en granulats pour les années 2008 à 2010 a été de 7 tonnes par habitant, elle était de 9 tonnes en 2003. Plus récemment, les besoins estimés par la CERC (observatoire régional de la filière construction) sur la période de 2017 à 2022 s'élèvent à 5,3 t/an/ hab, une valeur supérieure à celle observée à l'échelle régionale (4,7 t/an/ hab). La consommation par habitant à l'échelle du département est ainsi élevée.

Le principal pôle consommateur est le secteur centre où se trouve Clermont Auvergne Métropole (CAM) qui concentre l'accroissement de population le plus important du département, en particulier l'agglomération de Clermont-Ferrand. Les besoins courants, hors grands chantiers, sont estimés entre 3 et 4 millions de tonnes par an au niveau du territoire du Grand Clermont.

Productions

Parallèlement, le nombre de carrières ne cesse de diminuer. Pour le département, il est passé de 117 en 1992, à 61 en 2005. En 2022, il existait 52 carrières autorisées dans le Puy-de-Dôme, représentant une production annuelle de 3,4 millions de tonnes extraites.

Au niveau du territoire de Clermont Auvergne Métropole, plusieurs carrières ont été fermées ces dernières décennies. Les carrières produisant actuellement sur le territoire de la Métropole sont :

- 1 carrière de roches massives (Châteaugay) : extraction de basaltes : 200 000 t/an ;
- 2 carrières d'alluvions :
 - Pont-du-Château : l'autorisation d'exploiter de ce site a été prolongée jusqu'en 2028, incluant l'ensemble des travaux de remise en état et de réaménagement du site au plus tard à cette date. La production annuelle moyenne autorisée est estimée sur la base de 260 000 tonnes avec un maximum autorisé à 300 000 tonnes.
 - 1 carrière de pierre de construction (Saint-Genès-Champanelle) : extraction de roches cristallines : 2 500 t/an.

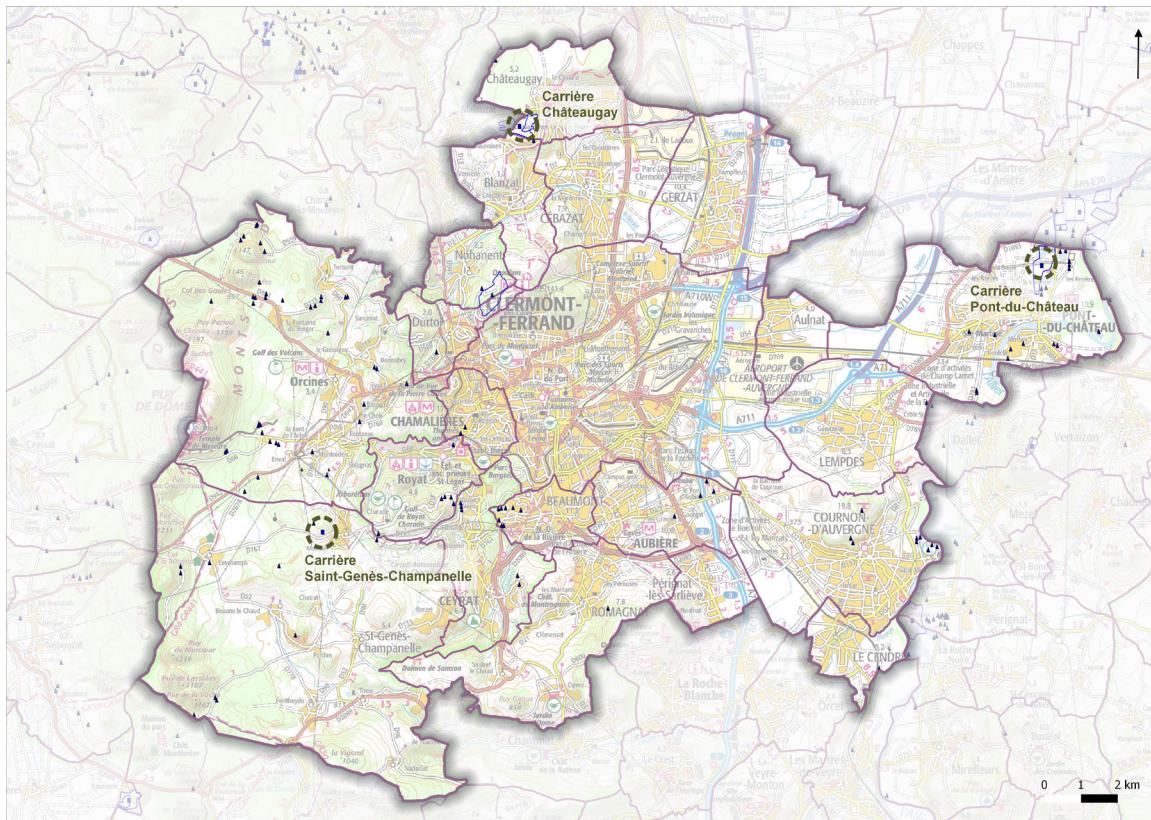
La production annuelle de ces 3 carrières représente 12% de la production départementale.

Au niveau du Grand Clermont dont fait partie Clermont Auvergne Métropole, la baisse du nombre de carrières autorisées va se poursuivre : un des grands sites d'extraction d'alluvions présent sur le Grand Clermont (Pérignat-ès-Allier/La Roche Noire) ne bénéficiera plus d'autorisation d'extension ou de renouvellement (pour protéger la nappe alluviale de l'Allier), ce qui signifie que sa production va s'arrêter.

Les besoins en granulats sont dépendants des chantiers mis en œuvre, mais à besoins courants constants, la pénurie de granulats pour Clermont Auvergne Métropole va s'accentuer, ainsi que la dépendance extérieure (recours aux importations en provenance des zones périphériques et d'autres départements) si aucune solution de substitution n'est mise en œuvre.

Les transports de matériaux produits dans le département se font uniquement par voie routière. Les matériaux extérieurs arrivent quant à eux par voie ferrée à Clermont-Ferrand.

Selon l'observatoire de la construction, 34 installations accueillaient en 2022 des déchets inertes à l'échelle départementale, à hauteur de 1,3 Mt. 86% de ces déchets inertes étaient réutilisés ou valorisés en carrières (18% recyclage ou valorisation matière, 1% réutilisés sur un autre projet, 68% aménagement carrières, 6% utilisation non connu, et 8% stockage ultime). L'observatoire identifiait un potentiel de recyclage des matériaux inertes de 406 kt, contre 194 kt actuellement recyclé. Ce sont ces filières de recyclage/ valorisation, qu'il convient de développer afin d'économiser les ressources naturelles. Les potentiels supplémentaires de recyclage potentiel ne pourront cependant pas compenser la baisse de production attendue sur le territoire.



(Source : données Infoterre – BRGM)

Incidences des carrières

Les activités liées aux carrières ne sont pas sans impact sur l'environnement, que ce soit sur les lieux d'exploitation (impacts sur les milieux exploités, bruit, vibrations, poussières) ou sur les axes empruntés (trafic induit, impact sur les infrastructures routières, pollutions, nuisances aux riverains). Ces impacts sont très variables en fonction du matériau exploité, du mode d'extraction, de l'environnement du site ainsi que de son transport (trajet, distance, mode route ou rail ...). Par ailleurs, les nuisances induites par le transport routier de matériaux sont de moins en moins acceptables, du moins pour les itinéraires principaux quand ils traversent une zone urbaine dense.

D'autre part, l'impact énergétique et climatique de l'exploitation des carrières est important (même s'il n'est pas estimé spécifiquement à l'échelle départementale). Il est rappelé qu'en 2009, la part des transports de minerais et matériaux bruts et manufacturés de construction représente 68% du total des flux internes de transports de marchandises pour l'ancienne région Auvergne.

Plus particulièrement, le territoire du Grand Clermont (auquel appartient Clermont Auvergne Métropole) est en situation de pénurie dans son approvisionnement en granulats depuis 2002 et est donc dépendant des approvisionnements extérieurs notamment en roches

massives, en provenance de zones périphériques Nord (Combronde, Jozérand, Vensat, et Blot l'Eglise) et Sud (Vichel, Pardines), mais aussi d'autres départements. De plus, les carrières du Grand Clermont produisent déjà en flux tendus. Les carrières s'éloignent des zones de forte consommation, avec pour conséquence des surcoûts économiques et environnementaux liés au transport routier de matériaux. En effet, lorsque la distance de transport par voie routière atteint 35 km, le coût total des matériaux provient pour moitié du transport, l'autre moitié représentant le coût des matériaux sans transport.

Il est à noter la création en 2004 d'une plateforme de transit par voie ferroviaire « Dôme Granulats », qui approvisionne directement l'agglomération clermontoise à partir d'un embranchement SNCF réalisé dans le quartier des Gravanches (Clermont-Ferrand). Les granulats (100 000 à 150 000 tonnes par an) proviennent de la carrière de roches massives de Cusset (Les Malavaux).

Remarque : A noter qu'au regard de l'évolution de la réglementation thermique, la future RT2020, imposera que l'énergie grise soit prise en compte dans le choix des matériaux. Cet impact réglementaire n'a pas été encore évalué dans les besoins en matériaux au niveau du Schéma départemental des carrières.

FOCUS / L'OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol du territoire de Clermont Auvergne Métropole se répartit globalement pour un tiers de zones artificialisées, pour un tiers de zones agricoles et pour un dernier tiers de milieux naturels.

Selon l'occupation du sol Corinne Land Cover, les zones agricoles représentent 37% du territoire (11 212 ha).

Les forêts couvrent environ 6500 ha (21 % du territoire) et se situent principalement au niveau de la chaîne des Puys, de la faille de Limagne ainsi qu'au nord de Clermont-Ferrand.

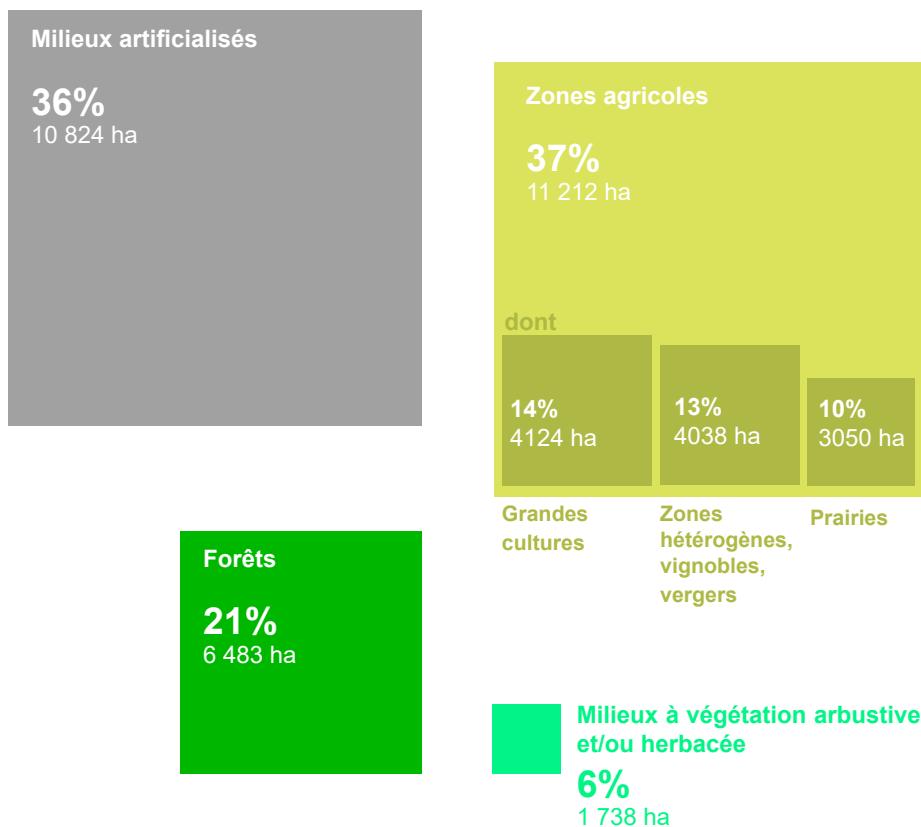
Les milieux ouverts sont majoritairement constitués de prairies exploitées par l'agriculture ainsi que quelques secteurs de pelouses et de landes et fourrés localement menacés par la fermeture des milieux.

Les zones urbanisées représentent 36 % de la surface inter-communale. Les deux tiers de cette surface sont constitués des zones urbaines. Enfin, 23 % des zones urbanisées de la métropole sont constitués de zones industrielles ou commerciales.

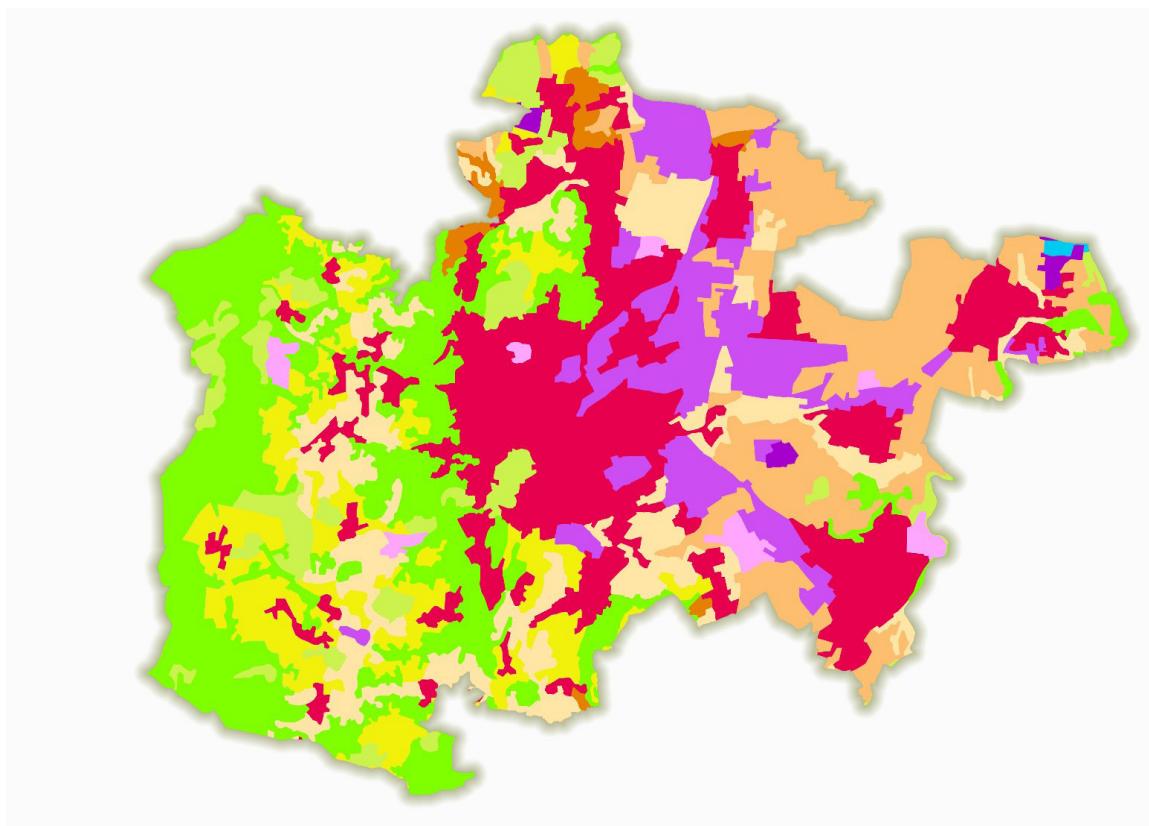
L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2018 montre une augmentation d'environ 1600 ha de zones urbanisées, principalement les zones de tissus urbain discontinus et les zones industrielles ou commerciales au détriment des espaces agricoles de plaine situés à proximité immédiate des espaces périurbains de l'agglomération clermontoise.

La superficie des zones naturelles a assez peu évolué, mais il est à noter une augmentation de zones boisées (+ 465 ha), au détriment des zones de végétation arbustives.

Occupation du sol en 2018 (hors recensement parcellaire agricole)



Occupation du sol 2018



Source : Corine Land Cover 2018

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de cc
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Plan d'eau

3.3 L'ENERGIE

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Indispensables aux activités humaines, les énergies se classent toutes - hormis le nucléaire - en deux catégories : celles qui ne peuvent être reconstituées qu'à l'échelle des temps géologiques (charbon, pétrole, gaz) et celles dont la nature renouvelle en permanence les sources (solaire, éolien, biomasse, géothermie, etc.).

Les énergies fossiles sont celles qui sont tirées principalement du charbon, du pétrole et du gaz naturel. Elles sont appelées fossiles car elles proviennent de la décomposition très lente d'éléments vivants (surtout des plantes), il y a plusieurs millions d'années. Il s'agit donc de dérivés de carbone, en se consommant, elles dégagent du dioxyde de carbone (CO₂) qui est un gaz favorisant l'effet de serre ainsi que d'autres composés contribuant à la pollution atmosphérique. Il s'agit un produit brut qui n'a pas besoin de technologies pour être stocké. C'est une énergie qui n'est pas renouvelable, ses réserves peuvent donc s'épuiser. La raréfaction de ces énergies et une disponibilité moindre du gisement entraîneront mécaniquement une hausse de leur coût.

Les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, géothermie et biomasse) se développent intensément partout dans le monde, portées par la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Potentialités en Energies Renouvelables

La densité urbaine de l'agglomération clermontoise, ainsi que sa situation, entre deux parcs naturels régionaux (Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Parc naturel régional du Livradois-Forez) restreignent les ambitions de l'agglomération en termes d'énergies renouvelables, particulièrement en matière d'éolien et d'hydroélectricité.

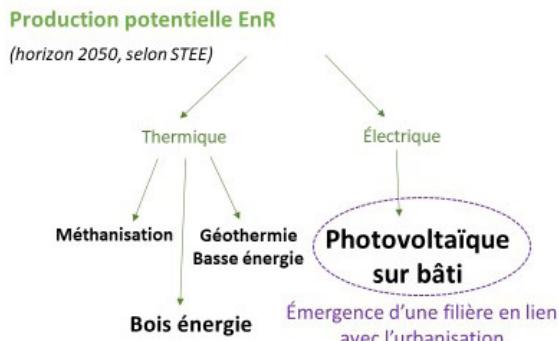
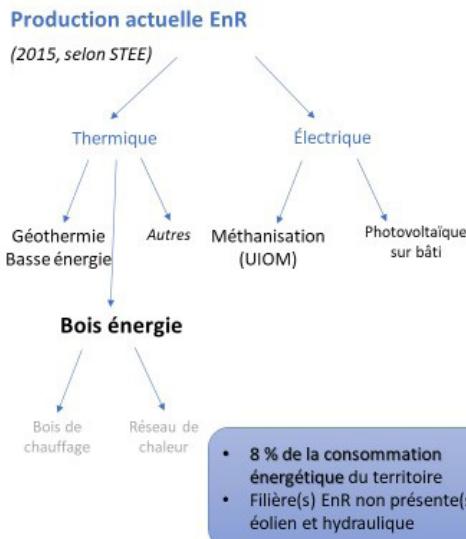
Une étude approfondie du potentiel de développement des énergies renouvelables a été réalisée dans le cadre du Schéma de Transition énergétique et écologique en 2018.

Clermont Auvergne Métropole dispose d'un potentiel de ressources énergétiques renouvelables pour l'instant insuffisamment développé. Le potentiel de production énergétique du territoire est estimé à 3 100 gigawattheur (GWh) à l'horizon 2050. Le plus grand potentiel d'augmentation de production énergétique est dans le photovoltaïque (1 170 GWh de potentiel), ainsi que dans le bois énergie (610 GWh) et la valorisation de chaleur fatale (800 GWh). Il n'y a que peu de potentiel éolien (9 GWh) et d'énergie hydroélectrique.

Le potentiel photovoltaïque serait ainsi à développer, tout en optimisant au mieux les lieux d'implantation : c'est un mode de production qui est un consommateur important de foncier et contribue donc à l'artificialisation des sols. Cependant, les modes d'implantation peuvent s'orienter vers les toitures, friches industrielles ou tout autre type de milieu déjà imperméabilisé, de manière à limiter l'impact du développement de cette filière.

D'autre part, compte tenu de son contexte géologique, Clermont Auvergne Métropole dispose également d'un potentiel géothermique non négligeable. Selon le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la région Auvergne est sans doute celle qui, en France, dispose des ressources géothermales les plus abondantes et les plus diversifiées. Or, ces gisements restent encore mal connus et leur développement économique plutôt rare.

Potentialités en énergies renouvelables du territoire



- 96 % de la consommation énergétique du territoire (évaluée en 2050)
- Filière(s) EnR non présente(s) : hydraulique
- Potentiel éolien restreint (resource ciblée : Pont-du-Château)
- Autre piste : géothermie profonde

Source : Synthèse potentiel EnR Biotope sur la base du Schéma de Transition énergétique et écologique, 2018

A noter que ce schéma n'intègre pas l'incinération des déchets dans la production d'électricité, qui constitue la principale production d'électricité du territoire. Dans la partie thermique, le mot «autres» représente en fait l'aérothermie et le solaire thermique.

Sur la partie droite du graphique (production potentielle), il manque la valorisation thermique de l'incinération des déchets (en projet) et le solaire thermique.

Consommation énergétique

Clermont Auvergne Métropole est un territoire dense et fortement urbanisé, caractéristiques qui tendent à influencer à la hausse la consommation énergétique. Sur le territoire de la métropole, ces consommations s'élèvent en 2020 à 5 953 GWh, qui correspond à une consommation d'énergie finale de 20,1 MWh/habitant/an, avec 59% de ces consommations dues aux secteurs du résidentiel et du tertiaire et 28% au secteur du transport.

Le secteur résidentiel représente à lui seul près de 36% de la consommation énergétique annuelle sur le territoire. 62% de la consommation énergétique du secteur résidentiel provient du chauffage. Le combustible majoritairement utilisé est le gaz naturel (plus de 50%) devant l'électricité. Les maisons individuelles constituent un fort enjeu pour la transition énergétique du territoire, car elles pèsent pour 57% dans les consommations du secteur résidentiel, alors que numériquement elles ne représentent que 38% des logements (STEE, 2017). La consommation moyenne d'une maison individuelle du territoire est en effet estimée à 236 kWh/m²/an, contre 155 kWh/m²/an pour un logement collectif.

Les consommations du tertiaire sont à la fois liées à la part conséquente des consommations de chauffage (42%), mais également à celle non négligeable de l'électricité spécifique (21%) qui inclut notamment les consommations directes du matériel de bureautique. Les consommations du tertiaire proviennent en majorité du gaz (50%).

Après les consommations liées au bâti (résidentiel

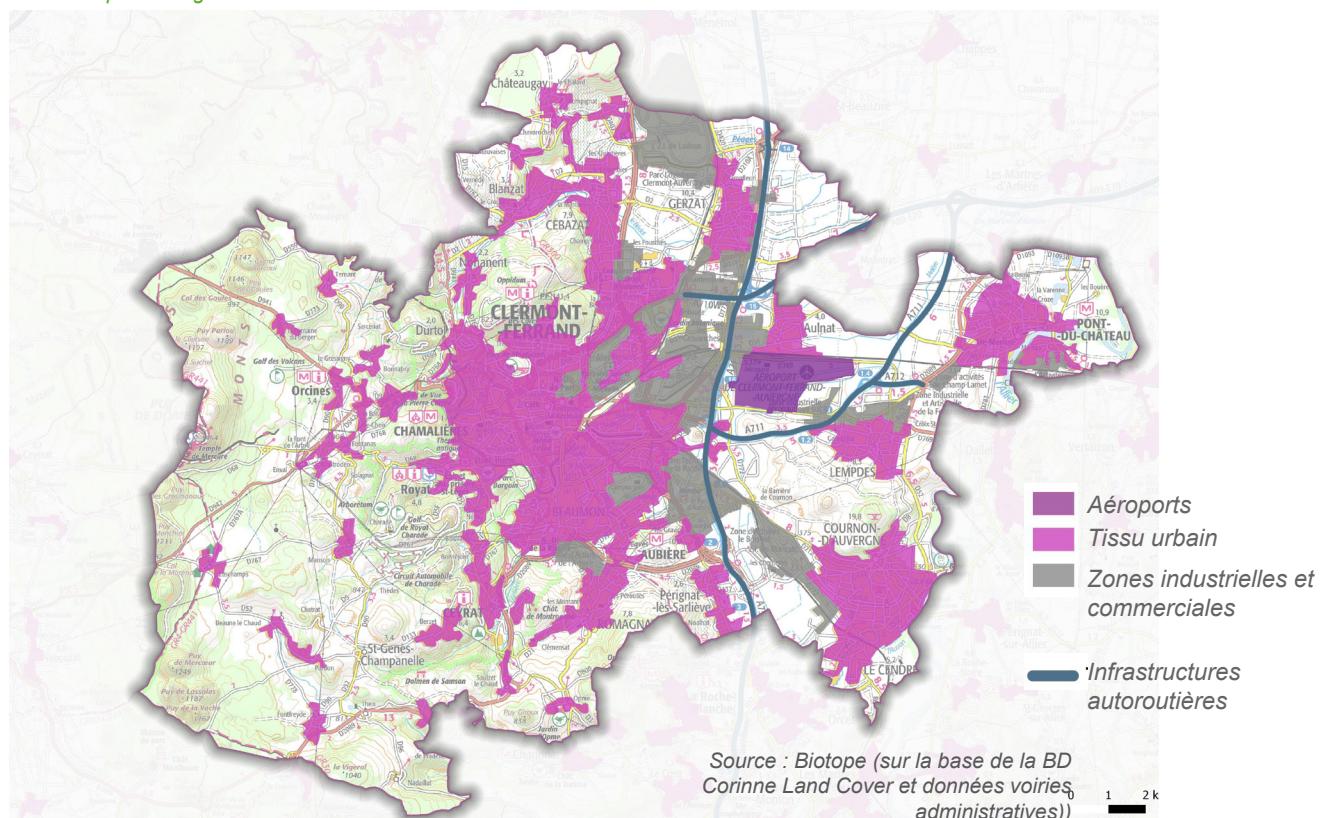
et tertiaire), le transport constitue le deuxième secteur le plus énergivore. Les consommations énergétiques étant essentiellement liées au transport par route de personnes et de marchandises, avec une prédominance du recours à l'énergie fossile (produits pétroliers). Il est à noter que l'usage de la voiture est toutefois plus limité à Clermont-Ferrand où cela représente 46% des déplacements, contre 70% pour les communes les plus éloignées du centre urbain.

Les consommations énergétiques et émissions du secteur agricole sont en revanche négligeables, en cohérence avec la faible activité de ce secteur sur le territoire de la métropole.

Clermont Auvergne Métropole subit donc une forte dépendance aux énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) qui représentent 58% des consommations. Le taux de dépendance énergétique aux ressources extérieures au territoire est donc très fort. Le territoire de la métropole n'est actuellement pas en mesure de faire face de manière différenciée à une hausse des prix des énergies fossiles. Sa vulnérabilité énergétique en est d'autant plus forte. Les énergies renouvelables couvrent actuellement seulement 8% de la consommation totale en énergie.

Sur la base d'une évaluation via diverses actions mises en œuvre dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel, transport et agriculture (selon STEE, 2018), une réduction globale de 32% des consommations à l'horizon 2050 est estimée, soit 1 940 GWh d'économies. Les secteurs à plus fort potentiel de réduction sont le résidentiel et le transport, actuellement les deux secteurs les plus consommateurs.

Zones les plus énergivores du territoire



Production d'énergie

Clermont Auvergne Métropole est une autorité organisatrice de l'énergie (AOEn). Elle assure la gestion des réseaux de chaleur ainsi que la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Le territoire de la métropole accueille 4 réseaux de chaleurs, cumulant près de 120 GWh thermique, alimentés par le gaz et le bois-énergie.

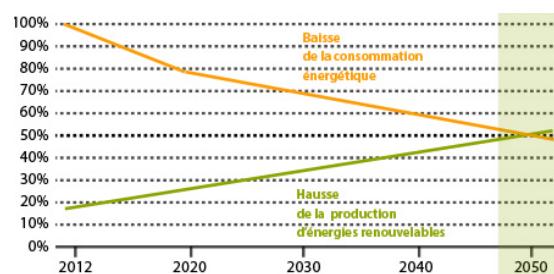
La production d'énergie renouvelable couvre, en 2020, 9% de la consommation énergétique territoriale. L'ensemble de cette production s'élève, en 2020, à 524,79 GWh/an sur le territoire. L'essentiel de cette production provient du bois énergie, qui représente au moins 55% de la production totale d'énergie, dont une grosse part de production à Clermont-Ferrand, de par la présence des deux réseaux de chaleur.

Il est à noter aussi la part importante (21%) de production liée à l'unité de valorisation Vernéa (incinérateur de déchets) l'absence de production éolienne et hydraulique. Il n'y a pas de projet éolien sur le territoire et les deux installations hydroélectriques de Chamalières sont actuellement à l'arrêt.

L'objectif étant de diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles et de couvrir les besoins résiduels par des énergies renouvelables, l'enjeu serait de produire entre 5 à 6 fois plus d'énergie renouvelable qu'à l'heure actuelle.

Pour mémoire, le potentiel de production énergétique du territoire (sans contrainte de considération économique, financière ou juridique) est estimé à 3 100 GWh à l'horizon 2050, et permet ainsi de couvrir 77% des besoins totaux de la consommation évaluée en 2050 à 4010 GW.

Objectifs du schéma de transition énergétique et écologique



Ombrrières du CHU



	Production initiale	2021	Production 2030	Production 2050
	(GWh)	(GWh)	(GWh)	
Chaleur renouvelable				
Solaire thermique	22	50	100	
Bois énergie	461	500	610	
Biogaz	22	50	100	
Géothermie	89	140	250	
UIOM Thermique	0	100	360	
Récupération sur eaux usées	0	0	0	
Électricité renouvelable				
Photovoltaïque (essentiellement sur bâti)	140	332	760	
Eolien	0	0	9	
Hydroélectricité	0	0	0	
UIOM Électricité	0	110	110	
Sous total électricité renouvelable	120	1158	1 278	

Source : Schéma de Transition énergétique et écologique, 2023

FOCUS / CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET DOCUMENTS CADRES ET STRATÉGIQUES

Un contexte législatif qui renforce le rôle des territoires

La France a formalisé sa volonté de s'engager dans une démarche de transition énergétique et écologique par la signature du protocole de Kyoto, en 1997. Au niveau européen, cet engagement s'est concrétisé par le « paquet énergie-climat » adopté en 2008, et s'est traduit, au niveau national par des lois successives, qui renforcent les responsabilités et les outils des collectivités pour répondre aux enjeux énergétiques.

Documents stratégiques, références pour le territoire

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

L'ancienne Région Auvergne dispose d'un SRCAE approuvé depuis juillet 2012 qui répond aux enjeux de changement climatique, de réduction de la consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de la qualité de l'air. Pour cela, il se fixe les objectifs suivants en matière d'énergie :

- une réduction de 22,4% de la consommation énergétique finale d'ici 2020 par rapport à 2008 (objectif national : réduction de 20%) ;
- une production d'énergies renouvelables équivalente à 30% de la consommation énergétique finale en 2020 (objectif fixé à 23% au niveau français).

Ces objectifs sont pour certains plus ambitieux que les objectifs nationaux de la France, ceci afin de prendre en compte les caractéristiques et les potentiels de la région.

Le SRCAE a été intégré au SRADDETT Auvergne-Rhône-Alpes.

Les plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Ce type de document permet donc la prise en compte des questions relatives à l'énergie dans les projets d'aménagement et de développement des territoires et doit contribuer, même partiellement, à la réalisation du SRCAE. Il doit ainsi participer à la réalisation des objectifs régionaux, en fonction des possibilités et des

caractéristiques du territoire concerné.

Le territoire Clermont Auvergne Métropole est concerné par plusieurs PCAET :

- PCET (Plan Climat Energie Territorial) – Ancienne Région Auvergne, approuvé en 2009 ;
- PCE (Plan Climat Énergie) du Puy-de-Dôme, approuvé en 2013 ;
- PCET de Clermont, approuvé en 2013 ;
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) Clermont Communauté, approuvé en 2014.

La volonté territoriale en matière de gestion de l'énergie

Schéma de Transition Energétique et Ecologique (STEE)

Clermont Auvergne Métropole a élaboré un Schéma de Transition Energétique et Ecologique en 2018 : il s'agit d'un programme d'actions de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Il a été révisé en 2023.

Club Air Energie Climat

Le Club Énergie Climat est un réseau dédié aux échanges et aux retours d'expériences dans le domaine des économies d'énergie, de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources.

Créé en avril 2013, il a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour des questions Energie Climat et de trouver des solutions innovantes communes face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, la raréfaction des ressources naturelles et l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. Il a pour objectif de développer un réseau structuré sur ces questions énergétiques et climatiques et d'instaurer un nouveau mode de gouvernance avec les partenaires du territoire.

Depuis 2014, une charte d'engagement Energie Climat a été proposée aux partenaires.

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Ressource Eau

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole dispose de ressources en eau aussi bien superficielles que souterraines. Néanmoins, la connaissance sur ces ressources est imparfaite ; l'acquisition de connaissances s'étant surtout concentrée sur le fonctionnement de la rivière Allier et sa nappe alluviale. De fait, Clermont Auvergne Métropole ne dispose pas d'une vision exhaustive des potentialités de productivité et disponibilité et, par voie de conséquence, d'exploitation de l'ensemble des ressources présentes sur son territoire.

Le réseau hydrographique est bien développé sur le territoire de la métropole. Une bonne partie des cours d'eau traversant la plaine de Limagne ont connu d'importantes modifications de leur fonctionnement par le passé (artificialisation) qui se traduit par une altération de leur fonctionnement morphologique et écologique. Les activités actuelles créent un facteur de pression supplémentaire dès lors que le réseau hydrographique subit des dégradations de la qualité des eaux.

A l'échelle du territoire de la métropole, la ressource la plus sollicitée est la nappe alluviale de l'Allier pour l'alimentation en eau potable (90% des prélèvements en 2016). Les prélèvements pour l'irrigation se font, quant à eux, principalement au niveau de la rivière. Ce sont ainsi les eaux de surface qui approvisionnent quasi-exclusivement le territoire. Or, cette ressource fait également l'objet d'une forte sollicitation au-delà du territoire de Clermont Auvergne Métropole : la nappe alluviale de l'Allier est ainsi qualifiée de ressource majeure pour l'alimentation en eau potable à l'échelle du périmètre du SAGE Allier aval. De plus, Les pollutions diffuses, principalement d'origine agricole dans la plaine de l'Allier aval constituent une menace sur l'alimentation en eau potable.

Au niveau du territoire de Clermont Auvergne Métropole, les situations sont très disparates entre les communes en termes de rendement des réseaux d'adduction en eau potable ou encore de gestion des eaux usées. Par ailleurs, il apparaît également qu'un retard important a été pris en matière d'assainissement non collectif avec un taux de conformité très faible pour les communes gérées par la métropole. De nombreux travaux sont en cours ou programmés mais seuls l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable et un bilan du schéma directeur d'assainissement (2011) permettront de disposer d'une vision concrète des priorités sur le territoire.

Que ce soit en matière d'alimentation en eau potable ou de gestion de l'assainissement, plusieurs structures interviennent sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et rendent plus difficiles la

perception tant des atouts que des besoins de ce territoire dont la planification et le développement sont en réflexion.

Sous-sol

Les ressources du sous-sol sont par définition limitées même si elles peuvent s'avérer localement abondantes (gisements de roches volcaniques) et font l'objet une gestion différenciée des besoins sur Clermont Auvergne Métropole. Bien que localisée, la ressource alluvionnaire reste la plus recherchée pour répondre aux besoins de la construction.

Le territoire dispose de ressources variées du fait de sa diversité géologique ainsi que d'intérêt (gisements spécifiques liés au volcanisme, rares au niveau national, mais abondants au niveau départemental). Clermont Auvergne Métropole est le principale pôle consommateur de matériaux du département avec des besoins courants pour le bâtiment et les travaux publics élevés (3 à 4 mégatonne par an (MT/an) à l'échelle du Grand Clermont). Or, en moins d'une trentaine d'années, 53% des carrières du département ont arrêté leur activité et la capacité de production départementale atteint aujourd'hui 4,2 MT/an dont 12% par 3 carrières au sein du territoire de la métropole. Au-delà, les besoins se concentrent sur les granulats pour lesquels le territoire s'approvisionne déjà de l'extérieur.

En l'absence d'ouverture de nouvelles carrières et malgré les efforts de recyclage de granulats, le déficit de matériaux se confirme et la dépendance extérieure va s'accentuer dans les prochaines années. La planification des besoins en ressources minérales sera étudiée à l'échelon régional avec la mise en œuvre du schéma régional des carrières .

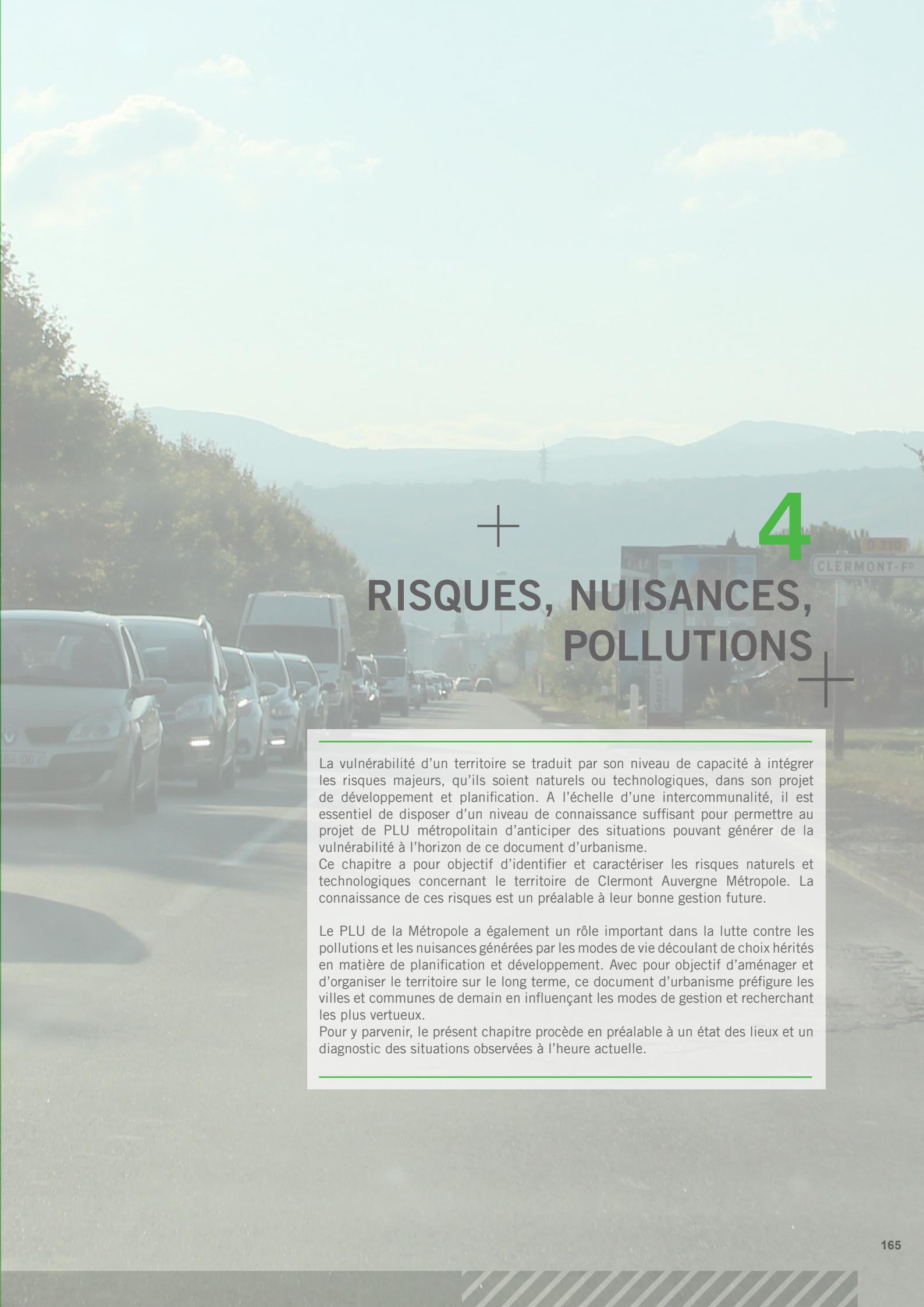
Ressources énergétiques

En termes de ressources énergétiques, Clermont Auvergne Métropole est un territoire qui dispose d'un potentiel significatif de développement des énergies renouvelables dans le photovoltaïque, le bois-énergie, la valorisation énergétique des déchets. La géothermie vient compléter ce panel de potentialités en énergies renouvelables. En effet, l'Auvergne est également la région qui dispose des ressources géothermales les plus abondantes et diversifiées en France, mais dont le gisement reste encore mal connu.

La Métropole dispose de compétences élargies en matière d'énergie. Elle assure notamment la création et la gestion des réseaux de chaleur, la supervision de la distribution d'électricité et de gaz sur le territoire et contribue à la transition énergétique, entre autres par des actions en faveur de la maîtrise de la consommation énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Le bilan énergétique du territoire fait apparaître près de 7 000 GWh d'énergie consommés annuellement, soit l'équivalent de la production électrique annuelle d'un réacteur nucléaire, avec des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, le territoire est dépendant des énergies fossiles (pétrole, gaz).

Le potentiel de production énergétique du territoire est estimé à 3 060 GWh à l'horizon 2050, soit une couverture de 97,6% des consommations futures estimées à 3 030 GWh à l'horizon 2050. Le plus grand potentiel d'augmentation de production énergétique est dans le photovoltaïque, notamment sur toiture.



4 RISQUES, NUISANCES, POLLUTIONS

La vulnérabilité d'un territoire se traduit par son niveau de capacité à intégrer les risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques, dans son projet de développement et planification. A l'échelle d'une intercommunalité, il est essentiel de disposer d'un niveau de connaissance suffisant pour permettre au projet de PLU métropolitain d'anticiper des situations pouvant générer de la vulnérabilité à l'horizon de ce document d'urbanisme.

Ce chapitre a pour objectif d'identifier et caractériser les risques naturels et technologiques concernant le territoire de Clermont Auvergne Métropole. La connaissance de ces risques est un préalable à leur bonne gestion future.

Le PLU de la Métropole a également un rôle important dans la lutte contre les pollutions et les nuisances générées par les modes de vie découlant de choix hérités en matière de planification et développement. Avec pour objectif d'aménager et d'organiser le territoire sur le long terme, ce document d'urbanisme préfigure les villes et communes de demain en influençant les modes de gestion et recherchant les plus vertueux.

Pour y parvenir, le présent chapitre procède en préalable à un état des lieux et un diagnostic des situations observées à l'heure actuelle.

4.1 LES RISQUES NATURELS

RISQUE LIÉ AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par définition, un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (modification de l'environnement, exploitation de ressources). Le volume en jeu est compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Le déplacement peut être lent (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour). La géologie, la géomorphologie, l'hydrogéologie et la météorologie comptent parmi les paramètres naturels pouvant être à l'origine de tels mouvements. Le risque qu'ils représentent peut se traduire par des conséquences sur les infrastructures et équipements, allant de la dégradation à la ruine totale, avec des conséquences collatérales possibles sur l'environnement, le paysage, la vulnérabilité des populations.

Le risque mouvement de terrain peut se traduire par deux catégories de phénomènes :

- le retrait-gonflement des sols argileux, phénomène peu spectaculaire, mais pouvant occasionner de nombreux dommages sur le bâti ;
- les autres mouvements de terrain, qui peuvent être de déclenchement et d'évolution rapides et nécessiter des interventions d'urgence ; cinq typologies sont précisées : les glissements, les effondrements de cavités, les éboulements et chutes de blocs, les coulées de boue, les érosions de berge.

Au niveau du territoire intercommunal, les principaux mouvements de terrain mis en exergue dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Puy-de-Dôme figurent dans le tableau ci-dessous.

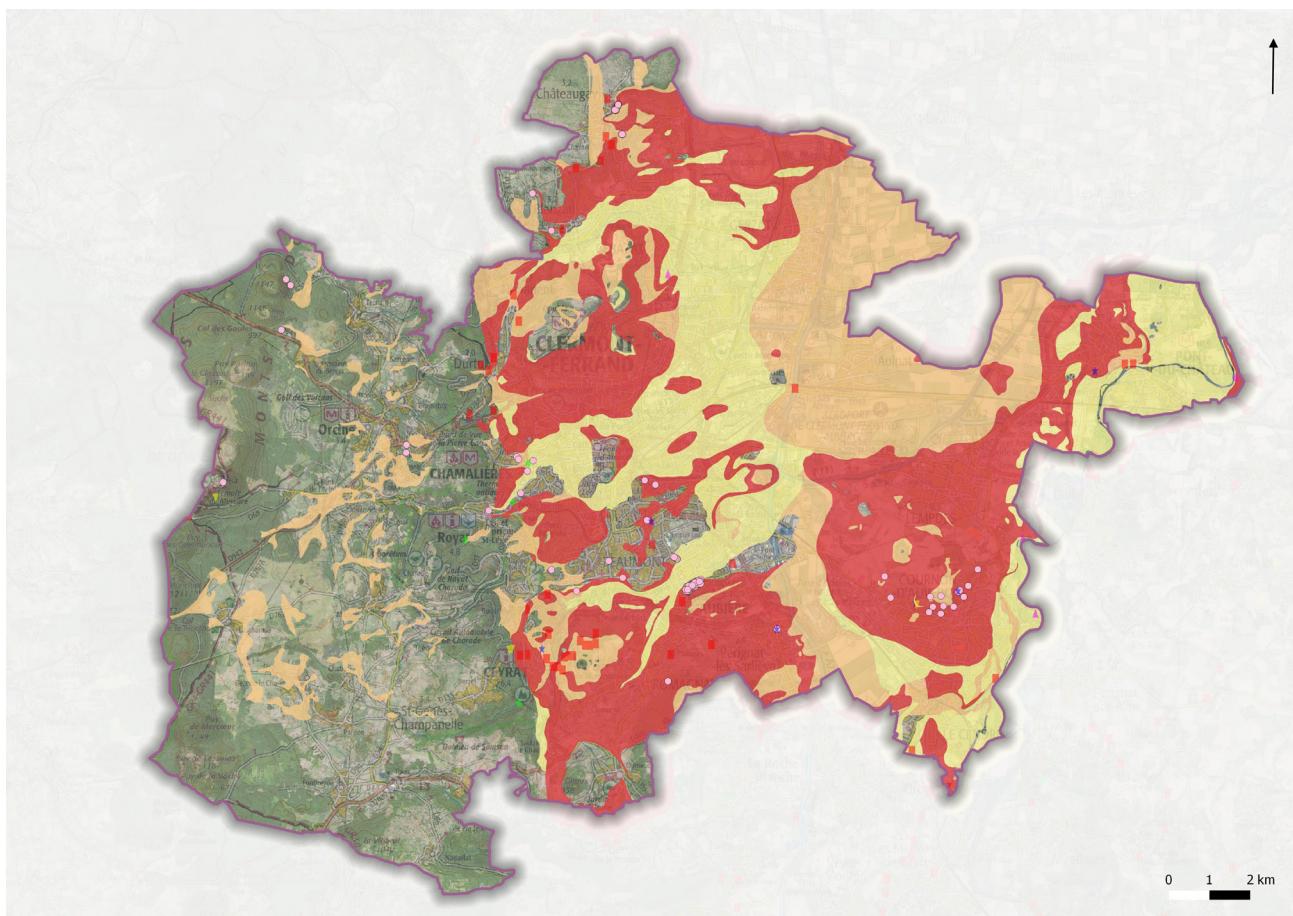
A l'exception de Saint-Genès-Champanelle, toutes les communes sont soumises au risque mouvement de terrain d'après le DDRM 2012. L'ensemble des communes est concerné par le risque retrait-gonflements des argiles avec des aléas qui peuvent varier de faible à fort (cf. carte ci-contre)

Le territoire de la métropole est également concerné par la présence de très nombreuses cavités, notamment sur les communes d'Aubière, Beaumont, Blanzat, Chamalières, Châteauguay, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Gerzat, Lempdes, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat, Royat et Saint-Genès-Champanelle.

Un plan de prévention des risques (PPR) mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Cournon d'Auvergne le 28/11/2003.

Périodes / Dates	Communes	Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	
		Date de l'arrêté	Publication au JO
Phénomènes de retrait-gonflement d'argiles			
Du 01/05/1989 au 31/12/1991	Clermont-Ferrand, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat.	31 juillet 1992	18 août 1992
Du 01/01/2002 au 31/12/2002	Clermont-Ferrand	30 avril 2003	22 mai 2003
	Lempdes, Romagnat	25 août 2004	26 août 2004
Autres mouvements de terrain			
1978	Pérignat-lès-Sarliève (effondrement de cavité)	Non précisé	Non précisé
2004	Courmon d'Auvergne (glissement de terrain)	Non précisé	Non précisé
20/08/2004	Pont-du-Château (glissement de terrain)	Non précisé	Non précisé
01/04/2011	Clermont-Ferrand (effondrement de cavité)	Non précisé	Non précisé

Risque lié aux mouvements de terrain



(Source : Infoterre – Risque ; BRGM)

Mouvements de Terrain

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▽ Coulée
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges
- Cavités souterraines abandonnées

Aléa retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen
- Fort

RISQUE INONDATION

Par définition, une inondation est un phénomène de submersion, présentant des débits et des hauteurs variables, d'une zone habituellement hors d'eau, habitée ou non. Cinq types d'inondations sont distingués :

- les inondations de plaine,
- les inondations par remontée de nappe phréatique,
- les inondations torrentielles,
- l'inondation par rupture de barrage ou d'ouvrage de protection.

Le risque inondation est principalement lié au débordement des cours d'eau.

Crues historiques

En termes de crues historiques, l'agglomération clermontoise a connu des crues importantes dont certaines ont particulièrement marqué le territoire :

- la crue du 4 septembre 1764, principalement sur le bassin de l'Artière, a touché les communes de Ceyrat, Romagnat, Beaumont et Aubière.. Il s'agit d'une des plus fortes crues connues sur l'agglomération. Bien que décrite de manière uniquement qualitative, sa période de retour est estimée entre 100 et 200 ans. Le bilan a été de six morts, six blessés graves, deux ponts emportés et plusieurs dizaines de bâtiments démolis ou fortement endommagés.
- La crue du 17 juillet 1835, principalement concentrée sur le bassin-versant de la Tiretaine. Onze morts sont recensés sur les communes de Royat, Chamalières et Clermont-Ferrand. Des bâtiments sont emportés ainsi que des murs et des digues.
- La crue des 5 et 6 janvier 1982 a touché l'ensemble de l'agglomération clermontoise. Cet événement régional a causé de nombreux dégâts matériels.
- Les orages des 6 et 8 août 2013 : ils se sont caractérisés par un cumul de pluie supérieur à 100 mm sur 48 heures, une succession de deux points de pluviométrie intense (période de retour comprise entre 10 et 20 ans sur une durée de 6 heures), avec un record d'intensité enregistré sur 6 minutes à Clermont-Ferrand (17,5 mm le 6 août). Malgré un cumul pluviométrique exceptionnel sur deux jours, les débits observés sur les cours d'eau ont été importants, mais non exceptionnels. Les orages ont produit des débordements significatifs en plusieurs points très localisés.

Dynamique des crues

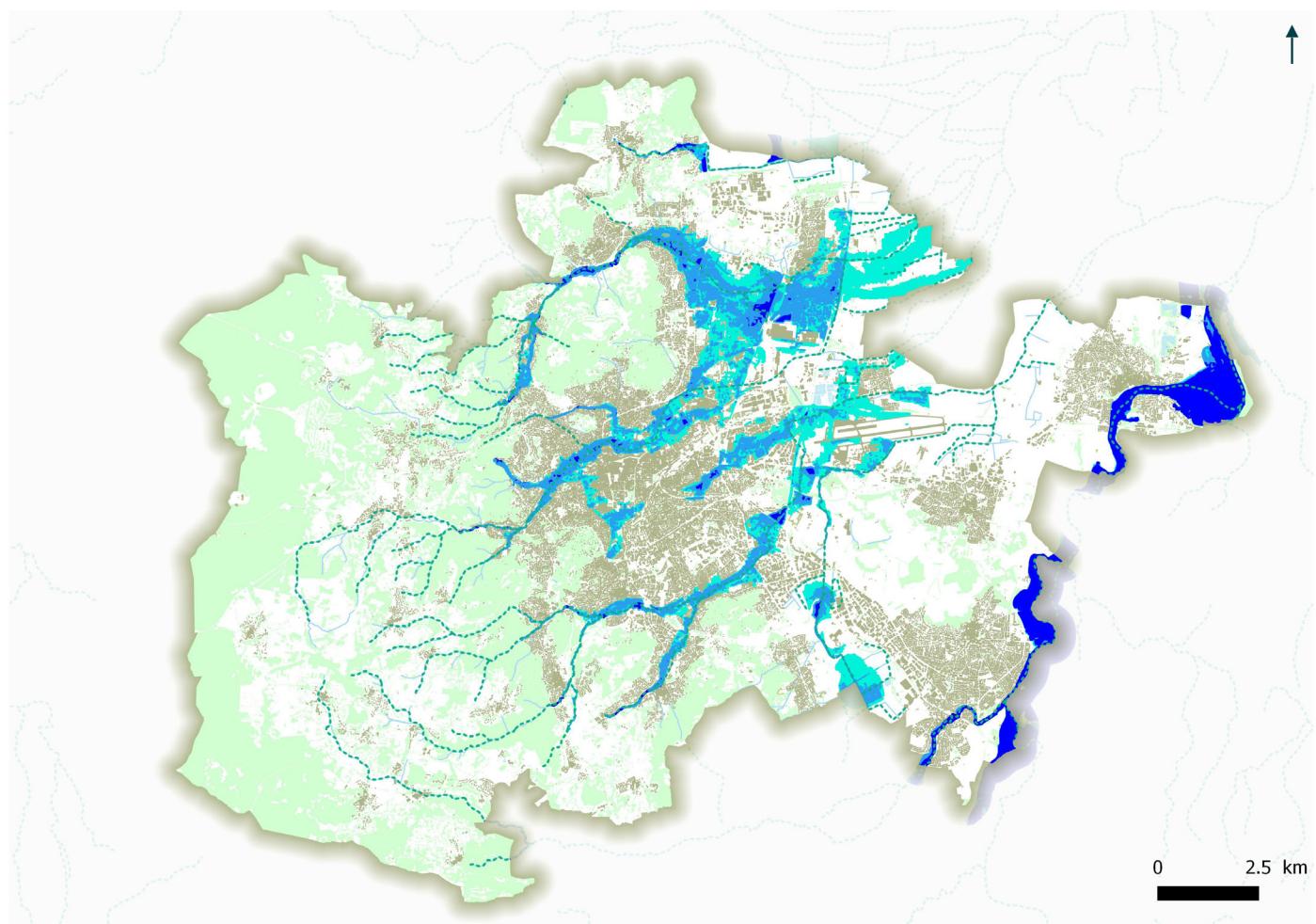
En termes de dynamique de crues, les caractéristiques des crues sur l'agglomération clermontoise se traduisent par :

- une faible prévisibilité des phénomènes orageux (localisation et intensité de pluie) à l'origine de débordements ;
- une grande réactivité des bassins versants aux pluviométries intenses, c'est-à-dire une montée des eaux rapide de quelques dizaines de minutes suivant le début de l'orage ;
- une cinétique de propagation de la crue extrêmement rapide ;
- une forte hétérogénéité de la topographie des territoires concernés avec des vitesses d'écoulement plus fortes en tête de bassin versant et plus faibles voire nulles dans les secteurs situés à l'aval, des zones de grand écoulement le long des cours d'eau, et des zones d'accumulation de la crue.

Les phénomènes peuvent être quantifiés en fonction des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement de la crue :

- sur les communes situées en têtes de bassin versant (notamment Orcines et Saint-Genès-Champanelle) , les crues seront caractérisées par des vitesses élevées et des hauteurs d'eau en général relativement faibles, ce sont des zones de grand écoulement,
- sur les communes situées plus à l'aval (Gerzat, Lempdes, Pont-du-Château, Cournon-d'Auvergne..), la topographie de plaine entraîne une accumulation de l'eau et un ralentissement des écoulements. La durée de submersion de ces zones est plus longue, car les eaux sont drainées plus lentement.

Hydrographie et zones inondables



Sources : Clermont Auvergne Métropole, PPRNPI

----- Réseau hydrologique

Zones inondables

- zone d'aléas faible
- zone d'aléas fort
- zone d'aléas moyen

Outils de gestion du risque inondation

En application de la Directive n°2007/60/CE dite « Directive Inondation », l'Arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 26 novembre 2012 établit la liste des Territoires du bassin Loire-Bretagne à Risque important d'inondation (TRI) tels que définis à l'article L.566-5.II. du Code de l'environnement. Les communes de l'intercommunalité font partie du TRI de Clermont Auvergne Métropole et de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour les débordements, entre autres, du Bédat, de la Tiretaine, l'Artière.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention pour la période 2018-2023 a été élaboré en application de la directive « inondation » avec les parties prenantes (État, communes, associations, ...). Il s'agit d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation.

Cette stratégie, approuvée par un arrêté préfectoral le 9 janvier 2017, est mise en œuvre via un contrat avec l'État nommé PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations), comprenant un plan d'actions pour la période 2018-2021.

Le programme d'action prévoit des actions suivants les six axes suivants :

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

En matière de prévision, prévention et protection, l'Etat a mis en place des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) :

- PPRNPI de l'Agglomération clermontoise approuvé le 8 juillet 2016 pour les communes d'Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat Royat,

- PPRNPI sur 10 communes de l'agglomération riomoise approuvé le 16 juillet 2016 pour la commune de Châteaugay,

- PPRNPI du Val d'Allier Clermontois approuvé le 4 novembre 2013 pour les communes du Cendre, Cournon-d'Auvergne, Pont-du-Château,

- PPRNPI du Bassin de l'Auzon approuvé le 9 mai 2007 pour les communes du Cendre et de Cournon d'Auvergne.

Vulnérabilité des communes au risque inondation :

Aubière (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : Cette commune se localise sur la partie moyenne dont le cours a été intégralement busé au droit du centre-ville. La zone urbaine s'est développée au fil du temps de part et d'autre de la rivière et tend à s'y densifier. Les secteurs vulnérables de la commune les plus exposés sont les suivants (d'amont en aval):

- les habitations en rive droite et gauche de l'Artière et longeant l'Avenue du Mont-Mouchet et la rue de la Mourette,
- le centre-ville,
- le groupe scolaire au niveau de la rue Jules Ferry,
- la maison de retraite et la poste en rive gauche et les habitations alentours,
- le collège Aulnat (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise)

La commune est concernée par l'Artière et le Bec. L'Artière se trouve busé au droit du centre-ville de la commune tandis que le Bec longe les équipements et installations aéroportuaires au sud de la commune. Les zones d'enjeux modérés en termes de vulnérabilité au risque inondation sont :

- la zone urbaine et d'activités située le long de la RD 769
- et une partie des installations associées à l'exploitation de l'aéroport Clermont-Ferrand-Aulnat.

Beaumont (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : Située sur le cours moyen de l'Artière en amont de la commune d'Aubière, les secteurs d'enjeux modérés à forts sont les suivants :

- lotissement rue des Acacias avec les habitations les plus proches de l'Artière (rive gauche) (environ une vingtaine),
- le complexe sportif et les habitations au droit de ce complexe sur la rive opposée (environ une dizaine),
- les habitations du quartier « Debussy » ainsi que celles du chemin du Bray (rive gauche) et de la rue de la Ronzière (rive droite),
- la zone urbaine en contrebas du centre-ville de la rue de Champ Madame à la rue des Têtes.

Blanzat (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : La commune prend place au niveau du bassin moyen du Bédat. Les zones urbaines en sont séparées par la RD 762. Les secteurs vulnérables (modérés à forts) au regard du risque inondation sont :

- deux entreprises (dont une de contrôle technique) situées en rive gauche,
- 5 habitations en rive gauche au niveau de la rue du Moulin.

Cébazat (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : commune qui succède à celle de Blanzat sur le cours moyen du Bédat. La majorité de la zone urbaine de la commune présente un enjeu qualifié de modéré à fort en termes de vulnérabilité en lien avec le risque inondation.

Ceyrat (source : PPRNPI de l'Agglomération

clermontoise) : La commune se localise en tête de bassin-versant de l'Artière et de son affluent, le ruisseau de Saint-Genès-Champanelle. De fait, elle présente des zones peu ou pas urbanisées à proximité des cours d'eau. En conséquence, elle ne présente pas d'enjeux vulnérables particulièrement exposés au risque inondation.

Chamalières (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : Deux types d'inondation s'observent sur la commune : des crues de type torrentiel et des

ruissements en secteur urbain. La Tiretaine est une rivière torrentielle qui prend naissance au pied du Puy-de-Dôme. Elle est grossie par le ruisseau de Vaucluse qui descend de Manson. À son entrée dans Chamalières, où elle reçoit quelques affluents secondaires, la Tiretaine se divise, au «Partidou de Saint-Victor», en Tiretaine sud (affluent de l'Artière, totalement artificialisé et souterrain, devenu drain des eaux pluviales d'un bassin-versant urbanisé) et Tiretaine nord, (affluent du Bédat, qui traverse Clermont-Ferrand).

Les secteurs vulnérables se trouvant les plus exposés au risque inondation sur le territoire communal sont :

- le complexe scolaire du Lycée général et lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme,
- le Gymnase du Colombier et les autres équipements sportifs situés le long de la voie romaine en raison de la présence de nombreux thalwegs débouchant sur ce secteur après une zone à forte rupture de pente ;
- les zones urbaines (centre-ville notamment) riveraines de la Tiretaine : les Vignettes, Avenue de Villars, Viaduc, Papeterie, Europe, centre ancien et Beaulieu.

Châteaugay (source : PPRNPI de l'Agglomération riomoise) : La commune est installée sur le plateau de Lachaud surplombant au nord la vallée du ruisseau de Mirabel. Le centre urbain est traversé par un thalweg dont l'exutoire est le Rif, rejoignant le réseau hydrographique secondaire dense ayant pour exutoire le Bédat.

C'est sur la partie busée de ce thalweg, au niveau du quartier Pompignat, que se produit le risque inondation le plus marqué (ruissellement urbain) sur la commune avec un aléa modéré à fort sur cette zone d'habitations et industrielle. Les voies de circulation sur ce secteur sont également touchées : rues de l'Ancien couvent et de la Pelièvre, RD 402 C, rue de la Croix Poche, rue de la Clide.

Clermont-Ferrand (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : La Tiretaine nord, (affluent du Bédat, qui traverse Clermont-Ferrand) se sépare au niveau de la commune en plusieurs bras. Son cours est alors essentiellement souterrain, même si elle retrouve l'air libre sporadiquement (institution Saint-Alyre, sud

de la place des Buges et cimetière des Carmes. La traversée de ces deux cours d'eau au niveau de la commune se traduit par un risque inondation avec une vulnérabilité modérée à forte selon les secteurs. Parmi ces enjeux, citons par exemple :

- l'Usine Michelin de Cataroux et les pistes d'essai,
- l'Usine Michelin de la Combaude,
- le Polydôme,
- la CPAM du Puy-de-Dôme,
- le stade Marcel-Michelin, le stade des Gravanches,
- des zones commerciales et d'activités étendues (Rue des Frères Lumières et rues parallèles)
- jusqu'aux équipements et installations de l'aéroport Clermont-Ferrand / Aulnat.

Cournon d'Auvergne (sources : PPRNPI du bassin de l'Auzon, PPRNPI de l'Agglomération clermontoise et PPRNPI du Val d'Allier Clermontois) :

La commune de Cournon d'Auvergne est concernée par les crues de l'Auzon et de l'Allier. Pour l'Auzon, la montée des eaux est relativement rapide et le temps d'inondation peut être court (quelques heures). Quant à l'Allier, la montée des eaux est relativement rapide et le temps d'inondation peut être long (quelques jours à quelques semaines).

Sur le territoire de Cournon d'Auvergne, la vallée de l'Auzon est encaissée et peu accessible. Les terrains qui bordent le ruisseau sont essentiellement constitués de zones naturelles ou agricoles. Le dernier moulin encore exploité en bordure du cours d'eau est construit en hauteur, de manière à ne pas être directement exposé aux crues. Seule la station d'épuration constitue un ensemble vulnérable, exposé aux crues de l'Auzon et de l'Allier, ce qui peut être source de pollutions.

La commune est délimitée à l'Est par l'Allier et se trouve, de fait, concernée avec le risque inondation associé. Les secteurs vulnérables les plus exposés au risque inondation sur cette partie de la commune concernent :

- la base de loisirs,
- le camping de Cournon,
- les équipements et installations sportives riveraines de l'Allier.

Durtol (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : La commune se localise sur la tête du bassin-versant du Bédat et au niveau de l'exutoire de plusieurs thalwegs qui se rejoignent pour alimenter un affluent du Bédat. Les zones vulnérables (modérés à forts) les plus exposées au risque inondation sont :

- les habitations donnant sur la route de Champiot à proximité de la voie ferrée, au niveau de la rue du Pasteur, au niveau de la rue de la Razette,
- la RD 2A et la rue Pascal jusqu'au giratoire avec une partie de la rue de Clermont,
- le hameau des hautes roches,
- la maison de retraite,
- la salle polyvalente.

Gerzat (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : La Ville de Gerzat est traversée par

deux cours d'eau, la Tiretaine et le Bédat ; deux types d'inondation peuvent l'affecter : des crues torrentielles provoquées par des pluies abondantes et brutales et, des ruissellements urbains induits par des pluies abondantes et durables. Ces phénomènes sont accentués et aggravés par l'imperméabilisation du terrain qui limite l'infiltration et entraîne la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement. Il en résulte des écoulements dans les rues. Ces deux aléas peuvent se cumuler et provoquer des montées d'eau dans certains quartiers (zones inondables).

Les secteurs vulnérables (modérés à forts) les plus exposés au risque inondation sont :

- une partie du quartier de Chantemerle,
- la gare de fret et des dépôts d'hydrocarbures,
- les zones urbaines délimitées au sud et à l'ouest par la RD 210 (les Charmes, les Pègues),
- le commissariat de police.

Le Cendre (sources : PPRNPI du bassin de l'Auzon et PPRNPI du Val d'Allier clermontois) : La commune du Cendre se situe à l'exutoire du bassin versant de l'Auzon. Au droit du bourg, la vallée de l'Auzon est très large et au relief peu marqué. Dans la partie aval de la commune, la vallée est beaucoup plus profonde. Là aussi, suite à une forte pression foncière et à une perte de la mémoire collective, voire d'une non prise en compte du risque d'inondation, l'urbanisation de la commune du Cendre s'est développée dans le champ d'inondation du cours d'eau. Les secteurs vulnérables de la commune les plus exposés sont les suivants (d'amont en aval) :

- le centre sportif Jean Jaurès,
- les habitations construites en bordure de l'Auzon
- rue de la Rivière,
- le stade Verger du Caire,
- le lotissement du Verger du Caire,
- les anciennes bâties situées en rive gauche, avenue de l'Auzon et rue du Moulin,
- le bas du nouveau lotissement rue du Château et rue du Parc,
- les bâtiments du bas de l'Avenue nouvelle,
- le lotissement de la rue du Vallon.

À l'amont de la commune, la très large vallée constitue un important champ d'expansion à préserver pour les crues de l'Auzon.

Nohanent (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : La commune est traversée par plusieurs ruisseaux constituant le ruisseau de la Saussade, affluent du Bédat. Ces ruisseaux convergent tous vers le centre urbain de la commune occasionnant un risque inondation. Les zones vulnérables (modérées à fortes) les plus exposées au risque inondation sont les zones d'habitations se situant le long des axes suivants : route de Durtol, en partie route de Clermont, rue de Boucheyre, rue des Petits Bois, rue de la Garenne, rue des Ecoles, le centre-ville jusqu'aux lotissements situés allée des Nautes.

clermontoise) : En l'absence de traversée de cours d'eau au niveau des zones urbaines de la commune, aucun enjeu de vulnérabilité n'est mis en exergue.

Pérignat-lès-Sarliève (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : Le centre urbain de la commune se localise au pied du Plateau de Gergovie, en plaine, traversée par un affluent de l'Artière, le ruisseau de la Grande Rase de Sarliève. La zone vulnérable à l'échelle de la commune est le parc des expositions, « Grande halle d'Auvergne », touché partiellement par le risque inondation (aléa modéré).

Romagnat (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : Romagnat est concernée par les crues de l'Artière, dont un de ses affluents, la Gazelle, traverse la commune ainsi que par des phénomènes de ruissellement urbain sur toute la traversée urbaine au droit d'un thalweg, affluent de l'Artière. Dans la zone à risque, aucun Etablissement Recevant du Public (ERP) n'est recensé, mais quelques secteurs sensibles :

- zones habitées au niveau de la rue de la Prugne (autour du giratoire en amont de la commune), habitations au niveau de la rue des Granges, secteur habité entre le giratoire de la place du 8 mai et le giratoire de la RD2089
- rues principales : RD 779a, RD21.

Royat (source : PPRNPI de l'Agglomération clermontoise) : La commune de Royat se développe au pied du Puy de Charade, du Puy de Grave Noire et du Rocher du Salut, dans la vallée de la Tiretaine et de son affluent en rive droite. Les secteurs vulnérables les plus exposés au risque inondation (aléas modérés à forts) sont :

- la rue Jean Grand, le début de l'avenue Pasteur (côté giratoire)
- le quartier d'habitations autour de la rue du 8 mai,
- les terrains bordant la Tiretaine dans la traversée urbaine.

LES AUTRES RISQUES NATURELS

Risque Feux de forêt

Si le Puy-de-Dôme ne fait pas partie des départements à risque identifiés par le Code forestier, des départs de feux sont néanmoins enregistrés chaque année. Une carte de sensibilité des végétaux aux feux de végétation est présentée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM, 2023).

Au niveau de Clermont Auvergne Métropole, les forêts couvrent environ 6500 ha (soit 21 % du territoire) et se situent principalement au niveau de la Chaîne des Puys, de la Faille de Limagne ainsi qu'au nord de Clermont-Ferrand.

D'après le DDRM, les zones avec la plus forte sensibilité aux feux de végétation sont les secteurs de Puys composés de landes et broussailles situés à proximité des zones habitées, notamment sur les communes d'Aubière, Romagnat, Ceyrat, Clermont-Ferrand, Durtol, Cébazat, Blanzat, Chateaugay.

Risque Tempête

Par définition, une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation, naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). Le risque naturel intervient lorsque les effets d'une tempête ont des conséquences humaines, économiques ou environnementales.

Tout le département du Puy-de-Dôme peut être affecté par des tempêtes. Néanmoins, le relief conduit à un renforcement des vents en certains lieux particuliers. Ainsi, le vent est en général plus fort au fur et à mesure que l'on s'élève en altitude. Les vents peuvent aussi être accélérés par l'effet de canalisation d'une vallée ou au passage d'un col.

Parmi les événements majeurs recensés au DDRM Puy-de-Dôme, 14 événements ressortent dont 12 ont touché le territoire métropolitain avec les vitesses de vent relevées à Clermont(Ferrand suivantes :

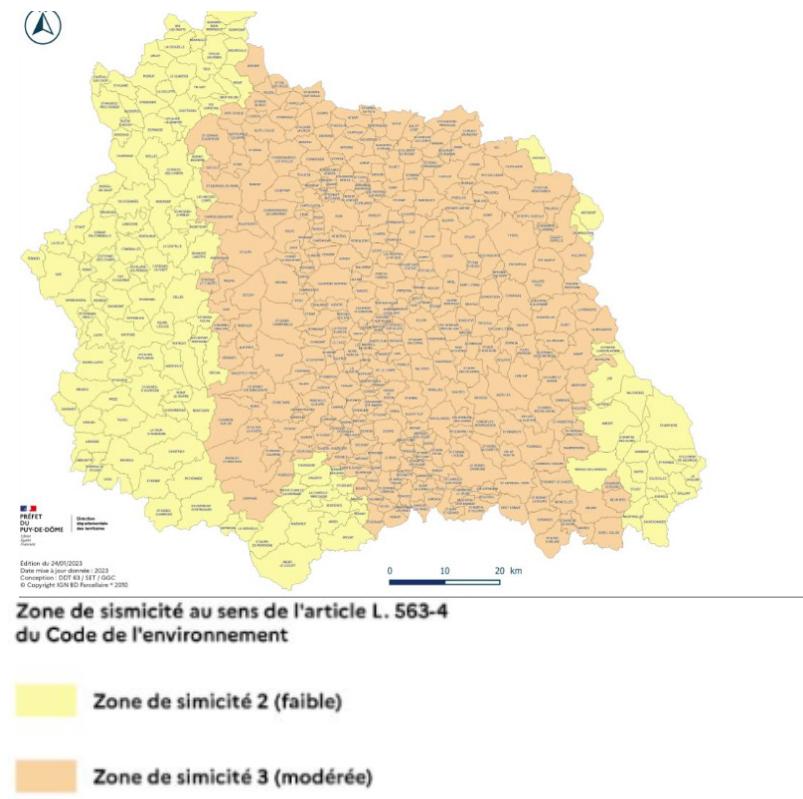
- 10 novembre 1950 : 144 km/h ;
- 5 novembre 1951 : 169 km/h ;
- 6 au 10 novembre 1982 : 129 km/h ;
- 26, 27 et 28 décembre 1999 « Lothar » et « Martin » : 159 km/h ;
- 3 octobre 2006 : 96 km/h ;
- 9 et 10 février 2009 « Quinten » : 112 km/h ;
- 27 et 28 février 2010 « Xynthia » : 98 km/h.
- 1er décembre 2017 « Carmen » : 100 km/h
- 03 janvier 2018 « Eleanor » : 100 km/h
- 08 avril 2022 « Diégo » : 130 km/h
- 04 novembre 2023 « Domingos » : 121 km/h
- 16 novembre 2023 « Frederico » : 126 km/h

Risque Séisme

À l'échelle de l' Auvergne, c'est le département du Puy-de-Dôme qui est sans conteste le plus à risque concernant la survenance de séismes. L'activité sismique y est diffuse, mais régulière et importante au Nord-Ouest de Clermont-Ferrand (zone des Combrailles délimitée par les villes de Clermont-Ferrand, La Souterraine, Châteauroux et Moulins). Une part importante du département, la zone centrale correspondant à la plaine de la Limagne, est composée de roches sédimentaires, de terrains sableux et d'une nappe sub-affleurante. Les roches sédimentaires sont susceptibles d'être le lieu d'effets de site, voire de phénomènes de liquéfaction en cas de séisme majeur (un sol saturé en eau perd une partie ou la totalité de sa portance, causant ainsi l'enfoncement et l'effondrement des constructions).

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire en cinq zones de sismicité croissante. L'intégralité des communes de l'intercommunalité est classée en zone de sismicité modérée (3 sur les 5 niveaux existants). Ce classement impose des mesures préventives notamment en matière de règles de construction parasismique. Les prescriptions diffèrent selon que les ouvrages sont dits « à risque normal » ou « à risque spécial ».

Risque sismique du Puy-de-Dôme, extrait du DDRM du Puy-de-Dôme



4.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La zone d'emploi de Clermont-Ferrand est marquée par une forte spécialisation dans l'industrie du caoutchouc, complétée par l'industrie métallurgique, les secteurs de l'édition et de l'imprimerie, des industries agricoles et alimentaires et de l'industrie pharmaceutique. De fait, les risques industriels et de Transport de Matières Dangereuses sont particulièrement prégnants au niveau de la métropole.

Le risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Clermont Auvergne Métropole compte plusieurs installations classées SEVESO : 4 en seuil bas : TOTAL (dépôt de carburants pétroliers), CALDIC (entrepôts de produits dangereux) et ANTARGAZ (stockage et distribution de gaz liquéfiés) sur la commune de Cournon d'Auvergne et BOLLORE ENERGIE (dépôts de carburants pétroliers) sur la commune de Gerzat ;

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est lié aux accidents se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Ces accidents peuvent provoquer trois types d'effets, qui peuvent être associés : explosion, incendie ou dégagement de nuage toxique.

Bien que l'ensemble du territoire de la métropole soit vulnérable au risque TMD, des zones sont particulièrement sensibles du fait de l'importance du trafic : abords des autoroutes, des routes nationales, départementales et métropolitaines et des industries chimiques et pétrolières.

Ainsi, selon le DDRM Puy-de-Dôme, cet aléa est davantage prégnant au niveau des :

- Voies ferrées et autoroutes pour les communes de Gerzat, Clermont-Ferrand, Aubière, Pont-du-Château ;
- Les autoroutes pour les communes de Lempdes, Pérignat-lès-Sarliève,
- Voies ferrées pour les communes de Cébazat, Nohanent, Durtol, Chamalières, Cournon d'Auvergne, Le Cendre.

Les communes concernées par les risques liés à la présence de canalisations de gaz naturel sont : Cébazat, Gerzat, Clermont-Ferrand, Romagnat, Aubière, Pérignat-lès-Sarliève, Cournon - d'Auvergne, Lempdes, Aulnat, Pont-du-Château.

La présence de cette servitude implique la présence de deux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) : SUP d'implantation et de passage (I3), et SUP relative à la maîtrise de l'urbanisation.

Le risque rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle (brèche) ou totale d'un barrage. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage (rupture progressive ou brutale).

Quelques communes de la métropole, toutes riveraines de l'Allier, sont concernées par ce risque relatif à la présence du barrage de Naussac en amont : Pont-du-Château, Cournon-d'Auvergne, Le Cendre.

Les barrages de plus de 20 mètres et de plus de quinze millions de mètres cubes de capacité de retenue sont soumis à l'obligation d'établir un Plan Particulier d'Intervention (PPI). C'est le cas du barrage de Neussac.

Le risque minier

L'Auvergne compte environ 350 sites miniers connus depuis 1750. Un examen de la totalité de ces sites a permis d'identifier une série d'aléas susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens

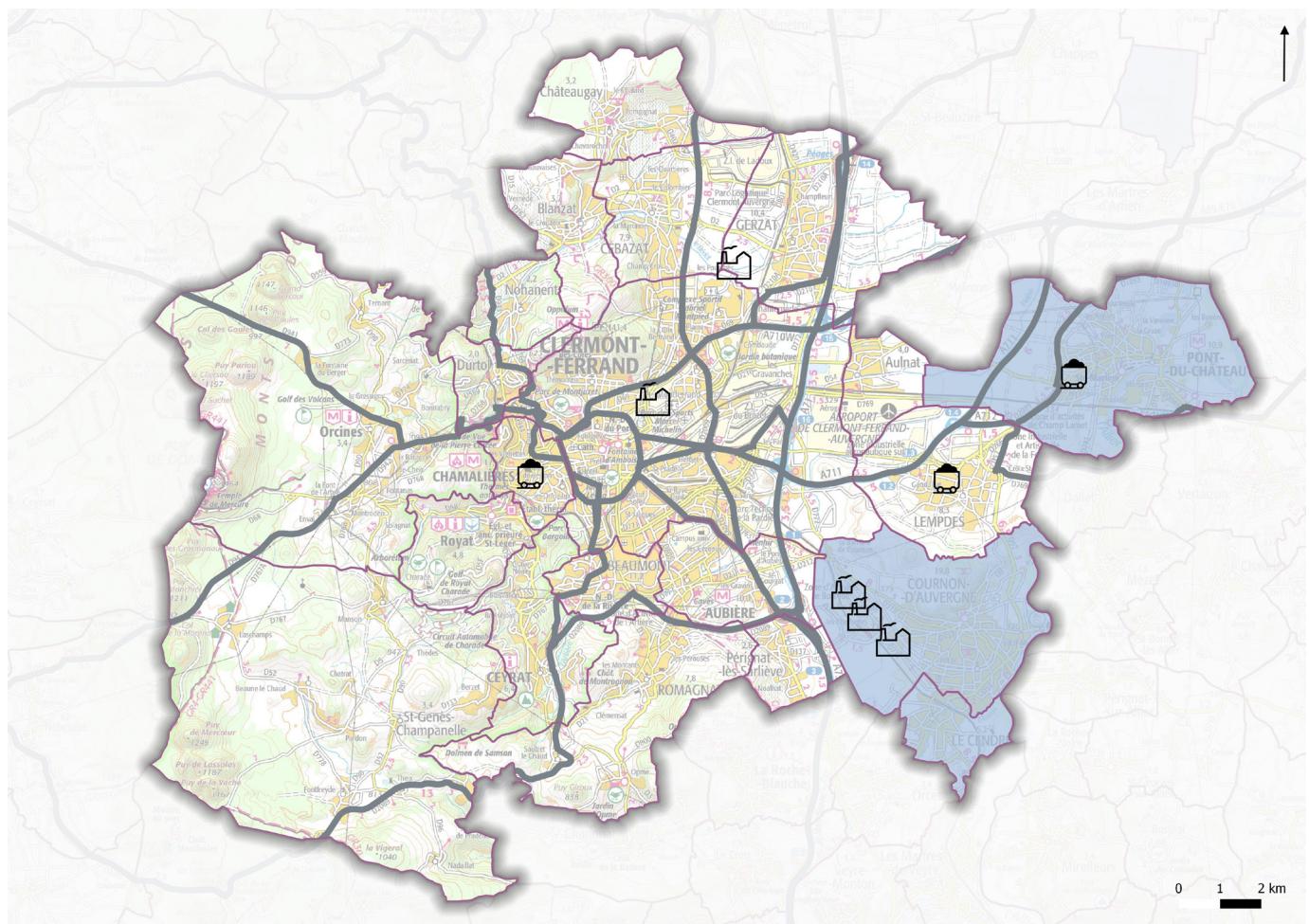
- une dizaine de grands bassins d'exploitation présentant des aléas de mouvements de terrains,
- une quarantaine de communes sont précisément concernées par l'aléa d'effondrement localisé.

Le département du Puy-de-Dôme a connu essentiellement des exploitations de mines de charbon, de plomb-argentifère, de bitume et à un degré moindre de fluorine, d'antimoine, d'arsenic et d'uranium. Toute exploitation minière a cessé depuis 1988 dans le département du Puy-de-Dôme. On dénombre environ 129 sites miniers inactifs sur le département

Au niveau de la métropole, les aléas inventoriés concernent les mines de bitume de :

- Pont-du-Château (« Mine du Champ des Pois ou du Serpolet ») : aléas miniers forts. Une étude détaillée des aléas miniers réalisée par l'expert minier public référencée S2015/030DE _ 15AUV36060 du 3 avril 2015 a été portée à la connaissance le 5 mai 2015 ;
- Lempdes (« Mine du Colombier-des-Roys) : aléas miniers moyens. Une étude détaillée des aléas miniers réalisée par l'expert minier public référencée S2008/88DE _ 08AUV3110 du 18 novembre 2008 a été portée à la connaissance le 18 novembre 2011 ;
- et Chamalières (« Mine de l'Escourchade ») : aléas miniers moyens. Une étude détaillée des aléas miniers réalisée par l'expert minier public référencée BRGM/RP – 55016- FR a été portée à la connaissance le 18 novembre 2011.

Risques technologiques



Sources : Biotope sur la base DDRM63, informations CAM

- Risque TMD - voies routières
- Commune soumise à risque de rupture de barrage
- Commune présentant des aléas miniers connus
- Site SEVESO

4.3 LES POLLUTIONS

ETAT DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

Qualité des masses d'eau souterraines

L'état chimique en 2019 (dernière version disponible) des masses d'eaux souterraines met en évidence que :

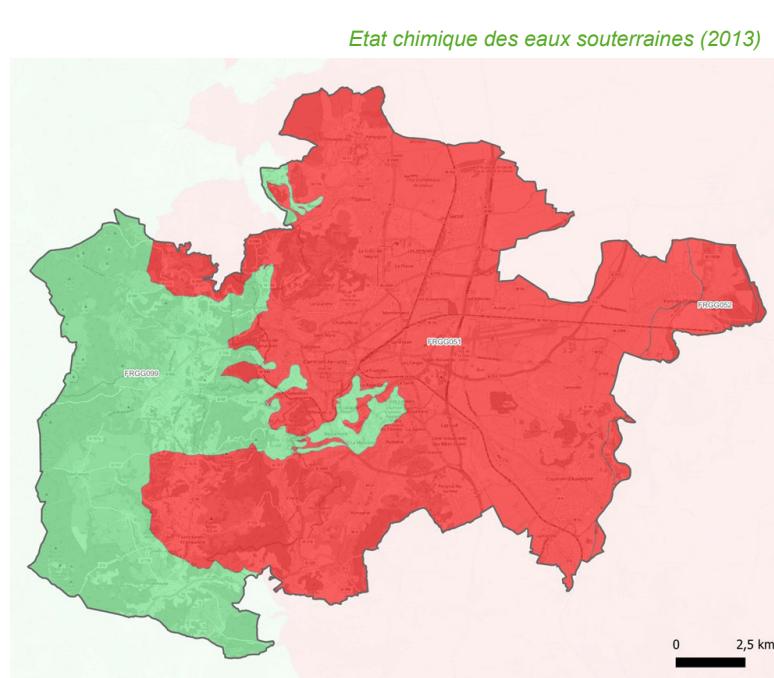
- les masses d'eau FRGG051 « Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne », FRGG099 « Chaîne des Puys » et FRGG134 « BV socle Allier aval » ont toutes atteint le bon état et l'objectif 2015 ;
- la masse d'eau FRGG052 « Alluvions Allier amont » présente un état chimique médiocre et que l'objectif est repoussé à 2027 à cause du paramètre déclassant « nitrates » et « pesticides ».

L'état quantitatif de ces quatre masses d'eau est bon.

Qualité des masses d'eau de surface

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), un état des lieux des masses d'eaux a été réalisé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des objectifs ont été fixés.

L'état des masses d'eau de surface (2016 et 2020) sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est présenté dans le tableau ci-dessous.



Source :
Agence de l'eau Loire-Bretagne
2019

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État écologique	État biologique	État chimique sans ubiquiste
FRGR0266	L'Artière depuis Ceyrat jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Moyen	Moyen	Mauvais
FRGR1494	La tiretaine depuis la source jusqu'à la confluence avec le Bédat	Médiocre	Médiocre	Etat inconnu
FRGR1230	L'Artière et ses affluents depuis la source jusqu'à Beaumont	Moyen	Moyen	Bon état
FRGR0261	L'Auzon depuis Chanonat jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Moyen	Moyen	Mauvais
FRGR0143a	L'Allier depuis la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRGR1536	Le Bédat et ses affluents depuis la source jusqu'à Gerzat	Médiocre	Médiocre	Bon état
FRGR0264	Le Bédat depuis Gerzat jusqu'à sa confluence avec la Morge	Médiocre	Mauvais	Mauvais
FRGR1587	Le Gensat et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Bédat	Médiocre	Mauvais	Bon état

EMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET QUALITÉ DE L'AIR

La directive européenne 2008/50/CE concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air définit les valeurs limites et objectifs pour les principaux polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, PM10, PM2.5, O₃, CO, Pb, benzène). Dans les zones et agglomérations où les normes de concentrations de polluants atmosphériques sont dépassées, les Etats membres doivent élaborer des plans ou des programmes permettant d'atteindre ces normes.

La directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixe également des objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport aux émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030, en intégrant les objectifs du Protocole de Göteborg. Elle impose ainsi des plafonds d'émission nationaux pour les polluants SO₂, NOx, NH₃, PM2.5 et CH4. Ces obligations se traduisent par l'obligation de mettre en place un système d'inventaires nationaux d'émissions de polluants atmosphériques et un plan d'action national de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

En France, l'outil dédié à la qualité de l'air est le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), mis en place par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (loi LAURE, codifiée) qui doit permettre d'assurer, dans un délai qu'il se fixe, le respect des normes de qualité de l'air mentionnées dans le code de l'environnement. A ce titre, le PPA définit les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Il est élaboré par le Préfet de département.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) approuvé le 20 juillet 2012 et avec lequel le PPA doit être compatible, a défini l'agglomération clermontoise comme la zone prioritaire sur la région au regard de l'enjeu «qualité de l'air». A noter que le SRCAE a été intégré au sein du SRADDET de la région AURA, approuvé le 10 avril 2020.

Le 3ème PPA de l'Agglomération Clermontoise a été approuvé en mars 2023. Son plan d'actions est articulé selon les différents secteurs acteurs de la qualité de l'air (activités économiques, secteur résidentiel et tertiaire, mobilité et transports). Les principaux objectifs de réductions des polluants atmosphériques visés par le PPA au travers de son plan d'actions, sont les suivants :

- Réduire les émissions d'oxyde d'azote sur le territoire de -69% par rapport à 2005. Concernant le dioxyde d'azote (NO₂) en particulier, l'objectif est d'assurer une exposition moyenne annuelle inférieure à 40 µg/m³ pour tout habitant du territoire métropolitain. Ce seuil correspond à la valeur limite réglementaire et à l'objectif de qualité national. La modélisation des actions quantifiables du PPA chiffre l'exposition moyenne de la population après mise en œuvre des action à 10,7 µg/m³ en 2027 ;

- Réduire la concentration en particules fines PM10 et d'assurer une exposition moyenne annuelle inférieure à 20 µg/m³ de PM10 pour tout habitant du territoire métropolitain. Ce seuil est plus ambitieux que la valeur limite réglementaire (40 µg/m³) ou l'objectif de qualité national (30 µg/m³). La modélisation des actions quantifiables du PPA chiffre l'exposition moyenne de la population après mise en œuvre des action à 10,9 µg/m³ en 2027 ;

- Réduire de -50% par rapport à 2005 la concentration en particules fines PM2.5 et d'assurer une exposition moyenne annuelle inférieure à 10 µg/m³ de PM2.5 pour tout habitant du territoire métropolitain. Ce seuil est plus ambitieux que la valeur limite réglementaire (25 µg/m³) et correspond à l'objectif de qualité national. La modélisation des actions quantifiables du PPA chiffre l'exposition moyenne de la population après mise en œuvre des actions à 7,8 µg/m³ en 2027 ;

A noter que la directive 2024/2881 constitue une évolution de la réglementation en vigueur. La France a jusqu'à 2026 pour intégrer dans sa législation cette nouvelle directive tenant compte des dernières recommandations de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS).

Inventaire des sources de pollution

À l'échelle du territoire de Clermont Auvergne Métropole, le dispositif de surveillance de la qualité de l'air compte neuf stations fixes de mesure : Royat et Royat périurbain, Chamalières, Clermont Lecoq, esplanade de la gare, Clermont Edouard Michelin, Beaulieu, A71, et Montferrand.

Les principaux polluants atmosphériques relevés sont les suivants :

- Les particules ou poussières en suspension (PM) classées en fonction de leur taille :
 - PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures ;
 - PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans la circulation sanguine.
- Les oxydes d'azote (NOx) : qui regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ils sont émis lors de la combustion : chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules, etc. La chimie de l'azote (fabrication de nitrate d'ammonium, etc.) ou l'utilisation de produits nitrés dans les procédés industriels (verrerie, etc.) sont également des émetteurs. Enfin, l'utilisation des engrains azotés entraîne des rejets de NOx
- L'ammoniac (NH₃) : L'ammoniac est lié essentiellement aux activités agricoles (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage, et épandage d'engrais minéraux azotés).

- Les composés organiques volatiles (COV) : ils constituent une famille très large de produits comme le benzène, l'acétone, le perchloroéthylène, etc. qui se trouvent à l'état de gaz ou s'évaporent facilement dans les conditions classiques de température et de pression lors de leur utilisation.

La surveillance de la qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes est confiée par l'Etat à l'association agréée ATMO Auvergne Rhône Alpes, qui mesure les concentrations des polluants réglementés : oxydes d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, benzène, ozone, particules PM10 et PM2,5, benzo(a)pyrène et quatre métaux lourds particulaires (nickel, plomb, cadmium et arsenic).

Estat des lieux en 2022 et évolution de la qualité de l'air (2005-2018)

Pour les oxydes d'azote (NOx), en 2022, c'est le secteur du transport routier qui est le principal émetteur d'oxydes d'azote au sein de la Métropole avec 52,7% des émissions, les autres transports (aérien et ferroviaire) n'étant responsables que de 1,2% des émissions. Le secteur industriel compte quant à lui pour 23,6% des émissions. En termes de répartition géographique, la densité d'émissions est la plus importante dans la ville centre, suivie par les communes présentant des densités de population importantes et/ou traversées par des axes routiers supportant des trafics élevés. En 2022, 79,8% de la population était exposée à une concentration en NO₂ inférieure à la valeur limite réglementaire mais supérieure au seuil recommandé par l'OMS.

Concernant les particules fines PM10, c'est le secteur résidentiel qui est largement contributeur (68%), mais également le secteur industriel et le transport routier.

Du point de vue répartition géographique, les concentrations sont plus importantes à l'est du territoire métropolitain. En 2022, 100% de la population était exposée à une concentration en PM10 inférieure à la au seuil recommandé par l'OMS.

Les émissions de PM2,5 sur le territoire sont principalement imputables au secteur résidentiel (754,5%), puis dans une certaine mesure à l'industrie (11,4) et au transport routier (10,5%). Géographiquement, les concentrations sont, tout comme les PM10, plus élevées à l'est du territoire, plus urbanisé et concerné par des infrastructures majeures de transport. En 2022, l'ensemble de la population clermontoise était exposé à une concentration en PM2,5 inférieure à la valeur limite réglementaire mais supérieure au seuil recommandé par l'OMS.

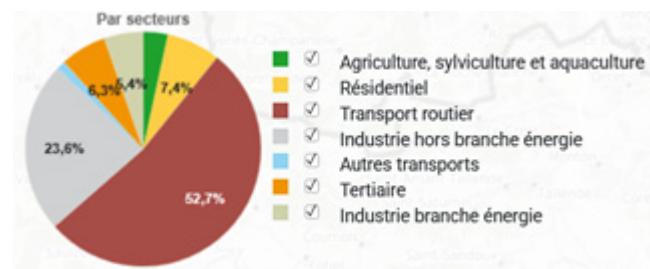
Le nombre de jour d'exposition à l'ozone (moyenne sur 8h>120 µg/m³) est plus important à l'Ouest du territoire. Les valeurs restent cependant inférieures à la valeur cible pour la santé humaine.

Les émissions de COVNM et de SO₂ sont principalement réalisées par le secteur résidentiel

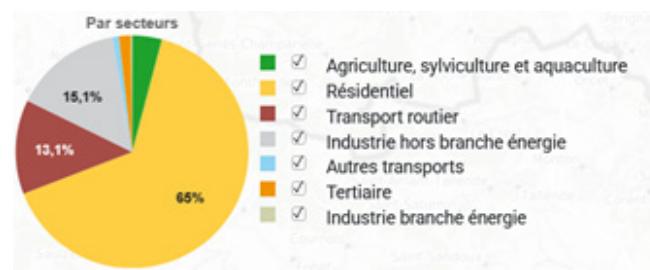
(44,6% pour le COVNM et 28,8% pour le SO₂) et l'industrie (43% pour le COVNM et 34,8% pour le SO₂). Les émissions d'ammoniac sont imputables en majorité à l'agriculture (77,7%).

Le diagnostic du 3ème PPA permet de préciser que la concentration de l'ensemble des polluants réglementés est en diminution ces dernières années (2005-2018). Seules les émissions d'ammoniac ne présentent pas de diminution significative sur la période étudiée. La diminution des concentrations en NOx est imputable à une efficacité grandissante des technologies de dépollution, le renouvellement du parc automobile (notamment des poids lourds). Concernant les particules fines, la baisse observée s'explique principalement par le renouvellement progressif des appareils de chauffage individuel pour le secteur résidentiel, mais également par le renouvellement du parc automobile et l'amélioration des procédés industriels. La réduction de la fréquence d'hivers « froids » participe également à la baisse (facteur conjoncturel).

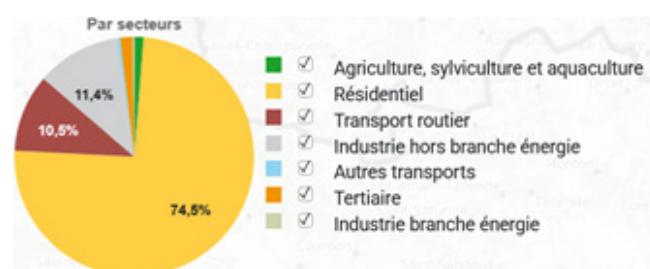
Répartition des émissions de Nox par secteur en 2022



Répartition des émissions de PM10 par secteur en 2022

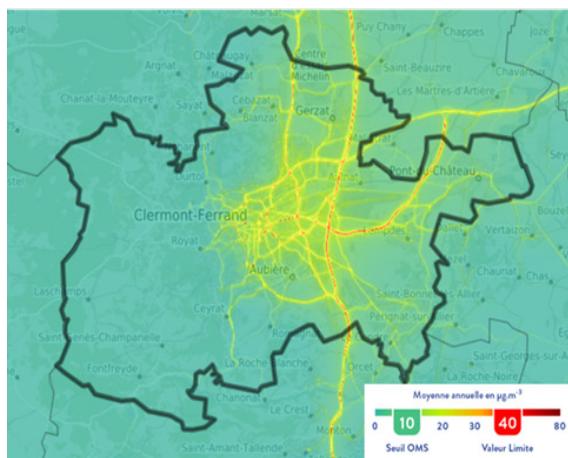


Répartition des émissions de PM2,5 par secteur en 2022

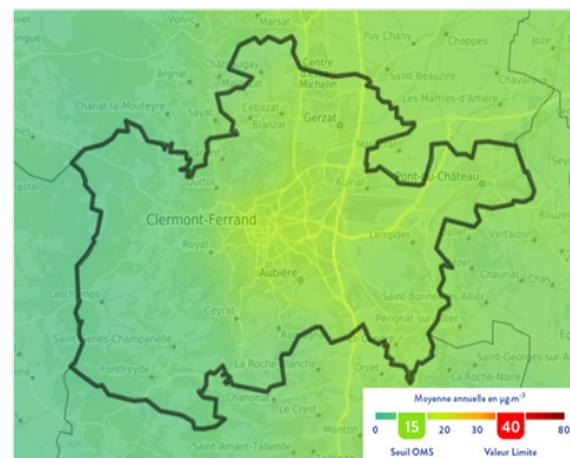


Depuis 2023, ATMO AURA met également à disposition une carte synthétique de la qualité de l'air, la carte « stratégique air ». Centrée sur les polluants urbains, elle permet également de quantifier l'exposition à la pollution atmosphérique des habitants et des établissements recevant des populations vulnérables, grâce aux indicateurs calculés de façon dynamique selon le territoire choisi. En 2023 et selon cet cartographie synthétique, la qualité de l'air sur le territoire était ainsi bonne (catégorie A) à mauvaise (F-) autour des axes autoroutiers

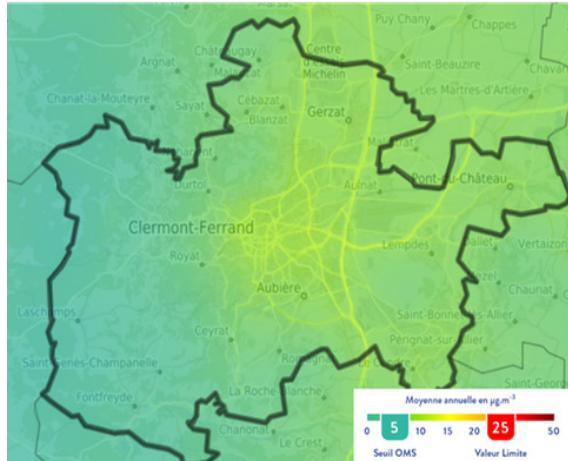
Concentration en Nox en 2022



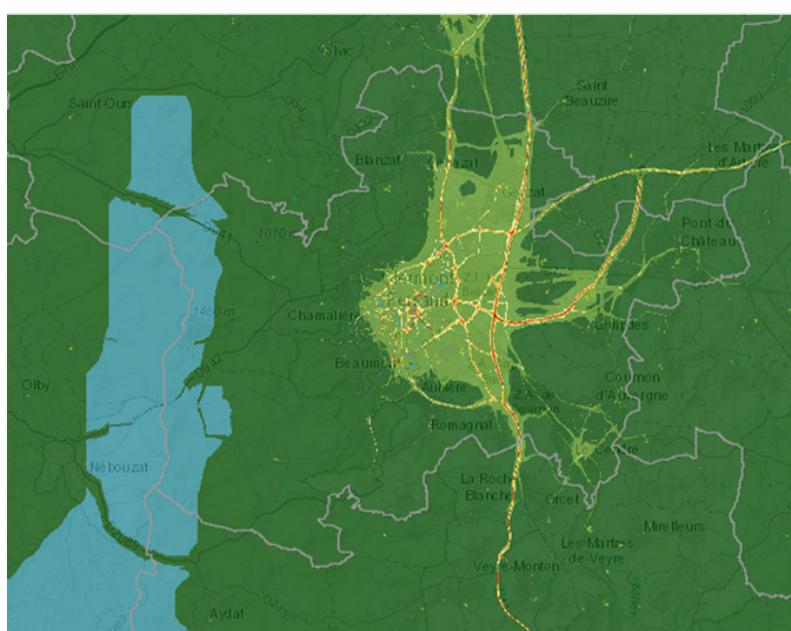
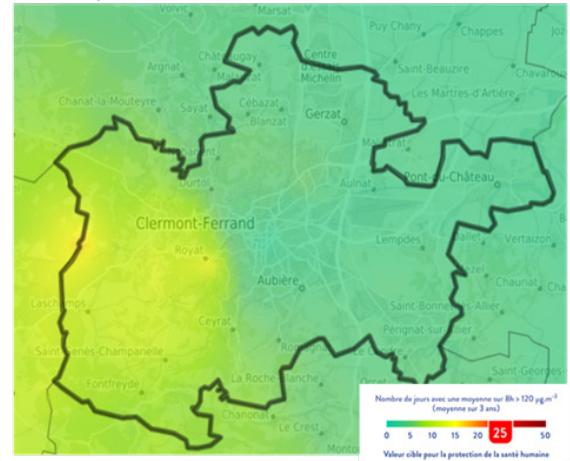
Concentration en PM10 en 2022



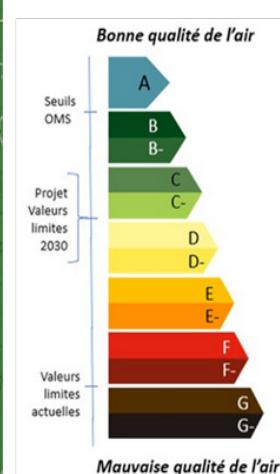
Concentration en PM2,5 en 2022



Jour d'exposition à l'ozone en 2022



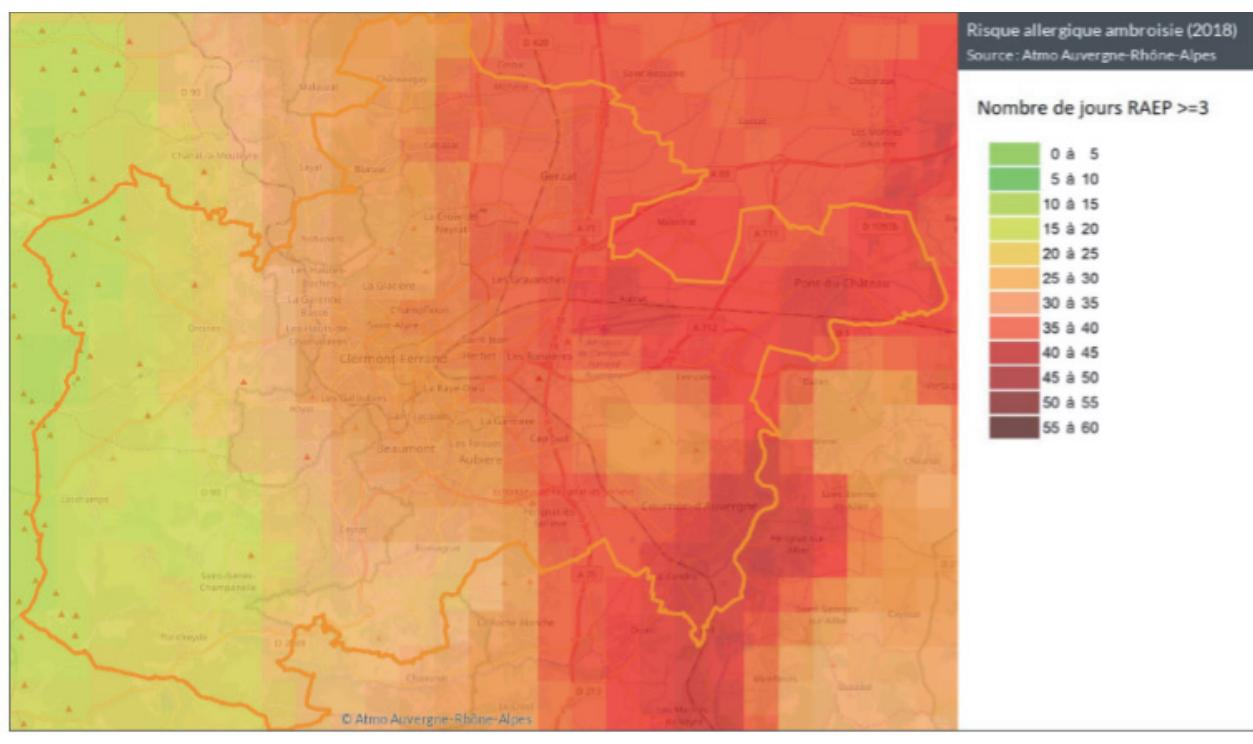
Carte stratégique airen 2023



Source : ATMO AURA, 2025

EXPOSITION AU POLLEN

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée en France. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes réalise chaque année une modélisation du risque allergique à l'ambroisie en complément des mesures de pollens réalisées par le réseau de capteurs du RNSA. Il s'agit d'une estimation du nombre de jours où le Risque Allergique d'Exposition au Pollen (RAEP) est supérieur à 3. Ce Risque est établi d'un niveau nul (0) à élevé (5). Il est dépendant du potentiel allergisant de l'espèce dont est issu le pollen, des quantités de pollens. On considère qu'à partir d'un RAEP supérieur ou égal à 3, une personne allergique ressent les premiers symptômes caractéristiques (yeux irrités, nez encombré et qui coule, gorge qui gratte).



FOCUS /

LE SCHÉMA DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE (STEE)

La prise en compte de la qualité de l'air fait partie des enjeux dont la Métropole a souhaité se saisir en élaborant le Schéma de Transition Energétique et Ecologique (Indigo, 2018,) de son territoire. Cette démarche engage la Métropole à différents horizons et notamment à 2024 où à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la collectivité se fixe des objectifs stratégiques et un plan d'actions pour :

- réduire la consommation énergétique du territoire,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- réduire la pollution atmosphérique du territoire,
- s'adapter au changement climatique.

Ce document est un schéma intégrateur qui s'articule avec les autres démarches de la collectivité : le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole, le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Plan Local d'Habitat (PLH), le Schéma directeur d'assainissement, le Schéma directeur de gestion des déchets, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Il s'intègre aussi aux démarches menées à une échelle supérieure et particulièrement au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Clermont et au Projet Alimentaire Territorial (PAT), à l'échelle du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Ce Schéma a mis en évidence que les enjeux, en matière de qualité de l'air pour le territoire, portent essentiellement sur la pollution aux particules fines, et notamment aux PM2.5. 62% de la population est en effet soumis à des dépassements de la valeur cible OMS (Organisation mondiale de la santé) pour ce polluant. L'émission de ces particules fines, particulièrement nocives pour la santé, est liée au chauffage au bois à foyer ouvert ou ancien et donc peu performant, au trafic routier, et enfin, au brûlage à l'air libre des déchets verts.

Dans une moindre mesure, l'étude a confirmé une exposition aux oxydes d'azote, pour les habitants situés le long des axes routiers. Toutes les actions conduites pour favoriser le report modal contribueront à la réduction de cette exposition. Le diagnostic fait enfin apparaître une exposition à l'ozone sur l'ensemble du territoire, avec de plus fortes concentrations à l'ouest (en altitude), en période de forte chaleur.

Les objectifs stratégiques retenus (chiffrés selon les exigences du décret n°2016-849 du 28 06 2016 relatif aux PCAET) sont les suivants :

Emissions de polluants atmosphériques (baisse/2015)	2021	2024	2026	2030	2050
Emissions de NOx	-17%	-24%	-29%	-37%	/
Emissions de PM2,5	-19%	-27%	-32%	-40%	/
Emissions de PM10	-17%	-25%	-29%	-38%	/
Emissions de NH3	-14%	-21%	-25%	-32%	/
Emissions de SO2	-10%	-14%	-17%	-22%	/
Emissions de COVNM	-14%	-21%	-25%	-32%	/

Le Schéma de Transition énergétique et écologique a adopté un plan d'actions composé d'une quinzaine d'actions réparties autour de trois axes majeurs :

- axe 1 : Préserver les ressources et adapter le territoire aux changements à venir ;
- axe 2 : valoriser les ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique ;
- axe 3 : miser sur un territoire sobre et efficace en énergie.

Pour plus d'articulation avec les politiques publiques, ce Schéma indique les leviers sur lesquels le Plan Local d'Urbanisme intercommunal devra en particulier intervenir :

- **Préserver les ressources foncières et adapter le territoire** : Une des cibles du plan d'actions s'intitule Développer la ville «verte et bleue», perméable, attractive et résiliente. En particulier, il est prévu d'assurer la prise en compte opérationnelle de la biodiversité et du cycle naturel de l'eau. Il s'agira également de garantir à l'ensemble des usagers/habitants une proximité à une biodiversité en milieu urbain, et de lutter ainsi contre les inégalités écologiques et les îlots de chaleur urbain.
- **Valoriser les ressources locales et la sobriété énergétique du territoire** : il s'agit de favoriser et de limiter les contraintes à l'implantation d'installations des énergies renouvelables en ville.
- **Prioriser la rénovation du parc ancien** : Plus que la performance énergétique des bâtiments neufs (qui représente 1% du parc total), c'est l'un des enjeux majeurs de la sobriété énergétique et de l'évolution du mix.
- **Renforcer la densité urbaine autour des pôles de mobilité** : Afin d'articuler mobilité et construction, les deux principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique, il faut mobiliser les documents de planification que sont le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), le Plan local de l'habitat (PLH) et le PLU de la Métropole, afin de renforcer la constructibilité autour d'axes et de pôle de mobilité.
- **Aménager l'espace urbain selon le modèle des «villes-éponges»**. L'un des enjeux importants du développement urbain de la métropole clermontoise est le risque hydraulique important d'inondation et de crues des affluents de l'Allier (du Bec, de l'Artière, de la Tiretaine nord et sud, du Bédat). Le SAGE Allier Aval définit l'aire métropolitaine comme un «territoire à risque important». Un Plan de protection des risques inondations (PPRI)

a été approuvé en 2016 en ce sens pour définir des mesures de protection. Une réponse à apporter à ce risque pourrait être, à l'horizon 2050, l'aménagement des espaces urbains selon le concept des «villes éponges», à savoir réutiliser la capacité de rétention, d'infiltration et d'absorption de l'eau de pluie du sol et des espaces végétalisés en milieu urbain.

Cette stratégie passerait par :

- l'aménagement de la ville et des espaces urbains existants, avec l'aide des végétaux et espaces verts, en leur redonnant une fonction dynamique dans la gestion alternative des eaux pluviales, afin de sortir d'une logique de mise à l'égout. Ce projet participera également à la réintroduction de la biodiversité en ville, à la lutte contre les îlots de chaleur urbains (grâce à la capacité respirante et rafraîchissante des végétaux), à l'amélioration de la qualité de l'air, et du cadre de vie des habitants ;
- une limitation des débits de fuite au maximum à l'échelle des parcelles pour les nouvelles constructions ;
- l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales, qui vise à la déconnexion des eaux pluviales des eaux usées.

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

(données du STEE)

1 325 kteq CO₂ (kilo tonnes équivalent de CO₂) ont été émises sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole en 2020, soit 4,5 teqCO₂/hab/an. A titre indicatif, la moyenne nationale d'émissions directes de gaz à effet de serre est de 5,9 teqCO₂/hab/an en 2020.

Ces émissions proviennent des secteurs du transport

(33%), du résidentiel (-25%) et de la gestion des déchets (17%). Les autres secteurs contribuant à ces émissions sont le tertiaire (13%), l'industrie (9%) et l'agriculture (- 2%).

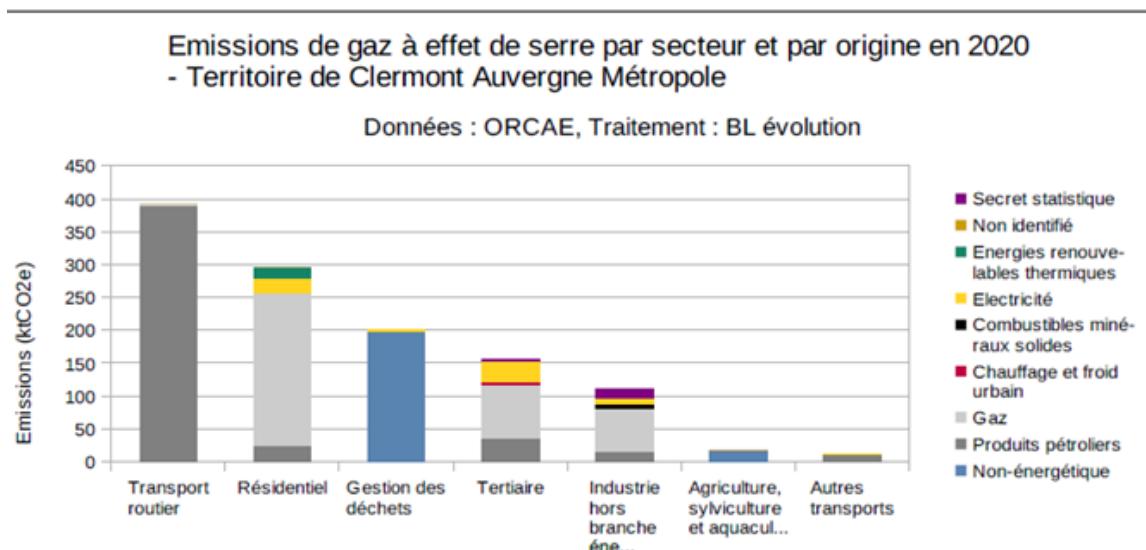
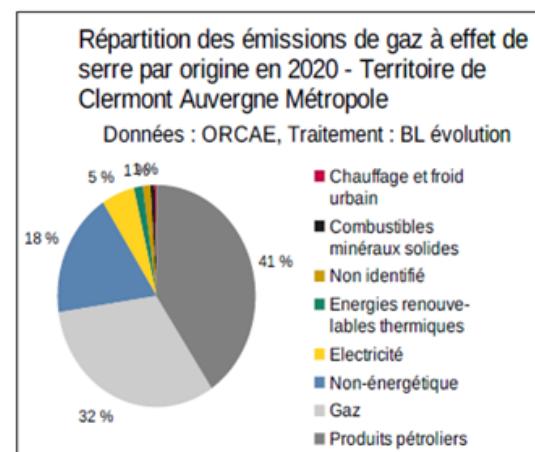
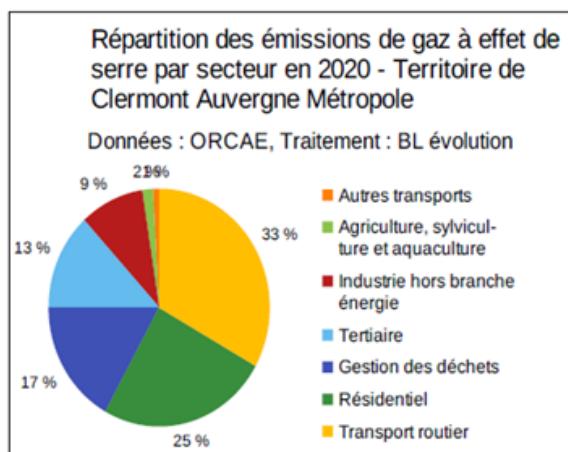
Les émissions liées aux transports routiers, sont majoritairement dues au transport de personnes (60 % environ).

La majorité des émissions de gaz à effet de serre est due aux produits pétroliers, représentant 41% des émissions totales. Le gaz représente la deuxième part la plus importante avec 32% des émissions totales, dont la majeure partie est due au chauffage dans le secteur résidentiel et tertiaire.

Par ailleurs, l'Observatoire Régional Climat Air Energie d'Auvergne Rhône-Alpes a réalisé une étude sur les puits carbone du territoire.

Le rapport se base sur les données 2006 – 2012 d'occupation du sol, et évalue que 180 km² contribue au stockage du carbone, pour un total de 4 335 kteqCO₂ (cultures, forêts, prairies, vergers, vignobles).

Sur ces 180 km², 96 km² contribuent à l'absorption du carbone pour 74 kteqCO₂/an (prairies et forêts).



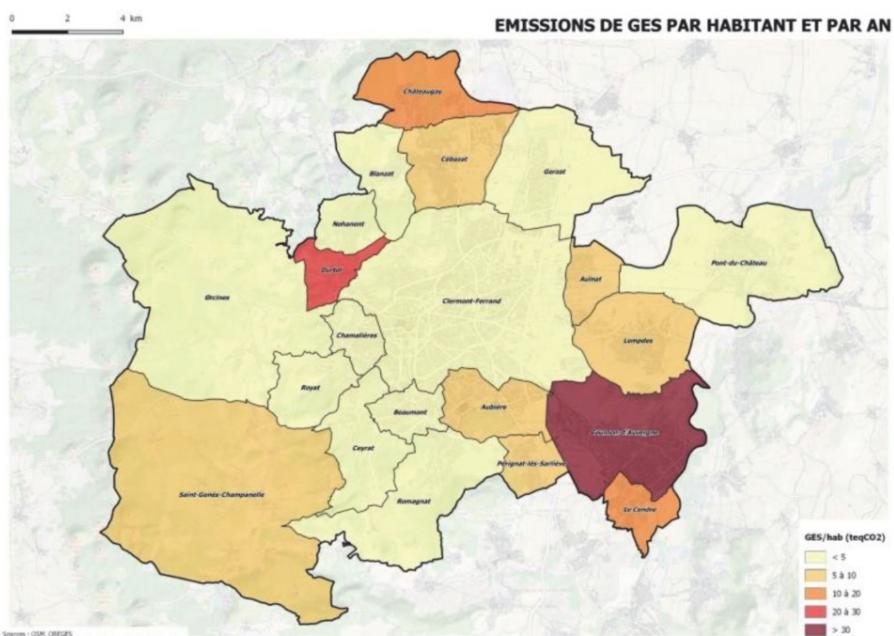
A titre indicatif, le graphique ci-joint illustre la disparité des émissions de gaz à effet de serre par an selon les communes, qui varient de 7 Teq CO2/an à 860 Teq CO2/an.

Ces résultats sont à modérer au regard de la taille de la commune, de la présence ou non d'activité agricole et industrielle sur le territoire de la commune, de l'impact de l'autoroute traversant le territoire et de la gestion des déchets :

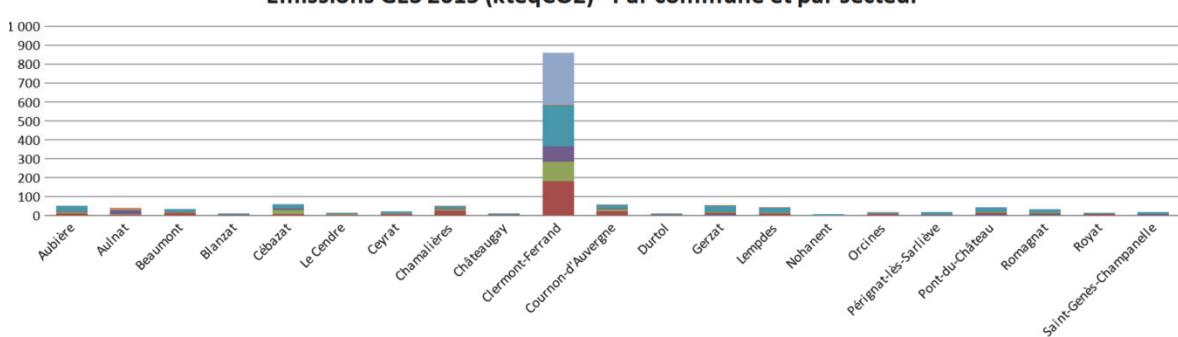
Clermont-Ferrand est la commune la plus consommatrice, de par sa population et sa densité urbaine. De plus, l'émission du poste « gestion des déchets » n'impacte que cette commune : il prend en compte l'activité de Vernéa. Les émissions sont liées au traitement et à la production d'électricité.

Il faut noter que lors de l'estimation des émissions, les décharges du territoire ont été comptées avec Vernéa et ne sont pas réparties sur l'ensemble des communes.

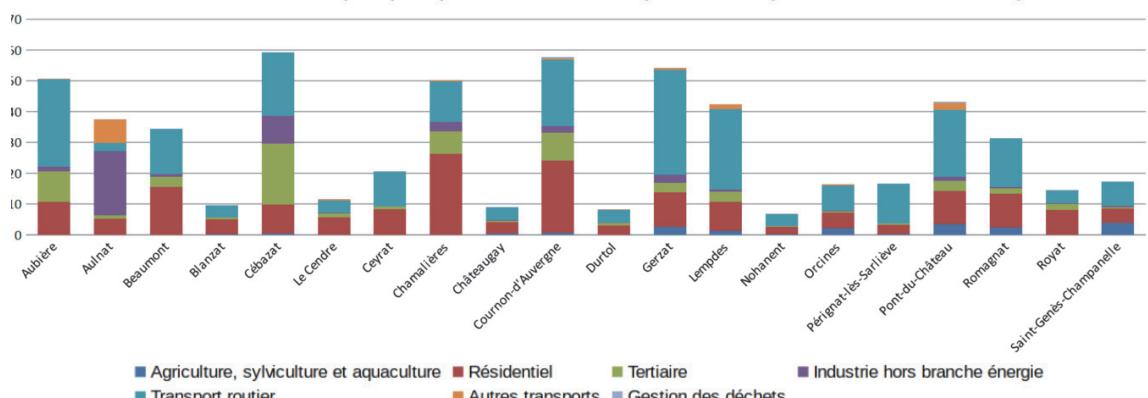
Sur Aulnat la part « Autres transports » et « Industrie » est plus importante, due à la présence de l'aéroport, et d'industrie comme le groupe Auvergne Aéronautique. Les communes de Gerzat, Lempdes ou encore Aubière ont une grosse part d'émissions liée au transport en raison de la traversée d'axe autoroutiers.



Emissions GES 2015 (kteqCO2) - Par commune et par secteur



Emissions GES 2015 (kteqCO2) - Par commune et par secteur (hors Clermont-Ferrand)



PRODUCTION DE DÉCHETS ET GESTION

La loi Notre a transféré la compétence planification en matière de déchets aux régions. Le Plan départemental (PDPGDND) adopté en 2014 sera remplacé par le plan régional joint au SRADDET. De même, ce plan remplacera le plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) de 2009.

Organisation de la gestion des déchets

Clermont Auvergne Métropole est compétente en matière de collecte et gestion des 7 déchetteries (et points d'apports volontaires). La valorisation, le traitement, le stockage des déchets sont confiés au VALTOM, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire (regroupant 9 intercommunalités, dont la métropole auvergnate).

A noter la présence du pôle de valorisation multi filières Vernéa (sur la commune de Clermont-Ferrand), qui vise à optimiser la valorisation des déchets ménagers en compost, biogaz, production d'énergie (via l'incinérateur), matériaux de construction...

La gestion des déchets du territoire est une gestion intercommunale via Clermont Auvergne Métropole qui effectue une gestion des déchets soit en régie, soit en délégant certaines prestations à une entreprise via les marchés publics. Les entreprises délégataires sont Véolia pour la gestion des déchetteries et la collecte au porte-à-porte, Echalier pour la collecte des points d'apports volontaires et le porte-à-porte et Plastic Omnium pour la maintenance et la gestion des bacs roulants.

L'organisation des collectes en fonction des déchets et les quantités de déchets collectés sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Le territoire CAM dispose de 7 déchetteries :

- Déchetterie Nord à Blanzat (1)
- Déchetterie Sud-Est à Cournon/Lempdes (2)
- Déchetterie Nord-Est à Gerzat (3)
- Déchetterie Centre à Clermont-Ferrand (4)
- Déchetterie Sud à Romagnat (5)
- Déchetterie Sud-Ouest à Saint-Genès-Champanelle (6)
- Déchetterie Est à Pont-du-Château (7)

Le volume total de déchets non recyclables en 2017 est de 65 702 tonnes pour une population de 286 190 habitants soit un ratio par habitant de 229,57 kg/ hab/an. Pour information, la moyenne nationale par habitant est de 314 kg/hab/an (Source ADEME). Le résultat de la collecte de déchets non recyclables sur l'ensemble de l'agglomération se situe donc en dessous de la moyenne nationale.

La quantité totale de déchets collecté a augmenté de 4,31 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est de 1,8% si cette quantité est rapportée au nombre d'habitants.

Avec les actions de prévention mises en œuvre par Clermont Auvergne Métropole et leur intensification, des diminutions sont espérées dans les années à venir (compostage, couches lavables, réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation à l'éco-consommation...).

Localisation des déchetteries sur le territoire CAM



	Modalités de collectes	Quantités collectées			Commentaires	
		2017	2018	Évolution		
Collecte en porte-à-porte	Collecte des déchets non recyclables	4 cas :			En 2018, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte connaît une légère baisse par rapport à 2017 (-0,08%). Elle représente 96 349,29 tonnes, soit 334,04 kg par habitant en 2018 contre 336,92 kg en 2017.	
		- secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM) : toute l'année, 1 fois par semaine	85702,05 t	86 112,21 t	+ 0,62 %	La collecte des déchets non recyclables connaît une légère hausse (+0,62%).
		- zones ne bénéficiant pas de collecte biodéchets (zone sans FFOM) : toute l'année, 2 fois par semaine			Les collectes sélectives des papiers et emballages, biodéchets, cartons des professionnels baissent légèrement (+2,03 % pour les papiers et emballages, -0,75 % pour les biodéchets et -1,88 % pour les cartons des professionnels).	
		- centre-ville de Clermont-Ferrand : toute l'année, 3 fois par semaine			Cette tendance à la baisse de la production de déchets pourrait s'expliquer par des évolutions de comportements des usagers qui adoptent de plus en plus des réflexes privilégiant le « zéro déchet » (achat en vrac, limitation des emballages...).	
Collecte en apport volontaire	Collecte des papiers et emballages	Toute l'année, 1 fois par semaine	18 745,35 t	18 384 t	- 2,03 %	
	Collecte des biodéchets	Toute l'année 1 fois par semaine	10 964,28 t	10 881,92 t	- 0,75 %	
	Collecte des cartons des professionnels	2 cas :				
Collecte en déchetterie		- Zones industrielles : toute l'année, 1 fois par semaine	1 010,16 t	991,15 t	- 1,88 %	
		- Centre-ville de Clermont-Fd : toute l'année, 3 fois par semaine				
Collecte d'encombrants	3 types de colonnes d'apports volontaires sont réparties sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :				L'ensemble des emballages collectés en apport volontaire augmente. Même les flux « Bouteilles en plastique » et « papier-carton » progressent alors que leur tendance était à la baisse depuis une dizaine d'année.	
		- pour les emballages en verre,	7 639,33 t	7 882,15 t	+ 2,92 %	La quantité totale du verre est estimée à 38 kg/hab., Clermont Auvergne Métropole collecte 25,74 kg/hab., soit un taux de captage de 67 % du gisement de verre présent sur le territoire.
Pass déchetterie avec modalités d'accès différentes selon particuliers, professionnels, associations.	7 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire				La quantité de déchets apportée en déchetterie diminue de près de 7 %.	
		Pass déchetterie avec modalités d'accès différentes selon particuliers, professionnels, associations.	45 534,27 t	42 394,38 t	- 6,90 %	Ceci s'explique notamment par une année 2017 qui avait connu une forte augmentation des quantités de matériaux d'exploitation liées aux travaux sur la déchetterie de Cournon-Lempdes.
collecte à domicile par Clermont Auvergne Métropole sur rendez-vous et dans la limite de 5 m ³ et tarifée.	509 m ³	591 m ³	+16,11 %	Pour la 2ème année, le nombre d'enlèvement progresse en 2018 (+16,11 %), ce qui montre que ce service répond à une demande.		
	collecte à domicile par recyclerie Je recycle	40,74	80,99 t	+ 0,99 %	Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.	
Part gratuité d'encombrants à domicile					Clermont Auvergne Métropole participe au financement de ce service en fonction des quantités collectées. Les quantités ont doublé entre 2017 et 2018. Ce service connaît un accroissement des visites et montre qu'il répond à un besoin en complément des déchetteries.	

FOCUS /

LE PDPGDND, QU'EST CE QUI SE CACHE DERRIÈRE CET ACRONYME ?

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est la nouvelle appellation des plans départementaux de gestion des déchets instaurés en 1992. Il fait référence à l'article L 541-14 du code de l'environnement, modifié par l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 13, et remplace le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

Cette évolution fait écho au Grenelle de l'Environnement. Le terme «d'élimination», relativement péjoratif car évoquant des modes de traitement des déchets ultimes, est ainsi remplacé par les termes «prévention» et «gestion».

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme a adopté son PDPGDND le 16 décembre 2014. Il est opposable depuis le 13 janvier 2015.

Ce plan a été élaboré pour une échéance en 2025

et couvre tout le territoire du département du Puy-de-Dôme (sauf la commune de Charensat incluse dans le plan de la Creuse) et 78 communes de Haute-Loire, ce qui représente 547 communes et 667 303 habitants au 1er janvier 2011.

Les principales mesures de ce plan portent sur la diminution de la production de déchets ménagers (- 12 %), l'augmentation des collectes sélectives, l'amélioration des déchetteries existantes, la création de ressourceries et de déchetteries professionnelles et la réduction de l'enfouissement de déchets. La diminution de la production de déchets concerne notamment les déchets verts (tontes, feuilles, tailles de haies) qui représentent une part importante des apports en déchetteries. En ce qui concerne le stockage des déchets ultimes, il est précisé dans le plan que les sites existants sont suffisants jusqu'à 2025, mais que la recherche d'un nouveau site ou l'extension de sites existants est indispensable pour maintenir une capacité d'accueil des déchets ultimes au-delà de cette date.

Traitement des déchets sur le territoire

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Les centres de transfert du VALTOM permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport. Clermont Auvergne Métropole bénéficie d'apports directs vers les sites de valorisation et de traitement, sans avoir recours à un centre de transfert.

Le traitement des déchets du territoire s'appuie sur les structures suivantes :

-le pôle multi-filière de valorisation de Vernea situé à Clermont-Ferrand réceptionne les déchets collectés en porte-à-porte type non recyclables et biodéchets. Cette structure comprend une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, une unité de valorisation biologique, une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, une plateforme de compostage des déchets verts, une unité de valorisation énergétique et une unité de stabilisation biologique ;

-le centre de tri de la société Echalier réceptionne les déchets collectés en apport volontaire et les déchets collectés en porte-à-porte : cartons, papiers et emballages. Le centre est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand. Il permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Pôle Vernea) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage. Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable ;

-des filières spécifiques à des déchets particuliers, essentiellement récoltés en déchetterie (bois, ferraille, DEEE, piles, batteries, ...), composées d'industriels du recyclage, du réemploi, de la valorisation (matière, organique, énergétique).

-le centre de stockage de Puy-long avec la valorisation énergétique du biogaz.

En 2018, la quantité de déchets triés s'élève à 20 360,45 tonnes avec une baisse (+3,47%) en comparaison de 2017. Il s'agit principalement d'une baisse des quantités de journaux magazines qui pourrait s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollant « stop pub » sur les boîtes aux lettres.

Un taux de valorisation matière correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière) et la quantité totale des déchets générés. Ce taux est

de 49,12% pour l'agglomération en 2018, ce qui est conséquent ; en comparaison, au niveau national en 2011, ce taux atteint seulement 19% (source ADEME).

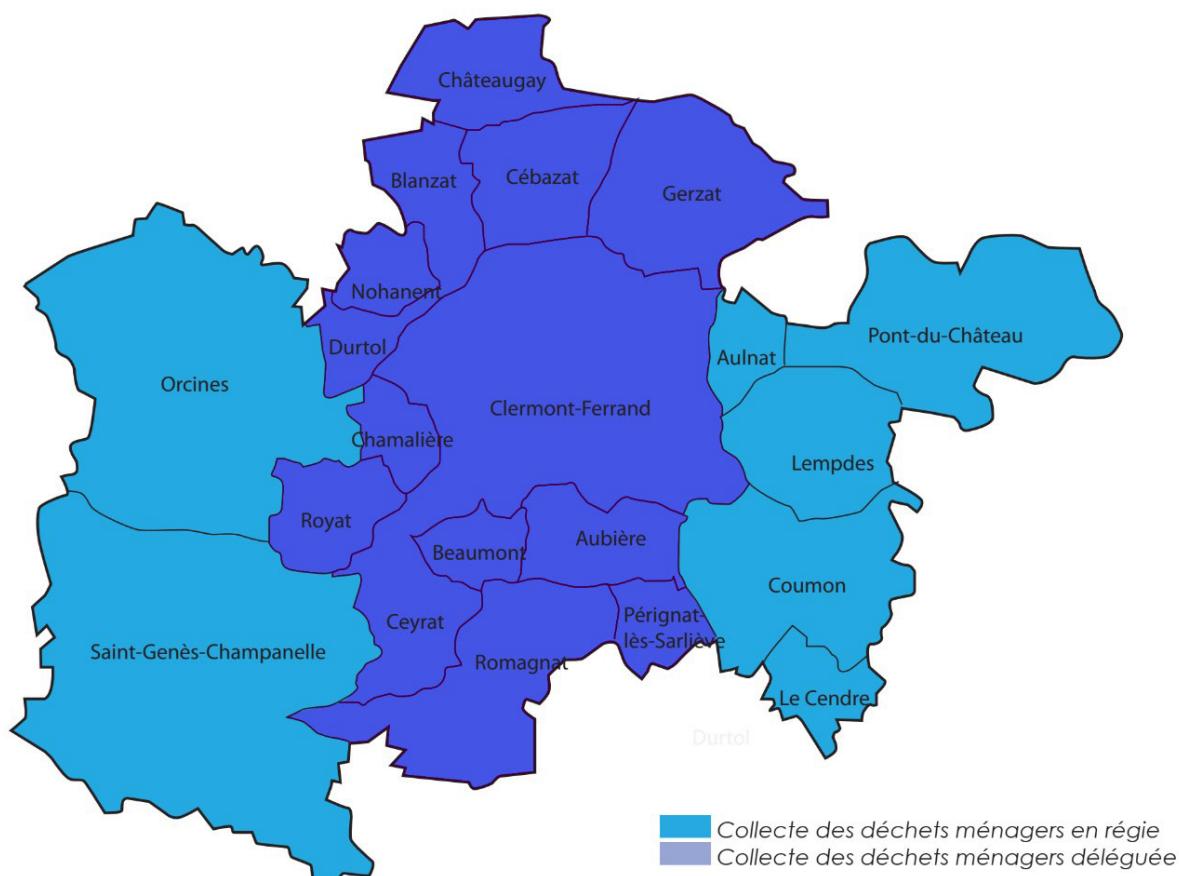
La prévention des déchets sur le territoire

La labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Valtom en 2015 permettait aux collectivités adhérentes de candidater auprès de l'Ademe sur une animation territoriale TZDZG ou la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC).

Après une étude de préfiguration en 2017 et une phase de négociation impliquant un apport financier complémentaire de la part du Valtom, le syndicat mixte a déposé un dossier de candidature unique auprès de l'Ademe au nom de ses adhérents et ce, dans une approche collective et solidaire.

Le Valtom, bénéficiaire des aides de l'Ademe dans le cadre du CODEC, redistribue individuellement, à l'euro près, cette aide financière aux adhérents, complétée d'un soutien financier du Valtom. Ce soutien permet à chaque adhérent de bénéficier de financements équivalents à ceux d'un CODEC individualisé.

En contrepartie, chaque adhérent s'engage dans la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le Valtom et l'Ademe. Cet engagement s'est traduit par la signature d'un CODEC entre la collectivité adhérente et le Valtom pour une mise en œuvre opérationnelle à compter du 1er janvier 2018 et une fin au 31 décembre 2020 (Cf. tableau ci-contre).



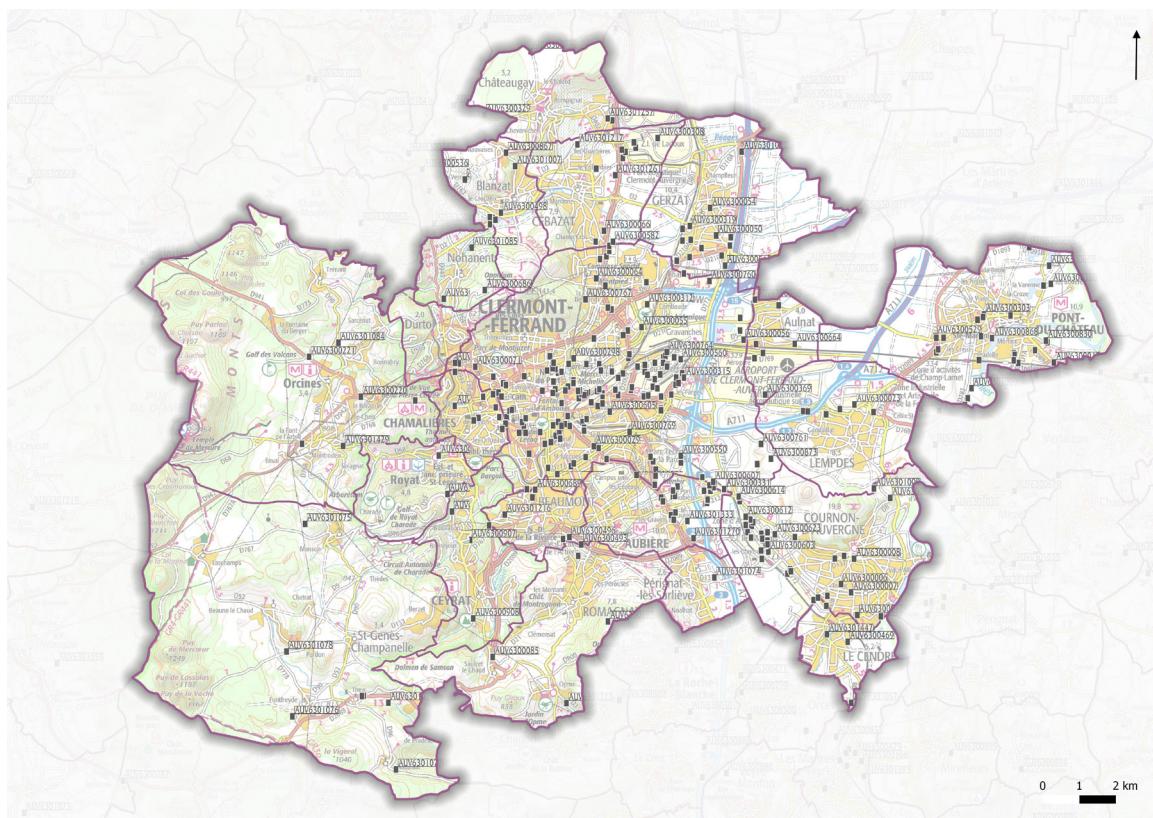
Plan d'action du CODEC Clermont Auvergne Métropole sur la base des données fournies dans le Rapport d'activité 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, Clermont Auvergne Métropole, Biotope 2019

Domaine	Pilier	Objectifs stratégiques
Offre des acteurs économiques	1. Approvisionnement durable 2. Éco-conception 3. Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) 4. Économie fonctionnalité	1. Créer une dynamique avec les acteurs économiques sur l'économie circulaire : communiquer et accompagner les démarches sur le territoire
Demande et comportement des consommateurs	5. Consommation responsable (Achat, consommation collaborative, utilisation)	2. Réduire la production de biodéchets (fraction des OM) 3. Réduire la quantité de déchets verts 4. Accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 5. Développer les Éco manifestations 6. Réduire les imprimés non sollicités 7. 7-1 Favoriser les nouvelles pratiques d'éco consommation et sensibilisation des publics 7-2 Éduquer les jeunes 7-3 Sensibiliser le public étudiant 8. Réduire l'utilisation de produits dangereux 9. Allongement de la durée d'usage : réemploi, réparation, réutilisation
Gestion des déchets	6. Recyclage / Valorisation	10. 10-1 Augmenter la valorisation des emballages 10-2 Augmenter la valorisation des papiers de bureau 11. Augmenter la valorisation des biodéchets 12. Augmenter la valorisation des emballages en verre 13. Développer la collecte des textiles 14. Augmenter la valorisation en déchetterie (encombrants/mobilier/DEEE/gravats)
Eco-exemplarité		15. Éco-exemplarité de la collectivité et des EPCI membres en matière d'Économie circulaire

SITES ET SOLS POLLUÉS

La consultation de la base de données BASIAS permet de recenser l'ensemble des anciens sites industriels au niveau du territoire métropolitain. Ces sites sont nombreux comme le montre la carte suivante. Néanmoins, l'indication d'un ancien site industriel ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Seul un diagnostic au droit de ces anciens sites pourrait le déterminer.

Anciens sites industriels sur Clermont Auvergne Métropole



(source : BASIAS, 2019)

Sur l'ensemble des anciens sites industriels connus, la base de données BASOL permet de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action des pouvoirs publics que ce soit à titre préventif ou curatif. Le territoire métropolitain en compte 22, présentés dans le tableau suivant :

Commune	Site	Commentaires	Action
Clermont-Ferrand	Ancien dépôt ESSO	Ce dépôt d'hydrocarbures d'une capacité de 27 000 m ³ , composé de stockages aériens et enterrés a fonctionné de 1961 à 1988. Le terrain d'une surface totale de 3,2 ha, est situé dans une zone d'activité commerciale, au Sud-Est du centre-ville, entre la rue Ernest CRISTAL et la voie ferrée. Outre le stockage d'hydrocarbures, le site a également été utilisé par une unité de fabrication de bitume et d'émulsion (société ESSO-STANDARD puis COCHERY-SACER) et de liant routier (LIRCA, société SAS DES LIANTS d'AUVERGNE). La nappe sous-jacente, dont le toit se situe aux environs de 2 m de profondeur, n'a aucune utilisation sensible connue.	Arrêté préfectoral du 18 janvier 2016 imposant à la société ESSO le suivi de la qualité des eaux souterraines.
	Anciens abattoirs Saint-Jean	Le site est implanté à l'Est du Centre-ville historique de Clermont-Ferrand. Le terrain fait 48000 m ² . Un diagnostic en 2005-2006 a permis de mettre en évidence une contamination des sols en hydrocarbures, BTEX et HAP et une légère contamination en PCB et arsenic.	Excavation réalisée de la majeure partie des sols pollués. Pollution résiduelle au-delà de 4,5 m de profondeur.
	Centre Edf	Le site de Clermont-Ferrand a accueilli une usine fabriquant du	Suivi des eaux

Commune	Site	Commentaires	Action
Clermont-Ferrand	GDF Services	gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement, il est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et / ou Gaz de France.	souterraines qui s'est terminé en 2007.
	Ecole du feu MICHELIN	Suite à un diagnostic du site (2009) et des investigations complémentaires (2010, 2011), mise en évidence d'une pollution des sols et des eaux souterraines (hydrocarbures). Des travaux de réhabilitation ont été encadrés par arrêté préfectoral du 26/09/2012. A l'issue de ces travaux, un procès-verbal de récolement a été rédigé le 9/04/2013 par l'inspection des installations classées.	Suivi de la qualité des eaux souterraines imposé par AP du 26/09/2012. Instauration de servitudes d'utilité publique sur les parcelles du site (AP du 17/04/2014).
	ESSO S.A.F.	Ce dépôt datant des années 50, s'est agrandi au fil du temps. Sa capacité initiale de 1340 m ³ est passée à 9560 m ³ en 1997, date de la fin d'activité du dépôt. Plusieurs exploitants se sont succédés (Mobil, Streichenberger, BP, Bolloré). Une activité de distribution de charbon y a également été exercée. Le démantèlement du dépôt a été réalisé en janvier 1998 en raison du mauvais état du matériel. Aujourd'hui, le site a été acquis par un promoteur et un centre commercial a été implanté.	Un arrêté préfectoral de suivi de la qualité des eaux souterraines a été signé le 18 janvier 2016. La dernière campagne de prélèvement des eaux de la nappe montre un impact résiduel relativement faible et stable
Clermont-Ferrand	Ets LADOUX	D'une superficie de 7 080 m ² , Le site comporte 3 zones distinctes : la station-service où existait 5 postes de distribution, le bâtiment principal des transports LADOUX, le bâtiment de maintenance des Transports LADOUX. Suite à un diagnostic réalisé en 2004, des travaux de dépollution ont été effectués le 30/09/2005.	Lors de travaux de démantèlement et/ou de rénovation des bâtiments, une attention particulière devra être portée à la présence de fosses de vidange, situées sous le bâtiment et non accessibles lors des travaux de dépollution, considérées comme sources de pollution potentielle.
	MSD CHIBRET	Le site est construit en 1960 sur des terrains agricoles. MSD, autorisée par un arrêté préfectoral d'autorisation de 1998, exerce alors une activité de formulation et conditionnement des médicaments jusqu'en 2006. Le site MSD couvre une superficie totale de 64 000 m ² sur la zone péri-urbaine de Clermont-Ferrand. De 2002 à 2008, plusieurs phases de reconnaissance sont menées et mettent en évidence une pollution des sols (hydrocarbures, métaux, HAP). Dans le cadre d'une vente du terrain, des travaux de dépollution ont été menés au printemps 2010. Une pollution résiduelle reste sur ce site.	Site inscrit aux Secteurs d'information sur les Sols (SIS) : obligation de réaliser une étude de pollution des sols pour les sites inclus dans les SIS sur lesquels on projette un aménagement ou une construction (art. L.125-6 du code de l'environnement).
	Station-service AUCHAN Nord (ancienne)	Créée en 1970, cette station a été exploitée jusqu'en 2006. Des travaux de démantèlement de la station ont permis la suppression de la source primaire de pollution. Un suivi des eaux souterraines a été réalisé en 2007.	Absence de surveillance.
	Station-service ESSO	Créée dans les années 1960, son activité se termine en 2001. Suite à l'arrêt définitif de la station-service, des travaux de démantèlement des infrastructures pétrolières ont été engagées en 2002 (retrait des pompes de distribution, de quatre cuves de carburant et des canalisations). De 2004 à 2008, des diagnostics font état d'une pollution des sols et de la nappe. En 2009, des travaux de pollution sont menés. Sur la base d'un projet de réhabilitation par la construction de bureaux et des teneurs en polluant mesurées dans les sols et les	Création par la commune d'un nouveau bâtiment à usage de bureau. AP du 23/12/2013 pour un suivi de la qualité des eaux souterraines.
		eaux souterraines, une analyse des risques résiduels (ARR) conclue à la compatibilité de l'état des sols avec l'usage projeté.	
	Station-service TOTAL « Relais Anatole France »	La station-service TOTAL a été créée en 1975, elle a fait l'objet de travaux de réaménagement en 1987 et 1993. Par anticipation à la cessation d'activité, TOTAL MARKETING FRANCE a fait réaliser, en décembre 2015 un diagnostic des sols. Avec des travaux de réhabilitation, la société TOTAL MARKETING FRANCE a répondu à ces obligations de mise en sécurité de ses installations et aux exigences de réhabilitation définies à l'article L-512-12-1 du code de l'environnement. Un procès-verbal de fin de travaux lui a été délivré par la préfecture.	Site à intégrer au Secteur d'Information des Sols (S.I.S) prévue par l'art. L.125-6 du code de l'environnement.

Commune	Site	Commentaires	Action
	Usine Michelin d'Estaing	<p>Le site de l'usine Michelin d'Estaing a été construit en 1915 à la périphérie de Clermont- Ferrand, sur des terrains autrefois dévolus aux activités agricoles (jardins, ferme, terres cultivées). Aujourd'hui il est absorbé par l'agglomération clermontoise.</p> <p>La Manufacture Michelin a initié en 2001, des campagnes d'investigations. Les diverses activités liées à l'utilisation de solvants, peintures et hydrocarbures, l'exploitation d'une petite usine à gaz, le stockage de charbon, les nombreux stockages aériens ou enterrés de produits inflammables, sont à l'origine de la pollution des sols et de la nappe. Des travaux de dépollution ont eu lieu en 2005 puis 2012 et des travaux de démolition en 2006.</p>	En 2012, l'évaluation quantitative des risques sanitaires rendue en février 2012 conclut à l'absence de risque pour les populations exposées sur les terrains.
Clermont-Ferrand	Usine Michelin de Cataroux	Usine de fabrication de pneumatiques divers, de pneumatiques rechapés et de produits semi finis pour les autres sites, créée en 1921 et couvrant 45 hectares.	Suivi annuel compétent du de la présence à l'état de traces de métaux et solvants. Un arrêté préfectoral du 27/11/2003 a prescrit un suivi annuel compétent du faible impact du site sur le milieu.
	Usine Michelin des Carmes	<p>Sur ce site industriel datant de 1840, se trouvent le siège de la Manufacture MICHELIN, des bâtiments administratifs et une unité de fabrication de pneumatiques destinés principalement aux poids lourds.</p> <p>Site ayant fait l'objet de travaux de dépollution en 1995 puis d'un suivi de la nappe à partir de 1998. Des travaux de démolition et de dépollution ont été menés ultérieurement.</p>	Depuis 2009, suivi de la nappe imposé à l'exploitant.
	YVAN BEAL - ISEKI	<p>Depuis 1967, ce site est utilisé par les Ets YVAN BEAL pour des activités de stockage et négoce de matériels de motoculture.</p> <p>La société YVAN BEAL a fait réaliser au 1er semestre 2008, un premier diagnostic des sols, suivi en octobre 2008 et en mars 2010 par des investigations complémentaires (sondages et piézomètres). Ces diagnostics ont mis en évidence une pollution et entre 2014 et 2015, des travaux de dépollution sont menés. Une Analyse des Risques Résiduels indique l'absence de risque sanitaire.</p>	Une démarche de surveillance des eaux souterraines a été menée de septembre 2016 à septembre 2018, un bilan permettra d'adapter les éventuelles actions à mener et d'élaborer les restrictions d'usage.
	ZAC de Claveloux	<p>Le site est actuellement en friches. Cette zone est liée à la présence d'un ancien équarrissage et est composée d'ordures ménagères ayant subi une combustion incomplète.</p> <p>En novembre 2002, Clermont-Communauté a confié à SOCOTEC la réalisation d'une évaluation de la qualité des remblais et de la nappe sur la zone d'activité de Claveloux dans le but de la réhabilitation de cette dernière en zone artisanale ou industrielle. La délibération de Clermont Communauté du 12 décembre 2003 porte sur le projet de « zone d'activité à vocation professionnelle dominante » et demande d'engager la procédure de création de la ZAC. D'après l'enquête, il est très probable que le site était le lieu d'une ancienne décharge sauvage non référencée.</p>	Au jour du 11/06/2018, la DREAL n'a pas de justificatifs d'une éventuelle dépollution effectuée.
	DEPOT TOTAL	<p>Dépôt d'hydrocarbures d'une capacité de 26 000 m3 créé en 1948.</p> <p>Suite à un diagnostic réalisé en 2000, un suivi de la qualité de la nappe est mis en place et montre un impact faible.</p> <p>Cependant, en juillet 2006, une pollution accidentelle a été détectée. Des travaux de dépollution et de suivi de la migration de la pollution ont été réalisés la même année.</p>	Un arrêté préfectoral a encadré les travaux de dépollution et la surveillance du site.
	Ets CAREL FOUCHE LANGUEPIN	<p>Cet établissement qui traitait des traverses de chemin de fer à la créosote depuis le début du XXème siècle, a cessé son activité au cours des années 1970. L'existence de la pollution des sols est restée inconnue jusqu'en janvier 2010, date à laquelle des fouilles archéologiques ont été effectuées sur la parcelle CM87 en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement.</p> <p>Une étude de 2010, des sondages et des analyses chimiques ont permis de caractériser la pollution.</p>	Des restrictions d'usage sont donc nécessaires sur l'ensemble des parcelles concernées afin de pérenniser la mémoire de cette pollution, de limiter l'usage du sol et du sous-sol en fonction des risques générés et d'interdire l'utilisation des eaux souterraines sur site.

Commune	Site	Commentaires	Action
Gerzat	BP France	<p>Le dépôt de gaz BP a été exploité de 1964 à 2004. Une activité de remplissage de bouteilles de gaz a été exercée jusqu'en 1995. Trois sphères (une de 300m3 et deux de 1000m3) ont été utilisées.</p> <p>La société BP a procédé, au titre de sa cessation d'activité à une étude des sols en 2004. Les résultats de cette étude ont mis en évidence la présence d'une pollution des sols et des eaux souterraines. Après le démantèlement des infrastructures et des bâtiments, des travaux de dépollution conséquents ont été engagés.</p> <p>Compte-tenu de la présence de remblais chargés en métaux et d'une pollution résiduelle aux hydrocarbures, un arrêté de servitudes d'utilité publique a été signé le 19 juillet 2007.</p>	<p>Un arrêté du 18 octobre 2007 a prescrit une surveillance de la qualité des eaux de la nappe. Les résultats des analyses indiquent un impact faible des anciennes activités sur la qualité des eaux souterraines. Depuis 2008, les résultats obtenus pour les hydrocarbures sont inférieurs aux seuils de quantification pour l'ensemble des ouvrages. Un arrêté de suspension du suivi de la qualité des eaux souterraines portant le n°13/01149 a été signé le 3 juin 2013.</p>
	DEPOT BOLLORE Energy (ancien dépôt BP DE GERZAT)	<p>Stockage d'hydrocarbures et de gaz, ce dépôt existe depuis plus de 50 ans.</p> <p>Une évaluation simplifiée des risques a été prescrite à l'exploitant par arrêté préfectoral du 23 mars 1998. Les résultats faisaient état de deux sources de pollution potentielles, confirmées par des analyses ultérieures.</p> <p>Suite à l'évolution de l'activité sur le site, de nouvelles analyses ont montré la présence d'une pollution et sa migration.</p>	<p>Selon le dernier rapport transmis à l'inspection des installations classées, aucun risque sanitaire n'est présent sur et hors site.</p>
	LUXFER Gas Cylinder (ex SMG)	<p>Usine créée en 1939 pour la fabrication de pièces pour munitions et de bouteilles forgées. Après la guerre, SMG produit des étuis de munitions pour canons et développe son activité de fabrication de bouteilles. De 1950 à 1976, une activité de conditionnement de produits d'hygiène, de produits de traitement du vin, de traitement du bois et de produits insecticides est exercée sur le site. Depuis cette date, SMG se consacre à la fabrication de propulseurs d'engins militaires et de bouteilles forgées en</p> <p>Les conclusions de l'évaluation simplifiée des risques (2000) classe le site "à surveiller".</p>	<p>Arrêté de suivi de la qualité des eaux de la nappe du 28/05/2002, repris dans l'AP du 14/03/2007, modifié par l'arrêté du 24/03/2010.</p>
Lempdes	CAFES EXCELLA	<p>Le site a toujours été voué à la torréfaction de café. D'abord installé à Clermont-Ferrand, le site est transféré sur Lempdes en 1965. Un arrêté préfectoral du 28 février 1966 autorise l'activité de torréfaction de café à Lempdes - RN 89 au profit de la société CAFES EXCELLA. Intégrée en 1969 dans le groupe DAMOY, la société EXCELLA voit ses activités reprises en 1979 par la marque MELITTA. En 1996, le groupe DRIE MOLLEN rachète 100 % des actions de CAFES EXCELLA. En 2006, les activités cessent sur le site de Lempdes, les installations sont démontées et transférées dans les autres usines du groupe à l'étranger. Le dossier de cessation d'activité est adressé le 20 décembre 2006 à monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.</p> <p>Suite à la demande de cessation d'activité, une étude de sols a été réalisé et des travaux de démantèlement des installations susceptibles de présenter un risque sanitaire.</p>	<p>L'inspection des installations classées propose qu'il soit donné acte de cessation d'activité, les usages futurs n'étant pas incompatibles avec l'état actuel du site.</p>

4.4 LES NUISANCES

NUISANCES SONORES

Le bruit peut devenir un enjeu prioritaire lorsque l'exposition de la population aux nuisances sonores risque d'entraîner une dégradation importante de ses conditions de vie et de sa santé. Il est ainsi essentiel d'identifier les points de conflits ou d'incompatibilité entre les sources de bruit existantes ou futures et les zones calmes à préserver.

Outre les effets directs sur l'audition et la fatigue qu'elle génère, l'Anses (Rapport de 2013 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pointe le fait que l'exposition au bruit a des effets sanitaires dits extra-auditifs : certains à court terme (perturbation du sommeil, expression de la gêne, etc.), d'autres après des temps d'exposition relativement longs (difficultés dans l'apprentissage scolaire, effets cardiovasculaires...).

Infrastructures routières et ferroviaires : classement sonore des voies bruyantes à l'échelle du département

Le classement sonore des infrastructures de transports est une classification du réseau des transports terrestres par tronçon auxquels est affectée une catégorie sonore et la délimitation de secteurs affectés par le bruit. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de l'infrastructure. La largeur de ce secteur varie de 10 à 300 mètres. Elle est fonction de la catégorie attribuée. Ce classement concerne le bruit routier et ferroviaire et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014 dans le Puy-de-Dôme.

Voies routières

Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole sont concernées par un classement en catégorie allant de 1 à 4.

Voies ferroviaires

Les communes d'Aubière, Le Cendre, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Gerzat sont concernées par la ligne SNCF n° 790, classée en catégories 2 à 5 selon les secteurs.

Ces classements impliquent que tout bâtiment à construire dans un secteur affecté par le bruit doit respecter un isolement acoustique minimal déterminé selon les spécifications de l'arrêté du 30 mai 1996 (modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013). Il est également possible pour un constructeur d'ériger lui-même une protection de type écran (mur de clôture, merlon en bordure de lotissement, etc...) plutôt que d'adopter une valeur renforcée de l'isolement de façade, la finalité étant d'aboutir à un niveau sonore identique à l'extérieur du bâtiment. La réglementation ne vise pas à interdire de futures constructions (ce n'est donc pas une servitude d'utilité publique),

mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées. Il s'agit d'une règle de construction (relevant de la responsabilité du constructeur) et non d'urbanisme, qui fixe des normes d'isolation acoustique, selon la nature des constructions situées dans les secteurs affectés par le bruit.

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) – Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

Le PEB définit des zones de bruit autour de l'aérodrome. Il s'appuie sur des hypothèses à court, moyen et long termes de développement et d'utilisation de l'aérodrome. Les zones de bruit du PEB ne reflètent pas nécessairement la réalité du moment, mais l'enveloppe des expositions au bruit des avions à court, moyen et long termes.

L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne est situé dans la commune d'Aulnat à six kilomètres du centre-ville de Clermont-Ferrand.

Le PEB définit 4 zones (A,B,C,D) aux abords des espaces affectés à l'activité aéroportuaire. Ce zonage est établi sur la base des hypothèses de développement de l'activité aéronautique.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Clermont Communauté

Issu de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est un plan d'action basé sur les résultats de la cartographie du bruit dont l'objectif est de prévenir et réduire, si cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine, et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

Le PPBE de Clermont Communauté s'appuie sur un diagnostic acoustique territorialisé composé de cartes de bruit stratégiques qui permettent de dresser un état des lieux des nuisances sonores du territoire, en termes d'exposition globale au bruit de la population et des établissements sensibles, vis à vis des sources considérées. La cartographie permet de visualiser le niveau moyen annuel d'exposition au bruit et d'identifier la contribution de chaque source.

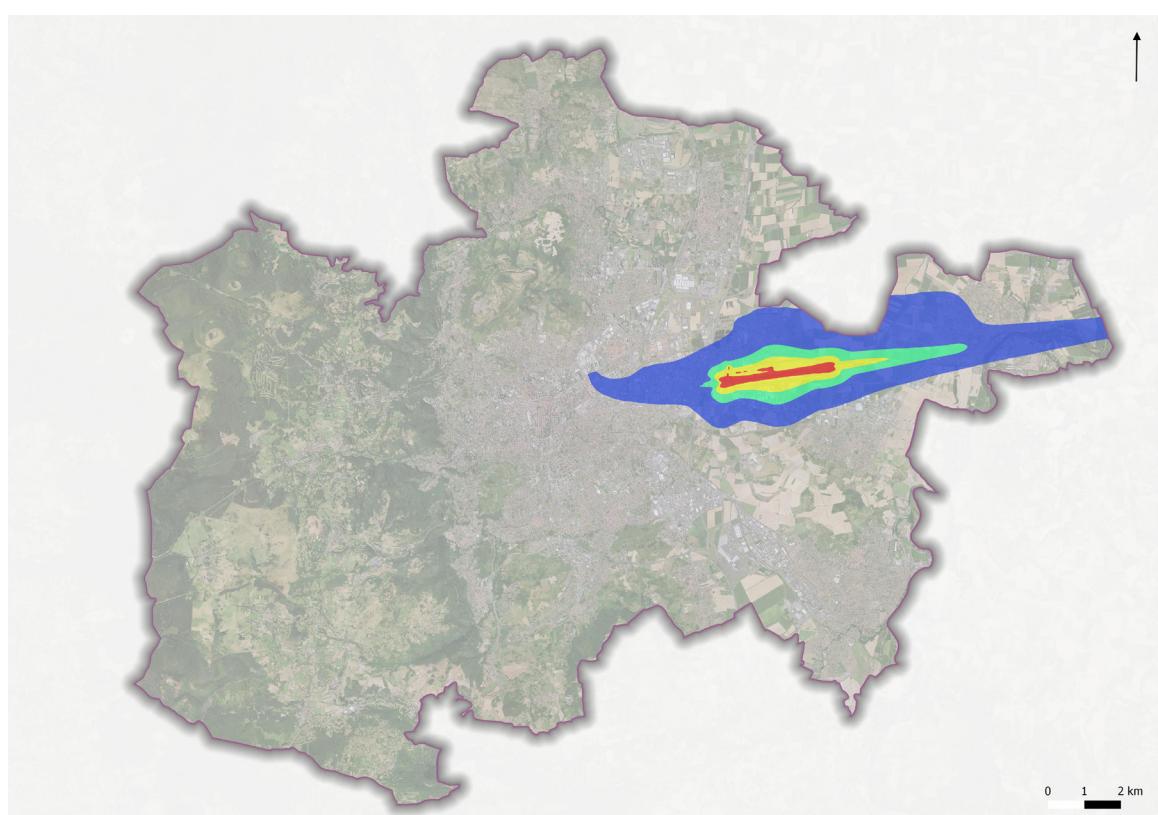
La grande majorité des dépassements est liée au bruit routier (environ 95% des dépassements). Le trafic aérien de l'aéroport d'Aulnat constitue la seconde source de dépassement (avec 5% de la population). Les nuisances sonores générées par le trafic ferroviaire et les activités industrielles soumises à autorisation représentent moins de 0,5% des dépassements.



■ Zones affectées par le bruit des voies

(Source : Clermont Auvergne Métropole)

Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Aulnat



Plan exposition au bruit des aéroports

(Source : Clermont Auvergne Métropole)

- PEB Aulnat zone A
- PEB Aulnat zone B
- PEB Aulnat zone C
- PEB Aulnat zone D

Globalement, le territoire est concerné essentiellement par des nuisances sonores liées au bruit routier.

Les différents groupements de bâtiments exposés à des niveaux de bruit dépassant les seuils réglementaires sont constitutifs à l'identification des zones à enjeux. 21 secteurs regroupant des bâtiments soumis à des dépassements ont été identifiés :

- le centre-ville de Clermont-Ferrand ;
- les grandes voies d'accès au centre-ville de Clermont-Ferrand ;
- l'aéroport.

L'objectif principal du PPBE consiste à réduire les nuisances sonores et à ramener les niveaux de bruit en deçà des valeurs limites définies par les textes pour chacune des sources de bruit. Clermont Auvergne Métropole ne dispose pas de compétences pour la gestion des infrastructures routières concernées par les zones à enjeux et ne peut donc pas agir directement sur le réseau routier pour diminuer l'exposition des populations au bruit. La collectivité et les communes qui la composent ont toutefois engagé des actions afin d'encourager cette réduction (création de parc relais, réduction de vitesse, développement des structures modes doux, mise en place de protections acoustiques, d'isolation et d'enrobé phoniques, sensibilisation et médiation,

...)

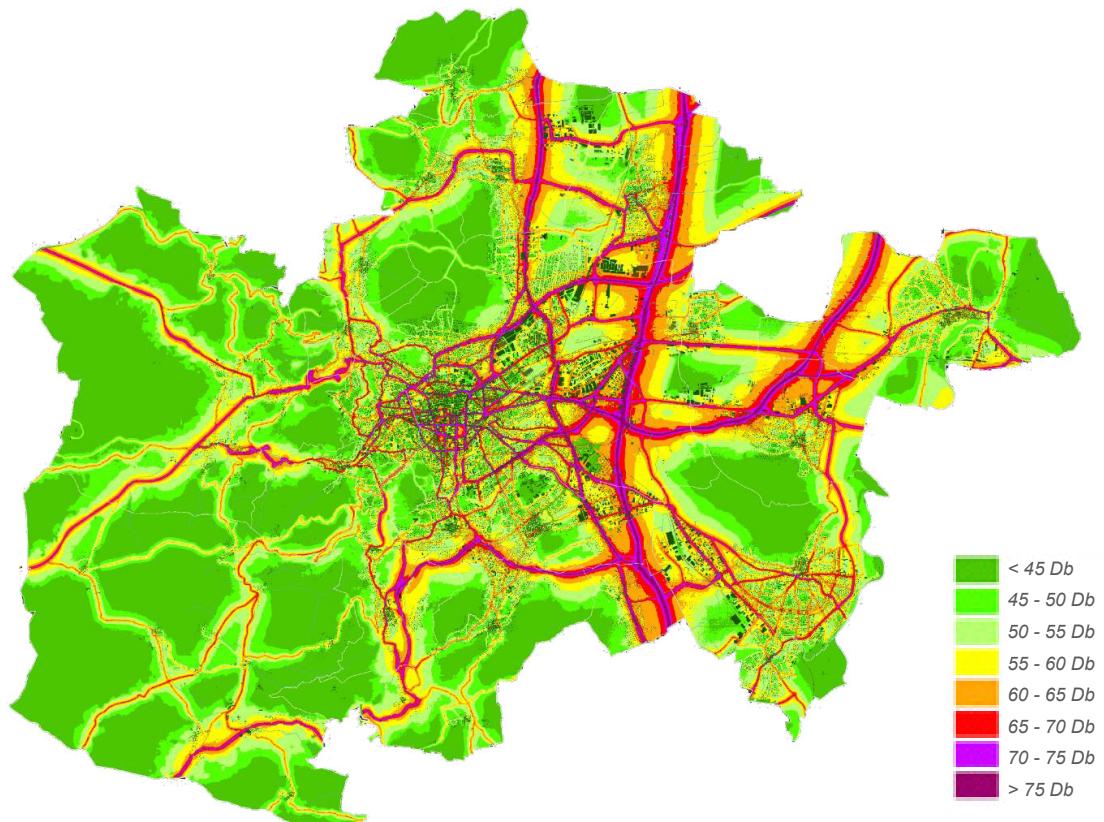
Concernant les zones calmes, aucun objectif quantifié n'existe dans la réglementation actuelle. Clermont Auvergne Métropole s'est fixé pour objectif de préserver au mieux ces secteurs des nuisances sonores. Les décisions ayant un impact sur l'un de ces sites devront s'effectuer en intégrant la problématique bruit.

Le PPBE a pour objectif de réduire les nuisances sonores dans les zones à enjeux, mais également de préserver les zones calmes. À l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, trois secteurs apparaissent dans le diagnostic comme pouvant être retenus comme zones calmes. En effet, ils répondent aux critères suivants :

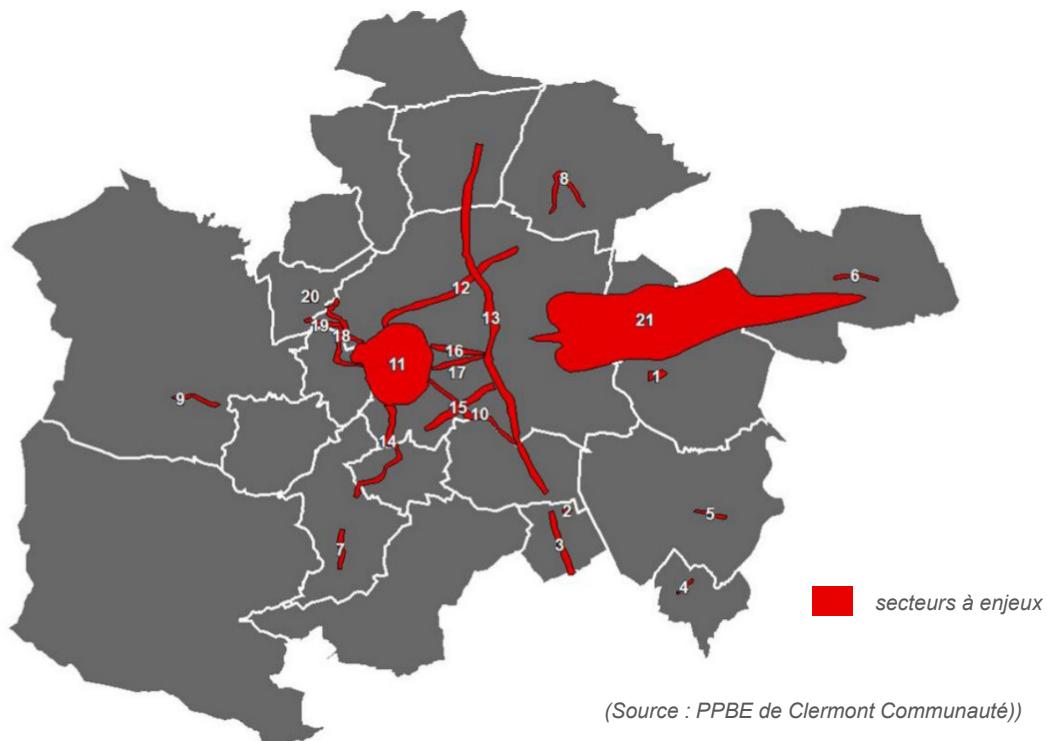
- Faible exposition au bruit.
- Gestion de l'impact environnemental des activités humaines.
- Accueil d'activités de loisirs.

Il s'agit du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, du site des Côtes et les Coteaux des Vaugondières et du Puy d'Anzelle

Carte stratégique liée au bruit routier



(Source : PPBE de Clermont Communauté)



(Source : PPBE de Clermont Communauté))

EMISSIONS LUMINEUSES

Le terme de pollution lumineuse est employé lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Ainsi, à la tombée de la nuit, d'innombrables sources de lumières artificielles (éclairages urbains, enseignes publicitaires, vitrines de magasins, bureaux allumés en permanence...) prennent le relais du soleil.

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car a priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques, mais pourtant celle-ci n'est pas sans conséquences sur le vivant et peut-être facilement réduite. En effet, les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système prédateur-prédaté, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable. Pour plus de détails sur les incidences sur le patrimoine naturel, se référer à la partie 6 du présent diagnostic territorial et environnemental.

Chez l'homme, la pollution lumineuse est suspectée de dérégler l'horloge biologique, d'altérer le système hormonal, qui a besoin de 5 à 6 heures d'obscurité pour bien fonctionner, et la sécrétion de mélatonine, hormone qui affecte le sommeil, la reproduction, le vieillissement... En outre, selon certains chercheurs, produire moins de mélatonine peut être un facteur aggravant de cancer. En effet, par exemple, les femmes qui travaillent la nuit présenteraient un risque nettement plus élevé d'être atteintes d'un cancer du

sein. D'autres recherches sur les effets de la lumière artificielle sur la santé humaine sont en cours.

Constat

L'association AVEX met à disposition une carte de pollution lumineuse sur l'Europe qui s'appuie sur le taux d'artificialisation des sols et tient compte également de l'altimétrie et de la présence des océans et des forêts (cf. carte page suivante).

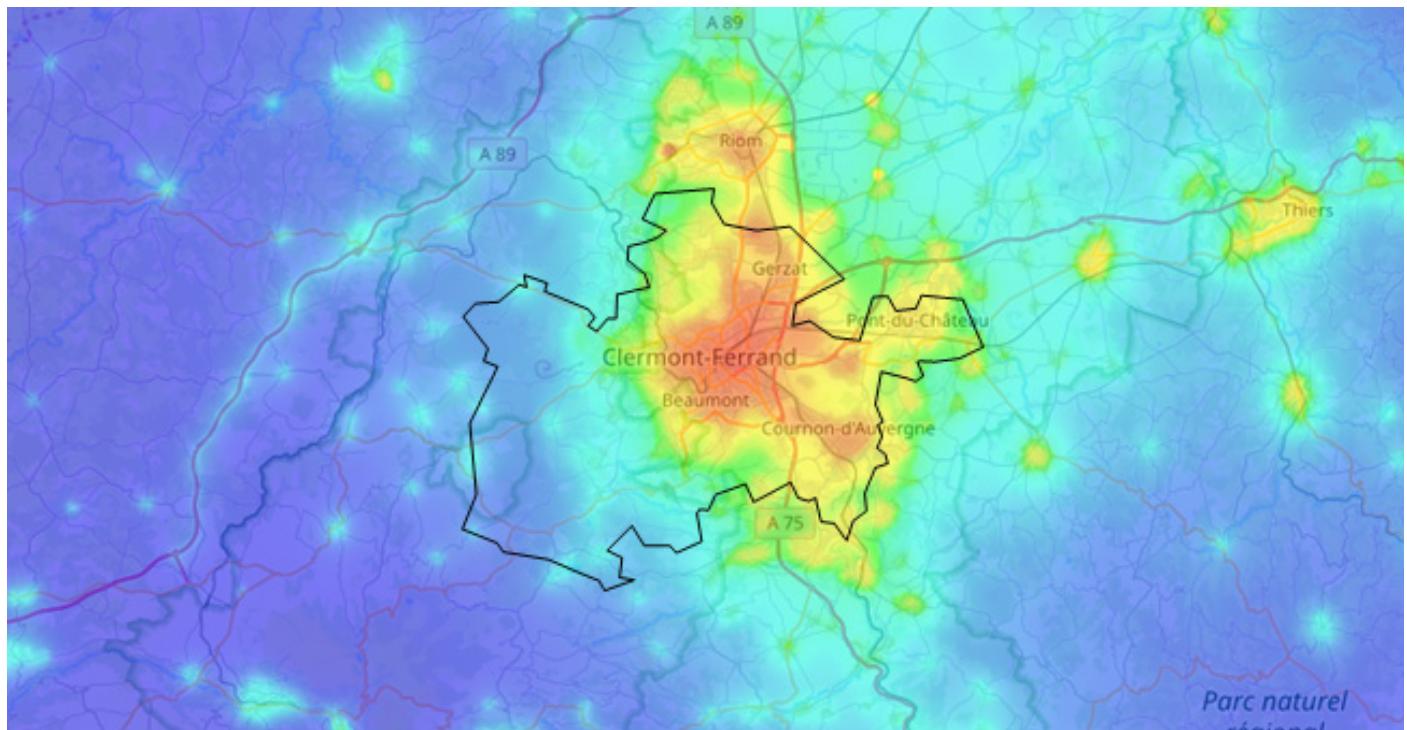
La pollution lumineuse se concentre au niveau de Clermont-Ferrand et des grands axes de circulations. La zone la moins impactée par cette pollution est le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

D'un point de vue réglementaire, le Grenelle de l'Environnement, a introduit dans le Code de l'environnement des dispositions relatives à la prévention des nuisances lumineuses : établissement de spécifications techniques sur les éclairages, interdictions temporaires ou permanentes pour certains types d'éclairage ou d'émissions lumineuses sur tout ou partie du territoire... Deux arrêtés ont été publiés (décembre 2018) en matière de régulation de l'éclairage nocturne (Prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses).

Actions - Schéma de Transition Energétique et Ecologique

Le STEE prévoit des actions ciblées relatives à la pollution lumineuse. Pour plus de détails sur les actions mises en œuvre, se référer à la partie 6 du présent diagnostic territorial et environnemental.

Cartographie de la pollution lumineuse



(Source : Carte pollution lumineuse de l'Europe disponible sur <https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/index.html>)

- 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.
- 200–250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.
- 250–500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.
- 500–1000 étoiles : grande banlieue tranquille, les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel
- 1000–1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps
- 1800–3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement

LES ILOTS DE CHALEUR URBAINS

L'îlot de chaleur urbain (ICU) se caractérise par l'observation de températures plus élevées dans une zone urbaine que dans son environnement immédiat

Un îlot de chaleur urbain (ICU) est de fait un phénomène propre à la ville qui se caractérise avant tout par des différences de températures. Il est la conséquence d'apports de chaleur naturel et anthropique, de conditions climatiques et météorologiques locales, mais également d'autres facteurs comme la forme urbaine ou encore la présence ou non de végétation.

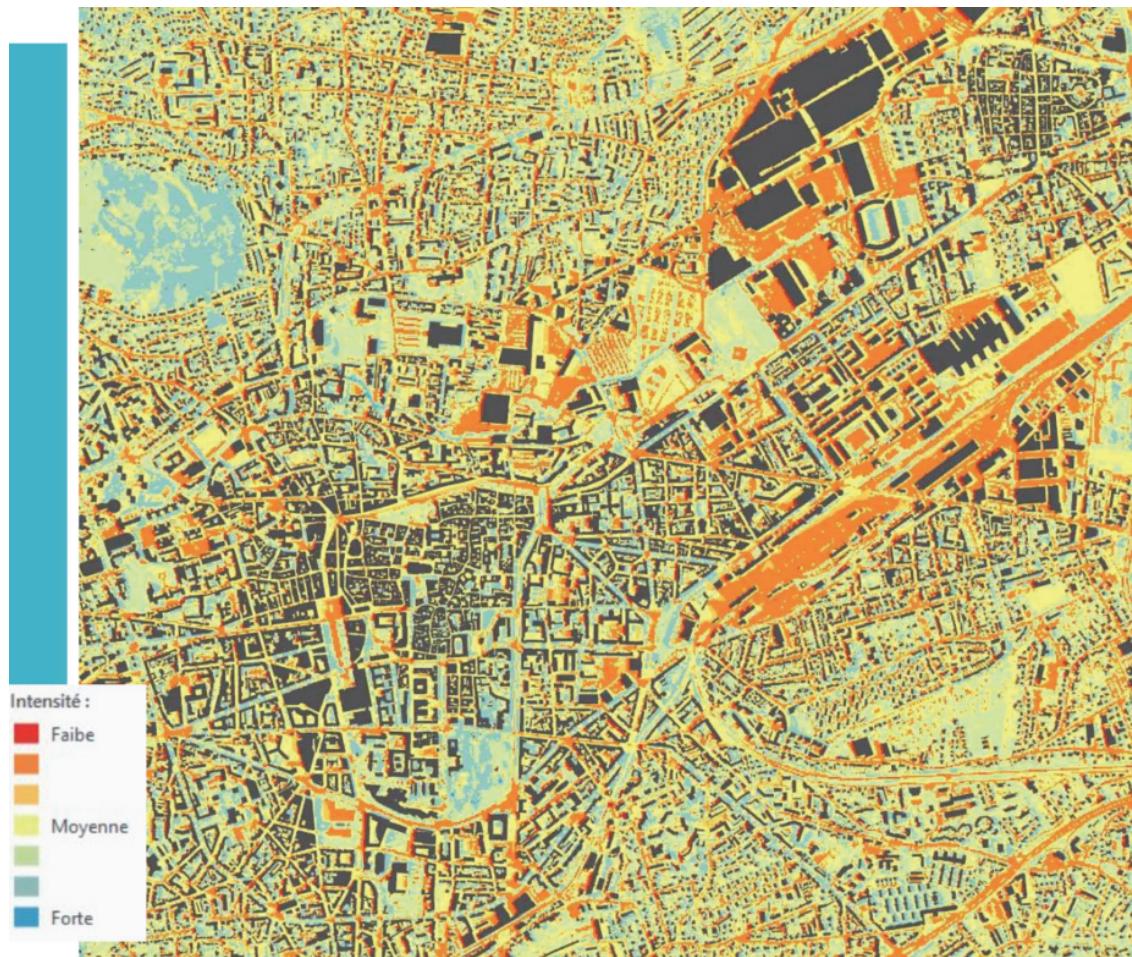
A l'échelle urbaine, les ICU sont dus à l'addition de la chaleur naturelle de la Terre et des chaleurs anthropiques générées par les diverses activités humaines. Le phénomène est alors amplifié en ville, notamment à cause du rayonnement infrarouge

réfléchi de multiples fois sur les différents matériaux artificiels présents en milieu urbain.

La problématique des îlots de chaleur peut aussi être abordée en « négatif » avec une approche sur les parcours de fraîcheur en ville. C'est ce sur quoi a travaillé l'Agence d'urbanisme de Clermont Métropole, en croisant des données sur le cumul des ombres, la végétation, et la présence de l'eau sur le territoire métropolitain.

Le travail réalisé permet d'appréhender la problématique et de visualiser rapidement où se situent les « points chauds » au sein des zones urbanisées du territoire, mais ne correspond pas à une étude « îlot de chaleur urbain » qui analyse également les variations de températures entre le jour et la nuit.

Carte d'intensité de fraîcheur sur Clermont-Ferrand



source : Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole

Les risques naturels et/ou technologiques sont bien appréhendés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Au niveau des risques naturels, trois risques ressortent en particulier :

- le risque inondation essentiellement lié au débordement de cours d'eau et particulièrement présent sur le territoire en raison de la traversée de nombreuses zones urbanisées en particulier en zone de plaine . Ce risque est bien connu notamment au travers de 4 PPRNPI qui couvrent l'intégralité du territoire de la métropole ;

- le risque mouvement de terrain, également en zone de plaine où la nature argileuse des sols est à l'origine de phénomènes récurrents de tassement différentiel ;

- dans une moindre mesure, le risque feu de forêt, intéressant en particulier les communes rurales s'inscrivant sur les piémonts et au niveau de la chaîne des Puys.

Deux facteurs influencent principalement les risques qui découlent de ces phénomènes :

- la pression liée au développement de l'urbanisation : une inondation ou un tassement différentiel frappant un territoire peu occupé est de moindre impact en comparaison d'un phénomène se produisant en zone densément urbanisée. De surcroît, le développement urbain provoque une augmentation des risques (accroissement du ruissellement, défrichement et modification de la nature des sols),

- le changement climatique dont les tendances d'évolution (cf. partie « Perspectives liées au changement climatique ») est un facteur d'aggravation des risques naturels (fréquence, intensité).

Quatre types de risque technologique sont identifiés au niveau du territoire de la métropole :

- le risque industriel : le bassin de Clermont-Ferrand est marqué par une forte spécialisation dans l'industrie du caoutchouc, de l'industrie métallurgique ainsi que par les secteurs de l'édition et de l'imprimerie, les industries agricoles et alimentaires et enfin l'industrie pharmaceutique. Le territoire de Clermont Auvergne Métropole compte de nombreuses installations classées pour la protection de l'environnement dont 4 sont classées SEVESO ;

- le risque de transport de Matières Dangereuses fait écho à l'implantation des industries et les principaux axes autoroutiers ainsi que les voies ferrées sont répertoriés comme particulièrement sensibles ;

- le risque minier est en relation avec l'histoire minière de la région Auvergne qui compte 350 sites miniers. Bien qu'aujourd'hui, le nombre de sites miniers en activité soit faible (53), l'ensemble

de ces sites est un facteur de déstabilisation des sols créant des aléas de mouvement de terrain ou d'effondrement localisé.

Au niveau de la métropole, ces aléas sont bien identifiés et concernent 3 anciennes mines au niveau des communes de Pont-du-Château, Lempdes et Chamalières.

- le risque de rupture de barrage : ce risque concerne le barrage de Naussac situé en tête du bassin-versant de l'Allier et intéresse seulement les communes riveraines de l'Allier sur le territoire de la métropole à savoir Pont-du-Château, Cournon d'Auvergne et Le Cendre.

L'état des lieux de l'environnement du territoire de Clermont Auvergne Métropole met en exergue plusieurs facteurs de pression sur les milieux. Ainsi :

- la masse d'eau souterraine la plus sollicitée, Alluvions de l'Allier, est également celle qui subit une forte dégradation de la qualité de ses eaux en raison de pollutions agricoles diffuses (nitrates en particulier) ; cette ressource étant majeure, voire stratégique au-delà de Clermont Auvergne Métropole, la préservation de la qualité de cette ressource est un enjeu de premier ordre ;

- les masses d'eau superficielles sont également altérées voire dégradées pour la majorité des cours d'eau du territoire en particulier sur les tronçons traversant des secteurs urbanisés (dysfonctionnements hydromorphologiques, altération de la qualité des eaux, apparition d'espèces à caractère envahissant, ...).

- La qualité de l'air se trouve altérée par les émissions atmosphériques liées aux rejets urbains et à la voirie ainsi que par la proximité de sites industriels. Cette dégradation de la qualité de l'air concerne en premier lieu la commune de Clermont-Ferrand de par la concentration des activités et quelques communes périphériques comme Chamalières, Beaumont, Aubière, Aulnat. Les communes les plus préservées sont celles s'inscrivant dans la Chaîne des Puys et au niveau des piémonts. Pour faire face à ce constat, la métropole a élaboré une Carte Stratégiques Air dont l'objectif est de préciser l'exposition de la population aux pollutions.

- Concernant la question des déchets, le territoire de Clermont Auvergne Métropole dispose d'une gestion des déchets bien structurée et axée sur des filières de traitement maximisant le réemploi, le recyclage, la valorisation (matière, organique et énergétique). Cela se traduit en termes de chiffre puisqu'au niveau de la métropole, la production de déchets est de 229,5 kg/habitant contre 314 kg/ habitant en moyenne nationale. La prévention mise en place pour une économie de déchets à la source mise en place fonctionne bien.

- La spécialisation industrielle du territoire se traduit par une pression sur les milieux dès lors que les conséquences du passé industriel deviennent une condition à lever pour exploiter d'anciens sites. Sur l'ensemble des anciens sites industriels connus, 22 sites pollués ou potentiellement pollués appellent une action des pouvoirs publics que ce soit à titre préventif ou curatif. Ces sites sont concentrés sur 4 communes de la métropole : Clermont-Ferrand, Gerzat, Cournon-d'Auvergne et Lempdes.

Au-delà des facteurs de pollution, d'autres facteurs sont à l'origine de nuisances sonores ou d'émissions lumineuses qui touchent à la qualité du cadre de vie.

Les nuisances sonores sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole sont essentiellement liées au bruit routier. Ces nuisances sont bien connues et localisées : 21 secteurs à enjeu ont été identifiés et concernent le centre-ville de Clermont-Ferrand, les axes autoroutiers, les principales voies d'accès au centre-ville de Clermont-Ferrand et l'aéroport.

En termes d'émissions lumineuses, le territoire de Clermont Auvergne Métropole est pour moitié concerné par la pollution lumineuse, principalement au niveau des communes situées dans la plaine où se concentrent les activités anthropiques et les principaux axes de circulation. Consciente de la situation, la métropole a engagé, via un Schéma de transition énergétique et écologique, des actions de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire.



5

PAYSAGES



Rappel de la définition de paysage d'après la Convention européenne du paysage :

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Le concept de paysage tel qu'énoncé par la convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un « bien » (conception patrimoniale du paysage) et le qualifient en le considérant comme une partie de l'espace physique (paysage « culturel », « naturel », etc.). Ce nouveau concept exprime au contraire la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être individuel et social (compris aux sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel), pour un développement durable, et comme ressource favorisant les activités économiques.

L'attention est portée sur le territoire tout entier, sans distinction entre les parties urbaines, périurbaines, rurales et naturelles, ni entre les parties qui peuvent être considérées comme exceptionnelles, du quotidien ou dégradées ; il n'est pas limité à des éléments culturels, artificiels ou naturels : le paysage forme un tout, dans lequel les éléments constitutifs sont considérés simultanément dans leurs interrelations. Ainsi le paysage est changeant et évolutif au gré des temporalités, et particulièrement sensible aux dynamiques qui s'y trouvent.

Le paysage constitue une part forte de l'identité de Clermont Auvergne Métropole, comme un marqueur et un bien commun. Mais ces paysages doivent être davantage connus et reconnus afin de faciliter leurs valorisations et de permettre la définition de manière globale de grandes orientations et objectifs dans la qualité de la fabrication de la ville et de lieux de vie.

5.1 LE SOCLE PHYSIQUE

Le socle paysager du territoire de Clermont Auvergne Métropole est constitué de quatre grandes formes morphologiques lisibles et ancrés dans la mémoire collective :

- À l'Ouest, les volcans de la Chaîne des Puys qui reposent sur le plateau des Dômes.
- L'escarpement de la grande faille de la Limagne, limite occidentale du fossé d'effondrement.
- A l'Est, la vaste plaine de la Limagne correspondant au remplissage sédimentaire du fossé d'effondrement.
- En limite Est du territoire, le Val d'Allier.

A ces grandes composantes s'ajoutent les vallées et le relief des tables basaltiques et de très anciens volcans, dont les plus présents sont respectivement les plateaux de Lachaud et de Gergovie, les côtes de Clermont et les Puys de Crouël, de Montrognon et de Montaudouc, qui ponctuent la plaine de la Limagne et composent des lieux de vie et des horizons identitaires de la ville et sa périphérie.



Plateau des Dômes, source DBW



Faille de Limagne, source DBW



Plaine de la Limagne, source Atelier Cap, 30/03/2019



Val d'Allier, source DBW

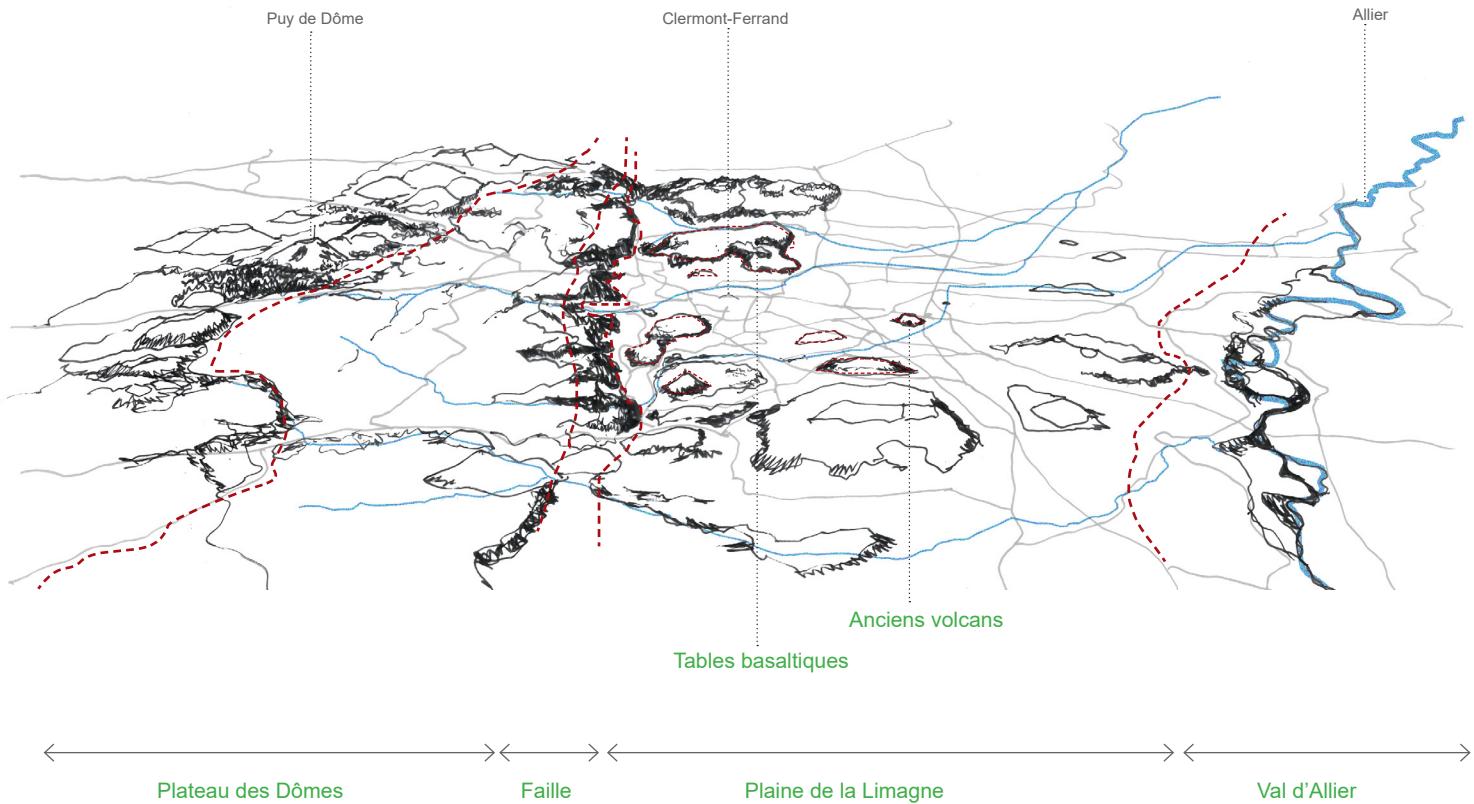


Puy de Crouël, source Atelier CAP, 28/08/2018



Ancien volcan, Puy de Chanturgue, source Atelier Cap, 02/04/2019

LE SOCLE PHYSIQUE



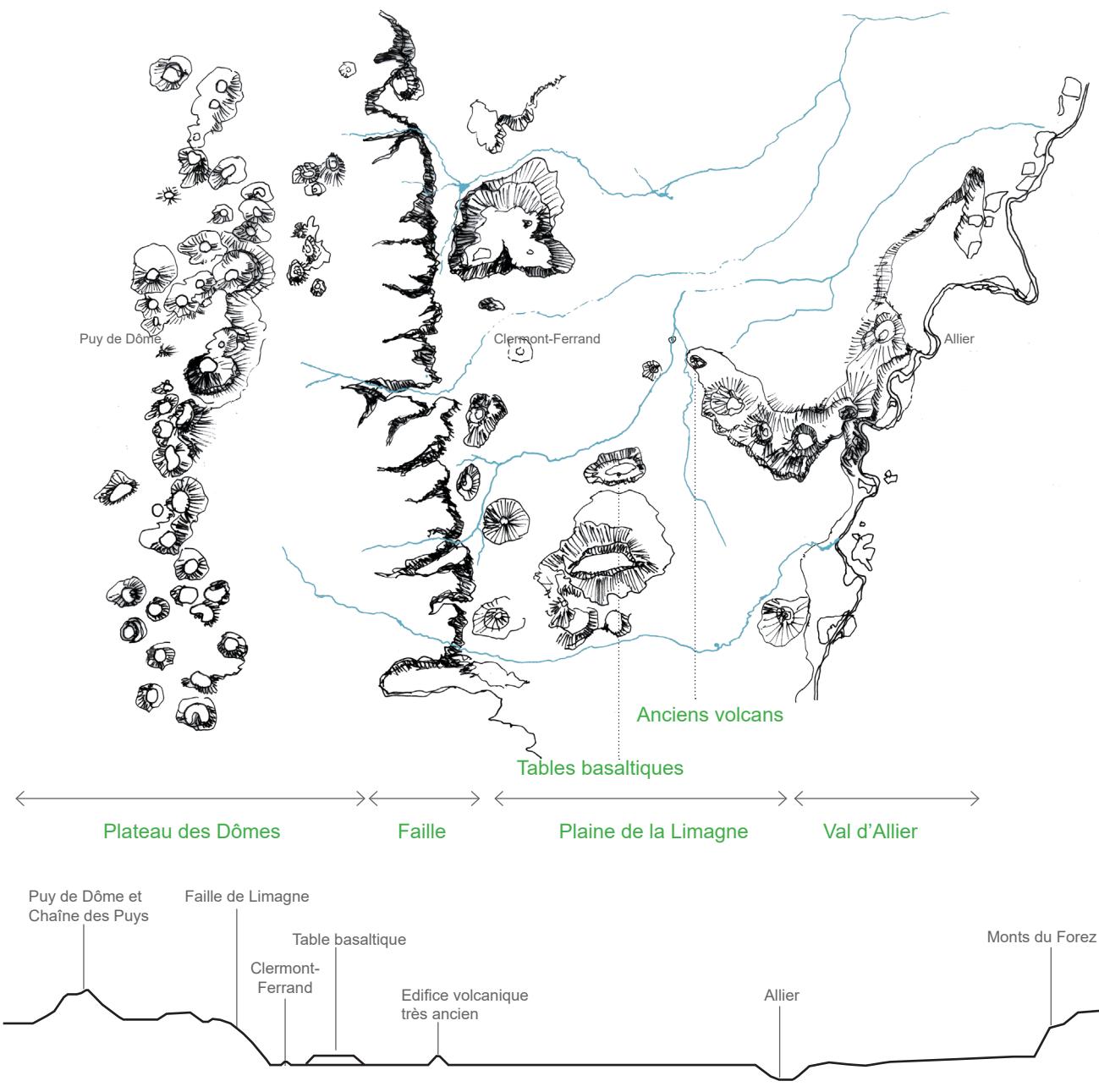
Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

LES GRANDES FORMES MORPHOLOGIQUES DU SOCLE PAYSAGER : DES RELIEFS OMNIPRÉSENTS

La chaîne des Puys sur le plateau des Dômes, l'escarpement de la faille et la plaine de la Limagne, composent les grandes lignes structurantes des paysages de la métropole. Les édifices volcaniques, principalement représentés par la chaîne des Puys, constituent le paysage le plus marquant du socle paysager. Cependant la métropole est également marquée par les reliefs des tables basaltiques et de très anciens volcans, qui composent son socle et ses horizons (le plateau de Gergovie, les côtes de Clermont, les côtes de Châteaugay, le maar de la place de Jaude, le Puy de Crouel, Montrognon, ...).

Ces reliefs créent des horizons variables, soit

rapprochés soit lointains, omniprésents dans l'agglomération, et caractérisant la Métropole. Leur omniprésence marque en profondeur le territoire en participant à le mettre en scène. Ils constituent des espaces spécifiques offrant une forte diversité des paysages et des usages, participant à la qualité de vie des habitants et à l'image de la Métropole.



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

Des paysages nés de la rupture des continents

La morphologie des paysages telle qu'on peut l'observer aujourd'hui témoigne d'une composante géologique majeure de l'ouest européen.

Il y a 40 millions d'années, suite au mouvement du plateau continental ancien qui s'étire, s'amincit et s'effondre de plusieurs kilomètres, en lien avec la genèse des Alpes, de grands fossés se créent en Europe. La faille de Limagne prend forme (il y a -35 millions d'années). Une partie du socle continental s'affaisse alors sur près de trois kilomètres de profondeur, distinguant le plateau des Dômes et la plaine de la Limagne (ici la Grande Limagne).

Période de l'Eocène

Vers - 25 Ma, les faibles quantités d'eau qui avaient rempli la faille de Limagne laissent place à une importante quantité de sédiments. Suite à cette phase de sédimentation, la plaine et le plateau sont pratiquement au même niveau. Conjointement à ce processus, un premier volcanisme se met en activité dans la plaine, notamment au Puy de Crouël, à Gergovie ou encore à Montrognon.

Période de l'Oligocène

Vers -3 et -1 Ma, le socle continental et les sédiments se trouvant dans la plaine se soulèvent ensemble. Un

processus d'érosion intense qui s'étend sur plusieurs millions d'années est alors initié, provoquant une baisse du niveau de la plaine de plus de 500 mètres de hauteur. L'escarpement de la faille de Limagne est dévoilé.

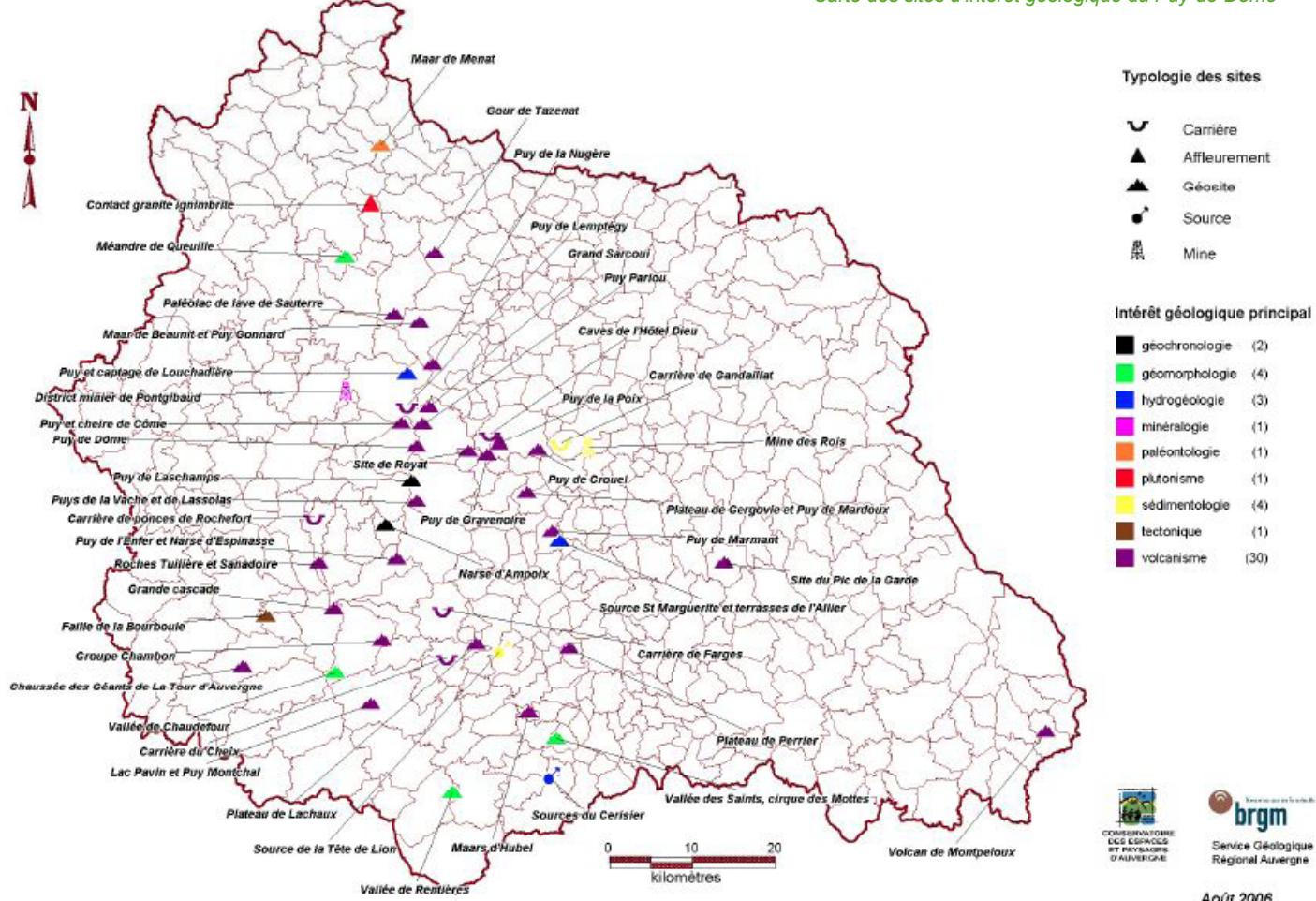
Période du Pliocène

Au début du Quaternaire (1 Ma), la faille est progressivement dégagée par l'érosion. Des sédiments sont toujours présents, conférant un caractère de forte fertilité à la vaste plaine de la Limagne qui occupe l'emplacement du fossé d'effondrement.

Période du Pléistocène

De -95 000 à -8 500 ans, un processus d'ascensions thermiques, provoqué par la remontée de magma au travers de fissures de la croûte terrestre, conduit en la formation de 80 puy. Cet alignement volcanique de la Chaine de Puys, sur le plateau des Dômes et parallèlement à la faille de Limagne, s'inscrit sur près de 32 kilomètres de long et 4 km de large. Le paysage que l'on peut observer aujourd'hui est né.

Carte des sites d'intérêt géologique du Puy-de-Dôme



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'AUVERGNE



Service Géologique
Régional Auvergne

Août 2006

FOCUS / LES GÉOSITES

Un géosite est un lieu privilégié d'interprétation de la géologie et de lecture du paysage qui figure dans l'inventaire régional du patrimoine géologique. (source DREAL Auvergne Rhône Alpes).

La métropole comporte dix géosites répartis sur les communes de Orcines, Nohanent, Durtol, Chamalières, Royat, Saint-Genès-Champanelle, Romagnat, Beaumont, Clermont-Ferrand, Ceyrat et Aubière (source : *Inventaire du patrimoine géologique de l'Auvergne. Liste des sites géologiques non confidentiels* (DREAL Auvergne, 2015). D'autres sites ne sont pas classés comme géosites, mais figurent à l'inventaire : carrières, affleurements, cavités.

L'intérêt de ces sites est lié au volcanisme, à la géomorphologie, à la sédimentologie, et à la géochronologie.

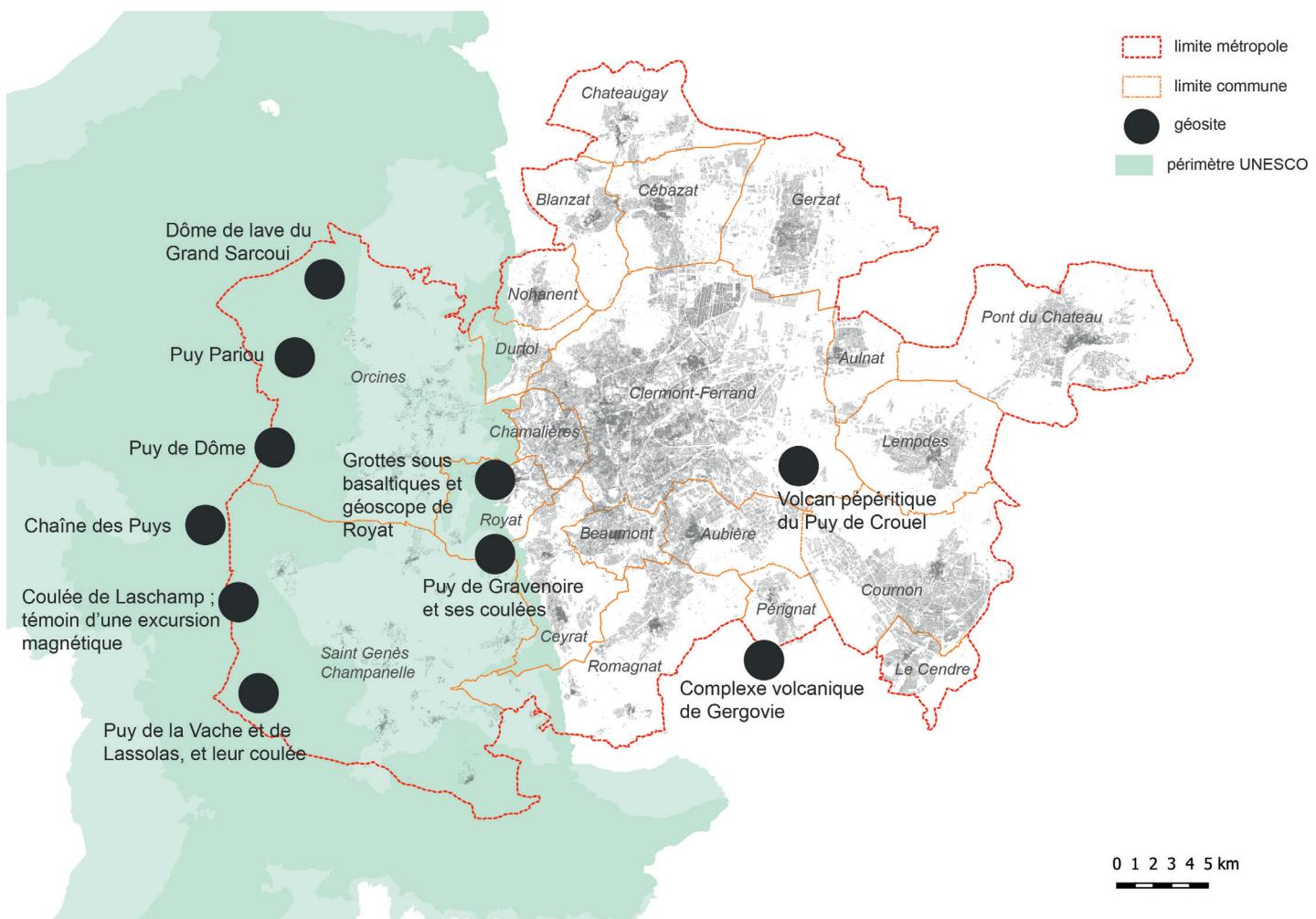
Un exemple de valorisation : le site de Gandaillat, entre Clermont et Lempdes, est une ancienne carrière acquise par la ville de Clermont-Ferrand auprès de l'État à l'arrêt de l'exploitation, en 2014. Ce site est reconnu pour son intérêt pédagogique par les géologues, car l'étude de la carrière

a permis d'expliquer la formation de la faille de la Limagne, il y a 30 millions d'années. Les marnes, calcaires et stromatolites qui s'y trouvent rendent visible l'histoire géologique du lieu. C'est le Conservatoire d'espaces Naturels d'Auvergne qui assure la gestion de ce site. Figurant dans les manuels scolaires, il reçoit des lycéens et des étudiants.

La valorisation des géosites de la métropole permet dans un premier temps la préservation du patrimoine géologique, et dans un second temps de disposer d'espaces de sensibilisation, de pédagogie, et de transmission des études et des connaissances locales au public, à une échelle plus vaste.

C'est donc le rayonnement d'un héritage exceptionnel qui se joue autour des géosites, venant asseoir et compléter la reconnaissance qui existe déjà autour de l'histoire géologique et volcanique du territoire.

De plus petits éléments du patrimoine géologique sont également visibles au sein des espaces urbains (affleurements de lave, dépôts sédimentaires...) et restituent les caractéristiques géologiques du territoire, souvent effacées par l'urbanisation.



QUATRE GRANDES ENTITES

Quatre grandes entités paysagères se distinguent, induites par le relief et le développement urbain.

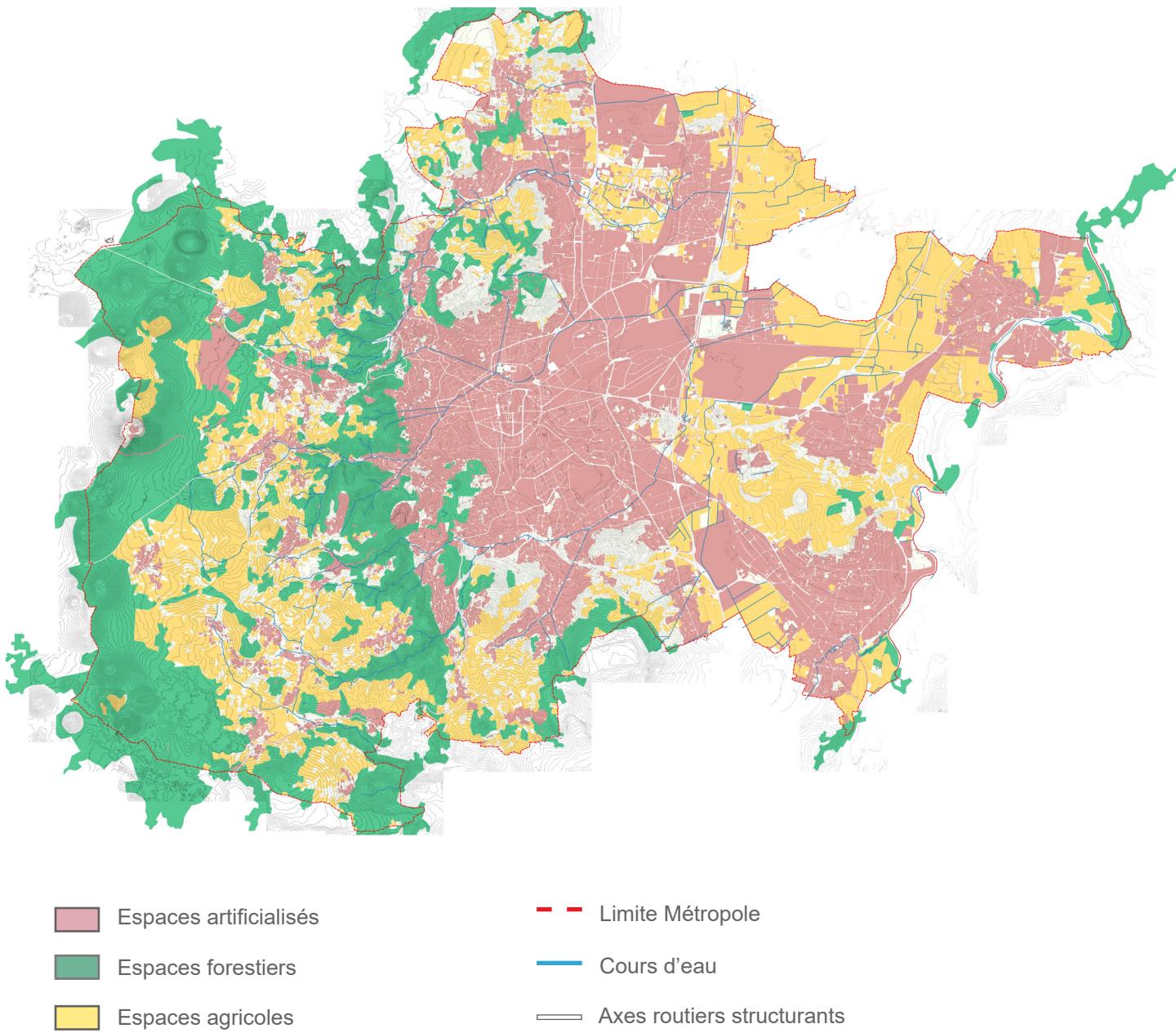
A l'Ouest, au niveau de la chaîne des Puys et la faille de Limagne, se concentre l'essentiel des boisements du territoire (forêts denses sur les pentes, forêts éparses sur le plateau, forêts humides des fonds de vallons, etc.). Ce secteur n'ayant pas été remembré, le paysage est caractérisé par des parcelles de petites tailles et un bocage dense. Le plateau et la chaîne des Puys, malgré leur protections et inscriptions (PNR, UNESCO...) sont soumis à une forte pression urbaine à maîtriser.

Le cœur métropolitain est quant à lui constitué d'un continuum urbain ponctué par les tables volcaniques et de puys.

Les tables volcaniques, dénommées les côtes, constituent des paysages jardinés et cultivés au sein de l'agglomération. En termes d'usages, ils sont fréquentés par les métropolitains pour les ballades et les pratiques sportives. Fonctionnant comme des parcs agro-urbains, ces paysages sont à préserver et à conforter malgré la déprise agricole des terrains peu accessibles et la pression de l'urbanisation.

A l'Est, les paysages de la plaine sont dominés par de vastes cultures céréalières. Soumis à de fortes pressions foncières. L'urbanisation de la plaine a un impact très visible étant donné les vues lointaines offertes depuis les points hauts et les axes routiers. L'Allier, aux paysages préservés, constitue un beau potentiel pour l'attractivité de la Métropole.

OCCUPATION DU SOL

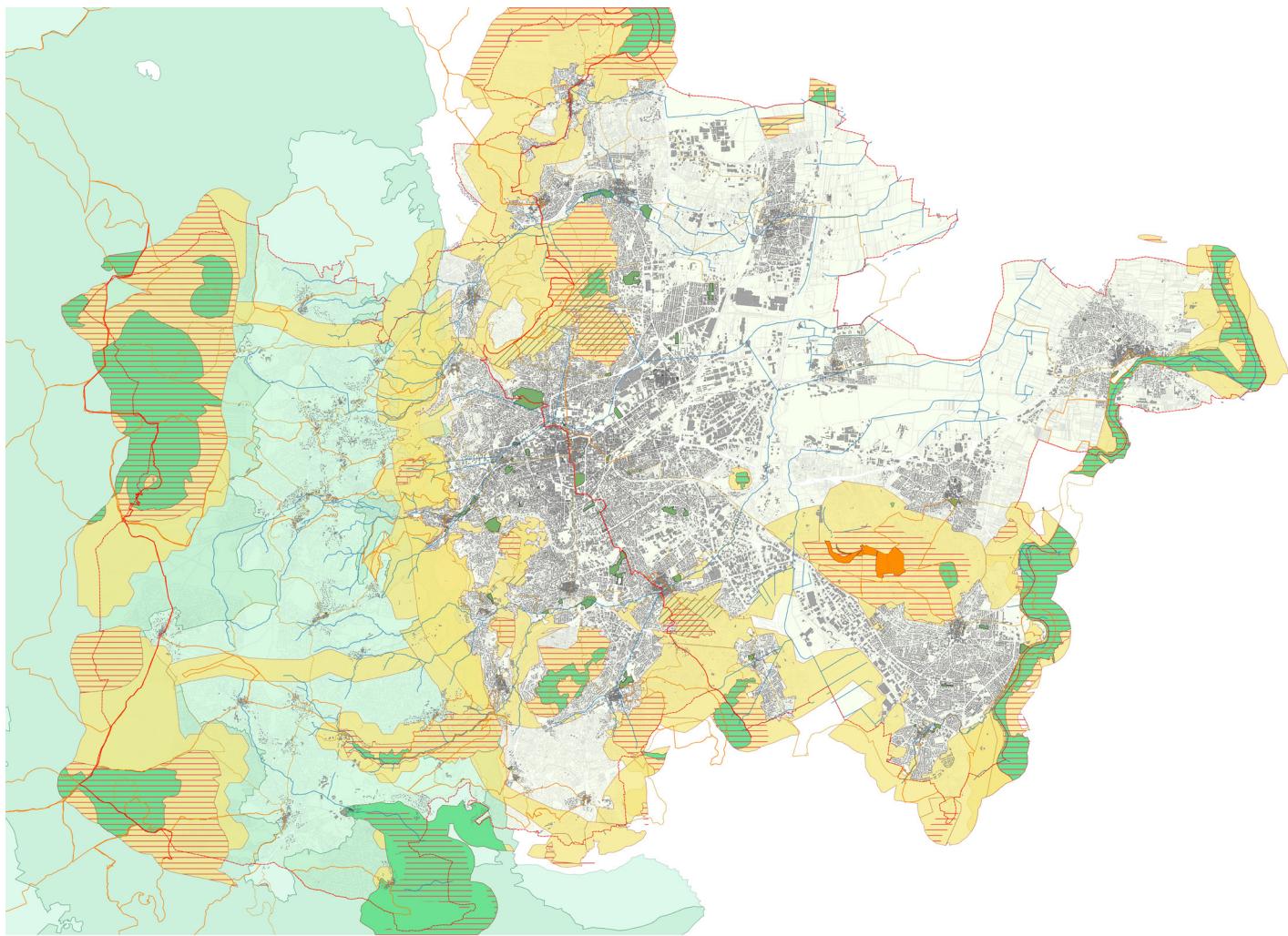


Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

UNE RICHESSE PATRIMONIALE NATURELLE IMPORTANTE

Le territoire offre des espaces naturels variés, supports d'une importante biodiversité. Sont présents d'importants massifs forestiers, des prairies de pâturage, des milieux aquatiques ou encore des espaces enrichis. Cette diversité des milieux enrichie les paysages et constitue un patrimoine pour la Métropole. Ces espaces sont notamment protégés et mis en valeur par des périmètres de protection de la nature, tel que le site Natura 2000 de la chaîne des Puys, le site ZNIEFF type 1 Allier Pont de Mirefleurs-Dallet ou le site ENS des côtes.

Cependant d'importants points de conflits existent, venant menacer et rompre les continuités écologiques et paysagères de ces milieux.



Itinéraires de découvertes

- Chemins du GR
- Chemins du PDRPI
- Autres chemins balisés
- Parcs et jardins publics en milieu urbain
- Périmètre UNESCO de la chaîne des Puys

Zonage de protection de la nature

- Espaces Naturels Sensibles
- Natura 2000
- ZNIEFF type 1
- SRCE
- Arrêté Préfectoral de protection du biotope

Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

LES IMPLANTATIONS HUMAINES SUR LE SOCLE

Une implantation sur le socle liée au relief et à l'eau

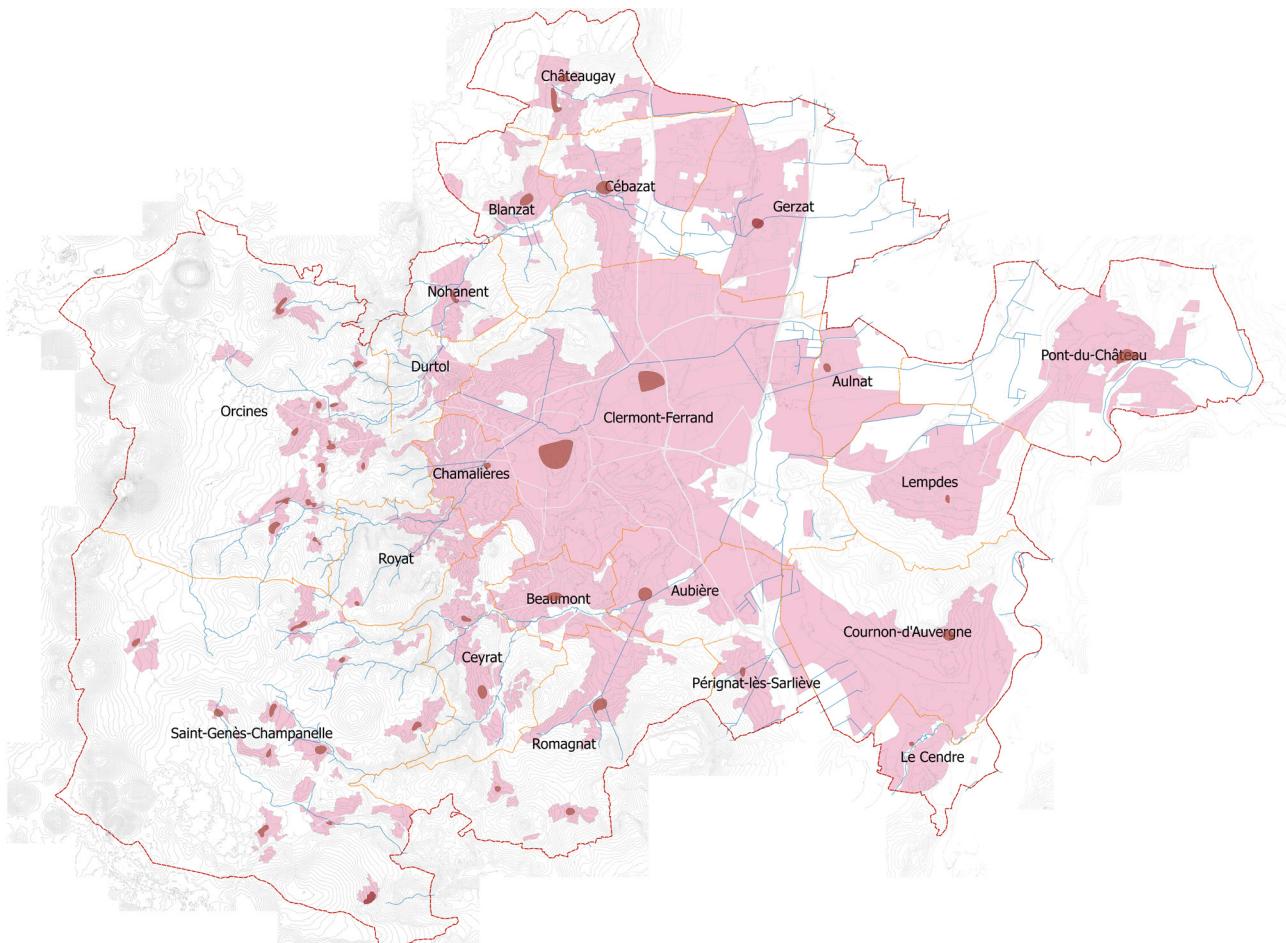
Le socle paysager du territoire de Clermont Auvergne Métropole est caractérisé par de nombreuses lignes de reliefs mettant en scène le cœur métropolitain. Cette géographie particulière, associée au réseau hydrographique, a façonné l'implantation humaine et a déterminé leurs orientations dans le temps.

Ainsi, la morphologie des villes et villages de la métropole a été contrainte, tout au moins dans un premier temps, par les sites sur lesquels ils se sont implantés. Mais leur morphologie, telle qu'on peut l'observer, provient également du caractère et des logiques d'implantation des présences humaines sur les sites. Ces deux facteurs conjoints entraînent alors des distinctions entre les implantations sur le territoire. Les villes de Blanzat et de Beaumont se sont, par exemple, toutes deux développées le long de la butte sur laquelle elles sont situées et sont

ouvertes vers la vallée qu'elles bordent. Châteaugay, par contre, est orientée parallèlement à la pente du coteau et est ouverte vers la plaine. Quant à Pont-du-Château, elle est orientée vers la plaine en tournant le dos à l'Allier.

Une perception des reliefs et de l'eau qui a évolué avec l'urbanisation

L'urbanisation récente a participé à banaliser les logiques d'implantation initiales des villes et villages du territoire, tendant à une certaine uniformisation progressive des formes urbaines. De plus les extensions urbaines de la fin du XXème siècle se sont affranchies des contraintes et limites physiques du socle en suivant de nouvelles logiques, augmentant ainsi les fronts d'urbanisation, au détriment des cours d'eau (canalisation) et des reliefs (construction de nouveaux quartiers sur les pentes).



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

TYPES DE LOGIQUE D'IMPLANTATION INITIALE

PLATEAU DES DÔMES



Beaune-le-Chaud, sur le plateau des Dômes, forme un hameau concentré au pied des Puys



Ternant suit les lignes du relief d'un vallon, à proximité de plusieurs affluents de la rivière Bédat

FAILLES



Royat est implanté dans la vallée de la Tiretaine.



Berzet est un hameau implanté sur les reliefs de la faille et surplombe la plaine

TABLES BASALTIQUES



Châteaugay est implantée sur les contreforts du plateau basaltique de Lachaud et domine la plaine de la Limagne

ANCIENS VOLCANS



Quartier de Ceyrat s'implantant sur les pentes du Puy de Montrognon

PLAINE

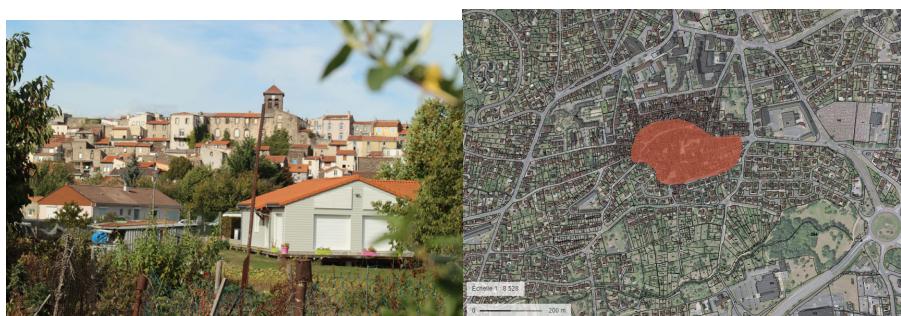


Clermont s'implante sur la butte volcanique du plateau central, dominant le maar de Jaude et la plaine

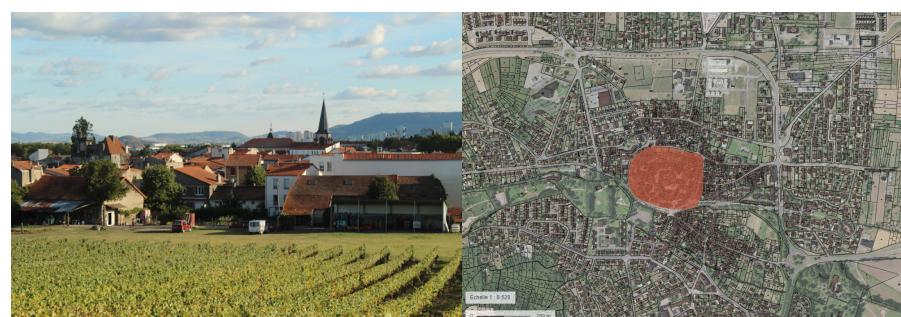


Aulnat est située sur un terrain plat dans la plaine de la Limagne

RIVIÈRES ET VALLÉES



Beaumont est située sur une petite butte surplombant l'Artière et sa vallée



Cébazat s'implante à proximité de la rivière Bédat, sur un terrain relativement plat

VAL D'ALLIER



Cité médiévale de Pont du Château, établie sur une ligne de crête longeant la rive gauche de l'Allier

FOCUS /
SITE UNESCO CHAÎNE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE

À l'Ouest du territoire de Clermont Auvergne Métropole est présent le site UNESCO Chaîne des Puys - faille de Limagne. Ce haut lieu tectonique témoigne d'un phénomène de mouvement d'un plateau continental aboutissant à la rupture d'un continent. Les paysages produits par ce long phénomène, aujourd'hui reconnus au titre de patrimoine UNESCO depuis juillet 2018, constituent un élément paysager majeur du territoire. Le bien, dans la partie du territoire de la Métropole, est constitué de la faille de Limagne et de l'alignement des volcans de la Chaîne des Puys. Une zone centrale comprenant les éléments géologiques et paysagers les plus exceptionnels a été définie, à laquelle a été adjointe une zone tampon à l'interface entre la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne et sur le côté occidental du plateau des Dômes, visant à protéger les abords du site et à préserver les principaux points de vue sur l'alignement volcanique.

L'inscription du site Chaîne des Puys - faille de Limagne repose sur un programme d'actions volontariste, planifié et contractualisé pour une période de six ans (2021-2027).

Plan de gestion :

Axe 1 : Préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et agir sur les activités qui les façonnent

Axe 2 : Gérer la fréquentation, le tourisme et concilier les usages

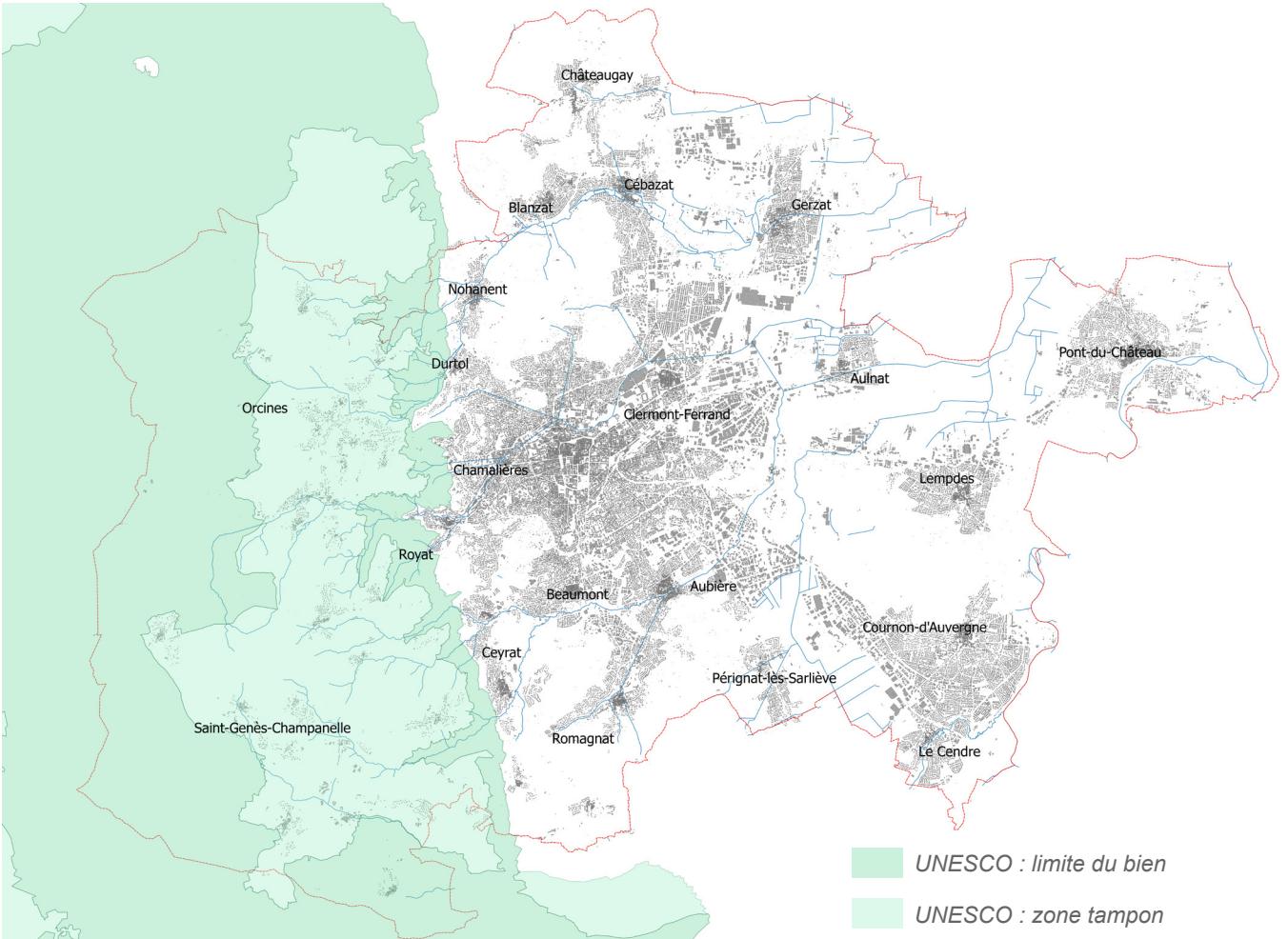
Axe 3 : Partager, accroître et transmettre les connaissances scientifiques et locales au service d'une gestion concertée du bien.

Les actions du plan de gestion en lien avec les paysages du site sont multiples. Elles sont d'une part transversales en portant sur l'ensemble du périmètre (sensibilisation, communication, accompagnement de l'agriculture et de la sylviculture, etc.) et d'autre part ciblées sur certaines portions du bien (mise en valeur paysagère, lutte contre l'érosion, gestion des flux, etc.).

Les objectifs de l'axe 1 en lien avec le champ de compétences du PLUi :

- Anticiper les tendances profondes d'évolution et de transformation des paysages en lien avec les enjeux économiques, écologiques et sociaux du territoire et les localiser ;
- Protéger l'intégrité du bien de toute action pouvant porter atteinte aux formes géologiques et à leur esthétique par des mesures réglementaires et contractuelles ;
- Accroître les capacités, la qualité et la cohérence des interventions en confortant la maîtrise foncière publique et en accompagnant la gestion des espaces privés ;
- Conforter la pérennité des orientations actées par le SCOT ;
- Accompagner la mise en œuvre des différentes mesures réglementaires et assurer la cohérence des différents projets d'équipements/aménagements en égard aux protections du site ;
- Informer les acteurs locaux sur l'importance du maintien, de l'harmonisation et du renforcement de la protection pour la préservation du bien.
- Assurer une couverture totale du périmètre en documents d'urbanisme réglementaire contribuant à la préservation du bien ;
- Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux pour les communes couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Renforcer les mesures visant à assurer l'intégrité des édifices géologiques et l'organisation harmonieuse des espaces bâties avec les milieux agricoles, forestiers et naturels adjacents ;
- Maîtriser l'urbanisation et l'étalement urbain ;
- Préserver le foncier agricole et les espaces naturels dans le cadre des documents d'urbanisme ;
- Préserver les milieux naturels et les paysages.

Par ailleurs, la Chaîne des Puys est reconnue Grand Site de France. L'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur du Grand Site lui a valu l'obtention du label Grand Site de France en 2008 et son renouvellement en 2014 et en 2021. Le périmètre correspond, exception faite de la montagne de la Serre, à celui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.



FOCUS / PNR DES VOLCANS D'AUVERGNE

Une partie du territoire est comprise au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Ce parc, comprenant 147 communes et 13 communautés de communes et communautés d'agglomération et s'étendant sur le département du Puy-de-Dôme et du Cantal, vise à préserver et à valoriser un ensemble patrimonial naturel, paysager et culturel remarquable. Se superposant au site UNESCO de la Chaîne des Puys, le Parc forme un acteur majeur des paysages de la partie Ouest du territoire de la Métropole. Géré par un Syndicat mixte, il a pour objectif de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, de contribuer à l'aménagement du territoire, de contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie, de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de

contribuer à des programmes de recherche. Ces objectifs se traduisent au sein de la charte du Parc qui guide l'action locale en suivant 3 orientations :

Orientation 1 «La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du Parc»

Orientation 2 «Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes»

Orientation 3 «Une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire»

5.2 LES PAYSAGES PERÇUS

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LES VUES

L'omniprésence des vues

Les lignes de reliefs continues au sein du territoire permettent des vues riches et variées sur l'ensemble de la métropole. La disposition progressive des reliefs en niveau (chaîne des puys, plateau des Dômes, tables basaltiques et anciens volcans, plaine) accentue la mise en scène des paysages.

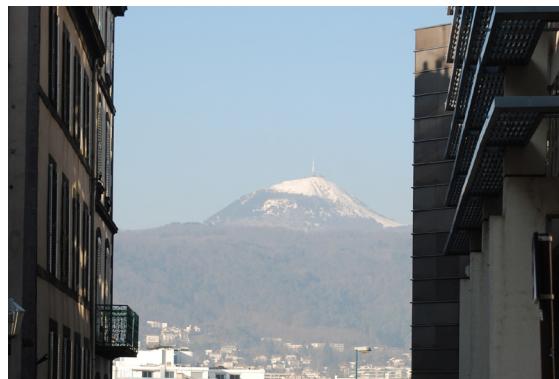
Cette théâtralisation des vues confère au territoire son identité paysagère, notamment grâce aux vues panoramiques offertes depuis les points hauts (plateau, tables, sommets des volcans) et l'omniprésence de l'horizon de la faille depuis la plaine.

Une construction d'horizons rapprochés et lointains

Les reliefs structurants le territoire marquent de grandes lignes paysagères focalisant le regard et façonnant les horizons. Ces lignes, étagées et fortement présentes sur le territoire, constituent des perspectives spécifiques construisant une succession de plans, rapprochés ou lointains, pouvant être observées sur l'ensemble du territoire.

A l'Ouest, la chaîne des puys permet de bénéficier d'une approche globale avec des horizons rapprochés sur le plateau et des horizons lointains sur l'ensemble des autres composantes du socle physique. Elle constitue de plus un important point focal pouvant être apprécié d'au-delà du territoire. Le rebord du plateau des Dômes offre des points de vue remarquables sur Clermont-Ferrand et les monts du Forez. Ces vues caractérisent les villes de Chamalières, de Ceyrat et de Royat. A l'Est, la plaine de la Limagne, et encore davantage les reliefs des tables basaltiques et des très anciens volcans, permettent des vues sur l'ensemble des édifices volcaniques de la chaîne des Puys et de l'escarpement de la faille de Limagne. Les volcans antérieurs à la Limagne, plus particulièrement du fait de leur localisation en périphérie Est/Sud-Est du centre urbain métropolitain, proposent en plus des lignes d'horizons privilégiées sur le cœur urbain du territoire avec pour fond des lignes paysagères dessinant les contours des édifices volcaniques du plateau des Dômes.

Ces horizons constituent un atout qu'il est important de préserver de la progression de l'urbanisation en maintenant les continuités visuelles.



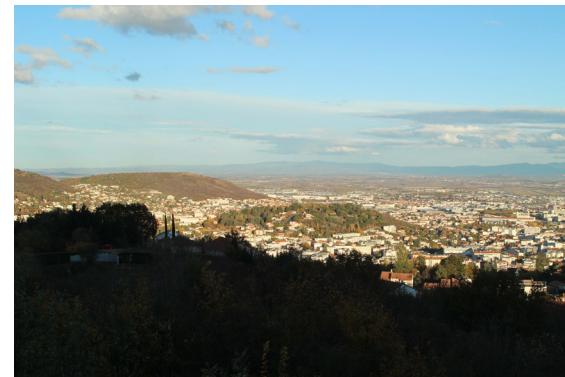
Vue du centre de Clermont-Ferrand



Vue du haut du Puy de Crouël



Vue ouverte sur les reliefs depuis Pont-du-Château

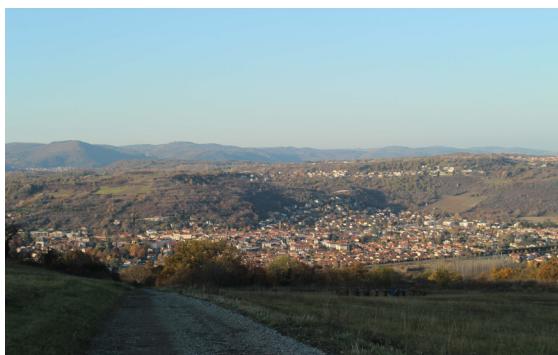


Vue plongeante sur la plaine des pentes de la faille

HORIZONS PERCEPTIBLES DEPUIS L'AGGLOMÉRATION ET PRINCIPAUX POINTS DE VUE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole



Vue sur les plateaux de la Bade et de Lachaux depuis les hauteurs de Blanzat



Vue sur la plaine des pentes du plateau de Gergovie

ROUTES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

Des paysages traversés

Les axes routiers et ferrés, formant les voies d'accès au territoire, représentent des lignes de vue privilégiées sur les paysages de la Métropole. En ce sens les entrées du territoire et de ville, constituant des axes interurbains, sont particulièrement importantes en proposant une première approche des composantes paysagères du territoire. Les autoroutes A89, A75 et A771, la N89 et la D2009 et D769, offrent par exemple des points de vue majeurs sur le territoire.

Des itinéraires de découverte mettant en valeur les paysages

Les itinéraires de randonnées forment des itinéraires paysagers privilégiés. Associant pratique sportive et/ou récréative le long d'un parcours progressif et évolutif, ces itinéraires permettent de vivre le paysage tout en bénéficiant de vues nombreuses et variées, évoluant au rythme du parcours. Le territoire de Clermont Auvergne Métropole est composé de très nombreux itinéraires de découvertes traversant et sillonnant ces paysages. Ces chemins et sentiers de promenades ou de randonnées permettent de découvrir les différentes composantes paysagères et sont ainsi le support d'une mise en valeur du territoire. En ce sens, le plateau des Dômes est valorisé en entretenant dans le secteur classé des puys de nombreux tracés de randonnée permettant de découvrir ses paysages et les horizons qu'ils proposent.

LA DIMENSION CULTURELLE DES PAYSAGES

Des paysages identitaires et reconnus

Les composantes paysagères de la métropole clermontoise sont vectrices d'une certaine représentation identitaire pour les habitants. Elles servent d'éléments forts d'identification et d'appartenance territoriale.

Les paysages de la chaîne des Puys (et de la faille de Limagne) sont les éléments les plus caractéristiques du socle et possèdent leur propre identité médiatique, confortée par leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2018. Ils forgent de véritables points de repères dont l'image est indissociable du territoire dans l'imaginaire collectif. Grâce aux supports médiatiques, les horizons de la chaîne des Puys sont magnifiés et s'inscrivent dans une vision collective à portée internationale.

Les usages : la mise en valeur des paysages

La reconnaissance des paysages en tant que ressource et atout territorial conduit à une certaine mise en valeur des paysages. Celle-ci porte des images identitaires et témoigne de la dimension culturelle des paysages d'un territoire. Au sein du territoire de la Métropole une mise en valeur différenciée des paysages peut être observée. La chaîne des puys l'est

ainsi particulièrement à travers différents outils ou moyens de communication visant à promouvoir son image et sa pratique.

Les itinéraires de découverte de la chaîne des puys sont par exemple des supports d'information, visant à promouvoir et à sensibiliser en comportant des thématiques territoriales et identitaires, à destination des promeneurs. Aussi, de nombreux sites internet touristiques ou de randonnée géoréférencent les itinéraires existants, facilitant ainsi la découverte et la pratique aux promeneurs, et participent à former une véritable vitrine des paysages de la métropole support d'une image territoriale forte. Les volcans de la chaîne des puys apparaissent alors comme le cadre paysager identitaire du territoire. Dans une moindre mesure, certaines portions des cours d'eau sont aussi l'objet d'une valorisation visant à promouvoir leurs paysages. À l'inverse, certaines composantes comme les anciens volcans ne sont que très peu mises en valeur et apparaissent comme des paysages oubliés du territoire.

L'appropriation des paysages

Les paysages contribuent à la qualité de vie qu'offre un territoire. Leur mise en valeur renvoie alors aux relations que portent les habitants à leur territoire. Cette représentation sociale des paysages joue sur l'appropriation collective et individuelle des composantes paysagères. Le Puy de Dôme et la chaîne des puys constituent des paysages appropriés tant par les habitants du territoire que par ses visiteurs. Son image est associée à des usages et pratiques sportives, de nature et pédagogiques.

Depuis quelques années les cours d'eau témoignent d'une volonté de réappropriation de ces éléments paysagers de la part des habitants et sont associés à des usages et pratiques de découvertes, de flâneries ou encore sportives. Les paysages du quotidien de la plaine accueillent quant à eux des usages plus diversifiés (économiques, résidentiels, de transports, etc.).

Ces usages peuvent parfois se retrouver en conflit, comme ceux agricoles et ceux résidentiels ou économiques avec les zones d'activités, et créent des représentations sociales contrastées. Enfin, étant peu accessibles, les anciens volcans et tables basaltiques ponctuant la plaine restent méconnus des habitants et ne supportent que peu d'usages.

Globalement le territoire est fortement tourné vers la chaîne des puys. Cependant au quotidien, les paysages intramuros à l'échelle de l'agglomération s'inscrivent comme des parcs agro-urbains, pouvant être des éléments d'appropriation territoriale à part entière.

FOCUS / UNE NOUVELLE APPROCHE AGRICOLE PLUS PROCHE DU TERRITOIRE

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole possède un caractère agricole prononcé. De nombreux types de cultures peuvent y être retrouvés et composent ses paysages. Cette mosaïque agricole forme alors une part de l'identité du territoire. Aussi, conjointement avec l'essor grandissant de nouvelles préoccupations environnementales, agricoles et sociales, de nouvelles dynamiques agricoles apparaissent. Des actions sont menées en faveur des modes de culture durables, comme au Pré du Puy à Cébazat ou au Biau Jardin à Gerzat, qui proposent une production maraîchère biologique. Quelques autres exploitations sur le territoire pratiquent une agriculture de proximité (Cébazat, Blanzat, Châteaugay, etc.).

L'agriculture s'insère également en ville sous la forme de fermes urbaines, de jardins familiaux ou encore de jardins partagés. Ces nouvelles formes agricoles connaissent un fort développement dans les milieux urbains des communes du territoire, comme le montre par exemple les jardins ou potagers implantés ou la création de la ferme urbaine de Clermont-Ferrand. Suivant des principes de retour à la terre et de sensibilisation à la production locale et à l'environnement, ces formes agricoles participent à modifier les paysages agricoles du territoire.

Cette évolution partielle des dynamiques agricoles témoigne d'une volonté d'agriculture de proximité et d'un rapprochement au terroir, conduisant à une valorisation territoriale. Les paysages agricoles du territoire sont ainsi mis en valeur, non seulement en tant que partie de territoire, mais aussi culturellement en étant des espaces fortement identitaires, reflétant un caractère d'appartenance territoriale. Ces nouvelles approches agricoles, et plus précisément l'agriculture urbaine, attribuent alors une nouvelle valeur aux espaces cultivés protégeant certains espaces de l'urbanisation. Cependant, ces nouveaux espaces urbains constituent un axe à encore développer à l'échelle de la Métropole.

Ces formes d'agricultures participent à l'évolution des paysages agricoles du territoire. L'arbre est réintégré et de nouvelles cultures apparaissent. De même le succès de l'agriculture urbaine amène à introduire des espaces de cultures dans les paysages urbains. Ces formes paysagères sont également le support de lieux de vie mêlant les usages et favorisant une transition douce entre les fronts urbains et les paysages naturels ou agricoles. Jouant ainsi sur le cadre de vie et la qualité des paysages.

de la Métropole, elles pourraient être davantage intégrées dans les futurs projets urbains. Aussi, s'appuyant sur ces nouvelles formes agricoles, une approche par la construction de parcs agro-urbains, visant à faire évoluer les limites urbaines vers des espaces transitoires ayant des capacités d'usages polyvalents entre pratiques urbaines et agricoles, peut être envisagée à l'échelle métropolitaine. En ce sens les lisières urbaines des vallées et de la plaine pourraient être des espaces privilégiés.



Le Pré du Puy, source Le Pré du Puy

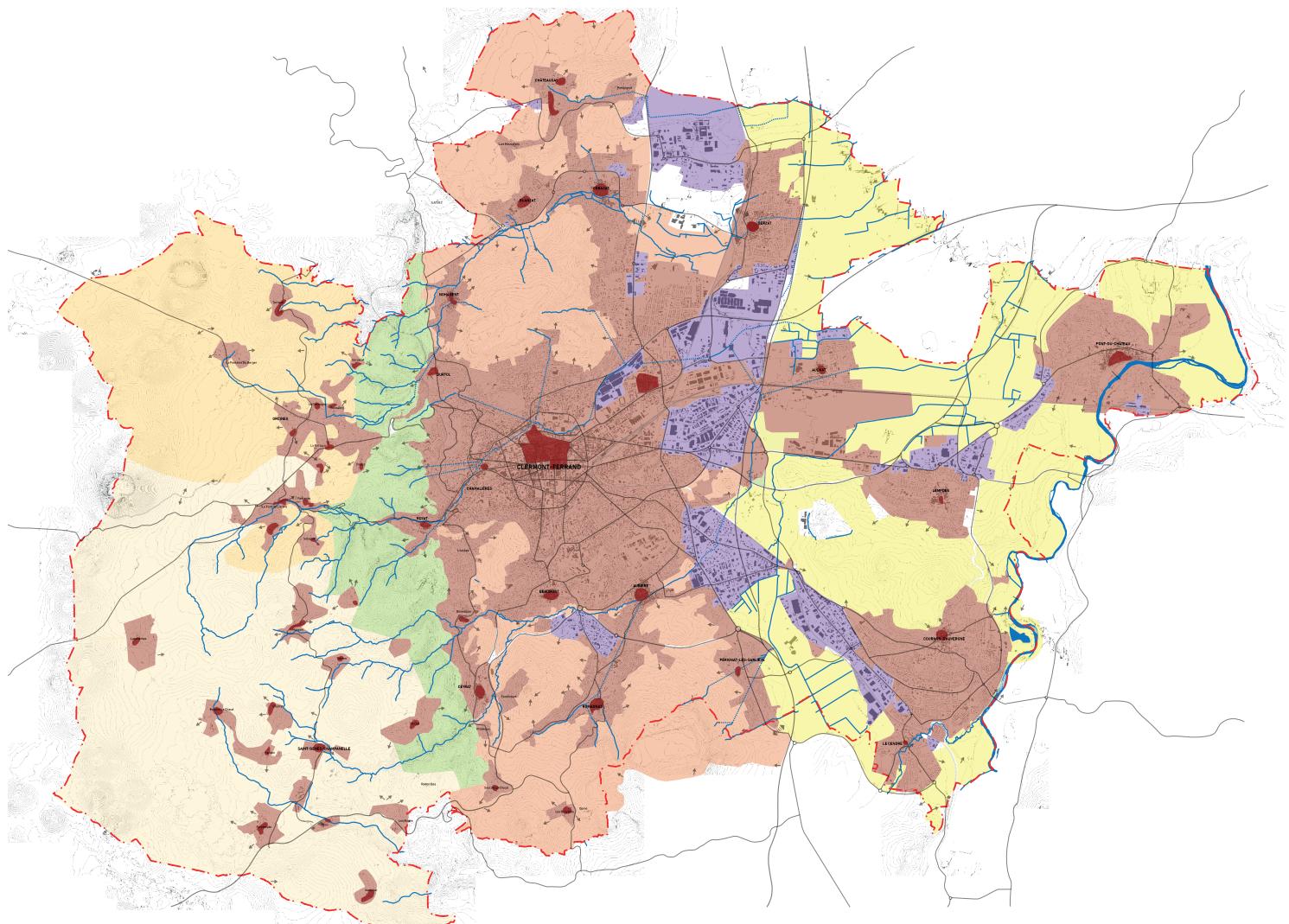


Le Biau Jardin, source Jodie Way



jardins vivriers à Clermont-Ferrand

SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DES COMPOSANTES DU TERRITOIRE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

Paysages à maintenir

- Paysages ouverts : espaces composés de vastes surfaces paturées sur le plateau
- Paysages bocagers : espaces composés de boisements et de réseaux de haies délimitant de petites parcelles sur des reliefs valonnés du plateau orientés vers la plaine
- Paysages boisés : espaces composés de massifs forestiers et de friches sur les escarpements de la faille de Limagne

Paysages à conforter

- Paysages cultivés et naturels : espaces composés de coteaux viticoles, de vergers, de maraîchages, de jardins potagers et d'espaces en friches
- Paysages agricoles ouverts : espaces composés de grandes cultures céréalierées de la plaine de la Limagne, sous forte pression urbaine
- Paysages urbains : espaces diffus et composés sensibles aux dynamiques urbaines

Paysages à requalifier

- Paysages de zones d'activités : espaces standardisés en zoning composés d'aménagements spécifiques pour l'automobile

- Noyaux urbains : centres urbains patrimoniaux denses

Paysages paturés sur le plateau



Paysages bocagers



Paysages boisés de la faille



Paysages cultivés et naturels



La plaine agricole



Les noyaux urbains anciens



Les espaces urbains

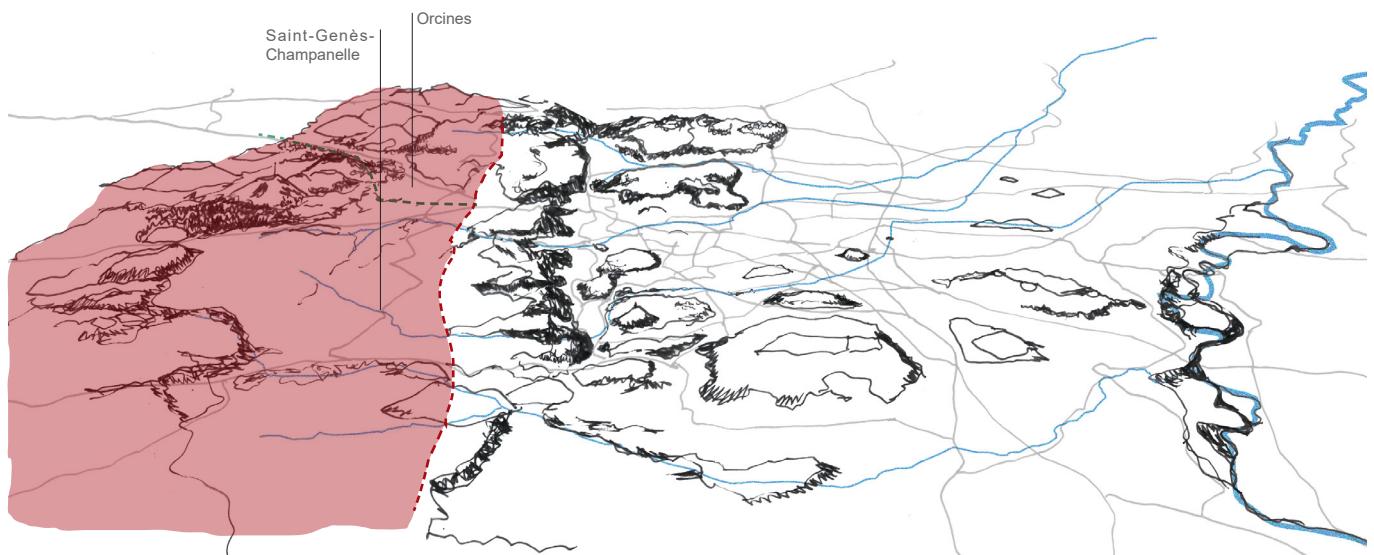


Les zones d'activités



5.3 LES COMPOSANTES DES PAYSAGES

PLATEAU DES DÔMES



Les paysages du plateau des Dômes

Le plateau des Dômes a été occupé pendant longtemps par une société paysanne. Cette portion du territoire fut défrichée afin de laisser la place à des espaces cultivés et pâturés.

Au nord du plateau, les terrains plus pentus et vallonnés ont connu un processus de reboisement et d'enrichissement au profit de l'apparition d'un système bocager. Conjointement à ces processus et ouvert vers la plaine, ce paysage forme aujourd'hui un nouvel espace périurbain ayant une fonction résidentielle et perdant petit à petit sa fonction productive.

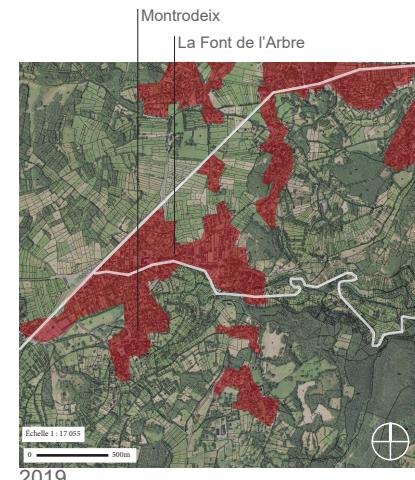
Au sud, les paysages du plateau sont composés de larges espaces ouverts et de prairies sur de faibles reliefs issus des anciens massifs. Malgré un certain processus d'enrichissement, cette portion du paysage conserve néanmoins un caractère rural dominé par de vastes surfaces ouvertes offrant de nombreuses vues en «balcons» sur le territoire.

Le plateau est marqué par les D941, D942 et la D90, qui constituent des lignes d'urbanisation où se développent les bourgs et villages du plateau. Ceux-ci sont constitués d'un noyau ancien encore bien visible et de constructions récentes qui se diffusent. Au Nord du territoire, on notera une implantation le long des axes routiers (commune d'Orcines et ses villages), et au Sud, un tissu ancien encore concentré (Manson, Beaune-le-Chaud, Laschamps).

Selon les cas, les limites urbaines des villages démontrent une certaine intégration avec leurs milieux paysagers. Les franges villageoises ont alors un caractère d'espace transitoire entre le milieu cultivé et le milieu urbain avec la constitution de lisières formées de jardins privés et de structures de haies.

Néanmoins, d'autres cas sont constatés, les expansions récentes du bâti bloquent les lignes de vue en grimpant sur les lignes de crêtes des reliefs, menaçant ainsi la continuité et la lisibilité des paysages.

Le plateau des Dômes comme nouvel espace périurbain



► Composantes paysagères

Deux grands types de paysages :

Au Nord, pente mono-orientée Ouest-Est : bocages, boisement et pâturage, et belvédère sur la plaine

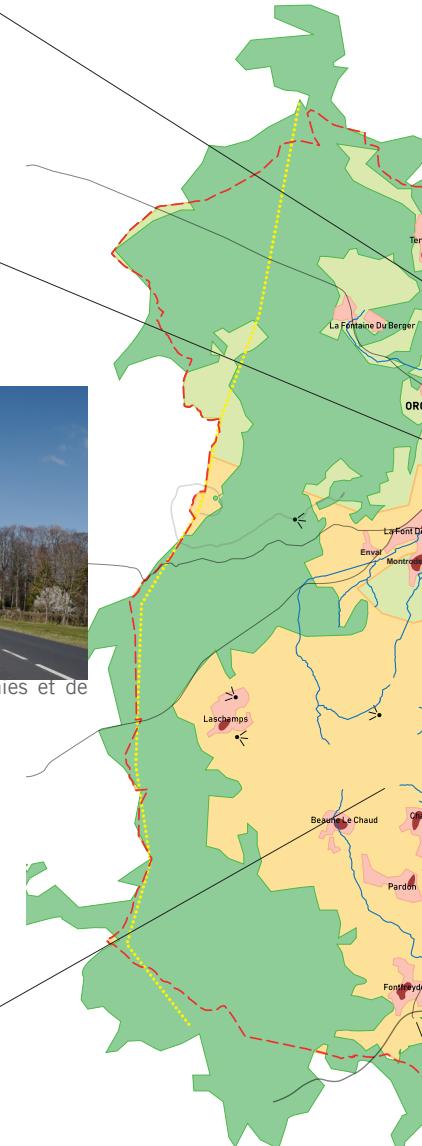


Les versants marqués par un bocage et de petites parcelles

Dans le secteur d'Orcines les structures végétales permettent de réduire l'impact visuel de l'urbanisation



Abords d'Orcines, la structure de haies et de jardins permet l'inscription du bâti



Au Sud, paysages ouverts marqués par les anciens massifs et la présence de la chaîne des puys



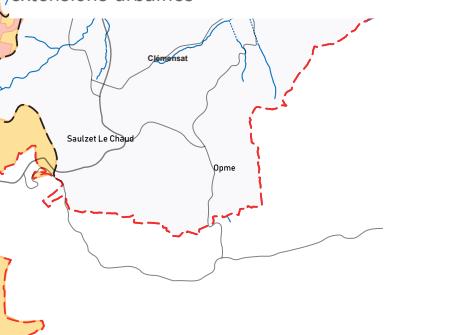
Secteur de Saint-Genès : paysage pastoral habité marqué par les reliefs des anciens massifs



Un réseau de villages et de hameaux qui s'étend



La Font de l'Arbre, diffusion et visibilité des extensions urbaines

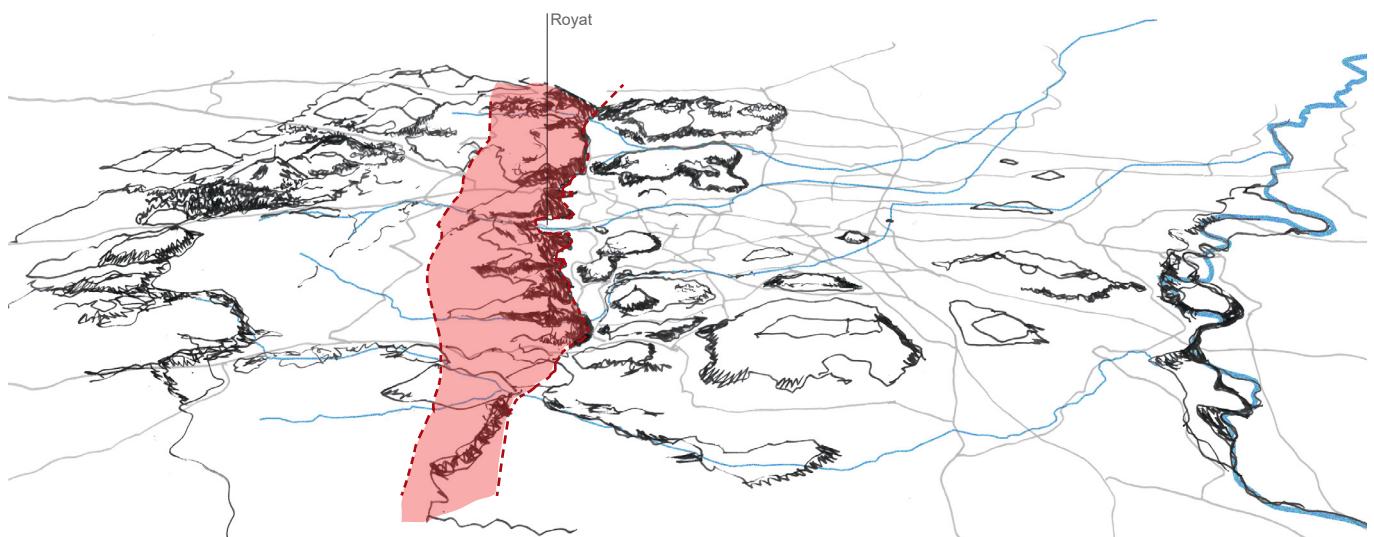


Les extensions urbaines se diffusent sur les reliefs au détriment des continuités paysagères



Tissu urbain concentré des villages

FAILLE



Un espace escarpé aux portes du cœur métropolitain

La faille de Limagne est une ligne d'escarpements essentiellement boisée. Ce relief constitue une limite naturelle à l'urbanisation sur le front Ouest du territoire. Cependant la recherche des vues offertes par les hauteurs de la faille,

ainsi que la pression urbaine croissante au sein du cœur métropolitain a conduit à une avancée progressive de l'urbanisation, venant aujourd'hui s'appuyer sur les parties basses des pentes et allant jusqu'à s'engouffrer dans les vallons et fonds de vallées plats de la faille. La lecture du relief s'est vue alors partiellement atténuée par ces quartiers résidentiels standardisés.



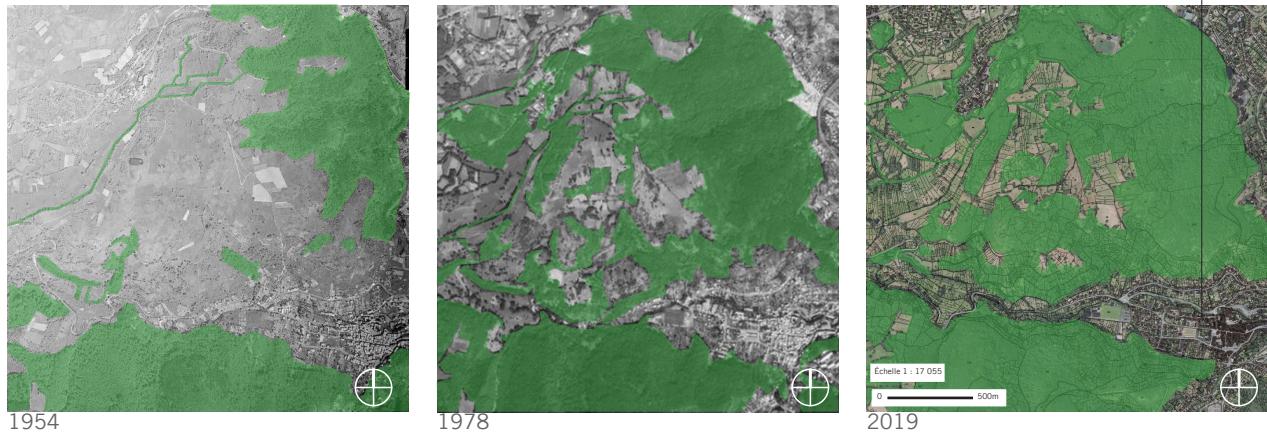
Royat, une morphologie urbaine dessinée par les reliefs

Les sommets des reliefs de la faille offraient des paysages ouverts qui se sont progressivement fermés au profit d'un reboisement ou d'un enrichissement de ces espaces. Conservant ce caractère boisé sur ses pentes, ces reliefs peuvent être facilement perçus depuis la plaine. Ce découpage d'escarpements forestiers dessine alors des lignes paysagères marquant les horizons et formant un arrière-plan identitaire dans les paysages du territoire.

Urbanisation des pentes de Chamalières



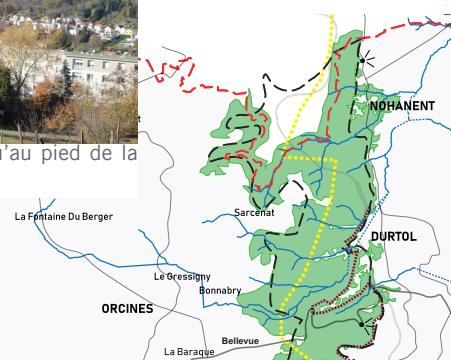
Reboisement de la faille de Limagne au nord de Royat



Composantes paysagères



Extension de Chamalières jusqu'au pied de la faille de Limagne



Lisibilité du relief de la faille depuis la plaine

Des paysages qui se sont refermés

Limite abrupte de l'urbanisation

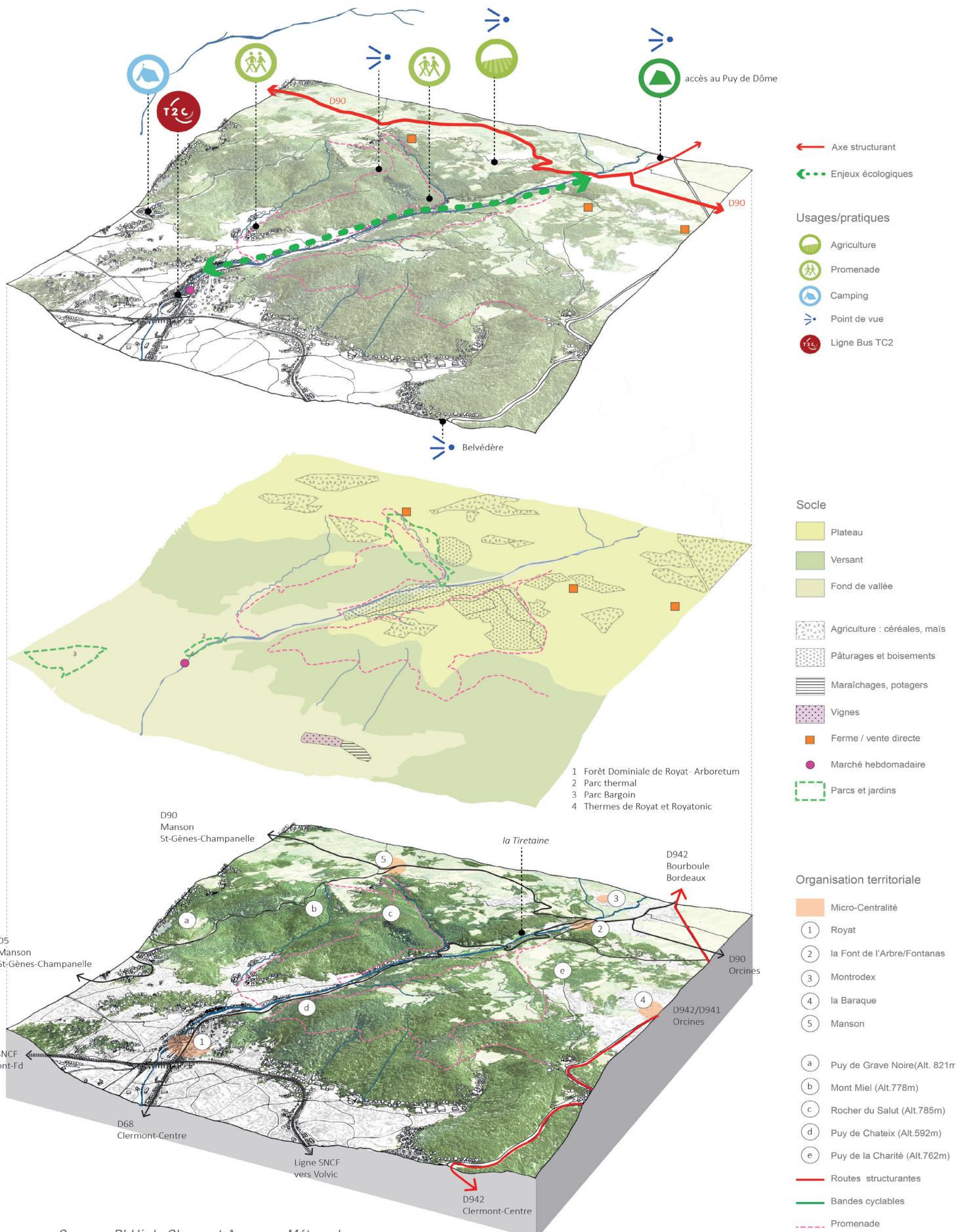
Forte perception des reliefs



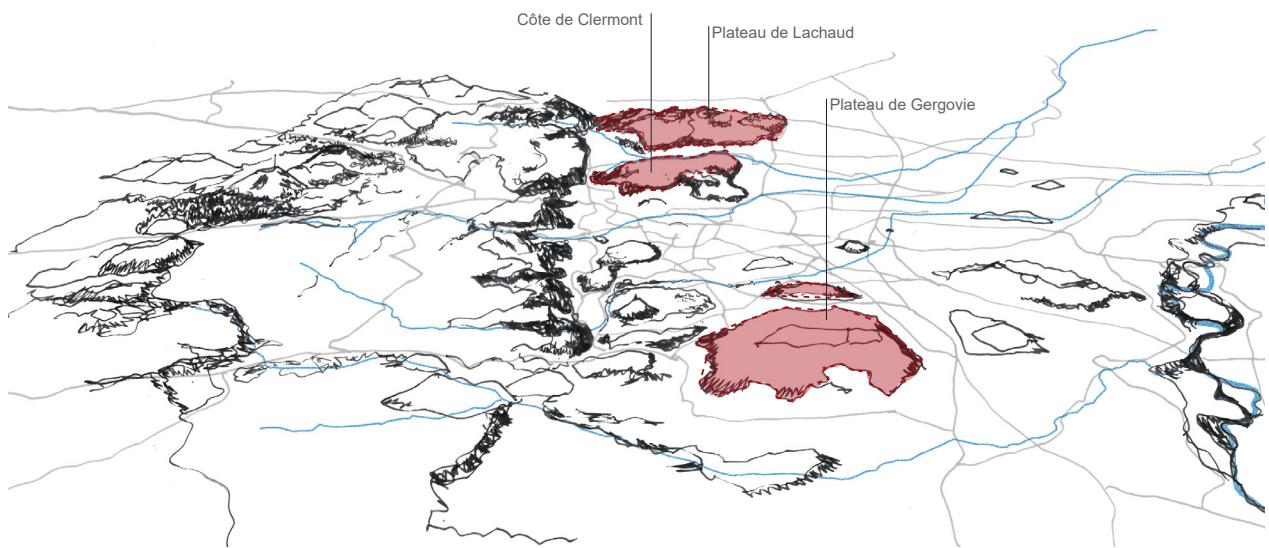
Ceyrat, la progression du front urbain limitée par les reliefs de la faille

EXTRAIT DE TERRITOIRE : USAGES, SOCLE, ORGANISATION

La Vallée de la Tiretaine, du Plateau vers Royat



TABLES BASALTIQUES



Des reliefs marquants les lignes de vue des paysages urbains

Les tables basaltiques forment un ensemble de reliefs au pied de la faille de Limagne au sein de la plaine. Ces reliefs correspondent à d'importantes buttes marquant les lignes de vue et participent à conférer un caractère de cuvette au cœur métropolitain. Formant un espace de «transition» depuis la plaine jusqu'aux reliefs culminants de la chaîne des puys, les tables basaltiques ceinturent le cœur métropolitain. Formant des «parcs urbains» et donnant sur la plaine et les vallées, ces reliefs offrent des paysages et des ambiances spécifiques aux portes de la métropole.

Les nombreuses petites parcelles cultivées implantées sur les pentes des tables basaltiques ont laissé place à la friche. Des paysages de coteaux viticoles et de vergers subsistent néanmoins.

Le plateau des Cézeaux, faiblement pentu et situé entre deux noyaux urbains, est quant à lui complètement englobé au sein du tissu urbain métropolitain.

Ces reliefs présentent des obstacles à l'urbanisation que les fronts urbains contournent dans un premier temps. Cependant certaines de leurs pentes en périphérie des gros centres urbains de la métropole subissent une importante pression foncière, que la recherche de vues et d'une exposition au sud accentue. Les parties basses des pentes ont ainsi vu apparaître de nouveaux quartiers urbanisés qui ont constraint le relief. Pour leurs richesses et leur importance, la plupart des tables basaltiques sont aujourd'hui comprises au sein d'un zonage réglementaire visant à les protéger. La poursuite de cet effort afin de préserver des lignes d'horizons et une continuité naturelle et paysagère forme alors un enjeu majeur pour le futur de la métropole.

Le plateau des Cézeaux englobé dans le continuum urbain



1954



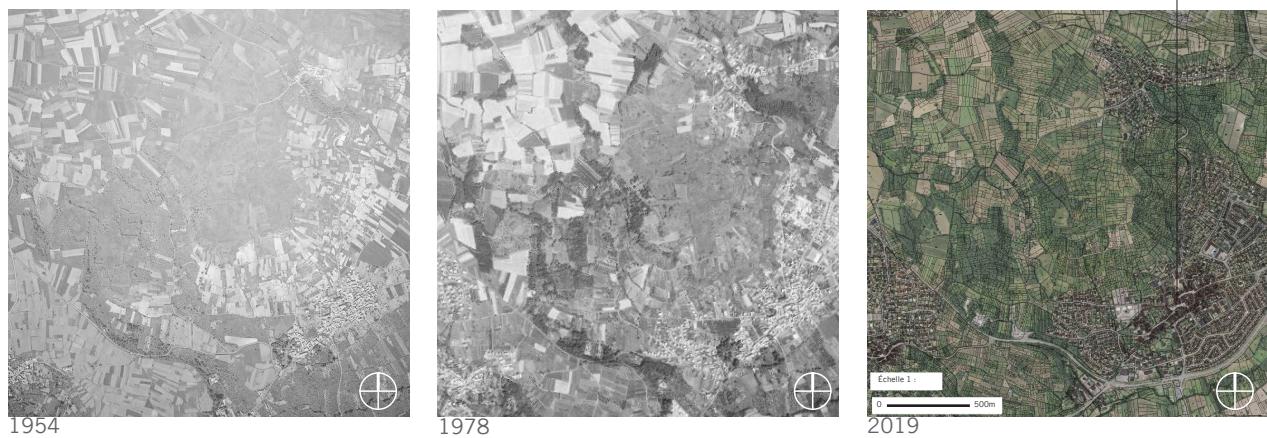
1978

Campus des Cézeaux

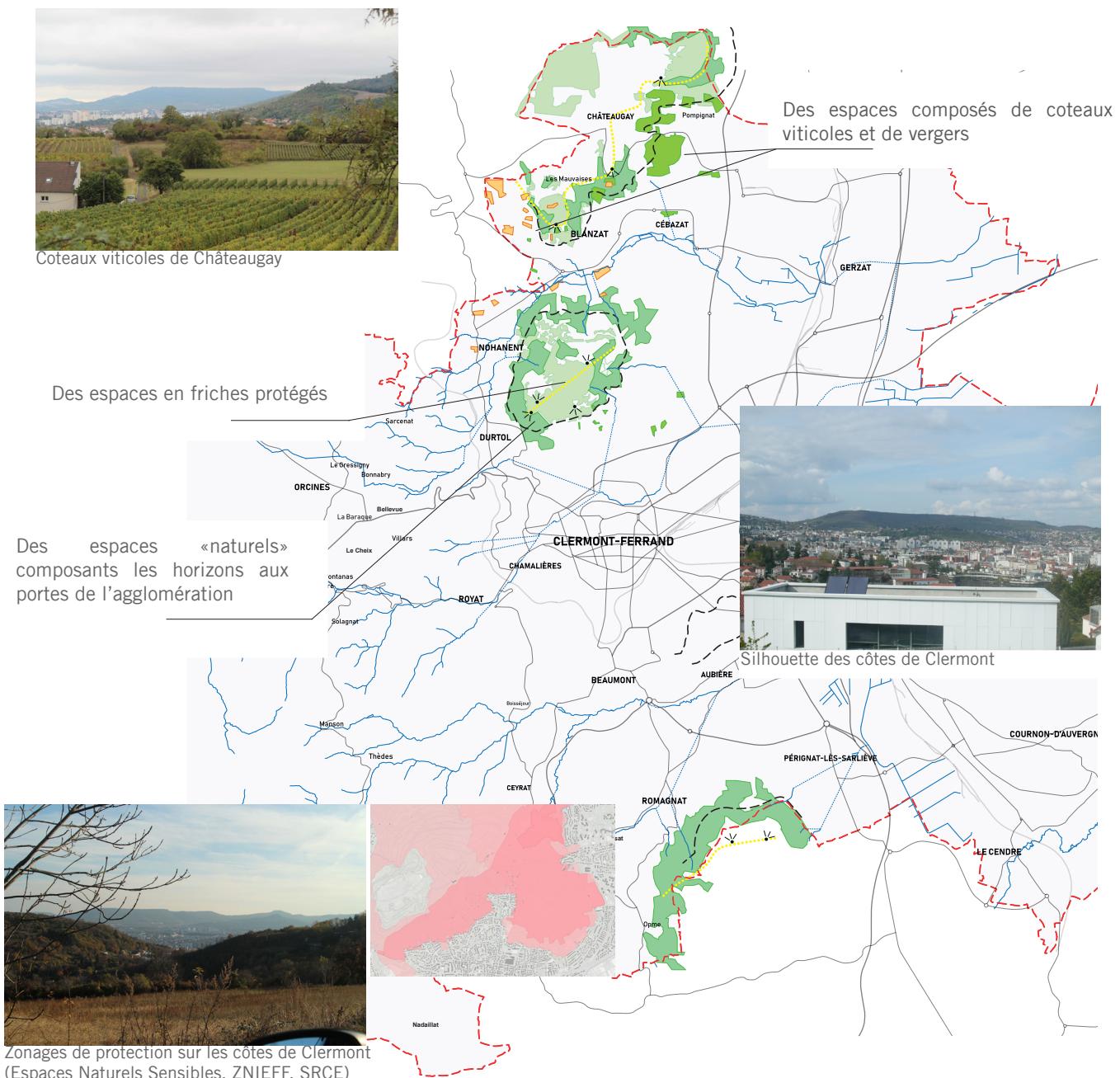


2019

Perte de l'emprise agricole et agrandissement des parcelles sur les coteaux du plateau de la Bade

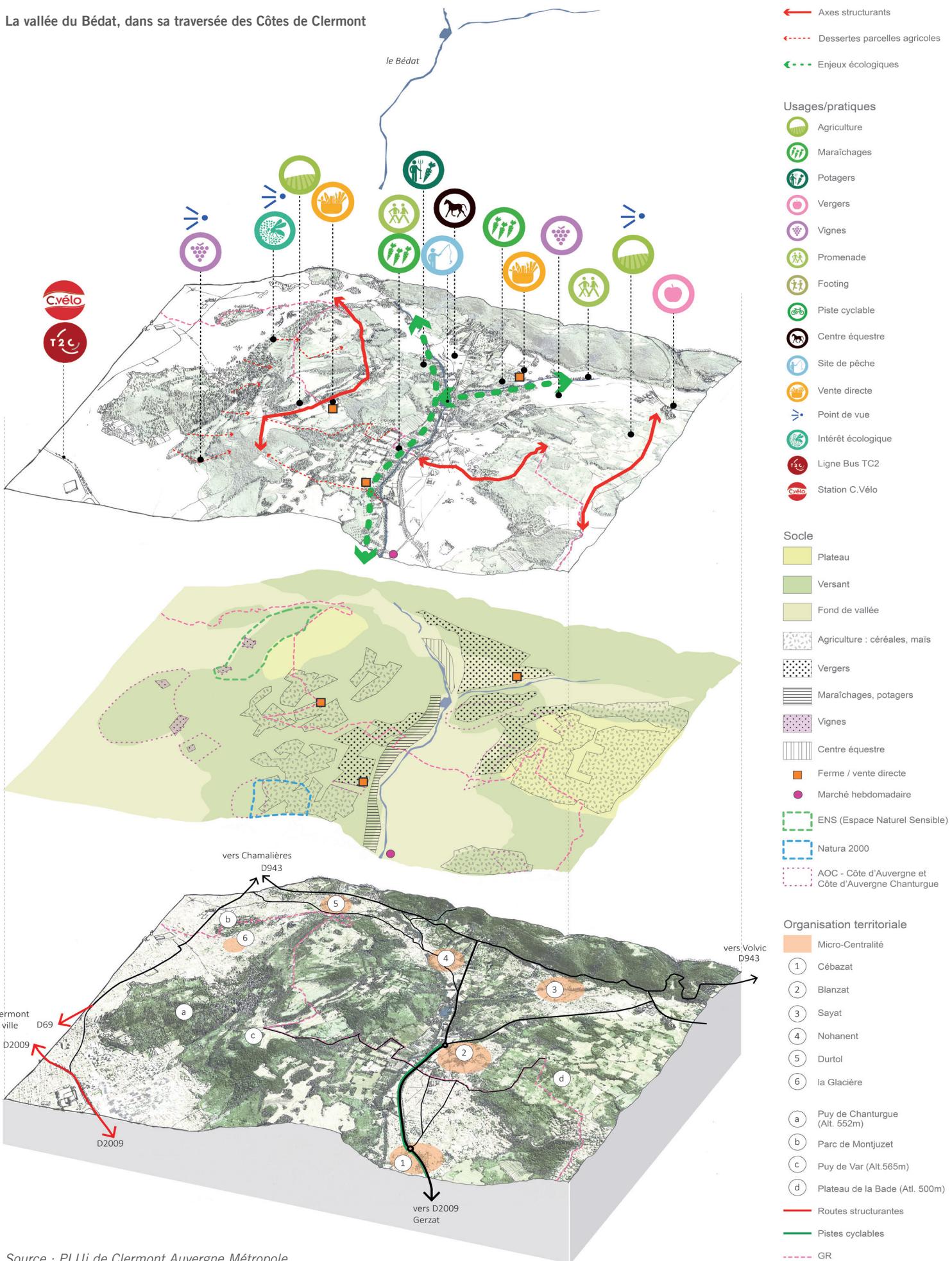


Composantes paysagères



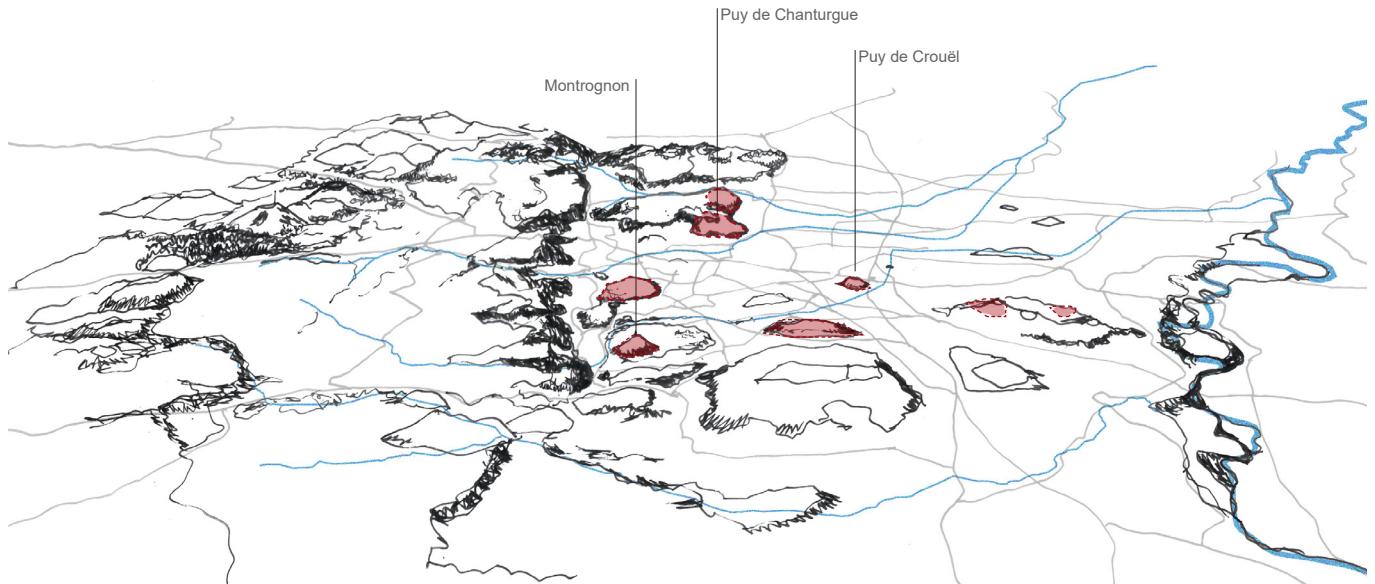
EXTRAIT DE TERRITOIRE : USAGES, SOCLE, ORGANISATION

La vallée du Bédat, dans sa traversée des Côtes de Clermont



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

ANCIENS VOLCANS

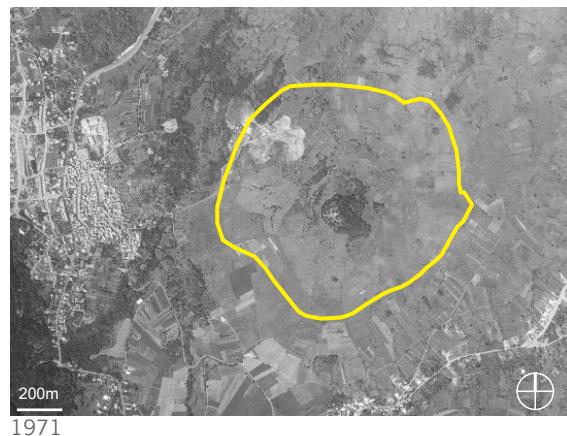


Des reliefs caractéristiques pris dans le tissu urbain

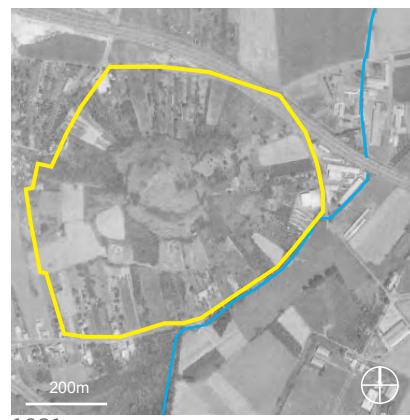
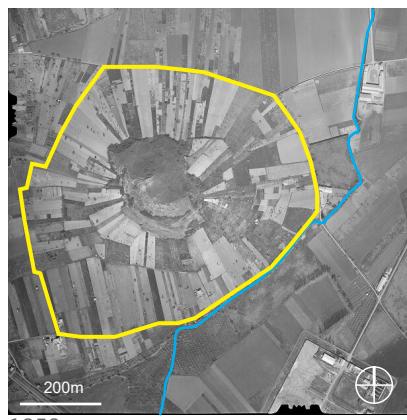
Les anciens volcans constituent des points de relief au sein de la plaine. Ces éléments caractéristiques des paysages de la Métropole témoignent de son patrimoine volcanique

marquent les horizons urbains du territoire. Composés de nombreuses parcelles cultivées, les anciens volcans se sont progressivement enrichis. Ils forment aujourd’hui des espaces méconnus et ceinturés par l’urbanisation, constituant des «parcs agro-urbains» pour l’agglomération.

Montrognon



Puy de Crouël :

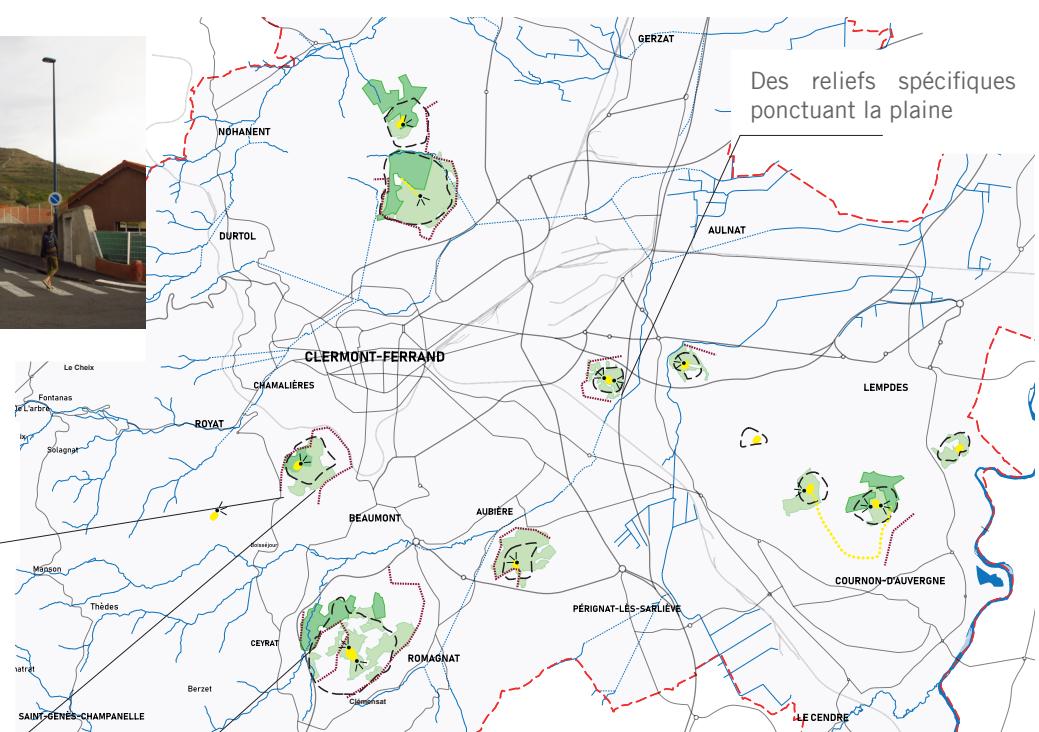


Composantes paysagères



Puy de Chanturgue

Des espaces composés en limite d'urbanisation formant des parcs urbains



Des espaces en friches peu mis en valeur

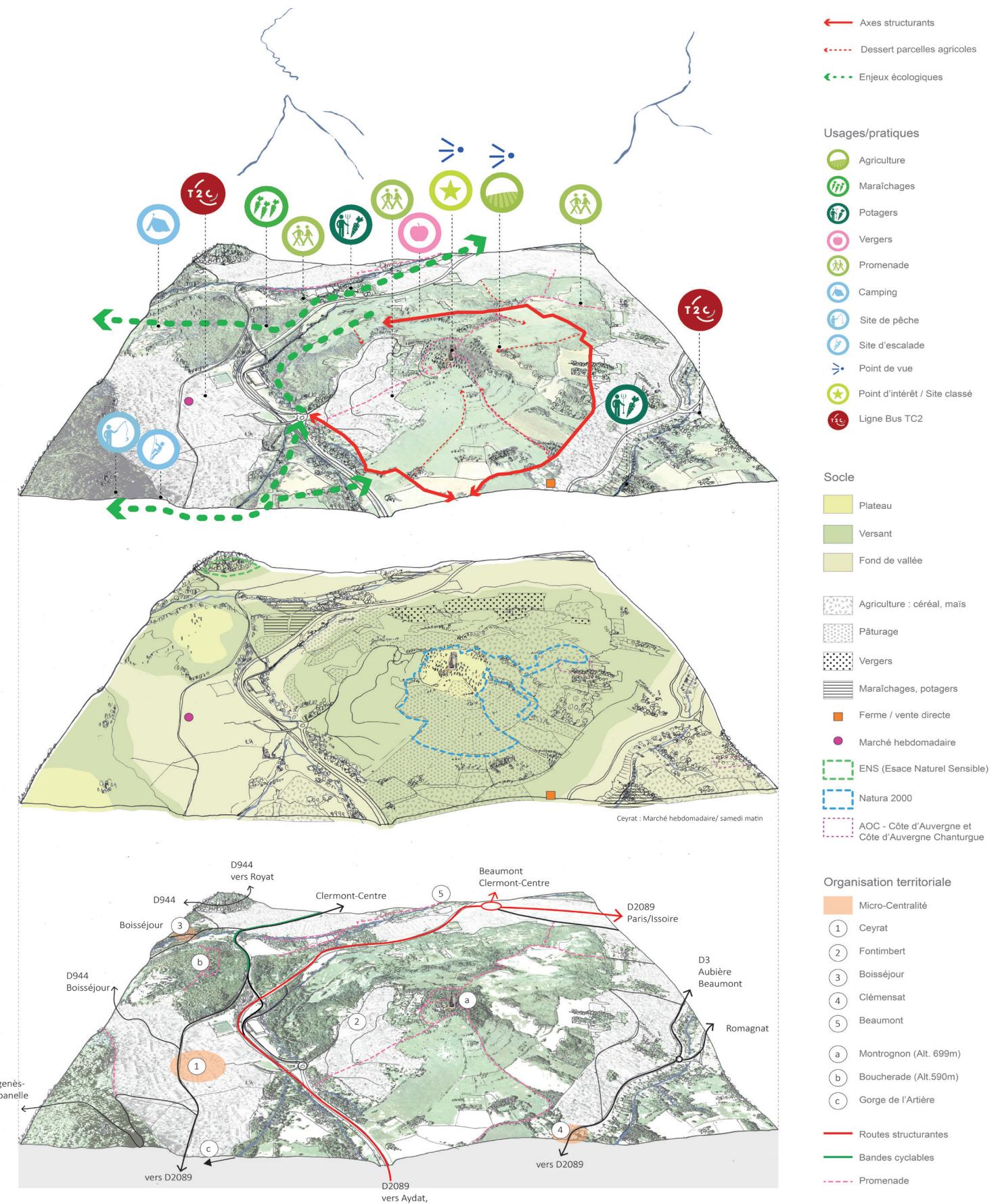
Espaces boisés



Jardins potagers à Montaudou

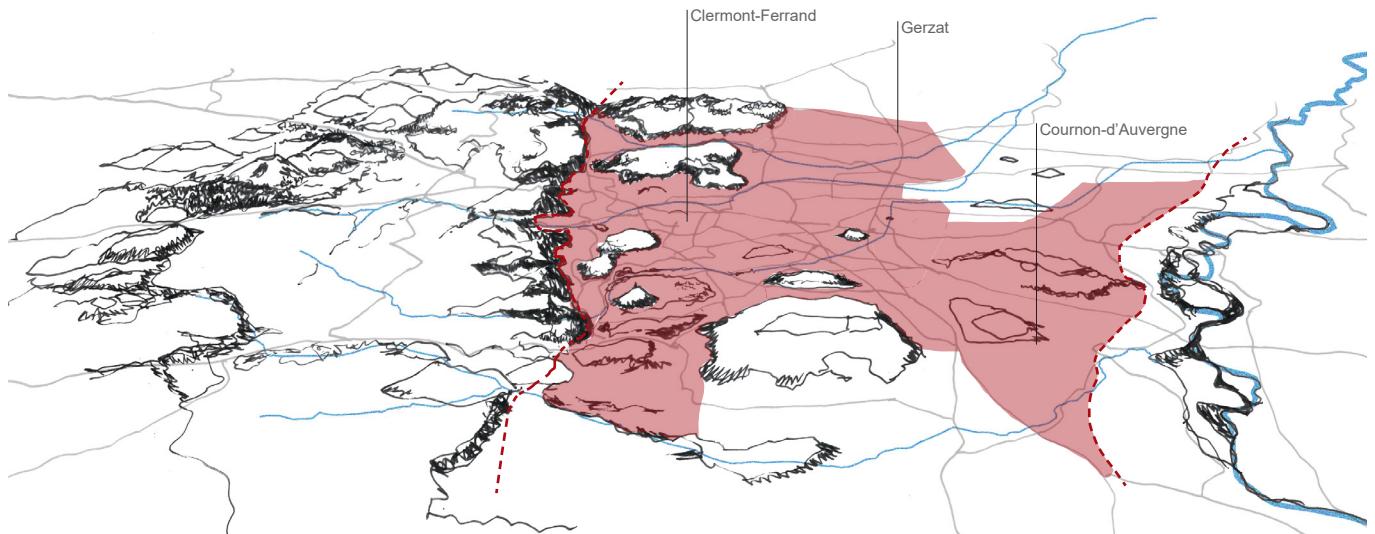
EXTRAIT DE TERRITOIRE : USAGES, SOCLE, ORGANISATION

Autour de Montrognon



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

PLAINE



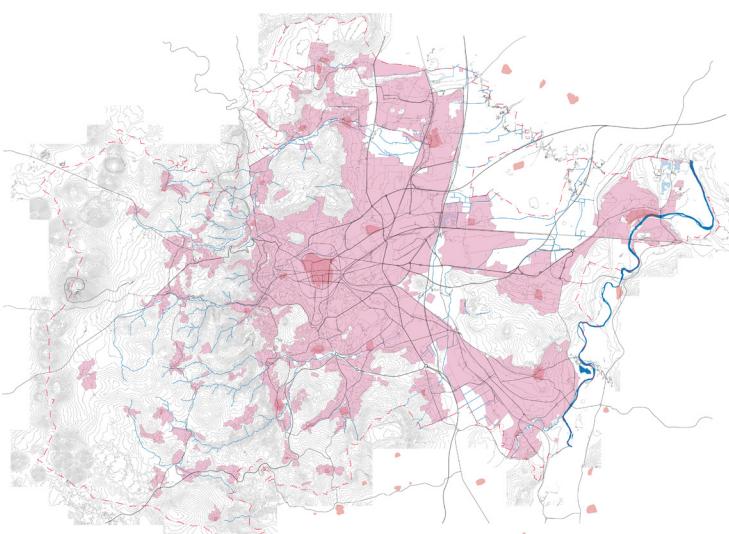
Une vaste surface agricole sous influence urbaine

La plaine est une vaste surface s'étendant à l'est, composée de grandes parcelles. Ces grands espaces ouverts offrent aujourd'hui de nombreuses vues dégagées sur l'ensemble du territoire, seulement ponctuées par quelques structures végétales délimitant une parcelle, le passage d'une route ou d'un cours d'eau.

Pour ses sols d'une grande fertilité, sa facilité d'exploitation et par la présence de cours d'eau sinuant à travers ses étendues, la plaine fut à l'origine de nombreuses implantations humaines agricoles. Elle forme aujourd'hui un espace agricole majeur, et privilégié pour les grandes cultures céréalières.

Au cours du XXème siècle, les sociétés paysannes implantées sur la plaine ont progressivement laissé place à des sociétés à dominantes urbaines et périurbaines, faisant muter les quelques noyaux de bâtis en des ensembles urbains plus vastes grignotant les terres agricoles cultivées. Cette forte expansion urbaine sur la plaine a alors conduit à une profonde transformation des paysages de ces espaces ouverts. Parallèlement, un système productiviste s'est installé sur la plaine cultivée. Sur le paysage ce changement de système a eu pour impact de provoquer un agrandissement des parcelles accompagné d'un drainage des cours d'eau.

Le grignotage rapide des terres agricoles par les fronts urbains, marqueur de la forte pression urbaine à laquelle elles sont soumises, a fait apparaître des espaces interstitiels de franges agricoles. Celles-ci, composées de lisières plus ou moins abruptes entre l'espace urbain et l'espace agricole, marquent les paysages et constituent un outil de lecture des relations existantes entre ces deux espaces. Certaines expansions urbaines se font par grands à-coups et, par leur absence de transitions douces, ont tendance à faire transparaître l'espace agricole comme une réserve foncière pouvant être prochainement mobilisée. Les franges agricoles forment alors un enjeu fort pour la métropole en termes d'identité, d'écologie, d'usages et de paysage.

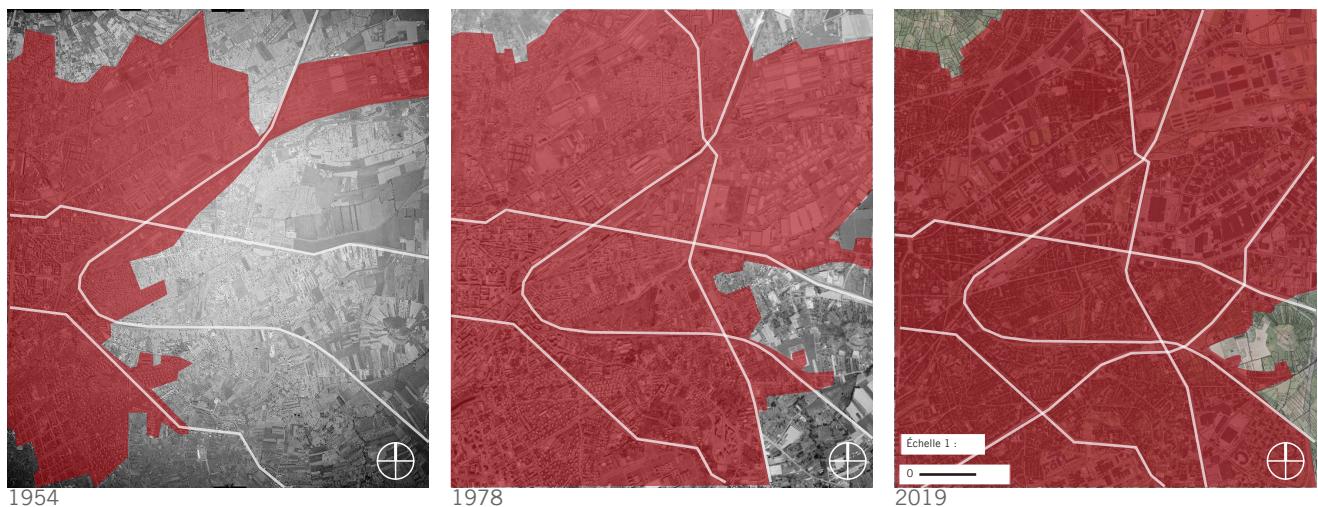


Tâche urbaine du territoire de Clermont Auvergne Métropole

Un Plan Paysage est en cours d'élaboration sur le secteur Sud de la plaine agricole, de Mond'Averne à la Métropole. Porté par le Grand Clermont, il vise à définir des objectifs de qualité paysagère et un plan d'actions sur ce secteur soumis à la pression urbaine. Sur le territoire même de Clermont Auvergne Métropole, il concerne plus particulièrement le secteur de la plaine de Sarliève.

Une forte expansion urbaine sur la plaine

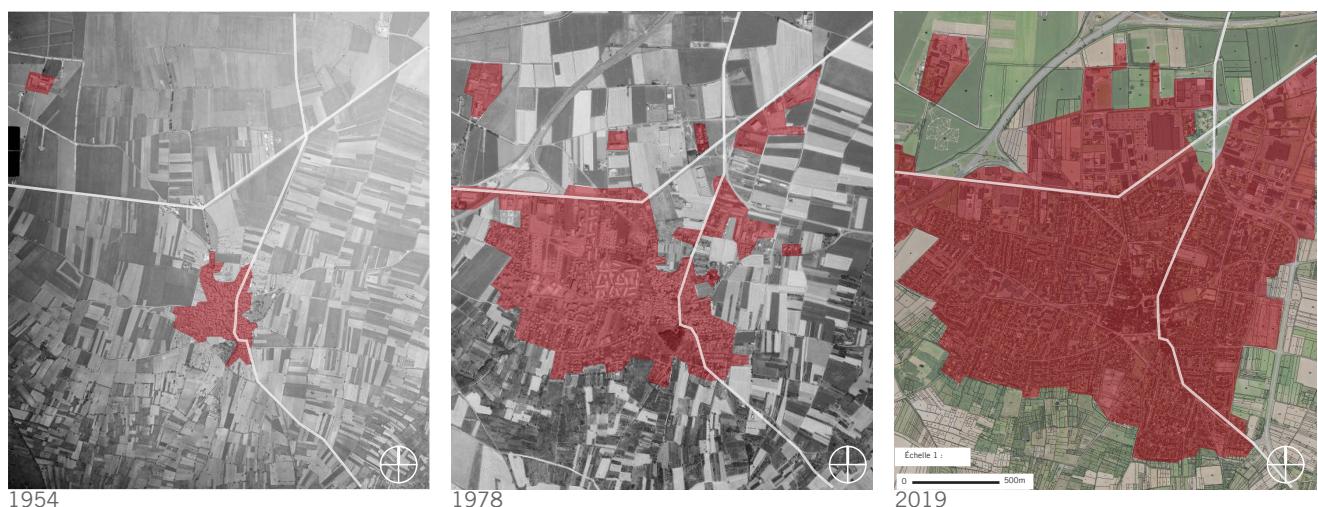
Clermont-Ferrand



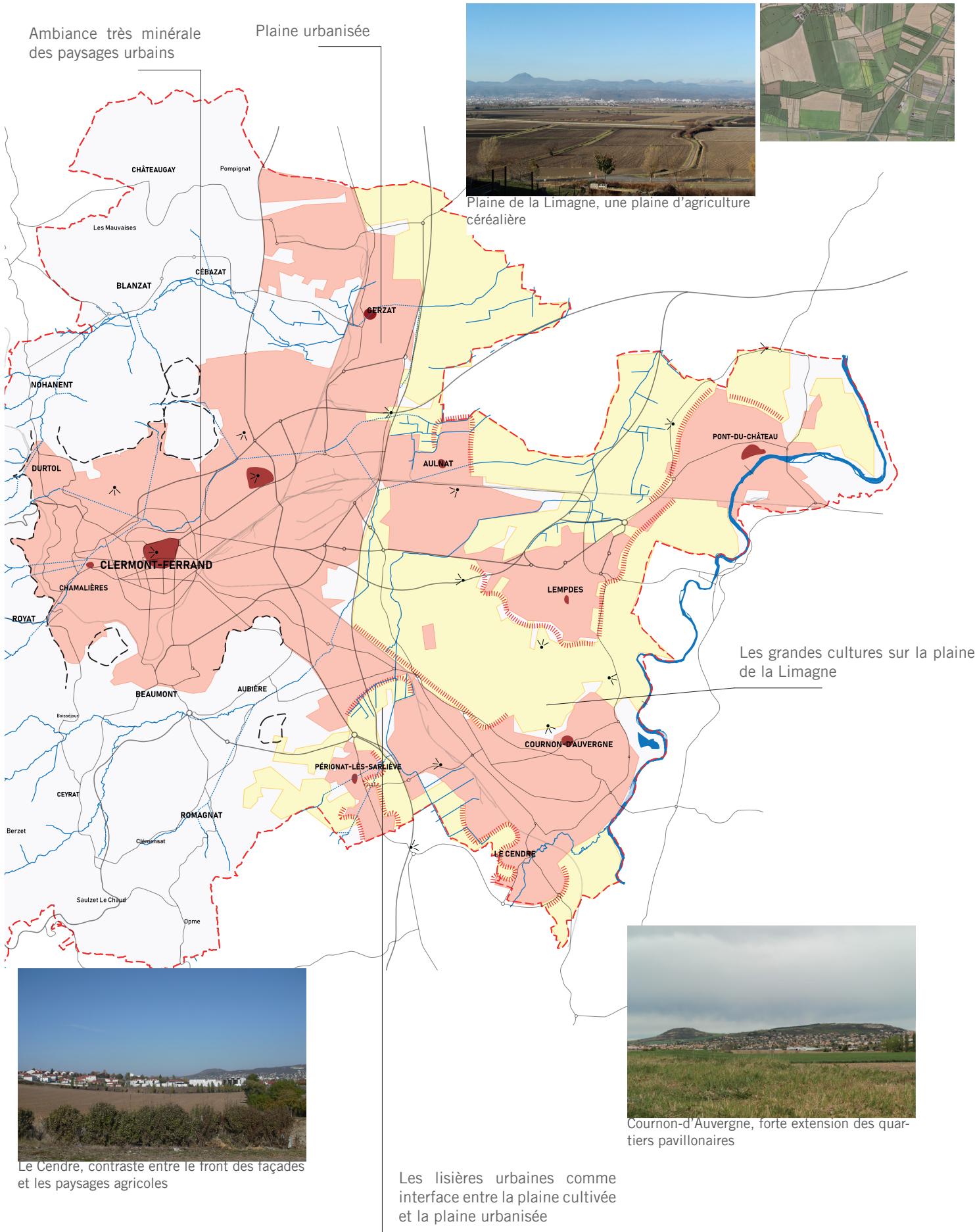
Cournon-d'Auvergne



Lempdes



Composantes paysagères



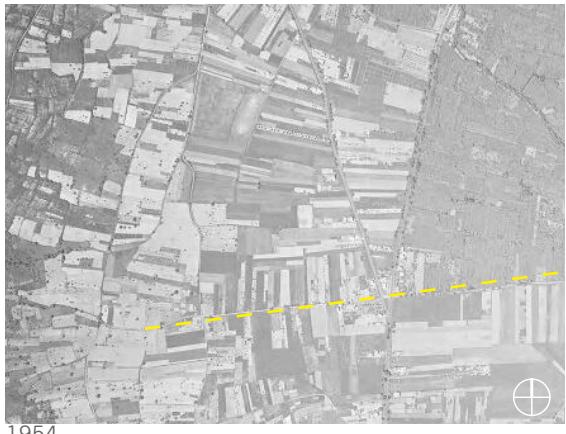
La plaine urbanisée



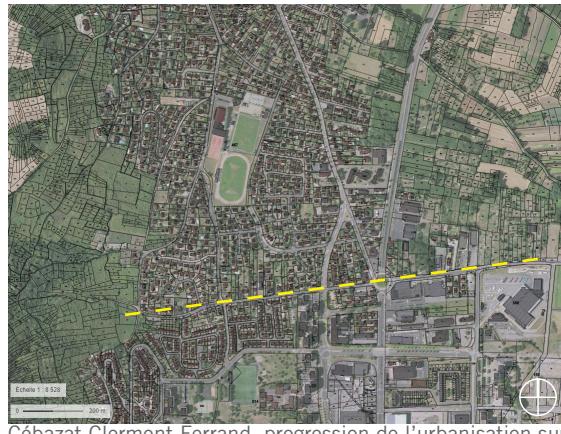
1954



Entre Gerzat et Aulnat



1954



Cébazat-Clermont-Ferrand, progression de l'urbanisation sur deux fronts qui aboutit à un continuum urbain

Les lisières urbaines des paysages de la plaine



Le Cendre

- Interface franche entre parcelles agricoles et bâtis
- Petites structures végétales en front bâti supports de peu de biodiversité et d'usages



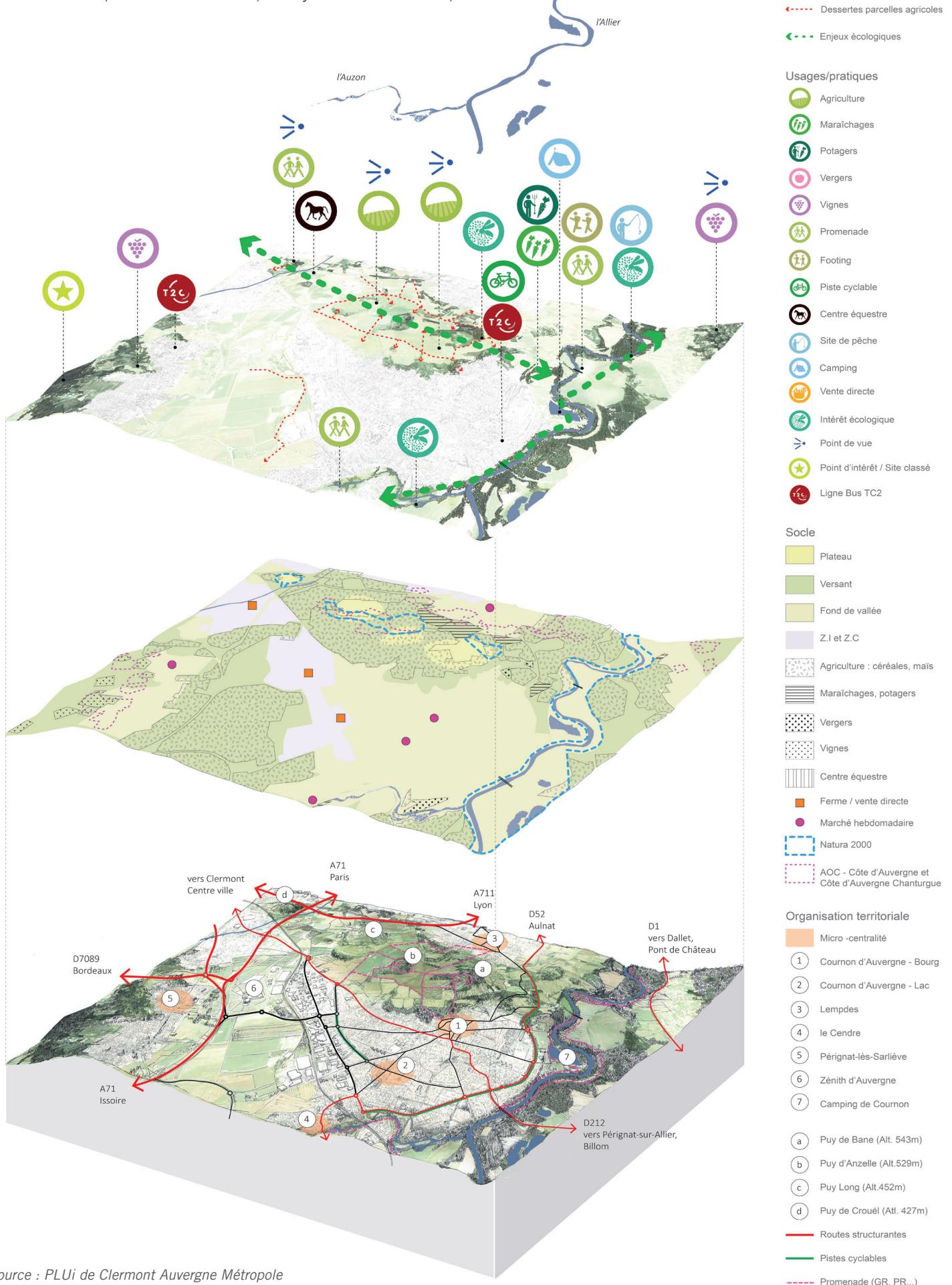
Lempdes

- Front bâti en mouvement et discontinu
- Route comme limite urbaine temporaire



EXTRAIT DE TERRITOIRE : USAGES, SOCLE, ORGANISATION

Autour de Cournon, la Plaine de la Sarliève, les Puys de Bane et d'Anzelle, la vallée de l'Allier

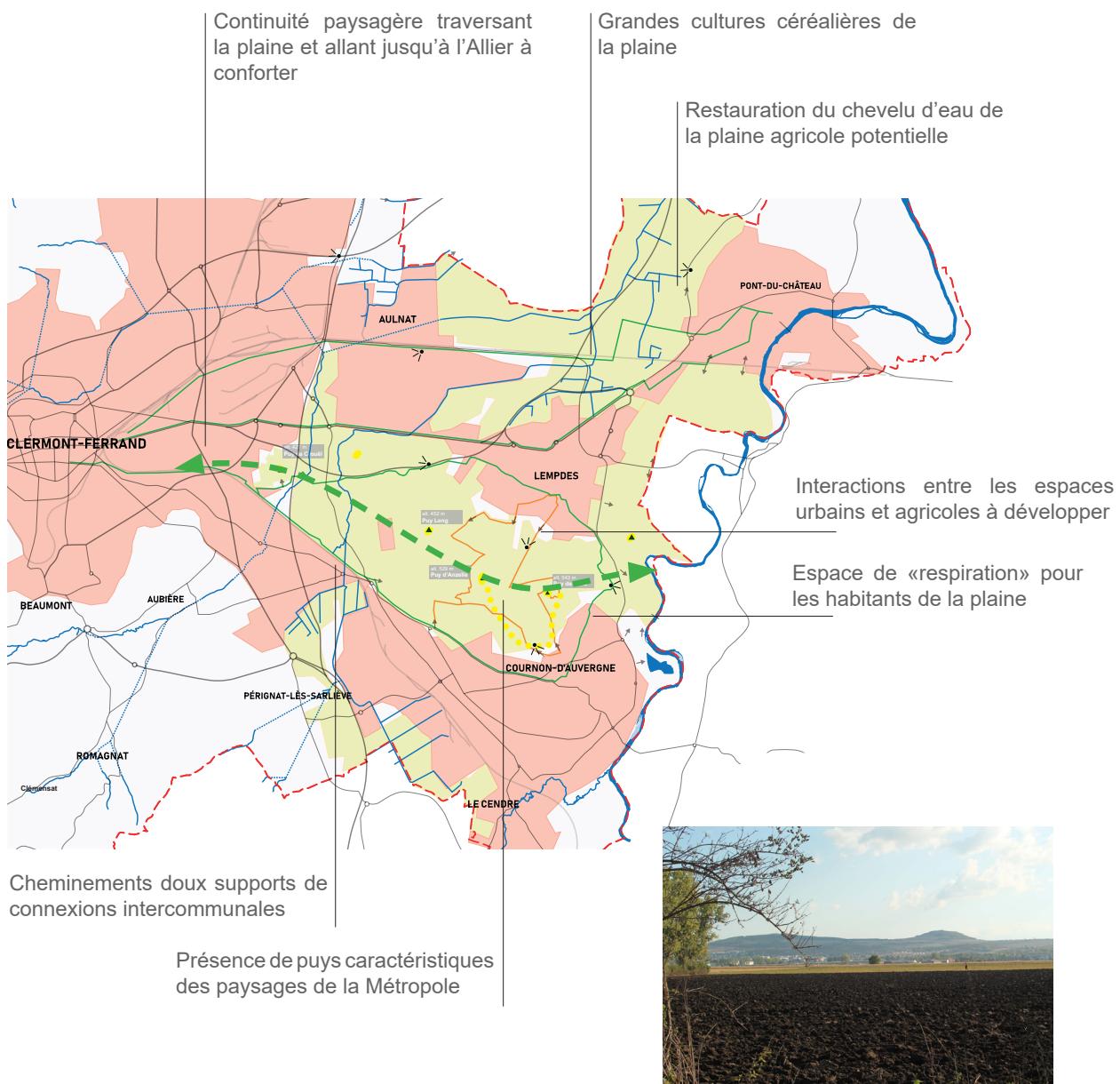


Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

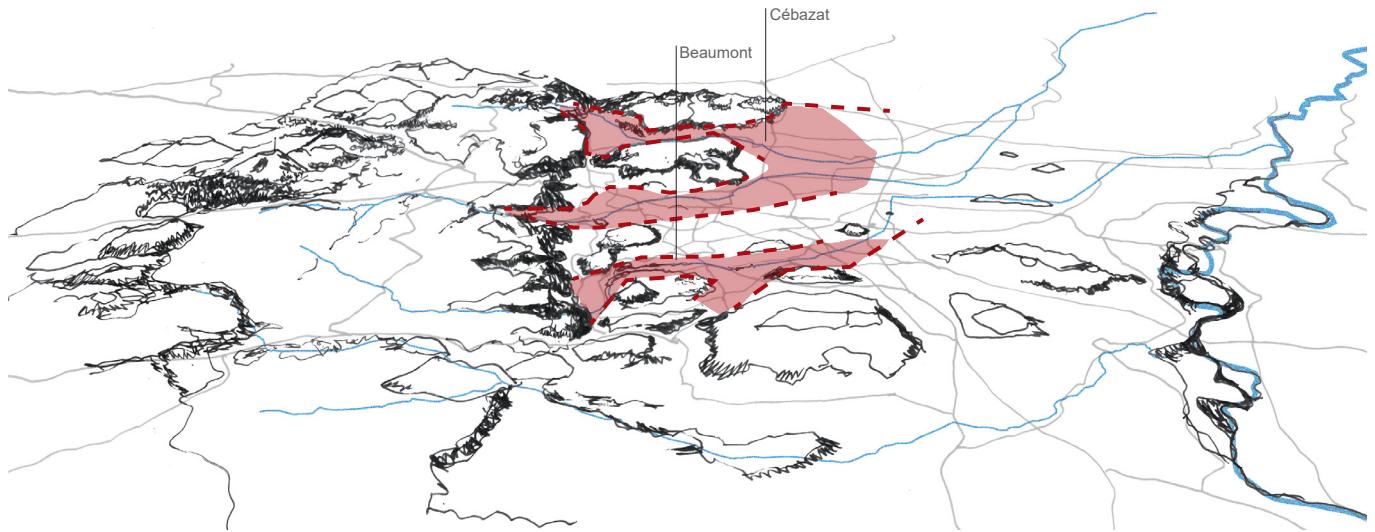
Les continuités de la plaine : des éléments identitaires pouvant être des supports d'usages et de qualité paysagère

Les enchaînements paysagers, composés par la succession d'espaces agricoles ou naturels et de reliefs caractéristiques du territoire, apportent une certaine «valeur de paysage» aux continuités paysagères de la plaine. Celles-ci s'opposent aux structurations plus frontales ou abruptes formées par les lisières urbaines des communes voisines. Ces continuités paysagères, formant des axes paysagers structurants le territoire, apportent ainsi une qualité de cadre de vie pour les habitants de la plaine tout en amenant une certaine lisibilité aux paysages. Ces espaces permettent également la constitution de corridors écologiques territoriaux, indiqués par le

Schéma Régionale de Cohérence Ecologique, reliant plusieurs portions du territoire, allant du cœur métropolitain au Val d'Allier. Cette coupure d'urbanisation est cependant menacée par un grignotage progressif. Portant alors des enjeux écologiques et paysagers forts, ces continuités peuvent être le support de valorisations des espaces agricoles et naturels dans une perspective de mixité des usages et pratiques en conciliant les lisières urbaines avec les paysages naturels et agricoles. Il s'agit alors ici de conforter un axe territorial traversant la plaine afin de révéler une trame paysagère support d'usages multiples, aussi bien agricoles, récréatifs que de mobilités douces.



VALLÉES



Des axes transversaux

Les vallées du territoire se forment dans les creux de la faille de Limagne avant de se jeter dans la plaine, délimitées par des tables basaltiques ou de petits reliefs. Le contact direct des reliefs, de la plaine, des rivières et des formations urbaines en ces espaces leurs confèrent des ambiances variées offrant des paysages spécifiques et recherchés. Des espaces jardinés et cultivés fermés entre deux avancées urbaines composent ces paysages et lui attribuent un certain caractère de campagne en ville. Les vallées présentent ainsi une certaine qualité de vie qui, du fait de la proximité avec le cœur métropolitain, la soumet à une forte pression urbaine. De nombreux projets immobiliers voient ainsi le jour et menacent ces interfaces

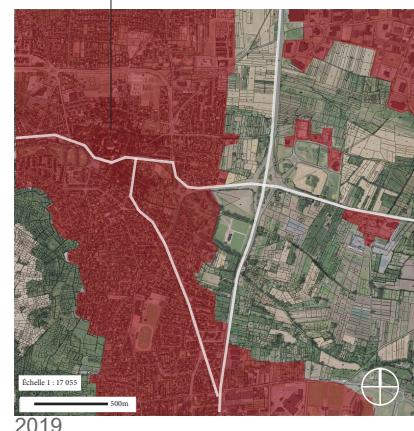


urbaines qui offrent des espaces de «respiration» pour les habitants qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser au sein d'un environnement urbain.

Cébazat



Cébazat



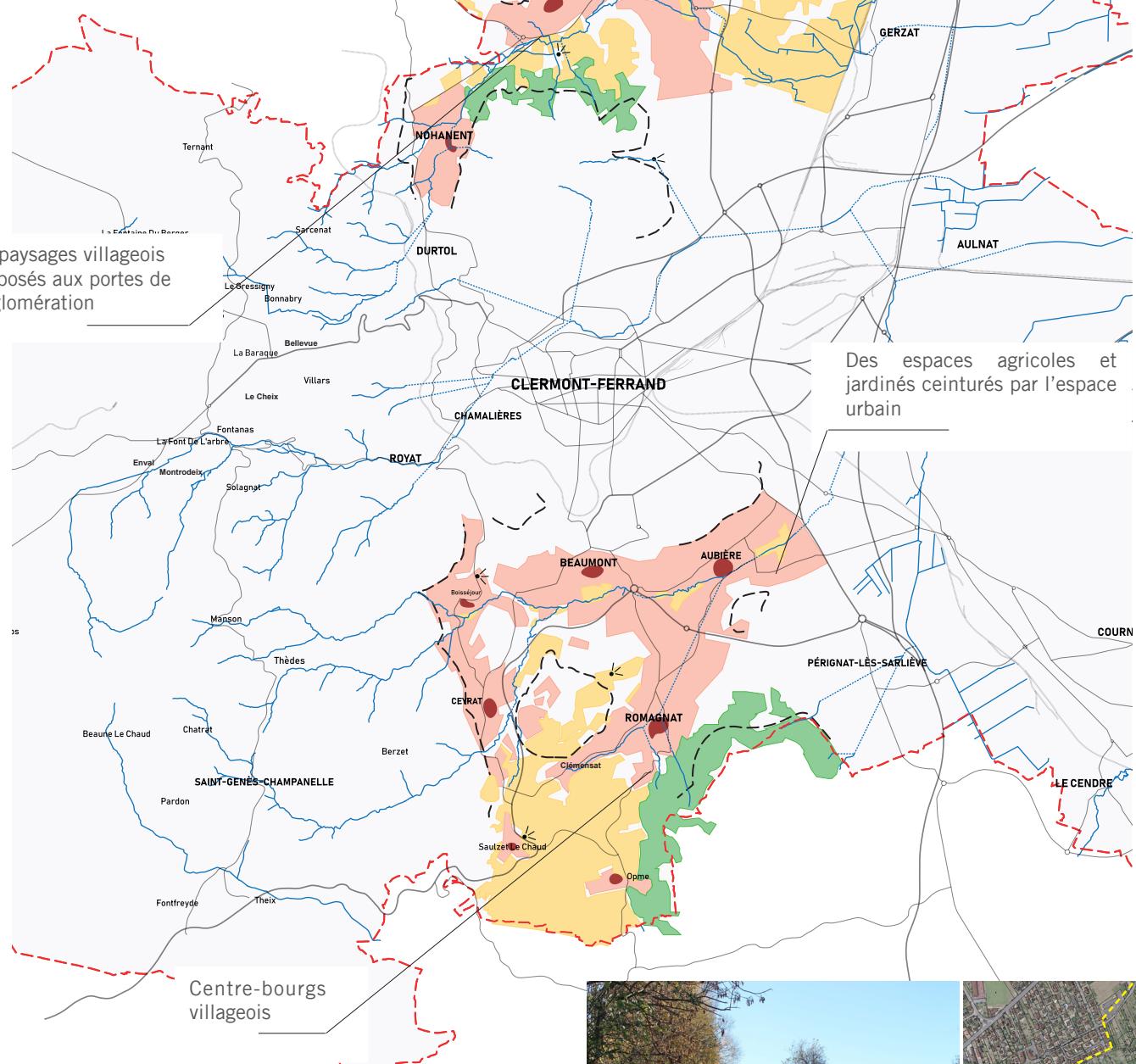
Composantes paysagères



Cébazat, un espace maraicher et jardiné



Blanzat

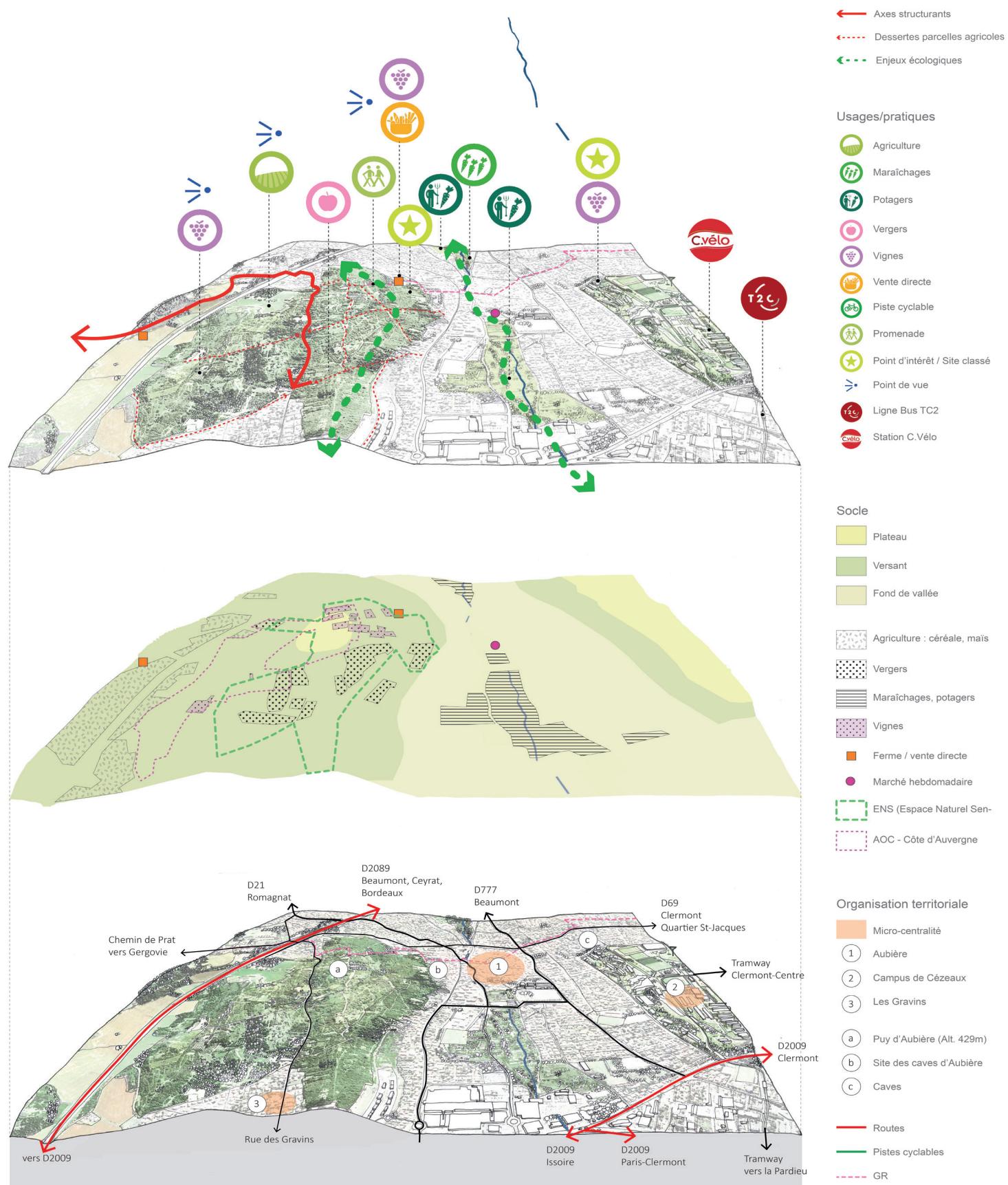


Aubière, une vallée jardinée entre ville et zone commerciale



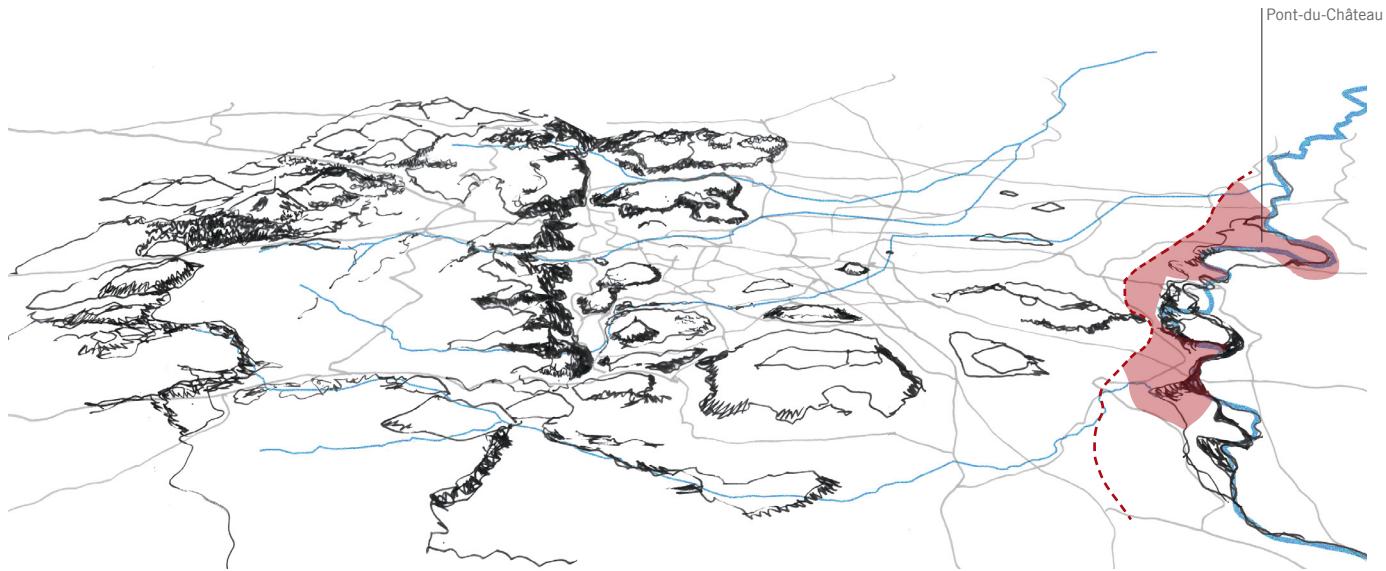
EXTRAIT DE TERRITOIRE : USAGES, SOCLE, ORGANISATION

Autour d'Aubière et de la vallée de l'Artière, des Cézaux aux côtes d'Aubière



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

VAL D'ALLIER



Une interface avec l'Allier

Le Val d'Allier forme une bande englobant la rivière Allier et les espaces le long de son tracé. Cette interface entre la rivière et la plaine constitue une entrée au territoire de la métropole et présente un couloir naturel le délimitant. Si les abords de l'Allier ont été aménagés proche des espaces urbains pour éviter les risques d'inondation, une ripisylve a été conservée sur la majorité de sa longueur.

L'accès à la rivière varie selon les tronçons. Si certains espaces sont aménagés de manière à la mettre en valeur, et que d'autres sont ouverts à la promenade afin de permettre de longer l'Allier, d'autres ne sont que peu valorisés en ce sens, rendant peu attractive la pratique continue des berges de l'Allier. Reliant entre eux des ensembles urbanisés et



traversant des paysages cultivés et des paysages naturels comprenant une riche biodiversité, les berges de l'Allier représentent un certain potentiel à conforter de trame paysagère structurante du territoire.

Espaces mettant en valeur les berges de l'Allier et son cadre naturel



Pont-du-Château, aménagement des berges de l'Allier





Cournon-d'Auvergne, zone de loisirs



Accès aux berges peu valorisés



Cournon-d'Auvergne, valoriser les points de vue sur l'Allier



Cournon-d'Auvergne, favoriser et valoriser la pratique continue des berges de l'Allier

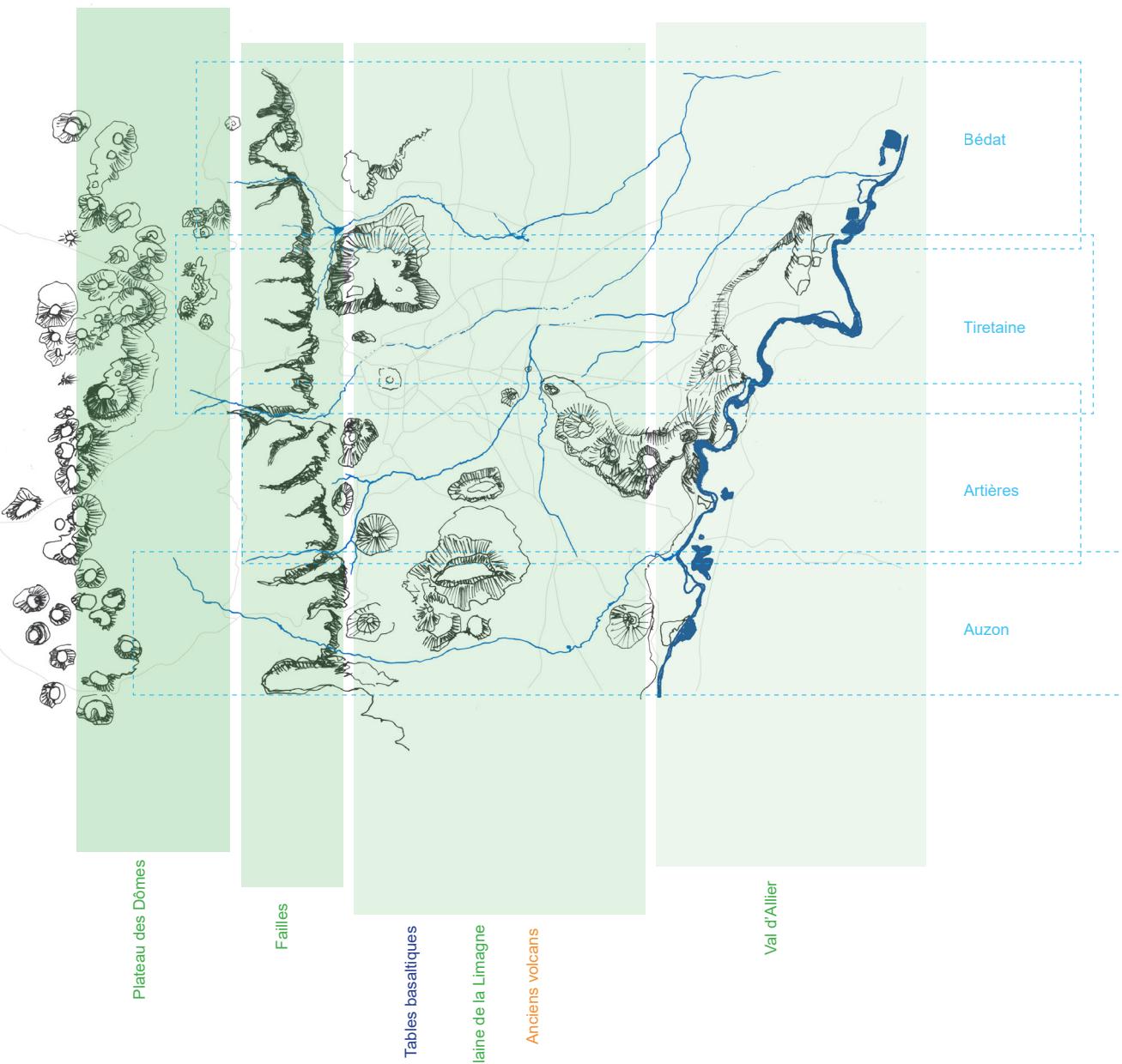


Pont-du-Château, préserver et conforter le cadre paysager du Val d'Allier



Cournon-d'Auvergne, s'appuyer sur l'Allier pour créer une trame paysagère territoriale structurante

5.4 UNE LECTURE TRANSVERSALE DU TERRITOIRE PAR LES COURS D'EAU



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

L'EAU COMME FIL CONDUCTEUR DU TERRITOIRE

Les cours d'eau du territoire, en naissant sur le plateau des Dômes et en se jetant dans l'Allier, permettent de rompre le découpage en bande parallèle des grandes composantes du territoire en offrant un prisme de lecture transversale sur l'ensemble des paysages de la métropole. En ce sens, une évolution progressive des paysages peut être menée en suivant le tracé des cours d'eau, d'Ouest en Est.

Les cours d'eau du territoire forment un fil conducteur entre les différentes communes qu'ils traversent. Ils forgent alors un axe support d'une identité partagée et d'une continuité en reliant plusieurs portions du territoire entre-eux.

La valorisation des cours d'eau permet d'observer la relation existante entre les rivières et les habitants. Leur lisibilité dans les paysages et les usages qu'ils accueillent révèlent alors leur intégration territoriale.

L'eau comme élément structurant

Le socle paysager du territoire de Clermont Auvergne Métropole était marqué par la présence conséquente de rivières, de ruisseaux et de zones humides traversant les horizons. La forte présence de cette ressource naturelle a attiré très tôt les populations humaines venant s'implanter sur des sites bien précis.

Avec cette occupation humaine, l'eau fut utilisée pour de nombreux usages comme pour les cultures ou pour les usages domestiques. Mais ce fut surtout lors de l'époque romaine, avec l'émergence des villes romaines, que la présence de l'eau au sein des sociétés implantées pouvait être importante. En effet que ce soit avec les thermes, les fontaines, les latrines, les puits ou avec les bassins, les ressources hydriques d'un territoire étaient très recherchées et prisées, aussi bien pour le domaine public que le domaine privé.

Avec la fondation de la cité antique d'Augustometum (ancêtre de Clermont-Ferrand), capitale gallo-romaine des Arvernes, la demande en eau fut plus importante. Un aqueduc et un réseau de distribution par canalisations ont alors été bâtis afin d'assurer l'approvisionnement en eau de la ville. On peut retrouver aujourd'hui les vestiges de l'aqueduc, découvert en 2009, sur la commune de Chamalières. Il captait les eaux venues de Villars dans le vallon du Colombier. Des vestiges de thermes gallo-romaines ont également été découverts sur la commune de Royat. Ils étaient composés de trois piscines alignées et alimentées par un réseau de

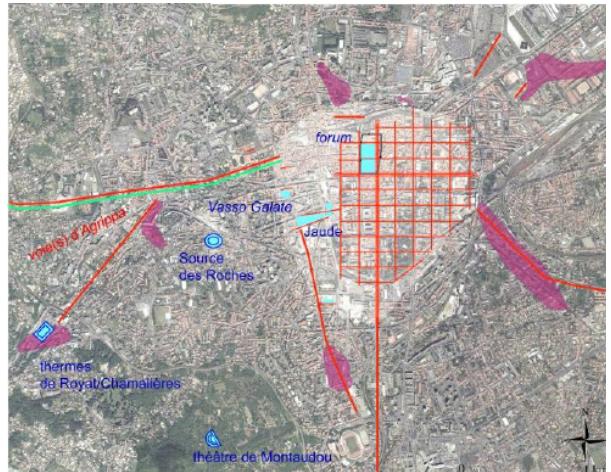


Schéma générale de la ville antique d'Augustometum;
source H. Darteville, 2009

canaux en briques. Enfin, un bâtiment supposé être des thermes a été découvert à l'emplacement de Jaudé 2 à Clermont-Ferrand.

Cependant d'autres vestiges plus récents témoignent également d'une utilisation des cours d'eau et donc de l'importance de l'eau sur le territoire. C'est le cas par exemple des nombreux lavoirs et fontaines composants les bourgs qui rythmaient les quotidiens des habitants du territoire. Bien que n'ayant plus les mêmes fonctions aujourd'hui, ces vestiges continuent à dévoiler la présence importante de l'eau dans les paysages.



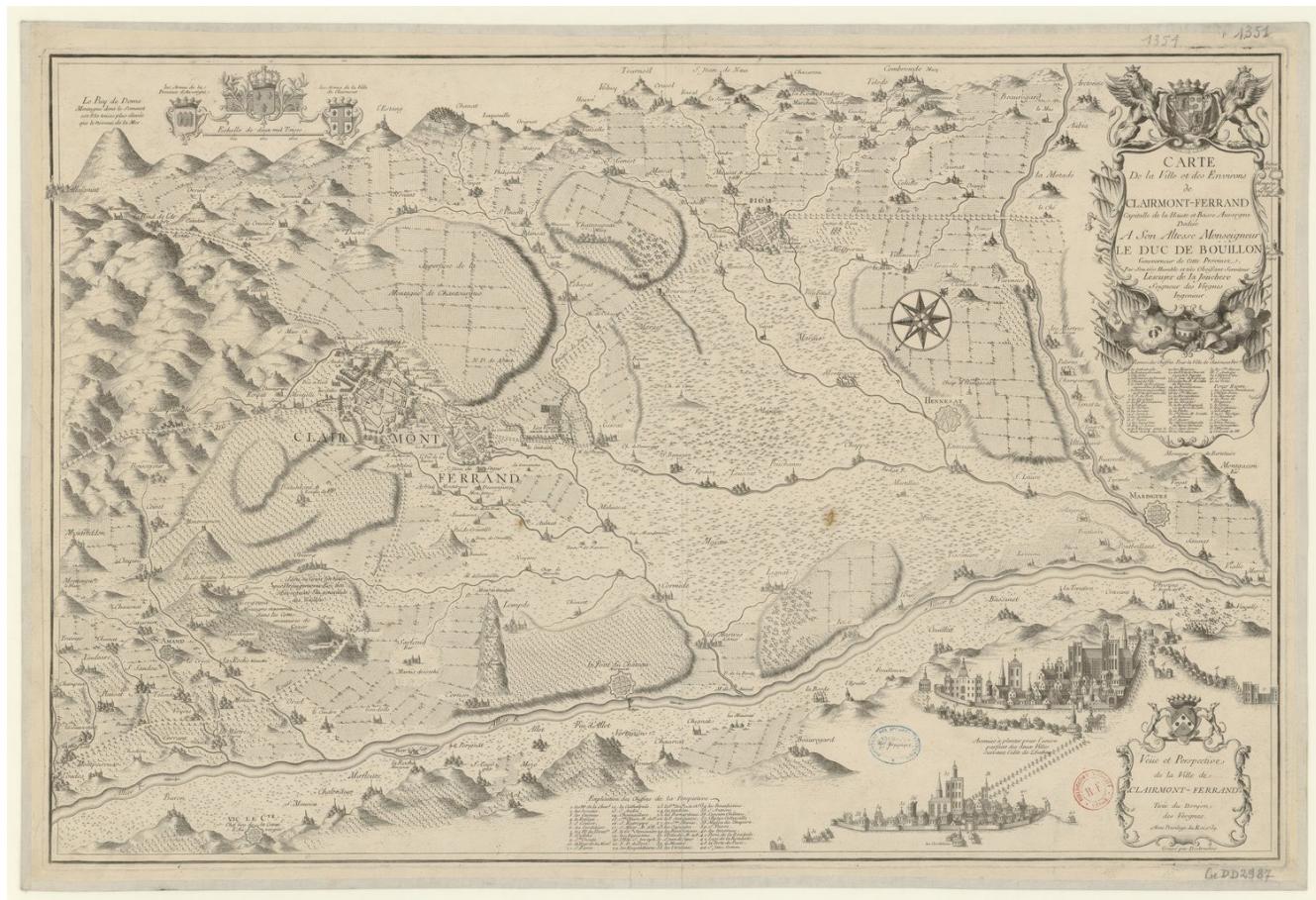
L'aqueduc du Colombier en coupe, Chamalières, la Voie romaine. Source: fouille d'urgence 2005, DRAC, H. Darteville
<http://www.augustometum.fr>



Une lecture paysagère de l'eau discontinue

Les grandes formes morphologiques composant les paysages de la métropole sont également marquées par la présence - ou souvent plutôt l'absence - de ses rivières sur le territoire. La Tiretaine, le Bédat, l'Artière et l'Auzon qui en sont les principales ont façonné les vallées du territoire, mais sont aujourd'hui parfois peu visibles, et seulement quelques tronçons subsistent et viennent ponctuer les paysages. Seul l'Allier est entièrement visible au niveau de la limite Est du territoire. Ces cours d'eau du bassin versant Allier-Loire amont du Puy-de-Dôme descendant du plateau des Dômes pour sinuer entre les zones urbaines, venues s'implanter à proximité au niveau des pentes de la faille de la Limagne et dans la plaine, avant de se jeter dans l'Allier. Suivant des logiques de gain de place, de sécurité vis-à-vis des inondations et des mesures hygiéniques pour faire face à la pression démographique et foncière des zones urbaines de la

métropole, des tronçons entiers des différents cours d'eau ponctuant les paysages ont été canalisés, et parfois enterrés, durant la fin du XXème siècle. La Tiretaine en est le plus flagrant exemple avec son lit qui a été couvert en zone urbaine, soit près de 45% de son tracé total de 16,7 km, après la seconde Guerre mondiale du fait de risques d'inondation et de trop fortes pollutions. Cet aspect du socle paysager est néanmoins conservé et mis en valeur sur certains espaces urbains de la métropole clermontoise, comme à Cébazat pour la rivière Bédat ou à Royat pour la rivière Tiretaine. Cette discontinuité de lisibilité des cours d'eau interroge sur le lien entre l'eau et les habitants. Depuis les années 90, l'artificialisation des cours d'eau et de leur environnement est remise en question et laisse place à de nouvelles mesures afin de redécouvrir ces portions des paysages, pouvant être les supports d'un certain cadre de vie.



Abrégé historique de la ville de Clermont-Ferrand, capitale de la province d'Auvergne
/ Etienne Lescuyer de La Jonchère, 1690-1740
Source; BNF

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



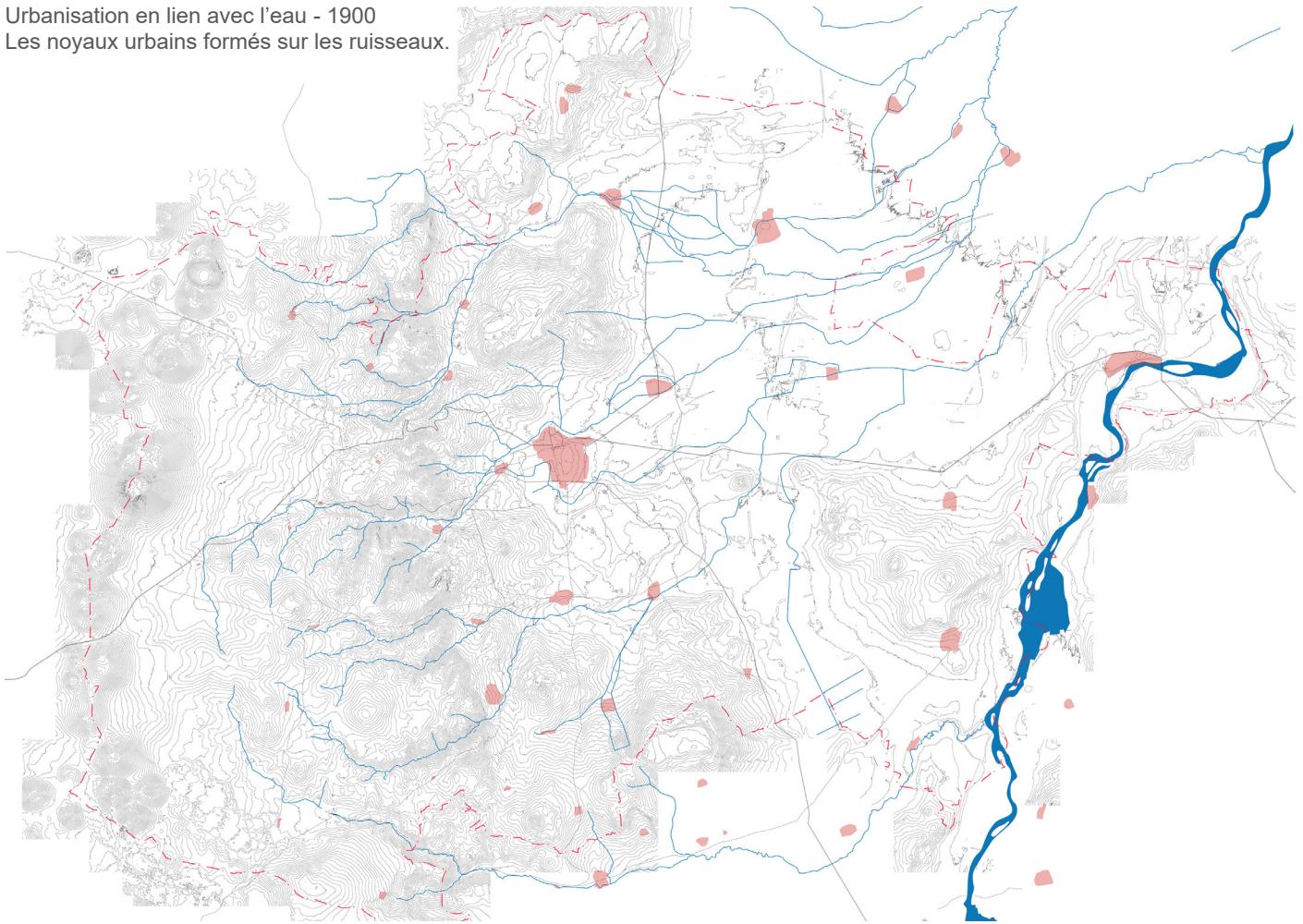
Carte de la Limagne, 1561
Source: BNF

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

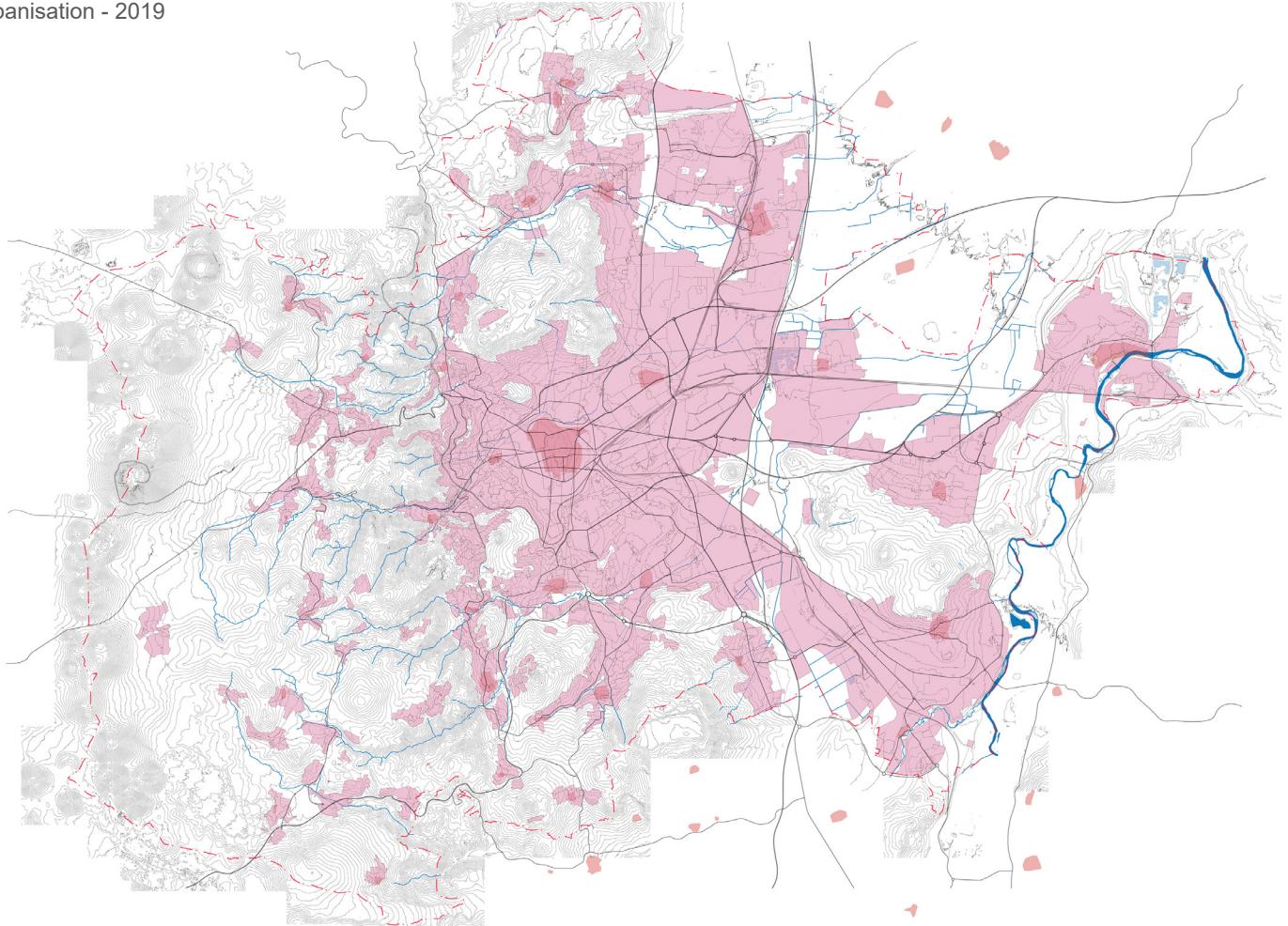
Ces deux documents montrent bien l'importance que représentaient les rivières et cours d'eau pour la structure paysagère du territoire clermontois et de ses environs. Ils accentuent cette vision d'implantation de l'activité humaine sur un socle où l'eau était structurante et où elle façonnait les lignes de vue. Ces cours

d'eau faisaient partie prenante des éléments du paysage et étaient clairement lisibles, contrairement à aujourd'hui où leur tracé a été entièrement modifié et aménagé allant jusqu'à disparaître sur certains tronçons.

Urbanisation en lien avec l'eau - 1900
Les noyaux urbains formés sur les ruisseaux.

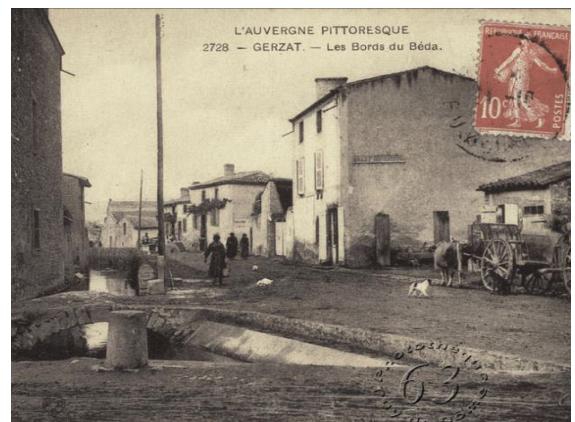


Urbanisation - 2019





Aulnat, la présence de la Tiretaine



Gerzat, la présence du Bédat



Royat, l'aménagement de la Tiretaine

Source : Archive 63



Aulnat, l'Artière canalisée et enterrée



Aubière, la présence de l'Artière peu évoquée



Cébazat, le Bédat alimente les jardins



Clermont-Ferrand, absence de la Tiretaine

LA VALORISATION DES COURS D'EAU

LE BÉDAT

UNE RIVIÈRE VALORISÉE



Bassin d'orage de la Vallée du Bédat

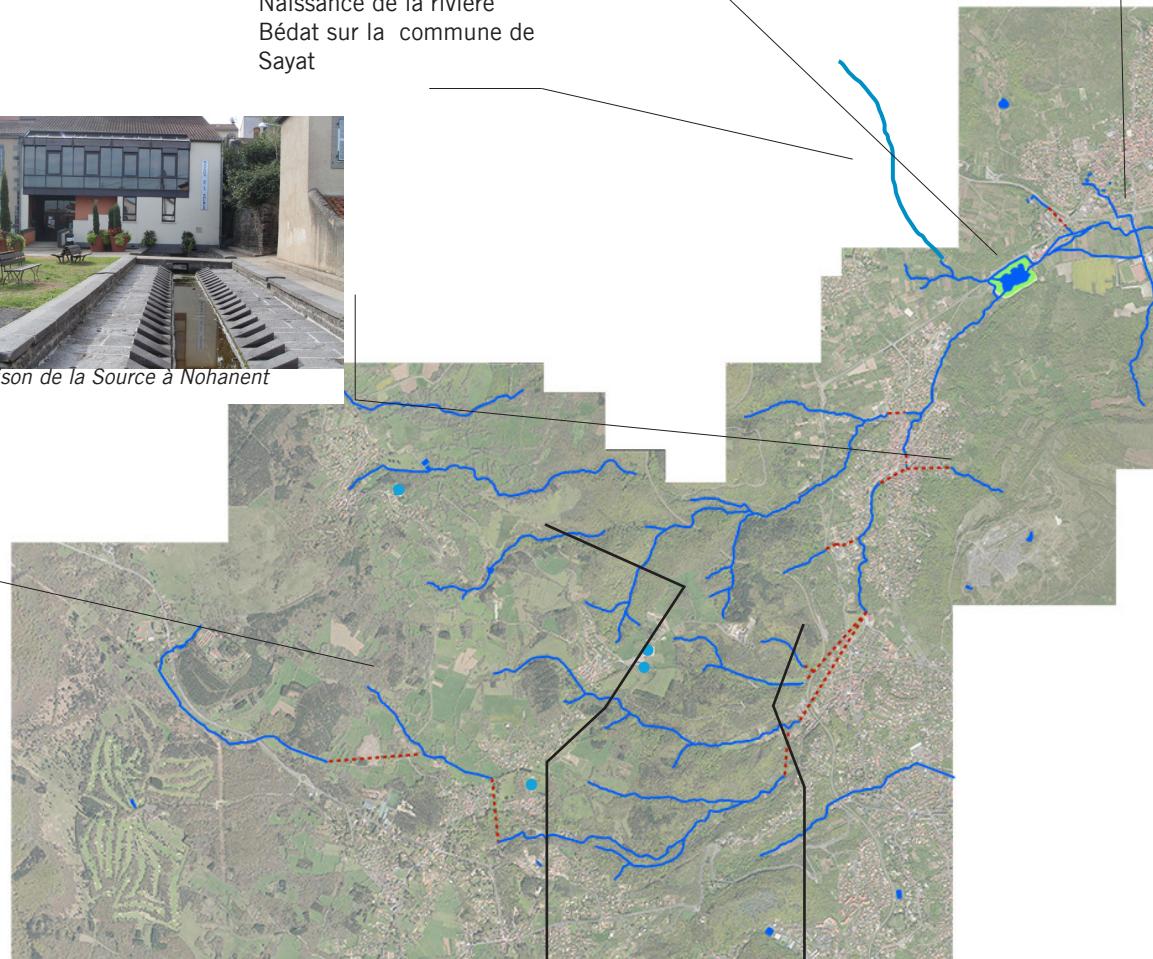
Le Bédat est utilisé pour irriguer les champs et vergers

Naissance de la rivière
Bédat sur la commune de
Sayat



Maison de la Source à Nohant

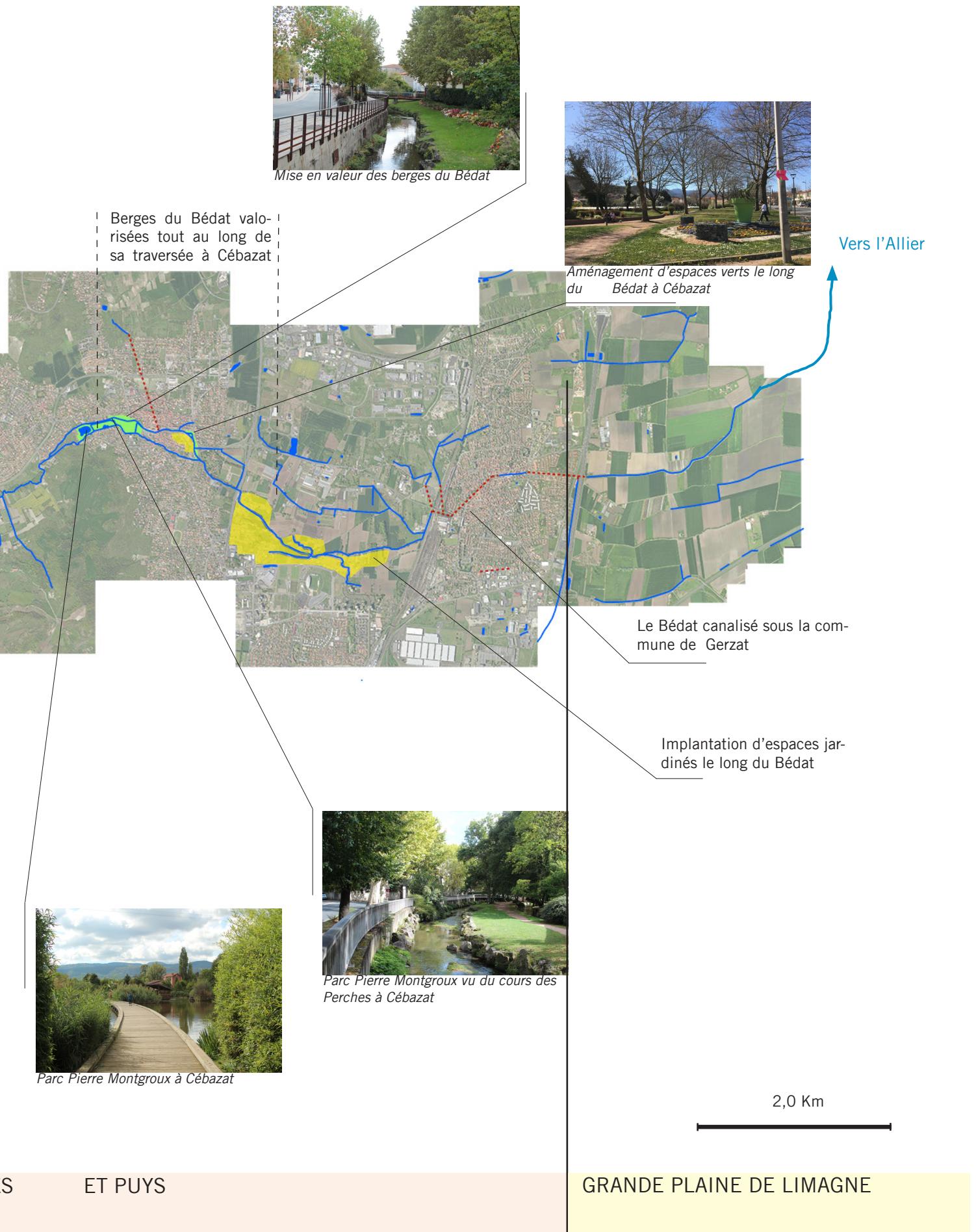
Affluents du Bédat
sur le plateau des
Dômes



PLATEAU DES DÔMES

FAILLE DE
LIMAGNE

PAYSAGES URBANISÉS



LA TI RETAINE
UNE RIVIÈRE URBAINE ET SOUTERRAINE



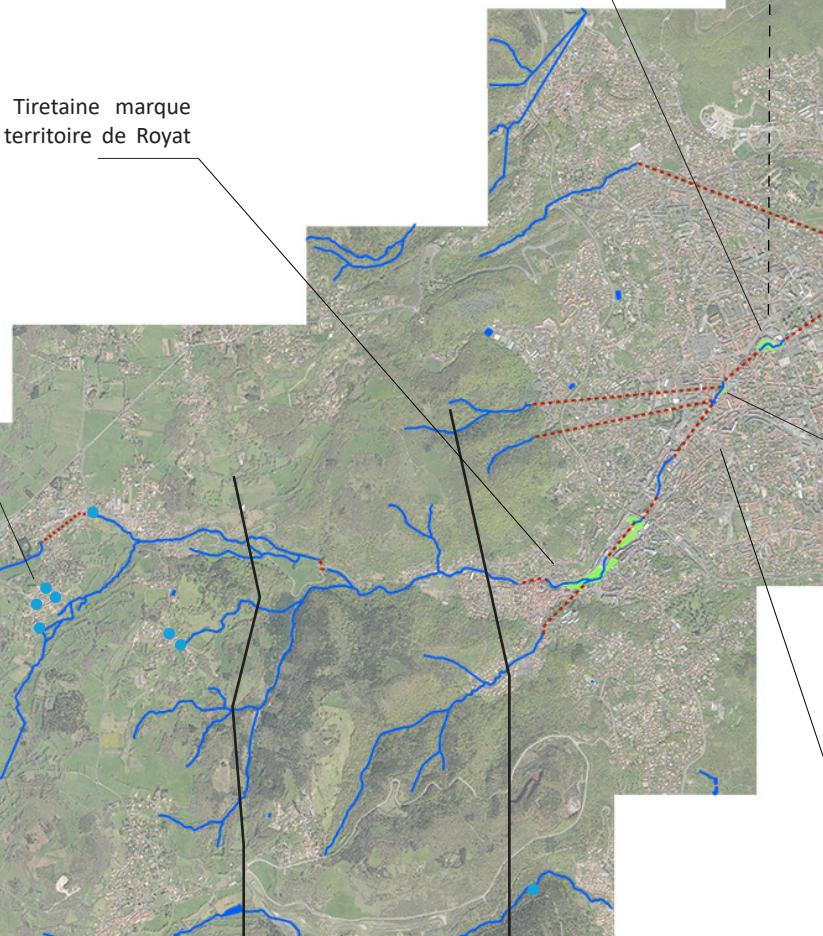
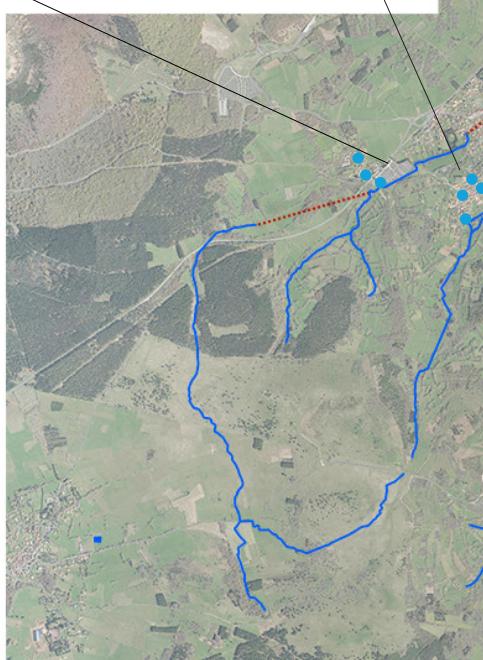
Lavoir au lieu-dit de Montrodeix



La Tiretaine déterrée au parc Beaulieu à Chamalières

La Tiretaine marque
le territoire de Royat

Naissance de la Tiretaine
sur le plateau



PLATEAU DES DÔMES

FAILLE DE
LIMAGNE

A Clermont, la Tiretaine disparaît durant une bonne partie de son parcours

Tiretaine canalisée



La Tiretaine ressurgit à Clermont,
mais n'est que peu mise en valeur



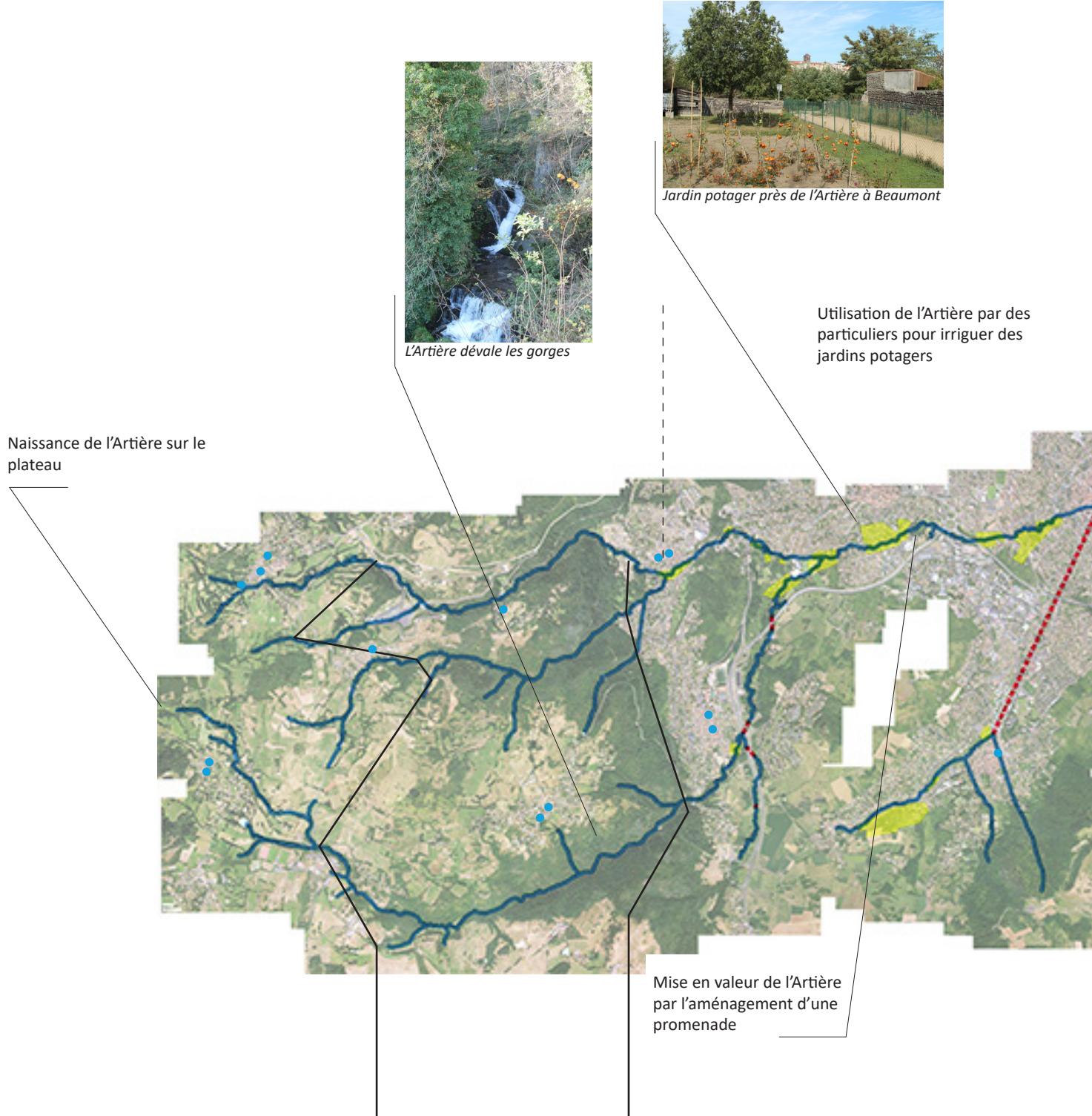
La Tiretaine longeant le jardin botanique d'Auvergne à Chamalières

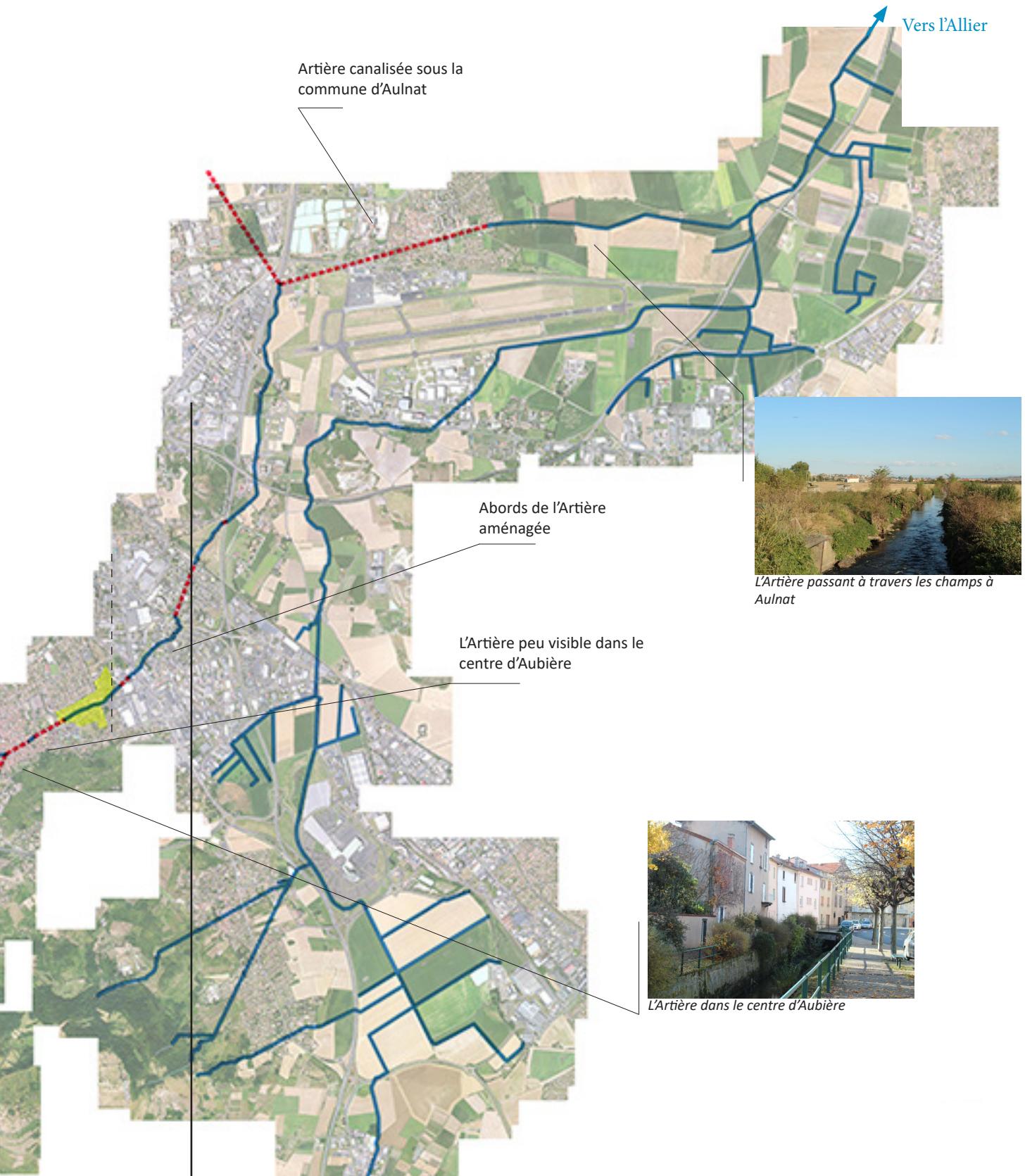
Tiretaine visible par intermittence à Chamalières, souvent le long de petits parcs

2,0 Km



L'ARTIÈRE
UNE RIVIÈRE JARDINÉE





GRANDE PLAINE DE LIMAGNE

L'AUZON

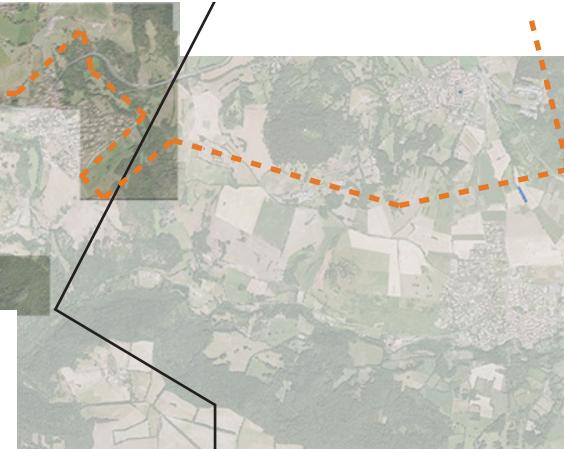
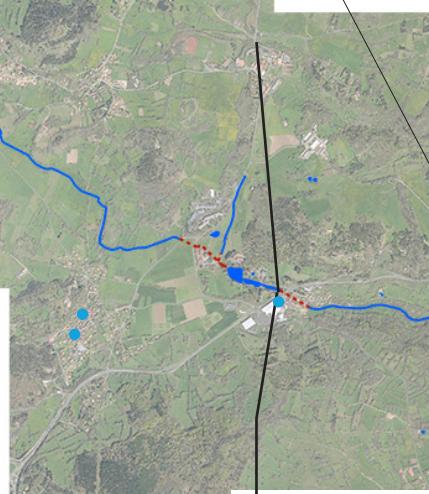
UNE RIVIÈRE DISCRÈTE ET PAISIBLE

Source de l'Auzon sur la commune de Saint-Genès-Champannelle



Fontaine du hameau de Beaune-le-Chaud

L'Auzon sort du territoire de la métropole



PLATEAU DES DÔMES

FAILLE DE LIMAGNE



Lit de l'Allier avec promenade aménagée



Espaces verts et ludiques au sein de la Coulée Verte du Cendre

L'Auzon remaniée
et aménagée pour
la Coulée Verte du
Cendre



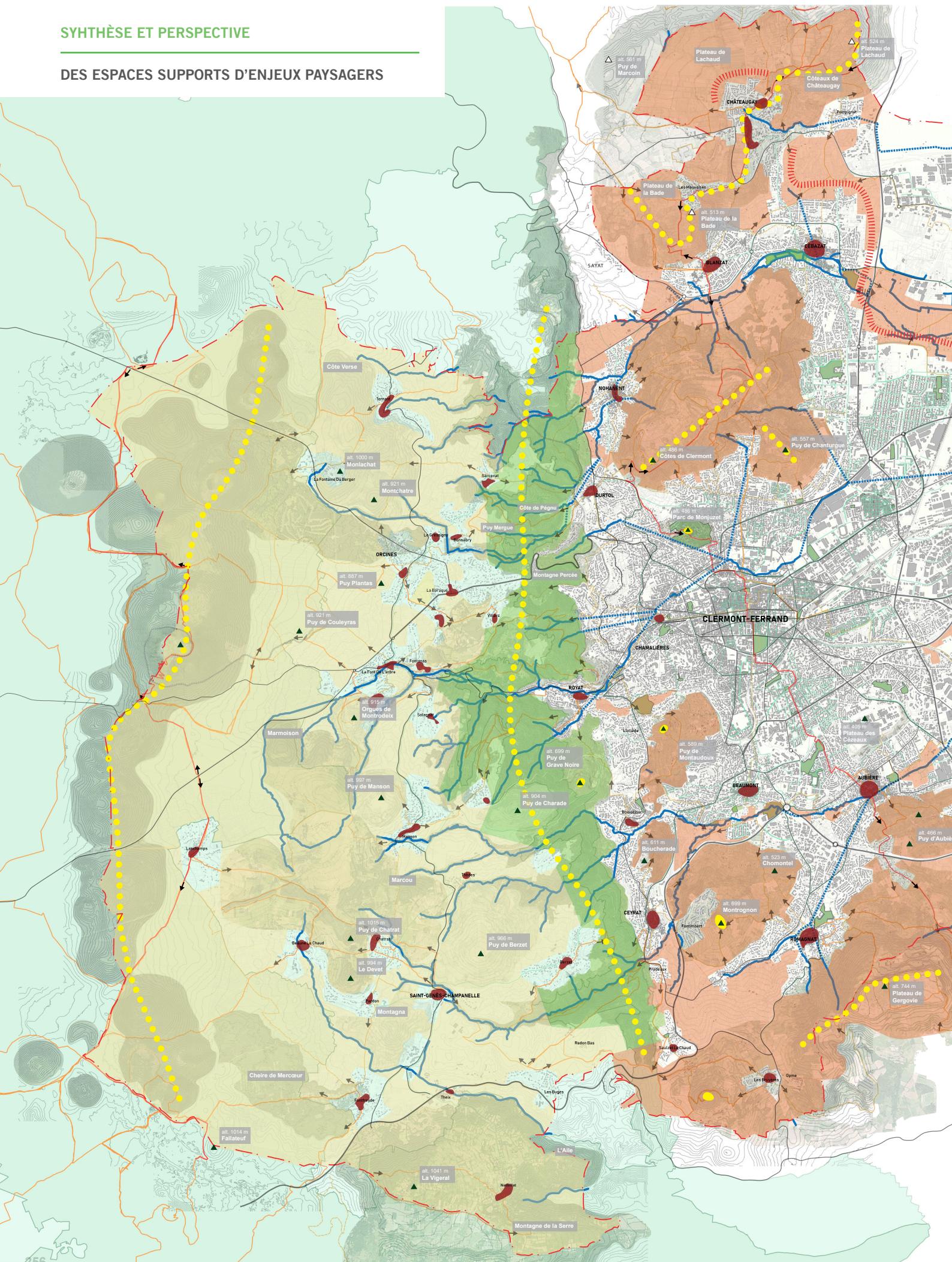
L'Auzon réapparaît sur la commune du
Cendre

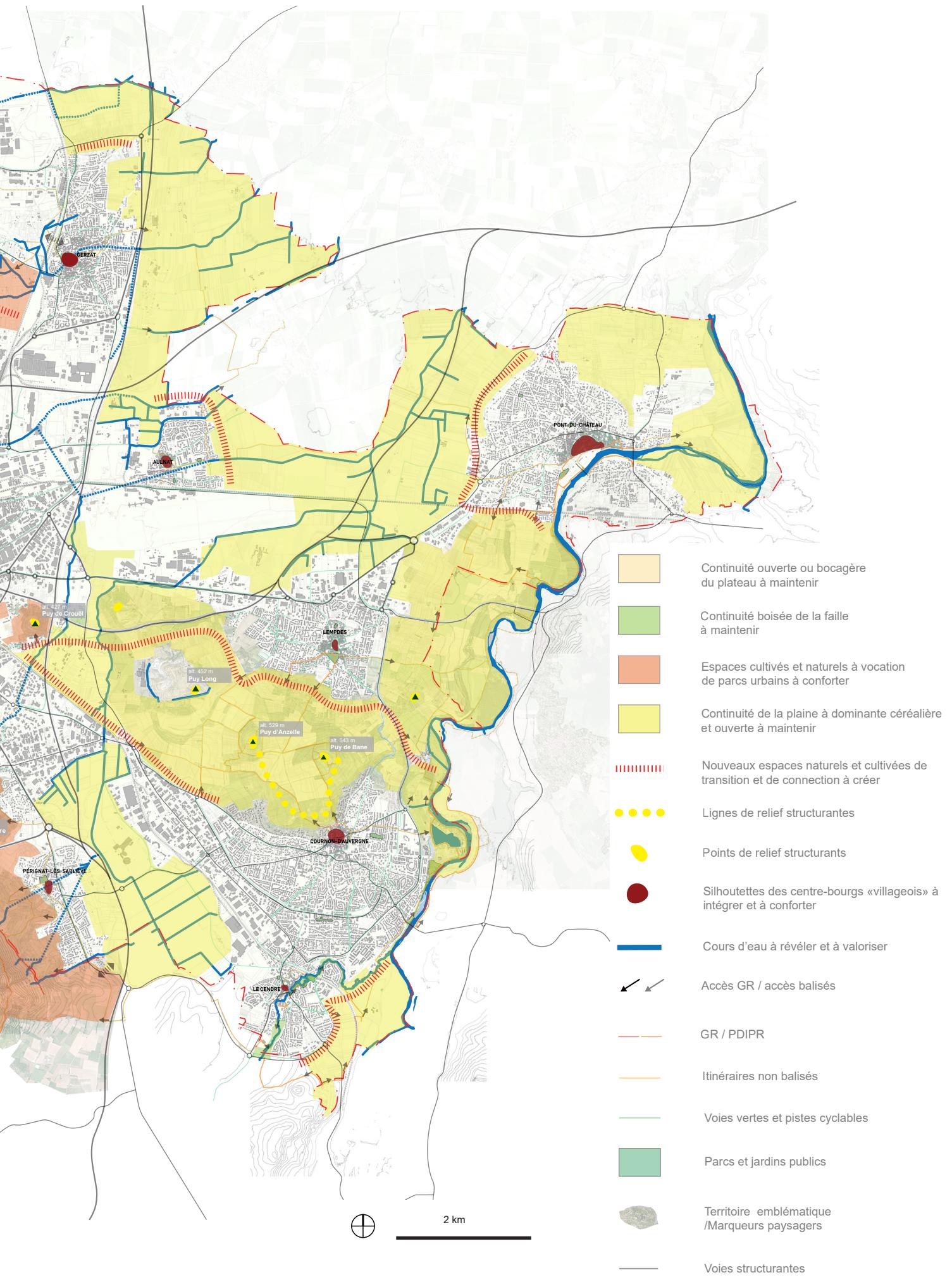


2,0 Km

SYNTHESE ET PERSPECTIVE

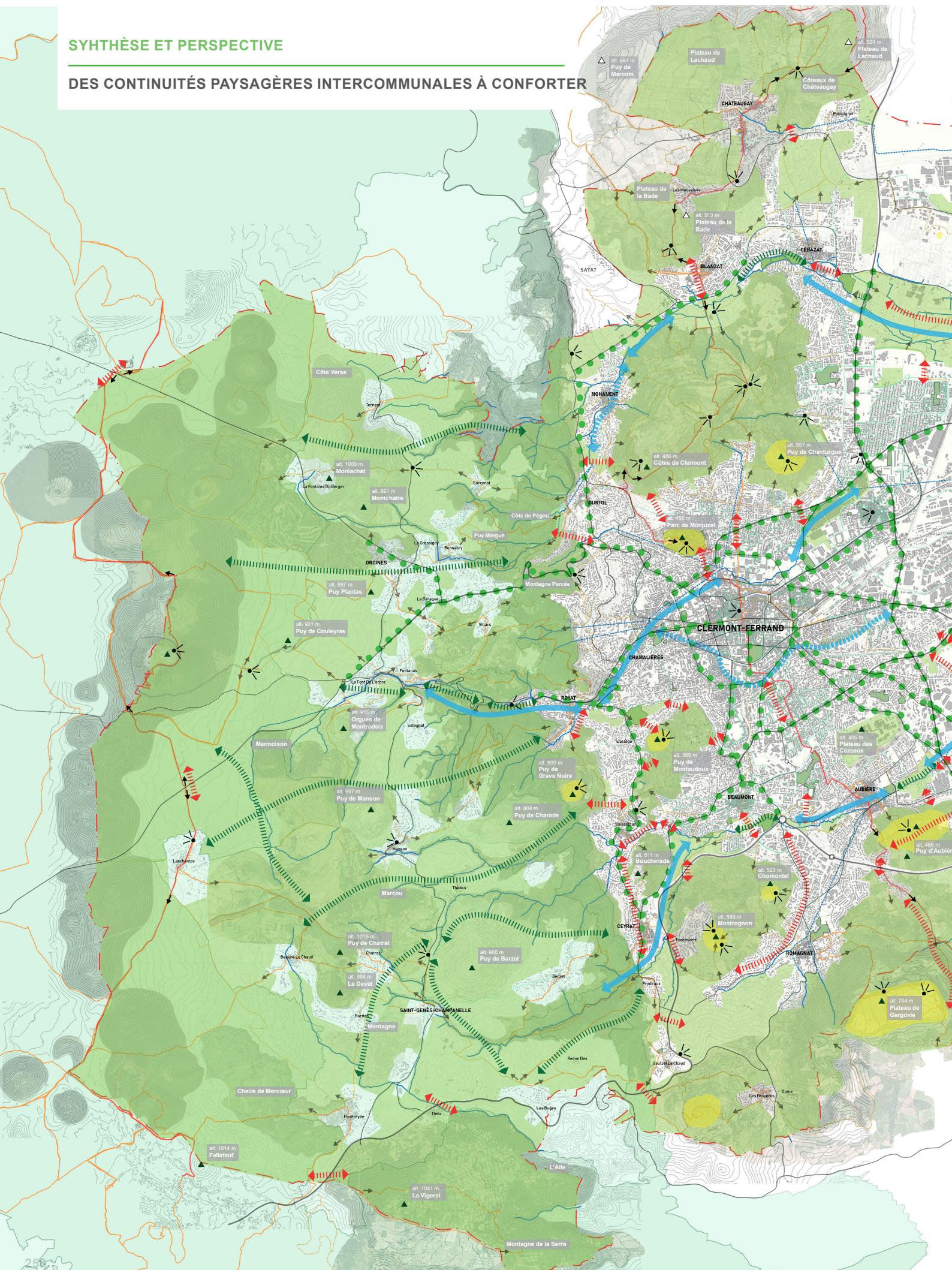
DES ESPACES SUPPORTS D'ENJEUX PAYSAGERS

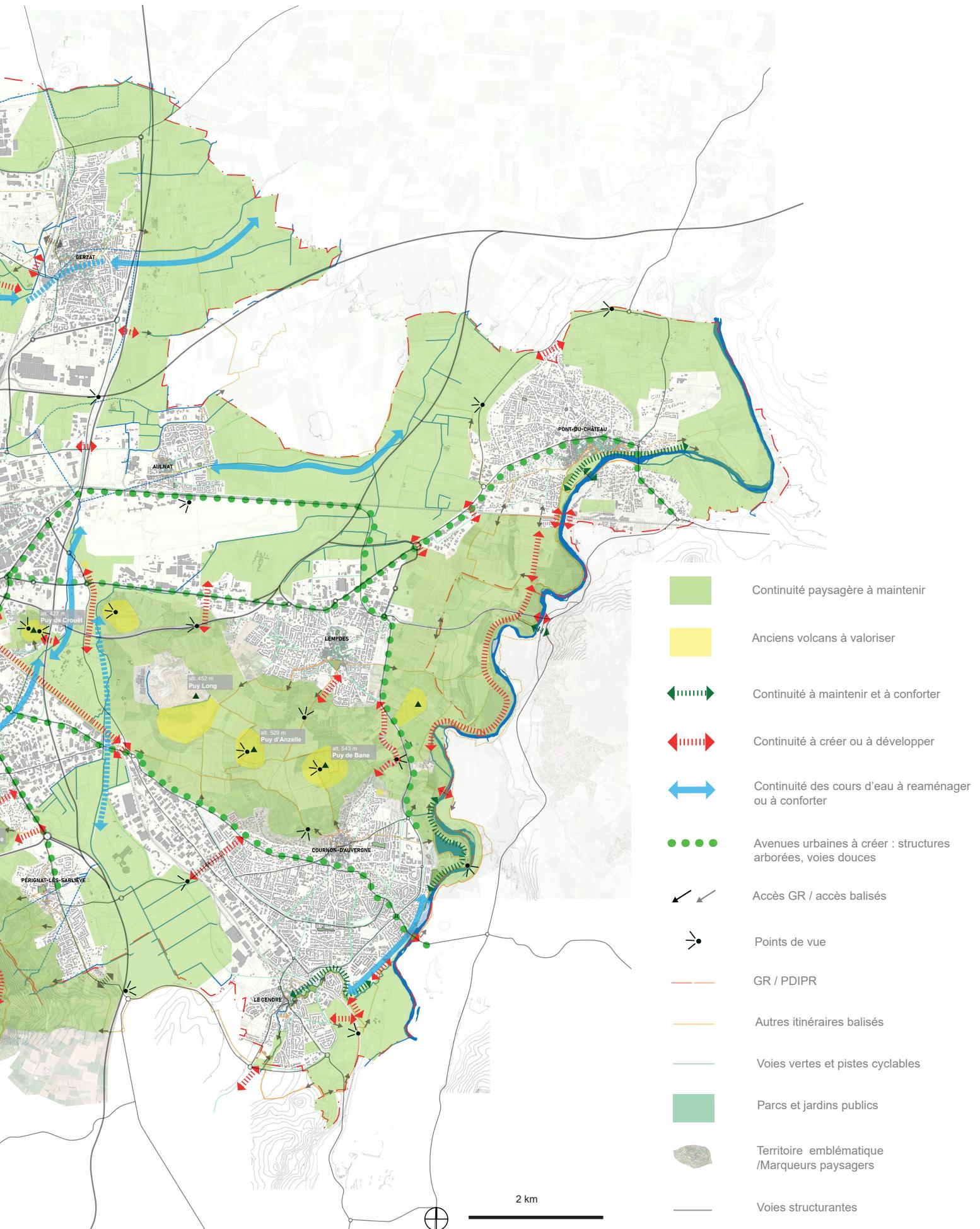




SYNTHESE ET PERSPECTIVE

DES CONTINUITÉS PAYSAGÈRES INTERCOMMUNALES À CONFORTER







+

6

PATRIMOINE NATUREL, TRAME VERTE ET BLEUE

+

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole est caractérisé par l'ampleur des gradients altitudinaux, thermiques, hygrométriques, ainsi que par l'hétérogénéité du relief et du type de substrat géologique. Ces caractéristiques permettent l'expression d'une grande diversité de milieux naturels support d'une riche biodiversité.

Les milieux naturels sont l'expression des caractéristiques physiques d'un territoire et témoignent de la qualité de l'environnement de ce territoire : éléments fondateurs du paysage et par voie de conséquence du cadre de vie, ils sont également des indicateurs du bon fonctionnement de l'environnement au sein duquel le projet de territoire se construit

6.1 LES ZONAGES ET OUTILS DE PROTECTION

Le territoire présente une grande variété de milieux naturels support d'une grande richesse de biodiversité comme en témoigne les nombreux périmètres de protection et d'inventaire de la biodiversité.

Les zonages environnementaux relatifs à des milieux remarquables représentent (hors PNR des Volcans d'Auvergne) environ 15 500 ha, soit 51% du territoire de Clermont Auvergne Métropole. L'ensemble des communes sont concernées par tout ou partie de zonages naturels.

LES ZONAGES D'INVENTAIRE

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) correspondent à des zones délimitées à la suite d'inventaires scientifiques. Ces derniers ont pour objectifs l'identification et la description de secteurs présentant de fortes potentialités biologiques ainsi qu'un bon état de conservation.

Le territoire est concerné par 27 ZNIEFF :

- 23 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, soit 4305 ha (14 % du territoire)
- 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, soit 15 370 ha (51 % du territoire)

LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il constitue un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive « Oiseaux » et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive « Habitat Faune Flore ».

Le territoire est concerné par 5 sites Natura 2000 dont 4 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) soit 1780 ha (6 % du territoire).

Nom site	N° site	Type	Surface du site (ha)	% du site sur le territoire	DOCOB	Structure animatrice
Pays des Couzes	FR8312011	ZPS	51 756	0,75 %	Oui	LPO Auvergne
Chaîne des Puys	FR8301052	ZSC	2037	43 %	Oui	PNR VA
Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes	FR8301035	ZSC	2311	8 %	Oui	CEN Auvergne
Vallées et coteaux thermophiles du nord de Clermont	FR8301036	ZSC	235	30 %	Oui	CEN Auvergne
Val d'Allier - Alagnon	FR8301038	ZSC	2419	11 %	Oui	CEN Auvergne

• ZPS FR8312011 – Pays des Couzes

Seule une petite partie de ce site (0,75 %) est situé sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, au sein de la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Il s'agit d'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestier et rupestres. La densité et la diversité de ce groupe sont remarquables. Sont présents Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Aigle botté, Circaète Jean-Le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir. La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes d'Auvergne. Les deux espèces de busards (Busard cendré et Busard Saint-Martin) nichent dans les landes et les cultures, le Saint-Martin est également hivernant dans cette ZPS.

Au sein du territoire de Clermont Auvergne Métropole le site Natura 2000 intègre la vallée de l'Auzon et une partie de la montagne de la Serre.

L'avifaune présente un grand intérêt avec le Hibou Grand-Duc (liste rouge régionale), la Pie-grièche grise, le Torcol fourmilier et la Huppe fasciée (espèces en déclin), et l'Engoulevent d'Europe (espèce à surveiller).

• ZSC FR8301052 Chaîne des Puys

43 % de ce site est situé sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, au sein des communes d'Orcines et de Saint-Genès-Champanelle.

La désignation du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys vise prioritairement les pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine. Elle vise également une végétation particulière et clairsemée, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques.

Associées à l'activité ancestrale du pastoralisme (estives ovines principalement) et plus récemment à la sylviculture, ses conditions naturelles variées ont permis le développement en mosaïque de milieux herbacés secs et de landes (d'influence montagnarde à sub-alpine) d'une part et de divers milieux forestiers d'autre part. Cette mosaïque permet l'existence d'une grande diversité de Chauves-Souris, (Grand et Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancreées, Murin de Bechstein, Grand murin notamment) d'insectes et d'oiseaux à enjeux patrimoniaux.

• **ZSC FR8301035 Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes**

Seule une petite partie de ce site très éclaté (8 %) est située sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Ce site présente une très grande diversité de pelouses sèches et de milieux rocheux.

Au sein du territoire de Clermont Auvergne Métropole ce site intègre les coteaux calcaires du Montrognon, du Puy d'Ancelle, du Puy de Bane et du Puy de Crouzel, les gorges de l'Artière et les pépérites de Lempdes.

La flore, d'une grande richesse, comporte plusieurs espèces protégées, pour la plupart à affinités méditerranéennes : Liseron des monts cantabriques, Lin d'Autriche, Ail jaune (qui ne comporte que quelques stations en Auvergne), Inule variable, Carline à feuilles d'Acanthe, Ophrys araignée et Ophrys mouche.

On rencontre également la Vesce de Narbonne, l'Astragale de Montpellier et la Glaucienne corniculée (figurant toutes trois en liste rouge régionale), et l'Epaïre d'Héraclée, qui présente ici sa seule station du Massif Central.

Chauds et semi-ouverts, les milieux abritent un grand nombre d'oiseaux, qui trouvent ici un refuge dans le contexte des grandes cultures limagnaises. On observe en particulier la Huppe fasciée et le Bruant ortolan (espèce en déclin).

L'inventaire de l'entomofaune montre l'extrême richesse en lépidoptères. Tout comme pour les végétaux, le site abrite de nombreuses espèces typiques des coteaux chauds et secs de Limagne, en particulier l'Hermite, espèce méridionale inscrite sur la liste rouge régionale et le Thècle de l'Orme.

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

Le territoire est concerné par un Arrêté de Protection de Biotope (APB) : « FR3800188 - Puy d'Anzelles et plateau des Vaugondières » d'une surface de 52 ha sur la commune de Cournon d'Auvergne. Cet APPB est situé sur le site FR8301035 Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes.

Le territoire compte aussi un Arrêté de Protection des Habitats naturels concernant le Puy Pariou.

Le territoire est également concerné par plusieurs sites classés concernant des espaces naturels ou semi-naturels : site de la Chaîne des Puys, site de la Pierre carrée, site du Parc Bergoin, site de la Grotte des Laveuses et site de la Bataille de Gergovie.

LES SITES EN MAÎTRISE FONCIÈRE OU D'USAGE

Il s'agit de sites ayant été acquis ou sur lesquels une maîtrise d'usage est en place (à travers des baux, conventions...) à des fins de conservation. Sur le territoire on distingue les Espaces Naturels Sensibles à l'initiative du Département et dont la gestion est confiée à différents organismes et les sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

5 Espaces Naturels Sensibles d'initiative locale sont présents sur le territoire :

Nom site	Gestionnaire	Surface
Marais de Lambre	LPO Auvergne	4 ha
Site des Côtes	CEN Auvergne	275 ha
La Chataigneraie	ONF	10 ha
Le Puy Aubière	LPO Auvergne	100 ha
Le Puy Giroux		51 ha

• **Le marais de Lambre**

Ce site accueille plusieurs espèces végétales patrimoniales dont le Carex à épis d'orge: la station, très importante sur le site, est en déclin et l'Epipactis du Rhône, découverte en 2009 sur le site. Cette orchidée est rare en Auvergne.

D'autres espèces rares en Auvergne sont présentes sur le site : La Zanichellie des marais, le Cynoglosse de Crête, le Scirpe maritime.

• **ZSC FR8301036 Vallées et coteaux thermophiles du nord de Clermont**

Environ un tiers du site est situé au sein du territoire de Clermont Auvergne Métropole, réparti en deux entités : le Puy de Var (commune de Clermont-Ferrand) et les coteaux de Mirabel (Châteaugay)

Ce site Natura 2000 a été désigné principalement pour des habitats naturels relictuels (pelouses sèches et forêts alluviales). Il est concerné par 6 habitats d'intérêt européen, représentant au minimum 31 % de la surface totale du site (73,38 ha). Il s'agit avant tout d'habitats ouverts (pelouses sèches, prairies de fauche : 55,14 ha) et de milieux forestiers (forêts alluviales à aulnes et frênes, chênaies-charmaies : 18,24 ha).

Ces coteaux thermophiles du nord de Clermont-Ferrand jouent un rôle majeur dans la continuité écologique pour la sous-trame des milieux ouverts par leur position et leur isolement dans la plaine agricole de la Limagne.

• **ZSC FR8301038 Val d'Allier - Alagnon**

11% de ce site se situent au sein du territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Ce site présente un cortège de milieux naturels alluviaux liés à la dynamique fluviale active de la rivière, avec notamment des forêts alluviales à bois tendres et à bois durs, habitats du lit mineur, mais aussi des prés salés localisés. Présence des grands poissons migrateurs et d'autres espèces liées au corridor fluvial.

Concernant la faune cet espace abrite une diversité remarquable par rapport à sa superficie :

- 153 espèces d'oiseaux. 22 espèces sont nicheuses : le Grèbe castagneux, la Gallinule poule d'eau, le Bruant des roseaux, la Fauvette grisette, le Tarier pâtre... Le site est également reconnu pour l'observation des migrateurs, dont certains peu communs, parmi eux la Bécassine sourde et le Héron pourpré.

- 37 espèces d'odonates, dont 6 présentent un intérêt patrimonial. On peut citer l'Agrion de mercure, protégée au niveau national.
- 44 espèces de rhopalocères. Il a également été noté la présence du Cuivré des Marais protégé au niveau national.
- Parmi les mammifères sont présents le Campagnol amphibia et le Putois.

• Le site des Côtes

Le site est composé de milieux variés qui se trouvent à divers stades d'évolution depuis les pelouses sèches jusqu'à la chênaie thermophile.

Il fait partie de la trame des pelouses calcicoles du Grand Clermont et comprend donc des milieux très particuliers abritant une faune et une flore particulières, parfois menacées. Au niveau de la flore, 28 espèces remarquables ont fait l'objet d'un recensement depuis les années 1990 : des orchidées, la Vesce de Bithynie, le Liseron des monts cantabriques ou la Guimauve faux chanvre. Au niveau de la faune des inventaires devront être menés afin d'approfondir les connaissances du site. Parmi les espèces remarquables sont recensées sur le site : le Lucane cerf-volant et la Laineuse du prunellier.

• La Châtaigneraie

En complément de la châtaigneraie le site abrite aussi des habitats remarquables : les pelouses pionnières d'éboulis mobiles (liées à la présence d'une ancienne carrière sur le site), les pelouses et ourlets mésoxérophiles, les fourrés et la chênaie-charmaie.

Tous ces habitats abritent une faune et une flore particulières.

Concernant la faune recensée sur le site :

- 55 espèces de papillons de jours,
- 101 espèces de coléoptères dont 18 espèces bio-indicatrices de la qualité des forêts françaises,
- 38 espèces d'oiseaux.

Concernant la flore sont recensées 195 espèces dont la Biscutelle de Lamotte, protégée en Auvergne et inscrite sur la liste rouge nationale. On note également la Vesce de Loiseau, la Céphalanthère à feuille longue inscrite sur la liste rouge régionale.

• Le Puy Aubière

Le site est composé de milieux divers : pelouses sèches sur calcaire, ourlets, fourrés et boisements. Il abrite une faune et une flore originales.

Concernant la faune recensée sur le site :

- 64 espèces d'oiseaux recensées dont 8 espèces nicheuses d'intérêt patrimonial dont la Bondrée avipore, la Huppe fasciée, l'Alouette lulu, la Pie grise écorcheur ...
- 55 espèces de papillons dont l'Azuré du serpolet, protégé au niveau national, le Thécla du prunier et le Grand nègre des bois, considérés comme rare en Auvergne ;
- 23 espèces d'orthoptères dont 1 espèce à statut : la Decticelle bicolore ;
- 5 espèces de reptiles protégées au niveau national dont l'Orvet fragile et la Vipère aspic ;
- 11 espèces de chauves-souris dont la Pipistrelle de Kulh, le Petit rhinolophe, la Sérotine commune.

Concernant la flore, 229 espèces sont recensées dont 13 espèces à statut. On peut citer l'Astragale à queue de renard : le Puy d'Aubière en est l'unique station en Auvergne, ainsi que la Laiche humble (3ème station régionale découverte) et le Sclérochloa ferme, autre espèce très rare en Auvergne.

12 espèces d'orchidées sont présentes sur le site dont Ophrys araignée, Ophrys mouche, Ophrys bécasse...

• Le Puy Giroux

Cet ancien volcan de 16 millions d'années, apparu à l'époque du Miocène, se trouve à proximité de la Chaîne des Puys, à 200 mètres de la faille de Limagne. Son point culminant s'élève à 838 m d'altitude.

58 % du puy est recouvert de végétations forestières. Sa chênaie sessiliflore à Céphalanthère de Damas, propre aux bordures des Limagnes, est assez rare dans le Massif Central.

De nombreux arbres remarquables présents sur le site (vieux châtaigniers, chênes centenaires, peupliers noirs et pins sylvestres de belle allure et âgés) possèdent des cavités servant d'habitats à la faune.

Parmi les espèces déjà recensées on compte, entre autres :

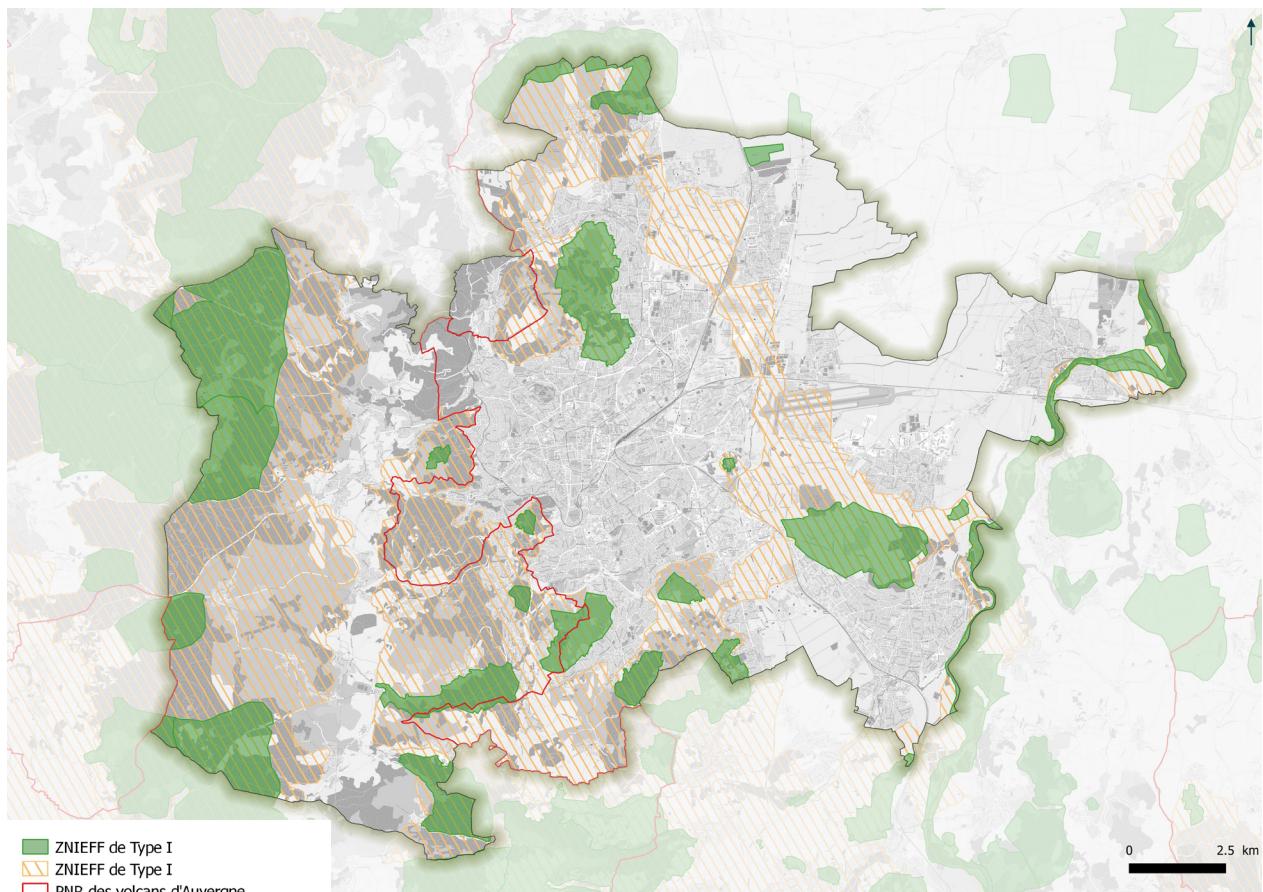
- **158 espèces de coléoptères saproxyliques**, dont 40 sont considérées comme bioindicatrices, 3 possèdent un indice patrimonial de niveau 4, 3 le statut en danger et 17 vulnérables.
- **73 espèces de lépidoptères**, soit 48 % des papillons présents dans le département, dont 1 sous protection nationale (Zygène de la Petite coronille) et 9 autres considérées comme patrimoniales.

Nom site	Surface du site (ha)	% du site sur le territoire	Principales espèces patrimoniales
Puy du Crouel	9	100 %	Hélianthème des Apennins, Inule variable, Hélianthème à feuilles de saules, Bugrane naine
Source bitumineuse du Puy de la Poix	0,2	100 %	Huppe fasciée, Trigonelle de Montpellier, Astragale à hameçon
Verger de Sous Lampse	0,10	100 %	NC
Val d'Allier - Forêt du Moulin	20,3	2,5 %	NC
Puy de Montrognon		100 %	Pie grise écorcheur, Lézard vert, Orchis pyramidal
Puy de Chomontel		100 %	Ophrys abeille, Ophrys bécasse, Ophrys araignée
Peperites de Lempdes	0,77	100 %	NC
Val d'Allier- Forêt des Madeleines	20,6	100 %	NC
Colline de Mirabel : Bourassol, Champ Griaud, Grand Pâtural	75	6,3 %	Bruant zizi, Alouette lulu, Orchis bouffon, Orchis mâle, Trèfle tronqué, Séseli faux-pécédan, Buplèvre du Mont Baldo, Ophioglosse vulgaire
Val d'Allier -Les Toises, Malmouche	40	6,9 %	Milan noir, Guêpier d'Europe, Hirondelle du rivage, Peuplier noir, Aulne glutineux

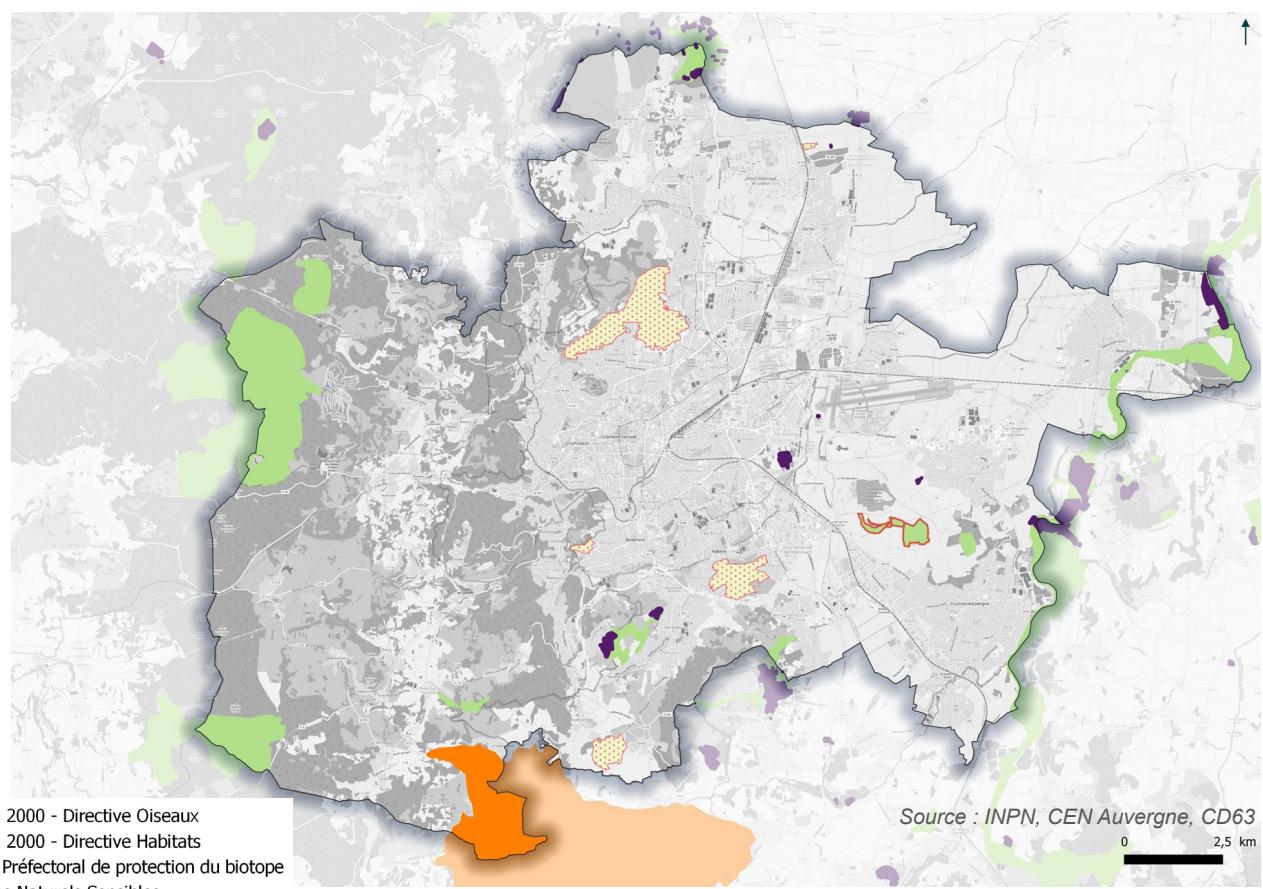
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

10 800 ha (soit un tiers du territoire) sont concernés par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui englobe toute la partie de la Chaîne des Puys du plateau et de la faille de Limagne, sur les communes d'Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Nohanent et Ceyrat.

Zonages d'inventaire et PNR



Zonages réglementaires et sites en maîtrise foncière ou d'usage



6.2 LES MILIEUX ET LES ESPÈCES REMARQUABLES

Les éléments présentés dans cette partie constituent uniquement une synthèse des enjeux par groupe d'espèces et par grand milieux. Ce chapitre ne vise pas l'exhaustivité dans l'analyse des données disponibles. Il est à noter que la LPO, dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire, va réaliser une synthèse de l'ensemble des données faune-flore disponible. Ce travail, beaucoup plus complet, servira de support pour la partie évaluation du PLU de la Métropole.

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole s'étend sur plus de 30 000 hectares et présente une forte amplitude altitudinale (de 315 à 1464 m) ce qui permet la présence d'une grande variété d'habitats naturels support de nombreuses espèces patrimoniales.

LES HABITATS NATURELS REMARQUABLES

Les habitats naturels à l'échelle du territoire présentent une grande diversité. Cette richesse de milieux s'explique notamment par la variété des conditions écologiques offertes par le territoire. Elle est liée principalement à l'ampleur des gradients altitudinal, thermique, hygrométrique, au relief et au type de substrat géologique.

Le plan biodiversité de Clermont Communauté réalisé en 2011 recense 43 milieux naturels remarquables à l'échelle du territoire dont 17 milieux prioritaires. Il ressort des diverses études et analyses précédentes un bon équilibre entre les milieux forestiers et les milieux ouverts ; des différences phytosociologiques nettes entre les milieux de l'étage montagnard au caractère très « nature » et l'étage planitaire très urbanisé et artificialisé.

Une caractéristique particulière du territoire a été également mise en évidence : la faible représentation et la rareté des milieux humides (hormis sur le secteur de la vallée de l'Allier qui offre une zone humide d'envergure). En effet, cela s'explique par la sécheresse relative de la Chaîne des Puys induite par le caractère géologique particulier composé de scories (lave refroidie, légère et fragmentée) très perméables ne permettant pas l'individualisation d'un réseau hydrographique. Cela s'explique également par les activités anthropiques qui ont contribué à la quasi-disparition des végétations palustres suite aux opérations de drainage agricole anciens et à l'urbanisation.

Parmi la grande diversité d'habitats naturels, 17 figurent parmi les plus prioritaires d'après leur statut d'intérêt européen ou national, leur typicité et état de conservation, leur rareté, les menaces identifiées. Parmi les milieux aquatiques : les végétations enracinées immergées, les végétations enracinées de characées, les formations immergées des eaux

saumâtres et salées et les végétations immergées des rivières se localisent principalement dans la vallée de l'Allier et ses annexes fluviales et présentent un intérêt de conservation prioritaire pour le territoire. Au sein du groupe des landes, fruticées, prairies et pelouses, les groupements alticoles des landes montagnardes à aïrelles et les prairies subalpines à Calamagrostis arundinacea constituent des habitats remarquables à conserver localisés au niveau du Puy-de-Dôme. Localisées aux coteaux de Limagne, les pelouses calcicoles à neutroclines (Alyssum-Sedion, Mesobromion, Xerobromion) sont très rares en Auvergne et abritent une flore thermophile subméditerranéenne originale.

Quatre types de groupements forestiers revêtent un intérêt majeur pour le territoire, il s'agit notamment des hêtraies (au sens large et identifiées sur la Chaîne des Puys), des forêts de ravins à frêne et sycomore localisées aux gorges de la bordure occidentale de Limagne (notamment les gorges de Royat), des chênaies blanches thermophiles de basse altitude présentes sur le coteau clermontois et des forêts alluviales. Ces dernières sont à la fois représentées par des forêts hygrophiles et marécageuses de la zone alluviale de l'Allier et de ses affluents et les grandes forêts fluviales liées au lit majeur de l'Allier.

Les milieux associés aux rochers continentaux et éboulis présentent un habitat prioritaire caractérisé par les végétations des éboulis siliceux des montagnes nordiques établies sur les éboulis et affleurements de scories sur la Chaîne des Puys.

Enfin, malgré le caractère secondaire des végétations liées aux terres agricoles et paysages artificialisés, les anciennes plantations de châtaigneraies de la bordure occidentale de la Limagne figurent parmi des groupements typiques à préserver.

LA FLORE VASCULAIRE

D'après les données fournies par le Conservatoire botanique national du Massif central, 538 espèces sont présentes au sein du territoire de Clermont Auvergne Métropole. Parmi ces espèces, 196 espèces végétales identifiées sur le territoire figurent dans la liste rouge des espèces menacées en Auvergne (CBNMC, 2013). Sur l'ensemble des espèces, on dénombre :

- 12 espèces classées RE (Disparue au niveau régional) ;
- 8 espèces classées CR* (En danger critique, mais non revue récemment) ;
- 42 espèces classées CR (En danger critique) ;
- 76 espèces classées EN (En danger) ;
- 58 espèces classées VU (Vulnérable).

D'après l'analyse du Plan Biodiversité de Clermont Communauté, plusieurs sites ressortent comme d'intérêt botanique car ils hébergent actuellement un pool important d'espèces végétales d'intérêt

patrimonial, protégées et/ou menacées. Parmi ces sites, certains présentent un enjeu floristique majeur comme : le Puy du Var, le Puy Long, Chanturgue, Coteaux de Châteaugay et le Puy d'Anzelle.

29 espèces ont été définies comme d'intérêt prioritaire sur le territoire. Il est intéressant de mentionner le fait que les taxons de plaine sont bien représentés contrairement aux taxons d'affinité montagnarde ; cela traduit la forte contribution à la richesse floristique patrimoniale et la responsabilité en termes de conservation de certains secteurs comme l'ensemble de la zone limagnaise (plaine et coteau).

À ce titre, le Plan Biodiversité a inscrit dans sa liste d'espèces prioritaires les taxons suivants : *Myosurus minimus* (Queue-de-souris naine), *Samolus valerandi* (Muron d'eau), *Carex hordeistichos* (Laîche à épis d'orge), *Zannichellia palustris* (Zannichellie des marais), *Aster amellus* (Marguerite de la Saint-Michel), *Vicia bithynica* (Vesce de Bithynie), *Convolvulus lineatus* (Liseron rayé), *Stachys heraclea* (Epiaire d'Hercule), *Allium flavum* (Ail jaune), *Helianthemum salicifolium* (Hélianthème à feuilles de saule), *Linum austriacum* (Lin d'Autriche), *Ophrys fusca* (Ophrys brun), *Coronilla scorpioides* (Coronille queue-de-scorpion), *Epipactis atrorubens* (Epipactis rouge sombre), *Legousia hybrida* (Spéculaire hybride), *Atropa belladonna* (Belladone), *Pyrola chlorantha* (Pyrole à fleurs verdâtres), *Carex montana* (Laîche des montagnes), *Epipactis rhodanensis* (Epipactis du Rhône), *Biscutella lamottei* (Lunettière de Lamotte), *Androsace elongata* subsp. *breistrofferi* (Androsace à feuilles allongées), *Vaccaria hispanica* (Vaccaire d'Espagne), *Polychnemum arvense* (Polychnème des champs), *Myagrum perfoliatum* (Myagre perfolié), *Vicia melanops* var. *loiseaui* (Vesce de Loiseau), *Vicia melanops* var. *melanops* (Vesce noire), *Glaucium corniculatum* (Glaucienne à fruits en forme de corne).

LES INSECTES

La grande diversité de milieux naturels permet l'expression d'un cortège diversifié d'insectes. Les boisements et zones de bocages sont favorables aux coléoptères saproxylophages ; la diversité de milieux ouverts (pelouses d'altitude, prairies, coteaux thermophiles) permet la présence de plusieurs lépidoptères patrimoniaux comme la Laineuse du Prunelier (*Eriogaster catax*), l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) ou encore l'Apollon (*Parnassius apollo*). Les pratiques agricoles comme la fauche ou le pâturage, lorsqu'elles sont extensives, sont essentielles au maintien de ces espèces menacées par la fermeture des milieux, conséquence directe de la déprise agricole.

Le territoire ne présente que très peu de zones humides favorables aux Odonates. Quelques espèces patrimoniales sont cependant présentes, notamment au sein du marais de Lambre (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, l'Aeshne isocèle, ...).



Agrion de Mercure



Apollon

LES POISSONS, MOLLUSQUES, CRUSTACES

L'Allier accueille plusieurs espèces de poissons migrateurs dont la conservation est liée notamment à la prise en compte des ruptures de continuité, mais également à la qualité de l'eau. Il s'agit notamment du Saumon atlantique (*Salmo salar*), de l'Anguille (*Anguilla anguilla*) et de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), espèces présentant un enjeu de conservation à l'échelle européenne.



Anguille



Truite de rivière

Sur la partie amont du territoire, les affluents de l'Allier (Bédat, Tiretaine, Artière et Auzon) sont de bonne qualité, offrant des habitats favorables aux espèces aquatiques comme la Truite de rivière (*Salmo trutta*), le Chabot (*Cottus gobio*), mais aussi l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce patrimoniale, dans le haut bassin de l'Artière.

La partie située à l'aval de l'agglomération souffre de dégradations physiques (modifications et altérations du lit, des berges, du fond du cours d'eau), chimiques et biologiques (lessivage des sols et toitures urbains, des sols agraires, résidus d'épuration). Plusieurs espèces invasives sont également connues dans les zones aval de ces cours d'eau (corbicule, écrevisse américaine et de Californie).

La mulette épaisse (*Unio crassus*) est le seul mollusque protégé présent sur le territoire.

LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole abrite onze espèces d'amphibiens, dont quatre peuvent être qualifiées de remarquables :

- Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), espèce de milieux pionniers colonisant les points d'eau de faible profondeur et peu végétalisés. Sur le territoire le Crapaud calamite est fréquent dans les sablières et gravières bordant l'Allier et dans les carrières situées au nord et au nord-ouest du territoire ;
- Le Triton alpestré (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*), deux espèces de mares plus profondes, connues sur la commune de Chamalières pour la première, et sur les plateaux au nord et nord-ouest de Clermont-Ferrand pour la deuxième.
- La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) vit dans des forêts, des marais ou des prairies marécageuses, mais toujours à proximité d'eau. Elle peut s'installer jusqu'à 1 000 m d'altitude. Cette espèce est présente sur 7 communes du territoire.

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un crapaud patrimonial rare, considéré comme disparu du territoire.



Grenouille agile



Triton rêté

Douze espèces de reptiles sont connues sur le territoire, dont deux patrimoniales :

- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), espèce rare en Auvergne, limitée à la vallée alluviale de l'Allier (Pont-du-Château, Lempdes, Cournon d'Auvergne), mais également à Royat. Elle fréquente les bosquets, lisières, prairies, lieux arides ensoleillés, coteaux rocheux et rocailleux, et murailles en ruine. On peut très bien la voir aussi dans les charpentes et dans les arbres.

- Vipère péliade (*Vipera berus*), espèce en déclin en Auvergne. Sur le territoire cette espèce n'est présente que dans les zones d'altitude (commune d'Orcines et de Saint-Genès-Champannelle). Elle vit dans les zones montagneuses jusqu'aux frontières de la végétation.



Couleuvre d'Esculape



Vipère péliade

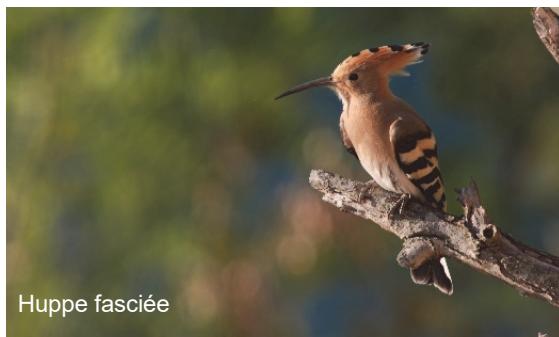
LES OISEAUX

Plus de 180 espèces d'oiseaux fréquentent le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Comme pour les autres groupes d'espèces, la diversité des milieux sur le territoire favorise la présence d'une avifaune variée. Tous les cortèges sont bien représentés, même le cortège des milieux humides malgré une faible représentation de ces habitats sur le territoire.

- Le cortège des milieux boisés : le site Natura 2000 « Pays de Couzes » est un site particulièrement remarquable pour la conservation des rapaces forestiers, mais l'ensemble des massifs boisés du territoire offre des habitats de qualité pour l'ensemble des oiseaux de ce cortège. La majorité des réservoirs de biodiversité sur territoire sont d'ailleurs boisés. Ces milieux boisés abritent plusieurs espèces patrimoniales dont le Pic noir (*Dryocopus martius*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)...



Bramant poyer



Huppe fasciée

- Le cortège des milieux ouverts, semi ouvertes et bocagers : avec ses grandes étendues de prairies de fauche ou pâturées associées à un réseau de haies denses à l'ouest et au nord du territoire, le cortège des oiseaux associé à ces milieux est bien représenté. On notera la présence notable de la Pie Grièche grise (*Lanius excubitor*), du Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), de la Huppe fasciée (*Upupa epops*) et des deux Busards (cendré et Saint-Martin / *Circus pygargus* et *Circus cyaneus*). Les milieux ouverts associés aux zones en altitude accueillent également des espèces patrimoniales comme le Pipit spioncelle (*Anthus spinolella*). Les milieux arbustifs, souvent liés à la déprise agricole, constituent un habitat pour plusieurs espèces comme la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).
- Le cortège des milieux rupestres : les milieux rupestres sont les zones de falaises, bien présentes avec le relief du territoire, et qui accueillent de nombreux rapaces patrimoniaux. On citera notamment le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), et le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*).
- Le cortège des milieux humides : bien que peu représentées sur le territoire, les quelques zones humides du territoire abritent plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux en nidification (Bramant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*...)). A noter que les bassins d'orage (Crouël, Beaumont), bien que constituant des zones humides artificielles, accueillent une diversité d'espèces liées aux zones humides. Les cours d'eau abritent le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce vulnérable sur la liste rouge régionale. Le Val d'Allier abrite plusieurs espèces patrimoniales inféodées aux ripisylves (*Milvus migrans*) et aux falaises alluviales (Guépier d'Europe (*Merops apiaster*), Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)).

Quelques espèces rares sont également observées de passage sur les zones humides : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Héron pourpré (*Ardea purpurea*).

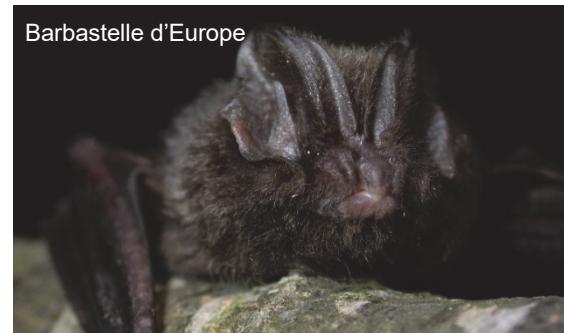
LES CHIROPTERES

Sur les 29 espèces de chiroptères présentes en Auvergne, 25 sont présentes sur le territoire. Clermont Auvergne Métropole a une responsabilité particulière pour la conservation du Petit et du Grand rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*) pour lesquels plusieurs gîtes de reproduction sont présents sur le territoire notamment sur le secteur de la Chaîne des Puys qui abrite de nombreuses caves artificielles.

Le val d'Allier et le deuxième secteur à enjeux en termes de gîtes (présence de gîtes arboricoles dans la ripisylve) abritant notamment la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*).



Grand Rhinolophe



Barbastelle d'Europe

A noter que plusieurs espèces trouvent dans la zone urbaine des possibilités de gîtes. C'est le cas des Noctules et Pipistrelles qui se reproduisent dans des bâtiments. Les programmes d'isolation des bâtiments, en lien avec les plans climats, induisent une destruction de gîtes à chiroptères

Les chiroptères sont des espèces qui dépendent beaucoup des éléments structurants du paysage pour se déplacer. La continuité ouest-est est peu fonctionnelle à l'échelle du territoire avec la présence de la plaine de la Limagne essentiellement constituée par de grandes cultures présentant peu d'éléments structurants (haies, alignement d'arbres, ...) et la zone urbaine.

LES MAMMIFÈRES

La diversité des milieux retrouvés sur le territoire favorise également une bonne diversité d'espèces au sein du groupe des mammifères, même si les continuités écologiques perturbées impactent plus ce groupe qui se déplace majoritairement par les voies terrestres.

Il est à noter la présence du Putois d'Europe (*Mustela putorius*), espèce non protégée, mais classée comme quasi-menacée (NT) sur la liste rouge régionale, témoignant de son déclin ces dernières années. C'est également le cas du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), ne bénéficiant pas de statut de protection, mais classé en déclin à l'échelle régionale. Le territoire abrite également de nombreuses espèces plus communes comme le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Chat forestier (*Felis silvestris*), la Belette d'Europe (*Mustela nivalis*), la Genette commune (*Genetta genetta*). Le maintien de leur état de conservation favorable passera par la conservation de leurs habitats respectifs et de la fonctionnalité écologique globale du territoire.

Avec ses différents cours d'eau, le territoire abrite également plusieurs mammifères semi-aquatiques. Parmi ces espèces, plusieurs présentant un enjeu de conservation peuvent être cités :

- les Crossopes aquatique (*Neomys fodiens*) et de Miller (*Neomys anomalus*) : espèces inféodées aux cours d'eau riches en invertébrés aquatiques ;
- la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) : malgré un statut liste rouge favorable (espèces non menacée) du fait de sa recolonisation sur de nombreux cours d'eau régionaux et nationaux, elle reste une espèce patrimoniale, d'intérêt communautaire et bonne indicatrice de la qualité et de la fonctionnalité des cours d'eau ;
- le Campagnol amphibia (*Arvicola sapidus*), inféodé aux zones humides et petits cours d'eau à végétation herbacée.

Ces espèces sont fortement dépendantes du bon état écologique et du maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides.



Genette



Loutre d'Europe

6.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE

Quelques définitions

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire visant à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échange cohérent pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur cycle de vie. C'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par le SRADDET ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

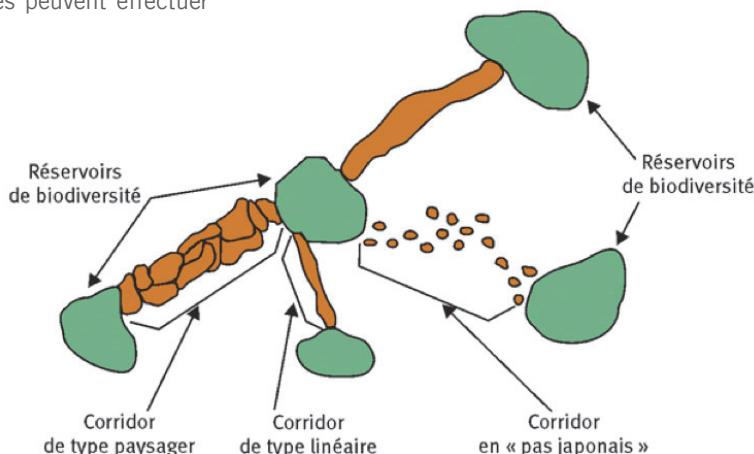
Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer

tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité.



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AVEC L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

La majorité des réservoirs de biodiversité du territoire s'étendent au-delà du périmètre intercommunal. Il s'agit notamment de :

- La Chaîne des Puys qui s'étend du sud au nord du territoire d'Aydat à Charbonnières-les-Varennes ;
- les versants et plateau de Châteaugay qui s'étendent plus au nord du territoire sur les communes de Malauzat, Marsat, Riom et Ménétrrol ;
- Le Val d'Allier, réservoir de la trame bleue constituant également un corridor écologique d'importance régionale ;
- Le Versant Nord et plateau de Gergovie qui s'étend également sur la commune de la Roche-Blanche ;
- La vallée de l'Auzon qui s'étend sur la commune de Chanonat

- Les coteaux de la Limagne occidentale qui forment un vaste ensemble de milieux secs depuis la limite avec le département de la Haute-Loire au sud et le nord du périmètre de la métropole.

La fonctionnalité du territoire dépasse ainsi largement le périmètre administratif.

A l'échelle régionale la faille de la Limagne constitue un corridor écologique reliant le sud et le nord du territoire, connecté aux coteaux de la Limagne au sud du territoire.

L'A75 et l'A71 constituent des ruptures de continuité à l'échelle régionale.

Clermont Auvergne Métropole se situe ainsi à la charnière entre plusieurs grands réservoirs écologiques. Les continuités écologiques avec l'extérieur du territoire sont fragilisées par l'urbanisation et les grands axes de transports principalement à l'est du territoire.



FOCUS /

TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE ET SUPRA-COMMUNALE

À l'échelle régionale

Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), désormais intégrés aux SRADDETs, définissent des enjeux de continuités écologiques et un plan d'actions stratégiques. Le SRCE est nécessaire pour appréhender les enjeux globaux à l'échelle régionale, mais ce niveau d'intervention ne suffit pas à l'échelle locale, où la traduction de la TVB est essentielle pour une application concrète. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer, en particulier au travers des projets de territoires concrétisés par les documents de planification et d'urbanisme.

Dans le cadre des travaux du SRCE d'Auvergne, un atlas cartographique de la trame verte et bleue régionale a été produit. Les couches cartographiques sont disponibles en libre-service et ressort de l'analyse de cette carte les éléments suivants :

L'ouest de l'aire d'étude est occupé par un réservoir de biodiversité d'importance régionale, la Chaîne des Puys. Composé d'une grande diversité de milieux, ce réservoir abrite ainsi une biodiversité variée, relativement protégée par plusieurs zonages (ZNIEFF I et II, territoire du PNR des Volcans d'Auvergne, Natura 2000). Il y a également peu d'espaces urbanisés dans cette zone.

Le Rebord occidental de la Limagne est identifié comme un corridor terrestre diffus, c'est-à-dire un espace de mobilité assez vaste pour plusieurs espèces. Cette entité géographique sépare le plateau occidental de la plaine de la Limagne entre 500 et 800 m d'altitude. Il est composé de gorges et versants peu exposés, principalement occupés par des milieux boisés.

Le plateau occidental, situé entre la Chaîne des Puys et le rebord occidental de la Limagne est traversé par deux corridors terrestres linéaires, au nord et au sud. En réalité, l'ensemble du plateau pourrait être considéré comme un corridor diffus : avec ses espaces bocagers, ses nombreux ruisseaux et peu d'espaces urbanisés, la zone est globalement très favorable au déplacement des espèces, même si des cultures plus intensives avec peu de haies sont également présentes et moins favorables à la biodiversité.

Un réservoir de biodiversité terrestre est présent au nord de la zone d'étude, sur les coteaux de la Limagne occidentale. Il s'agit d'un ensemble de milieux diversifiés, alliant des milieux ouverts et boisés, couvert par des zonages de ZNIEFF I et II, ainsi qu'une petite partie en Natura 2000 au titre de la directive Oiseau.

Au sud, deux autres réservoirs se dessinent au niveau des versants du plateau de Gergovie et des Puys de Montrognon et de Chaumontel. Il s'agit là encore d'un ensemble de milieux diversifiés, identifiés par des zonages ZNIEFF I et II.

Au sud-est, un autre réservoir situé sur la plaine sédimentaire de la Limagne est identifié, autour des Puys d'Anzelle et de Bane.

La Vallée Alluviale de l'Allier constitue un réservoir et un corridor de biodiversité à la fois humide (fleuve en lui-même, espaces humides connexes au fleuve) et terrestre (forêts alluviales, milieux ouverts soumis à la dynamique du fleuve) tout à l'est de l'aire d'étude.

Il semble que peu de connexions existent et soient possibles entre l'ouest et l'est du territoire de Clermont Auvergne Métropole. Les espaces urbanisés et les voies de transports très présents au centre de l'aire d'étude constituent un obstacle important au déplacement des espèces.

Le SCOT

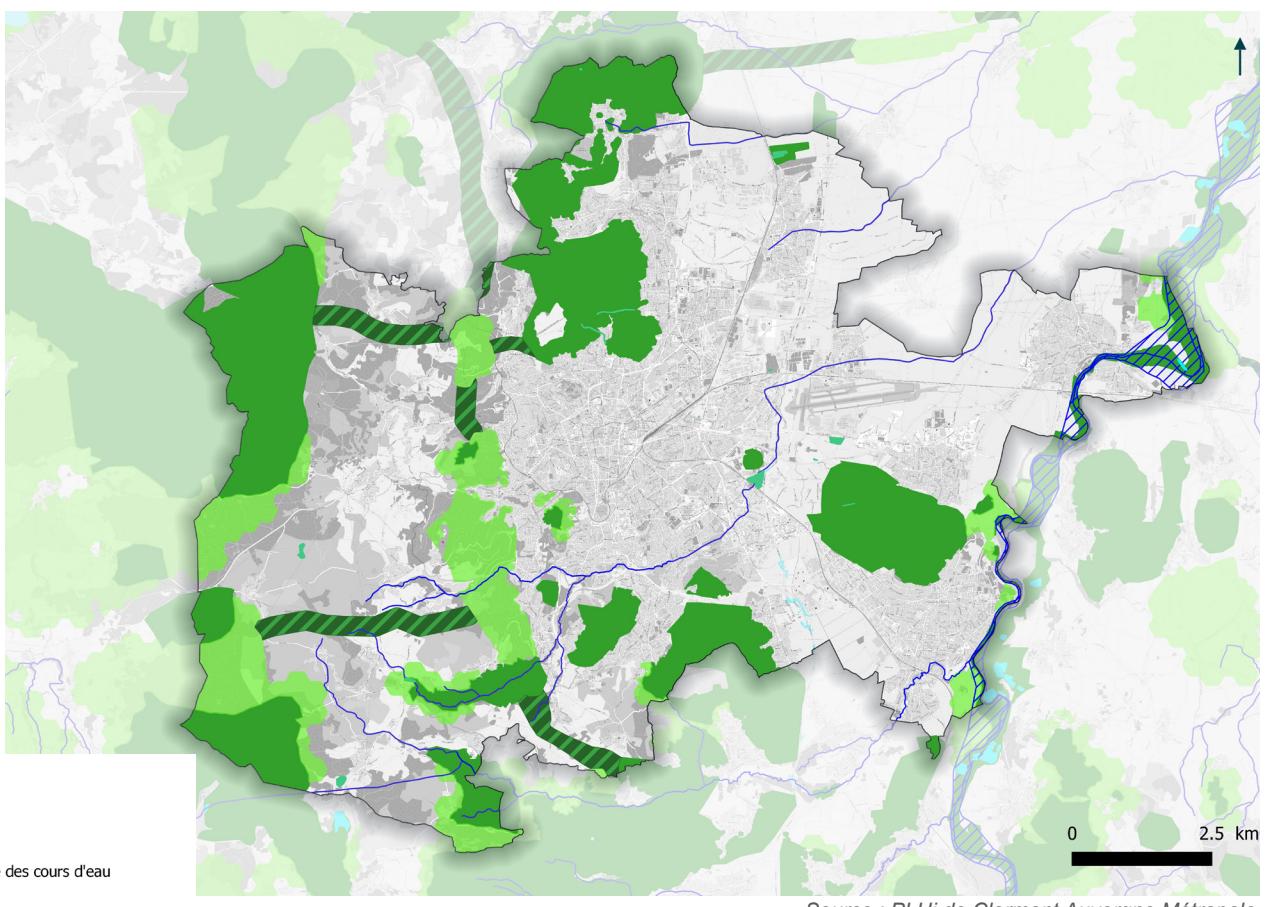
Le SRCE définit les grandes orientations et actions à l'échelle régionale. Plus localement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour ambition de fixer un projet sur un vaste territoire, sur le long terme, en intégrant l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, habitat, équipements commerciaux...) dans un environnement préservé et valorisé. Le SCoT peut utiliser la TVB comme une des ossatures du projet et être en lien étroit avec les objectifs de lutte contre la consommation des espaces naturels et agricoles.

Les objectifs du SCOT relatifs à la biodiversité sont :

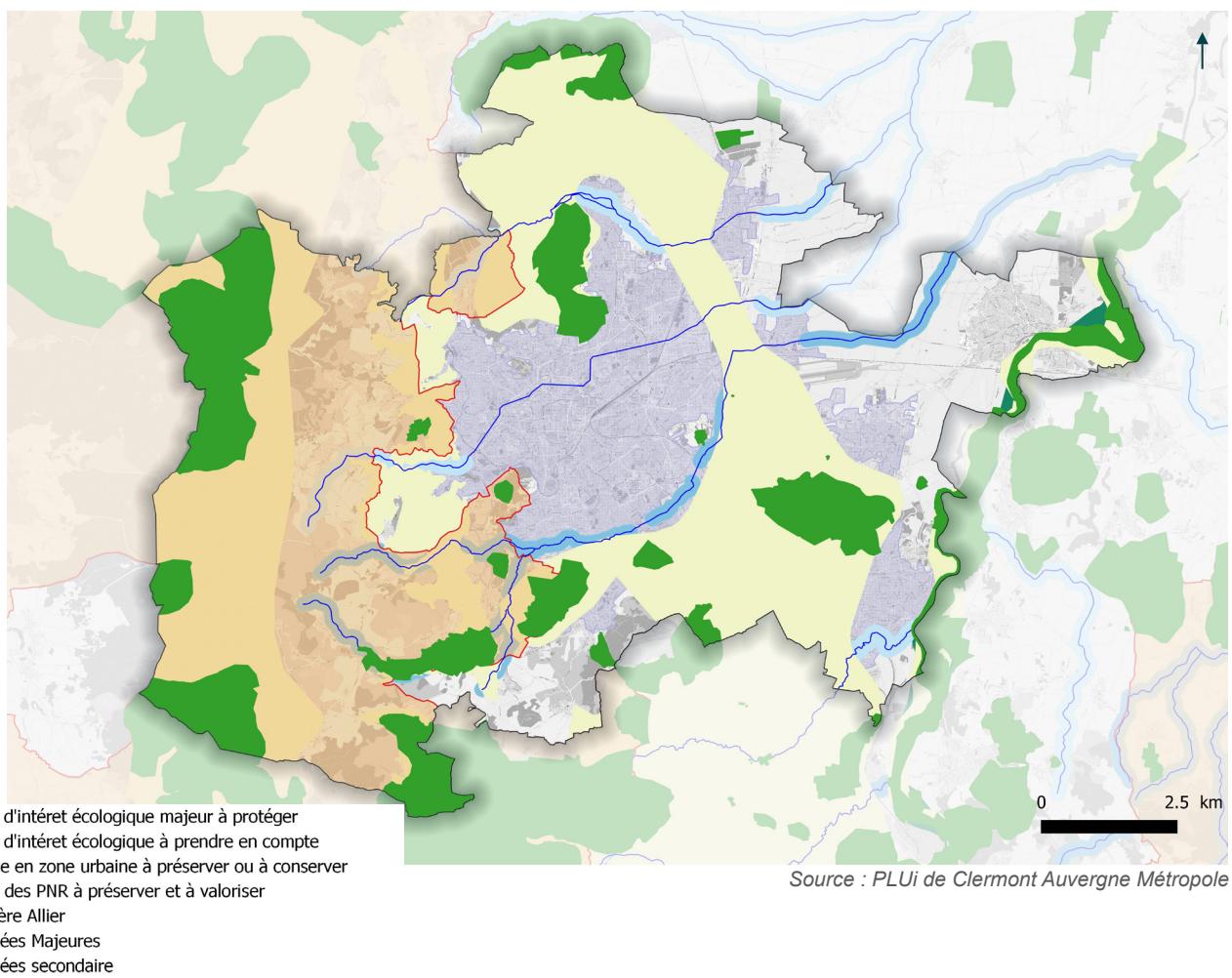
- La protection des grands ensembles forestiers et agricoles ;
- La lutte contre l'étalement urbain et la recherche d'un aménagement économe de l'espace ;
- La préservation et la restauration de la biodiversité et du réseau écologique dont la fonction est de favoriser le déplacement des espèces entre les habitats favorables ;
- La recherche d'un aménagement économe des ressources naturelles.

Le schéma de cohérence territoriale du Grand-Clermont (SCoT) identifie sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole :

- plusieurs coeurs de nature d'intérêt écologique majeur à protéger tels que La Chaîne des Puys, Montrognon les puys d'Anzelle et de Bane, le site des Côtes, ...
- plusieurs coeurs de nature d'intérêt écologique à prendre en compte qui se situent essentiellement sur la partie est, nord et sud du territoire,
- les vallées majeures de l'Allier et de l'Artière à protéger ou à reconquérir,
- des secteurs sensibles du parc naturel régional des volcans à préserver et valoriser, cela concerne les communes d'Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Ceyrat et Nohanent,
- des principes de corridors écologiques entre coeurs de nature, à préserver ou à restaurer situés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole



Trame verte et bleue du SCOT du Grand Clermont



LA TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE

La TVB est prévue pour être mise en œuvre à trois niveaux :

A l'échelle nationale avec les orientations nationales qui définissent les enjeux nationaux et transfrontaliers,

A l'échelle régionale : les Schémas Régionaux de Cohérence Écologiques (SRCE) (désormais SRADDET) définissent la TVB pour chaque région, ses enjeux, sa représentation cartographique et les mesures mobilisables pour la mise en œuvre,

A l'échelle locale, communale ou intercommunale avec les documents de planification (en particulier ScoT, PLU, PLUi) qui prennent en compte les SRCE et qui identifient tous les espaces et éléments qui contribuent à la TVB et à sa fonctionnalité et qui peuvent fixer, le cas échéant, les prescriptions/recommandations dans leurs domaines de compétences pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.

METHODOLOGIE GENERALE

La cartographie de la trame verte et bleue a été réalisée en concertation avec les acteurs du territoire. Les données utilisées sont issues de la bibliographie disponible (données du plan biodiversité de la CAM, données de l'INPN..) et de données communiquées par les acteurs consultés (CEN Auvergne principalement). Elles ont servi de base au travail de représentation de la TVB, en complément d'un travail de photo-interprétation et de qualification sur le terrain.

Fin 2019, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes a lancé C.Biodiv : l'Atlas de la biodiversité de la métropole clermontoise. Durant trois années des actions de sensibilisation et d'inventaires ont été mises en place sur le territoire.

Ce projet a permis de collecter plus de 515 000 données naturalistes pour plus de 3350 espèces recensées.

Ces données ont permis à la LPO d'enrichir la cartographie de la trame verte et bleue lors de sa contribution dans le cadre de l'enquête publique du PLU.

Terminologie

Afin de décliner la trame verte et bleue du SRCE et du SCOT à l'échelle du territoire, une terminologie a été définie de façon concertée, afin de prendre en compte les spécificités locales :

Les réservoirs de biodiversité ont été distingués en fonction de leur degré de naturalité :

- Les réservoirs de biodiversité « avérés » : il s'agit d'espaces naturels à fort enjeu de conservation, abritant des espèces patrimoniales.

- Les réservoirs de biodiversité « potentiels » : il s'agit des secteurs sur lesquels un enjeu est pressenti, mais pour lesquels la donnée disponible ne permet pas de les distinguer entre réservoirs avérés ou zone relais. Ces secteurs pourront faire l'objet de campagne d'inventaire dans le cadre de l'ABC intercommunal.

- Les réservoirs de biodiversité « urbains » : il s'agit de zones de nature ordinaire, reliquats de nature avec présence ponctuelle d'espèces ou habitats à « enjeu ».

Les corridors écologiques sont les voies de déplacement qui relient les réservoirs de biodiversité (maillage bocager, réseau de mares, ou en ville : alignement d'arbres, jardins particuliers...). Nous en différencierons trois types :

- Les « zones relais » sont des zones naturelles qui ont un rôle clé dans le déplacement des espèces et qui permettent la réalisation d'une partie d'un cycle de vie. Les zones relais sont proches des corridors diffus du SRCE. Il s'agit donc de l'ensemble du territoire auquel on soustrait les réservoirs, les grandes cultures et les zones urbanisées.

- Les « corridors linéaires » sont des espaces de mobilité linéaires : cours d'eau, haies, fossés..

- Les « passages étroits » caractérisent les secteurs où il y a une mobilité restreinte et menacée.

Présentation générale de la TVB

Les grands enjeux identifiés à l'échelle du SRCE et du SCOT ont été réaffirmés à l'échelle du territoire de Clermont Auvergne Métropole. Ainsi, la Chaîne des Puys, la faille de la Limagne, les coteaux de la Limagne, le secteur du Puy long, Puy d'Anzelle et de Bane et le Val d'Allier constituent des enjeux majeurs en termes de biodiversité sur le territoire. D'autres réservoirs de biodiversité ont été identifiés, non pris en compte à l'échelle régionale et supra-communale du fait de leur petite taille, ou d'un enjeu régional pas assez conséquent à côté des grands espaces de nature présents en Auvergne. Au total, ce sont

26 réservoirs de biodiversité avérés qui ont été identifiés sur le territoire de la Clermont Auvergne Métropole.

Une des particularités de la définition de la TVB sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole est la prise en compte de la Trame Verte et Bleue Urbaine. En effet, l'importance des connexions entre les différentes entités écologiques du territoire pousse à la considération de cette trame, pourtant peu fonctionnelle. Reconnecter la nature et les milieux urbains est d'ailleurs un des enjeux majeurs du territoire, tant pour la préservation de la biodiversité que pour la qualité de vie des habitants. Quinze réservoirs de biodiversité urbains ont ainsi été définis.

Un des principaux points marquants sur la Trame Verte et Bleue du territoire est son hétérogénéité en termes de fonctionnalités.

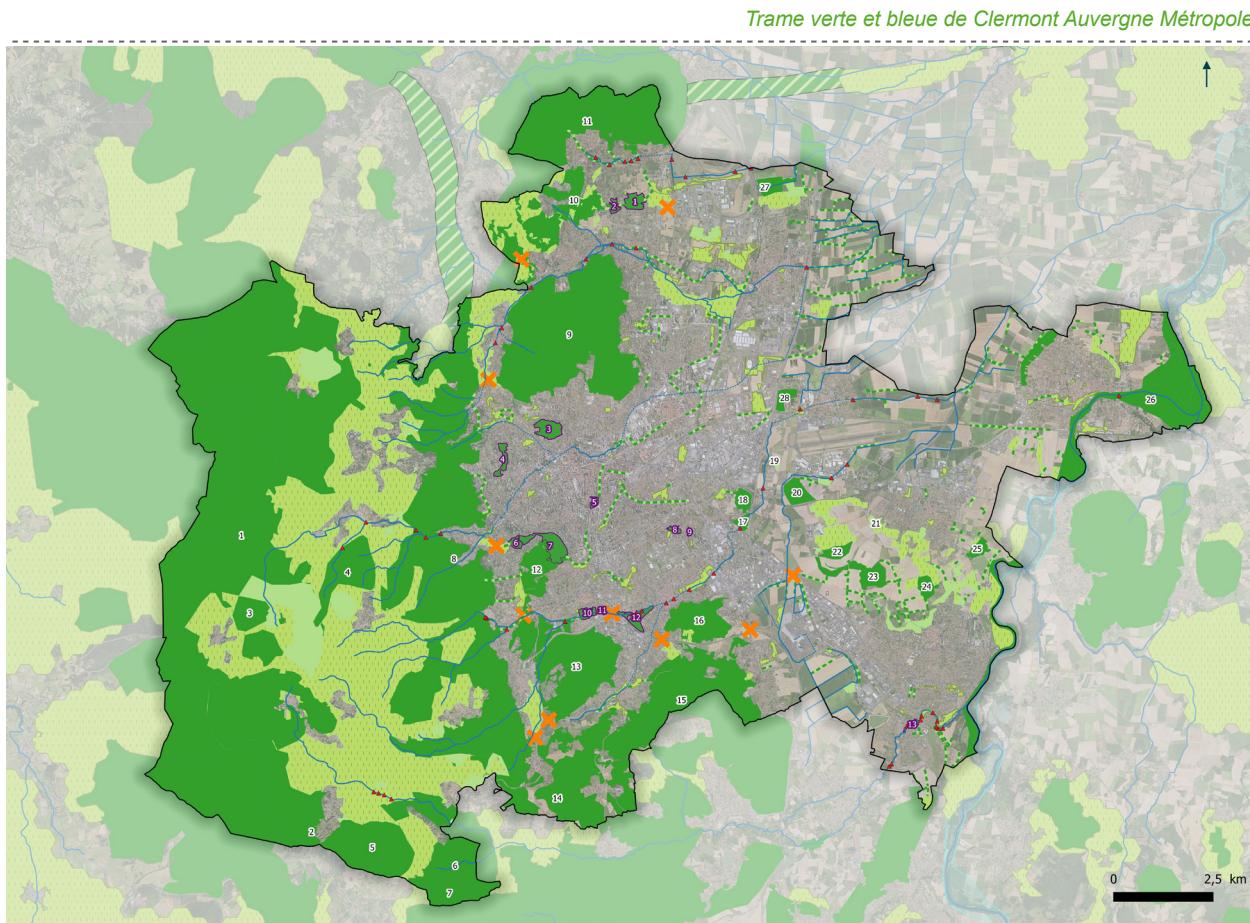
Le secteur ouest est très fonctionnel. Les réservoirs de biodiversité sont de grands ensembles écologiques à fort enjeux de biodiversité. Les zones relais sont de bonne qualité écologique, assurent une forte perméabilité pour les espèces et permettent des échanges réguliers entre les différents réservoirs. Ce secteur est caractérisé par très peu d'éléments fragmentant. Les cours d'eau composant la trame bleue sont de bonne qualité écologique et chimique même s'il est à souligner une dégradation de leur état de conservation ces dernières années.

La zone urbaine dense forme une entité assez peu perméable d'un point de vue écologique. Un réseau de parcs et jardins et de linéaires arborés assurent cependant le maintien d'une nature ordinaire, localement à enjeux (réservoirs de biodiversité urbains). Ce réseau serait à conforter et à développer (à la fois en termes de qualité écologique de ces espaces verts et en surface) afin d'assurer des continuités avec les grands réservoirs au nord et au sud du centre urbain

au niveau des coteaux de Limagne. Ces derniers se trouvent aujourd'hui entourés par l'urbanisation qui en menace la fonctionnalité. Les passages étroits sont principalement concentrés sur ce secteur.

La plaine de la Limagne est une grande plaine cultivée dotée de peu d'éléments structurant la trame écologique (haies, alignement d'arbres). Les réservoirs de biodiversité y sont concentrés sur le secteur du Puy long, Puy d'Anzelle et de Bane, secteur encore relativement fonctionnel, mais isolé par l'urbanisation. La trame bleue présente un état très dégradé après la traversée de la zone urbaine et des secteurs de cultures intensives.

Le Val d'Allier constitue un réservoir de biodiversité (trame verte et bleue) d'importance régionale.



Trame Verte

- Réservoir de biodiversité avéré
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Réservoir de biodiversité urbain
- Zone relais ou corridor diffus
- Corridor linéaire
- ✖ Passage étroit

Trame Bleue

- Cours d'eau enterré
- Cours d'eau

Éléments fragmentants

- ▲ Obstacle à l'écoulement des eaux
- Principaux axes routiers
- Autoroute
- Autre route d'importance

Trame Verte

- Réservoir de biodiversité avéré
- Réservoir de biodiversité potentiel
- Réservoir de biodiversité urbain
- Zone relais ou corridor diffus
- Corridor linéaire
- ✗** Passage étroit

Trame Bleue

- Cours d'eau enterré
- Cours d'eau

Eléments fragmentants

- ▲ Obstacle à l'écoulement des eaux

Principaux axes routiers

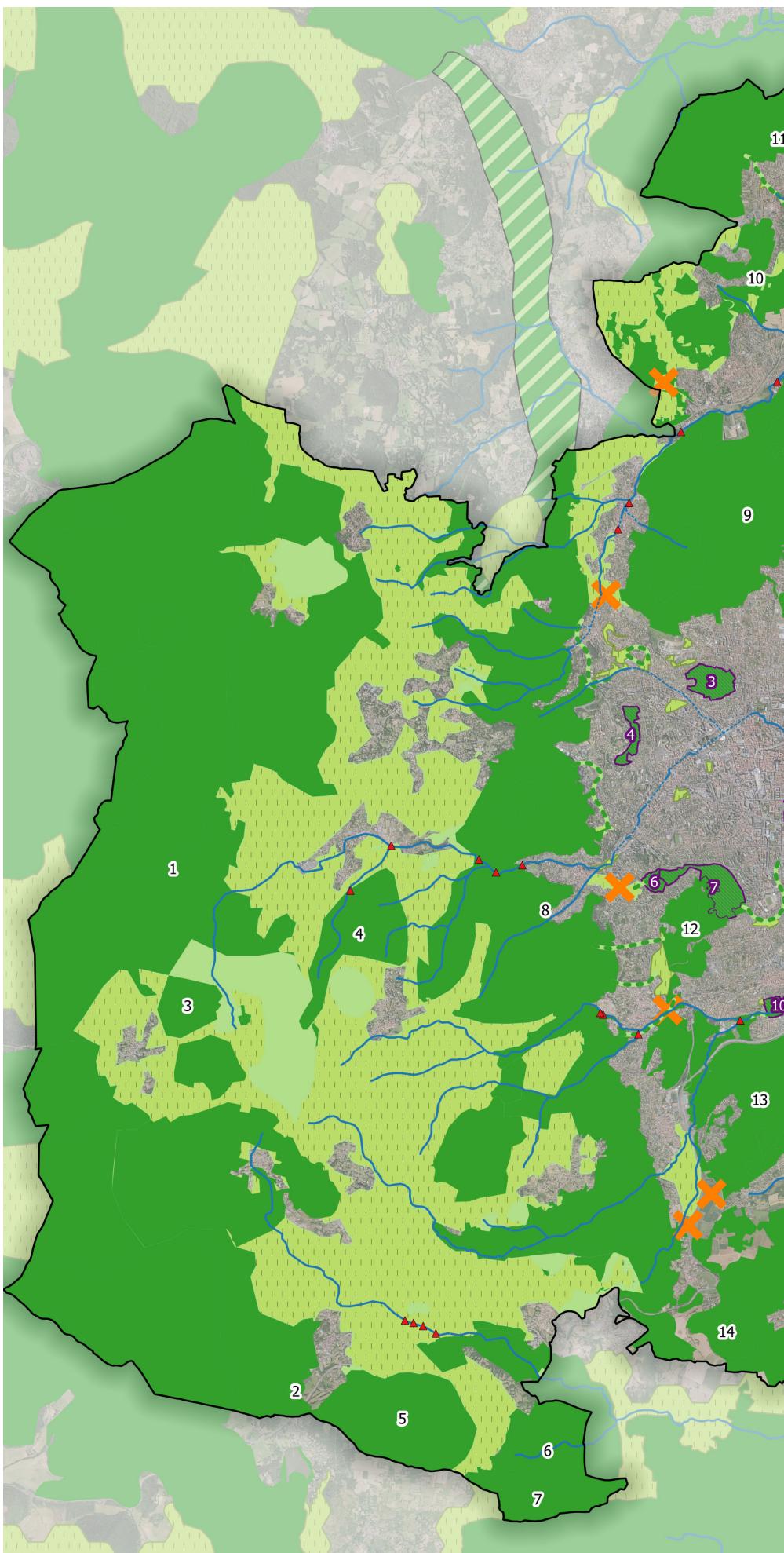
— Autoroute

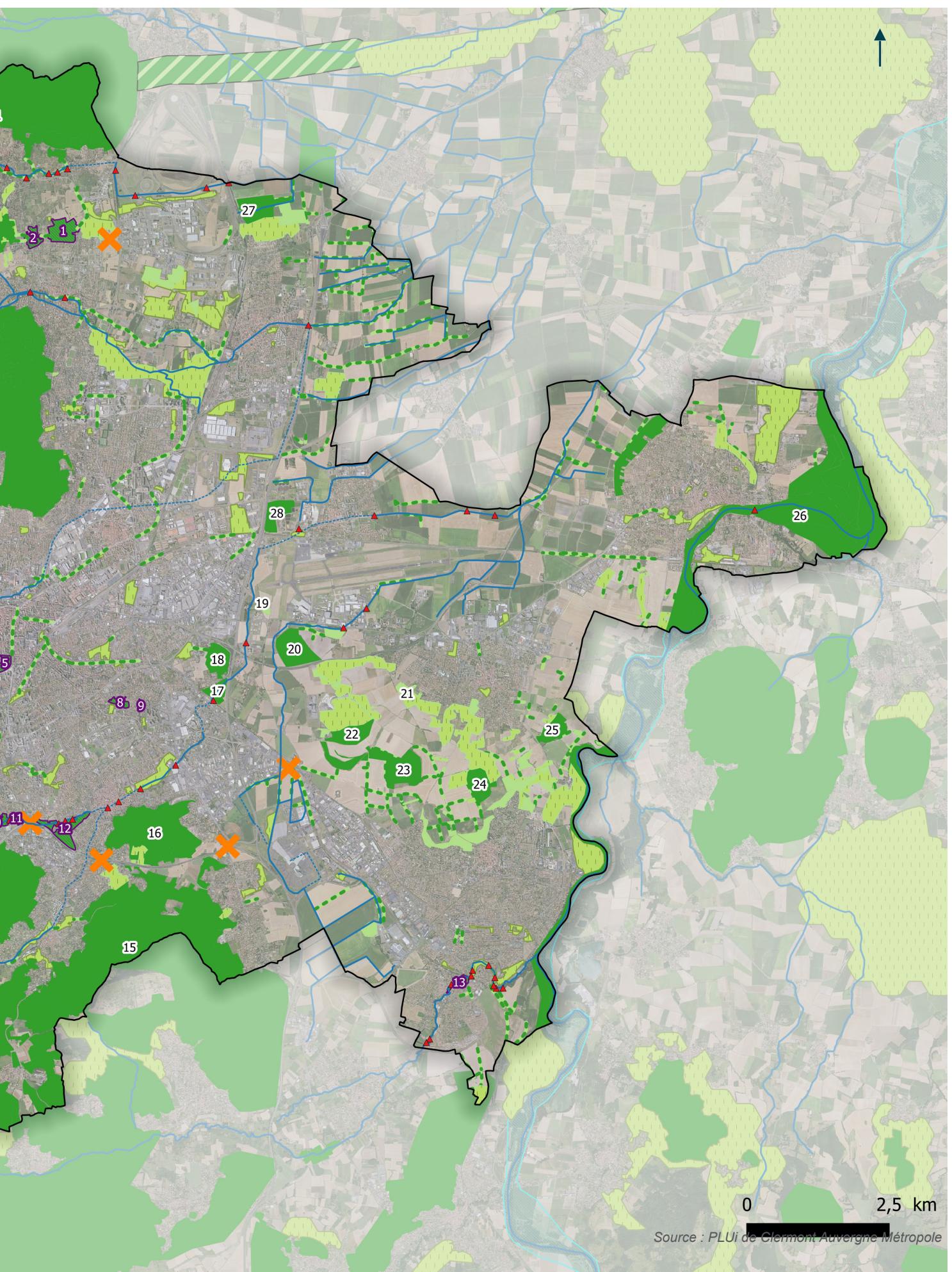
— Autre route d'importance

Trame Verte et Bleue hors Clermont

Auvergne Métropole (données du SRCE)

- Réservoir de biodiversité
- Corridor linéaire
- Corridor diffus
- Espace de mobilité de l'Allier





ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Comme vu précédemment, le territoire présente des particularités très fortes en fonction des secteurs. Les paragraphes qui suivent présentent les enjeux en termes de biodiversité et de continuités écologiques pour chacune des entités suivantes :

À l'ouest : la Chaine des Puys, le plateau occidental et le Rebord occidental de la Limagne à l'ouest forment un ensemble naturel à forte valeur écologique. Dans cette zone, les réservoirs et corridors identifiés dans la TVB locale sont de « haute qualité ».

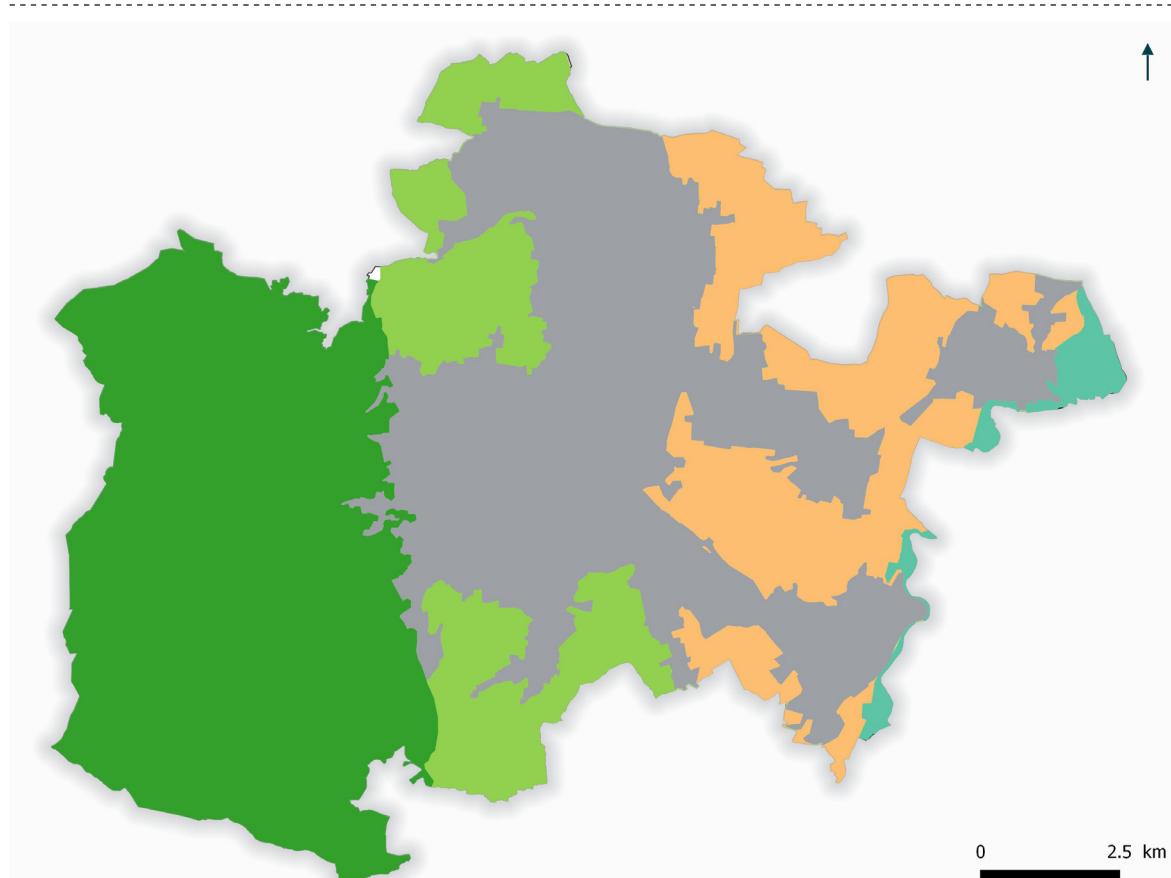
La zone urbaine : très dense en espaces urbanisés, cette entité crée une coupure où la nature est moins présente. Pourtant, la Trame Verte et Bleue n'est pas absente de cet espace, et des milieux qui sembleraient anodins à l'ouest prennent toute leur importance ici : les espaces de nature ordinaire, reliquat de nature, présence ponctuelle d'espèces à « enjeu », sont considérés comme réservoirs. Un alignement d'arbres ou une promenade « verte » pourra être considéré comme un corridor.

Au contact de l'urbanisation se trouvent les coteaux de Limagne, où de vastes zones à enjeu écologique côtoient une urbanisation qui menace de s'étendre.

La plaine de la Limagne : principalement occupée par des cultures intensives, il reste toutefois des reliquats d'espaces naturels, dont des zones humides, à forte valeur écologique qui peuvent être considérés comme des réservoirs. Aussi, des linéaires variés peuvent être considérés comme corridors (haies, fossés, alignements d'arbres...).

Enfin, à l'extrême Est du territoire se trouve le Val d'Allier. Cette zone est couverte par le site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon qui englobe la majorité des secteurs à enjeux.

Les différents secteurs d'analyse



- █ Ouest
- █ Coteaux de Limagne
- █ Zone urbaine
- █ Plaine de la Limagne
- █ Val d'Allier

L'OUEST DU TERRITOIRE



Ce secteur est constitué de la Chaîne des Puys, du plateau occidental et du rebord occidental de la Limagne.

L'étagement altitudinal de **la Chaîne des Puys** induit une diversité de milieux importante : végétations ouvertes à semi-ouvertes constituées des ensembles pelousaires et landicoles, des groupements à hautes herbes, d'ourlets et lisières, des formations arbustives clairièrees et des éboulis localisés de pouzzolanes (roche naturelle généralement d'origine volcanique) au niveau des sommets des volcans, versants boisés feuillus, versants et replats forestiers résineux. Ces plantations apparaissent sous forme de plantations jeunes omniprésentes et peu diversifiées d'un point de vue floristique. Quelques rares plantations anciennes prennent un caractère semi-naturel.

L'ensemble de la Chaîne a été classé en réservoir de biodiversité (réservoir n°1), bien que les enjeux écologiques concernent particulièrement les pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans ainsi que la végétation particulière et clairsemée, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques.

Saint-Genès-Champanelle



Cet ensemble remarquable est particulièrement diversifié et typique des milieux montagnards. Il présente une diversité d'habitats et un intérêt floristique et faunistique : papillons, reptiles, mammifères, oiseaux... La flore possède à la fois des affinités montagnardes et thermophiles, et compte plusieurs espèces protégées et patrimoniales. Citons le Saule bicolore (*Salix bicolor*) (protégé), l'Ail de la Victoire (*Allium victorialis*), le Lycopode sélagine (*Huperzia selago*) et la Péridulaire feuillée (*Pedicularis foliosa*) (liste rouge régionale), la Carline à feuilles d'Acanthe (*Carlina acanthifolia*), Lis martagon (*Lilium martagon*) et l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*). Les milieux ouverts abritent un passereau des milieux ouverts subalpins, le Pipit spioncelle (*Anthus spinolletta*) (espèce à surveiller) et les milieux forestiers accueillent la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) (liste rouge régionale), espèce des massifs forestiers montagnards pour laquelle la Chaîne des Puys abrite une partie importante des effectifs régionaux. L'entomofaune comprend notamment le Grand sylvain (*Limenitis populi*), espèce de la liste rouge régionale liée aux forêts et à la présence du tremble et le Semi-apollon (*Parnassius mnemosyne*). La Vipère péliade (*Vipera berus*) (liste rouge régionale) se rencontre facilement sur ce secteur.

Le plateau occidental comprend un ensemble bocager vallonné où apparaissent de nombreux ruisseaux. Le bocage est caractérisé par des surfaces prariales entrecoupées de bosquets et haies arborés. Les bois post-culturaux de frêne apparaissent dans les secteurs soumis à l'abandon des pratiques agricoles. Les paysages prariaux agro-pastoraux plus intensifs constituent des grands

ensembles de prairies évoluant sur un relief formé de grands replats ou collines peu pentues prioritairement utilisées pour la fauche. Contrairement au bocage,

ces paysages ouverts sont peu fournis en haies et sont agrémentés de quelques pinèdes sur les pointements volcaniques anciens, de plantations résineuses et de rares cultures.

Ce secteur constitue une zone relais très fonctionnelle du fait de la présence du réseau de haies du bocage.

Quatre réservoirs ont été identifiés sur ce secteur :

- **Le marais de Fontfrey** de (réservoir n°2) qui constitue une des rares zones humides du territoire. Ce site abrite plusieurs habitats remarquables et une population de Ligulaire de Sibérie (*Ligularia sibirica*), espèce patrimoniale inscrite à la liste rouge régionale, est qui ne se trouve que sur ce site à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole.

- **Les prairies de fauche de Laschamps** (réservoir n°3), **l'Ensemble bocager et de tête de bassin versant de Sagne Vida** (réservoir n°4) constituent un intérêt pour la présence d'habitats ouverts et bocagers abritant un cortège d'espèces associées.

- **Le Vigeral** (réservoir n° 5) constitue une mosaïque de milieux ouverts, bocagers et boisés.

C'est sur ce secteur que la plupart des cours d'eau du territoire prennent leur source. La partie amont de ces cours d'eau (Auzon, Artière, Tiretaine, Bédat) est en relativement bon état de conservation du point de vue physico-chimique et biologique avant de traverser la zone urbaine puis la plaine de la Limagne.

On remarque en particulier l'existence d'une population d'Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans cette partie de l'Artière.

Le rebord occidental de la Limagne est entaillé de nombreuses gorges, séparant le plateau occidental de la plaine de Limagne entre 500 et 800 m d'altitude. Au sein de ces fonds de gorges et versants mal exposés, les groupements forestiers sont dominants, notamment les forêts mésophiles à hygro-sciaphiles (espèces qui recherchent à la fois une forte humidité atmosphérique et des stations ombragées) de fond de gorges, les ripisylves linéaires et les faciès enrésinés de plantation. Sur les sommets et versants secs, la végétation est variée et ordonnancée par les pinèdes et chênaies acidiphiles sur les sommets, les frênaies et chênaies-frênaies plus mésophiles sur les bas-versants. A proximité des espaces anthropiques apparaissent des mosaïques de fourrés et bois post-culturaux et des îlots partiellement abandonnés de pelouses sèches de versants et de prairies pâturées.

Comme la Chaîne des Puys, **la faille de la Limagne** (réservoir n°8) constitue un grand ensemble fonctionnel à fort intérêt écologique qui se poursuit au sud par la vallée.

Chaine des Puys depuis le plateau



Bocage du plateau occidental



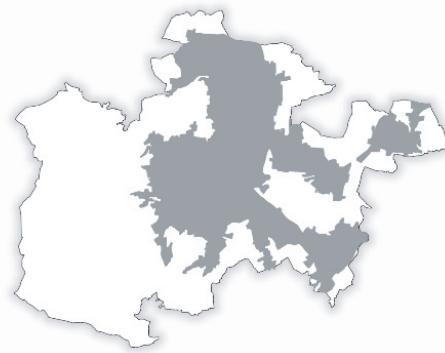
Prairie de fauche de Laschamp



Orcines, source de la Tiretaine



LA ZONE URBAINE



En milieu urbain, la Trame Verte et Bleue est très spécifique : parcs et jardins, alignements d'arbres et carrés de pelouses sont autant d'éléments à considérer. Ces espaces, souvent assimilés à la nature du fait de leur caractère végétalisé peuvent contribuer à la Trame Verte et Bleue lorsqu'ils sont effectivement utilisables comme lieu de vie ou de transit pour les espèces et écologiquement reliés à d'autres espaces favorables. Cependant, tous les espaces végétalisés ne peuvent pas être considérés comme tels : la surfréquentation, la typologie de recouvrement végétal ou encore le mode de gestion sont autant de facteurs pouvant influencer la fonction de support de biodiversité de ces milieux.

En milieu urbain les réservoirs de biodiversité sont des espaces de nature ordinaire, reliquat de nature avec présence ponctuelle d'espèces ou habitats à « enjeu ». Les zones relais sont toutes les zones semi-naturelles (parcs, friches, jardins) qui ne semblent pas présenter un potentiel écologique suffisant pour être classées en réservoirs de biodiversité.

Les alignements d'arbres présentant un potentiel suffisant pour être considéré comme corridors linéaires (les alignements présentant un arbre tous les 15 mètres n'ont par exemple pas été retenus comme corridor) ont été cartographiés par photo-interprétation.

Tous les parcs et jardins de taille conséquente ont été classés comme réservoirs de biodiversité urbains. En effet, par leur taille, les parcs et jardins sont souvent les espaces considérés comme les plus intéressants pour la biodiversité en milieu artificialisé, malgré bien souvent une gestion et une fréquentation qui limitent énormément les potentialités. Sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, les réservoirs urbains sont très hétérogènes. Par exemple, le **parc de Montjuzet** (réservoir urbain n°3) et le **Jardin Lecoq** (réservoir urbain n°5) sont tous deux en matrice urbaine, mais présentent des fonctionnalités très différentes : le premier bénéficie d'une gestion différenciée de ses espaces verts et est même classé « Refuge LPO » alors que le deuxième présente un faciès plus travaillé et entretenu, avec de nombreuses espèces végétales horticoles et décoratives.

Le **parc Bargoin** (réservoir urbain n°6) est également classé en réservoir urbain ; il s'agit d'un espace vert très entretenu intéressant notamment de par sa proximité avec d'autres éléments naturels du territoire : la **zone des Ormeaux** (réservoir urbain n°7) qui est un très bel ensemble de friches, jardins et vergers et surtout le **Puy de Montaudoux** (réservoir n°12), remarquable par la présence d'une mosaïque d'habitats comprenant des milieux pelousaires, des dalles rocheuses, des boisements et des milieux agro-pastoraux. Les espèces patrimoniales présentes sont surtout des espèces végétales, avec notamment la présence de plusieurs orchidées.

Le Puy de Montaudoux, un réservoir de biodiversité en lien direct avec l'urbanisation



La zone de Cébazat compte deux réservoirs urbains, Chambéry Est et Ouest. Il s'agit de vieux vergers, jardins et pelouses sèches à l'abandon, qu'il serait intéressant de restaurer. Ces deux réservoirs proches offrent un espace de respiration dans le milieu urbain dans lequel les espèces du cortège des milieux ouverts et arbustifs peuvent se reproduire.

Les coulées vertes autour des différents ruisseaux (réservoirs urbains n°10, 11, 12 et 13) traversant la ville sont également classées en réservoir urbain. Mélange de friches, jardinets et de ripisylves, ces milieux en lien avec les cours d'eau permettent à la faune associée d'y trouver refuge. Ces espaces sont très intéressants d'autant plus que dans le secteur urbain, de nombreux tronçons sont enterrés créant des coupures dans la continuité écologique de la Trame Bleue.

Le Mont Querier, initialement classé en réservoir urbain dans les premières études, a été défriché en 2019 pour une plantation de vigne. Il n'est ainsi plus considéré comme un réservoir urbain

Les éléments linéaires ou ponctuels répartis sur le secteur urbain constituent des zones de refuge et d'alimentation pour certaines espèces, mais également des supports de déplacement et de dispersion à une échelle locale. On retrouve dans cette catégorie les divers alignements d'arbres le long des voies de déplacement en milieu urbain, mais aussi les espaces « verts » autour de portions libres de ruisseau, surgissant parfois entre deux tronçons enterrés.

La structure de la Trame Verte et Bleue urbaine ne permet cependant pas le déplacement des espèces peu mobiles (mammifères, reptiles, amphibiens...), mais peut convenir à celles ayant une forte capacité de dispersion comme les oiseaux, ou les insectes.

Ainsi, les espaces verts présents accueillent potentiellement une biodiversité ordinaire, mais sont globalement peu connectés et présentent des fonctionnalités limitées par la matrice urbaine omniprésente.

Le Bédat à Cébazat



L'Artière à Beaumont



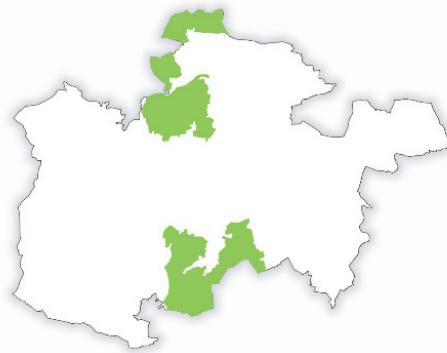
Le Mont Querier, entièrement défriché en avril 2019



Les voies ferrées, un corridor linéaire traversant l'espace aggloméré



LES COTEAUX DE LA LIMAGNE



Les Coteaux de la Limagne forment un ensemble complexe de milieux préservés, mais marqués par l'urbanisation dans leur configuration spatiale. En effet, la qualité des milieux naturels peut être comparable à l'ouest du territoire, mais au lieu de grands ensembles dans lesquels sont essaimés quelques villages de petite taille, les coteaux de la Limagne sont marqués par de grandes zones urbanisées côtoyant de grands réservoirs de biodiversité.

Au nord du territoire

Trois principaux réservoirs écologiques sont présents dans ce secteur.

- **Les côtes de Clermont** (réservoir n°9) : En marge de la ville, cet espace est considéré comme un des poumons verts du territoire et s'étend sur quatre communes (Clermont-Ferrand, Nohanent, Durtol et Blanzat). C'est un cœur de nature à protéger dans le SCOT du grand Clermont et un réservoir de biodiversité à préserver pour le Schéma Régional de Cohérence Écologique : il s'agit donc d'un réservoir de biodiversité majeur à considérer au sein du territoire de la métropole. Il est occupé par une mosaïque d'habitats ouverts, buissonnants et boisés,

ce qui permet à une faune diversifiée d'y effectuer son cycle de vie.

- **Le plateau et les coteaux de la Bade** (réservoir n°10) et **le Versant et plateau de Châteaugay** (réservoir n°11) forment un ensemble de prairies de fauche, pâturées, avec un réseau bocager d'une grande qualité, abritant de nombreuses espèces liées à ce cortège. On retrouve également des boisements, éléments clés dans la mosaïque d'habitats formant ces réservoirs de biodiversité.

Au sud du territoire

Dans la partie sud, plusieurs réservoirs d'importance régionale sont présents, parfois sans aucune séparation entre eux.

C'est le cas du **Puy Girou** (réservoir n°14) et du **Versant Nord et plateau de Gergovie** (réservoir n°15) qui sont accolés. Le Puy Girou est remarquable par la présence de pelouses d'intérêt, bien que des actions de restauration permettraient d'améliorer la fonctionnalité de ces milieux. Le **Versant Nord et plateau de Gergovie** abrite des milieux bien exposés, relativement escarpés par endroits, anciennement pâturés, avec des gazon et des pelouses thermophiles particulièrement intéressants. L'intérêt botanique de ces milieux est très fort, avec la présence de 7 espèces protégées. Parmi les oiseaux, on notera la présence du Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) (espèce à surveiller), et l'utilisation du site comme zone de chasse par le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Le **Puy d'Aubièrre** (réservoir n°16), très proche également, présente les mêmes types d'enjeux.

C'est sur les coteaux de la Limagne que se concentrent les « passages étroits ». Il s'agit de zones où les continuités écologiques sont encore possibles, mais soit fortement altérées à cause de l'urbanisation, soit menacées par une urbanisation future.

Les côtes de Clermont



LA PLAINE DE LA LIMAGNE



Très peu diversifiée, cette unité repose sur des sédiments marneux ou calcaires profonds, voués aux monocultures intensives d'un seul tenant. Les végétations naturelles sont rares et s'expriment ponctuellement au niveau de rases où des groupements hygrophiles eutrophes se maintiennent. L'intensification agricole a provoqué pour partie la rareté et la disparition des zones humides et secteurs bocagers, empêchant ainsi la préservation du cortège des espèces messicoles et adventices de cultures.

D'apparence relativement homogène, les différents secteurs composant cette entité présentent des spécificités en termes de fonctionnalité écologique.

Les réservoirs de biodiversité sont concentrés sur le secteur de Cournon d'Auvergne/Lempdes. Ce secteur relativement fonctionnel présente un continuum de réservoirs, zones relais et corridors linéaires. D'Ouest en Est on retrouve sept réservoirs de Biodiversité sur ce secteur. Il s'agit pour l'ensemble de ces réservoirs de zones de pelouses sèches à restaurer ou en cours de restauration.

Le Puy de la Poix (réservoir n° 19) est en partie couvert par un site du CEN Auvergne « Source bitumineuse du Puy de la Poix » qui constitue une curiosité géologique et présente une source naturelle de bitume et d'eau salée. D'un point de vue écologique ce réservoir abrite notamment l' Astragale à hameçon (*Astragalus hamosus*) espèce hautement patrimoniale (classée CR sur la liste rouge régionale) et la Huppe fasciée (*Upupa epops*).

Puy d'Anzelle



La Butte de Gandaillat (réservoir n° 20) est une ancienne carrière creusée dans les sédiments lacustres. Ce site présente un intérêt pour l'entomofaune.

Pépérites de Lempdes (réservoir n°21) : l'intérêt de ce site porte principalement sur la présence d'une flore patrimoniale (Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), Liseron cantabrique(*Convolvulus cantabrica*)).

Le Puy long, Puy d'Anzelle et de Bane (réservoir n°22, 23 et 24) : (extrait de la fiche ZNIEFF). Ce regroupement de trois coteaux xérothermiques abrite des pelouses sèches qui accueillent de nombreuses espèces végétales patrimoniales : Liseron rayé (*Convolvulus lineatus*), Liseron des monts cantabriques (*Convolvulus cantabrica*), Lin d'Autriche (*Linum austriacum*), Hélianthe à feuilles de Saule (*Helianthemum salicifolium*), Ail jaune (*Allium flavum*) (qui ne comporte que quelques stations en Auvergne), Inule variable (*Inula bifrons*), Carline à feuilles d'Acanthe (*Carlina acanthifolia*), Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) et Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*). Ces milieux abritent également un grand nombre d'oiseaux, qui trouvent ici un refuge dans le contexte des grandes cultures limagnaises. On observe en particulier la Huppe fasciée (*Upupa epops*) et la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) (liste rouge régionale), la Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) (espèce à surveiller), et le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) (espèce en déclin). L'inventaire de l'entomofaune montre l'extrême richesse en lépidoptères avec plus de 200 espèces inventoriées. Le site abrite de nombreuses espèces typiques des coteaux chauds et secs de Limagne, en particulier l'Hermite, (*Chazara briseis*) espèce méridionale inscrite sur la liste rouge régionale.

Les Caques (réservoir n°25) : Ce coteau sec dégradé abrite notamment plusieurs espèces inscrites sur la liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne (Ophrys verdissant (*Ophrys virescens*), Lotier maritime (*Lotus maritimus*), Inule variable (*Inula bifrons*), Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)...)

Ce réseau de réservoirs de biodiversité est complété par des zones relais qui permettent d'assurer une certaine continuité entre réservoirs. La cartographie de

la trame verte et bleue montre également un réseau assez important de haies et alignement d'arbres.

les Caques



Cependant il est à souligner qu'il s'agit de corridors peu fonctionnels (alignement de noyers, haies très peu denses...).

Ce secteur constitue un îlot relictuel de biodiversité dans un environnement soumis à une urbanisation et une agriculture intensives. La restauration de continuités entre l'ensemble de ces réservoirs en confortant le réseau de corridors écologiques permettrait d'en améliorer la fonctionnalité écologique locale.

Le secteur de Pont-du-Château, principalement composé de grandes cultures, est très peu fonctionnel. Aucun réservoir de biodiversité n'y a été identifié.

Quelques zones relais résiduelles sont encore présentes, mais de manière isolées, et ne présentent ainsi que peu d'intérêt écologique. Le réseau de haies est très limité. Cependant, à la différence du secteur de Cournon d'Auvergne/Lempdes, les haies résiduelles sont plus fonctionnelles, car plus denses et plus arbustives.

Sur ce secteur la trame bleue est constituée principalement par l'Artière qui présente ici un état écologique dégradé, s'écoulant entre les grandes cultures. La ripisylve est ici inexistante.

Le secteur de Gerzat, au nord de la plaine de la Limagne est composé également de grandes cultures. Cependant, à la différence du secteur précédent, le réseau de haies est développé et fonctionnel.

Le marais de Lambre (réservoir n°27) est le seul réservoir de biodiversité de ce secteur. Classé Espace Naturel Sensible ce site abrite de nombreuses espèces patrimoniales (cf. § 4.1).

Alignement de Noyers



L'Artière entre les cultures



Marais de Lambre

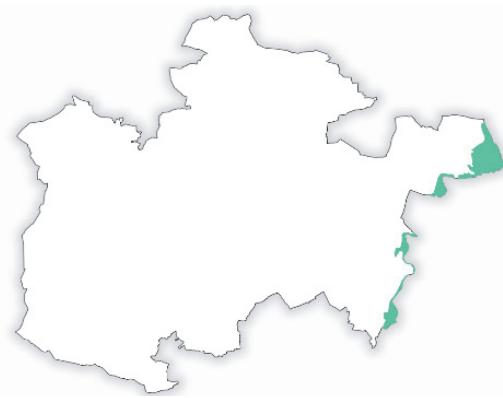
source : Jean-Jacques Lallemand



Haies et arbres isolés résiduels



LE VAL D'ALLIER



Les ensembles forestiers alluviaux et les complexes associés au lit apparent forment une vaste zone humide d'intérêt écologique majeur. Développées sur alluvions récentes, les végétations diversifiées associent boisements alluviaux pionniers à bois tendre et forêt alluviale à bois dur du lit majeur. Les milieux ouverts évoluent annuellement au gré de l'hydrodynamique fluviale de l'Allier et sont représentés notamment par les végétations des grèves alluviales et des bras-morts. Le lit majeur de l'Allier est quant à lui utilisé

de manière plus intensive et laisse place à des monocultures. Cependant, il subsiste des petits îlots de forêts alluviales à bois dur et de pelouses sèches qui revêtent un intérêt écologique.

L'ensemble du périmètre du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon » a été retenu comme réservoir de biodiversité (réservoir n°26). Ce site constitue un réservoir de biodiversité terrestre de par la présence de boisements alluviaux abritant de nombreuses espèces (en particulier avifaune et chiroptères), mais également aquatique. L'Allier accueille en effet plusieurs espèces de poissons migrateurs. Il s'agit notamment du Saumon atlantique (*Salmo salar*), de l'Anguille (*Anguilla anguilla*) et de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), espèces présentant un enjeu de conservation à l'échelle Européenne.

Ce site constitue également un corridor pour la trame verte comme la trame bleue. Les forêts alluviales sont essentielles au déplacement d'espèces animales comme les chiroptères. Les poissons migrateurs sont dépendants de la continuité aquatique pour réaliser leur cycle biologique.

Ce site d'intérêt régional présente donc une fonctionnalité globale qu'il convient de préserver.

L'Allier à Pont-du-Château



LA TRAME NOIRE

Définition

À l'instar de la Trame verte et bleue qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans le contexte d'augmentation de la pollution lumineuse lié à l'expansion du mode de vie urbain.

L'Office français de la biodiversité décrit la Trame noire comme "un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité (nocturne)" (Sordello, Paquier et Daloz 2021).

La trame noire est ainsi un réseau formé de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité caractérisé par une certaine obscurité.

Impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité

Environ 64% des invertébrés et 28% de vertébrés sont actifs au moins une partie de la nuit. (Holker et al. 2010).

Les espèces nocturnes, mais également les espèces diurnes, sont ainsi impactées par la lumière artificielle de différentes façon :

- Désynchronisation des cycles biologiques et altérations physiologiques : L'exposition à la lumière artificielle prolonge artificiellement la perception du jour, interférant ainsi le cycle naturel jour/nuit. La faune diurne est déstabilisée pendant la phase de repos/sommeil.
- Perturbation des déplacements et de l'orientation : La lumière artificielle directe pénétrant dans les systèmes visuels est susceptible de créer des éblouissements voire d'endommager les cellules photosensibles des yeux des animaux nocturnes, altérant leur vision et donc leur capacité à se repérer.
- Modification des interactions entre individus d'une même espèce et des interactions inter-espèces : La pollution lumineuse peut perturber les relations intraspécifiques. C'est par exemple le cas des organismes qui produisent de la lumière (bioluminescence) lors de la recherche de partenaires sexuels. L'éclairage artificiel perturbe également les relations interspécifiques (entre individus d'espèces différentes), notamment les interactions proies-prédateurs. L'attraction «irrésistible» de certaines espèces par la lumière peut entraîner la concentration de proies (ex. des insectes) et favorisant une pression de prédation plus intense
- Dégradation et fragmentation des habitats naturel : Au même titre que les espaces artificialisés (urbanisation, routes, agriculture intensive, barrages sur les cours d'eau...), l'éclairage artificiel apparaît comme une pression qui dégrade les milieux naturels.

Etat des lieux sur le territoire

L'association AVEX met à disposition une carte de pollution lumineuse sur l'Europe qui s'appuie sur le taux d'artificialisation des sols et tient compte également de l'altimétrie et de la présence des océans et des forêts (Cf. Cartographie section 4.4 / Pollution lumineuse).

La pollution lumineuse se concentre au niveau de Clermont-Ferrand et des grands axes de circulations. Toute la partie Est du territoire est ainsi concernée par une forte pollution lumineuse.

La chaîne des Puys et dans une moindre mesure le plateau occidental et le rebord occidental de la Limagne sont globalement préservés de la pollution lumineuse.

La trame noire est ainsi très dégradée à l'Est du territoire et globalement fonctionnelle à l'Ouest

Actions - Schéma de Transition Energétique et Ecologique

Le STEE prévoit des actions ciblées relatives à la pollution lumineuse :

- Définir une trame noire sur la Métropole et lutter contre la pollution lumineuse : cette action vise à initier des règles communes à l'échelle métropolitaine pour optimiser l'éclairage public et étendre les extinctions partielles. Il s'agit également de mettre en place des mesures afin de faire connaître et de respecter la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes, et à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie ;

Actuellement, certaines communes de la métropole pratiquent une extinction et/ou un abaissement de l'éclairage public selon des horaires choisis et utilisent des luminaires limitant les flux lumineux.

- Limiter les pollutions visuelles, notamment dans le Règlement de publicité. Cette action vise à diminuer la pollution visuelle, mais également la pollution lumineuse en agissant sur l'éclairage des panneaux publicitaires et des enseignes

6.4 LES ZONES HUMIDES

Dans le cadre du SAGE Allier-Aval et du SAGE Sioule, une cartographie des enveloppes de probabilité de présence de zones humides (zones avec une probabilité plus ou moins forte de présence de zones humides : zones plates à proximité des points d'eau, zones humides déjà connues...) a été réalisée.

En 2019 un inventaire des milieux humides a été réalisé sur le bassin Allier aval.

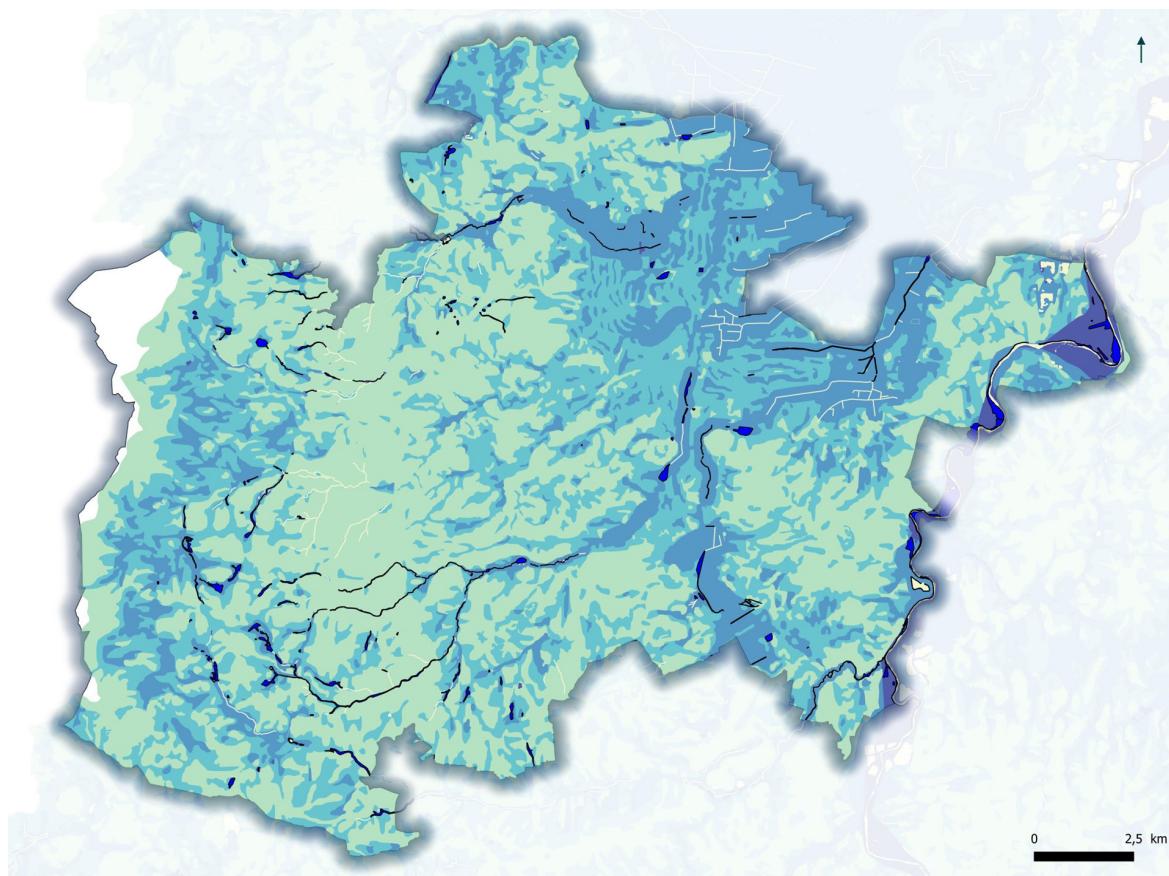
Cet inventaire n'est pas exhaustif. Il s'est appuyé sur la cartographie de pré localisation des zones humides pour définir l'enveloppe de prospection qui s'est principalement basée sur les zones de forte probabilité de présence de zones humides (zones

de bas-fond, bordures de cours d'eau et zones très planes particulièrement propices à l'accumulation et la stagnation des eaux) et sur les zones de forte observation (inventaires de milieux humides existants, les connaissances issues des cartographies d'habitat Natura 2000, l'espace de divagation optimal de l'Allier et les enveloppes identifiées uniquement par photo-interprétation)

La reconnaissance du caractère humide des zones prospectées s'est basée sur une étude des critères botanique et pédologique.

341.2 ha de zones humides ont été inventoriées sur le territoire.

Zones humides de Clermont Auvergne Métropole



■ Zones humides (2019)

Enviroppes de probabilité de présence de zones humides

- Forte Observation
- Forte probabilité Théorique
- Moyenne probabilité Théorique
- Très faible probabilité
- Zones en eau



SYNTHÈSE ET PERSPECTIVE

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole présente une grande variété de milieux naturels support d'une grande richesse de biodiversité comme en témoignent les nombreux périmètres de protection et d'inventaire. Les zonages environnementaux relatifs à des milieux remarquables représentent en effet (hors PNR des Volcans d'Auvergne) environ 15 500 ha, soit 51% du territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Les habitats naturels à l'échelle du territoire présentent une grande diversité. Cette richesse de milieux s'explique notamment par la variété des conditions écologiques offertes par le territoire. Elle est liée principalement à l'ampleur des gradients altitudinal, thermique, hygrométrique, au relief et au type de substrat géologique. Cette diversité d'habitats naturels induit naturellement une grande diversité spécifique et la présence de nombreuses espèces patrimoniales.

Cette diversité s'exprime différemment à l'échelle du territoire : l'ouest du territoire présente un degré de naturalité important et de grands espaces naturels remarquables. La partie Est est constituée d'une grande plaine cultivée au sein de laquelle se trouve encore des îlots relictuels de nature qui constituent des zones refuges pour la faune et la flore et prennent alors toute leur importance. Au centre se trouve la zone urbaine étroitement liée aux coteaux de Limagne.

Ces spécificités se retrouvent dans l'analyse de la trame verte et bleue du territoire :

- Le secteur Ouest est très fonctionnel. Les réservoirs de biodiversité sont de grands ensembles écologiques à forts enjeux de biodiversité. Les zones relais assurent une forte perméabilité pour les espèces et permettent des échanges réguliers entre les différents réservoirs. Les cours d'eau composant la trame bleue sont de bonne qualité écologique et chimique.
- La zone urbaine dense forme une entité assez peu perméable d'un point de vue écologique. Un réseau de parcs et jardins et de linéaires arborés assurent cependant le maintien d'une nature ordinaire, localement à enjeux (réservoirs de biodiversité urbains). Ce réseau serait à conforter et à développer afin d'assurer des continuités avec les grands réservoirs au nord et au sud du centre urbain au niveau des coteaux de Limagne.
- La plaine de la Limagne est une grande plaine cultivée dotée de peu d'éléments structurant la trame écologique. Les réservoirs de biodiversité y sont concentrés sur le secteur du Puy long, Puy d'Anzelle et de Bane, secteur encore relativement fonctionnel, mais isolé par l'urbanisation. La trame bleue présente un état très dégradé après la traversée de la zone urbaine et des secteurs de cultures intensives.
- Le Val d'Allier constitue un réservoir de biodiversité (trame verte et bleue) d'importance régionale.

Malgré des disparités importantes en termes d'enjeux écologique et fonctionnels entre les secteurs, il apparaît que l'ensemble du territoire est support d'une Trame Verte et Bleue fonctionnelle, qui joue un rôle dans la fonctionnalité écologique même au-delà de Clermont Auvergne Métropole, plusieurs réservoirs et corridors écologiques d'importance régionale étant présents sur le territoire.

Clermont Auvergne Métropole a ainsi une responsabilité particulière dans la préservation des espèces, habitats et des continuités écologiques.

7

FORMES URBAINES ET URBANISATION

La forme d'une ville découle de l'histoire de son urbanisation. Les différents tissus urbains, imbriqués ou juxtaposés, témoignent de la richesse patrimoniale d'un territoire. Les morphologies bâties, le maillage, les espaces verts participent à la composition des paysages urbains autant qu'à leurs usages. La ville perçue s'entrecroise alors avec le territoire vécu et les espaces urbains sont confrontés aux enjeux contemporains (qualité de vie en ville, place de la nature, typologies d'habitat, mixité sociale ou fonctionnelle, déplacements...)

Il s'agit alors d'analyser les dynamiques passées d'urbanisation du territoire, d'appréhender l'évolutivité des tissus urbains existants dans leur diversité et de dessiner les contours d'une stratégie de renouvellement urbain au regard des capacités existantes

7.1 HISTOIRE URBAINE ET PATRIMOINE

L'histoire de l'urbanisation, depuis les premières implantations humaines, imprime une identité forte sur le territoire et ses paysages.

Un patrimoine archéologique reconnu.

Le territoire et ses alentours disposent de sites exceptionnels d'intérêt majeur, notamment l'Oppidum de Gondole au Cendre et le site de Gergovie, à proximité immédiate des limites de la métropole.

Le site classé site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César, établi par décret le 30 août 2022 constitue un outil de protection et de mise en valeur des sites et de leurs paysages proches.

En dehors de ces sites remarquables, de nombreux vestiges ont été découverts sur le site d'Augustonemetum, chef-lieu gallo-romain, devenu Clermont-Ferrand et à ses alentours. Ainsi, 6 communes de la métropole sont concernées par des Zones de Présomption de Prescription Archéologiques (ZPPA).

Les bourgs et les centres-villes, éléments fondateurs de l'identité du territoire

Les tissus urbains anciens présentent un bâti médiéval caractéristique par leur histoire, leurs logiques d'implantation des bourgs et leur inscription dans le paysage (promontoire, bord de rivières, bourgs vigneron...).

Le centre de Clermont, sur le plateau, dispose d'édifices religieux emblématiques tels que l'église Notre Dame du Port, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption. Son patrimoine médiéval «civil» est complété par des hôtels particuliers du XVIIIe et des constructions institutionnelles et des immeubles de rapport du XIXe, avec la pierre de Volvic comme élément constructif ou de modénature, qui marque la singularité architecturale du territoire. Le centre ancien de Clermont dispose ainsi de plus de 130 bâtiments inscrits ou classés au monument historique. Il fait l'objet d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis juillet 2025, intégrant également ses abords (quartier de la gare, quartiers d'extensions du XIXe et du XXe siècle...). En revanche, le centre de Montferrand fait l'objet d'un secteur sauvegardé depuis 1964, aujourd'hui SPR, à l'instar du centre bourg de Pont-du-Château et de Royat.

Le bâti historique des centres-bourgs revêt des caractéristiques patrimoniales diversifiées, avec différentes typologies bâties en fonction des communes, leur histoire et sites d'implantation. Il n'y a pas aujourd'hui un état des connaissances du patrimoine homogène entre les communes. Il est néanmoins constaté des signes de fragilité liés à l'entretien des constructions et à la perte d'attractivité résidentielle des tissus anciens. Les

travaux menés pour requalifier les espaces publics dans certaines communes permettent de revaloriser le patrimoine bâti et sont amenés à se poursuivre. Des opérations récentes de logements ou d'équipements viennent également s'inscrire dans le vocabulaire et les typologies bâties traditionnelles, instaurant un dialogue architectural entre constructions historiques et contemporaines.

L'essor industriel et les développements urbains du XIXe/début XXe sont aussi à l'origine de constructions présentant un intérêt patrimonial caractéristique :

- le développement du thermalisme a contribué à la réalisation de nombreuses architectures typiques dans un style «Belle époque» (villas, immeuble de rapport, parcs, hôtels, casino) sur les communes de Royat et Chamalières ;

- le développement industriel, au cœur même de la cité, imprime aujourd'hui encore les paysages urbains clermontois au travers d'architectures caractéristiques, à l'image des structures monumentales des Pistes sur le site de Cataroux. L'évolution des sites industriels dans une logique de renouvellement urbain est l'occasion d'une mise en valeur de ce patrimoine. La contribution de l'entreprise Michelin à l'histoire urbaine de la ville s'exprime également par la présence de nombreuses cités ouvrières (ou cités-jardins), construites chacune avec un ordonnancement particulier et une typologie bâtie propre, conférant à ces espaces une dimension patrimoniale, bien que moins identifiée et mise en valeur.

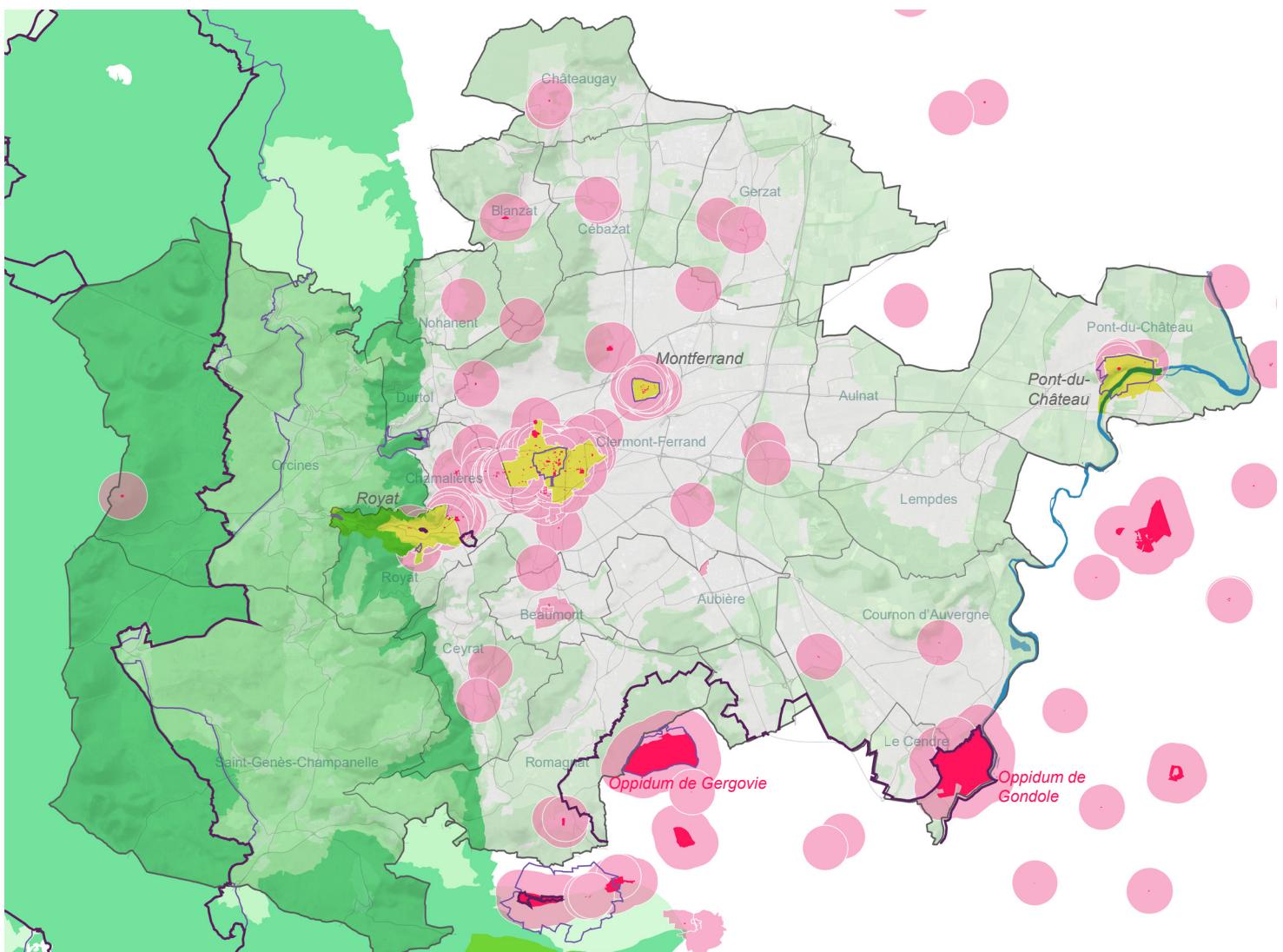
- la structuration des boulevards entourant le centre de Clermont et de Chamalières, avec des immeubles de rapport ordonnancés et ponctués de constructions à l'architecture années 30. Il est à noter que contrairement à la majorité des grandes agglomérations françaises, les architectures de type «hausmanienne» sont peu présentes, voire inexistantes à Clermont-Ferrand.

Au-delà des architectures caractéristiques, un patrimoine diffus à prendre en compte

est présent dans l'ensemble des communes, avec des qualités bâties ou urbaines qui témoignent de l'histoire du territoire et des phases successives d'urbanisation :

- des éléments du patrimoine rural, agricole et viticole ;
- certaines constructions de la seconde moitié du XXe siècle, notamment au sein de grands ensembles résidentiels ou relatifs à des équipements dont certaines sont labellisées Architecture Contemporaine Remarquable ;
- des architectures contemporaines, qui constituent le «patrimoine de demain» et qui s'inscrivent dans la trame urbaine existante, notamment à l'occasion de projet d'aménagement.

LES PROTECTIONS ET DÉMARCHES RELATIVES AU PATRIMOINE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

- [Red square] Monument classé ou inscrit
- [Pink circle] Rayon de 500 / Délimitation des abords*
- [Yellow outline] Site Patrimonial Remarquable
- [Purple outline] Site classé
- [White outline] Site inscrit
- [Green outline] UNESCO : limite du bien
- [Light green outline] UNESCO : zone tampon

* Note : des périmètres délimités des abords sur les communes de Cournon-d'Auvergne, Cébazat et Clermont-Ferrand sont en cours de création. Ils n'apparaissent pas sur cette carte qui est à titre informatif.

Cette diversité du patrimoine local ne fait pas l'objet d'inventaires exhaustifs et homogènes sur l'ensemble des communes, même si certains inventaires thématiques ont pu être réalisés (forts villageois, patrimoine viticole, villa XXe, architecture Valentin Vigneron...). Afin de disposer d'outils de valorisation et d'une meilleure connaissance du patrimoine local, Clermont Auvergne Métropole a déposé sa candidature au labl Pays d'Art et d'Histoire.

Dans une dynamique de renouvellement urbain, la question du patrimoine constitue un enjeu autour de la réinterprétation et de la réappropriation des sites historiques. Le territoire a initié de nombreux grands projets de reconversion tels que le projet de l'Hôtel Dieu (bibliothèque universitaire et logements), l'école d'architecture dans l'ancien Sanatorium des Sabourins ou encore le FRAC dans l'ancienne Halle au Blé. Cette dynamique de reconversion, portée principalement par la création de nouveaux équipements publics, se retrouve également dans les autres communes (Domaine de la Prade à Cébazat, maison des associations à Aulnat, centre sportif et de loisirs sur le site du Château à Saint-Genès-Champanelle,etc...). S'agissant des opérations de logements, quelques projets récents et à venir préservent des éléments caractéristiques, notamment du patrimoine industriel, pour restituer la mémoire des lieux (ex: Clos Saint Vincent à Blanzat, Halle 23 à Cataroux,...) ou s'inscrivent dans une logique de reconversion du bâti institutionnel (Hôpital de Fontmaure à Chamalières...).

Ces démarches, permettant d'apporter «une seconde vie» aux constructions, doivent également être abordées dans le cadre de la transformation du bâti privé existant, notamment à vocation d'habitat, dans une logique d'amélioration des qualités résidentielles ou environnementales du parc ancien. De même, les enjeux d'insertion urbaine des nouvelles constructions dans l'environnement urbain immédiat sont à appréhender, avec des dialogues architecturaux qui ont été parfois abrupts au cours de la seconde moitié du XXe siècle (ruptures d'échelle,...).



Notre Dame du Port

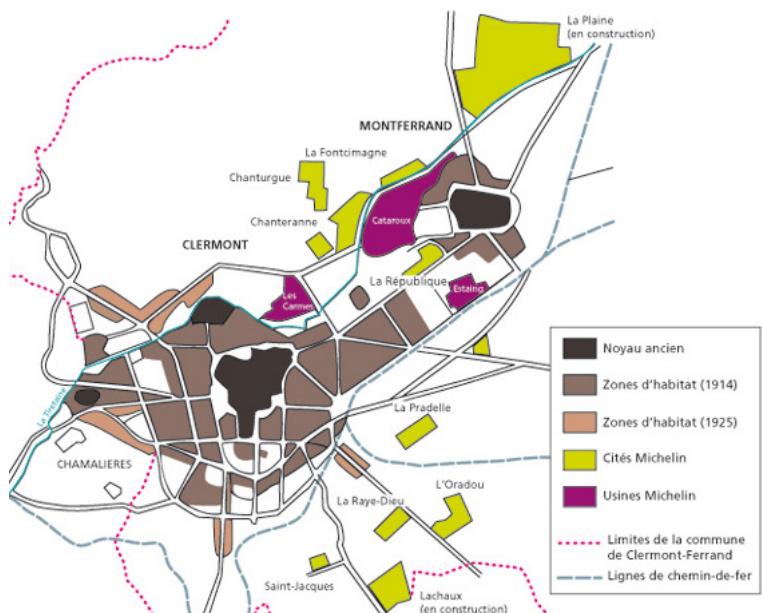


Le site de Gergovie

Les boulevards à Chamalières, reliant «la ville thermale» au centre de Clermont



L'implantation historique des usines et cités Michelin autour de Clermont et de Montferrand



Le site industriel emblématique des Pistes



Clermont-Ferrand

La cité Michelin de Chanturgue



Clermont-Ferrand

Le site des caves à Châteaugay, patrimoine viticole



Aulnat



Châteaugay

Des interventions contemporaines ponctuelles



Lempdes

Une absence de dialogue architecturale et des ruptures d'échelle



Clermont-Ferrand

Une dynamique de reconversion et de réhabilitation du patrimoine, portée essentiellement par de nouveaux équipements publics



Saint-Genès-Champanelle



Clermont-Ferrand

FOCUS /
LA PÉRIURBANISATION...
LA FIN DU PATRIMOINE ?

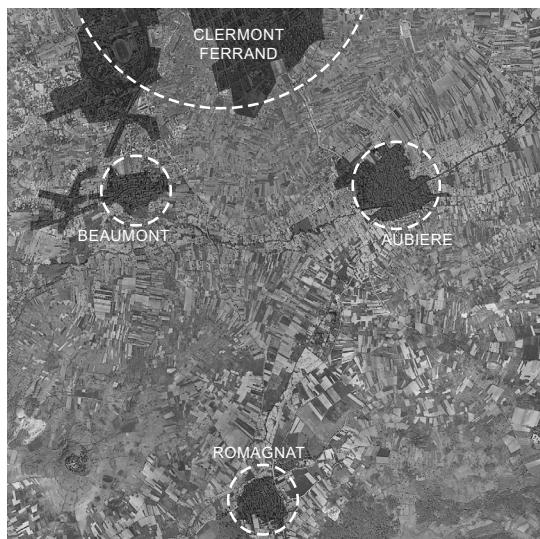
Les dynamiques d'étalement urbain à l'œuvre depuis la seconde moitié du XXe siècle, sous forme d'opérations successives de lotissements ou de zones d'activités ont conduit :

- à la création de grands continus bâties, englobant les bourgs de première couronne dans l'espace aggloméré central «Clermont-Chamalières», gommant ainsi les coupures d'urbanisation entre les communes, notamment au droit des anciennes ceintures vertes et maraîchères ;
- à un mitage des reliefs ou à une urbanisation ceinturant les éléments remarquables du socle physique (exemple: Puy de Crouel) ;

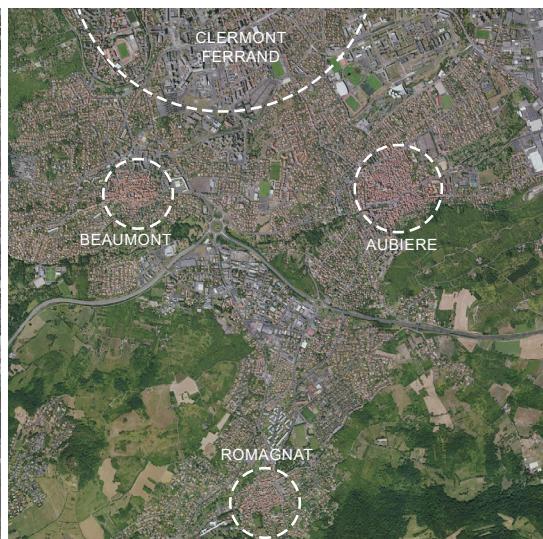
- une certaine standardisation des typologies bâties, répondant davantage à une logique économique, qu'à des enjeux de qualité architecturale et paysagère. Les «boîtes à chaussures» des zones commerciales et d'activités ou les constructions pavillonnaires reproduisant un même modèle banalisé et reproductible sur l'ensemble du territoire national contribuent à une certaine perte d'identité architecturale et contextualisée des secteurs périurbains.

Un continuum bâti qui redéfinit la lecture urbaine du territoire en gommant les coupures d'urbanisation entre les bourgs et les communes

1955



AUJOURD'HUI



Des paysages repères encerclés par l'urbanisation



DES MODÈLES STANDARDISÉS QUI BANALISENT LES PAYSAGES

Une opération récente de logements collectifs et semi-collectifs qui emprunte son vocabulaire architectural à la maison pavillonnaire



Cébazat

Le paysage caractéristique du bourg et son écrin de verdure en arrière plan sont masqués par un premier plan pavillonnaire standardisé



Pont du Château

Melun ? La Rochelle ? Montélimar ? La reproduction en série d'un modèle sans identité propre



Lempdes

7.2 LES TISSUS URBAINS

UN KALÉIDOSCOPE URBAIN

Les formes urbaines structurent les paysages du territoire métropolitain, fondent l'identité des quartiers et des communes. Ces tissus, assemblés ou juxtaposés au fil des phases successives d'urbanisation, créent une mosaïque de lieux, d'intensité variable, traversée au quotidien par l'ensemble des usagers du territoire (habitants, visiteurs...) et constituent des «habitats» au sens large, «des cadres de vies» de proximité confrontés aux dynamiques urbaines contemporaines : attractivité résidentielle, déplacements, préoccupations environnementales.

La métropole clermontoise présente une grande variété de tissus urbains, morphologiques ou fonctionnels, qui créent des ruptures ou des continuités dans l'espace bâti.

Depuis le centre de Clermont, une dégressivité des intensités bâties au sein des tissus des faubourgs, denses et structurés autour des boulevards de ceinture et en direction de Chamalières et Royat, puis devenant «composés», au travers d'un tissu de maisons de ville progressivement complétées par des opérations de logements collectifs. Sur les coteaux au Nord et à l'ouest du cœur aggloméré, un tissu individuel occupe les hauteurs.

Dans cette épaisseur, **des ensembles morphologiques particuliers viennent marquer leur empreinte au sein de la trame urbaine** : des cités-jardins héritées de l'histoire ouvrière du territoire et des grands ensembles collectifs, à vocation sociale ou non, bâtis dans la seconde moitié du XXe siècle.

Entre les centres historiques de Clermont et Montferrand, un territoire «d'entre-deux», occupés par de grandes entreprises institutionnelles, d'équipements et industrielles, fragmente l'espace urbain. L'arrivée du tramway au milieu des années 2000 et les projets urbains autour de l'avenue de la République amorcent une recomposition du secteur et une couture urbaine avec les quartiers Nord de Clermont, plus isolés de l'espace urbain central.

Des capillarités dans le prolongement des axes de faubourg et d'entrées de ville viennent créer des tissus urbains continus jusqu'au centre-bourg des communes de première couronne. Relativement structurés en direction d'Aubière et Beaumont, les tissus se délitent avec la traversée de grands secteurs pavillonnaires vers Cébazat, Durtol et Ceyrat.

Ces continuités bâties pavillonnaires se prolongent ensuite au sein d'organisations communales en chapelets : Romagnat au Sud, Châteaugay au Nord, Blanzat et Nohanent en suivant le cours de la vallée du Bédat.

La topographie à l'Ouest, les grandes infrastructures à l'Est viennent marquer une césure autour du centre aggloméré.

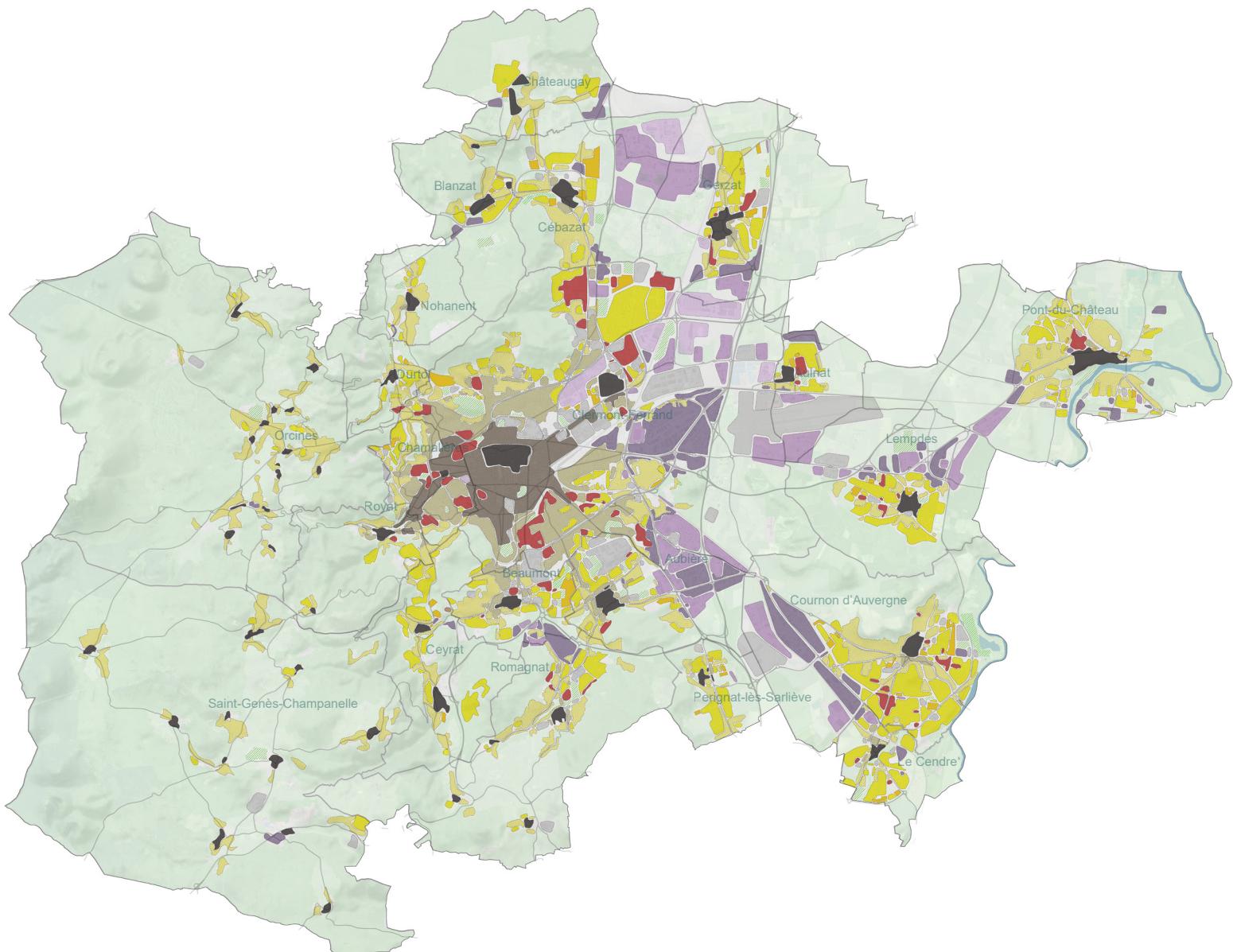
Ainsi, Gerzat, Aulnat et dans une moindre mesure, Pérignat-lès-Sarlieu représentent des entités urbaines plus isolées. Au-delà de la faille de Limagne, Saint-Genès Champanelle et Orcines, sont constituées d'une myriade de hameaux, progressivement épaisse par des développements pavillonnaires.

Au sein des communes, une couronne périurbaine entoure les bourgs, avec au contact immédiat du tissu ancien, un tissu individuel diffus et lâche qui contraste en intensité, mais qui est aujourd'hui le support de projet en renouvellement urbain venant composer une nouvelle ceinture de faubourg. Au-delà, l'étirement de la maille urbaine est caractérisé par une succession de tissus pavillonnaires, particulièrement importants dans les communes de plaine (Cébazat, Gerzat, Pont-du-Château, Lempdes, Cournon d'Auvergne et Le Cendre), et ponctué d'unités d'ensembles collectifs ou d'opérations récentes aux typologies mixtes.

Ces tissus pavillonnaires, répondant au phénomène d'étalement urbain, représentent ainsi près de 50% de l'espace urbain de la métropole.

Des corridors d'activités relient les communes... et fracturent l'espace central métropolitain.

Les zones d'activités développées sur la frange Est du centre aggloméré le long des grandes infrastructures et des axes pénétrants impriment une rupture dans le paysage métropolitain. Elles ont pour paradoxe de venir recréer un continuum urbain entre les communes, tout en constituant «une rupture d'urbanité» par leur caractère monofonctionnel, leur logique routière et moins qualitative.

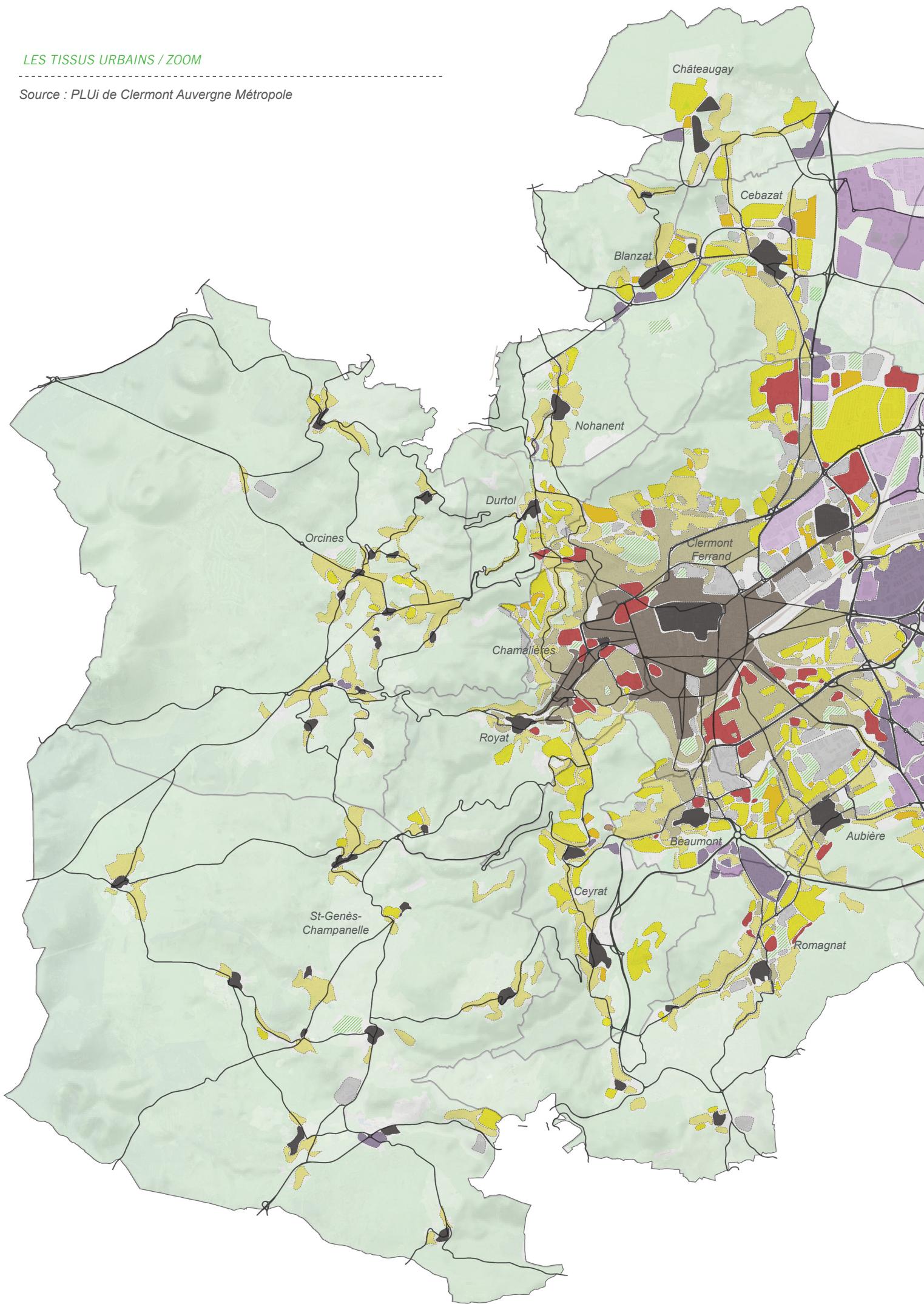


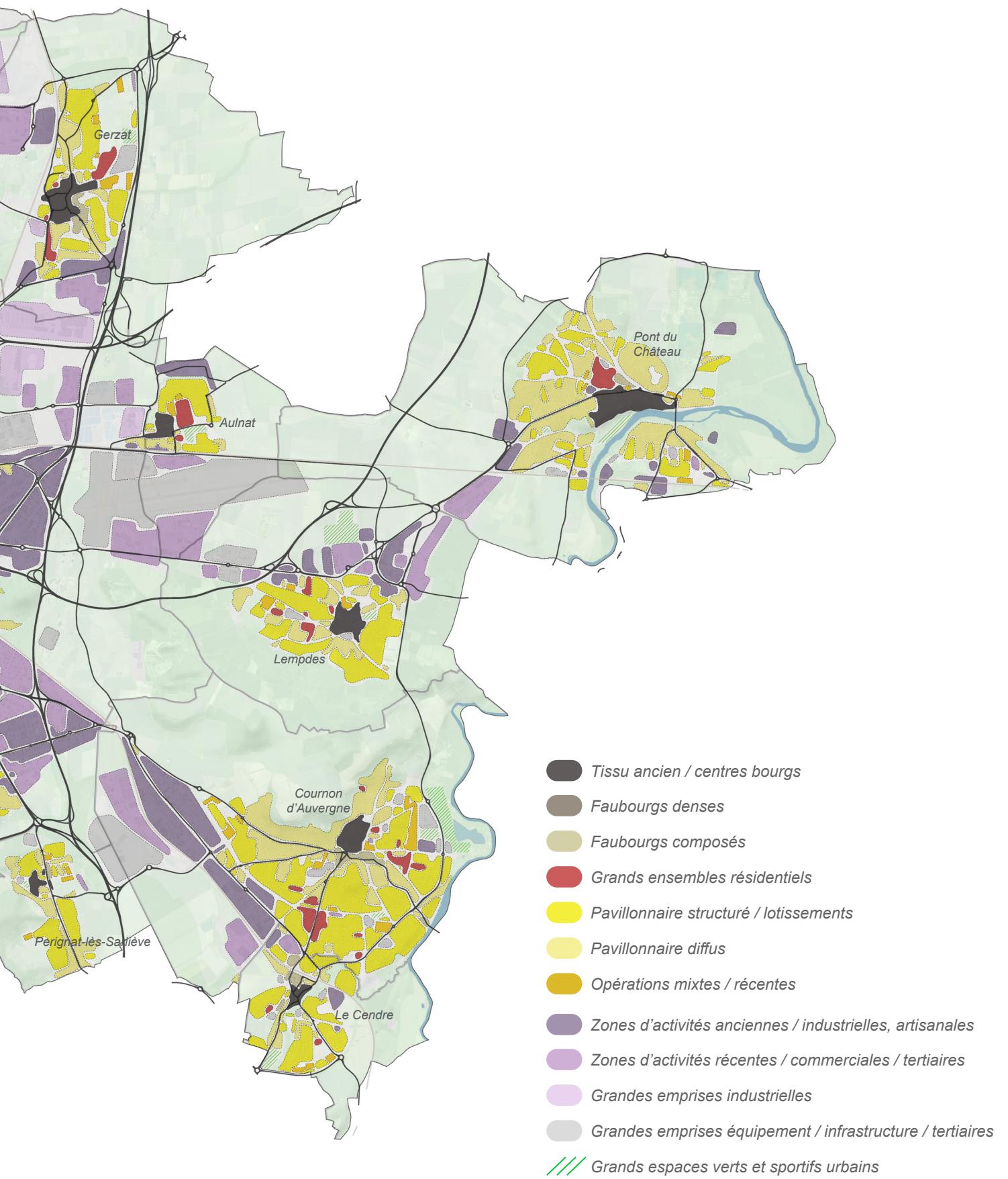
Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

	<i>Tissu ancien / centres bourgs</i>		<i>Zones d'activités anciennes / industrielles, artisanales</i>
	<i>Faubourgs denses</i>		<i>Zones d'activités récentes / commerciales / tertiaires</i>
	<i>Faubourgs composés</i>		<i>Grandes emprises industrielles</i>
	<i>Grands ensembles résidentiels</i>		<i>Grandes emprises équipement / infrastructure / tertiaires</i>
	<i>Pavillonnaire structuré / lotissements</i>	//	<i>Grands espaces verts et sportifs urbains</i>
	<i>Pavillonnaire diffus</i>		
	<i>Opérations mixtes / récentes</i>		

LES TISSUS URBAINS / ZOOM

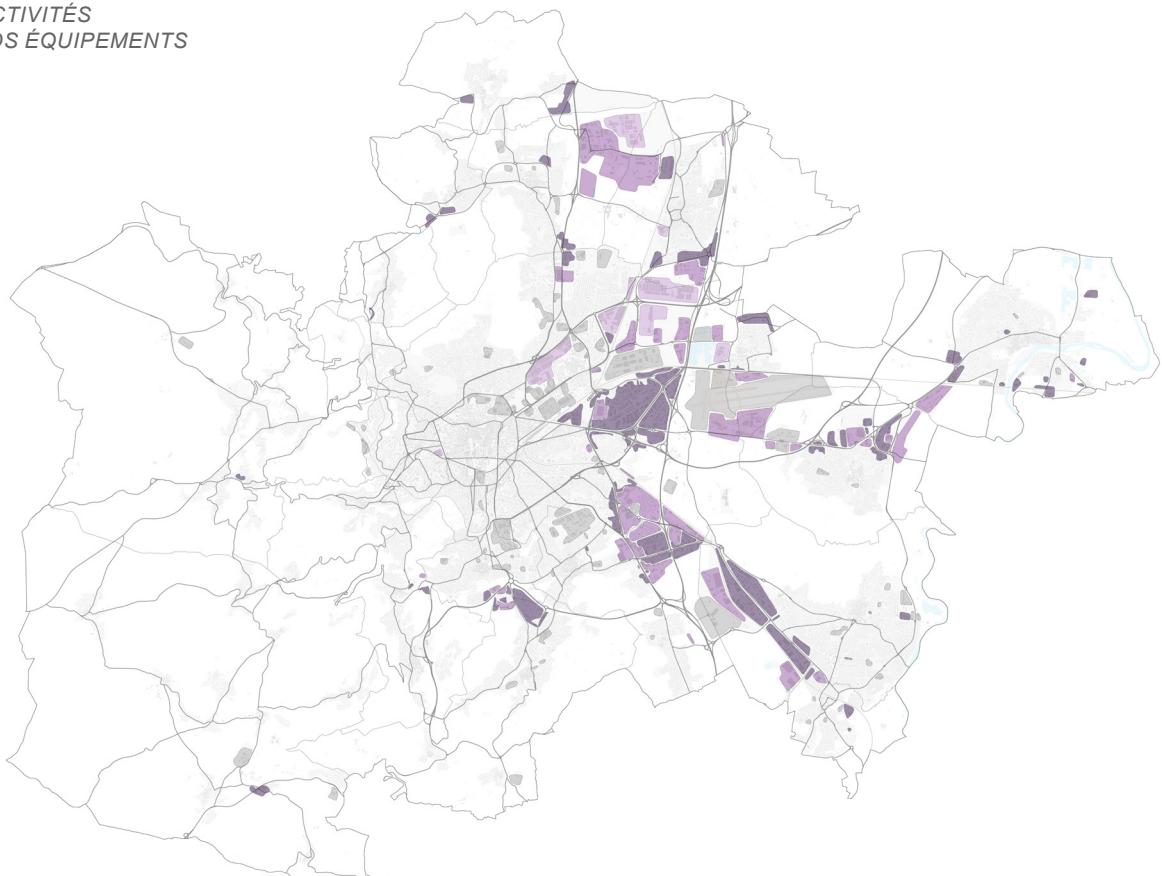
Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole





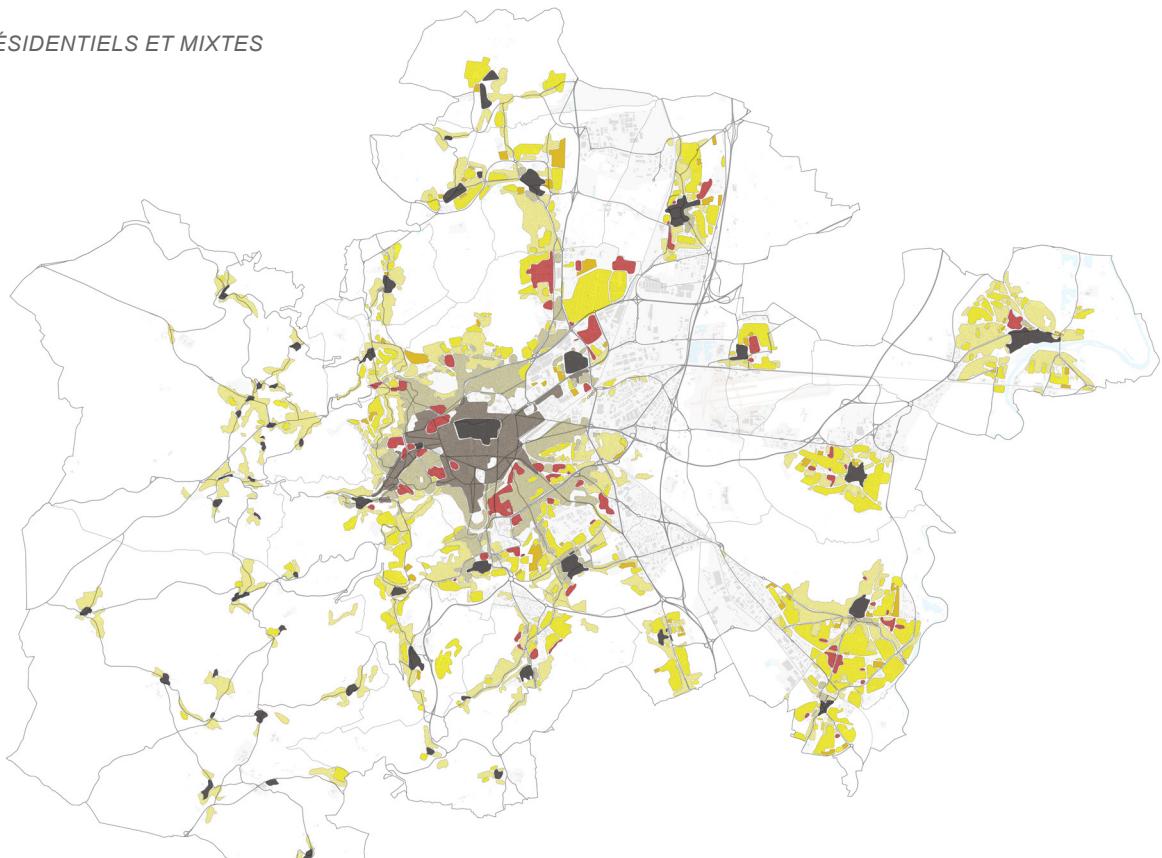
FONCTIONNALITÉS

TISSUS ACTIVITÉS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



Des corridors d'activités le long des grands axes structurants

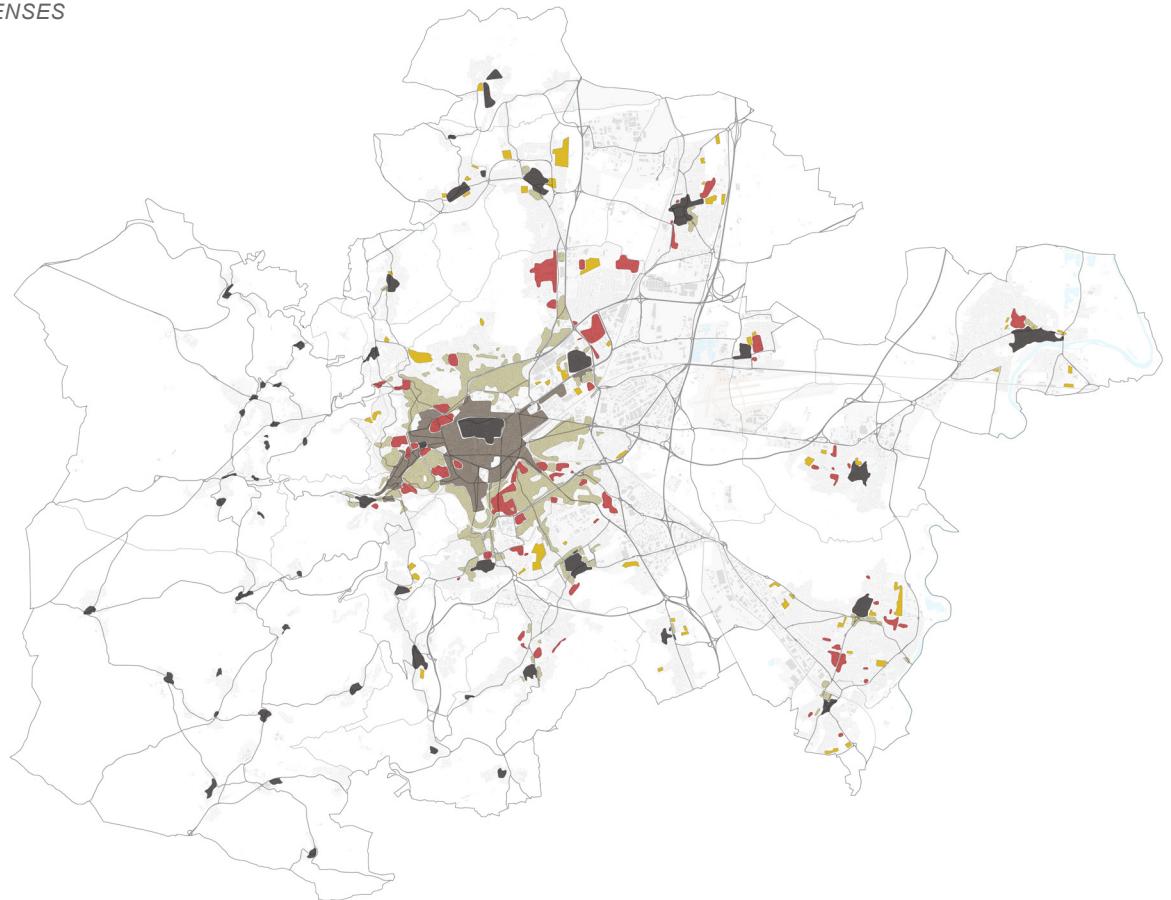
TISSUS RÉSIDENTIELS ET MIXTES



Des chapelets résidentiels à partir des centres-bourgs

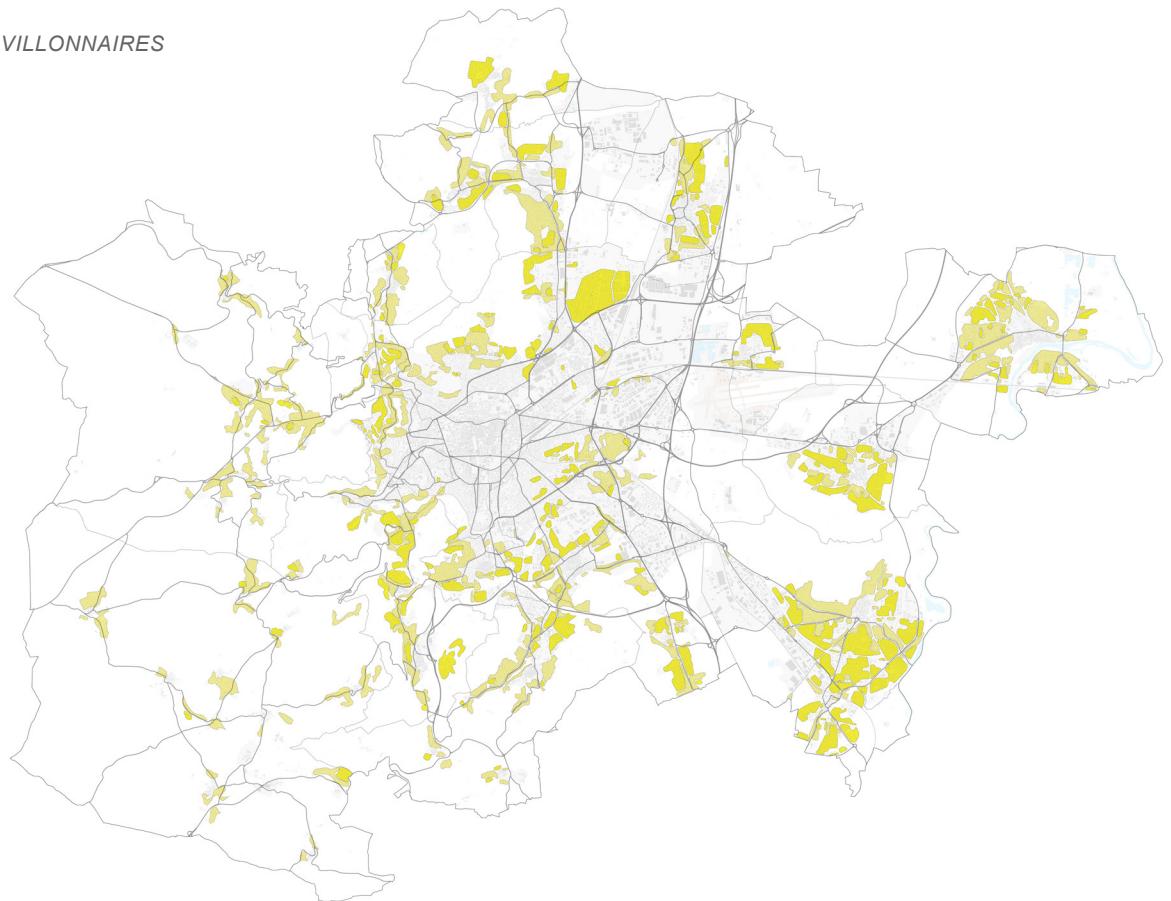
INTENSITÉ

TISSUS DENSES



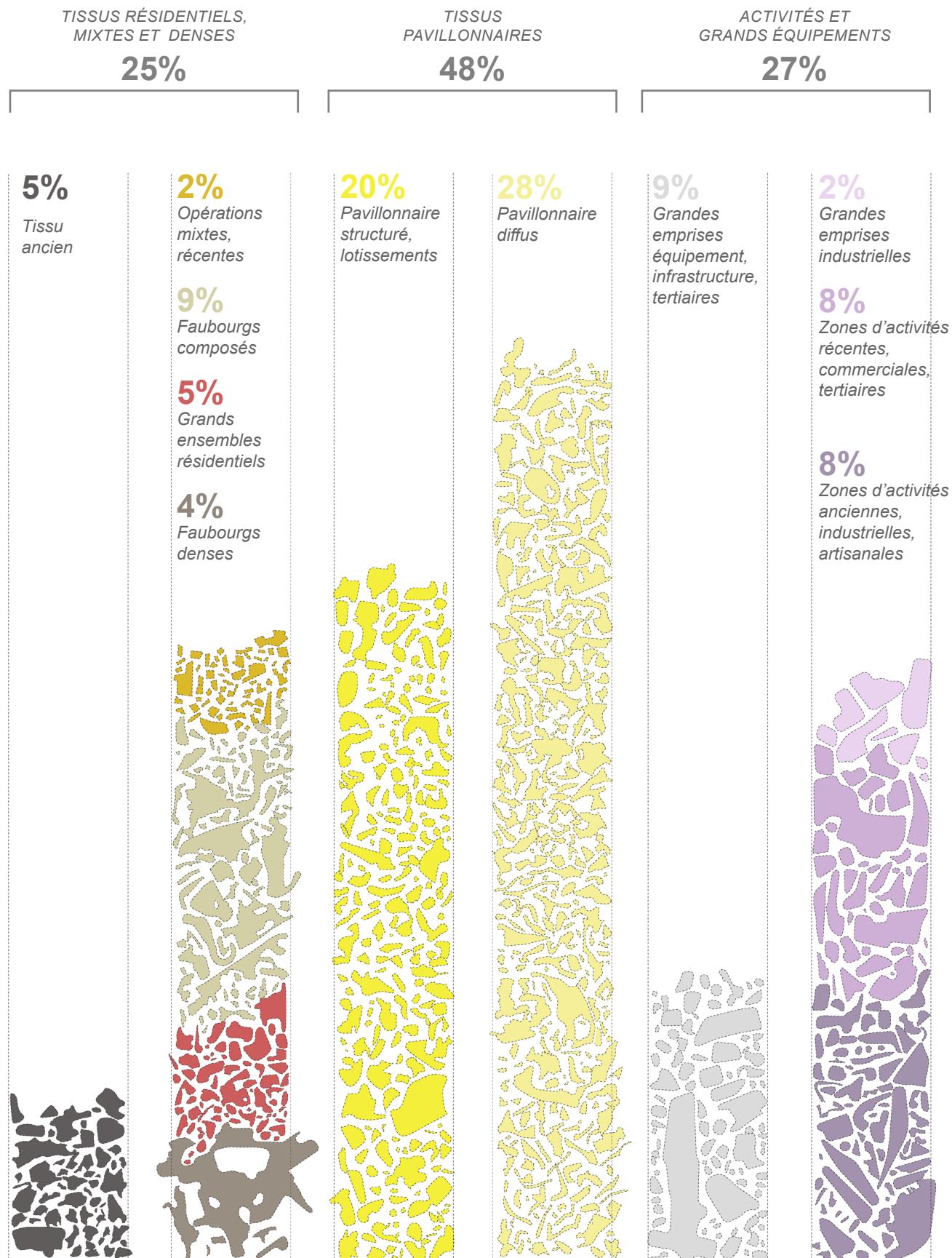
Des gradients d'intensité centre/péphérie

TISSUS PAVILLONNAIRES



RÉPARTITION EN VOLUME DES TISSUS URBAINS

Répartition de l'emprise spatiale des différents tissus urbains sur le territoire



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

EMPRISES COMPARÉES

Comparaison entre entités morphologiques (même échelle)

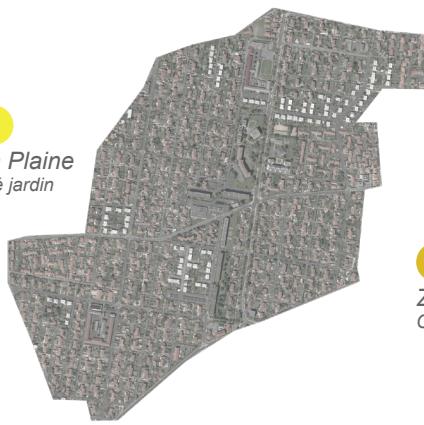
Cataroux - Les Pistes



La Gauthière



La Plaine
cité jardin



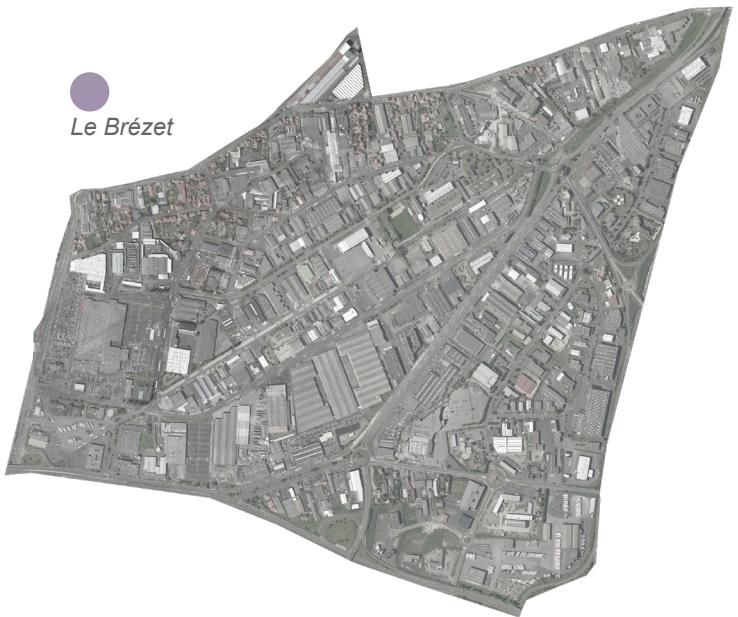
Zac des 3 Fées
Cébazat



Hameau de Manson
Saint Genès Champnuelle



Le Brézet



Tissus pavillonnaires
Cournon d'Auvergne



Le Plateau



Bourg de Pont-du-Château

LES TISSUS ANCIENS

Les tissus anciens, constitués des centres-bourgs et des hameaux, sont des repères urbains qui fondent l'identité du territoire et des communes, au travers de leur dimension patrimoniale et leurs fonctions de centralité historique (mairie, église, école, marché et commerces...).

Ils sont marqués par une forte compacité de la trame urbaine :

- un maillage viaire structuré autour d'une rue principale qui irrigue un réseau de ruelles, places et placette en délimitant des îlots de petite taille.
- un bâti composé majoritairement de maisons de ville avec une certaine hauteur (R+2+c, R+3), parfois divisées en appartements, implanté à l'alignement et qui occupe la quasi-totalité du parcellaire, laissant peu de place aux espaces extérieurs, hormis la présence ponctuelle de cours et jardins.

Les tissus anciens des Villages des communes de l'Ouest du territoire (Orcines, Saint-Genès-Champanelle) présentent des caractéristiques un peu différentes, avec des trames urbaines moins resserrées et davantage structurées «dans la longueur» autour des rues principales ou par un étagement en lien avec la topographie.

La compacité, qui fait partie du «charme» des tissus anciens, peut être également considérée

comme un frein à l'attractivité des bourgs : manque d'espaces verts, luminosité au sein de logements, topographie parfois escarpée, difficulté d'utilisation de l'automobile (circulation et stationnements).

Ainsi de nombreux bâtiments dégradés ou vacants sont présents au sein des centres-villes, renforcés par les difficultés d'entretien et d'usage du parc ancien (monopropriété, entretien des réseaux, bâtiment énergivore...)

Ce manque de qualité et de fonctionnalité se ressent également sur les stratégies de localisation des commerces de proximité, avec un mouvement des hypercentres vers les axes et boulevards qui ceinturent généralement les bourgs et offrent davantage de capacités de stationnement.

Néanmoins, les communes de la métropole poursuivent des objectifs de reconquête et de revitalisation des centres-bourgs, au travers de travaux de requalification des espaces publics, créant des itinéraires qualitatifs, ainsi que par des programmes de logements venant recomposer les îlots dégradés. Des curetages permettant de recréer des espaces de respirations ou des poches de stationnements sont également envisagés.

Afin de disposer d'outils permettant la régénération des tissus anciens, 17 communes de la métropole ont signé une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires en janvier 2023.

Des tissus anciens qui s'inscrivent dans un écrin paysager lié à leur implantation historique (promontoire, bord de rivière...)



Beaumont



Saint-Genès-Champanelle

Mais des espaces publics très minéralisés...

...souvent occupés par des poches de stationnement pour pallier aux manques sur l'espace privé

...Avec une végétation résiduelle liée à la présence de quelques jardins....

...ou une absence de jardins qui redéfinit les limites publiques/privées



Aulnat



Romagnat



Châteaugay

Un maillage de voies étroites, avec un bâti structuré autour des rues principales ou commerçantes...



Cébazat

...moins qualitatif dans l'épaisseur des venelles



Cébazat

Un bâti ancien parfois dégradé et vacant...



Durtol



Montferrand



Lempdes

... et des enjeux d'adaptation et de transformation de l'existant

Des opérations en démolition-reconstruction qui s'insèrent dans la composition traditionnelle des centres bourgs



Aubière



Lempdes

Des démarches de requalification des espaces publics

Le rôle structurant des boulevards de tour de bourg, un déplacement de la centralité commerçante lié aux stationnements



Pont du Château



Aubière

LES FAUBOURGS DENSES

Les faubourgs denses s'étendent de part et d'autre des boulevards de ceinture de Clermont et le long des axes historiques reliant Chamalières et Royat. Ils correspondent à l'urbanisation du territoire au XIXe et début XXe siècle.

Ils s'organisent autour d'une trame viaire hiérarchisée et structurée par des avenues et de rues larges facilitant les circulations. Le bâti historique, composé d'immeubles de rapport, de maisons bourgeoises et de grands ensembles institutionnels (établissements scolaires, universitaires, équipements culturels, administrations...) est complété par des programmes de logements collectifs plus récents, s'inscrivant dans la densité de la trame bâtie originelle.

La trame végétale y est assez réduite :

- presque inexiste au sein des îlots privés, à l'exception des parcs arborés des ensembles

remarquables et des jardins en frontage des maisons bourgeoises qui ponctuent le paysage de la rue,

- résiduels au sein des espaces publics, avec une part dédiée à la voirie importante, à l'exception des alignements d'arbres et des parcs et squares historiques.

Si les faubourgs denses de Chamalières, Royat et de Blatin présentent une certaine qualité et restent attractifs, y compris en termes de mixité des fonctions (commerces, bureaux...), les faubourgs Sud de Clermont et du quartier de la Gare, sont davantage isolés dans la trame urbaine, coupés par les grands carrefours routiers et les emprises institutionnelles. Les travaux de requalification récents autour des rues Kessler et Rabanesse, et de l'avenue Charras, entendent redonner de l'attractivité à ces quartiers, ainsi que les requalifications prévues dans le cadre du projet Inspire.



LES FAUBOURGS COMPOSÉS

Développés sur les pourtours des centres-denses autour des axes principaux, sans planification urbaine particulière, les faubourgs «composés» présentent un paysage hétéroclite de maisons de ville et pavillons, progressivement intensifié par des petites opérations de logements collectifs. Cette diversité est parfois complétée par un bâti ancien résiduel et de petites unités commerciales basses.

Ils sont principalement localisés :

- sur les pentes entourant Chamalières et Clermont-Ferrand (Montjuzet, Les Bughes,...),
- le long des entrées de ville à l'Est et au Sud de Clermont-Ferrand (Pradelles, Oradou, Vallières) et se poursuivant jusqu'à Beaumont et Aubière,
- Autour de Montferrand et le long de l'entrée Nord, avec des séquences urbaines moins qualitatives,
- plus ponctuellement sur les pourtours des centres-bourgs des communes périphériques.

Le bâti apparaît relativement désordonné, avec notamment des opérations résidentielles collectives qui empruntent leurs logiques d'implantation au pavillonnaire (au centre de la parcelle, stationnement en front de rue,...), occupant la profondeur des parcelles et en structurant peu le paysage de la rue.

Néanmoins, la topographie et la trame viaire assez lâche délimitent des îlots assez vastes permettant une présence végétale assez affirmée.

Ces tissus disposent d'une certaine évolutivité liée à la coexistence des typologies bâties (anciens/récents, individuel/collectif) et du parcellaire assez lâche permettant un renouvellement de la ville sur elle-même. Ces configurations et leur proximité du centre urbain les soumettent à une forte pression foncière avec de nombreux programmes de logements collectifs développés ces dernières années. La diversité de ces tissus tend ainsi à s'estomper avec une disparition de maisons de ville ou une accentuation des ruptures d'échelles qui changent la physionomie des quartiers.



Ceyrat



Clermont-Ferrand



Cournon d'Auvergne



Beaumont



Clermont-Ferrand

LES ENSEMBLES COLLECTIFS

Ils correspondent aux grandes opérations résidentielles de la seconde moitié du XXe siècle, au travers de la réalisation :

- de grands quartiers d'habitat social à Clermont-Ferrand (Saint-Jacques, la Gauthière, Croix Neyrat, Champratel, les Vergnes) à Cournon d'Auvergne (Les Domes) et Pont-du-Château (Charles de Gaulle) ;
- aux plus petites unités de logements sociaux développés en périphérie des centres-bourgs dans les communes de première couronne (Aulnat, Aubière, Beaumont, Gerzat, Romagnat,...) ;
- mais également aux grandes résidences privées développées autour des boulevards de Chamalières et de l'Ouest de Clermont-Ferrand.

Composés de barres et de tours, ils sont généralement plus déconnectés des tissus alentour, implantés au centre de vastes îlots constituant des enclaves urbaines. Si, la trame généreuse des espaces libres permet un maillage de liaisons douces organisant

la traversée des quartiers, la qualité des espaces extérieurs peut être très variable :

- dans certains quartiers, les poches de stationnement et les vastes pelouses aux usages indéfinis renforcent l'enclavement des ensembles,
- dans les plus petites unités et les quartiers ayant bénéficié d'une requalification ou d'une résidentialisation, les espaces verts collectifs forment des écrins paysagers et des lieux de lien social assurant une certaine qualité résidentielle.

Ces quartiers font l'objet de programmes de rénovation et de requalification à différentes échelles, de la rénovation énergétique du bâti à la requalification des espaces extérieurs, ou au sein de programmes plus conséquents (NPNRU sur les quartiers des Vergnes, de la Gauthière et de Saint-Jacques).



Aulnat



Romagnat



Clermont-Ferrand / La Gauthière



Chamalières



Clermont-Ferrand



Clermont-Ferrand

LES TISSUS PAVILLONNAIRES STRUCTURÉS (LOTISSEMENTS)

Les trames pavillonnaires structurées, organisées au travers d'opérations de lotissements sont composées :

- des ensembles de cités-jardins ouvrières, dispersées dans le tissu de faubourg clermontois. Construites au début du XXe siècle, elles présentent des unités architecturales et urbaines intéressantes avec la reproduction de modèles bâtis organisés au sein d'îlots jardinés qualitatifs. Les logements sont néanmoins de taille modeste et moins adaptés aux standards fonctionnels contemporains.

- des unités de lotissements pavillonnaires, aménagées du milieu du XXe siècle à nos jours. Si les lotissements les plus anciens présentent des surlargeurs de voirie et de grands terrains, les lotissements plus récents sont davantage compacts,

sur un parcellaire resserré, avec parfois des unités individuelles groupées. Ils laissent, de fait, moins de place aux jardins et au développement de la trame arborée.

La qualité du bâti y est très variable, notamment lors des aménagements en lots libres, qui assurent néanmoins une certaine diversité bâtie, ou au travers de compositions d'ensemble, tantôt architecturées et qualitatives, tantôt uniformes avec la reproduction de modèles standardisés. Ces développements récents et resserrés en font des tissus urbains moins réceptifs à l'évolution.

Par ailleurs, la succession des lotissements dans les tissus urbains périphériques, leur organisation en système d'impasses et l'homogénéité des typologies bâties tendent à morceler la lecture de l'espace urbain.



Clermont-Ferrand



Lempdes



Orcines



Cournon d'Auvergne



Aubière



Nohanent

LES TISSUS PAVILLONNAIRES DIFFUS

Les tissus pavillonnaires diffus s'inscrivent dans une logique d'extension urbaine en dehors des opérations d'ensemble et regroupent :

- des développements résidentiels du XXe siècle réalisés le long des axes principaux et dans leur épaisseur, ou sur les pourtours des bourgs, marquant une césure morphologique et d'intensité de la trame bâtie,
- le mitage progressif des pentes par des constructions isolées ou regroupement de terrains à bâtir.

Ils présentent une faible densité, avec des constructions implantées au centre de grandes parcelles, souvent subdivisées en drapeau afin d'accueillir une seconde construction. Parfois de

petits lotissements en impasse (moins de 10 lots) viennent s'intercaler dans cette trame sur d'anciennes dents creuses. La faiblesse du maillage viaire et des cheminements, l'éloignement parfois des centralités, et la topographie, implique un recours préférentiel à l'automobile pour les trajets du quotidien.

Ces tissus présentent néanmoins des capacités d'évolution, en densification pavillonnaire ou par une recomposition progressive lorsqu'ils sont situés à proximité des bourgs ou autour d'axes structurants. En revanche, les tissus diffus plus éloignés ou sur les reliefs présentent une porosité végétale intéressante au contact entre l'urbain et les espaces naturels.



LES OPÉRATIONS RÉCENTES MIXTES

Les développements urbains récents, réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement de type «écoquartier» ou au travers de plus petits programmes isolés venant recomposer le tissu urbain sur les pourtours des bourgs, développent davantage de mixité des morphologies bâties.

Aux lots individuels s'ajoutent ainsi des petits collectifs et des formats intermédiaires assurant une certaine densité au sein des projets.

Les circulations, sont pensées et hiérarchisées, intégrant des liaisons douces associées à la trame verte des quartiers.

Néanmoins la taille importante de certaines opérations et leurs localisations périphériques interroge sur leur interaction avec les autres quartiers et leur intégration dans la trame urbaine générale, formant parfois des isolats à vocation essentiellement résidentielle avec une mixité des fonctions peu développée.



DE GRANDES EMPRISES INSTITUTIONNELLES, TERTIAIRES OU INDUSTRIELLES

Le centre de la métropole est ponctué de vastes emprises monofonctionnelles qui marquent des séries dans l'espace urbain :

- institutionnelles (équipements sportifs et culturels, centres hospitaliers, établissements d'enseignement, administrations, terrains militaires),
- tertiaires et industrielles, notamment au droit des sites Michelin en raison de leurs implantations historiques au centre de Clermont-Ferrand.

Ces entreprises connaissent une certaine évolution au travers :

- de projets de restructuration (réorganisation de site, aménagements paysagers) et d'optimisation du foncier avec la construction de nouvelles unités

bâties (ex: site Michelin des Carmes, campus des Cézeaux,...) ;

- une mutation, partielle ou totale, permettant une recomposition urbaine. Ces sites de reconversion en cours ou potentielle, sont une opportunité pour assurer un renouvellement de la ville sur elle-même, développer de nouvelles formes bâties, moins contraintes au regard des enjeux d'insertion urbaine vis-à-vis des tissus existants, ainsi que renaturer la ville par une reconquête des espaces minéralisés.

Néanmoins, l'évolution des sites industriels ou institutionnels pose la question de la place des activités en ville et d'une mixité des fonctions capable d'intégrer également des activités de production.



Clermont-Ferrand / Cataroux



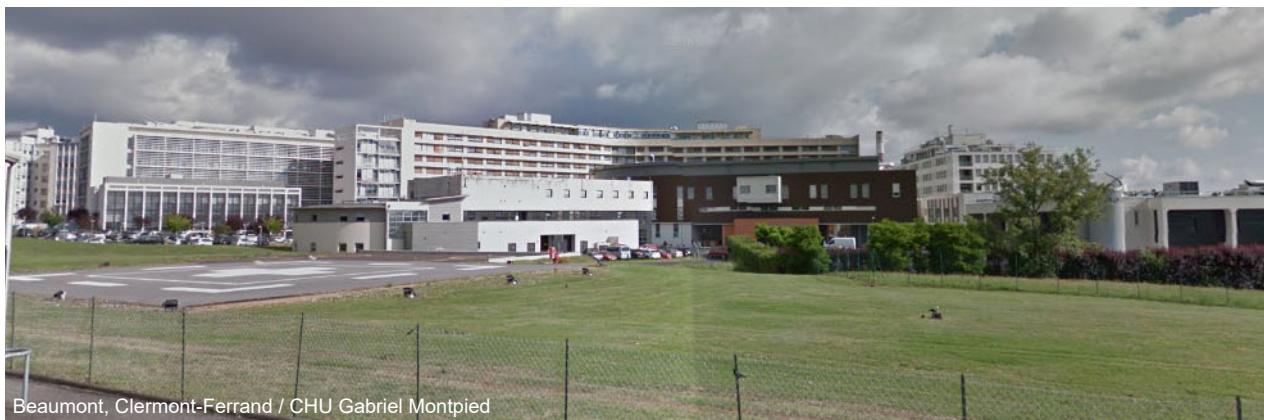
Clermont-Ferrand / Énedis



Aubière / campus des Cézeaux



Chamalières / Banque de France



Beaumont, Clermont-Ferrand / CHU Gabriel Montpied

LES ZONES D'ACTIVITÉS

Si des zones artisanales de taille moyenne sont présentes en périphérie des communes, les activités sont principalement regroupées au sein de vastes secteurs qui encadrent les entrées de l'agglomération, maillés avec le réseau autoroutier (A71, A711). Elles forment ainsi de grands corridors reliant les communes au sein des plaines, fragmentant les paysages agricoles (Pont du Chateau, Lempdes et Clermont-Ferrand / Le Cendre, Cournon d'Auvergne, Aubière et Clermont-Ferrand / Gerzat et Cébazat).

Les qualités urbaines des zones d'activités varient fortement selon leur époque de réalisation, les plus anciennes étant davantage compactes avec des espaces publics vieillissants, tandis que les plus récentes sont plus agréées et bénéficient d'aménagements plus qualitatifs. Cela conduit au

paradoxe que les secteurs en continuité des tissus urbains résidentiels disposent d'un paysage urbain plus rude et minéral, et sont moins attractifs pour l'implantation de nouvelles entreprises. Les zones les plus anciennes sont également marquées par une mixité d'activités, notamment avec un mitage commercial, qui nuit à l'identification de vocation productive spécifique. Il est à noter également la présence de parcs technologiques et tertiaires (La Pardieu et les Sauzes), aux typologies différencierées grâce à une homogénéité de traitement des espaces publics laissant place à la végétation et aux circulations piétonnes.

Plusieurs programmes de requalification des zones d'activités sont en cours sur le territoire (le Brézet, La Rochelle le Pontel à Lempdes, zone d'activités de Cournon).

De grands corridors commerciaux le long des entrées de ville



Cournon d'Auvergne

De petites zones d'activités artisanales à la périphérie des bourgs,...



Nohanent

Des parcs tertiaires aux aménagements qualitatifs



Aubière



Romagnat

... et des secteurs industriels en perte d'attractivité



Clermont-Ferrand

FOCUS COMPARATIF
VUES AERIENNES

TISSUS ANCIENS / CENTRES BOURGS



ROMAGNAT

FAUBOURGS DENSES



CLERMONT-FERRAND

FAUBOURGS COMPOSÉS



CHÂMALIÈRES / CLERMONT-FERRAND

GRANDS ENSEMBLES RÉSIDENTIELS



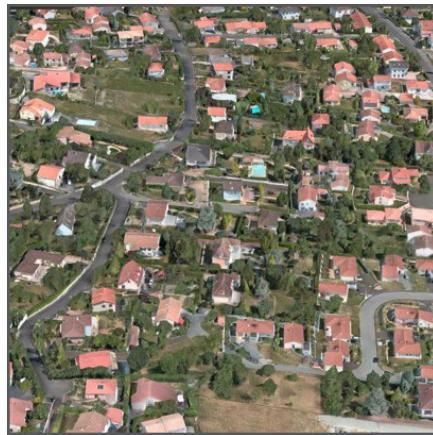
GERZAT

LOTISSEMENTS



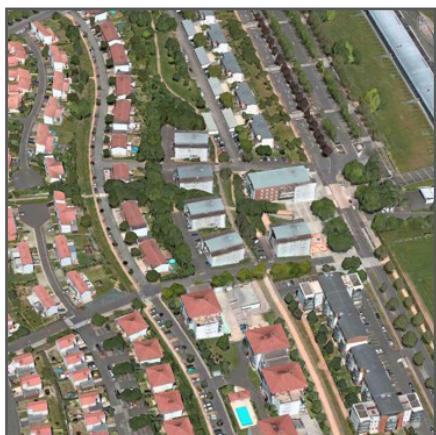
PONT DU CHÂTEAU

PAVILLONNAIRE DIFFU



CÉBAZAT

OPÉRATIONS RÉCENTES MIXTES



COURNON-D'AUVERGNE

ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES



AUBIÈRE

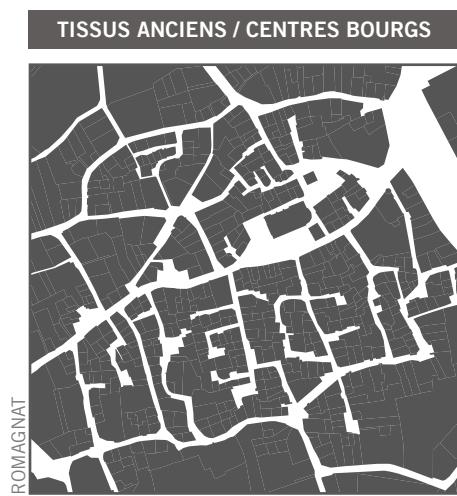
ZONES D'ACTIVITÉS RÉCENTES



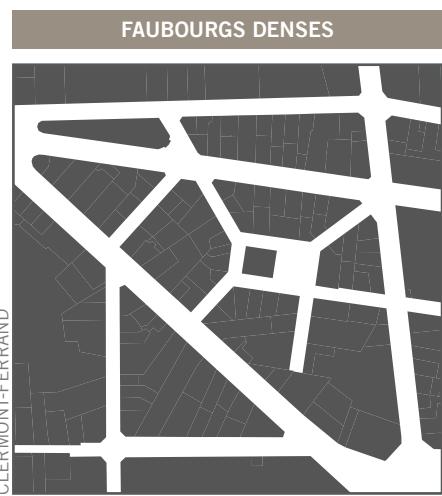
CLERMONT-FERRAND

FOCUS COMPARATIF TRAME VIAIRE / ÎLOTS

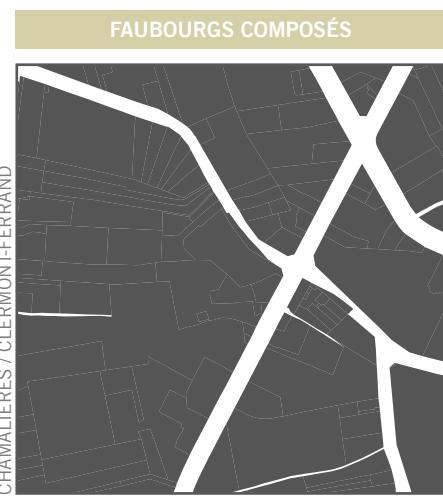
■ îlots



- îlots réduits formés par un maillage de ruelles et venelles autour de la rue principale



- trame viaire hiérarchisée entre boulevards et rues, délimitant des îlots homogènes



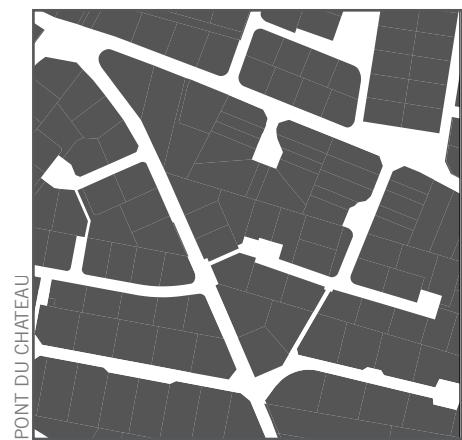
- grands îlots résultants de la topographie, organisés autour d'avenues interquartiers

GRANDS ENSEMBLES RÉSIDENTIELS



- grands îlots enclavés dans le tissu urbain, mais des porosités piétonnes permettant la traversée des résidences

LOTISSEMENTS



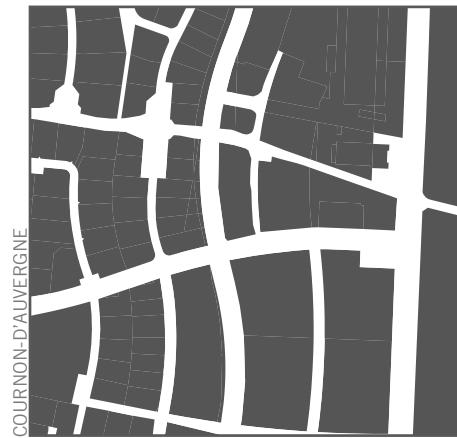
- système d'impasses à partir des voies principales, parfois complétées d'un maillage piéton

PAVILLONNAIRE DIFFU



- urbanisation autour d'un axe principale, avec un maillage secondaire limité ou inexistant

OPÉRATIONS RÉCENTES MIXTES



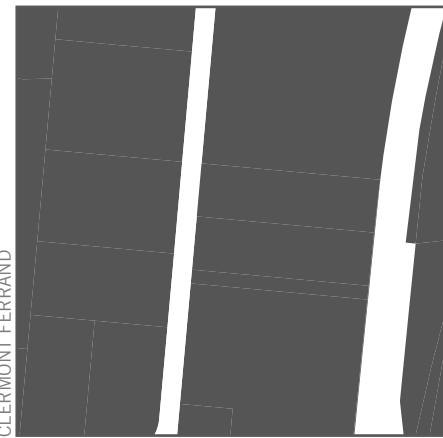
- trame viaire très hiérarchisée et maillage piéton développé, y compris en cours d'îlots

ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES



- grands îlots délimités par des voies fonctionnelles, sans maille secondaire

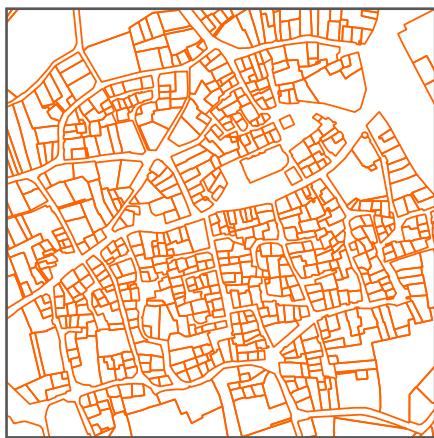
ZONES D'ACTIVITÉS RÉCENTES



FOCUS COMPARATIF PARCELLAIRE

 parcelles

TISSUS ANCIENS / CENTRES BOURGS



FAUBOURGS DENSES



FAUBOURGS COMPOSÉS



ROMAGNAT

- parcelles de petites et très petites tailles, configurations complexes et imbriquées

CLERMONT-FERRAND

- parcellaire ordonné et relativement homogène

CHAMALIÈRES / CLERMONT-FERRAND

- grande diversité liée aux typologies bâties, parcelles en profondeur liées à la trame viaire et à la topographie

GRANDS ENSEMBLES RÉSIDENTIELS



LOTISSEMENTS



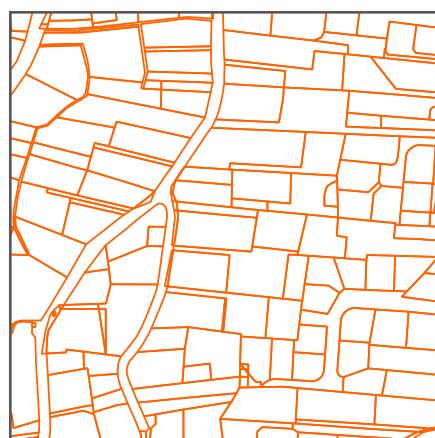
GERZAT

- grandes parcelles, redécoupage des stationnements et voies de desserte dans le cadre de résidentialisation

PONT DU CHÂTEAU

- parcellaire ordonné et très homogène (500m² en moyenne), parcelles plus réduites dans les opérations groupées

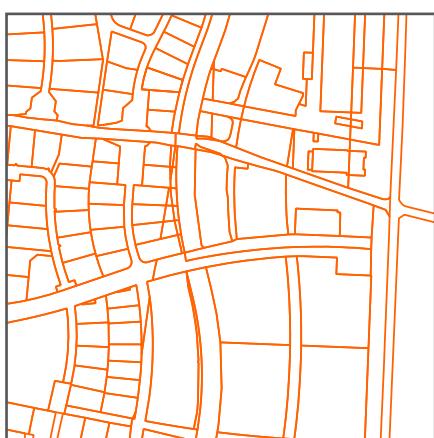
PAVILLONNAIRE DIFFUS



CÉBAZAT

- grands terrains en lanière, redécoupés en drapeau suite aux divisions parcellaires, petit parcellaire de lotissement intercalé

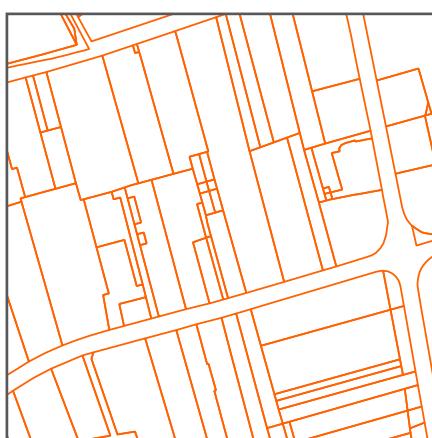
OPÉRATIONS RÉCENTES MIXTES



COURNON-D'AUVERGNE

- parcellaire ordonné et hiérarchisé en fonction des typologies bâties

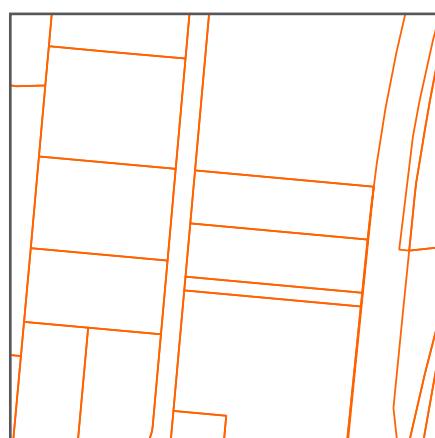
ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES



AUBIÈRE

- grandes parcelles en lanière, regroupement en unités foncières plus larges

ZONES D'ACTIVITÉS RÉCENTES



CLERMONT FERRAND

- trame parcellaire structurée, découpée en lots fonctionnels

FOCUS COMPARATIF DENSITÉ BÂTIE

■ emprises bâties



FOCUS COMPARATIF HAUTEURS / TYPOLOGIES

 R, R+1  R+2, R+3  R+4, R+5  R+6 et +

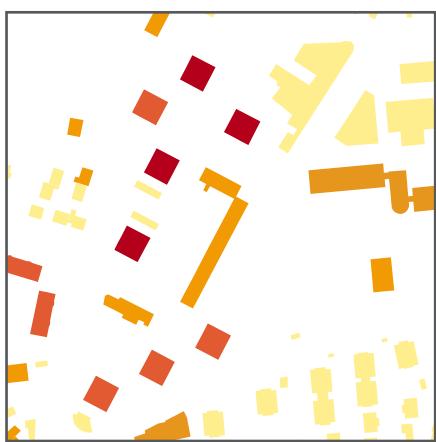
TISSUS ANCIENS / CENTRES BOURGS



ROMAGNAT

- Maisons de ville anciennes en hauteur, quelques volumes bas

GRANDS ENSEMBLES RÉSIDENTIELS



GERZAT

- organisation en barres et tours

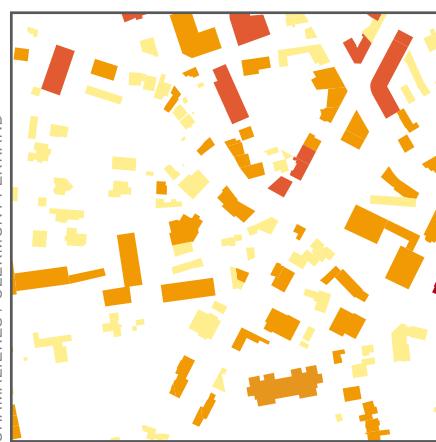
FAUBOURGS DENSES



CLERMONT-FERRAND

- majorité d'immeubles de rapport en R+3/R+4, ponctuée de maisons de ville bourgeoise

FAUBOURGS COMPOSÉS



CHAMALIÈRES / CLERMONT-FERRAND

- grande diversité des typologies et variations des hauteurs (maisons individuelles et groupées, petites et moyennes résidences collectives)

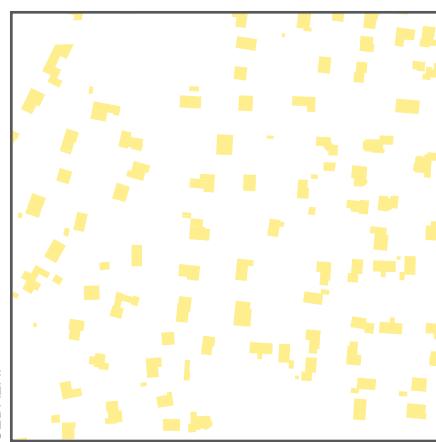
LOTISSEMENTS



PONT DU CHÂTEAU

- hauteurs uniformes, maisons individuelles

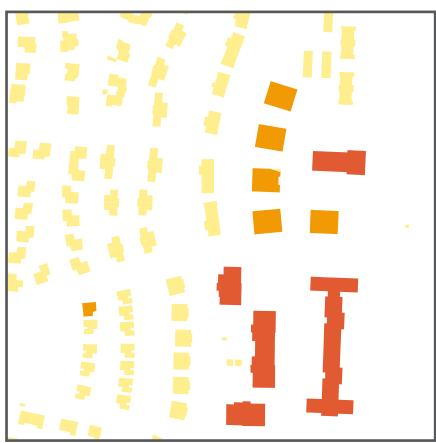
PAVILLONNAIRE DIFFU



CÉBAZAT

- hauteurs uniformes, maisons individuelles

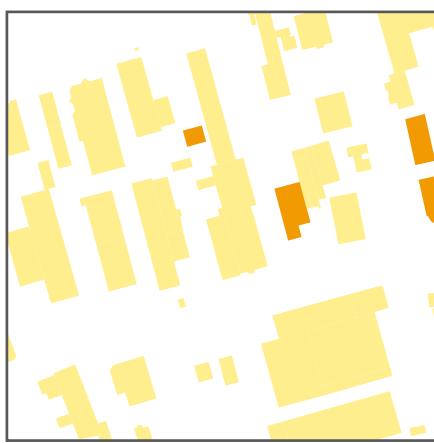
OPÉRATIONS RÉCENTES MIXTES



COURNON-D'AUVERGNE

- maisons individuelles et groupées, résidences intermédiaires en plots, immeubles collectifs

ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES



AUBIÈRE

- Volumes bas, hangars et «boîtes à chaussure»

ZONES D'ACTIVITÉS RÉCENTES



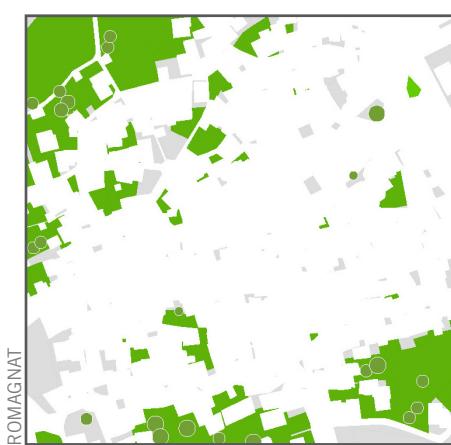
CLERMONT FERRAND

- hangars aux volumes relativement élevés et blocs tertiaires

FOCUS COMPARATIF TRAME VÉGÉTALE / MINÉRALE

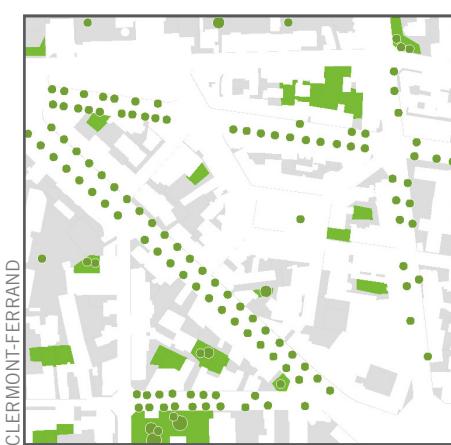
 espace non-bâti végétalisé  arbres de hautes tiges  espace minéral au sein des lots privés

TISSUS ANCIENS / CENTRES BOURGS



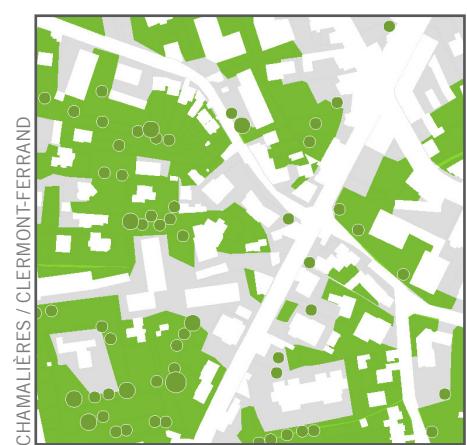
- couvert végétal résiduel, peu de jardins. trame végétale sur les pourtours du bourg.

FAUBOURGS DENSES



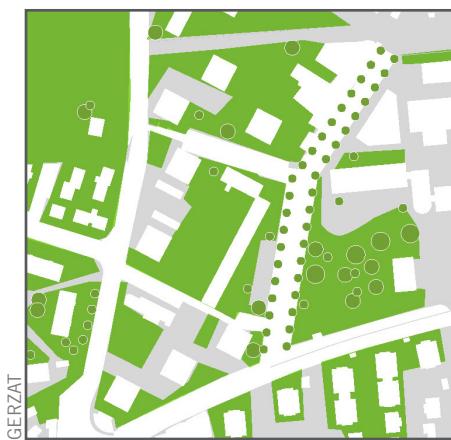
- trame végétale assurée par des arbres d'alignement et quelques coeurs îlots plantés. trame minérale développée (cours, stationnements)

FAUBOURGS COMPOSÉS



- Cœur d'îlots jardinés et arborés, mais plus résiduels pour les logements collectifs et minéralité des pieds d'immeubles liés aux stationnements

GRANDS ENSEMBLES RÉSIDENTIELS



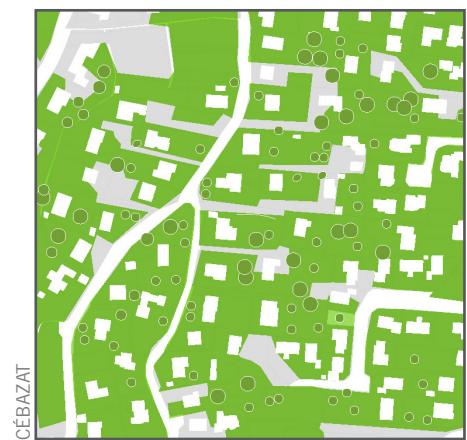
- alternance entre espaces verts collectifs et poches minérales de stationnements

LOTISSEMENTS



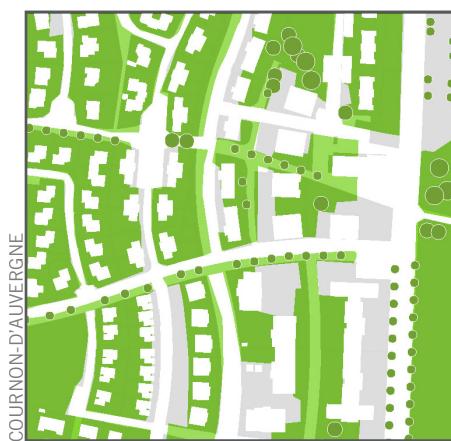
- trame jardinée importante, faible présence d'arbres de taille importante liée à la taille des parcelles

PAVILLONNAIRE DIFFUS



- trame jardinée développée, présence de bosquets arborés sur les grands terrains

OPÉRATIONS RÉCENTES MIXTES



- trame verte organisée en pieds d'immeuble et le long des circulations, poches minérales liées aux stationnements

ZONES D'ACTIVITÉS ANCIENNES



- faible couvert végétal, surfaces minéralisées très développées liées aux espaces fonctionnels

ZONES D'ACTIVITÉS RÉCENTES



- trame végétale occupée par des pelouses, faible importance des strates arbustives et arborées, minéralité associée aux circulations et stationnements.

7.3 LA NATURE EN VILLE

Au-delà des fonctions d'espaces relais pour la biodiversité, participant à la trame verte et bleue du territoire (Cf. Chapitre 6), la nature joue un rôle essentiel dans la qualité de vie et d'usages de l'espace urbain. Les espaces végétalisés contribuent à la valorisation des paysages, constituent des lieux de vie et de sociabilité et ont un impact sur le bien-être et la santé des habitants (pratiques sportives, circulations douces, zone refuge face aux îlots de chaleur, calme et qualité de l'air,...).

La trame végétale urbaine du territoire s'appuie principalement sur des espaces de respirations liées à l'eau et au relief au droit d'espaces préservés de l'urbanisation :

- aux abords des cours d'eau au sein de la vallée jardinée le long de l'Artière à Beaumont et Aubière, dans le creux de la Tiretaine à Royat et Chamalières, le long du Bédat de part et d'autre du bourg de Cébazat, (Montgroux et la Prade), aux abords des rives de l'Allier à Pont-du-Château et à Cournon d'Auvergne, avec des équipements de loisirs et sportifs. Ces espaces de nature liés à l'eau, accessibles à tous, sont moins développés dans le cœur aggloméré. Les espaces verts associés à la Tiretaine, dans ses sections à l'air libre, y sont en grande majorité situés au droit d'emprises privées (Les Carmes et Saint Alyre à Clermont-Ferrand, projet sur l'ancienne papeterie à Chamalières). Les volontés de découverte du cours d'eau en milieu urbanisé se heurtent souvent à des contraintes opérationnelles gênant les faisabilités. Certaines communes recherchent à valoriser les abords de leurs cours d'eau à l'air libre, à l'instar du Cendre avec l'aménagement d'une coulée verte.
- sur les promontoires et talwegs, avec l'aménagement de grands parcs urbains (Montjuzet, Bargouin, Creux de l'Enfer). Ces vastes espaces constituent également des belvédères, offrant des vues sur la ville et les reliefs environnants. Le futur parc Saint-Jacques s'inscrira dans cette même logique de «parc belvédère».

Au total, plus de 150 ha des grands parcs et d'espaces verts de proximité sont recensés sur le territoire.

En dehors des espaces verts susmentionnés, les principaux espaces verts urbains sont localisés :

- aux portes des centres-villes et centres bourgs (Jardin Lecoq, 1er Mai, parcs de Châteaugay, Romagnat, Gerzat, Lempdes ou Perignat-lès-Sarlièves...). Ils viennent apporter des respirations à proximité de tissus urbains denses ou anciens, minéralisés et peu dotés en jardins privés. Ils présentent généralement des trames arborées anciennes et patrimoniales constituant des îlots de fraîcheur.
- ou au sein de grands ensembles résidentiels (Les Vergnes, la Fraternité,...).

Cependant, au regard de l'étendue de la tâche urbaine, le maillage en grands parcs et espaces verts

de proximité fait apparaître des secteurs moins bien dotés, notamment dans les tissus de faubourgs à Clermont-Ferrand. Des réflexions sont en cours sur la réalisation de nouveaux espaces verts de proximité. Les grands projets urbains en cours d'élaboration prévoient également la création de nouveaux espaces verts (ZAC République à Cournon d'Auvergne, projet de parc urbain sur le secteur Saint-Jean en complémentarité avec un parc linéaire le long des voies ferrées, nouveau parc de Saint-Jacques, extension du parc des Vergnes...).

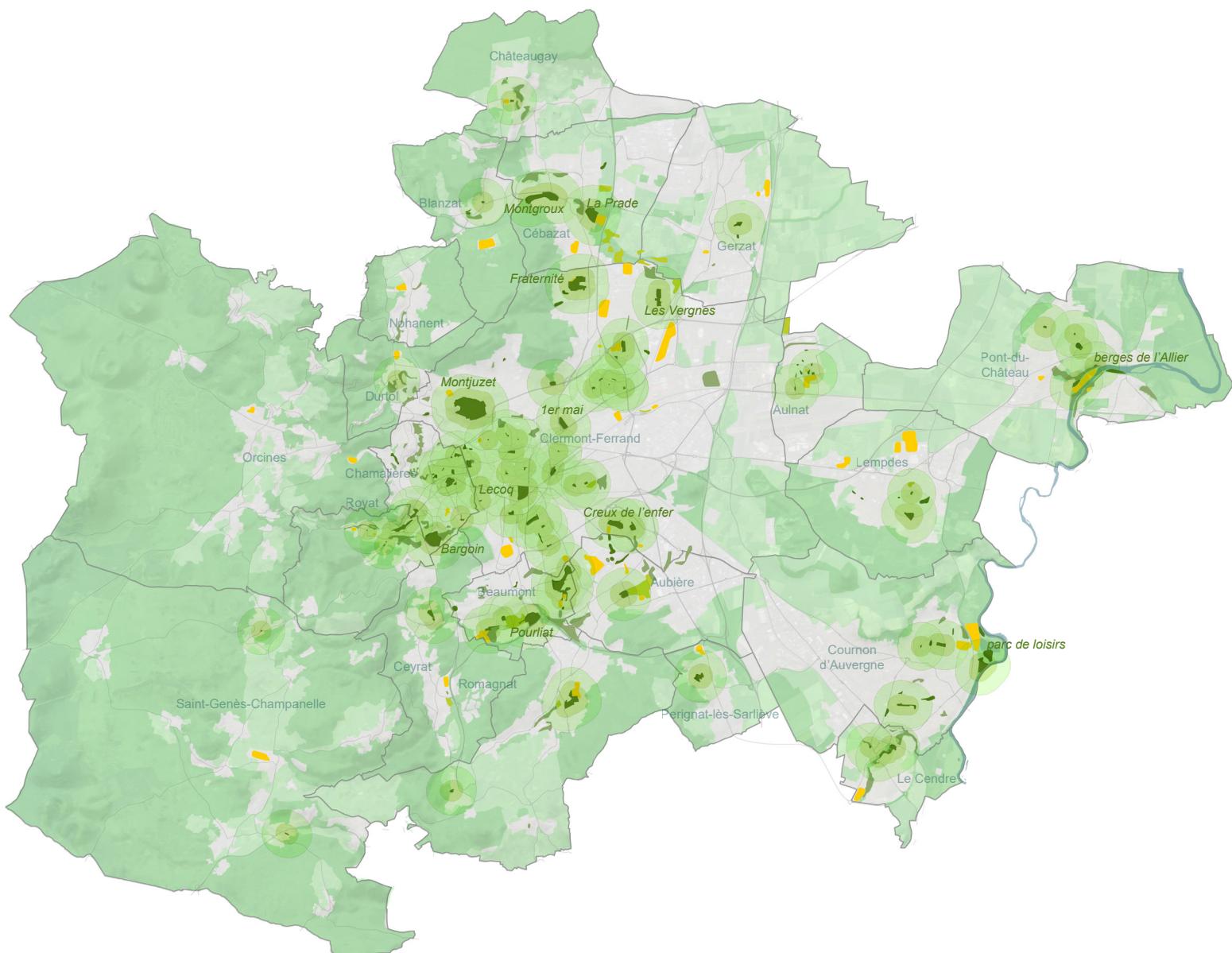
Au-delà des parcs, le territoire dispose d'autres ressources venant compléter le maillage en espaces verts :

- **les espaces dédiés au sport** avec des installations sportives qui constituent des respirations peu bâties au sein des espaces urbains ou à leur périphérie immédiate ;
- **les espaces d'agriculture de proximité**, avec la présence de jardins familiaux, sur des terrains publics et gérés par des associations, ou sur des regroupements de parcelles privées comme le secteur de La Pradelle par exemple ;
- **de la végétalisation des espaces publics**, notamment la présence d'alignements d'arbres aux fonctions écosystémiques (ombrages, polluants,...) et paysagères avérées.

L'articulation entre Ville et Nature est également à apprécier au regard des espaces naturels et semi-naturels présents aux portes des espaces urbains, avec un réseau de cheminements et des axes de promenades permettant de «quitter la ville» et profiter de la nature. Néanmoins, certains espaces, peu valorisés, n'incitent pas nécessairement les urbains à la promenade (difficultés d'accès, cabanisation,...), notamment au droit de la plaine du Bédat ou du Puy de Crouël. Ce dernier fait l'objet d'un projet de valorisation (cheminements, aménagements légers, dispositifs pédagogiques...).

Enfin, les trames végétales présentes sur les espaces privés constituent autant des supports relais pour la biodiversité que des espaces nécessaires à la qualité de vie et résidentielle (agrément, confort thermique, lien social...). A cet égard, tous les tissus urbains ne sont pas égaux, avec des trames moins réceptives au végétal, notamment les tissus denses ou d'activités (Cf. section précédente). Ainsi, le cœur aggloméré présente des espaces davantage minéralisé et moins perméable à la diffusion de la nature en ville depuis les franges urbaines et les trames des jardins privés des tissus de faubourgs et de coteaux. Il convient cependant ici de rappeler que les lotissements récents, construits sur un parcellaire réduit, ne permettent pas toujours le développement d'une strate arborée.

PARCS ET ESPACES DE NATURE EN VILLE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

- parcs et squares urbains
- installations sportives de plein air
- jardins vivriers
- autres espaces de natures en ville : boisements, fonds de vallée, coteaux, grands espaces verts privés...

Distance par rapport aux principaux parcs et squares urbains

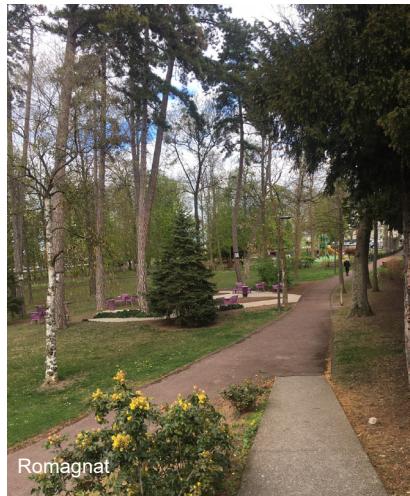
- rayon 200m
- rayon 500m

Des parcs belvédères



Clermont-Ferrand / Montjuzet (*source La Montagne*)

Des parcs et squares attenants aux centres-bourgs...



Romagnat

... et des fonds de vallées jardinées, parcourues par un réseau de cheminements



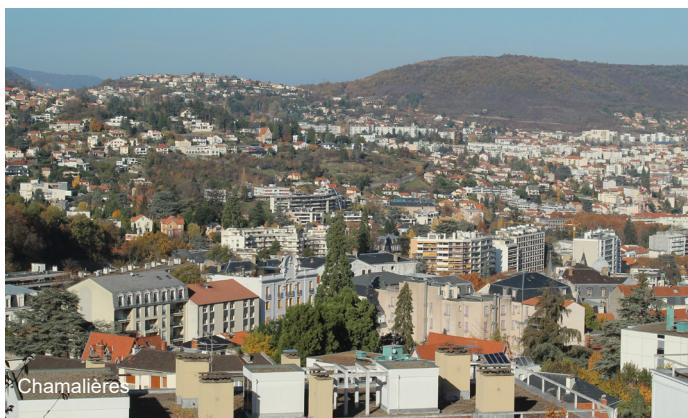
Beaumont

Des espaces verts ouverts en cœur d'ilot des ensembles résidentiels



Gerzat

Sur les coteaux, des respirations vertes sur les espaces non-bâties et une trame résidentielle ponctuée d'espaces arborés privés

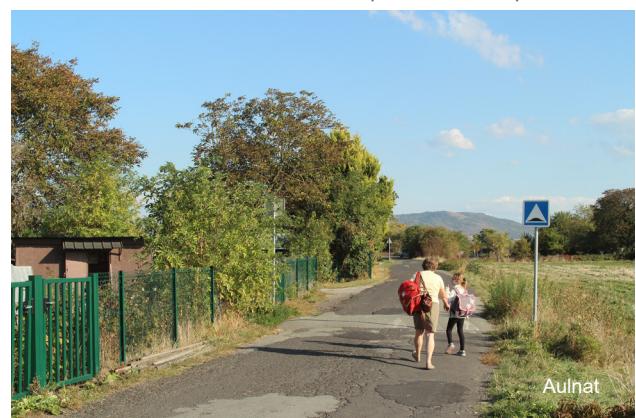


Des espaces naturels aménagés aux portes des communes



Cébazat

Des cheminements permettant de quitter la ville



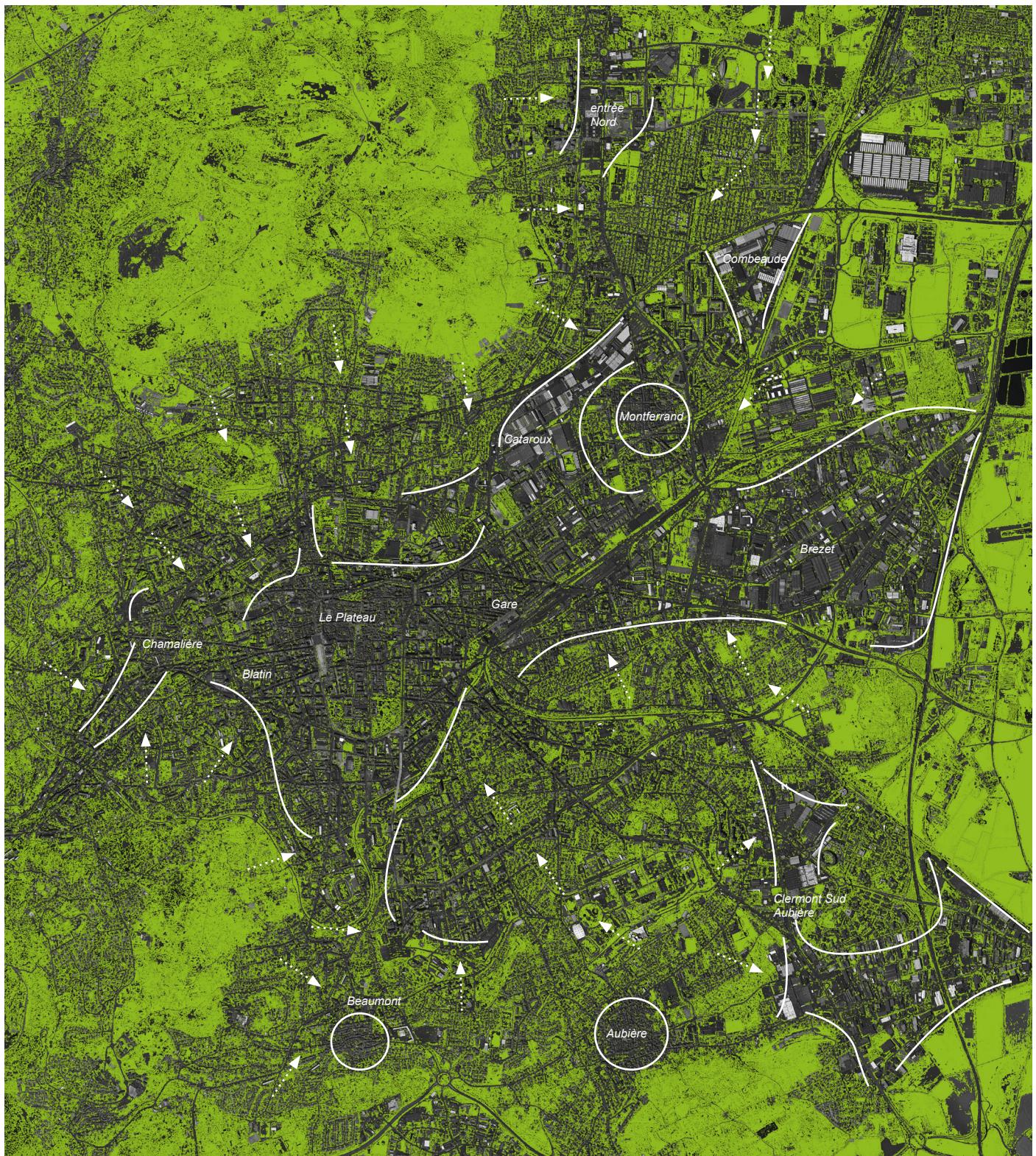
Aulnat

Des équipements sportifs de plein air qui participent à la trame verte



Pont-du-Château

TRAME VÉGÉTALE ET TRAME GRISE DU CENTRE AGGLOMÉRÉ



Dans le cœur aggloméré, la confrontation de la trame végétale et de la trame grise, bâtie et minéralisée, fait apparaître des lignes de ruptures au droit des tissus urbains les plus denses, des sites industriels et des zones d'activités anciennes : le centre de Clermont étendu à ses faubourgs et aux centres denses de Chamalières et Royat, les bourgs anciens, le secteur Clermont Sud / Aubière et un «arc minéral» autour de l'Entre-deux-villes, depuis Cataroux jusqu'au Brézet... stoppent la diffusion de la nature en ville depuis les franges au travers des tissus urbains résidentiels végétalisés et renforçant la vulnérabilité des résidents et usagers des tissus denses aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

7.4 LES ENTRÉES DE VILLE

Les entrées de ville et les grands axes traversant les espaces urbains constituent l'ossature du territoire autour de laquelle s'organisent les différents tissus urbains. Leurs paysages et fonctionnalités rythment le quotidien des habitants et usagers de la métropole lors de leurs déplacements.

Depuis les grands axes d'arrivée sur le territoire, une mise en scène des paysages remarquables.

Les reliefs et paysages remarquables ceinturant l'espace urbain permettent une mise en scène de l'espace clermontois depuis les grands axes routiers irriguant le territoire avec :

- à l'Ouest, des situations de belvédères depuis les hauteurs et une alternance de paysages fermés boisés et de paysages ouverts ;
- à l'Est, l'arrière-plan, la «skyline», de la chaîne des Puys visibles depuis l'ensemble des axes de la plaine. Néanmoins, les ouvertures sur le grand paysage peuvent y être parfois obstruées lors de la traversée de certaines zones d'activités, avec tout de même des fenêtres visuelles qu'il s'agit de préserver.

Sur les axes d'entrées de ville et les axes interurbains, une alternance de séquences plus ou moins qualitatives :

- liées à l'aménagement des voies et aux espaces publics. Le gabarit des voies et les aménagements, notamment la végétation et le mobilier urbain, empruntent davantage leur vocabulaire à une logique routière qu'urbaine. La présence de nombreux panneaux publicitaires sur les axes d'entrée dans l'agglomération conforte ce point. Les axes plus qualitatifs sont ceux présentant des accotements plus larges permettant une végétation plus spontanée et moins maîtrisée, ou lorsque que des circulations douces sont associées aux emprises routières.

- à l'environnement urbain immédiat en fonction de l'adéquation entre le gabarit des voies et les volumes bâtis, le traitement des interfaces avec les espaces publics sur les parcelles privées, et la qualité architecturale des constructions.

Dans ce contexte, le territoire connaît une problématique globale sur la traversée des zones d'activités, avec un paysage de «boîtes à chaussures» commerciales ou artisanales, peu d'interfaces végétalisées sur les lots privés, des circulations pour les autres modes que la voiture réduites, voire inexistantes. Ce constat est particulièrement accentué sur la traversée des zones au Sud de Cournon et d'Aubière (à l'exception des séquences traversant les parcs technologiques des Sauzes et de la Pardieu), la traversée de Lempdes marquant la césure entre zones d'habitat et d'activités, ainsi que la traversée du Brézet.

Mais ces traversées «routières» s'inscrivent aussi au sein de tissus urbains et résidentiels, en particulier à Clermont-Ferrand, le long de l'axe RD2009/N89 qui marque une coupure urbaine importante et dispose de tissus urbains adjacents moins structurés. Les grands carrefours et points d'entrée dans le centre urbain sont également aménagés d'un point de vue fonctionnel plus qu'à partir d'un parti paysager ou urbain. L'aménagement de la rue Anatole France et les travaux en cours de la place des Carmes témoignent d'une reconfiguration progressive des portes urbaines vers un modèle moins routier. Certains axes d'entrées vers les centres-bourgs des communes ont aussi connu des travaux de requalification des espaces publics. Ils présentent globalement un aspect et une fonctionnalité qualitatifs (alignements d'arbres, trottoirs et parfois pistes cyclables). Des projets urbains et des secteurs d'études localisés au droit des grands axes et des portes urbaines devraient également permettre une amélioration des paysages d'entrées de ville.

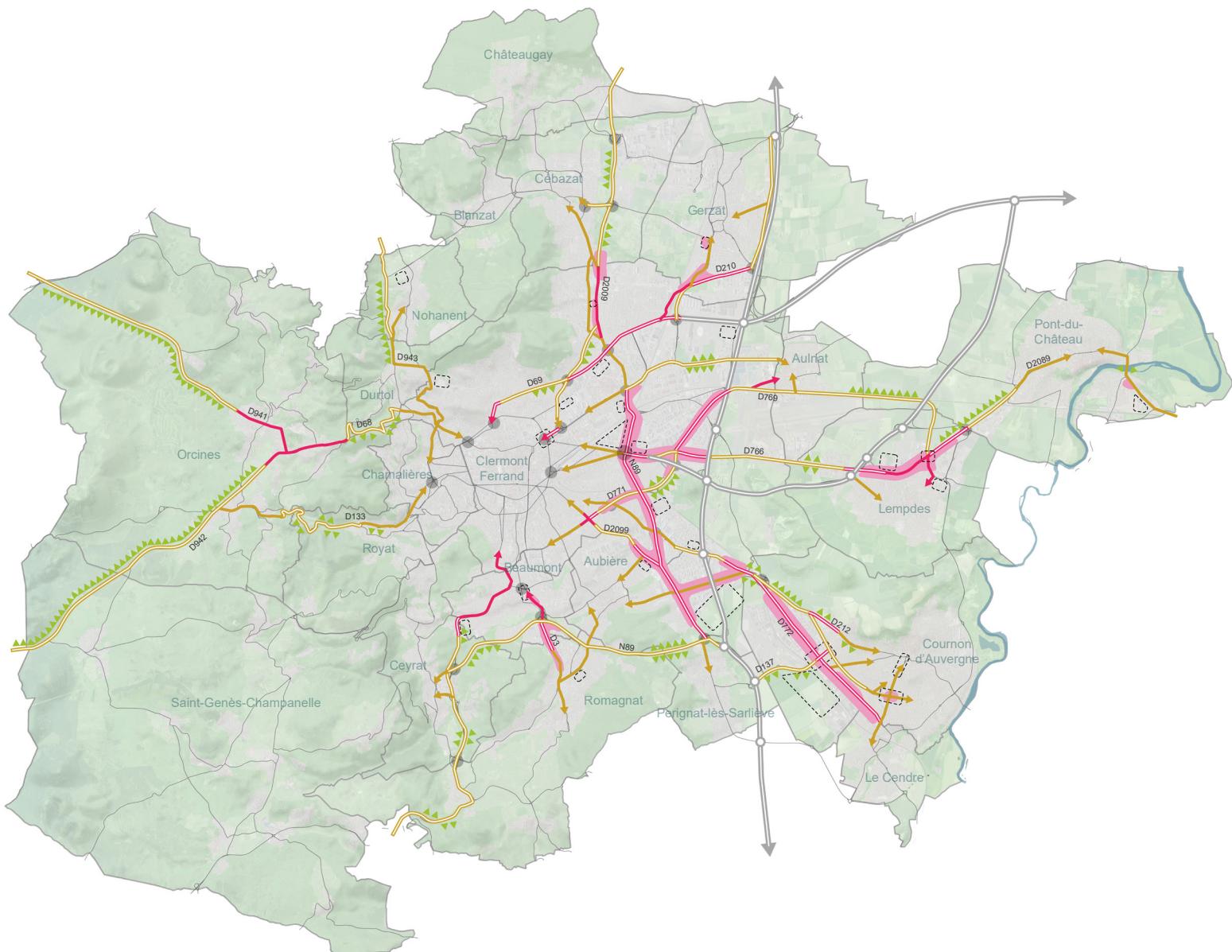
FOCUS / LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est effectif depuis mai 2023. Il a pour ambition d'assurer une cohérence à l'échelle métropolitaine en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, en :

- limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie, les paysages et le patrimoine de la Métropole ;
- recherchant une harmonisation des dispositifs à l'échelle de la Métropole, tout en s'adaptant aux différents secteurs ;

- traitant les entrées de ville commerciales ;
- tenant compte des nouveaux procédés et des nouvelles technologies en matière d'affichage ;
- intégrant qualitativement les enseignes dans leur environnement architectural et urbain ;
- prenant en compte les exigences en matière de développement durable pour ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie et source de pollution lumineuse..

LES AXES D'ENTRÉES DE VILLE



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

- sections routières / caractère routier
- sections urbaines
- grands carrefours urbains
- aménagements qualitatifs ou adaptés aux vocations et localisation des axes
- séquences moins qualitatives
- ▲▲▲ vues sur le grands paysages / écrin paysager
- interfaces urbaines peu qualitatives
- projets urbains ou de requalification aux abords des grands axes

*LES GRANDS AXES D'ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE :
UNE MISE EN SCÈNE DES PAYSAGES REMARQUABLES*



DES AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS VERS LES CENTRES-VILLES

A Cournon, des avenues arborées depuis les grands axes vers le centre



Cournon d'Auvergne / av. du Midi

Une requalification progressive des entrées et traversées des communes



Gerzat / rue Jules Guesde



Perignat-lès-Sarliève / av. de la République

Le projet de la Place des Carmes, la requalification d'une porte urbaine du centre de Clermont au débouché d'un grand axe



DES GRANDS AXES D'ENTRÉES DE VILLE ET INTERURBAINS

L'axe D 2009 / N 89, une diagonale routière traversant l'espace clermontois



Au Nord, un contraste entre deux axes parallèles : Torpilleur Sirroco, support du tram et d'aménagements qualitatifs et Clémentel, dédié à l'automobile avec un paysage urbain moins structuré



Après Montferrand et une séquence parcourue par le tram, la N89 redevient routière, traversant des quartiers en devenir (Saint-Jean), puis des tissus résidentiels ponctués de petites entités commerciales (boîte à chaussures) jusqu'à l'entrée sud (Pardieu/Pont d'Aubière)

L'avenue du Mont Dore, un axe interurbain aux séquences à améliorer



A Ceyrat, le projet du quartier de La Baumière s'inscrit en contrebas de la route. La voie actuelle au caractère routier nécessiterait un traitement permettant de relier le nouveau quartier à la ville existante.



Lors de la traversée de Beaumont, le mobilier et la présence publicitaire affirment une vocation routière plus qu'urbaine

De grands axes traversants les zones d'activités

L'avenue d'Aubière traverse Cournon et Le Cendre sur plus de 4 km avec une succession de locaux d'activité à l'architecture banalisée et un traitement des interfaces entre espaces publics et privés peu qualitatives et minérales



Cournon d'Auvergne / av d'Aubière

Sur les axes traversant les zones d'activités, quelques alignements d'arbres viennent ponctuellement améliorer le paysage urbain. Sur l'espace privé, la végétation est absente.



Aubière / av de Cournon

Des traversées routières au sein des tissus résidentiels

L'axe de la D772 marque la séparation entre zones d'activités et lotissements, camouflés derrière un rideau végétal pour se protéger des vues et nuisances routières



Le Cendre / D772

L'urbanisation pavillonnaire diffuse le long des axes engendre la traversée routière de secteurs résidentiels, sans alternative de déplacements autres qu'automobiles



Orcines / D541

7.5 L'URBANISATION DU TERRITOIRE

Les analyses requises au titre du code de l'urbanisme relatives à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), ainsi qu'aux capacités de densification et de mutation des espaces urbains existants, sont détaillées au sein du Tome 2 du Rapport de Présentation «Justification des choix».

La présente section du Diagnostic territorial et environnemental en présente la synthèse en tant qu'éléments de constats et d'enjeux, base sur laquelle ont pu être préfigurés les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

LE POTENTIEL EN RENOUVELLEMENT URBAIN

Les supports de densification et de mutation des espaces urbains existants sont identifiés :

Sur des emprises mutables et à reconvertis

Ce potentiel en renouvellement est composé de sites d'activités présent au sein des tissus urbains résidentiels et mixtes qui sont potentiellement mutables à terme. Ces sites industriels ou institutionnels, plus ponctuellement liés à des surfaces commerciales, représentent des ténements aux surfaces importantes, permettant le développement de programmes relativement conséquents. Les projets actuellement en cours et potentiels sont principalement concentrés à Clermont-Ferrand (Hôtel-Dieu, Saint-Jean, mutation partielle du site de Cataroux, Clermont Sud/ La Pardieu...), mais de nombreux projets sont également «flétrisés» dans d'autres communes (projet en cours CRS48 à Aubière, CTM à Cournon d'Auvergne...) ou à anticiper sur le long terme (AFPA à Beaumont, site de la Banque de France à Chamalières...).

Ils constituent des gisements stratégiques par leur envergure permettant à la fois :

- le développement de logements, mais aussi d'activités en ville,
- d'activer une renaturation de l'espace urbain, étant généralement fortement minéralisés,
- de désenclaver l'espace urbain (ouverture sur les quartiers, maillage, espaces publics).

Ces sites peuvent néanmoins présenter de plus grandes complexités opérationnelles liées à leur reconversion.

Au droit d'ilots urbains à restructurer, localisés dans les centres anciens ou les tissus de faubourg.

Dans le premier cas, les secteurs identifiés correspondent à des îlots au bâti dégradé au sein des bourgs. Les éventuelles opérations, pouvant associer réhabilitation et démolition reconstruction, seraient également une opportunité pour retrouver des espaces de respiration au sein de ces trames bâties resserrées et d'améliorer les qualités urbaines et fonctionnelles des bourgs (espaces publics, espaces verts, stationnements...).

Dans le cas des îlots de faubourgs, il s'agit principalement d'opérations potentielles de recomposition urbaine en démolition-reconstruction, sur des parcelles sous-occupées ou à requalifier, marquées par un bâti hétéroclite (individuel sur grande parcelle, petits locaux d'activités, bâti ancien...). Ces potentiels de renouvellement sont généralement localisés en périphérie immédiate des centres-bourgs

et dans les faubourgs denses ou «composés» de Clermont-Ferrand et Chamalières.

Ce potentiel en restructuration urbaine concerne également les requalification envisagées au droit des grands ensembles résidentiels de la seconde moitié du XXe siècle (ex : quartiers NPNRU de Clermont-Ferrand). Ces supports en renouvellement sont l'occasion de restructurer le paysage urbain, sans nécessairement le densifier.

Au travers d'une mutation progressive de zones d'activités

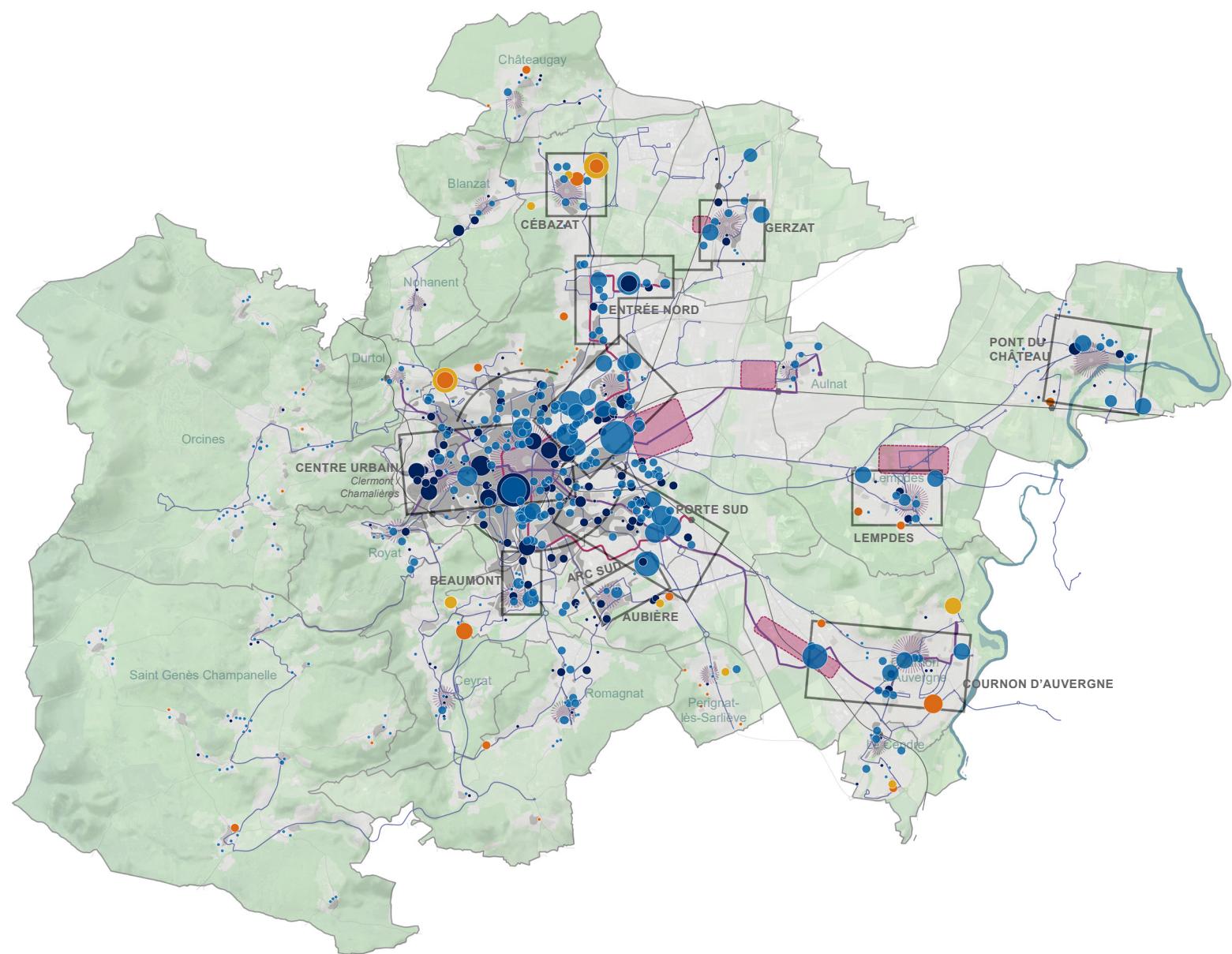
A l'opposé de la logique de «site» présentée dans la section précédente, une reconversion progressive de certaines zones d'activités vers un tissu mixte est envisagée dans plusieurs PLU communaux. Elle concerne des zones artisanales relativement anciennes au contact du tissu résidentiel (Le Cendre, Lempdes, Romagnat, mutation partielle du Brézet à Clermont-Ferrand...), les parcs tertiaires des Sauzes et de la Pardieu, ainsi que la recomposition du tissu d'activité autour de la gare de Cournon-Sarliève.

Ces mutations potentielles soulèvent néanmoins une nécessaire vigilance sur leur intégration à l'espace urbain «résidentiel» en termes de «greffe urbaine» ainsi que de maintien du foncier dédié aux activités. Se pose également la question du devenir à terme des grandes entreprises commerciales sur les portes urbaines (Clermont Nord, Clermont-Sud Aubière, frange du Brézet), compte tenu des évolutions en cours du commerce (déclin du modèle des hypermarchés et galeries commerçantes).

Sur les dents creuses et coeurs d'îlots, non bâtis au sein de l'enveloppe urbaine. Ce potentiel est identifié :

- sur les pourtours des centres bourg, avec généralement un morcellement parcellaire nécessitant des regroupements pour leurs mises en œuvre opérationnelles ;
- sur de plus vastes ténements progressivement enserrés au sein de l'espace urbain à la suite de phases successives de lotissements ;
- plus ponctuellement, elles sont constituées d'espaces libres résiduels aux abords d'équipements ou d'ensembles résidentiels récents.

Les dents creuses peuvent être soumises à une certaine rétention foncière et la pertinence de leur urbanisation doit être évaluée au regard de leurs éventuelles qualités paysagères et urbaines, pouvant constituer des espaces de respiration ou de nature en ville au sein de la trame urbaine. Elles sont aussi parfois localisées en cœur d'îlot, ce qui nécessite une réflexion en amont sur leur accès potentiel.



● opération en cours en renouvellement urbain (livraison 2019-2023)

● opération en cours en renouvellement (livraison à partir de 2023) et potentiel supplémentaire

● opération en cours en extension (livraison 2019-2023)

● opération en cours en extension (livraison à partir de 2023)

volume en logements

- entre 500 et 1000
- entre 200 et 5000
- entre 100 et 200
- entre 20 et 100
- entre 1 et 20



repères : centres-bourgs / centralités



tissus urbains «denses» (tissu ancien, faubourgs, grands ensembles...)



principaux secteurs de production de logements futurs au regard des projets en cours et du potentiel en renouvellement



principaux secteurs de requalification et de réinvestissement pour des activités économiques (hors ville)

— Tram A

— Bus B et C

— Autres lignes de bus

— Gares

Au travers d'une densification en «diffus»

La production de logements « diffus » correspond au potentiel en renouvellement que l'on ne peut pas précisément localiser. Cela concerne :

- la «densification douce» et la mobilisation de l'existant : changement de destination, densification pavillonnaire (ex : division parcellaire), travaux sur l'existant qui créent un ou des logements supplémentaires (surélévation, extension), division du bâti existant en plusieurs logements, réhabilitation du bâti vacant. Elle est portée essentiellement par les particuliers, ou la «petite promotion» .

- la densification par la construction de logements collectifs par démolition/reconstruction, hors dispositifs opérationnels ou accompagnés. Elle est portée essentiellement par la promotion privée et concerne principalement les communes de Chamalières et Clermont-Ferrand.

Si la promotion en diffus participe activement à la dynamique de production de logements, elle peut néanmoins poser question au regard :

- de l'évolution des paysages urbains, de l'identité des quartiers et de leurs trames végétales,
- des objectifs de rééquilibrage (ou de ratrappage) en termes de mixité de l'habitat,
- de la concurrence faite aux grandes opérations urbaines portées par les collectivités et leurs partenaires parapublics.

Au total, les capacités en renouvellement identifiées en 2019-2020, et intégrant les opérations en cours livrées à partir de 2023, ont été évaluées à un potentiel de l'ordre de 20 900 logements, avec de fortes disparités entre les communes, plus ou moins réceptives à la densification et à la mutation de l'existant.

UNE DIVERSITÉ DE SUPPORTS DE RENOUVELLEMENT URBAIN



espace libre résiduel en frange du bourg à Châteaugay



terrain enfriché dans le bourg d'Orcines



parcelle non bâtie dans le bourg de Romagnat



îlots dégradés de centre bourg de Beaumont



parcelles sous-occupées à Aubière



site industriel à reconvertir à Clermont-Ferrand



zone d'activités mutable à Lempdes



réhabilitation, reconversion en cours à Chamalières



optimisation et restructuration urbaine à Cournon d'Auvergne

**FOCUS /
LES GRANDS PROJETS URBAINS EN COURS A
CLERMONT-FERRAND**

L'HÔTEL DIEU

La reconversion du site de l'ancien Hôtel Dieu, va permettre la réalisation de plus de 900 logements en hyper-centre (dont 650 livrés avant 2023, environ 300 au-delà). Le site accueille également le projet de grande bibliothèque universitaire.



TREMONTEIX

La ZAC de l'écoquartier Tremonteix constitue une des dernières extensions urbaines de la ville. Les premiers logements ont été livrés dès 2013. Il reste environ 200 logements à livrer dans les dernières phases à partir de 2024.



LA GRANDE PLAINE

Cette écoquartier vient reconfigurer l'entrée Nord de Clermont-Ferrand, avec un programme de réhabilitation sur le quartier Champratel et des constructions neuves. Depuis les premières livraisons en 2014, le projet évolue avec la réalisation de lots individuels libres innovants (projet Bamba)



SAINTE JEAN

Ce vaste triangle de 40 hectares, partiellement en friche depuis la fermeture des abattoirs municipaux en 2002 va entrer en phase opérationnelle suite à la réalisation d'un Plan guide et à la création de la ZAC Saint-Jean. Un lycée professionnel a déjà été construit. Il devrait accueillir au total plus de 1200 logements, des activités, des équipements et un grand parc urbain. Il s'articule avec le projet de parc linéaire le long des voies ferrées, la requalification du Brézet et l'arrivée du BHNS.



CATAROUX-LES PISTES

Les vastes emprises Michelin de l'entre-deux villes connaissent depuis la fin des années 2010 une mutation progressive avec la recherche d'un équilibre entre habitat, tertiaire et maintien des activités. Un îlot d'environ 450 logements est actuellement en cours de construction et des projets sont à l'étude pour développer de nouveaux services et activités innovantes.



LES NPNRU

Le renouvellement urbain des quartiers des Vergnes, de la Gauthière et de Saint-Jacques se poursuit avec des programmes de réhabilitation et démolition-reconstruction, dont la célèbre «Muraille de Chine». Les programmes prévoit la reconstruction de logements mais aussi de nombreux espaces verts, services et équipements.



LA CONSOMMATION DES ESPACES ET L'ÉTALEMENT URBAIN

L'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestier sur la période 2013-2023 est évaluée autour de 40 ha/an (43/an) au travers de plusieurs typologies d'urbanisation en extension urbaine :

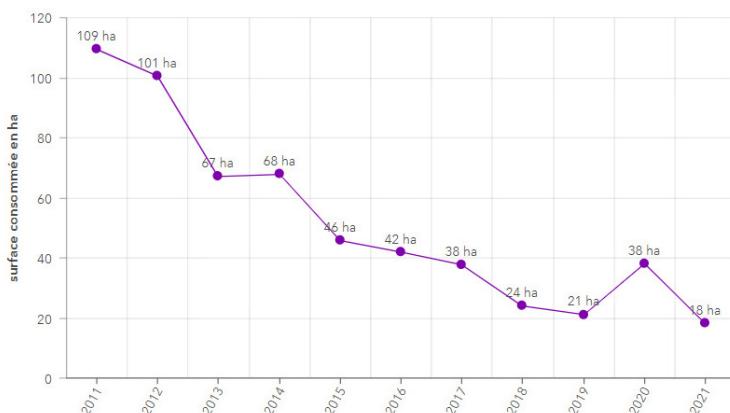
- des opérations réalisées généralement au sein des zones AU des PLU des communes, relative à de nouvelles implantations économiques ou à la réalisation d'opérations résidentielles (ex : lotissements). Ce mode d'urbanisation a représenté environ 122 ha pour l'habitat et 66 ha pour l'économie. A cela s'ajoute la mise en oeuvre de Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) Cette catégorie représente près de 85 ha pour l'économie (ZAC du Parc logistique, ZAC des Fontenilles, 2ème phase des Montels) et 44 ha pour l'habitat (Trémonteix à Clermont-Ferrand, 3 Fées à Cébazat, Malmouche à Aubière) ;
- une urbanisation « diffuse » en surépaisseur de l'enveloppe urbaine sur des terrains non bâties, généralement située en zone U des PLU. Ces extensions urbaines «diffuses» sont en grande majorité liées à la réalisation de maisons individuelles ou de micro-lotissements (près de 130 petites entités représentant environ 47 ha). Plus rarement, elles peuvent être liées à la réalisation de bâtiments d'activités ou d'équipement (8 ha environ) ;
- des «extensions vers l'intérieur». Bien que compris au sein de l'enveloppe urbaine, le calcul de la consommation d'ENAF intègre également des tènements cultivés ou boisés conséquents (> 1ha)

en «dent creuse». Cette catégorie représente environ 18 ha pour l'habitat et 6 ha pour l'activité.

- des projets d'infrastructures et d'équipements (29 ha) ainsi que l'urbanisation informel (2 ha).

Ces consommations d'ENAF importantes sont néanmoins en diminution par rapport au rythme constaté au début des années 2010. Elles sont tendanciellement à la baisse.

Consommation totale* (en hectares) entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2022



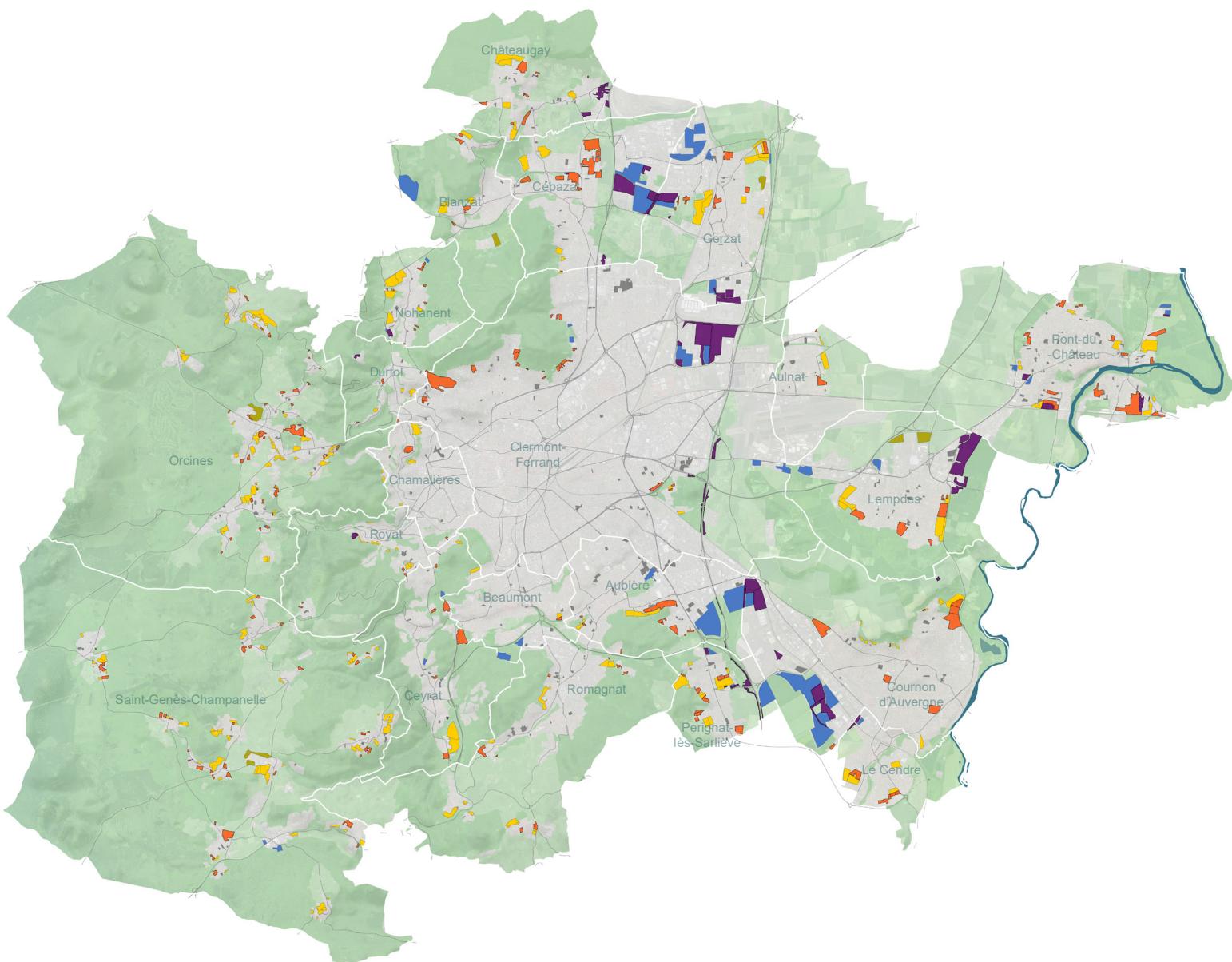
Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2022

Pour autant, les surfaces pouvant représenter une consommation d'ENAF potentielle sont conséquentes à la lueur des zonages des PLU communaux. Elles représenteraient une enveloppe de 602 ha, à réduire dans le cadre de la définition d'objectifs de modération de la consommation d'espace et de limitation de l'étalement urbain.

Répartitions de l'analyse de la consommation des ENAF 2013-2023

COMMUNE	HABITAT	ECONOMIE / EQUIPEMENT	TOTAL 2013-2023
Aubière	12,8	0,4	13,2
Aulnat	2,6	0,0	2,6
Beaumont	0,5	0,0	0,5
Blanzat	3,1	0,0	3,1
Cébazat	25,5	21,9	47,4
Ceyrat	10,3	0,2	10,5
Chamalières	2,3	0,0	2,3
Châteaugay	7,6	6,9	14,5
Clermont-Ferrand	25,4	53,7	79,1
Cournon-d'Auvergne	27,3	38,7	66,1
Durtol	0,8	0,6	1,4
Gerzat	10,2	19,6	29,8
Le Cendre	6,4	0,3	6,8
Lempdes	14,7	32,4	47,0
Nohanent	2,0	1,2	3,2
Orcines	16,2	0,0	16,2
Pérignat-lès-Sarliève	8,3	8,5	16,7
Pont-du-Château	32,2	8,1	40,2
Romagnat	5,0	0,0	5,0
Royat	0,7	1,3	2,0
Saint-Genès Champanelle	19,1	0,6	19,8
TOTAL METROPOLE	232,9	194,4	427,3

CONSOMMATION D'ESPACE 2013/2023 ET EXTENSIONS POTENTIELLES RESTANTES



Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole

**CONSOMMATION D'ESPACE
2013-2023**

HABITAT :
233 ha

ÉCONOMIE / ÉQUIPEMENT :
194 ha

**CONSOMMATIONS ENAF
2013/2023 : 427 HA**

**EXTENSIONS RESTANTES DANS LES
PLU COMMUNAUX (AU et U)**

HABITAT :
315 ha

ÉCONOMIE / ÉQUIPEMENT :
258 ha

SPORT / LOISIRS
29 ha

**CONSOMMATIONS POTENTIELLES
D'ENAF : 602 HA**

UNE URBANISATION QUI IMPACTE FORTEMENT LES ESPACES DE PLAINE....

Au Nord et à l'Est du territoire, les terres agricoles des plaines sont particulièrement fragilisées par les extensions récentes et projetées, avec des développements venant recréer des continuum urbanisés entre les communes.



Vue vers Lempdes depuis Pont du Chateau



Vue vers Pont du Chateau depuis Lempdes

.... MAIS QUI AFFECTE ÉGALEMENT LES PENTES ET RELIEFS.

Les pentes naturelles ou paturées sont également concernées par l'étalement urbain dans les communes plus contraintes par la topographie, avec des opérations isolées ou en surépaisseur des espaces urbains existants.



Opération inscrite dans la pente à Ceyrat



Mitage des coteaux à Perignat-lès-Sarliève



SYNTHÈSE ET PERSPECTIVE

L'espace urbain de la métropole clermontoise s'est développé depuis les centres historiques des communes vers les périphéries, de manière concentrique ou linéaire le long des axes, gommant les coupures d'urbanisation entre les communes en faisant fi, parfois, de la géographie physique du territoire, des fonctions écologiques ou productives des espaces naturels et agricoles. Cette dynamique d'étalement urbain impose de repenser le modèle de développement à l'aune de l'ensemble des enjeux identifiés : les pressions sur les ressources naturelles, la vigilance face aux risques, le développement de l'agriculture locale, la circulation de la biodiversité, la qualité des paysages, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des déplacements motorisés individuels.

Il s'agit alors de s'interroger sur la mise en œuvre d'une stratégie de renouvellement urbain, susceptible de capter l'essentiel des besoins en construction pour assurer le développement du territoire en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels. Les capacités en renouvellement urbain recensées, avec environ 20 900 logements potentiels à partir de 2023 permettent d'amorcer un changement de paradigme dans le processus d'urbanisation du territoire.

Néanmoins, ce volume théorique sera nécessairement confronté aux aléas de la mise en œuvre opérationnelle des projets (réception foncière, vitalité du secteur de la construction, coûts d'aménagement, faisabilité technique...). A la logique de site, le PLU de la Métropole devra alors associer une réflexion sur l'évolutivité des trames urbaines existantes : des quartiers à préserver pour leur qualité urbaine ou patrimoniale, des secteurs à faire évoluer en considérant que le renouvellement urbain offre des opportunités pour améliorer les espaces et leurs usages.

Ce défi, d'une articulation entre intensité urbaine et qualité de vie, doit notamment être abordé :

- au regard des besoins en habitat et notamment vis-à-vis du desserrement résidentiel des jeunes ménages et des actifs vers les territoires périphériques. Il impose de nouveaux leviers permettant une diversification des produits de logements. La limite à la construction de nouveaux lotissements doit être associée à une nouvelle offre résidentielle, désirable et abordable, avec l'exercice délicat de concilier densité et formes urbaines individualisées.
- au regard de l'accentuation des effets du changement climatique et de la nécessité de produire des espaces urbains favorables à la santé des habitants. A cet égard, le renforcement de la place de la nature en ville et une articulation entre urbanisation et déplacements sont des leviers à mobiliser.
- au regard de la qualité des constructions et de leur insertion urbaine, en préservant l'identité des lieux sans figer l'existant ni restreindre la créativité architecturale. Dans ce registre, la revitalisation des centres-bourgs est un enjeu spécifique, en termes de formes bâties, mais également de confort urbain, résidentiel, environnemental et énergétique.

SYNTHÈSES THÉMATIQUES

PATRIMOINES

- Les bourgs et les centres-villes, éléments fondateurs de l'identité du territoire, mais :
 - qui présentent des signes de fragilité liés à l'entretien des constructions et à la perte d'attractivité résidentielle des tissus anciens ;
 - qui disposent d'un patrimoine bâti insuffisamment connu et mis en valeur.

Un enjeu de requalification des bourgs, mais aussi d'action sur leurs qualités résidentielles et environnementales. Une articulation patrimoine / transition écologique et énergétique à trouver.

- Au-delà des édifices emblématiques et des tissus anciens, un patrimoine diversifié : viticole, industriel (et cités-jardins ouvrières) diffus, mais à prendre en compte.
- Des dialogues architecturaux qui ont été parfois abrupts au cours de la seconde moitié du XXe siècle

(ruptures d'échelle....). Mais un dialogue à renouer entre ancien et contemporain. Dans une dynamique de renouvellement urbain, la question du patrimoine constitue un enjeu autour de la réinterprétation et de la réappropriation, la seconde vie des bâtiments, leur ouverture sur la ville.

- Des développements urbains qui standardisent et banalisent le paysage avec la nécessité de renouveler les architectures et les modèles (ex: lotissements, zones d'activités..).

LES TISSUS URBAINS ET L'URBANISATION

- Une organisation de l'espace urbain marquée par des segmentations fonctionnelles :
 - Des corridors d'activités le long des grands axes structurants et des emprises conséquentes enserrées dans le tissu urbain.
 - Des développements résidentiels en chapelets ou radioconcentriques à partir des centres-bourgs

et centres-villes avec un gradient d'intensité centre / périphérie.

- Une organisation spatiale spécifique des communes de l'Ouest du territoire, organisées en plusieurs Villages.
- Des tissus anciens qui ne disposent pas toujours de fonctionnalités et qualités urbaines qui correspondent aux attentes contemporaines. Un bâti ancien parfois dégradé et vacant avec des enjeux d'adaptation et de transformation de l'existant.
- Des tissus urbains plus ou moins réceptifs à l'évolution et au renouvellement urbain :
 - des faubourgs denses et des faubourgs composés, support d'intensification urbaine et de mixité des fonctions. Mais des enjeux relatifs aux formes urbaines, à l'insertion des constructions dans le paysage et à la nature en ville à prendre en compte pour la qualité du cadre de vie.
 - des grands ensembles résidentiels, parfois qualitatifs, parfois à requalifier. Des enjeux relatifs à l'intégration dans la trame urbaine générale, à la qualité des espaces publics, à la diversité des formes urbaines.
 - des zones d'activités anciennes, parfois en continuité des tissus résidentiels avec une logique de mutation progressive.
 - des tissus pavillonnaires récents et structurés, de qualités inégales, peu réceptifs à l'évolution.
 - un tissu pavillonnaire diffus, présentant des opportunités de recomposition urbaine et de «densification douce».

• Des formes urbaines qui structurent les paysages du territoire métropolitain fondent l'identité des quartiers et des communes. Dans un contexte de renouvellement urbain : une nécessité d'articuler «l'intensification» avec une double échelle d'enjeux :

- le territoire perçu / vécu par les habitants,
- les enjeux « métropolitains » relatifs aux corrections des déséquilibres sociaux, d'articulation avec les transports collectifs et modes doux, à la nature en ville face au réchauffement climatique, aux émissions de gaz à effet de serre.

• Des capacités de densification et de mutation des espaces urbains existants conséquentes, avec de nombreux projets en cours ou à l'étude et un potentiel de l'ordre de 20 900 logements à «activer». Mais de fortes disparités en termes de possibilités avérées de renouvellement urbain selon les communes.

LA CONSOMMATION D'ESPACE NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF)

- Une consommation d'ENAF de l'ordre de 427 ha sur la période 2013-2023 (43 ha/an) et de nombreuses extensions urbaines restantes dans les PLU communaux (602 ha).
- Un enjeu de s'inscrire dans la trajectoire Zero Artificialisation Nette par une modération de la consommation d'ENAF conséquente

